

UNIVERSITE PARIS I-PANTHEON SORBONNE
IAE Paris-Sorbonne

École doctorale de Management Panthéon-Sorbonne - ED 559
LAB IAE Paris-Sorbonne - EA 2474

« Ce ne sera pas gérable »
**Penser l'effet-levier d'inclusion d'un méga-événement au
prisme du stigmatisme organisationnel**

THESE
présentée et soutenue publiquement le **lundi 7 juillet 2025**
en vue de l'obtention du
DOCTORAT EN SCIENCES DE GESTION
Par

Pinon Juliette

JURY

Direction de recherche : **Monsieur Eynaud Philippe**
Professeur, IAE Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Rapporteuses : **Madame Dubost Nathalie**
Professeure, IAE d'Orléans, Université d'Orléans
Madame Lemaire Célia
Professeure, IAE de Lyon, Université Jean Moulin Lyon 3

Suffragants : **Monsieur Nau Jean-Philippe**
Professeur, IAE de Nancy, Université de Lorraine
Madame Raulet-Croset Nathalie
Professeure, IAE Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Monsieur Ferez Sylvain
Maître de conférences HDR, Université de Montpellier

Invitée : **Madame Pardoën Claire**
Directrice de l'Uriopss Île-de-France

L'université de PARIS I – Panthéon Sorbonne n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Résumé de la thèse (français)

En 2016, la France a officiellement présenté sa candidature pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, affirmant son ambition d'inclusion des personnes en situation de handicap. Cette thèse analyse l'impact anticipé de ce méga-événement sur les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), dans un contexte de mobilisation de dispositifs liés aux Jeux (appels à projets, labels, consultations). L'analyse repose sur deux concepts : l'effet-levier des méga-événements, qui les considère comme des opportunités d'intervention pour des acteurs tiers (Chalip, 2004 ; Smith, 2014), et le stigmatisme organisationnel (Devers et al., 2009 ; Hudson, 2008), entendu comme une étiquette négative déqualifiante de l'organisation. À partir de 32 entretiens (12 avec des responsables des Jeux, 20 avec des professionnelles des ESSMS) et d'une participation observante à un programme de volontariat olympique dédié au handicap, la recherche interroge les dynamiques d'inclusion à l'œuvre. Les résultats révèlent une faible mobilisation des ESSMS, souvent marginalisés dans la préparation des Jeux, malgré quelques initiatives prometteuses, freinées par des tensions interorganisationnelles et un manque structurel et conjoncturel de moyens dédiés. La thèse contribue à une théorisation critique d'un méga-événement aux ambitions inclusives, en articulant effet-levier et stigmatisme organisationnel, tout en proposant des pistes pour une méthodologie académique adaptée à ce contexte. Des propositions empiriques sont également formulées, concernant la gestion des ESSMS et la gestion des méga-événements.

Mots-clés : ESSMS ; handicap ; méga-événement ; Jeux de Paris 2024 ; stigmatisme organisationnel ; effet-levier

Abstract (in English)

In 2016, France officially submitted its bid to host the Paris 2024 Olympic and Paralympic Games, affirming its ambition to promote the inclusion of persons with disabilities. This thesis analyses the anticipated impact of this mega-event on social and medico-social organisations (ESSMS), care institutions, in a context marked by various initiatives linked to the Games (calls for projects, labels, consultations). The analysis draws on two key concepts: the leverage effect of mega-events, which views them as opportunities for third-party actors to intervene (Chalip, 2004; Smith, 2014), and organisational stigma (Devers et al., 2009; Hudson, 2008), understood as a disqualifying negative label. Based on 32 interviews (12 with Games organisers, 20 with ESSMS professionals) and participant observation in an inclusive olympic volunteering programme dedicated to disability, the research investigates the dynamics of inclusion at play. The findings reveal a limited mobilisation of ESSMS, often marginalised in the Games' preparation, despite a few promising initiatives hindered by inter-organisational tensions and both structural and circumstantial resource constraints. The thesis contributes to a critical theorisation of a mega-event with inclusive ambitions, by articulating leverage effect and organisational stigma, while also proposing pathways for an academic methodology adapted to this context. We propose several empirical contributions regarding the management of medico-social organizations and the organization of mega-events.

Keywords: care institutions; disability; megaevent; Paris 2024 Games; organisational stigma; leverage effect

Résumé de la thèse Facile à lire et à comprendre (FALC)¹

Ma grande question

Cette recherche parle des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Je les appelle les Jeux.

La France dit que les Jeux doivent être ouverts à toutes et tous.

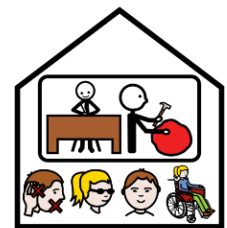
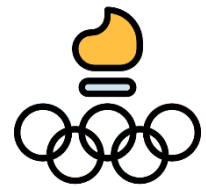
Je me demande si les Jeux peuvent aider

à mieux inclure les personnes en situation de handicap.

Je parle des personnes qui vivent dans des établissements spécialisés.

Par exemple : les ESAT, les foyers ou les services médico-sociaux.

Je les appelle les ESSMS.



Qu'est-ce que j'ai fait ?

J'ai parlé avec des personnes qui travaillent dans les ESSMS.

J'ai aussi parlé avec des personnes qui organisent les Jeux.

J'ai lu des documents sur les Jeux.

J'ai participé à un projet pour aider des personnes en situation de handicap

à devenir volontaires pendant les Jeux.

J'ai parlé et travaillé avec des personnes en situation de handicap.



Mes trois petites questions

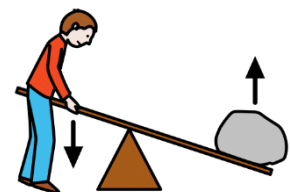
- ✓ **Comment les Jeux incluent les ESSMS et les personnes en situation de handicap ?**

Je veux savoir s'il y a des projets ou des idées

pour les ESSMS et les personnes en situation de handicap.

Ce serait un levier pour l'inclusion, une aide pour l'inclusion.

Les organisations des Jeux veulent que les personnes



¹ Le FALC est une méthode permettant de rendre accessibles des documents aux personnes qui ont des difficultés de compréhension. Elle est régie par [des règles spécifiques d'écriture](#).

en situation de handicap participant.

Mais il n'y a pas assez de connaissances et d'argent pour ça.

Il y a très peu de choses pour les ESSMS.

On ne demande pas aux ESSMS ou aux personnes en situation de handicap ce qui peut être utile.

Pas beaucoup d'ESSMS ont participé aux Jeux.

✓ **Comment les organisations des Jeux voient les ESSMS et les personnes en situation de handicap ?**

Je me demande pourquoi les organisations des Jeux ne pensent pas aux ESSMS.

Les personnes qui organisent les Jeux me disent

que les ESSMS ne sont pas capables.

que les ESSMS ne sont pas motivés.

Ce regard négatif s'appelle un stigmat.

Par contre, les organisations des Jeux disent que

les personnes en situation de handicap

sont capables, motivées, peuvent aider et sont importantes.

Les ESSMS et les personnes en situation de handicap ne sont pas vues pareil.



✓ **Que se passe-t-il quand les ESSMS participent aux Jeux ?**

Je me demande si les ESSMS et les organisations des Jeux peuvent quand même travailler ensemble.

Les organisations des Jeux et les ESSMS ne se parlent pas toujours bien.

Les organisations des Jeux et les ESSMS s'accusent

d'avoir une mauvaise image des personnes en situation de handicap.

Du coup, elles prennent des décisions qui ne sont pas toujours adaptées.

Elles ne demandent pas l'avis des personnes en situation de handicap directement.

Pourtant, les personnes en situation de handicap ont des idées
qui sont différentes des organisations des Jeux et des ESSMS.



Ce que je veux dire

- **Il y a trois leviers pendant les Jeux**

Un grand levier, les grandes idées

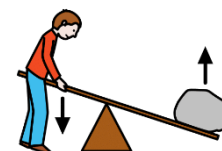
comment on pense qu'il faut inclure les personnes en situation de handicap

Un levier pour créer les projets,

comment on essaie vraiment d'inclure les personnes en situation de handicap

Un levier dans les projets,

comment les personnes en situation de handicap le vivent



Il peut y avoir de grosses différences entre ces trois choses, il faut faire attention.

- **Les ESSMS ne sont pas bien vus.**

Les ESSMS sont souvent mis à l'écart, oubliés ou mal compris.

Ce regard négatif s'appelle un stigmat.

Ce stigmat touche l'intérieur et l'extérieur des ESSMS.

Mais le stigmat peut changer.



- **Les Jeux n'aident pas forcément à enlever le regard négatif sur les ESSMS.**

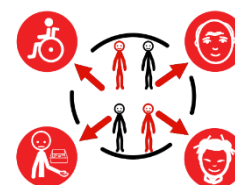
Les Jeux peuvent renforcer des regards négatifs sur les ESSMS.

Les ESSMS ne savent pas comment faire pour éviter ce problème.

Cela exclut les personnes en situation de handicap

même si elles sont bien vues pendant les Jeux.

On le voit quand on regarde les trois leviers pendant les Jeux.



Ce que nous pouvons faire ensemble pour améliorer les Jeux

- **Garder de l'argent des entreprises pour l'inclusion**

Les entreprises qui sponsorisent les Jeux et d'autres fêtes doivent donner de l'argent.

Cet argent doit servir pendant les Jeux et après.

- **Organiser des temps de discussion avec beaucoup de gens**

Ces discussions doivent réunir toutes les personnes en situation de handicap.

Elles doivent avoir lieu avant, pendant et après les Jeux.

Les personnes doivent avoir du pouvoir.

Ce que nous pouvons faire pour améliorer les ESSMS

- **Renforcer les liens entre les ESSMS et l'extérieur**

Il faut aider et former les professionnelles pour travailler à l'extérieur.

Par exemple : les familles, les clubs de sports.

- **Se poser la question : qui parle pour qui ?**

Les ESSMS doivent réfléchir à qui ils représentent vraiment.

Ils doivent donner plus de place aux personnes en situation de handicap.

Ces personnes doivent pouvoir proposer, négocier et décider directement à l'extérieur.

Remerciements

Initialement, je souhaitais faire un dessin pour vous remercier, toutes et tous. Dans sa grande sagesse, Philippe m'a rappelé que les mots restent l'une des plus jolies manières de témoigner son respect et son amour. Toute personne citée ici a donc échappé à son prénom et son nom calligraphiés en forme d'arbre.

Commençons donc par Philippe Eynaud, directeur de thèse stoïque face à mon stress et mon manque criant de connaissances du monde de la recherche. Merci de prendre au sérieux des questions et des inquiétudes que la gestion regarde parfois avec un haussement d'épaules. Merci de structurer un réseau de recherche solidaire, où les gens se parlent, mangent ensemble, et parfois même se comprennent. Merci de m'avoir répété que publier trop tôt « c'est pas forcément bon pour la recherche » et de prendre le temps qu'il faut pour mener une thèse que je serai fière de défendre. Cette thèse doit beaucoup à nos discussions autour d'un thé et à ta relecture jusqu'aux derniers jours.

Pas de défense sans rapporteuses et jury. Merci Nathalie Dubost et Célia Lemaire pour vos relectures minutieuses et nos échanges, que nous avons réussi à tenir malgré les coupures de wifi à l'IAE. J'ai le luxe de rendre ma thèse en m'appuyant sur des notes écrites, détaillées et des pistes de réflexion solides, certaines d'entre elles me poussant à aller plus loin dans la valorisation de cette recherche. J'espère être à la hauteur de l'attention que vous avez accordée à mon travail. Contrairement à ce que ces remerciements suggèrent, j'ai vraiment essayé de réduire la longueur de mes phrases. Merci encore d'avoir tenu le coup face à la première version de la monographie. Merci aux membres du jury, Nathalie Raulet-Croset, Sylvain Ferez et Jean-Philippe Nau pour votre future lecture attentive et votre disponibilité un 7 juillet, au cœur de l'été. J'espère que la thèse, les échanges et le goûter seront dignes de l'engagement et de la qualité de vos recherches respectives. Un merci particulier à Jean-Philippe Nau pour avoir accepté d'assurer la présidence de ce jury, malgré des horaires de train contraints. Enfin, un merci tout particulier à Claire Pardoën, directrice de l'Uriopss Île-de-France, invitée et plus que cela. Merci d'avoir pris le temps de lire cette thèse, en espérant qu'elle soit fidèle à nos discussions au fil de cette mission « JOP ». Merci de m'avoir accompagnée comme jeune chercheuse et comme jeune professionnelle, en me laissant une grande liberté dans un projet dont tu as hérité, à ton arrivée. Merci d'avoir reconnu l'oxygène que le sport, la culture, les loisirs représentent dans le secteur médico-social et de me soutenir jusqu'au bout, en acceptant, un an après mon départ, de participer à ma soutenance.

C'est grâce à l'Uriopss que j'ai pu rencontrer et découvrir un monde médico-social. C'est ce monde qui m'a fait comprendre l'urgence de faire de la recherche « avec », comme on dit, en m'autorisant à faire mes premières armes de chercheuse. Mes remerciements vont, en premier lieu, à cette équipe

géniale du programme Handicap et volontariat. Alors que je vous accompagnais pour récupérer vos accréditations et vos uniformes de volontaires, j'ai essayé de vous offrir des brioches dans la rue mais il en manquait quelques-unes. Ce merci, et toutes les brioches du monde, s'adressent à vous : personnes accompagnées, volontaires, travailleurs, travailleuses, personnes en situation de handicap, personnes handicapées, personnes accompagnées, choisissez le mot qui vous correspondra le mieux. Merci d'avoir tenu face aux obstacles que nous avons rencontrés, d'avoir répondu présentes et présents et à tous les ateliers et de garder confiance dans un monde incohérent. Merci aux éducateurs, éducatrices, chefs et cheffes de service d'avoir ouvert les portes de vos structures, de rattraper des pots cassés par l'ignorance et le mépris, de faire avec des bouts de ficelle. Ce programme a porté la thèse et m'a rendue particulièrement farouche à une recherche qui ne vous, toutes et tous, inviterait pas à sa table. J'ai encore beaucoup à apprendre de vous et à vous rendre, brioches mises à part. Enfin, merci à toutes les personnes qui m'ont accordé du temps en entretien, professionnelles du médico-social, actrices des politiques publiques et de l'organisation des Jeux qui m'ont raconté, expliqué, parfois confié leurs doutes ou leur colère. Merci d'avoir été franches et francs, en me montrant comment vous cherchez à donner un sens à vos missions, comment votre réalité était à mille lieues de ce qui était affiché. Cette thèse est écrite pour rendre compte de votre travail, de ce qu'on vous empêche parfois de faire et de ce que vous aimeriez réaliser. Je souhaite enfin remercier l'équipe de l'Uriopss, avec qui j'ai pu parler des méandres du terrain et de vos expériences plus ou moins heureuses dans le secteur associatif. Je ne peux que vous remercier de m'avoir accueillie et soutenue, ainsi que mon bambou, récupéré dans la rue. J'espère également que la girafe géante de la MAS vous a suivis vaillamment dans vos nouveaux locaux.

Une thèse CIFRE, c'est aussi un laboratoire. Face aux retards, aux papiers perdus, aux bugs improbables — il y a l'équipe de l'IAE : Paola, Christophe, Raphaël. Merci pour votre patience infinie face à ma phobie administrative. Un merci tout particulier à Paola, sans qui cette thèse CIFRE n'aurait peut-être jamais vu le jour. Merci à Nathalie Raulet-Croset et Géraldine Schmidt pour l'organisation de ces précieux ateliers d'écriture qualitative. Ces moments ont été essentiels pour faire de la recherche sans m'y perdre. Je tiens aussi à remercier tous mes collègues doctorants et doctorantes : Diego, Philippine, Camille, Sara, Alex, Hugo, Vincent. Vous êtes des chercheuses et chercheurs exceptionnels, des talents qu'on a envie de financer et sans censure. Une mention toute spéciale pour Alex, merci de prôner la yassification de la raclette et de la vie. Enfin, un mot tout particulier pour mon binôme, co-doctorant, Vincent. On a commencé ensemble, avec Philippe, chacun dans notre fédération associative, et je sais que ce que tu as écrit restera important, au moins autant que le câble trucmuche de ma chaîne hi-fi, qui produit un son incroyable depuis ton intervention.

D'autres amitiés méritent également des remerciements et une danse appropriée. Méghane, tout a commencé avec un stage dans un laboratoire d'instruments de chimie plus que douteux. Tu m'as accompagnée depuis dans toutes mes péripéties universitaires, merci à toi de tolérer cet écart inconcevable du monde muséal. Merci aussi d'avoir supporté mes absences, mes lenteurs... À moi de prendre la relève pour tes grands projets de passes d'armes qui ne valent pas des clous (à moins que...). Andréa, je sais que tu es très occupée avec tes statues de cire, restes humains et autres potions médicamenteuses. De même que Méghane, merci d'avoir accepté mes pérégrinations et de ta curiosité pour ce que je peux expérimenter. Camille, Hestia, découvertes grâce à cette thèse – elle vous doit aussi beaucoup. Merci de m'avoir écouté, lu, contredit quand il fallait. Merci aussi de m'avoir aidé à développer mon sens de la déduction, dans des bars, dans un mobil-home, dans des reproductions de laboratoires, de l'Orient Express ou de cave à animaux fantastiques. La carte pandamonium reste cependant bannie. Jérôme, merci pour toutes nos colères et aspirations associatives partagées et donc moins lourdes à porter. Isé, vivement qu'on se retrouve à Montpellier pour réaliser de grandes choses, dont la remontée du Lez, encouragée par la perspective d'une fougasse d'Aigues-Mortes.

Merci à ma famille, petite mais costaute. Papa, maman, tous les deux assez inconscients pour me dire que tout se passera bien, que le métier que je ferai n'a pas vraiment d'importance, qu'il faut faire ce qui semble juste et ce qui me rend heureuse. Vous n'avez pas sourcillé quand votre fille, pas sportive pour un sou, a décidé de faire une thèse sur les Jeux. Merci d'avoir assumé ce « petit boulet » et de ne pas l'avoir abandonné, malgré d'évidents et déconcertants problèmes de coordination et de logique. Maman, merci de t'être formée à la sociologie des religions, après une carrière bien remplie de toute autre chose, et de te lancer en apiculture pour avoir des abeilles de maison, un peu sauvages quand même. Papa, merci de créer un lit sur mesure dans ta voiture et de contempler sérieusement l'idée de replanter des arbres dans la Brie, même si j'ai le sentiment que l'impression de cette thèse est un peu contre-productive. Vous êtes tous les deux profondément libres et j'espère avoir pris un peu de votre sale caractère. Marie, ma fratrie à toi toute seule, les discours longs et émotionnels, ce n'est pas trop ton truc, donc je vais faire simple : vivement que cette thèse soit terminée pour qu'on passe des week-ends dans ton cocon près de la mer, avec Ulan. Même si la pluie, la tempête, le déluge s'abattent toujours sur les Parisiennes dans ton coin, on regardera au chaud tous les Hercule Poirot possibles avec un chocolat chantilly. Merci à mes grands-parents et à ma tante, pour les dimanches passés à jouer au tarot, à manger des crêpes « diététiques parce que c'est moitié beurre, moitié huile » et à se moquer de mes expérimentations agricoles. Papi, mamie, vous êtes éternels.

Arnaud, c'est difficile de te remercier sans néon rouge pétant, boules à facettes et badugada du Festival de Lorient. Tu as débarqué dans ma vie pile au début de la thèse, autant dire que tu as visé

juste pour vivre des moments incroyables, débutant par la question : « est-ce que je peux te lire ce chapitre à voix haute ? ». Tu verras, il n'y a pas de plot twist, tu n'étais vraiment pas mon cas d'étude. En revanche, tu me donnes à voir ce que ça peut faire, au quotidien, de mal nommer, de mal aider, de mal considérer les handis, y compris un hybride comme toi, qui marche, roule, et est multi-diplômé. On obtient un humain capable d'envoyer des courriers, de faire des recours contre des bailleurs et de se forger une réputation de l'enfer. On obtient aussi un humain qui dit parfois que tout ça, c'est trop, c'est fatigant, c'est humiliant. C'est toi qui m'as enseigné que, cachés quelque part, des gens attendent des mots pour comprendre et pour se défendre. La thèse et moi te faisons la plus grande des révérences, et espérons te rendre aussi fier de nous que nous le sommes de toi, menuisier des luttes, cabri sans son pareil. Je t'aime.

Parmi vous, certains et certaines se sont aventurés à relire et corriger des phrases à rallonge, de rallonge, de rallonge, un grand merci : Grégoire, Catherine, Isé, Camille, Arnaud, Méghane, Andréa, Emeline et Magali. Sans vous, cette thèse aurait été un défi encore plus grand à lire.

Et enfin, merci à mes compagnons de fortune non-humains, de passage ou déjà partis : araignée chasseuse à l'affût ; chiens et chiennes de salon et des rues ; fiers rats de maison et plantes poilues.

Guide de lecture de la monographie

Citation du titre de la monographie : « Ce ne sera pas gérable »

Cette citation, mise en avant dans le titre de la monographie, provient de l'intervention d'une représentante d'ESSMS, formulée à l'occasion de l'une des réunions du programme « Handicap et volontariat » (RP2_20220531), que nous avons étudié. Cette intervention s'inscrit dans son plaidoyer en faveur d'un nombre plus limité de types de missions pour les volontaires en situation de handicap qu'elle accompagne. Sans cette garantie de la part de Paris 2024, ce programme ne lui semble pas « gérable ». Paris 2024 oppose, à sa demande, la liberté, pour les volontaires, de faire des missions diversifiées.

Personnes handicapées/personnes en situation de handicap

Dans cette monographie, nous favorisons le terme « personne en situation de handicap » plutôt que « personne handicapée ». Ce choix n'a pas été simple. Le premier reflète la dimension contextuelle et évolutive du handicap. La notion de « situation de handicap » met en lumière le fait qu'un trouble durable puisse se manifester de manière variable selon les circonstances. Par exemple, un handicap physique peut être moins visible en fonction du lieu de la rencontre. Un handicap intellectuel peut, quant à lui, s'atténuer avec des modalités d'échanges diversifiées et alternatives. L'expression « personne en situation de handicap » nous permet de souligner qu'il n'est pas une caractéristique fixe de la personne, qu'il dépend de l'interaction entre cette personne, un environnement donné et des normes en vigueur. A ce titre, nous ne réduisons pas à la « situation » à un enjeu qui ne serait que ponctuel ou exceptionnel : c'est une manière, pour nous, de remettre en question, dans notre langage, ce qui est rendu possible et de ce qui ne l'est pas, ce qu'on interdit et ce qu'on autorise à des individus. Enfin, une importante partie de notre enquête intègre des personnes ayant un handicap intellectuel. La seule association auto-représentante de ce type de handicap en France, Nous aussi, encourage plutôt à utiliser l'expression « personne en situation de handicap ». Utiliser l'expression de « situation de handicap » n'a pas pour objectif de minimiser l'expérience physique, la fatigue, la douleur, de remettre en cause l'irréversibilité de certains troubles ou de défendre un technosolutionnisme infini. Ainsi, nous espérons, notamment concernant notre terrain, avoir décrit au mieux les dites « situations » et leurs gestions, sans alimenter une forme de dissimulation ou d'édulcoration mal placée. Ces critiques à l'égard du terme « personne en situation de handicap » sont notamment formulées par certains collectifs auto-représentants et anti-validistes et sont compréhensibles. Nous espérons que l'utilisation du terme « personne en situation de

handicap » ne portera pas atteinte à un trop grand nombre de personnes et nous excusons si cela devait être le cas.

Masculin/féminin

Dans cette monographie, nous avons à cœur de faire apparaître les femmes dans les analyses qui les concernent. Les arguments favorables à l'écriture inclusive la présentent comme un moyen de promouvoir l'égalité femmes-hommes et de renforcer la visibilité des femmes, en rendant compte de la structure du monde social (Loison, Samuel, et Théron 2022). Nous avons donc choisi d'avoir recours à des formes grammaticales autres que le masculin universel afin d'assurer la représentation des publics non-masculins, mais également l'exactitude de ce que nous décrivons. La majorité des personnes travaillant dans le secteur médico-social sont des femmes, de même que la majorité des personnes enquêtées dans ce secteur pour notre thèse. Nous avons observé la même tendance pour les personnes en charge des questions liées au handicap dans le système olympique et paralympique à l'échelle de notre enquête. Dans le travail d'anonymisation, nous avons recours à la féminisation des statuts professionnels et des groupes ou à la préférence pour des termes épiciques disponibles dans le lexique phonologique. Concrètement, nous privilégions le terme de « professionnelles d'ESSMS » et de « représentantes du système olympique et paralympique », en particulier dans nos Résultats et notre Discussion. Nous accordons également les adjectifs selon une règle d'accord de proximité, pour ne pas appliquer la règle du masculin l'emportant sur le féminin (« les hommes et femmes indépendantes »). En revanche, le recours au point d'hyphénation n'a pas été retenu, les débats sur son accessibilité étant encore en cours. Enfin, nous avons recours à l'utilisation du « on » à la troisième personne singulier masculin qui nous correspond mieux personnellement.

Jeux /JOP/ Jeux paralympiques/Jeux olympiques

Dans cette monographie, nous préférons l'emploi du terme « Jeux » pour désigner les Jeux olympiques et paralympiques afin d'éviter le recours à l'acronyme « JOP » peu utilisé couramment. En ce qui concerne l'édition de Paris 2024, les « Jeux » recouvrent donc volontairement les Jeux olympiques et paralympiques afin de rendre compte de leur organisation commune et de leurs impacts communs. Dès que nous ciblons les Jeux olympiques ou les Jeux paralympiques, nous le précisons, notamment dans la Revue de littérature, dans laquelle certains travaux permettent d'analyser leurs distinctions.

Table des matières

Résumé de la thèse (français)	2
Abstract (in English)	3
Résumé de la thèse Facile à lire et à comprendre (FALC)	4
Remerciements	8
Guide de lecture de la monographie	12
Table des matières	14
Introduction générale	18
Prologue	18
1) Contexte	19
2) Le secteur spécialisé	20
3) Le méga-événement extraordinaire	23
4) Des questions de recherche	26
5) Plan de la thèse	31
Partie 1 - Revue de littérature et cadre théorique	34
Introduction de la partie 1	34
Chapitre 1 – Des ESSMS gestionnaires d’inclusion	35
Introduction du chapitre 1	35
Section 1 – De l’inclusion aux inclusions	36
Section 2 – Vers une gestion de la médiation entre ESSMS et milieu ordinaire	48
Section 3 – Le stigmatisme organisationnel comme outil théorique	63
Conclusion du chapitre 1	77
Chapitre 2 – Un méga-événement accélérateur d’inclusion	80
Introduction du chapitre 2	80
Section 1 – L’après avant tout, le méga-événement en héritages	81
Section 2 – Les héritages du méga-événement à la lumière du handicap	89
Section 3 – L’effet-levier du méga-événement comme outil théorique	98
Conclusion du chapitre 2	107
Conclusion de la partie 1	109
Partie 2 - Méthodologie	112
Introduction de la partie 2	112
Chapitre 1 – Chercher pendant la préparation d’un méga-événement	113
Introduction du chapitre 1	113
Section 1 - « Chargée de mission JOP Paris 2024 » : de la veille au plaidoyer critique	113

Section 2 - « Doctorante CIFRE » : sortir du « devrait être »	122
Conclusion du chapitre 1	136
Chapitre 2 – Collecte des données.....	137
Introduction du chapitre 2.....	137
Section 1 – Comprendre les Jeux : documents et entretiens avec les parties prenantes	137
Section 2 – Comprendre les ESSMS : entretiens avec les professionnelles d’établissements et services	146
Section 3 – Comprendre et agir pour la rencontre de deux mondes : une participation observante	153
Conclusion du chapitre 2	162
Chapitre 3 – Analyse des données	164
Introduction du chapitre 3.....	164
Section 1 – Durant le terrain.....	164
Section 2 – Après le terrain.....	171
Conclusion du chapitre 3	176
Conclusion de la partie 2	178
Partie 3 - Résultats	179
Introduction de la partie 3.....	179
Chapitre 1 – Contexte(s) : entre incertitudes et annonces	180
Introduction du chapitre 1	180
Section 1 – Etat des lieux des établissements et services dans le secteur du handicap	180
Section 2 – Jeux de Paris 2024 : une fête populaire contractuelle	191
Conclusion du chapitre 1	207
Chapitre 2 – Un méga-événement à effet-levier faible en matière d’inclusion	208
Introduction du chapitre 2	208
Section 1 - Leviers du méga-événement	209
Section 2 - Limites du méga-événement	229
Section 3 - Adaptations du méga-événement	238
Conclusion du chapitre 2	251
Chapitre 3 – Un méga-événement risqué en matière d’inclusion	253
Introduction du chapitre 3	253
Section 1 – Des ESSMS à la marge du méga-événement	254
Section 2 – Des personnes en situation de handicap toujours stigmatisées.....	272
Section 3 – Une autre préparation de méga-événement possible	284
Conclusion du chapitre 3	297
Conclusion de la partie 3	300

Partie 4 - Discussion	302
Introduction de la partie 4	302
Chapitre 1 – Interprétation des résultats et apports de la recherche	302
Introduction du chapitre 1	302
Section 1 – Précisions analytiques sur l’effet-levier d’inclusion	302
Section 2 – Développement théorique du stigmatisme organisationnel des ESSMS	313
Section 3 – Articulation du stigmatisme et de l’effet-levier du méga-événement en matière d’inclusion	325
Conclusion du chapitre 1	335
Chapitre 2 – Perspectives : recherches, méga-événements et ESSMS	337
Introduction du chapitre 2	337
Section 1 – Limites et perspectives de la recherche	337
Section 2 – Perspectives sur les (méga)-événements	352
Section 3 – Perspectives sur les ESSMS	362
Conclusion du chapitre 2	372
Conclusion de la partie 4	373
Conclusion générale	375
1) Réponses aux questions de recherche	375
2) Rappel des contributions de la thèse	381
3) Mise en perspective : ce que l’on sait des autres éditions des Jeux	384
4) Epilogue	387
Bibliographie	390
Documents primaires et sites internet (par ordre alphabétique)	390
Lois et textes juridiques	393
Ouvrages et articles scientifiques	394
Liste des abréviations, des sigles et des acronymes	421
Table des illustrations	424
Liste des tableurs	427
Annexes	429
Annexe 1 - Vue globale de l’évolution des Jeux olympiques et paralympiques	429
Annexe 2 – Présentations courtes des réunions plénières du programme AMI Handicap et volontariat	430
Annexe 3 – Présentations courtes des candidats et des accompagnantes	436
Annexe 4 – Présentations courtes des ateliers	444
Annexe 5 – Exemple de fiche-repère utilisée pour les entretiens avec les professionnelles des ESSMS	451

Annexe 6 – Vue globale du codage par série	460
Annexe 7 - Règles d’attribution des différentes aides - PLACSS - 2022	462
Annexe 8 – Mesures « handicap » du Plan Héritage de l’Etat	463
Annexe 9 – Vue globale et description des dispositifs « handicap » des Jeux de Paris 2024.....	467
Annexe 10 – Nœud 1.A : Leviers identifiés par les représentantes du système olympique et paralympique	487
Annexe 11 – Nœud 2.A : Leviers identifiés par les professionnelles d’ESSMS lauréats et non-lauréats	488
Annexe 12 - Nœud 1.B : Limites du méga-événement identifiées par les représentantes au système olympique et paralympique	489
Annexe 13 – Nœud 2.B : Limites du méga-événement identifiées par les professionnelles d’ESSMS lauréats et non-lauréats	490
Annexe 14 – Nœud 1.C : Adaptations des dispositifs identifiés par les représentantes du système olympique et paralympique.....	491
Annexe 15 – Nœud 3.A : Adaptations du programme «Handicap et volontariat» demandées par les professionnelles d’ESSMS.....	493
Annexe 16 - Courrier interassociatif à Paris 2024 – Programme «Handicap et volontariat» - Décembre 2022	494
Annexe 17- Nœud 1.D : Perceptions des ESSMS par les représentantes du système olympique et paralympique	495
Annexe 18 – Nœud 3.B : Stigmatisation des personnes en situation de handicap par les ESSMS d’après les représentantes du système olympique et paralympique	496
Annexe 19- Nœud 2.C : Stigmatisation des personnes en situation de handicap par le milieu ordinaire d’après les professionnelles des ESSMS lauréats et non-lauréats	497
Annexe 20 – Nœud 3.C : Adaptations demandées par les personnes en situation de handicap candidates au programme « Handicap et volontariat ».....	498
Annexe 21 – Nœud 3.D : Motivations des personnes en situation de handicap candidates au programme « Handicap et volontariat » »	499
Annexe 22 – Nœud 3.E : Eléments appréciés par les volontaires dans le programme « Handicap et volontariat »	501
Annexe 23 – Nœud 3.F : Eléments moins appréciés par les volontaires dans le programme « Handicap et volontariat »	502
Productions liées à la thèse	503

Introduction générale

Prologue

En Automne 2022, la Bastille s'est transformée en un spectacle flamboyant pour la Journée Paralympique. Le brouhaha festif des démonstrations, des athlètes en vedette, et des stands de sponsors forçaient une atmosphère euphorique. Une personne avec une prothèse court très vite sur un podium. On expose des roues et des châssis extra-légers, extra-résistants, extra-tout. On scande au micro : « Et alors on accueille une personne exceptionnelle... ». On interpelle les passants : « Si vous voulez essayer de battre cette championne de tennis de table handisport... ». Parfois, on est sommé de danser ou de crier un mot parce que « là, aujourd'hui, on est là, c'est le bonheur, le partage, pour tout le monde », « on est toutes et tous prêts pour 2024 ! ». Mon compagnon, en fauteuil roulant, me dit : « ouais, un Disneyland des handis quoi ». Ça continue au micro : « On est là, on est tous là ensemble, on vit ce moment magique ».



Figure 1 Extrait d'une lettre publiée sur LinkedIn de Tony Estanguet, président du COJOP Paris 2024 avant la Journée paralympique d'octobre 2022. Source : auteure. Crédits : Paris 2024.

1) Contexte

La préparation des Jeux de Paris 2024 s'inscrit dans un contexte particulier pour la France, épinglée en matière de respect des droits des personnes en situation de handicap sur son territoire. Des processus de concrétisation de ces droits hétéroclites et pluriels, parfois en tension dans les approches du handicap qu'il sous-tend (Winance, Ville, et Ravaut 2007), sont en jeu (Lejeune et Revillard 2023; Revillard 2020; 2018). Dix ans après la ratification par la France de la Convention internationale pour les droits des personnes handicapées (CIDPH), Jonas Ruskus exprime une grande déception. Il constate des niveaux de discrimination structurelle des personnes en situation de handicap. Ces constats rejoignent ceux de Catalina Devandas Aguilar, Rapporteuse spéciale des Nations Unies. En 2017, elle déclarait : « La France doit repenser sa politique du handicap pour construire une société véritablement inclusive ». Les insuffisances des politiques publiques domestiques sont considérées comme nombreuses et montrent un « décalage entre la centralité du langage des droits de l'homme et la réticence à s'approprier une convention internationale ». En 2023, le Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe estime que la France viole plusieurs articles de la Charte sociale européenne. Les domaines concernés incluent l'accès aux services d'aide sociale, au soutien financier, et l'accessibilité des transports publics, des bâtiments et des installations. La même année, au national, la Défenseure des droits rappelle que la première raison de recours est liée au handicap (21% des plaintes)², notamment dans les domaines de l'emploi et de la scolarité. L'ambition d'un méga-événement, dont la production favoriserait l'inclusion, résonne avec des insuffisances politiques, sociales et économiques. Ces insuffisances peinent à endiguer et alimentent les inégalités vécues par les personnes en situation de handicap (Bouchet 2022; Revillard 2020). La mise à l'agenda de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la gestion du méga-événement n'est donc pas anodine.

Durant les années de leur préparation, les Jeux de Paris 2024 sont présentés par les pouvoirs publics comme un moment privilégié pour remédier à des entraves fondamentales subies par les personnes en situation de handicap. Ainsi, lors des Conférences nationales du handicap (CNH) ou des Comités interministériels du handicap (CIH) qui se déroulent les années précédant l'événement, une partie du discours du Président de la République ou du Premier ministre est dédiée à un point d'actualité sur les Jeux. Ce discours aborde les dispositifs et initiatives mis en place spécifiquement au sujet du handicap. Dès 2017, est évoqué l'objectif de renforcer les moyens en matière de performance paralympique, « permettant à la délégation française d'accéder au Top 10 des nations à échéance 2024³ ». Quatre ans plus tard, les ambitions sont élargies, intégrant notamment l'objectif de la

² https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/2024-04/ddd_rapport-annuel-activite-2023_20240426.pdf

³ <https://handicap.gouv.fr/comite-interministeriel-du-handicap-2017>

«pérennisation des sportifs qualifiés (ESQ)». Ces emplois concernent les fédérations françaises handisport et sport adapté pour le développement du parasport sur tout le territoire. L'objectif inclut aussi le « développement de la participation sociale et du bénévolat des personnes en situation de handicap ». Cela concerne les grands événements sportifs internationaux et les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Ces annonces s'appuient notamment sur la publication et le suivi du Plan « Héritage », qui compte 23 mesures explicitement adressées à ce qu'il convient d'appeler un public cible, les personnes en situation de handicap. En 2023, les Jeux sont à nouveau présentés comme un outil de transformation sociale en faveur de l'inclusion par le Président de la République, Emmanuel Macron :

« L'accueil des Jeux paralympiques pour la première fois dans notre pays constitue aussi une formidable opportunité de faire évoluer la société dans sa manière d'intégrer tous les siens par la force d'émancipation, d'éducation et de bien-être du sport.⁴ »

Trois mois avant la Cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques, le CIH évoque déjà « un effet Jeux », notamment en matière d'accessibilité des transports :

« Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris confirment leur rôle d'accélérateur sur l'accessibilité des transports. [...] Dans la capitale, l'effet des Jeux est net : 1750 arrêts de bus permettent désormais le bon déploiement des rampes d'accessibilité sur les trottoirs. ⁵ »

Le dépôt de la candidature de Paris auprès du Comité international olympique (CIO), intervient dix ans après la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées⁶, et les décrets n°2006-1657⁷ et n°2006-1658⁸ du 21 décembre 2006 relatifs à l'accessibilité des lieux publics. Dans le dossier de candidature des Jeux, ce cadre politico-légal est présenté comme la garantie de sites et d'infrastructures accessibles pour l'édition 2024 : « Depuis de nombreuses années, la France a fait de la question de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap une priorité nationale.⁹ ». Or, nous l'avons vu, les difficultés quotidiennes des personnes en situation de handicap ne peuvent être dissipées par la seule existence de la loi de 2005, contrairement à ce qu'affirme le dossier de candidature.

2) Le secteur spécialisé

⁴ <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2023/04/26/conference-nationale-du-handicap-1>

⁵ [file:///C:/Users/jltep/Downloads/DP-CIH-2024-VDEF_2%20\(3\).pdf](file:///C:/Users/jltep/Downloads/DP-CIH-2024-VDEF_2%20(3).pdf)

⁶ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000809647>

⁷ <https://www.somme.gouv.fr/contenu/telechargement/12907/80472/file/D%C3%cret2006-1657.pdf>

⁸ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000246253>

⁹ <https://library.olympics.com/Default/doc/SYRACUSE/171674/dossier-de-candidature-paris-ville-candidate-jeux-olympiques-2024?lg=fr-FR> Page 78

Espaces parmi d'autres du secteur médico-social, les établissements et services sociaux, sanitaires et médico-sociaux (ESSMS), majoritairement privés non-lucratifs sont financés par l'Etat et les collectivités territoriales (Arnal-Capdevielle 2020; Paucher et al. 2021). Ils assurent le soin et l'accompagnement social des personnes en situation de handicap. Nous évoquions précédemment les critiques adressées au respect des droits des personnes en situation de handicap en France par la rapporteure pour les Nations Unies. Celle-ci estime, plus précisément, qu'aucun établissement n'est « bon », « dans la mesure où tous imposent un mode de vie donné, qui entrave la capacité de l'individu à mener une vie décente sur la base de l'égalité avec les autres ». En France, les personnes en situation de handicap correspondent à l'une des populations sur lesquelles se pose un « double regard » médical et social, structurant une « série d'espaces ouverts dans l'État social » (Henckes et al. 2024b), un secteur dit « spécialisé » sur le terrain.

La question de l'efficacité de ces organisations a été bien explorée en France. Une première perspective est celle de la nécessaire managérialisation du secteur médico-social. La dimension associative est parfois perçue comme un obstacle à la transparence des activités et des résultats. Cela correspond à une tendance à la réorganisation des ESSMS sous l'influence des principes du New Public Management (NPM). Cette approche considère la transformation du secteur comme une nécessité dictée par des impératifs de performance, d'efficacité et de gestion plus rigoureuse (Hardy 2020; 2018; 2010; Loubat, Bloch, et Hardy 2022; Hardy 2014). Ces principes œuvreraient à l'individualisation de prestations et à la réponse aux besoins des usagers. Au niveau organisationnel, l'élaboration de projets d'établissements et la création de plateformes de services coordonnés sont proposées comme solutions pour optimiser les ressources tout en maintenant une responsabilité personnelle accrue, en ouvrant notamment la porte à une solvabilisation individuelle. On parle alors d'un « secteur davantage contrôlé par les autorités publiques », devenant un « milieu plus intégré », se différenciant d'une « culture militante. » (Robelet 2017).

Pour d'autres chercheurs, c'est précisément l'application stricte de logiques marchandes, à travers l'Etat, qui affaiblit les fondements sociaux et éthiques du secteur médico-social. Pour eux, ce secteur, en grande partie composé d'associations et représentant la majorité du tissu associatif en France, joue un rôle essentiel d'intermédiaire pour lutter contre le désengagement ou l'isolement du lien social (Chauvière 2007 ; Laville et Salmon 2022; 2015 ; Laville et Riot-Sarcey 2019; Laville et Sainsaulieu 2018). Cette perspective repose notamment sur la critique d'une logique de performance, exclusivement économique, dénaturant la relation d'aide et la conception même du soutien social, en donnant, dans le même geste, un supplément d'âme au système qui le corrompt. Dit autrement, il s'agit de décrire et de théoriser un « double isomorphisme marché-état » (Eynaud 2019; Eynaud et Carvalho de França Filho 2019) nourri et nourrissant une « hypergestion » (Chauvière 2009) :

« Les logiques de résultats, de performance, logiques normatives sont des principes qui prétendent pouvoir améliorer l'efficacité des ESSMS sans jamais se poser la question de l'hétéronomie de ceux-ci et donc du déterminisme des modes de gestion sur le personnel et sur les usagers. Les valeurs sont donc à reconsidérer car les outils de gestion issus des entreprises ne sont pas les seuls à pouvoir traduire une logique rationaliste et normative. Nos bonnes intentions sont souvent la prison des autres. » (Andrien 2014)

Dans ces deux pans de la littérature, peu de place est finalement laissée à la question de l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein du milieu ordinaire *via* les ESSMS. Autrement dit, le fait que l'ESSMS existe précisément parce qu'il n'y aurait pas d'autres lieux accueillants est finalement assez peu pensé en tant qu'enjeu de gestion à part entière.

Les débats entourant la gestion des ESSMS nous semblent renvoyer plus fondamentalement aux modèles sous-jacents des couples inclusion-exclusion dans notre société (Ravaud et Stiker 2000a, 2000b). Il est attendu de ces organisations de ne pas seulement « prendre en charge » mais également d'assurer une forme de « médiation d'inclusion » (Ravaud et Stiker, 2000a:8). Comme le rappelle l'article L. 116-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) :

« L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets ».

En somme, les ESSMS illustrent toute la complexité et les précautions à prendre dans l'emploi du terme « inclusion ». La frontière qui sépare les ESSMS du milieu ordinaire ne saurait être réduite à des enjeux internes : elle intègre des dimensions immatérielles et politiques plus larges, qui ont notamment à voir avec le traitement social des différences (Andrien et Sarrazin 2022). D'une part, les ESSMS fonctionnent comme des espaces ségrégatifs. D'autre part, ils se manifestent comme des espaces protecteurs dans un monde excluant. Autrement dit :

« L'institution médico-sociale est un aspirateur à misère psycho-affective et socio-affective, dont les tuyaux sont bouchés de part et d'autre. » (Dargère 2012:203).

Cette double remise en question, intérieure et extérieure aux ESSMS, nous conduit à interroger et considérer autrement cette impression d'une transformation perpétuelle, tantôt subie et tantôt recherchée, souvent considérée comme nécessaire pour des raisons et selon des modalités tout à fait différentes dans les deux pans de la littérature évoqués. En effet, cette mise à part organisée, son objectif et ses conséquences, font l'objet de vifs débats au sein des *Disability studies*. La construction de ce champ de recherche, né du militantisme, s'appuie d'ailleurs sur un « travail crucial de critique de l'institutionnalisation depuis l'intérieur » (Baudot 2024), c'est-à-dire depuis les établissements et services spécialisés, par les personnes en situation de handicap elles-mêmes (Battye et al. 1966).

L'existence d'un secteur spécialisé est alors plus largement critiquée pour son potentiel à renforcer les barrières sociales, voire à en créer de nouvelles, plutôt qu'à les abattre. Il s'agit d'une critique fondamentale toujours actuelle (Andrien et Sarrazin 2022; Laville et Salmon 2022; Henckes et al. 2024b), qui conduit à chercher une manière souhaitable d'assurer la « détotalisation » de ces organisations (Martin 2024).

Dans cette thèse, l'analyse de la place des ESSMS lors de la préparation d'un méga-événement « inclusif » est considérée comme une opportunité de réflexion sur une gestion possible de cette porosité, plus ou moins marquée, avec le milieu ordinaire. En creux, cette démarche interroge la pertinence de l'implication des ESSMS comme un bon indicateur de l'inclusivité d'un méga-événement.

3) Le méga-événement extraordinaire

Cette thèse a été pensée par des acteurs de terrain et motivée par la tenue, en 2024, des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Elle est, à ce titre, le produit direct et circonstancié d'un méga-événement marqué par l'ambition de « changer le regard de notre société sur le handicap , pour que l'inclusion des personnes en situation de handicap soit aussi un héritage de ces Jeux¹⁰ ». Cette ambition s'appuie sur un modèle de méga-événement qui serait « nouveau¹¹ ». Le milieu « spécialisé » que nous venons de décrire serait donc, peut-être, invité à participer à ce méga-événement « inclusif ».

La définition même du méga-événement est encore soumise à débat. En revanche, les Jeux sont bien considérés comme l'illustration par excellence du méga-événement. Nous partageons ici la définition proposée par Müller : les méga-événements sont « des événements ambulants, coûteux, rassemblant des athlètes de tous continents, dont les performances attirent un grand nombre de spectateurs et de téléspectateurs, et laissent des traces » (Müller 2015b). Des chercheurs français analysant les prémices de la préparation des Jeux de Paris 2024, estiment devoir faire avec un « champ de recherche encore jeune et peu structuré, qui produit des données souvent disparates , ne facilitant pas les comparaisons, qu'elles soient diachroniques (entre les éditions des jeux) ou synchroniques (entre les pays pour une même édition) » (Richard et al. 2020). La rhétorique d'un méga-événement accélérateur d'inclusion ne peut que difficilement s'appuyer sur des données tangibles et comparables de la recherche, encore balbutiante d'un point de vue théorique (Duignan 2021). Comme le soulignent Byers et al. (2021), « globalement, les preuves sont faibles et peu claires en ce qui concerne la planification, la mise en œuvre et les résultats des héritages, avec de nombreux chercheurs qui

¹⁰ Communiqué de presse de Paris 2024 du 08/10/2023 : <https://presse.paris2024.org/actualites/journee-paralympique-2023-des-dizaines-de-milliers-de-visiteurs-conquis-a-la-veille-de-louverture-de-la-billetterie-des-jeux-paralympiques-647d-e0190.html>

¹¹ <https://www.paris2024.org/fr/vision/>

discutent et préconisent encore différentes manières de le [le méga-événement] conceptualiser. ». En effet, les approches pluridisciplinaires visant à se saisir des méga-événements, et des Jeux en particulier, se rejoignent sur l'observation d'une invariable ambiguïté des méga-événements (Byers, Hayday, et Pappous 2019). A ce titre, certains auteurs appellent à prendre en considération le risque d'une planification partiellement aveugle (Müller 2015a; Smith 2014). De manière plus problématique encore, ils soulignent l'exclusion des « connaissances qui sont en tension ou en contradiction totale » avec le narratif du méga-événement (Stewart et Rayner 2016). Ainsi, la littérature invite à explorer et décrire avec attention les marges d'action des organisations locales lors de la préparation de chaque édition (Chalip 2014; 2006; 2017; Smith 2014; Smith et Fox 2007). Pour certains, les méga-événements auraient atteint un pic, à partir duquel il conviendrait de rompre avec une logique de croissance, « au profit d'une flexibilité accrue pour donner la priorité aux agendas des hôtes » (Müller et al. 2023). Il s'agirait alors de « transcender une approche descendante dominée par [l'idée] que les impacts économiques et les avantages sociaux se répercuteront sur ceux qui en ont le plus besoin » (Smith et Fox 2007).

Dans le cadre de cette thèse, nous nous concentrons exclusivement sur un public ouvertement et directement « ciblé » : les personnes en situation de handicap. Ce public est visé dans les stratégies officielles, autrement dit « celles qui en ont le plus besoin » du point de vue des organisateurs privés et publics des Jeux. Comme nous le développons ensuite, la population en situation de handicap entretient des liens privilégiés avec les Jeux. En effet, une partie du méga-événement leur est explicitement dédiée : c'est cette imbrication qui nous intéresse. D'autres populations, notamment précaires et dont on sait par ailleurs qu'elles sont particulièrement percutées par les méga-événements (Bernstock 2020; Gillespie, Hardy, et Watt 2018; Humphry 2020; Ivester 2017; Kavetsos 2012; Kennelly et Watt 2012; 2011; Sadd 2009; Shin et Li 2013; Suzuki, Ogawa, et Inaba 2018; Wang, Bao, et Lin 2015; Watt 2018), n'ont pas été intégrées à notre recherche pour deux raisons. D'une part, les questions relatives aux personnes précaires ont émergé très peu de temps avant le début des Jeux de Paris 2024, rendant difficile le choix de ce terrain, dans une perspective unique ou comparatiste, au regard de nos propres contraintes académiques. D'autre part, le choix de procéder à l'étude d'une population s'explique par la complexité du système olympique et paralympique. Les Jeux correspondent à un tissu multipartites-prenantes, traversé par des organisations privées, lucratives et non-lucratives, et publiques. Ainsi, étudier une population spécifique nous permettrait de restreindre le nombre d'organisations concernées. Cela répondait à l'un des enjeux centraux de l'inclusion identifié en gestion, à savoir la « fragmentation des regards, des compétences, des aides et des aménagements » (Bauer 2015). L'idée d'un méga-événement comme horizon commun en faveur de

l'inclusion des personnes en situation de handicap, forçant le décroisement, s'avérait, en première intention, séduisante.

Cette imbrication entre population en situation de handicap et Jeux est étudiée selon un choix méthodologique particulier : observer la préparation, l'amont du méga-événement. Cette perspective pose au moins deux problèmes pratiques que nous allons ici éclairer. Premièrement, où commence la préparation ? Les candidatures pour l'organisation des Jeux de 1992, 2008 et 2012 n'ont pas abouti à la désignation de Paris. Cependant, chaque candidature constitue, en elle-même, un premier travail d'analyse et de projection dans l'organisation possible des Jeux sur un territoire donné. De même, la création de l'association d'étude appelée « Ambition olympique et paralympique » en 2015 aurait pu être un bon jalon : c'est la naissance du projet dans sa globalité. Nos matériaux de recherche correspondent plutôt à la période 2021-2024, c'est-à-dire à la phase dite « d'études et de planification¹² ». En 2021, la phase opérationnelle est enclenchée tant en termes de chantiers que de dispositifs estampillés « Héritage ». Les 170 mesures composant le programme dit « Héritage de l'État », annoncé en novembre 2019, font l'objet d'un premier bilan : « Il faisait alors état de la mise en œuvre de 52 mesures, faisait apparaître que 88 mesures étaient en cours de déploiement et que 25 mesures restaient à engager, trois mesures ayant été intégrées à une mesure plus globale et six abandonnées.¹³ ». De 2021 à 2024, la phase de préparation que nous avons observée correspond ainsi à une période d'opérationnalisation pour les organisations du système olympique et paralympique. C'est précisément à ce moment-là que les déclarations d'intention doivent être concrétisées.

Deuxièmement, les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques relèvent-ils d'une même préparation ? L'édition des Jeux de Paris 2024 présente une particularité : ces deux séquences relèvent d'un comité d'organisation similaire. Par extension, dans l'amont, les appels à projet, les labels ou tout autre dispositif mis en place par le comité ou d'autres organisations du système olympique et paralympique, ne sont pas liés à l'une ou l'autre séquence spécifiquement. Il s'agit de répondre à des feuilles de routes, établies à différentes échelles territoriales et plus ou moins coordonnées entre elles, qui établissent, avant même le début des Jeux, des moyens d'accélérer l'inclusion. Nous revenons dans la thèse sur une description plus détaillée des dispositifs en question. C'est en cela que nous parlerons des Jeux pour désigner les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, de manière générique. Cette fusion est tout à fait importante à souligner, car, nous le verrons, certains auteurs tendent à parler d' « héritages paralympiques » (Pappous et Brown 2018) pour évoquer spécifiquement les

¹² Voir : <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/287824.pdf>

¹³ <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/287824.pdf> Page 102

conséquences des Jeux sur les personnes en situation de handicap. Des conséquences, d'ailleurs, dont la littérature souligne des paradoxes, nous poussant à qualifier le méga-événement d'ambigu.

D'importantes réserves quant à la conciliation possible entre des transformations domestiques significatives et la tenue des Jeux de Paris 2024 sont émises très tôt. Certains auteurs estiment que l'inclusion constitue avant tout un outil rhétorique d'acceptabilité de l'événement, au regard des dépenses publiques engagées (Chaillou 2024). Ils considèrent l'inclusion plus comme un moyen d'acceptation de l'événement que comme un moyen de changer l'existant, matériel (Kerroumi et Forgeron 2021) et immatériel (Richard et al. 2020). Cette limite est également soulignée par les *Disability studies* dans les éditions précédentes des Jeux. Les représentations des athlètes en situation de handicap (Howe 2011; Pappous, Marcellini, et De Léséleuc 2011; Silva et Howe 2012; Thomas et Smith 2003; Goggin et Newell 2000; Lebel, Marcellini, et Pappous 2010; Bruce 2014; Pappous, Marcellini, et de Léséleuc 2011; Solves et al. 2019; Ferrara, Burns, et Mills 2015), l'accessibilité du volontariat (Dickson, Darcy, et Benson 2017; Darcy 2003) ou encore les avancées architecturales (Ahmed 2013; Darcy 2003) sont autant d'éléments faisant l'objet de regards critiques, que nous explorerons dans le cadre de cette thèse. Dans le sillage de Müller, nous tenterons non pas seulement « de rendre plus efficace la gestion des événements » mais de s'interroger sur leurs « conditions de possibilité, leur constitution sociale et leurs effets sociaux » (Müller 2017).

Cette thèse inscrit la gestion du méga-événement dans un cadre plus global de compréhension des mécanismes de construction et de compréhension du handicap. Le méga-événement est abordé comme un moment privilégié d'observation des modalités possibles de reproduction ou de réinvention de pratiques sociales stigmatisantes et excluantes du pays-hôte, ici, la France. La préparation est donc abordée à la fois du point de vue de sa mise en œuvre mais également de sa perception par le secteur spécialisé, les traces les plus explicites de son rôle lors de la préparation des éditions précédentes des Jeux étant celles de l'édition de Sydney 2000 (Darcy 2003), il y a maintenant vingt ans.

4) Des questions de recherche

Cette thèse explore des aspects de recherche rarement abordés ensemble et peut donc être lue comme un pari : celui d'étudier la préparation d'un méga-événement comme un moment-clé pour la réalisation d'ambitions inclusives, en optant pour une perspective à hauteur du secteur dit « spécialisé ». Notre problématique centrale est la suivante :

Dans quelle mesure la préparation du méga-événement favorise-t-elle l'inclusion des personnes en situation de handicap accompagnées par les ESSMS ?

Pour affiner notre problématique, nous avons progressivement élaboré nos sous-questions de recherche, en les adaptant à mesure que notre compréhension théorique et pratique s'approfondissait. Chaque question s'appuie sur les constats issus des précédentes et les prolonge. Cette approche progressive nous a permis d'entrer rapidement dans un terrain par essence limité dans le temps. L'accès à ce terrain a été facilité par une Convention industrielle de formation par la recherche (Cifre) en partenariat avec le laboratoire de recherche de l'IAE Paris-Sorbonne et l'Uriopss Île-de-France qui représente le secteur sanitaire, médico-social et social privé non lucratif de la région. Nous revenons plus précisément sur cet élément central dans la Méthodologie. Les sous-questions de recherche, développées en lien avec notre cadre théorique et les données collectées sont présentées en (a), (b) et (c).

a) Question de recherche 1

Dès les premiers mois, nous avons fait le choix de rentrer dans la thèse par le terrain en tant que chargée de mission JOP au sein de l'Uriopss Île-de-France. Nos quatre missions étaient : cartographier les opportunités des Jeux pour les secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux ; diffuser l'information ; accompagner les ESSMS adhérents de la fédération et assurer les relations institutionnelles. Pour nous familiariser avec ce système, nous nous sommes appuyés sur des documents écrits (32) qui ont fait l'objet d'une analyse à visée principalement empirique. Il s'agissait d'identifier ce que nous appelons des « dispositifs¹⁴ » dans la suite du texte qui existaient déjà ou allaient se mettre en place dans le cadre de la préparation des Jeux. Nous étions à la recherche des décrets - labels, appels à projets, appels à manifestation d'intérêt, marchés, etc. - touchant directement ou indirectement les ESSMS. L'importante présence de l'occurrence « personnes en situation de handicap » contrastait avec l'absence de mention des ESSMS. Cette première phase a guidé nos prises de contact avec les organisations du système olympique et paralympique, privées non-lucratives ou publiques. Lors de ces entretiens avec les professionnelles (12), les modalités possibles d'implication des ESSMS étaient évoquées, en abordant le contexte plus global d'organisation des Jeux. Les différentes réponses de nos interlocutrices nous ont permis de préciser cette impression d'un impensé des ESSMS dans la préparation. Elles évoquaient les raisons pour lesquelles elles souhaitaient ou ne souhaitaient pas, pouvaient ou ne pouvaient pas prendre en compte ces organisations. Ces constats initiaux ont alors nécessité un approfondissement théorique à partir de la littérature sur les héritages des méga-événements d'abord, puis de la littérature sur leur effet-levier ensuite.

¹⁴ Nous avons conscience que ce terme s'inscrit dans une tradition épistémologique foisonnante, notamment pour les sciences de gestion (Gilbert et Raulet-Croset 2021). Cependant, nous ne l'employons pas ici dans une perspective analytique mais plutôt comme un repère souple et opératoire pour parler de mesures, d'outils et d'initiatives diversifiées.

Parallèlement à cette plongée empirique, nous avons alors privilégié la littérature relative à la gestion des héritages olympiques et paralympiques. L'ambiguïté fondamentale des héritages a été soulignée par des travaux issus de disciplines variées. Ce constat s'ajoutait à l'observation que les personnes en situation de handicap étaient rarement enquêtées directement. Une exception notable à cela concerne les travaux de Darcy, Dickson, et Benson (2014) et de Dickson, Darcy, et Benson (2017). Le même constat pouvait être établi pour les structures locales représentant ou accompagnant les personnes en situation de handicap au quotidien. Ainsi, la manière dont les organisations du champ du handicap influencent et contribuent à la promesse sociale des méga-événements restait assez peu connue (Misener 2015). En revanche, deux pistes de recherche s'ouvraient. D'une part, celle d'une instrumentation importante du secteur par le méga-événement (Darcy 2003 ; Smith 2014) et, d'autre part, d'un rôle hypothétique, peu documenté, de garde-fou du méga-événement (Darcy 2003). Il a donc semblé plus opportun de privilégier les pistes esquissées par la littérature relative au concept d'« effet-levier » du méga-événement. En effet, ce concept postule que le méga-événement ne constitue pas une intervention en soi mais l'opportunité d'une intervention pour d'autres organisations (Chalip 2017, 2014, 2006; Taks et al. 2013), ici les ESSMS. A partir de là, nous avons souhaité explorer la manière dont les ressources des acteurs locaux pouvaient être exploitées et combinées (Misener 2015) dès la préparation. Nous nous sommes en particulier appuyé sur la proposition de Smith (2014) distinguant deux types d'effet-levier : l'« effet-levier thématique », lié à des priorités non-essentiels à la livraison et l'« effet-levier événementiel », lié à l'optimisation des impacts du méga-événement. Notre première question de recherche est donc la suivante :

Q1 : Lors de la préparation, comment l'effet-levier du méga-événement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap accompagnées par les ESSMS se structure-t-il ?

b) Question de recherche 2

Si la première phase de recherche portait sur la structuration externe de l'effet-levier, cette seconde phase s'est attachée à comprendre sa réception par les acteurs concernés, et les obstacles à son appropriation. Notre statut de chargée de mission au sein de l'Uriopss Île-de-France nous permettait d'adopter un regard original dans la littérature. Nous nous sommes intéressés à la réception et à la perception des dispositifs (appels à projets, labels, appels à manifestation d'intérêt...) mis en place, en amont de l'évènement, par des organisations impliquées et non-impliquées dans la dynamique. Lors d'entretiens auprès de professionnelles d'établissements et services médico-sociaux franciliens dans le secteur du handicap (20), les dispositifs du méga-événement apparaissaient peu adaptés et appropriés pour des raisons qui lui étaient souvent extérieures et relevant du quotidien des ESSMS et du milieu ordinaire. Cette complexité dans l'analyse des freins à l'appropriation des

dispositifs par les acteurs nous a conduit à sortir d'une focale exclusivement tournée sur le méga-événement. Cette phase s'est révélée déstabilisante sur le plan analytique, car elle a remis en question l'hypothèse initiale d'un effet-levier perçu comme potentiellement mobilisateur. Le méga-événement était finalement peu remis en question en lui-même sur le terrain alors que peu des professionnelles d'ESSMS enquêtées identifiaient un effet-levier, réel ou potentiel, ou y participaient effectivement.

La littérature sur la gestion des ESSMS a donc été centrale pour affiner notre grille de lecture et comprendre cette absence d'interdépendance entre les ESSMS et le méga-événement. A première vue, les organisations du système olympique et paralympique pouvaient œuvrer sans les ESSMS : le méga-événement se tiendrait, avec ou sans leur implication. Pourtant, l'ambition inclusive, formulée dans les documents et relayée lors des entretiens avec les professionnelles des organisations du système olympique et paralympique nécessitait bien l'intervention et la participation des ESSMS, au moins en quelques occasions. De même, pour les professionnelles d'ESSMS, l'inclusion des personnes en situation de handicap étant un sujet complexe, parfois occulté, le méga-événement apparaissait comme un élément à ne pas rejeter complètement. Or, ce refus de la mise à part des personnes en situation de handicap accompagnées par les ESSMS était fragile, les deux mondes se connaissant finalement peu voire se déconsidéraient. Ici, les relations interorganisationnelles ont pris une place importante non pas parce qu'elles existaient ou fonctionnaient mais précisément parce qu'elles dysfonctionnaient. C'est ce que la littérature du « stigmatisme organisationnel » nous a permis de verbaliser et d'approfondir. Nous avons reconsidéré le terme, initialement importé du terrain, et finalement peu maniable théoriquement, l'inclusion, au profit de celui de « stigmatisation ». Ce changement doit être signalé ici dans la mesure où il concrétise l'approche critique de notre recherche. La littérature du « stigmatisme organisationnel » (*organisational stigma*) (Hudson 2008) s'impose dans les années 2000 par des chercheurs en management. Elle s'appuie sur les travaux du sociologue Erving Goffman, et plus particulièrement de son ouvrage *Stigmatisme* (1975). Parler de « stigmatisme organisationnel » exige, dans la lignée d'une définition goffmanienne du stigmatisme comme produit de l'interaction ou déterminant le projet d'interaction, de s'attacher à comprendre l'interaction d'organisations avec d'autres, au cours de laquelle il est établi que l'une d'entre elles possède une faille. Cette faille fondamentale et profondément enracinée discrédite l'organisation concernée. A partir de là, des audiences variées et diverses, peuvent activement imposer des sanctions sociales et économiques néfastes (Devers, Dewett, Mishina, et Belsito, 2009:157). Autrement dit, parler de « stigmatisme organisationnel » exige de se concentrer sur la perception d'organisations par d'autres.

Si ce concept n'a, à notre connaissance, pas été appliqué aux organisations du champ du handicap, les travaux de Dargère (2012) nous mettent bien sur la voie pour tester et approfondir cette optique. Selon lui, appartenir à un ESSMS crée un stigmatisme à part entière pour l'individu, visible au sein de l'organisation mais également à l'extérieur. Une piste complémentaire est apportée par les travaux du

stigmatisme organisationnel. L'organisation elle-même peut être au cœur de points de vue disqualifiants sur ses activités. Parler de « stigmatisation » conduit à analyser les traitements dans l'interaction, anticipée ou réelle. Ces traitements peuvent avoir un impact variable sur la mise en place et l'accès, souhaité ou réel aux dispositifs, du méga-événement. En effet, les liens entre la stigmatisation et ses effets sont ténus mais ne doivent pas être considérés comme systématiques. À partir de là, nous avons formulé la question de recherche suivante :

Q2 : Lors de la préparation, dans quelle mesure cet effet-levier du méga-événement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap accompagnées par les ESSMS révèle-t-il un processus de stigmatisation ?

c) Question de recherche 3

Nos deux premières phases d'enquête — entretiens et analyse documentaire — nous ont permis de saisir comment les organisations, qu'elles soient issues du système olympique et paralympique ou du secteur médico-social, anticipaient (ou non) leurs interactions dans le cadre des Jeux. Toutefois, il nous paraissait essentiel d'élargir cette approche à l'expérience concrète de ces interactions, en particulier du point de vue des personnes en situation de handicap, au cœur des ambitions inclusives du méga-événement. Notre position de chargée de mission a joué un rôle central dans cet approfondissement. Elle nous a permis, en partenariat avec une association francilienne, de participer à un programme spécifique intitulé « Handicap et volontariat ».

Cette participation a pris la forme d'une démarche de participation observante (Lalonde 2013), à deux échelles : interorganisationnelle (entre ESSMS et acteurs du système olympique) et organisationnelle (ateliers avec des volontaires en situation de handicap). Cette immersion nous a offert un espace d'observation direct du déploiement de l'effet-levier dans un dispositif concret. C'est dans ce contexte que l'articulation entre nos deux concepts clés — effet-levier et stigmatisme organisationnel — a pris tout son sens. Le premier permettait d'analyser les intentions du programme, pensé comme levier d'inclusion ; le second interrogeait les effets réels de cette démarche sur les représentations des organisations et des personnes, en posant la question de savoir si ces actions participaient à déconstruire ou à reproduire des stigmatisations. Cette troisième phase d'analyse nous amène ainsi à explorer la rencontre entre ambition inclusive et réalités organisationnelles, entre volonté d'inclusion et maintien de barrières symboliques ou structurelles. Elle questionne ce que produit, concrètement, l'interaction entre les dispositifs du méga-événement, les ESSMS et les personnes elles-mêmes. Notre dernière question de recherche pourrait donc être formulée de la manière suivante :

Q3 : Lors de la préparation, comment l'effet-levier du méga-événement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap accompagnées par les ESSMS et ce processus de stigmatisation interagissent-ils ?

5) Plan de la thèse

Notre thèse se compose de quatre parties distinctes. **La première partie** présente la revue de littérature, vouée à revenir avec plus de précision sur le travail bibliographique et la construction du cadre théorique. Le chapitre 1 s'intéresse à la littérature sur la gestion des ESSMS, en trois sections. Le chapitre 2 revient sur la littérature dédiée à la gestion des méga-événements, en trois sections également. Chaque chapitre est composé de manière à présenter les débats et controverses relatifs à ces deux objets, à la lumière des *Disability studies*, afin de proposer et décrire nos outils théoriques, respectivement le stigmatisme organisationnel et l'effet-levier. **La deuxième partie** est dédiée à la méthodologie de la thèse. Il compte trois chapitres, le premier revenant sur notre positionnement en tant que chercheuse et praticienne, le second sur les modalités de collecte des données et le troisième sur l'analyse de celles-ci. **La troisième partie** présente les résultats de notre thèse. Elle est divisée en trois chapitres. Le premier décrit le contexte plus précis de notre terrain, en donnant une vision plus globale des Jeux de Paris 2024 et en décrivant avec plus de précision la structuration des ESSMS dans le pays-hôte. Le second revient sur les caractéristiques de l'effet-levier en matière d'inclusion du méga-événement. Le troisième sur les dynamiques de stigmatisation-déstigmatisation des ESSMS et des personnes en situation de handicap dans la préparation d'un méga-événement à effet-levier faible. Enfin, **la quatrième partie** est centrée sur la discussion de nos résultats. Un premier chapitre est dédié à l'interprétation possible de nos résultats et aux contributions théoriques que nous estimons pouvoir apporter. Un second chapitre revient sur les limites de notre thèse, à partir desquelles nous formulons quelques perspectives d'action et de réflexion possibles dans la recherche et dans la pratique.

Partie 1 – Revue de littérature

Chapitre 1 – Des ESSMS gestionnaires d'inclusion	Chapitre 2 – Un méga-événement accélérateur d'inclusion
Stigmatisme organisationnel	Effet-levier

Partie 2 – Méthodologie

Chapitre 1 – Chercher pendant la préparation d'un méga-événement	Chapitre 2 – Collecte des données	Chapitre 3 – Analyse des données

Chargée de mission JOP & doctorante : double casquette Démarche à visée inductive : une recherche née du terrain Recherche-action sous contraintes : limites de la démarche	Série 1 Système des Jeux : documents écrits et entretiens avec des représentantes Série 2 ESSMS : entretiens avec des professionnelles Série 3 Interaction ESSMS et système des Jeux : participation observante	Analyse thématique : séries 1 et 2 des données Analyse processuelle qualitative : série 3 des données

Problématique : Dans quelle mesure la préparation du méga-événement favorise-t-elle l'inclusion des personnes en situation de handicap accompagnées par les ESSMS ?
Q1 : Lors de la préparation, comment l'effet-levier du méga-événement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap accompagnées par les ESSMS se structure-t-il ?
Q2 : Lors de la préparation, dans quelle mesure cet effet-levier du méga-événement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap accompagnées par les ESSMS révèle-t-il un processus de stigmatisation ?
Q3 : Lors de la préparation, comment l'effet-levier du méga-événement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap accompagnées par les ESSMS et ce processus de stigmatisation interagissent-ils ?

Partie 3 – Résultats

Chapitre 1 – Contexte(s) : entre incertitudes et annonces	Chapitre 2 – Un méga-événement à effet-levier faible en matière d'inclusion	Chapitre 3 – Un méga-événement risqué en matière d'inclusion
ESSMS : un secteur en crise(s) Jeux : une fête contractuelle	Leviers : reconnaissance du handicap comme une thématique des Jeux Limites : structurelles & conjoncturelles Adaptations : jopisation & modifications à la marge	ESSMS : organisations mineures, dévalorisées & invisibilisées Personnes en situation de handicap : continuités de l'exclusion & stratégies

Partie 4 – Discussion

Chapitre 1 – Interprétation des résultats et apports théoriques	Chapitre 2 – Apports et perspectives : recherches, méga-événements et ESSMS
Précision : l'effet-levier du méga-événement	Recherches : diversification des organisations et des événements étudiés & gestion de l'« assistancialisation » en recherche

Identification : le stigmatisme organisationnel des ESSMS Théorisation : le stigmatisme organisationnel lors d'un méga-événement à effet-levier faible	Méga-événements : structuration du tissu hôte & vocation dialogique de la préparation ESSMS : gestion du milieu ordinaire & réflexivité sur la représentation

Partie 1 - Revue de littérature et cadre théorique

Introduction de la partie 1

Les liens entretenus entre les ESSMS, ou de manière générale les organisations représentant et accompagnant les personnes en situation de handicap, et les méga-événements, comme les Jeux olympiques et paralympiques (Jeux, dans la suite du texte), ne correspondent pas à un champ de recherche constitué en tant que tel. Il se situe à l'intersection de différents travaux portant sur la gestion des méga-événements, et des Jeux en particulier, et celle des ESSMS. Par conséquent, l'objet de cette revue de littérature n'est pas de broser un état des lieux exhaustif d'un champ de recherche qui serait déjà institutionnalisé. Il s'agit plutôt d'identifier des outils empiriques et théoriques, des résultats et des pistes de questionnement. Ces éléments issus de champs de recherche connexes, permettent d'alimenter la réflexion sur ces questions. Cette revue de littérature est organisée en deux chapitres. Le **chapitre 1** explore la littérature relative à la gestion des ESSMS. Le **chapitre 2** correspond, quant à lui, à la littérature consacrée aux méga-événements, avec un focus sur les Jeux. En effet, ces derniers constituent un méga-événement exemplaire et unique, jouissant d'une littérature spécifique que nous avons choisi d'exploiter. Chaque chapitre est structuré de manière à présenter, dans la dernière section, les concepts choisis pour former le cadre théorique de la thèse.

Chapitre 1 – Des ESSMS gestionnaires d’inclusion

Introduction du chapitre 1

Le chapitre 1 de notre revue de littérature vise à replacer l’existence des ESSMS dans des débats théoriques plus larges sur le handicap, permis notamment par l’avènement des *Disability studies*. Ce champ de recherche, apparu dans les années 1970 en lien étroit avec des mouvements sociaux des personnes en situation de handicap, propose une analyse critique des dynamiques sociales qui façonnent des pratiques et des systèmes sociaux opprimants, afin de favoriser l’inclusion des personnes concernées (Oliver et Barnes 2010). Autrement dit, les *Disability studies* opposent, à l’oppression, « des changements culturels et sociaux destinés à renforcer la qualité d’acteurs pour les personnes handicapées. » (Albrecht, Ravaud, et Stiker 2001). Dans cette perspective, nous cherchons à examiner comment ces dynamiques sociales influencent, et sont influencées par, la création, le maintien ou la disparition des ESSMS.

La section 1 a pour objectif d’évoquer les apports théoriques, parfois contradictoires, des *Disability studies*. Ce terreau foisonnant ne saurait être réduit à l’opposition dichotomique entre modèle individuel et modèle social. A ce titre, nous rejoignons Ravaud et Stiker (2000a, 2000b) sur la pertinence d’adopter une approche graduelle du régime « inclusion/exclusion » appliqué au handicap. A partir d’un travail socio-historique, ces derniers proposent de distinguer des « régimes » : (1) le régime assistance/inclusion différée ; (2) le régime marginalisation/inclusion conditionnelle ; (3) le régime discrimination/inclusion par normalisation ; (4) le régime ségrégation/inclusion progressive. Cette démarche nous permet de replacer le handicap dans des processus plus globaux de cohésion ou de dissociation sociale¹⁵. Travailler à partir de ces régimes nous donne l’occasion de présenter et de discuter différentes propositions et oppositions théoriques structurant les *Disability studies*.

Dans la **section 2**, nous souhaitons replacer ces enjeux dans la littérature française dédiée à la gestion des ESSMS. Plus précisément, nous abordons la manière dont ces organisations sont étudiées. D’une part, nous explorerons les changements instigués par le *New public management*, estimés nécessaires par certains et, d’autre part, la critique émise à l’encontre de ces transformations, déjà en cours.

¹⁵ Il convient de signaler plusieurs manières de produire des typologies des théorisations du handicap. Certains distinguent les approches biomédicales et les approches sociales (Fougeyrollas 2007). D’autres affinent les modèles des approches sociales en identifiant des formes d’explications plurielles (Shakespeare 1996). D’autres, enfin, opposent des approches individuelles à des approches politiques (Oliver 1986). On note également que certaines typologies sont spécifiquement créées par rapport à l’aire géographique (Escuriat 2022).

A partir de cette revue de littérature volontairement pluridisciplinaire, nous présentons, dans la **section 3**, l'outil théorique privilégié dans le cadre de notre réflexion : le stigmatisme organisationnel.

Section 1 – De l'inclusion aux inclusions

Introduction

Comme le note Gardien (2015), « vivre ensemble n'est pas assuré par un ordre extérieur et transcendant » : « penser l'inclusion, ses conditions politiques et pratiques, suppose d'avoir une réflexion préalable sur les causes de différents phénomènes ou situations vécues d'exclusion ». Ainsi, nous souhaitons, dans cette **section 1**, esquisser les enjeux et les questions relatives au postulat épistémologique d'un champ de recherche en particulier, celui des *Disability studies*, à savoir la critique d'environnements producteurs d'un handicap. C'est dans cette démarche que nous revenons en particulier sur quatre régimes identifiés par Ravaud et Stiker¹⁶ (2000a, 2000b) : (a) le régime assistance/inclusion différée ; (b) le régime marginalisation/inclusion conditionnelle ; (c) le régime discrimination/inclusion par normalisation ; (d) le régime ségrégation/inclusion progressive, en les reliant aux contributions du champ des *Disability studies*. Cet essai n'a pas vocation à être exhaustif et, comme rappelé par Ravaud et Stiker eux-mêmes, la distinction entre ces idéaux-types reste « indicative » (2000a). Il s'agit bien pour nous de rendre prégnants les modèles sous-jacents de l'inclusion, ou plutôt des inclusions, afin de comprendre ce que la notion véhicule en termes de représentations collectives et de valeurs.

a) De l'assistance à l'inclusion conditionnelle

Ravaud et Stiker (2000a) identifient un premier couple, « l'inclusion conditionnelle et l'assistance », idéal-type dans lequel « les assistés font partie de la société à condition qu'ils restent à leur place ». En effet, « Les politiques sociales d'assistance n'ont pas pour but d'éliminer la pauvreté, comme on pourrait le croire, mais de l'intégrer dans le système, au bénéfice de celui-ci » (2000:9). L'inclusion conditionnelle correspondrait donc à une « forme faible d'inclusion », ouvrant des droits, tout en créant un statut différent. En France, les politiques publiques du handicap oscillent entre deux approches. La première est celle d'un « droit au travail », c'est-à-dire à une autonomie fondée sur le travail rémunéré (Bureau et Rist 2018). La seconde est celle d'un « droit au non-travail », c'est-à-dire à la reconnaissance d'une inaptitude au travail (Revillard 2019) quitte à favoriser des formes d'emploi octroyant moins de droits que le salariat (Ebersold 2001). Fortement liée à la question du « travail »,

¹⁶ Nous ne revenons pas ici en détail sur le « régime d'élimination » et le « régime de l'abandon », pour lesquels les auteurs ne précisent pas d'envers en termes d'inclusion, contrairement aux quatre autres.

l'inclusion conditionnelle correspond à l'une des divergences théoriques majeures des *Disability studies*.

L'*Independent Living Mouvement* aux Etats-Unis a commencé au début des années 1970, avec la création du *Berkeley Center for Independent Living* par un collectif de personnes handicapées étudiantes. Ce centre, qui avait pour objectif de fournir l'aide nécessaire aux personnes handicapées pour qu'elles vivent dans la communauté, compte aujourd'hui 400 organisations homologues à travers les Etats-Unis. Elles sont dirigées, à au moins 51%, par des personnes handicapées¹⁷. Pour De Jong, la souveraineté des consommateurs, l'autonomie et les droits politiques et économiques sont au cœur du mouvement (1979). Selon lui, l'*Independent Living Movement* s'appuierait sur une approche libérale des marchés :

« Certains peuvent avoir du mal à considérer le mouvement pour une vie autonome comme l'apologie d'une idéologie libérale et pluraliste. Alors que de nombreuses personnes handicapées ont été exclues de la pleine participation au système économique et politique américain, elles souscrivent toujours aux valeurs et aux hypothèses les plus chères au système. Elles [les personnes handicapées] veulent toujours faire partie du système¹⁸ » (DeJong 1979).

Le marché est alors considéré comme un *modus operandi*, apte à répondre au système inadéquat de (sur)-protection des personnes handicapées, résultant d'aberrations de l'Etat-Providence (Williams 1983). Au Royaume-Uni, les travaux de Barnes (1991; 1990) et Oliver (1990; 1996; 1986; 1983), tendent plutôt à mettre en avant l'incapacité de la société capitaliste à répondre aux besoins des personnes handicapées, dans le sillage du matérialisme historique (Boucher 2004). Plus précisément, l'exclusion du monde du travail engendre une succession d'autres exclusions. Par ailleurs, Barnes montre que l'idée d'une libre concurrence entre individus tend à favoriser certaines catégories de la population handicapée, qui se conformeraient à une culture de la réussite et de l'autonomie, au risque de permettre à la société de désavouer davantage toute responsabilité sur la production du handicap (Barnes 1990).

Plus récemment, les chercheurs et chercheuses des *Critical Disability studies*, études plus axées sur la manière dont la normalité est construite, développent l'hypothèse d'une :

¹⁷ Sur l'influence du mouvement en France, voir Gardien (2016).

¹⁸ « Some may find it difficult to view the mouvement for independent living as an apologist for a free-market-pluralist ideology. While many disabled persons have been excluded from full participation in the American economic-political system, they still subscribe to the system's most cherished values and assumptions. They still want to be part of the system. » (DeJong 1979)

« structure de différenciation et de hiérarchisation sociale fondée sur la normalisation de certaines formes et fonctionnalités corporelles et sur l'exclusion des corps non conformes et des personnes qui les habitent. » (Masson 2013:105).

Il se joue, en creux, une critique du capitalisme, ou, pour reprendre les mots du militant Zig Blanquer, du programme PCP, « Production-Consommation-Procréation », déjà à l'œuvre dans les années 1980 (Primerano 2022). Autrement dit, l'inclusion conditionnelle constituerait le produit d'une « *doxa* capacitiste » (Probst et al. 2016). Bien que faible, cette inclusion nous invite à interroger une relation, potentiellement fondamentale, entre des droits partiellement accordés et la perpétuation d'inégalités structurelles.

b) De la marginalisation à l'inclusion par normalisation

Le couple « normalisation - marginalisation » vise à porter des « actions pour conformer à nouveau, le plus possible, et faire entrer dans cette moyenne sociale qu'est aujourd'hui la forme majeure qu'a prise la norme » (Ravaud et Stiker 2000:10). La question du corps, de l'esprit et de leur réadaptation est centrale. Pour reprendre les termes de Marcellini, dans un ouvrage consacré à l'activité physique des personnes en situation de handicap, on assiste à une interaction entre « injonction d'assimilation et mise en forme normative du corps » (Marcellini 2005:28). Or, les *Disability studies* semblent, à première vue, unies par une même intention : « débiologiser » le handicap (Stiker 2021), en réaction à des conceptions défectologiques, jusqu'alors prédominantes. Celles-ci conduisaient à l'idée que la personne devait se transformer, s'adapter, au risque d'être exclue. Autrement dit, la montée en puissance de mouvements sociaux de personnes concernées, revendiquant une « ouverture des possibles », bat en brèche une catégorie du « handicap » qui semble « aller de soi » (Bas 2017). Dans cette perspective, la déficience n'est plus la cause unique du désavantage économique et social : il s'agit de qualifier et travailler sur le rôle des sociétés dans la production du handicap en matière de discrimination, de ségrégation dans des institutions et d'inaccessibilité de l'espace public (Oliver et Barnes 2010). Le modèle social du handicap s'érige alors sur la distinction suivante : « disabled people are those people with impairments who are disabled by society¹⁹ » (Morris 2001). Autrement dit, la problématique étudiée ne concerne plus la déficience mais les barrières handicapantes.

Dès la fin des années 1980 certains modèles théoriques proposent de favoriser une approche interactionniste. Le modèle de développement humain – processus de production du handicap (MDH-PPH) développé par Fougeyrollas et son équipe, intègre ainsi l'ensemble de ces dimensions médicale, fonctionnelle, environnementale et politique. La « situation de handicap » renvoie alors à

¹⁹ Exceptionnellement, nous ne traduisons pas cette phrase du fait de sa difficile retranscription dans les termes français. Les éléments suivants devraient éclairer les lecteurs sur ces nuances.

une limitation des habitudes de vie d'une personne (réalisation d'activités courantes ou l'exercice des rôles sociaux) résultant d'une interaction entre des facteurs personnels (déficiences, incapacités) et des facteurs environnementaux, facilitateurs ou obstacles. Selon ce modèle influent au niveau international²⁰, « la participation sociale correspond à la réalisation de ses habitudes de vie dans son milieu » (Fougeyrollas 1996; 1998). Plus récemment, inspirée par la théorie des capacités (Sen 2012), Mitra propose de définir le handicap comme l'interaction entre les caractéristiques individuelles (déficience, âge, sexe), les biens disponibles et les facteurs environnementaux conduisant à une réduction des capacités (Mitra 2006). Par ailleurs, certains travaux inspirés par la théorie de l'acteur-réseau (ANT) ont ainsi largement insisté sur la dimension interactionnelle du handicap (Winance 2014). Dans ces différentes propositions, on peut retracer en détail « la chaîne empirique à travers laquelle sont produites ses incapacités, comme les capacités de personnes », autrement dit de retranscrire les dimensions relationnelle, situationnelle et concrète « des qualités, des caractéristiques, des in/capacités » (Winance 2016) de la personne. Pour autant, Shakespeare et Watson (2001), notent un oubli majeur dans ces travaux, le rapport à la normalité et à la normalisation :

«Ça sonne mieux de dire « les gens sont handicapés par la société, pas par leur corps» que de dire «les gens sont handicapés par la société ainsi que par leur corps» » (Shakespeare et Watson 2001)

La différence est, pour ces auteurs, « absente-présente », « mise entre parenthèses », au détriment de la théorie et de la pratique. Pourtant, les tenants du modèle social, de même que les créateurs du MDH-PPH, réfutent cependant la volonté d'oublier le corps :

« Cette négation de la douleur de la déficience n'a jamais été, en réalité, une négation. Il s'agissait plutôt d'une tentative pragmatique pour identifier et aborder des problématiques qui pouvaient être transformées via l'action collective plutôt que via un traitement médical ou professionnel » (Oliver 1996)

Actuellement, le rapport au corps modifié, ou « à modifier », demeure une question vive dans les *Critical Disability studies*. Celles-ci rejettent la distinction entre social et biologique, non pas parce que le handicap ne serait que « social », mais parce que ces deux dimensions sont, toutes les deux, « investies de significations sociales » (Probst et al. 2016). C'est par exemple le cas des travaux relatifs à la transcapacité, qui « se caractérise par le besoin, pour une personne en situation de non-handicap, de transformer ses capacités ou ses sens en vue d'acquérir un déficit physique (amputation, paralysie, cécité, surdit , etc.) » (Baril et Trevenen, 2014:50). Le d sir pour un corps plus « dissident » (Ravaud

²⁰ Le mod le de d veloppement humain – processus de production du handicap (MDH-PPH) trouve  cho dans les travaux autour de la Classification Internationale du Fonctionnement (CIF), ratifi e par l'Assembl e mondiale de la sant  en mai 2001 (Barral, 2007; Gardien, 2015).

et Stiker 2000:10) questionne ainsi les présupposés culturels et sociaux qui président à la considération des corps. Il ne s'agit plus seulement :

« d'identifier et d'analyser les processus d'exclusion que subissent les personnes handicapées, mais de comprendre le système de normes qui sous-tend ces processus : [...] ces nouvelles recherches questionnent d'abord la validité, comme réalité sociale et normative, impliquant la dévalorisation des personnes handicapées. » (Winance 2021:28).

Ces lectures offrent la possibilité de lier la description des expériences d'exclusions des personnes handicapées au processus d'a-normalisation au sens large dans la société. Il s'agit de montrer une « autre face de la médaille », à savoir « comment les pratiques de (dé)normalisation aboutissent à la catégorie sociale que nous appelons « handicap » (Berressem et al. 2017:24). A ce titre, le modèle social, au sens large, se trouve face à la critique d'avoir négligé le rôle des pratiques et des représentations « validocentrées », c'est-à-dire « l'importance du corps valide comme ensemble de normes et de valeurs pour nos contemporains » (Gardien 2016). Autrement dit, c'est la marginalisation de corps non-valides qui produit l'exclusion et les discriminations que subissent au quotidien les personnes handicapées (Winance 2025). C'est notamment dans cet angle mort que le concept de « capacitisme » puise ses racines. Masson propose la définition suivante du capacitisme (traduction du terme anglais « ableism ») :

« Une structure de différenciation et de hiérarchisation sociale fondée sur la normalisation de certaines formes et fonctionnalités corporelles et sur l'exclusion des corps non conformes et des personnes qui les habitent. Le capacitisme « fait système » au sens où il infuse et structure tous les aspects de la vie en société (subjectivités et identités, relations sociales et arrangements sociaux, institutions, représentations et environnements), et ce, dans toutes les sphères de la vie sociale. » (Masson 2013:115)

Puiseux, quant à elle, privilégie le terme de validisme, au lieu de celui de « capacitisme », renvoyant à la définition suivante :

« Un système d'oppression vécu par les personnes handicapées du fait de leur non-correspondance aux normes médicales établissant les termes de la validité. C'est une idéologie qui veut que les corps non correspondants, jugés handicapés, aient moins de valeur et soient naturellement considérés comme inférieurs.²¹ »

« Capacitisme » et « validisme » restent globalement encore assez peu utilisés et conceptualisés dans les travaux académiques français, le premier relevant plutôt des sphères militantes et le second du monde universitaire francophone européen et québécois (Primerano 2020; 2022). Nous retenons de

²¹ Puiseux, Charlotte (2020), Dictionnaire CRIP : Petit ouvrage d'introduction au crip : <https://charlottepuiseux.com/>

ces travaux la nécessité de tracer ce qui produit, construit le handicap pour atteindre une forme de « normalité » mais également de questionner cette normalité elle-même en tant que référentiel qui serait commun.

A ce titre, nous souhaitons conclure par l'humilité encouragée par Berressem et al. (2017:26) : « The belief that one is lacking knowledge seems a good point of departure for new journeys into the worlds of dis/ability²² ». Le couple « marginalisation et inclusion par normalisation » nous invite à prendre avec beaucoup de précaution le projet de réduction d'une dissidence des corps et des esprits, celle-ci pouvant relever d'une forme de hiérarchisation profonde et systémique qu'il convient de penser et de repérer. C'est d'ailleurs ici que l'analyse de la marginalisation, en tant que processus par lequel un individu ou un groupe est mis à l'écart de la société ou de certains aspects de celle-ci, peut croiser celle de la discrimination en tant que traitement défavorable, inégal ou injuste envers un groupe spécifique.

c) De la discrimination à l'inclusion progressive

Pour Ravaud et Stiker (2000a), le couple « discrimination-inclusion progressive » permet d'analyser les dispositifs qui, selon les contextes, restreignent les droits, de manière explicite ou non, la discrimination, ou visent à restaurer l'égalité, l'inclusion progressive. On peut distinguer deux formes de discrimination : la discrimination directe, caractérisée par des traitements différenciés orientant les individus vers des positions spécifiques, et la discrimination indirecte, définie comme des traitements apparemment indifférenciés qui produisent des divisions systématiques entre groupes (Bouchet 2022). Ces réflexions remettent en question l'idéal d'un sujet autonome, notamment la capacité des personnes handicapées à « exercer leurs choix et leurs droits, comme tout le monde » (Winance 2016).

En matière de discrimination, les *Disability studies* se sont développées différemment selon les contextes culturels et politiques. En France, l'idéal républicain d'égalitarisme et d'universalisme constitue une contestation fréquente de la notion de discrimination, que ce soit en général (Bleich et Pracontal 2003; Fassin 2002) ou dans le domaine du handicap plus spécifiquement (Ravaud 2007; Ville, Fillion, et Ravaud 2020a). Trois approches principales structurent les politiques françaises du handicap (Winance, Ville, et Ravaud 2007) : la politique basée sur des catégories (category-based policy), la politique universaliste (universalist policy), et l'approche personnalisée (personalized approach). En revanche, dans le monde anglo-saxon, des modèles comme le « minority model » (Grue 2011) ou l'« affirmative model of disability » (Swain et French 2000) valorisent une vision positive et non tragique

²² Exceptionnellement, nous avons choisi de garder la version originale de cette citation afin de mettre en exergue le jeu difficilement traduisible sur « dis/ability ». On pourrait traduire de manière insatisfaisante : « La conviction de manquer de connaissances semble être un bon point de départ pour de nouveaux voyages dans les mondes du handicap et de la capacité. »

du handicap. Ces approches, souvent portées par des mouvements sociaux comme l'Independent Living Movement, s'inspirent des luttes pour les droits civiques, féministes et antiracistes (Albrecht, Ravaud, et Stiker 2001).

Globalement, deux grandes approches s'opposent. L'approche différentialiste valorise le « droit à la différence » et la reconnaissance d'une identité de groupe minoritaire. En revanche, l'approche universaliste rejette les particularismes en faveur d'un environnement accessible à tous (Ravaud 1999). Cette opposition alimente les débats sur la manière la plus efficace d'atteindre l'égalité des chances (Debeaudrap, De Loenzien, et Beninguisse, 2019). Par exemple, les mesures légales coercitives visant à faciliter l'accès aux ressources pour les personnes handicapées présentent deux limites principales. D'une part, elles risquent de maintenir ces personnes dans une position de minorité vulnérable et protégée. D'autre part, elles peinent à toucher efficacement l'ensemble des personnes handicapées.

Ces réflexions s'inscrivent dans une opposition particulièrement vive au sein des *Disability studies*. Lutter « contre la discrimination négative fragilise les systèmes basés sur des mesures protectrices et compensatoires [...] » et implique, en creux, de revoir « le principe de l'égalité en droit des citoyens comme idéal moral d'une nation démocratique » (Ravaud et Stiker 2000:11). Dans cette perspective, Debeaudrap et al. (2019) soulignent que le handicap est de plus en plus perçu comme un « phénomène dont la signification est en perpétuelle négociation ». L'éthique du *care* en est une parfaite illustration. Tronto avance l'idée que « les humains ne sont pas pleinement autonomes mais doivent être envisagés comme interdépendants [...] » (Tronto 2009:212), « au lieu de recourir à la fiction qui voit les citoyens égaux. » (Tronto 2009:215). Dans la même veine, Mol déconstruit la « logique du choix », qui laisse peu de « place à ceux pour qui ce n'est pas possible » (Mol 2009:51), et souligne que le choix devrait être considéré non comme une essence de l'individu, mais comme une activité contextuelle. Cette critique rejoint les réserves sur la théorie des capacités, notamment sur la difficulté de « traduire le concept de choix en termes opérationnels » (Debeaudrap et al., 2019). A ce titre, certaines perspectives invitent à dépasser les modèles actuels. Winance (2016) propose de remettre en question la normativité du sujet autonome occidental en mettant en avant l'existence d'autres formes de subjectivité et en montrant que « l'autonomie était constituée par et dans des relations ». Shakespeare et Watson (2001) remettent également en question la spécificité du handicap, affirmant : « Nous pensons qu'il est temps pour un autre changement de paradigme, vers un modèle qui rende mieux compte de l'expérience des personnes handicapées. ». Selon eux, partir du postulat selon lequel tout le monde est altéré, et pas seulement les « personnes handicapées », pourrait transformer profondément les interventions médicales et sociales contemporaines.

Ces débats autour du couple « discrimination et inclusion progressive » montrent que penser le handicap ne peut se limiter à un équilibre entre protection et autonomie. Ils soulignent la nécessité de réinterroger les fondements normatifs qui structurent les approches sociales et politiques, notamment en ce qui concerne l'idéal d'égalité. L'exploration de nouvelles formes de subjectivité et de justice nous invite à penser au-delà du modèle de l'autonomie occidentale.

d) *De la ségrégation à l'inclusion différée*

Pour Ravaud et Stiker (2000a, 2000b), l'inclusion différée se manifeste comme un « détour ségrégatif », une forme de « médiation d'inclusion » (Ravaud et Stiker, 2000a:8), assurée par des organisations spécifiquement dédiées aux personnes handicapées, les mettant à part. Cette inclusion différée historique entretient une proximité avec la ségrégation, ce que les auteurs relient aux mouvements militants. De manière similaire, Goffman, dans son ouvrage *Asiles* (1984), documente et structure une analyse du « malaxage et du dégoisement d'êtres humains » par l'institution psychiatrique, soulignant un décalage profond avec les prétentions thérapeutiques des institutions. Ce texte fait écho à *L'Histoire de la folie à l'âge classique* de Michel Foucault, publiée la même année. Les deux auteurs dénoncent les réalités douloureuses du soin psychiatrique et rejoignent les critiques formulées par les *Disability studies* sur les violences physiques et morales subies par les personnes handicapées dans les institutions censées leur venir en aide (Oliver 1990).

Les auteurs anglais des *Disability studies*, influencés par le marxisme et le matérialisme historique, font valoir que ces organisations renforcent les attitudes négatives à l'égard des personnes handicapées et contribuent ainsi à leur ségrégation. Selon Oliver, l'essor du capitalisme et la création d'institutions destinées aux personnes handicapées ont une fonction idéologique et répressive, contribuant à un éloignement forcé de la communauté pour ceux qui ne se conforment pas au nouvel ordre social (Oliver 1990:32). Ce système, dans une logique capitaliste, vise à maintenir un contrôle sur les personnes handicapées, réduites à une position de dominés, nécessitant des dispositifs institutionnels de protection. Les *Disability studies* ont alors mis l'accent sur la volonté d'autonomiser les personnes handicapées dans leur quotidien. Plus récemment, les *Cultural Disability studies* ont également souligné l'existence de « localisations culturelles du handicap », faisant référence à des lieux de violence, de restriction, de confinement et d'absence de liberté pour les personnes handicapées (Snyder et Mitchell 2006). Ces approches ont en partie entraîné un rejet, au départ, des théories du *care* (Damamme, Fillion, et Winance 2015), qui postulent que la vulnérabilité et la dépendance sont des caractéristiques humaines partagées, engageant un besoin universel de soin. Parmi les autrices concernées, Kittay (2024) met en évidence plusieurs faiblesses dans l'application du concept goffmanien d'« institution totale » à ces structures. Tout d'abord, Goffman définit les

institutions totales comme des lieux d'enfermement où les résidents, coupés du monde extérieur, vivent sous surveillance constante et où la séparation entre les résidents et le personnel génère des stéréotypes et des abus (Goffman 1984). Or, le centre qui accueille sa fille Sesha a pour vocation d'intégrer les personnes handicapées dans la société tout en leur fournissant un soutien spécialisé. De plus, Kittay (2024) affirme que le centre n'impose pas le même type d'isolement ou de « mortification du soi » qu'une institution totale. Pour Kittay (2024), même si le centre partage certains aspects structurels des institutions totales, comme le regroupement des individus dans un même lieu, ces établissements n'ont pas pour objectif de dépersonnaliser ou d'isoler leurs résidents de manière aussi extrême, et sont bien loin des conditions décrites par Goffman dans ses exemples d'institutions coercitives.

Bien que la littérature française soit particulièrement développée pour analyser le secteur du soin à travers le prisme de l'éthique du *care* (Hirata et al. 2021; Molinier 2013; Monteil 2016; Olivaux, Arezki, et Keramidas 2017), il n'est pas évident qu'une organisation assurant le soin et l'accompagnement réponde toujours aux exigences de l'éthique du *care* (Tronto 2010). Aujourd'hui, certains chercheurs favorisent la rencontre entre *Disability studies* et éthique du *care*, soulignant les tensions inhérentes à la pratique du *care* et invitant à réfléchir sur la manière de concilier les deux approches (Morris 2001). Se dessine un appel à réexaminer le rôle des institutions spécialisées, non seulement dans leurs pratiques de soin mais aussi dans leurs effets à long terme sur l'inclusion des personnes handicapées dans la société. Pour Ravaud et Stiker (2000a, 2000b), cette ségrégation — qu'elle soit totale ou partielle, c'est-à-dire restreinte à certains aspects de la vie de la personne — peut être vue comme une étape temporaire, avant la réintégration dans la société « ordinaire ». Cependant, nous l'avons vu, des établissements peuvent également être poreux. Par exemple, les travaux sur les ESAT de Boudinet montrent notamment la façon dont les normes du milieu ordinaire en matière de travail infusent l'accompagnement en milieu dit spécialisé et soulignent l'hétérogénéité des pratiques d'aller-vers l'extérieur au sein du secteur (Boudinet 2024a; 2024b). La relation établissement-extérieur ne relève donc pas seulement d'un enjeu de parcours chronologique et linéaire, passant d'un état A, l'établissement à un état B, l'extérieur. Il y a une porosité et c'est celle-ci qu'il convient d'interroger.

Cette perspective dynamique des établissements et services soulève des questions importantes sur la construction de la coprésence entre personnes handicapées et non-handicapées, ainsi que sur les conséquences symboliques et matérielles de celle-ci. En d'autres termes, les violences dénoncées par les écrits des *Disability studies* conduisent à une remise en question des établissements dits « spécialisés » mais également à penser les conséquences concrètes de cette remise en question. Kittay (2024) remet en cause ce modèle de *l'independent living* :

« Sommes-nous inclus simplement en occupant un lieu physique — vivre dans un appartement non surveillé, par exemple — où nos voisins n'ont rien à faire de nous et nous trouvent bizarres, voire repoussants ? Ne pouvons-nous pas mieux expérimenter le bien de l'inclusion dans une communauté de personnes qui nous ressemblent davantage — des personnes qui voient le monde d'une manière qui nous est « consonnante » ? Je me risque à dire que ma fille se sent bien plus incluse dans son arrangement de vie actuel que lorsqu'elle était transportée dans les rues presque vides de la banlieue que nous appelions chez nous pendant près de 25 ans — ou dans les rues de New York où elle est soit invisible, soit trop visible. » (Kittay, 2024)

Cet article soulève un élément central. La domination d'un modèle de vie individuel et solitaire sur des modèles plus communautaires et collectifs, alors rétrogradés et invisibilisés en tant qu'option sérieuse puisqu'a priori minoritaire. Plus généralement, Kittay affirme la nécessité de bien distinguer ce qui est « désirable » de ce qui est « normal », c'est-à-dire « prévalent statistiquement » (Kittay 2015) :

« Cette relation entre ce qui nous semble désirable et ce qui est normal, au sens de prévalent statistiquement, permet de comprendre à nouveaux frais notre intolérance à la différence. Rien n'est désirable si personne ne le désire. Pour qu'une certaine norme se maintienne, il importe donc que les déviations à l'égard de cette norme soient perçues comme indésirables. Si nous sommes choqués — et le terme est choisi délibérément — quand nous entendons des personnes handicapées soutenir que leur handicap n'est pas une tragédie, c'est parce qu'ils mettent en question cette idée apparemment évidente selon laquelle avoir un corps normal, typique, est en soi désirable. » (Kittay 2015)

Pour autant, ce qui structure cette communauté reste questionnable : en quoi le handicap constitue-t-il nécessairement l'assurance d'une vision commune ou d'une « manière de voir le monde » « consonnante » entre les individus ? En quoi sa fille Sesha serait plus heureuse au sein d'un centre axé autour de son handicap plutôt qu'autour d'une activité qu'elle apprécie faire, comme la bonne cuisine ? En ce sens, nous rejoignons plutôt la proposition de Ville de parler d'une « combinaison d'une garantie de ressources suffisantes et [d'une] présence d'espaces locaux de partage d'expériences » (Ville 2020). Elle illustre notamment ces « espaces » par l'exemple de la pratique du handisport, telle qu'étudiée et présentée par Marcellini (2005). La perspective de Tronto sur les lieux collectifs de *care* semble, finalement, plus riche. Elle défend la construction et l'acceptation d'un débat permanent et conflictuel autour du *care*, avec des instances et des moments dédiés à ces dialogues, au sein des institutions :

« Où tout cela mène-t-il, selon moi, à une prémisse simple : aucune institution de soin dans une société démocratique (j'inclus la famille) ne peut fonctionner correctement sans un lieu explicite pour la lutte d'interprétation des besoins, c'est-à-dire sans un « espace rhétorique » (Code 1995), ou un « espace moral » (Walker 2007), ou un espace politique dans lequel cette partie essentielle du soin peut avoir

lieu. Ainsi, un critère important pour enquêter sur les institutions inclut : comment l'institution comprend-elle ses besoins ? Comment négocie-t-elle les besoins en son sein ? Quels besoins sont considérés comme légitimes ? Comment les responsabilités au sein de l'organisation sont-elles réparties ? Qui donne réellement les soins ? Comment la réception et l'efficacité du travail de soin sont-elles évaluées ? » (Tronto 2010:168)

Au regard des débats dans la littérature, réfléchir à ce que signifie « être en établissement » ou « sortir de l'établissement » demande à ce que le « dedans » et le « dehors » ne soient pas considérés, chacun, strictement séparément. Ce sont même précisément ces porosités qu'il convient d'interroger. Autrement dit, le rejet des établissements « spécialisés » doit être compris non seulement comme une contestation de l'institutionnalisation des personnes handicapées dans le « dedans » mais aussi comme une invitation à repenser les formes de participation sociale, de pouvoir et de reconnaissance dans le « dehors ».

Conclusion

En abordant les différents idéaux-types d'inclusion et d'exclusion proposés par Ravaud et Stiker (2000a, 2000b), nous avons pu explorer les tensions fondamentales qui traversent les travaux sur le handicap. Les différents outils de compréhension et d'actions de ce champ d'études bouillonnant ont, pour la plupart, l'ambition de construire des modèles génériques intelligibles pour ordonner l'expérience. Il s'agit de produire des outils conceptuels en faveur d'une théorie générale du handicap (Oliver 1996), apte à définir la nature, déterminer les causes et retranscrire le vécu des personnes handicapées dans une société inégalitaire, qui nécessite une transformation. Cependant, pour chacun des idéaux-types des inclusions présentées plus haut, des tensions idéologiques et politiques sont prégnantes. Pour certains, l'état de la recherche actuelle ne permet donc pas de conclure que le développement de politiques dites « inclusives » puisse, par exemple, « être ramené à la consécration d'un modèle social du handicap en lieu et place d'un modèle médical du handicap » (Ebersold 2010). Inversement, il est souvent difficile d'établir, à partir de ces recherches, des plans d'action clairs et concrets en matière de politiques sociales.

Le champ des *Disability studies* est aujourd'hui marqué par l'émergence de nouveaux courants critiques, qui cherchent à déconstruire les normes sociales et culturelles entourant le handicap, tout en reconnaissant la diversité des vécus individuels. Ces courants, se scindant entre approches matérialistes (Première vague *Disability studies* ; *Feminist disability studies* ; *Critical Disability studies*...) et approches symboliques (*Crip Studies*, *Cultural Studies*, *Global South Disability studies*)²³ appellent à une prise de conscience collective des inégalités et de leur intersectionnalité vécues par

²³ Voir à ce propos : <https://worldgender.cnrs.fr/notices/disability-studies-etudes-critiques-du-handicap/>

les personnes en situation de handicap. Ces courants de recherche en développement soulèvent des débats essentiels sur la manière de comprendre, de décrire et d'agir avec les différences. En définitive, cette section n'a pas vocation à clore le débat, mais plutôt à montrer que notre réflexion a été marquée par la manière dont les différents régimes d'inclusion-exclusion (Ravaud et Stiker 2000a, 2000b) façonnent la place des personnes concernées dans nos sociétés et peuvent être analysés en recherche.

À partir de là, il semble essentiel d'aborder la littérature concernant les établissements et services sociaux, médico-sociaux et sanitaires (ESSMS) avec une attention particulière. En effet, il est pertinent de réfléchir à la manière dont ces structures peuvent être analysées comme les reflets d'une société excluante, hypothèse défendue par une partie des auteurs des *Disability studies*. Pour autant, il est également important de souligner que les ESSMS pourraient offrir une forme d'inclusion significative, en suivant un principe de précaution permanent vis-à-vis des possibles de cette inclusion. Ces premiers éléments théoriques nous semblent d'autant plus essentiels au regard des études contemporaines sur les ESSMS en France.

Introduction

En France, le soin et l'accompagnement des personnes handicapées s'appuie essentiellement sur des établissements et services sociaux, sanitaires et médico-sociaux (ESSMS). Ils sont majoritairement privés non-lucratifs, financés par l'Etat et les collectivités territoriales (Arnal-Capdevielle 2020; Paucher et al. 2021). En 2022, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie indiquait que la France comptait 524 049 places en établissements et services pour accompagner les enfants et adultes handicapés²⁴. Pour certains, ces établissements et services constituent des instruments de l'emprise administrative sur la définition du « handicap » (Bodin 2018) aux côtés des barèmes, des prestations, ou des droits (Bodin 2018; Baudot 2016). En cela, les ESSMS sont parfois qualifiés d'« opérateurs » des politiques publiques c'est-à-dire « des acteurs de l'offre d'équipement en faveur des personnes handicapées sur un territoire donné » (Robelet 2017). Autrement dit, l'éducation, les soins, l'hébergement, l'apprentissage et l'insertion professionnelle des personnes handicapées correspondent à un secteur d'action publique. Celui-ci est notamment mis en œuvre par des organisations privées non lucratives, rassemblées sous l'identité instable de « secteur médico-social » (Coron 2017; Henckes et al. 2024b).

Au sein de ce vaste secteur, les associations, représentent 88,5 % de l'offre (Noble et Bouffin 2015b). Elles sont appelées « institutions sociales et médico-sociales » dans le cadre de la loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées²⁵. La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale²⁶ ajoute des éléments complémentaires à cette première reconnaissance juridique. Elle définit l'« action sociale et médico-sociale » de la manière suivante, le terme d'inclusion apparaissant en négatif :

*« L'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à **prévenir les exclusions** et à en corriger les effets. Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux, en particulier des personnes handicapées et des personnes âgées, des personnes et des familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté, et sur la mise à leur disposition de prestations en espèces ou en nature. Elle est mise en œuvre par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations ainsi que par les institutions sociales et médico-sociales au sens de l'article L. 311-1. »*

²⁴ https://www.cnsa.fr/documentation/cnsa_chiffres_cles_2022_access_exe_corrige-071022.pdf

²⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006103469>

²⁶ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000215460/2022-01-08/>

Nous l'avons vu précédemment, pour Ravaud et Stiker (2000a, 2000b), l'inclusion différée consiste en un « détournement ségrégatif » par des organisations spécifiquement dédiées aux personnes en situation de handicap, mises à part. Il convient alors de penser la manière dont cette « mise à part » est actuellement comprise au sein des ESSMS. Notre revue de littérature a donc pour objectif de saisir la manière dont ces associations, créées « au début du 20^e siècle pour façonner des formes de solidarités nouvelles pour contrecarrer les inégalités engendrées par le capitalisme » (Akesbi et Boutillier 2021), gèrent les conflits sociaux et les rapports de forces inégaux qui les traversent. Nous reviendrons tout d'abord sur la nécessité d'analyser avec recul la littérature dédiée aux ESSMS au regard des incertitudes qui demeurent à propos de ce secteur (a). Ces incertitudes alimentent une partie de la littérature défendant la nécessité d'une forme de managérialisation de ces organisations (b). Enfin, nous exposerons les limites de ces propositions, à l'appui d'un autre pan de la littérature, plus critique (c).

a) Les ESSMS, boîtes noires de l'action publique ?

Le médico-social, souvent hérité d'une tradition militante (Laville et Salmon 2022), vise à donner un « lieu » (Bloch-Lainé 1999), à « des êtres *atopos*, sans place dans la société » (Gardou 2012). Face à cette entreprise, force est de constater que les données existantes à leur propos restent encore aujourd'hui difficiles à manier. D'une part, les ESSMS font l'objet d'observations contrastées sur leurs modalités de gestion, celle-ci étant souvent considérée comme relativement opaque. D'autre part, les conséquences de cette gestion sur les personnes concernées restent majoritairement sans réponse, notamment lorsque l'on se penche sur les enjeux de statistiques nationales.

Tout d'abord, les ESSMS dans le champ du handicap structurent en grande partie le tissu associatif français et sont eux-mêmes, majoritairement associatifs (Laville et Salmon 2015; Laville et Sainsaulieu 2018; Laville et Riot-Sarcey 2019; Laville et Salmon 2022). A ce titre, Baudot (2018) rappelle le poids considérable de la structuration historique du secteur du handicap autour « d'associations de parents d'enfants handicapés ayant obtenu, dans un cadre de gestion néo-corporatiste, des subventions de l'État pour créer et gérer leurs propres institutions ». A ce titre, Lafore (2010:67) suggère que les ESSMS correspondent à une « décentralisation fonctionnelle », permettant une plus « grande souplesse d'adaptation ». Les ESSMS se caractériseraient alors par une faible formalisation des processus et des contrôles (Lemaire 2021; 2020), recherchée de manière plus ou moins prégnante et directe par les pouvoirs publics. En effet, pour certains auteurs, les pouvoirs publics s'accommoderaient d'une forme de souplesse en termes d'évaluation des activités de ces organisations, abandonnant par ricochet les publics les plus vulnérables. Ainsi, la prise en charge historique à « prix coûtant » par les pouvoirs publics et les organismes de protection sociale », est parfois rapprochée d'un régime « de faveur »

franco-français » (Hardy 2005). Les modes de financement, historiquement rétrospectifs, c'est-à-dire permettant une couverture de dépenses constatées *ex post*, sont très largement dépendants des relations entretenues entre les dirigeants associatifs et les tarificateurs ou autorités de tarification et de gestion. Cela conduirait à des attributions tarifaires injustes et une prise en charge inégale (Hardy 2018).

Cependant, l'« injustice » pointée par Hardy (2018) peut être nuancée par une étude de l'Observatoire national de l'action sociale (ODAS) de 2014. En se basant sur les différences des coûts moyens annuels à la place dans des établissements de même catégorie, cette étude a établi cinq facteurs principaux explicatifs des coûts :

- le degré d'accompagnement nécessaire par personne,
- les externalisations de prestations,
- les mutualisations,
- les frais de siège
- les coûts liés à l'architecture)²⁷.

De surcroît, ce secteur se caractérise par l'imbrication de différentes sources de financements : l'État, dont les ministères chargés de l'assurance maladie, de la santé, de l'action sociale, des personnes handicapées, des personnes âgées, de l'emploi et de l'éducation nationale, les conseils généraux des départements et l'assurance maladie. En octobre 2012, un rapport intitulé « établissements et services pour personnes handicapées : offre et besoins, modalités de financement²⁸ » (dit « rapport Vachey-Jeannet ») indique ainsi une dépense globale publique, tous financeurs confondus, de 16 milliards d'euros. Enfin, l'article R.314-8 du CASF²⁹ précise que certains ESSMS relèvent non seulement de plusieurs tarificateurs mais également de plusieurs types de tarifs. Ces nuances ne doivent pas empêcher d'interroger la manière avec laquelle le système actuel permet effectivement « une bonne allocation de la ressource disponible » (Dubost et Fabre 2016) entre différentes associations.

Pour d'autres auteurs, au contraire, les ESSMS font l'objet de contrôles de plus en plus récurrents de la part des autorités de tarification et de contrôle. Ces contrôles interrogent sur les marges de

²⁷ Etude citée dans le rapport « Mieux répondre aux attentes des personnes en situation de handicap - Des outils pour la transformation des établissements et services sociaux et médico-sociaux » (2021)

- <https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2021-010r-rapport.pdf>

²⁸ https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/124000638.pdf

²⁹ « La tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux prend la forme de l'un ou de plusieurs des tarifs suivants : 1° Dotation globale de financement ; 2° Prix de journée, le cas échéant globalisé ; 3° Forfait journalier ; 4° Forfait global annuel ; 5° Tarif forfaitaire par mesure ordonnée par l'autorité judiciaire ; 6° Tarif horaire. »

manœuvre restant aux ESSMS dans leur gestion. Comme le souligne Rouzeau (2016), ce serait faire fausse route que de réduire la question de la gestion des ESSMS à une « déliquescence de la puissance publique » dans le privé, notamment non-lucratif. Lemaire (2021; 2020), en explorant la comptabilité des ESSMS, estime que les relations entretenues avec les autorités de tarification et de contrôle et les ESSMS sont plutôt « verticales », alimentant parfois un habillage de la réalité pour se conformer à la demande ou la propension à de nouvelles activités (Eynaud et Mourey 2012). Par ailleurs, certains outils de contrôle, plus que de donner des réponses, révèlent avant tout des freins culturels pour des professionnels qui subissent la nouveauté, comme les démarches qualité (Dubost 2014). On pourrait donc prudemment qualifier les relations entre pouvoirs publics et ESSMS comme « ambivalentes ». Celles-ci s'apparentent à des négociations entre une pluralité d'« intérêts » (De Maillard 2004), parfois sous pression (Avare et Sponem 2008) et marquées par des suspicions, de part et d'autre.

Deuxièmement, les difficultés en matière d'indépendance des ESSMS vis-à-vis des autorités de tarification et de contrôle soulevées par la littérature en gestion nous ont finalement amené à formuler une difficulté majeure. Que l'on défende ces organisations comme le produit d'une liberté associative essentielle mise à mal ou l'illustration d'une emprise corporatiste ne permet pas exactement de comprendre ce que les ESSMS assurent dans la société française. Cela est en partie lié au fait que les conditions de vie des personnes en situation de handicap en établissements et services demeurent un angle mort des enquêtes statistiques périodiques publiques. Celles-ci peinent à se structurer et à collecter les informations nécessaires auprès des organismes gestionnaires. Par exemple, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), dans une publication de 2021, basée sur des données de 2018, conclut que :

« [les bénéficiaires handicapés de minima sociaux] « ont en moyenne des conditions de vie dégradées par rapport aux personnes handicapées dans la population générale et par rapport aux bénéficiaires de minima sociaux qui ne sont pas en situation de handicap. Ils sont plus nombreux à être exposés à la pauvreté en conditions de vie, le plus souvent à des restrictions de consommation. Leur état de santé est moins bon et leurs relations sociales moins intenses. » (Drees, 2021).

Cependant, cette étude ne porte pas sur les personnes accueillies ou accompagnées par des ESSMS. De même, dans les enquêtes spécifiques dédiées aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, comme les enquêtes dites « ES « handicap » », seuls le sexe, l'année de naissance, la pathologie, la déficience principale et associée, les incapacités et la mesure de protection juridique sont renseignés à propos des personnes³⁰. La qualité de vie des personnes handicapées, en fonction des territoires, des ESSMS et de leurs caractéristiques organisationnelles est, dès le départ, une donnée

³⁰ Voir : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/lenquete-aupres-des-etablissements-et-services-pour-enfants-et-adultes>, consulté le 19 avril 2023

manquante des débats sur ces organisations. A ce titre, la compréhension de ce que les ESSMS fabriquent socialement, notamment en termes quantitatifs (Bouchet 2022), est particulièrement limitée.

Avant même l'entrée dans l'ESSMS, les modalités d'orientation vers eux demeurent également assez peu transparentes. Pour cela, il nous semble opportun de rappeler la manière dont une personne en situation de handicap peut être accompagnée par un ESSMS. En France, une personne en situation de handicap devra s'adresser aux Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées (MDPH) en se munissant de divers justificatifs, dont un certificat médical, et la rédaction d'un projet de vie. L'orientation vers un ESSMS représente un droit, au même titre que d'autres aides³¹. Elle est basée sur une évaluation des besoins à partir d'un dossier rédigé. A ce titre, cette orientation vers les ESSMS demeure principalement basée sur une logique d'homogénéité des populations en termes de besoins, de places restantes, plutôt que sur les souhaits ou affinités qui pourraient être exprimés dans le projet de vie (Revillard 2020). Il reste alors finalement assez peu de place pour la prise en compte de préférences des personnes, ne serait-ce que géographiques (Rapegno 2015). Ainsi, dans une étude publiée en novembre 2020, la DREES évoque une augmentation des capacités d'accueil et d'accompagnement en particulier dans les services pour enfants, adolescents et adultes (+11%) entre 2014 et 2018³². Pour autant, cette augmentation ne permet pas de pallier des inégalités territoriales fortes. L'attente pour une orientation conduit certaines familles franciliennes à quitter la France pour la Belgique (Bourgarel et al. 2021; Chamak et Bonniau 2018).

Ces premières lectures nous ont permis d'établir la nécessité de dépasser la question de l'organisation du secteur médico-social pour elle-même, le statut associatif n'assurant pas nécessairement le seul et le meilleur moyen de fournir des lieux pour les personnes « atopos » (Gardou 2012). Il nous semble plus juste de dire que celui-ci émane de pouvoirs et contre-pouvoirs complexes, dont les effets sur les personnes pour ou avec lesquelles ils ont initialement été créés demeurent encore difficiles à formaliser et évaluer. C'est à cet égard que nous nous permettons de parler de « boîte noire » de l'action publique. Ce que nous avons expérimenté, à la lecture, comme un malaise médico-social, nous semble être au fondement de nombreuses tentatives de penser et de construire la recherche comme « un outil de transformation de ce secteur » pour « éclairer la décision politique, mais peut aussi, via la réflexivité qu'elle produit, équiper les professionnels dans leurs pratiques, et soutenir les personnes dans leur quotidien » (Desjeux et Winance 2024). Or, cette ambition s'aligne

³¹ En effet, l'article L114-1 du Code de l'action sociale et des familles stipule que : « Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. ».

³² Voir : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-12/er1170.pdf>

précisément avec le fait que le secteur soit, sur le terrain, un objet dont on organise une transformation permanente, elle aussi objet de recherche à part entière. C'est ce deuxième aspect que nous développons ici³³.

b) Les ESSMS, des organisations à transformer

Pour certains auteurs, les organisations du secteur doivent faire l'objet d'une transformation profonde, alimentée par le prisme d'une sorte de « puzzle doctrinal » (Bezes 2009) plus vaste, le *New public management* :

« [...] un ensemble hétérogène d'axiomes tirés de théories économiques, de prescriptions issues de savoirs de management, de descriptions de pratiques expérimentées dans des réformes (notamment dans les pays anglo-saxons) et de systématisations produites par des organismes comme l'OCDE. Ses multiples préconisations (agences, contractualisation, mesure de la performance, fusion et regroupements, etc.) déstabilisent et souvent remettent en cause les manières de faire historiques des administrations de type bureaucratique, patiemment stabilisées depuis le XIXème siècle. » (Bezes 2009)

En ce qui concerne les réformes administratives, Bezès (2009) souligne que le *New public management* peut être lié à une recherche de « savoirs et d'instruments réflexifs sur l'administration et l'activité de gouvernement (affichage d'objectifs, contrôle de gestion, mesure de la performance), mais aussi sur la publicisation et la mise en scène indéfiniment répétée de leur réformabilité³⁴ ». Certains auteurs, défendent l'idée que cette « réformabilité » de l'administration devrait être appliquée au secteur médico-social. Dans cette littérature, c'est la résistance à cet isomorphisme qui conduit à une « déformation mortelle » : « [...] le « vieux monde » médico-social avec ses associations et ses administrations, en même temps « sœurs jumelles » et « frères ennemis », ne veut pas mourir et le « nouveau monde » a du mal à naître. » (Hardy 2023). Ainsi, « le logiciel marchand ne s'est pas imposé » (Hardy 2020). Seule la peur de la marchandisation est considérée comme concrète (Hardy 2014), cohabitant avec « la face cachée, basement matérielle, d'une idéologie néo-corporatiste qui se prévaut de l'intérêt général » (Hardy 2020). Cette managérialisation, voire cette « marchandisation » (Hardy 2014), aurait pourtant des apports aux niveaux individuel, organisationnel et interorganisationnel.

Au niveau individuel, la transformation des ESSMS conduirait à une meilleure évaluation, mais également à une meilleure réponse aux besoins des personnes en situation de handicap. Dès 2012, le

³³ Nous approfondissons cette caractéristique plus précisément dans la partie Méthodologie de la thèse.

³⁴ Bezès précise que la récurrence des interventions sur le système administratif invite « à réfléchir à la signification plus large que revêt cet intérêt désormais institutionnalisé, professionnalisé et publicisé pour la machinerie administrative et sa rationalisation. » (Bezes 2009)

rapport Vachey et Jeannet formalise le « constat majeur » d'une « absence d'outils pertinents qui permettraient d'adapter l'offre aux besoins des personnes accueillies. » (2012). Il faudrait donc structurer les liens entre « prestation » et « besoin », à coûts constants (Grégoire et al. 2020). Ce rapport ouvre le sillage à un projet de réforme de la tarification : Serafin-PH (Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées). Celle-ci est actuellement expérimentée dans certains établissements, avant d'être entièrement déployée à compter de 2025³⁵. Cette adéquation prestation-besoin correspondrait à un processus généralisé d'individualisation de l'accompagnement (Ebersold 2010), dans lequel le « besoin » des personnes handicapées renverrait à une forme de « consommation de ressources » (Andrien 2023). Ainsi, depuis quelques années, les termes de « care coordination » ; « case management », « care management », « gestion des cas » s'imposent en France (Bouquet 2014), certains affirmant qu'il s'agit d'une « fonction d'avenir » (Loubat 2022c). A ce propos, Barreyre (2023) défend l'idée que les transformations actuelles du secteur relèvent avant tout de « l'intrusion dans le champ institutionnel de situations de vulnérabilité « à la limite des institutions » » mais également de la libération de la parole des personnes concernées. Cette conception consumériste de la relation d'aide pourrait notamment être soutenue par la solvabilisation des personnes en situation de handicap :

« Quelle meilleure preuve d'empowerment (et d'auto-détermination) que de donner à une personne le pouvoir financier de maîtriser son parcours de vie personnel ? » (Loubat 2023).

Le client puise alors « sa force dans sa capacité à changer, à tous moments ou presque, de prestataires s'il n'est pas convaincu de la qualité de celui-ci », amenant à une nécessaire concurrence entre les ESSMS (Laforcade et Meyer 2008). Ces futurs ESSMS « reposeront plus que jamais sur la responsabilité personnelle » (Loubat 2022b) permettant de dépasser « une intervention discrétionnaire laissant toute latitude au prestataire. » (Loubat 2022a).

Cette responsabilisation personnelle implique également d'importants changements en termes organisationnels. Une importante partie de la littérature en gestion défend la nécessité de l'élaboration d'un projet d'établissement ou de service, mis en place par vecteur législatif (Batifoulier 2019; Baton et al. 2014; Bloch et al. 2018; 2018; Charleux et Jouve 2013; Girard, Méry, et Mounir 2016; Laprie et Miñana 2017; Loubat 2020), sans nécessairement traiter des modalités d'articulation entre projets d'établissements et projets personnalisés (Camberlein et Ponsot 2021; Chavarroche 2021). A ce titre, la question de la future configuration organisationnelle des ESSMS prend une place importante dans la littérature. Dispositifs intégrés, plateformes de services coordonnés, plateforme territoriale

³⁵ Voir à ce propos (Chavarroche, 2021; Grégoire et al., 2020; Jaeger, 2020; Lux, 2017; Pommier, 2018).

de services sont autant de sujets de recherches à part entière (Acef 2023). Loubat (2022b) défend le déploiement de plateformes de services, répondant à deux enjeux actuels :

« la recherche de compromis entre le souci de profit personnel (qui est celui du client) et le souci collectif d'optimisation des ressources (qui est celui du financeur) » (2022).

Cette « nouvelle variété d'organisation totalement opérationnelle » « se gyroscope sur une logique externe : une demande d'offre de service émanant de ses clients et consommateurs (sans oublier bien entendu la mission d'intérêt général confiée sur un territoire donné), et non plus essentiellement sur une logique interne » (Loubat 2022d). La plateforme est ainsi définie par les auteurs comme une « entité cohérente, possédant un statut unique, regroupant, pilotant et/ou coordonnant divers services complémentaires afin de proposer l'offre la plus adaptée et la plus appropriée à des consommateurs potentiels » (Loubat 2022b). De tels « dispositifs », c'est-à-dire « des dispositions réglementaires qui associent une ou des prestations définies plus ou moins strictement, une population ciblée selon certains critères, un ensemble d'opérateurs articulés entre eux, un financement spécifique, une instance partenariale de pilotage » (Hardy 2023), s'appuieraient notamment sur le recours aux ressources disponibles, notamment individuelles comme évoqué plus haut, mais également sur une capacité d'autofinancement. A ce titre, les ESSMS changeraient drastiquement de relations entre eux, mais également avec leurs financeurs.

En effet, en termes interorganisationnels, la relation entre ESSMS et financeurs, façonnée par un mouvement général de contractualisation, via le développement d'outils de comptabilité et de contrôle de gestion au sein des associations, permettrait de sortir les ESSMS de cette boîte noire de l'action publique évoquée précédemment. Cette transparence ne serait pas nécessairement au détriment des ESSMS existants :

« de nouvelles modalités de contrôle, en particulier les AAP [appels à projets] qui ont suscité de nombreuses craintes et critiques, ne bouleversent pas les équilibres de pouvoir entre opérateurs et contribuent à conforter les positions dominantes des grandes associations. » (Robelet 2017).

Le terme de « grandes » associations est plébiscité par certains auteurs, le qualificatif les reliant à l'idée de « maturité et responsabilité » (Hardy 2010). Les regroupements et fusion constitueraient, à cet égard, une « révolution copernicienne » (Hardy 2010). Pourtant, parmi les défenseurs de cette contractualisation, le maintien du statut associatif des actuels gestionnaires n'est pas une nécessité, et va même jusqu'à constituer un obstacle (Loubat 2023). Dans ce que Heichette (2023; 2023b) appelle « le paradigme de l'impact », le statut de « l'impactant » importe finalement peu, même si la tutelle de l'État peut être critiquée. Par exemple, Loubat estime que « [...] la mise sous tutelle de facto des

secteurs de l'action sociale et médico-sociale a quasiment castré tout sens de l'initiative des employeurs » (Loubat 2023). A ce titre, on pourrait favoriser une « régulation marchande », en particulier la mise en concurrence, pour contrer cette « fausse homologation des intérêts, entre les personnels (temps de travail journalier, hebdomadaire et annuel, services offerts) et les besoins et les attentes des bénéficiaires des services (services attendus) » (Hardy 2020). Les relations entre les associations et les financeurs se trouvent ainsi fortement repensées, les outils de financement et de contrôle permettant d'enclencher des relations fondées sur l'« engagement mutuel » et la « confiance » (Hardy 2023; 2010).

Dans ces travaux, la managérialisation du secteur médico-social, parfois distinguée de la marchandisation, est un élément-clé pour répondre à des enjeux socio-économiques, dont on ne connaît pas toujours les motivations exactes. Ce constat s'inscrit dans le phénomène exacerbé par le manque de données et de connaissances sur les publics concernés évoqué plus tôt. A ce titre, la nécessité de la transformation, semble tourner, en quelque sorte, sur elle-même. Pour autant, « s'agissant des structures, aussi ouvertes et poreuses soient-elles à leur environnement », certains des auteurs cités précédemment, reconnaissent également qu'« une transition inclusive plus systémique (et donc transformatrice) prend le pas sur le seul virage (adaptatif) inclusif de l'offre. » (Acef 2023). Cette transformation de l'environnement demeure simplement peu adressée dans ce pan de littérature. Or, Barreyre (2023) estime que, dans le médico-social :

« la résistance au changement est moins le fait de s'accrocher à des postes de pouvoir ou des avantages acquis dans un système d'action dont on a l'expérience que de n'être pas en mesure d'imaginer son propre positionnement dans le monde (et l'organisation) à venir ».

La transformation des organisations du secteur médico-social, bien que reconnue comme « nécessaire » pour répondre aux nouveaux enjeux socio-économiques et aux attentes des publics, encore une fois difficiles à mesurer actuellement, se heurte à plusieurs limites. D'une part, les résistances culturelles et institutionnelles freinent l'adhésion à des modèles managériaux inspirés du New Public Management, souvent perçus comme déstabilisants pour des pratiques établies depuis le XIXe siècle. D'autre part, la mise en œuvre de dispositifs tels que la contractualisation, la transparence comptable ou encore les plateformes intégrées repose sur des logiques parfois contradictoires, mêlant impératifs d'optimisation des ressources et aspirations à une individualisation de l'accompagnement. Enfin, la vision marchande des services, bien qu'elle puisse favoriser, en un sens, l'empowerment des bénéficiaires, soulève des interrogations sur son impact réel sur les inégalités et la solidarité. Ces contradictions appellent à une réflexion approfondie sur les configurations organisationnelles futures, en tenant compte non seulement des expériences des usagers, mais aussi des dynamiques sociales et

institutionnelles dans lesquelles ces réformes s'inscrivent. A ce stade, un autre pan de la littérature nous semble important à convoquer.

c) Vers une médiation d'inclusion au cœur de la gestion

Face à l'hypothèse d'une managérialisation, voire d'une marchandisation, insuffisante du secteur médico-social, d'autres auteurs formulent l'hypothèse que celui-ci constitue l'un des remparts, quoique de plus en plus fragile, au « désencastrement du social » (Heichette 2023). A ce titre, une transformation des ESSMS ne saurait être pensée ou avoir lieu dans une société dont l'action sociale serait façonnée dans « l'hégémonie retrouvée de l'idéologie du Marché autorégulateur » (Heichette 2023). Contrairement aux auteurs précédents, la gestion des ESSMS doit être ancrée dans une approche substantielle du social. Il s'agit de « travailler le social lui-même, en se consacrant à la production et au maintien du lien social » avant toute chose (Heichette 2023). Or, pour ces auteurs, « la rhétorique de l'inclusion, aujourd'hui dominante, pourrait rapidement apparaître trop incantatoire, trop faible et finalement insuffisamment protectrice » (Chauvière 2018) face aux conséquences désastreuses du développement de règles de marchés, de certaines modalités de financements individuels ou de l'entrée d'organisations lucratives dans le secteur médico-social. Dans cette littérature, les ESSMS représentent à la fois les victimes et les possibles résistants à ces changements en préparation ou déjà en cours, aux niveaux individuel, organisationnel et interorganisationnel avec des conséquences sur leur capacité de médiation d'inclusion.

Au niveau individuel, le terme de « client » pour désigner les personnes accompagnées ou accueillies scellerait la création de « citoyens-sujets-clients-assujettis », « figures émergentes de la société libérale fondée à la fois sur une logique de service et un développement sans précédent de formes inédites d'individualisme. » (Noble et Bouffin 2015a). Comme le précise Paul (2004), « ce n'est pas que nous devenions plus individualistes : mais la société nous individualise [...]. L'autonomie d'idéal à conquérir dans les années 1960 est devenue une norme ». A ce titre, nommer les personnes concernées reste bien un défi. Barral identifie alors un enjeu majeur pour les associations et l'Etat qui doivent « tenir compte de la voix des associations d'usagers encore dispersées et de réduire la tension soulevée par la question des droits des personnes handicapées en d'autres termes que celui d'un statut spécifique fondé sur la seule reconnaissance de déficience et limitations fonctionnelles » (Barral, 2007:232). Actuellement, les manières de nommer les personnes handicapées accompagnées matérialisent la relation d'aide, si ce n'est réelle, au moins souhaitée au sein des ESSMS. Ainsi, pour une partie de la littérature, « Le temps est à l'énonciation de principes fondamentaux et de concepts éprouvés face à un discours qui dissimule ses confusions et son inconsistance dans la mythologie du client et de la performance » (Dubreuil 2013). En effet, la logique marchande s'impose « là où l'aide à

autrui reste marquée d'une idéologie de don de soi et où, de toute façon, le bénéficiaire d'une aide n'est pas en position de l'acheter (même si un usager participe, par exemple, à ses frais d'hébergement) » (Jaeger 2020). Cette tendance empêche une réflexion profonde sur les fondements mêmes de la citoyenneté, dont la définition est pourtant au cœur de la présomption – ou non – d'« incapacité d'un public à traiter des affaires qui le concernent » (Andrien 2022). Autrement dit, il reste « peu de place aux personnes présentant un handicap » (Barral 2007b; 2007a), qu'il soit d'ordre sensoriel, mental (Chamak 2010) ou physique (Bas 2017; Puiseux 2022). Pourtant, cette tension est intrinsèquement liée à la création même des associations (Laville et Riot-Sarcey 2019; Laville et Sainsaulieu 2018; Laville et Salmon 2022; 2015). C'est même précisément en cela qu'elles seraient garantes de la « fabrication du lien social » (Noble et Bouffin 2015b). Elles exigent l'invention et la remise en cause des formes d'institutionnalisations, nouvelles et anciennes (Andrien et Sarrazin 2022) contre une simplification de la réalité, qui tendrait à dénaturer des concepts parfois étendards des politiques publiques et des ESSMS eux-mêmes :

« La réduction du concept d'autodétermination aux notions de choix ou d'autonomie permet plus facilement de formuler des objectifs que des moyens qui permettraient de les atteindre. Mais qu'est-ce-qu'un choix, s'il n'existe pas de réelles alternatives pour la personne en situation de handicap ? Qu'est-ce-que l'autonomie lorsque l'accompagnement se résume à une logique linéaire besoin-objectif-moyen ? » (Andrien et Sarrazin, 2022:104).

Au niveau organisationnel, la possibilité d'un double isomorphisme marché-État (Eynaud et Carvalho de França Filho 2019) des ESSMS, à un stade plus ou moins avancé, conduit déjà à des effets contre-productifs. L'emploi du terme « performance » (Lux 2016; Loubat 2012), reste limité mais constitue un véritable objet d'observation. En effet, Veran, Pascal, et Khalfaoui (2018) ont exploré la manière dont une moindre hausse des financements d'ESSMS, conjuguée à une modification de leurs modes d'attribution contribuait à un « stress financier » plus global :

« Les ESSMS sont ainsi soumis à un « effet ciseaux », pris en étau entre des produits qui évoluent peu, voire pas du tout, et des charges en progression constante. » (Veran, Pascal, et Khalfaoui 2018).

De même, Combes-Joret et Lethielleux (2017) observent un « recours massif à des procédures et outils de gestion importés du privé lucratif, que ce soit pour la gestion des établissements ou pour les réponses aux appels à projet » ainsi que « le renforcement du pouvoir des salariés cadres (professionnels, techniciens, experts) au détriment des administrateurs bénévoles, moins formés et moins armés sur les outils de gestion de la performance. ». Or, cette standardisation de la gouvernance entre en contradiction avec l'essence même du fait associatif. Pour Eynaud et Carvalho de França Filho

(2019), la singularité des associations réside précisément dans le fait qu'elles sont des organisations multi-acteurs, justifiant une grande variété des modèles de gouvernance. Pour Savignat (2009) :

« La prégnance progressive de l'idéologie néolibérale se réalise moins par le développement de mécanismes de type marchand que [par la substitution d'] un nouvel ensemble de valeurs pour favoriser les réponses normalisantes face à la complexité [...] et préparer des transformations structurelles permettant de rendre supportable la compensation des dégâts sociaux engendrés par les logiques de marché sans les remettre en question »

Dans ce processus trop avancé de transformation, les personnes concernées et les professionnels se livrent à « un combat perpétuellement recommencé contre ce qui déstructure l'humain » (Rouzel 2012). A ce titre, certains observent, en ce qui concerne le travail social de manière générale, un double processus de déprofessionnalisation et de désinstitutionnalisation (Aballea 2014; 2012). Les associations dites « gestionnaires » se trouvent face à la nécessité de l'examen critique d'un « imaginaire démocratique leurrant » de leur action :

« On pourra bien se réclamer d'un agir avec les publics, le travail social, en restant campé sur un terreau idéal favorable aux actions sur les publics, se chargera de contradictions opacifiant le sens des interventions » (Laville et Salmon, 2022:52).

Sortir d'une approche séquentielle, qui reviendrait à identifier le problème, les solutions, les choix et leurs réalisations, permettrait de prévenir ou de sortir d'une vision simplificatrice des rôles dominé-dominant au cœur de la gestion de ces établissements. En effet, « non seulement les rôles ne sont jamais aussi simples (le malade pouvant, par exemple, développer une forme d'expertise médicale) mais le processus de soin lui-même est bien plus circulaire que linéaire » (Juven, 2012). A ce titre, le potentiel d'activation de conscience politique de l'association, incarné par des associations dites « militantes », revendique le développement de modalités d'auto-gestion (Galli et Ravaud 2000; Gardien 2015; Ville, Fillion, et Ravaud 2020b). Ce renouvellement de l'imaginaire nécessite notamment une structuration des financements en conséquence, comme le proposent Andrien et Sarrazin :

« Il ne serait pourtant pas si difficile d'imaginer un système de tarification qui valoriserait la participation : une association, un établissement pourrait recevoir une allocation budgétaire de base en fonction de sa taille et de son action, et se verrait ensuite proposer une bonification en fonction du niveau de participation des personnes accompagnées. Les critères de bonification ne seraient plus centrés sur des « bonnes pratiques » normalisées, sur des critères de performance arbitraire, mais plutôt sur le seul élément qui compte réellement : les personnes en situation de handicap participent-elles à la conduite de l'organisation ? » (Andrien et Sarrazin, 2022:113).

Au niveau interorganisationnel, cette fragilisation a des conséquences et des indices observables dans la littérature. Le secteur du handicap est parfois qualifié de « marché comme les

autres » (Cret 2019) du fait de la prégnance, depuis sa création, de la concurrence (de la part des associations et des pouvoirs publics). Ainsi, l'instrument consortium/partenariat qui inciterait les associations à s'organiser entre elles pour mener des projets de manière partagée et supposément plus efficace se heurte aux moyens constants des financements, tout en bénéficiant d'un discours positif (Bertron 2023). Ce mouvement, qui s'accélère depuis le début des années 2010 (Cottin-Marx et al. 2017), transforme les associations prestataires des politiques publiques en des acteurs économiques à la recherche de compétitivité. Cependant, la puissance publique conserve bien son pouvoir de décision et d'administration. Ainsi, Chauvière (2018) esquisse l'hypothèse de l'existence d'un moment du social dans lequel nous serions en passe de basculer : celui de l'« hypergestion » comme « référentiel global couplé à la marchandisation comme référentiel sectoriel ». A ce titre, Chauvière ironise sur la nécessité d'« afficher publiquement sa qualité et ses performances » dans le but d'être « bien » achalandé » (2009). Cette étape précédente de « chalandisation » (Chauvière 2009) exacerbe les tensions entre « place d'opérateur » et « fonction de médiateur » des ESSMS, dont Lafore (2010) observe deux concrétisations actuelles : « celle de devoir répondre à des demandes provenant des autorités publiques plutôt que de continuer à être des acteurs façonnant la demande sociale, et celle de voir leur substance propre d'instance de médiation se dissoudre dans un espace occupé par la seule place d'opérateur ». Ce passage serait d'autant plus inquiétant que le médico-social a historiquement joué « un rôle de tampon et de stabilisateur pour la protection sociale dans son ensemble. » (Desjeux et Henckes 2024). Cependant, ce rôle de « tampon » mérite également d'être interrogé. D'après Albrecht et al. (2001), le développement des *Disability studies*, et plus particulièrement des mouvements d'autoreprésentants unifiés auraient notamment été freinés par le poids de ce tissu associatif gestionnaire :

« La faiblesse du mouvement des personnes handicapées est sans doute due à la structuration et à l'emprise des grandes associations nationales, très importantes. » (2001:50).

C'est ce qu'une partie du tissu associatif anti-validiste dénonce, remettant au cœur du débat la place même de ces associations et fondations (Puisseux, 2022) dans le paysage politique. C'est bien leur rôle de médiation qui est interrogé : les ESSMS apparaissent comme des organisations qui rejouent ou compensent le milieu ordinaire sans l'ébranler.

En conclusion, les analyses proposées soulignent la double facette du tissu associatif dans le secteur médico-social. Bien qu'il continue d'incarner un rempart fragile contre les dérives de la marchandisation et de l'hypergestion, il n'en reste pas moins en proie à des tensions structurelles et paradoxales. D'un côté, ces associations revendiquent une gestion ancrée dans le lien social et la participation des personnes concernées, tandis que de l'autre, elles sont confrontées à des injonctions

normatives, financières et compétitives, souvent contradictoires avec leur mission première. Ce paradoxe questionne leur rôle de médiateur social dans une époque marquée par une marchandisation croissante des politiques publiques, appelant à réinventer leurs modèles de gouvernance et de financement au risque de demeurer « un aspirateur à misère psycho-affective et socio-affective, dont les tuyaux sont bouchés de part et d'autre. » (2012:203).

Conclusion

Les ESSMS se trouvent au cœur de tensions structurelles et idéologiques. Nous avons commencé cette **section 2** en montrant que les ESSMS se rapprochent de sortes de « boîtes noires de l'action publique ». Héritiers d'une tradition caritative, parfois militante, ces établissements ont historiquement structuré le tissu associatif français autour d'initiatives parentales et d'un financement public rétrospectif (Baudot, 2018; Hardy, 2018). Cependant, leur gestion globale opaque et leurs modalités d'évaluation, souvent contestées, les placent au cœur d'une tension entre souplesse fonctionnelle et transparence (Dubost et Fabre, 2016; Lemaire, 2021) sur fond d'inégalités territoriales et d'insuffisante prise en compte des préférences des personnes accompagnées dès l'orientation (Rapegno, 2015; Bourgarel et al., 2021). Ces lacunes traduisent une difficulté persistante à formaliser et évaluer les effets sociaux de ces institutions sur les personnes concernées. Sur ces bases fragiles, une transformation semble pourtant de mise. Dans la sous-section b, nous montrons qu'une partie de la littérature étaye et défend la nécessaire managérialisation du secteur. Ces transformations structurelles, marquées notamment par une gouvernance plus normative, menaceraient les principes fondamentaux du lien social et de la participation des usagers (Combes-Joret et Lethielleux 2017). Ce glissement vers des logiques compétitives perturberaient également les relations entre ESSMS et pouvoirs publics, qui oscillent entre contrôle renforcé et négociations sous tension (Rouzeau 2016). A ce titre, la sous-section c explore le rôle ambivalent des associations gestionnaires, à la fois actrices et victimes de ces mutations. Ces associations peinent ainsi à maintenir leur rôle de médiatrices sociales, prises en étau entre exigences de professionnalisation et marginalisation des publics qu'elles servent (Andrien et Sarrazin 2022).

Ces trois dimensions – opacité structurelle, ambiguïtés entre managérialisation et inclusion, et fragilisation du modèle associatif – révèlent une crise profonde dans la gestion des ESSMS. Celles-ci nous poussent à remettre en cause de leur capacité à fonctionner comme lieux d'accueil pour les populations les plus vulnérables. Pourtant, la managérialisation, voire la marchandisation du secteur, sont présentées, dans ces deux pans de la littérature, soit comme la solution, qui n'a pas encore pu aboutir, soit comme la cause des maux, le mouvement en cours empêchant en partie les ESSMS d'assurer leur fonction démocratique. Il reste alors assez peu de place à une réflexion sur cette « mise

à part » institutionnalisée par des organisations dont le mandat reste rarement questionné en tant que tel. Les ESSMS doivent répondre à une injonction contradictoire fondamentale. Accueillir des personnes à qui ils doivent également fournir l’occasion de s’en détacher (Demoustier 2021), « au risque de laisser ces personnes décider de leur vie » (Andrien et Sarrazin 2022). Pourtant, la place et la réalité de cette « médiation » reste finalement peu explorée dans la littérature en sciences de gestion en tant que sujet à part entière. Dans le sillage de cette réflexion, nous proposons d’explorer le concept de stigmatisme organisationnel, élaboré à partir des travaux de Goffman (1975). Ce concept critique, récemment enrichi par des chercheurs en management, fournit une grille d’analyse précieuse pour éclairer les mécanismes par lesquels les ESSMS sont à la fois instrumentalisés par des logiques normatives et marginalisés dans leur capacité à produire du lien social.

Section 3 – Le stigmatisme organisationnel comme outil théorique

Introduction

A la lumière des débats entourant la gestion des ESSMS, nous proposons d'explorer un concept, consolidé depuis les années 2000 par des chercheurs en management à partir des travaux du sociologue Erving Goffman, et plus particulièrement de son ouvrage *Stigmatisme* (1975): le stigmatisme organisationnel (*organisational stigma*). Tout d'abord, nous présenterons le concept de stigmatisme goffmanien à la lumière de débats récents qui ont animé les *Disability studies*, évoquées dans notre premier chapitre (a). Cette sous-section s'intéresse en particulier au stigmatisme à un niveau individuel, première porte d'entrée pour comprendre la manière dont se construit la différence. Nous reviendrons, ensuite, sur la manière dont les travaux de Goffman sont mobilisés par les théoriciens des organisations afin de comprendre l'émergence du concept de « stigmatisme organisationnel » en regard avec le projet initial du sociologue (b). Nous espérons ainsi mieux positionner les apports empiriques et théoriques possibles du stigmatisme organisationnel pour la gestion des ESSMS (c).

a) *Stigmatisme : concept allié ou obstacle pour penser le handicap ?*

Tout individu se trouve contraint et traversé par les actions et les discours consacrés à ce qu'il *devrait* être, a fortiori lorsqu'il est stigmatisé. Se joue alors dans la « proportion à respecter » entre deux états, être comme tout le monde ou ne pas l'être, un « défi permanent » (Goffman, 1975:146). C'est ce qu'éclairent les travaux de Goffman :

« Ce qu'il y a de particulier dans la situation de l'individu stigmatisé, c'est que la société lui dit qu'il fait partie du groupe le plus large, ce qui signifie qu'il est un être humain normal, mais qu'en même temps il est dans une certaine mesure « différent », et qu'il serait vain de nier cette différence. Différence qui, cela va sans dire, a d'ordinaire son origine dans cette même société, car elle n'importerait guère si elle n'avait d'abord été collectivement conceptualisée. » (Goffman, 1975:146).

Plus précisément, le stigmatisme est :

« une caractéristique telle qu'elle peut s'imposer à l'attention de ceux d'entre nous qui le rencontrent, et nous détourner de lui [l'individu], détruisant ainsi les droits qu'il a vis-à-vis de nous ». (Goffman 1975:15).

Goffman identifie trois types de stigmates, les « monstruosité du corps », les « tares du caractère » et les « stigmates tribaux », comme la race. Les traductions de ces types de stigmate font l'objet de variations, en fonction des auteurs. Nous nous alignons sur la proposition de Dargère qui évoque les « stigmates physiques et sensoriels », les « stigmates cognitifs et psychologiques » et les « stigmates sociaux » (2012) pour la suite du texte.

Cependant, le stigmaté, pour Goffman, ne correspond pas à un attribut figé une fois pour toutes mais bien à un processus relationnel :

« Le mot stigmaté servira donc à désigner un attribut qui jette un discrédit profond, mais il faut bien voir qu'en réalité c'est en termes de relations et non d'attributs qu'il convient de parler. » (Goffman 1975:13).

Le théâtre, ou plutôt le sort « socio-dramaturgique » (Dargère 2012:41) est au cœur de la proposition de Goffman. C'est à partir des situations sociales partagées, de « contacts mixtes » entre ceux que Goffman appelle les « normaux » et les « stigmatisés » (1975:23) que les causes et les effets du stigmaté s'affrontent : « c'est alors que l'individu affligé d'un stigmaté peut s'apercevoir qu'il ne sait pas exactement comment nous, les normaux, allons l'identifier et l'accueillir. » (1975:25).

A partir de là, Goffman insiste sur la nécessité de distinguer :

- un individu discrédité, c'est-à-dire un individu dont la différence est immédiatement apparente ou connue, posant la question du « maniement de la tension qu'engendrent les rapports sociaux » (Goffman, 1975:57).
- un individu discréditable, c'est-à-dire d'un individu qui peut et sait « manipuler de l'information concernant une déficience : l'exposer ou ne pas l'exposer ; la dire ou ne pas la dire ; feindre ou ne pas feindre ; mentir ou ne pas mentir ; et ; dans chaque cas, à qui, comment, où et quand. » (Goffman, 1975:57).

Ainsi, on ne peut pas seulement rapprocher individu discrédité d'un individu en fauteuil roulant ou un individu discréditable d'un individu ayant un handicap mental. L'« acceptation », terme dont Goffman regrette l'imprécision, ne correspond pas seulement au placement dans une catégorie favorable ou défavorable de la personne stigmatisée mais également à la persistance du stigmaté dans l'interaction vécue. A l'appui de cette proposition de lecture, Goffman mobilise de nombreux exemples de situations vécues et racontées par des personnes en situation de handicap, sans pour autant s'y restreindre : il interroge le rôle des relations interindividuelles dans la formation des normes sociales de manière générale.

Le concept de stigmaté s'est trouvé au cœur de critiques adressées par certains chercheurs se réclamant des *Disability studies*. Oliver, théoricien du modèle social du handicap, exhorte à l'« abandon de l'attention portée aux limitations physiques d'individus particuliers pour se concentrer sur la manière dont les environnements physiques et sociaux imposent des limitations à certains groupes ou catégories de personnes. » (Oliver 1983:23). Il considère, à ce titre, les travaux de Goffman encombrés des « chaînes de l'approche individualiste du handicap », ignorant « les pratiques

institutionnalisées ancrées dans les relations sociales »³⁶ (Oliver 1990:66). Pour Abrams, trois critiques essentielles du stigmatisme goffmanien peuvent finalement être distinguées : 1) sa proximité avec l'individualisme méthodologique, 2) le manque d'une notion de structure sociale, 3) le caractère politiquement inoffensif de ses analyses, voire décourageant pour les premiers concernés (2014). Le volume 34 No. 1 de *Disability studies quarterly* (2014) revient plus généralement sur les limites mais également sur les apports du stigmatisme goffmanien pour l'avenir des *Disability studies*. En mobilisant d'autres ouvrages de Goffman, comme *La mise en scène de la vie quotidienne* (Goffman 1979), Abrams défend l'idée que l'interactionnisme symbolique, tel que mobilisé par Goffman, peut nuancer la dichotomie entre handicap et déficience, notamment en ce qui concerne la santé mentale. Par ailleurs, les travaux de Goffman invitent à penser les barrières, symboliques ou matérielles, mais également des lieux partagés entre personnes handicapées et personnes valides. Barnartt (2016) conclut alors :

« Goffman n'a ni séparé la catégorie du handicap pour une analyse approfondie ni discuté des raisons sociologiques pour lesquelles le handicap devrait être stigmatisé. Il s'est plutôt concentré sur les interactions et sur la façon dont les gens les contrôlent ou les affectent. »³⁷ (Barnartt, 2016:33).

La « faiblesse, le « déficit » ou le « handicap », pour reprendre les termes de Goffman (1975:12), apparaissent comme un certain type de relation entre l'attribut et le stéréotype. C'est ce décalage qui, en fonction du contexte de l'interaction, peut réduire la personne stigmatisée. Or, pour Goffman, c'est également ce décalage qui fournit de quoi bâtir « une théorie, une idéologie du stigmatisme, [rationalisant] une animosité fondée sur d'autres différences [...] » (Goffman 1975:15). Le stigmatisme sous-entend donc moins l'idée de deux camps physiquement opposés, les normaux et les stigmatisés, que des « points de vue » opposés :

« C'est l'action d'un processus social omniprésent qui amène chacun à tenir les deux rôles [ceux du « normal » et du « stigmatisé »] » (Goffman 1975 :160).

En ce sens, il est plutôt question de savoir et de documenter à quelle fréquence un individu se voit contraint de jouer un rôle ou l'autre : toute interaction constitue un risque qui rend nécessaire un « contrôle des tensions (eu égard aux discrédités) et de l'information (eu égard aux discréditables) » (Goffman 1975 :161). A partir de là, les conclusions de *Stigmatisme* s'éclairent : « [...] le rôle du normal et celui du stigmatisé appartiennent au même complexe : deux coupons de la même étoffe » (Goffman, 1975:153).

³⁶ Au sens sociologique [plutôt que dans la rencontre en face-à-face]

³⁷ Traduction de : « Goffman neither separated the category of disability out for extended analysis nor discussed sociological reasons for why disability should be stigmatized. Rather, his focus was on interactions and how people control or affect them. » (Barnartt, 2016:33)

C'est cette richesse d'analyse que nous souhaitons explorer ici, tout en prenant en compte les limites d'une analyse uniquement fondée sur l'interaction inter-individuelle d'un phénomène macro. Le stigmatisme de Goffman connaît aujourd'hui une série de réinterprétations qu'il nous semble toujours pertinent d'explorer pour comprendre le projet sisyphéen des ESSMS. A ce titre, le concept de « stigmatisme organisationnel » (*organisational stigma*), qui connaît une littérature de plus en plus foisonnante depuis les années 2000 attire notre attention. En effet, les chercheurs du « stigmatisme organisationnel », dont les travaux ne portent pas explicitement sur le champ du handicap, et ceux des chercheurs des *Disability studies*, qui ne mobilisent pas ce concept, partagent pourtant la nécessité et l'intérêt de changer d'échelle. Nous allons donc à présent nous pencher plus précisément sur la manière dont le stigmatisme goffmanien est actuellement repris par les chercheurs en théorie des organisations. Nous expliquerons les sources potentielles d'ambiguïté ou de manque de clarté dans la façon dont le concept est actuellement mobilisé.

b) Du stigmatisme individuel au stigmatisme organisationnel fondamental

Les chercheurs mobilisant le concept de « stigmatisme organisationnel » estiment que l'un des premiers articles à ouvrir la voie du stigmatisme organisationnel est celui de Sutton et Callahan (1987). Ces derniers n'emploient pourtant pas l'expression de manière directe. En revanche, ils s'intéressent à la manière dont l'image du top management peut être entachée par un scandale financier et aux stratégies employées face à l'événement, à partir des travaux de Goffman. Ils identifient alors plusieurs stratégies pour gérer le stigmatisme : dissimuler, redéfinir ou nier/accepter la responsabilité de la crise. Vingt ans plus tard, la part belle donnée au stigmatisme par l'*Academy of Management Review*, édité par Paetzold, Dipboye et Elsbach (2008) donne lieu à deux articles encore centraux aujourd'hui pour le stigmatisme organisationnel (Bryant Ashley Hudson 2008; Wiesenfeld, Wurthmann, et Hambrick 2008). L'article de Wiesenfeld et al. (2008) s'inscrit dans la lignée des travaux de Sutton and Callahan (1987), en s'éloignant cependant des conséquences psychologiques de la faillite de l'entreprise sur l'individu. Les auteurs proposent plutôt un modèle processuel d'évolution de la stigmatisation du top management après l'annonce de la faillite d'une entreprise³⁸.

Moins d'un an plus tard, Devers et al. se saisissent de l'expression « stigmatisme organisationnel », en prenant soin de la distinguer de la réputation, du statut, de la célébrité ou de la légitimité afin d'en proposer la définition suivante :

« étiquette qui évoque une perception collective spécifique à un groupe de parties prenantes selon laquelle une organisation possède un défaut fondamental et

³⁸ La même année, Pozner (2008) abordera non pas le stigmatisme organisationnel mais la stigmatisation organisationnelle, sous l'angle du scandale, de même que Wiesenfeld et al. (2008) et Sutton and Callahan (1987).

profondément enraciné qui désindividualise et discrédite l'organisation³⁹ » (Devers et al., 2009:157).

Le stigmatisme individuel et le stigmatisme organisationnel se distinguent en termes de conditions (1), de prévention (2) et de présence (3). Ainsi, Devers et al. suggèrent que les stigmates physiques et sensoriels, les stigmates cognitifs et psychologiques et les stigmates sociaux ne sont pas nécessairement tous applicables à l'organisation. Les stigmates organisationnels relèveraient plutôt de « stigmates de conduite » (Devers et al., 2009:158), conditionnés aux actions et aux choix spécifiques des membres de l'organisation (1). Cette distinction est importante en termes de prévention de la stigmatisation puisqu'elle indique également que le stigmatisme serait mieux contrôlable par les organisations que le stigmatisme individuel (2), stigmatisme très dépendant des contextes (3).

Cependant, l'article d'Hudson (2008) se démarque de ces premières fondations. En effet, Hudson propose, tout d'abord, de s'écarter du terme d'illégitimité⁴⁰, au profit de celui de stigmatisme. L'emploi de « stigmatisme » permet de désigner les organisations qui « violent les conditions d'un large soutien social » (2008:253). Il s'agit alors de bien différencier le stigmatisme organisationnel fondamental (« core-stigma ») et le stigmatisme organisationnel événementiel (l'« event-stigma ») :

« Contrairement au stigmatisme événementiel, le stigmatisme fondamental est dû à la nature des attributs fondamentaux d'une organisation – ce qu'elle est, ce qu'elle fait et à qui elle sert – et non seulement à cause d'un événement négatif anormal. » (Hudson 2008:253).

Le stigmatisme fondamental renverrait donc à une :

« évaluation tenue et souvent exprimée par un ou plusieurs publics à partir de laquelle une organisation ou un ensemble d'organisations est écartée, discréditée et/ou entachée, d'une manière ou d'une autre, en raison d'un ou plusieurs attributs fondamentaux. » (Hudson, 2008:257).

A priori en contradiction, ces deux articles (Devers et al. 2009; Bryant Ashley Hudson 2008) apparaissent finalement complémentaires dans une revue de la littérature sur le stigmatisme organisationnel (Hudson et al. 2022). Les auteurs affirment un point commun essentiel pour le stigmatisme organisationnel, qu'il soit fondamental ou événementiel :

« [...] c'est l'évaluation négative partagée, la perception des publics évaluateurs, ainsi que la discrimination qui l'accompagne, qui définit la stigmatisation et le fait d'être stigmatisé. » (Hudson et al. 2022)

³⁹ « A label that evokes a collective stakeholder group-specific perception that an organization possesses a fundamental, deep-seated flaw that deindividuates and discredits the organization. »

⁴⁰ D'autres articles théoriques poursuivent le travail de distinction du concept par rapport à d'autres, comme l'illégitimité (Helms, Patterson, et Hudson 2019), ou la réputation, le statut, la célébrité (Pollock et al. 2019).

Actuellement, pour ses défenseurs, le concept, bien qu'émergent, semble témoigner d'une assez bonne maturité (Hudson et al. 2022). Pour autant, « comme c'est le cas pour de nombreuses constructions sociales, une définition théoriquement claire dans un contexte ou un cadre culturel donné peut s'avérer empiriquement insaisissable. » (Hudson et al. 2022). C'est à cet égard que la grande diversité de contextes organisationnels explorée par la littérature du stigmatisme organisationnel nous semble remarquable, bien que la diversité géographique demeure restreinte : agence de voyage (Hampel et Tracey 2016), agriculture biologique (Siltaoja et al. 2020) ; industrie des armes (Durand et Vergne 2015; Sadri et al. 2023; Vergne 2011) ; centres d'avortement (Augustine et Piazza 2022; Piazza et Augustine 2022) ; bains-douches homosexuels (Hudson et Okhuysen 2009) ; *drag race* (Campana, Duffy, et Micheli 2022) ; scandales financiers et/ou managériaux (Carberry et King 2012; Frandsen et Morsing 2022; Hamori 2007; T. Roulet 2013; T. J. Roulet 2014; Sutton et Callahan 1987; Wiesenfeld, Wurthmann, et Hambrick 2008) ; entrepreneuriat (Cowden et al. 2022; Ruebottom et Toubiana 2017) ; économie à la tâche (Phung et al. 2021) ; l'intelligence compétitive (Reinmoeller et Ansari 2016) ; industrie du pétrole (Bruyaka, Philippe, et Castañer 2018) ; organisations étudiantes sur la perversité sexuelle (Coslor, Crawford, et Brents 2017) ; industrie nucléaire (Piazza et Perretti 2015) ; clubs de motards (Kvåle et Murdoch 2022) ; arts martiaux (Helms et Patterson 2014) ; marchés (Slade Shantz et al. 2019) ; entreprises sociales (Goodrick, Bagdasarian, et Jarvis 2022; Tracey et Phillips 2016; Werner, Punzi, et Turkenburg 2023) ; structures culturelles (Shymko, Roulet, et de Melo Pimentel 2023). Cette liste nous permet de souligner que certaines de ces contextes exigent des précautions pour les chercheurs et chercheuses impliquées : « l'étude de du stigmatisme organisationnel implique souvent l'examen d'activités, de travaux et d'organisations déplaisants – et parfois répréhensibles, méprisables et dégoûtants. » (Hudson et Okhuysen 2013:142).

Sur le corpus d'articles empiriques évoqués ici, 14 affirment explorer le stigmatisme fondamental au niveau organisationnel. L'article d'Hudson et Okhuysen (2009) trace une première piste à explorer : comment des organisations au stigmatisme fondamental survivent-elles en l'absence d'une large acceptation sociale ? Leurs travaux donnent lieu à l'identification de trois réponses organisationnelles pour survivre : stratégiques, structurelles ou liées au réseau. L'article de Augustine et Piazza précise ces résultats, en s'interrogeant sur la nécessité d'une spécialisation pour survivre face à un contexte défavorable (Augustine et Piazza 2022). Plusieurs articles s'appuient plutôt sur l'hypothèse d'une catégorie organisationnelle stigmatisée *a priori*, en évoquant l'idée d'une industrie stigmatisée comme l'industrie des armes, afin de comprendre comment certaines organisations survivent mieux que d'autres ou souffrent de manière moins marquée de leur catégorisation (Durand et Vergne 2015; 2015; Helms et Patterson 2014; Piazza et Augustine 2022; Piazza et Perretti 2015; Sadri et al. 2023; Slade Shantz et al. 2019). D'autres approches tenteront d'interroger la manière dont des organisations

peuvent passer d'un stigmatisme fondamental à une forme d'acceptation voire d'acceptation pleine et entière, parfois appelée simplement déstigmatisation ou en revendiquant le stigmatisme comme un avantage (Campana, Duffy, et Micheli 2022; Coslor, Crawford, et Brents 2017; Hampel et Tracey 2016; Siltaoja et al. 2020; Werner, Punzi, et Turkenburg 2023). Plus récemment Cowden et al. (2023) se sont interrogés sur les manières et les raisons pour lesquelles certaines organisations choisissent de mettre en avant un stigmatisme non-fondamental, en tout cas non indispensable, comme leur lieu de production.

Les méthodes de recherche employées favorisent majoritairement le recours à des données secondaires médiatiques et/ou documentaires exclusivement, relevant souvent d'un travail d'archives (Coslor, Crawford, et Brents 2017; Durand et Vergne 2015; Piazza et Augustine 2022; Piazza et Perretti 2015; Sadri et al. 2023; Slade Shantz et al. 2019). Certains articles relèvent parfois d'une combinaison entre des sources documentaires et des entretiens auprès des acteurs issus des organisations stigmatisées (Cowden et al. 2022; Hampel et Tracey 2016; Helms et Patterson 2014; Hudson et Okhuysen 2009; Siltaoja et al. 2020; Werner, Punzi, et Turkenburg 2023). Seul l'article de Campana et al. (2022) se centre sur une organisation en particulier.

Dans une revue de littérature dédiée au stigmatisme organisationnel, Zhang et al. (2021) ont choisi de mettre en regard la plupart des articles précités, directement liés au concept de « stigmatisme organisationnel », avec d'autres, qui revendiquaient plutôt travailler sur le stigmatisme individuel au sein de l'organisation. Zhang et al. (2021) insistent ainsi sur le fait que le stigmatisme organisationnel se déplace sur différentes échelles 1) individuelle, 2) des pratiques managériales, 3) organisationnelle et 4) industrielle, alors que les travaux sont menés, la plupart du temps, en silo. En revanche, quelle que soit l'échelle, les chercheurs observent que les stratégies pour gérer le stigmatisme occupent une place centrale du questionnement scientifique et empirique. Pour les auteurs, ces stratégies sont intrinsèquement liées à la manière dont le stigmatisme se caractérise, en portant attention à cinq éléments pour pouvoir qualifier le stigmatisme d'une organisation : la « centralité », le « caractère perturbateur », la « dissimulation », la « malléabilité » et la « contrôlabilité ». Zhang et al. (2021) suggèrent d'explorer avec plus d'attention la manière dont la stigmatisation, qu'ils qualifient de « processus social », se développe, en prenant plus prudemment en compte les interrelations entre ces différents niveaux :

« Notre revue montre que le fouillis conceptuel des recherches antérieures sur la stigmatisation a fourni des informations importantes, mais nous a empêché d'examiner les processus de stigmatisation. » (Zhang et al. 2021).

Cette conception holistique du stigmatisme organisationnel amène finalement à définir avec précaution certains termes dérivés du « stigmatisme ». En effet, l'exploration de différentes échelles du stigmatisme dans la littérature managériale pousse Zhang et al., à partir des travaux de Pescosolido et Martin (2015), à distinguer le stigmatisme, comme la marque, la condition ou le statut qui est sujet à dévaluation. La

stigmatisation, elle, correspond à un processus social par lequel la marque affecte la vie de tous ceux qui sont touchés par elle. En regard, Hudson et al. (2022), qui se concentrent sur la littérature du niveau organisationnel, alertent sur la nécessité de distinguer des termes souvent confondus dans les travaux : le stigmatisme (stigma), stigmatiser/stigmatisé (stigmatized), stigmatisation (stigmatization), transfert du stigmatisme (stigma transfer) et stigmatisme vécu (experienced stigma). En conséquence, Hudson et al. (2022) proposent leurs propres définitions et détaillent d'autres termes :

Expression	Définition adaptée des propositions de Hudson et al. (2022)
Le stigmatisme (stigma)	Évaluation négative partagée d'une organisation entachée, dévaluée et réduite à cette perception.
Stigmatisé (stigmatized)	Propriété de l'organisation, qui signifie qu'elle a été et est la cible et le destinataire de l'évaluation négative et des actions d'un public.
La stigmatisation (stigmatization)	Processus engagé par un public qui recouvre à la fois les processus d'étiquetage qui facilitent l'émergence du stigmatisme ainsi que les processus et pratiques ultérieurs qui cherchent à rétablir et à renforcer les normes sociales et l'ordre social par une stigmatisation continue.
Le transfert de stigmatisation (stigma transfer)	Perception partagée par un public d'une organisation dont on révèle les liens entre un individu ou une organisation stigmatisée et un individu ou une organisation non-stigmatisés
Le stigmatisme vécu (experienced stigma)	Expérience au sein d'une organisation de la stigmatisation par un public.

Tableau 1 Synthèse des définitions utilisées dans la littérature sur la stigmatisation organisationnelle d'après Hudson et al. (2022). Traduction par nos soins.

Zhang et al. (2021), de même qu'Hudson et al. (2022), proposent finalement de considérer le stigmatisme comme un résultat et la stigmatisation comme un processus, tendance particulièrement marquée dans les articles sur le stigmatisme organisationnel fondamental qui adoptent, nous l'avons vu, une perspective historique. Ainsi, Zhang et al. (2021) invitent à penser la dimension processuelle de la stigmatisation selon des séquences : 1) l'émergence, 2) le transfert, 3) le maintien et 4) le retrait du stigmatisme, au sein d'une échelle d'analyse (individuelle, organisationnelle, industrielle) mais également entre elles.

L'évolution du concept de stigmatisme organisationnel au sein de la littérature scientifique met en évidence sa complexité et son caractère multidimensionnel. Depuis les premiers travaux de Sutton et Callahan (1987) jusqu'aux analyses plus récentes de Hudson et al. (2022), la notion s'est enrichie par des distinctions entre stigmatisme fondamental et stigmatisme événementiel, tout en prenant en compte les

différentes échelles d'analyse. Si le concept de stigmatisme organisationnel semble aujourd'hui théoriquement stabilisé, son application empirique continue de soulever des défis, notamment en raison de la diversité des contextes étudiés et de la difficulté à appréhender pleinement le processus de stigmatisation. En effet, comme le soulignent Zhang et al. (2021), il est essentiel de mieux comprendre comment le stigmatisme émerge, se transfère, se maintient ou disparaît au fil du temps. Ces perspectives ouvrent la voie à de nouvelles recherches visant à affiner les mécanismes sous-jacents du stigmatisme organisationnel et ses implications pour les acteurs concernés.

c) Les ESSMS au prisme du stigmatisme organisationnel fondamental

En quoi le stigmatisme organisationnel permettrait-il d'éclairer la gestion des ESSMS ? Nous rappelons, tout d'abord, la manière dont les régimes d'inclusion-exclusion proposés par Ravaud et Stiker (2001a, 2001b) éclairent la complexité des ESSMS en tant qu'objet de recherche. Nous précisons ensuite les éléments complémentaires apportés par l'étude du stigmatisme organisationnel aux régimes inclusion-exclusion explorés dans cette partie. Nous présentons finalement les possibilités théoriques offertes par une approche des ESSMS au prisme du stigmatisme organisationnel.

Les régimes d'inclusion-exclusion identifiés par Ravaud et Stiker (2001a, 2001b) traversent profondément les ESSMS. Nous l'avons vu, ces organisations incarnent les tensions entre assistance et inclusion conditionnelle, entre marginalisation et inclusion par normalisation, entre discrimination et inclusion progressive et, de manière plus évidente encore, entre ségrégation et inclusion différée. Les ESSMS se trouvent au cœur des débats sur la place des personnes handicapées dans la société, devenant des lieux où se négocient concrètement différentes formes d'inclusion et où s'exhibent également des mécanismes d'exclusion. C'est en tant qu'espaces de confrontations, à l'interstice (Laville et Salmon 2015), que la réflexivité sur ces organisations est fondamentale (Laville et Salmon 2022). Or, la fin d'un « détour ségrégatif » au profit d'« organisations intelligentes de demain » qui « reposeront plus que jamais sur la responsabilité personnelle » (Loubat 2022b) ne donne pas nécessairement lieu à ce travail de recul sur l'environnement, dont l'inaccessibilité est pourtant à l'origine de la création des ESSMS. Ces réflexions sont particulièrement saillantes concernant le travail social, qui a fait l'objet de profondes critiques, depuis les années 1960, notamment via le concept protéiforme de « contrôle social » (Bouquet 2012a). Celui-ci permettait d'interroger ce que Michel Foucault a décrit comme une « entreprise d'orthopédie sociale, de disciplinarisation des consciences, de pacification des classes dangereuses, d'assujettissement des individus... » (Jaeger 2012) et qu'il convenait d'interroger et d'endiguer. Cependant, il a également contribué à alimenter « un processus de culpabilisation, qui, dans certains cas, s'est transformée en souffrance subjective » (Jaeger 2012). Ainsi, le travail social se trouve face au défi de (re)normer et de (re)cadrer, sans normaliser, au risque

de stigmatiser (Merlier et Bouquet 2020). L'analyse des risques de stigmatisation dans les ESSMS est au centre d'ouvrages relatifs au travail social ou à l'accompagnement (Bouquet 2012b; Bouquet, Jaeger, et Roche 2017; Dargère et Javeau 2012; Jaeger et Jovelin 2023; Merlier et Bouquet 2020; Paul 2004; Stiker et al. 2014). La nuance fragile entre imposition de normes sociales, « rendre les gens normaux », et participation à un système social ayant lui-même ses normes, soulignée par Lemay et Delhon, (2020) crée facilement la polémique. Cette polémique est d'autant plus sensible avec la remise en question de la médecine comme cadre de référence principal de la gestion du handicap et la prise en compte progressive de facteurs sociaux, culturels ou politiques. Comme le soulignent Ravaud et Ville (2005), « l'approche en termes de handicap, notion hybride à l'articulation du médical et du social, constitue une nouvelle façon de penser les rapports entre santé et société ».

A ce titre, il nous semble que la stigmatisation apporte un éclairage sur les ESSMS, complémentaire aux régimes d'inclusion-exclusion explorés jusqu'ici. La stigmatisation se distingue des concepts employés par Ravaud et Stiker, l'assistance, la discrimination, la marginalisation et la ségrégation. Celle-ci nous renvoie à son caractère attitudinal et perceptif, davantage qu'à des mécanismes sociaux concrets d'exclusion ou de prise en charge. La stigmatisation peut être vue comme le terreau sur lequel se développent ensuite ces mécanismes concrets, voire pourrait constituer un régime à part entière. En effet, elle opère à travers des perceptions sociales qui déforment la réalité de l'individu ou de l'organisation, et peut, à ce titre, persister dans des contextes d'inclusion formels ou alimenter des pratiques d'exclusion ou de traitement inégal plus concrets. Plus précisément, l'approche par la stigmatisation permet de saisir les mécanismes subtils par lesquels les personnes handicapées et les organisations qui les accompagnent peuvent être disqualifiées. Reprenons chaque régime d'inclusion-exclusion. Tout d'abord, le stigmate organisationnel offre une perspective dynamique et relationnelle de la « porosité réduite » (Dargère 2012:204) des ESSMS avec l'extérieur correspondant à l'« inclusion différée » de Ravaud and Stiker (2000). C'est notamment la question des contacts mixtes, entre ESSMS et organisations ordinaires, et donc cette porosité structurée ou impensée, qui est au cœur du projet théorique de Hudson (2008) en particulier. Ensuite, le stigmate organisationnel fondamental pourrait également rendre compte de ce qui préside à une « inclusion conditionnée ». Les ESSMS vivent du placement ou de l'affiliation des personnes en situation de handicap à un collectif non pas par affinité mais par décision d'une instance officielle, plus ou moins motivée ou subie par la personne concernée et son entourage. La manière dont sont perçus les ESSMS jouerait alors un rôle central dans ces orientations, c'est-à-dire le fait d'être encouragé ou non à avoir recours à l'organisation, et pour quels motifs. L'« inclusion par normalisation », c'est-à-dire l'idée de (re)normer et (re)cadrer un individu, résonne également avec une approche par le stigmate. On peut ainsi s'interroger sur les stratégies que peuvent mettre en place les ESSMS pour ne serait-ce

que préparer et sélectionner les contacts mixtes entre les personnes handicapées accompagnées et le monde extérieur. Enfin, concernant « l'inclusion progressive » face à la vulnérabilité des droits des personnes handicapées (Revillard 2020), le stigmatisme interroge nos perceptions des ESSMS en tant que lieux privilégiés de privations ou d'exceptions en matière de droit. De manière générale, la stigmatisation aide à mettre en lumière la façon dont les ESSMS eux-mêmes peuvent être perçus et traités différemment par la société, influençant leur capacité à contribuer à l'un ou à l'autre de ces régimes. On pourrait également aller plus loin en considérant la stigmatisation, et son envers, l'acceptation, comme une forme de régime à part, qui varie, lui aussi, selon les contextes sociaux.

Un analyse des ESSMS au prisme du stigmatisme organisationnel pourrait offrir plusieurs apports significatifs. Tout d'abord, ce que les ESSMS sont, font et à qui ils servent, pour reprendre les termes d'Hudson (2008), est essentiellement lié aux personnes en situation de handicap. Pour autant, le stigmatisme organisationnel invite à aller au-delà d'un stigmatisme immuable et indiscutable des personnes handicapées. Il s'agit d'explorer les tensions propres à l'organisation elle-même, ce qu'elle engendre ou fait porter à la personne et de remettre au centre de la gestion des ESSMS l'une de ses gageures les plus essentielles : « flirt[er] au quotidien avec l'abîme de l'exclusion, de la stigmatisation, de la mortification et de l'aliénation » (Dargère 2012:204) en tant qu'organisation. Nous proposons de sortir d'un « continuum de relations, dont une extrémité serait faite de traitements catégoriques et dissimulateurs, et l'autre de conduites personnalisées et ouvertes », opposition caricaturale souvent mobilisée lorsque l'on parle de « tournant inclusif », au profit de la reconnaissance de :

« diverses structures au sein desquelles les contacts ont lieu sous une forme stable – les rues avec leurs inconnus, les relations de pure utilité, les lieux de travail, le voisinage, la scène domestique – et de voir que chacun de ces cas se caractérise par certains écarts entre les identités sociales réelle et virtuelle, qui entraînent des efforts spécifiques pour affronter la situation » (Goffman, 1975:72).

Les liens que nous proposons d'explorer entre les ESSMS et le stigmatisme organisationnel ont déjà été ouverts par les travaux de Dargère (2012). Il a notamment travaillé le stigmatisme des personnes en situation de handicap au sein d'un ESSMS mais également le stigmatisme de l'ESSMS pour la personne en situation de handicap lorsqu'elle évolue hors des murs. En revanche, son ouvrage n'aborde pas l'hypothèse d'un stigmatisme organisationnel des ESSMS dans le milieu ordinaire. Il s'agit, nous l'avons vu, d'un enjeu essentiel pour les personnes accompagnées et les ESSMS, tout en ouvrant également la possibilité d'une reconfiguration théorique du stigmatisme organisationnel.

En effet, mobiliser le concept de stigmatisme organisationnel exige de préciser l'échelle d'analyse empruntée afin de l'enrichir. L'organisation peut être l'une des structures indiquées par Goffman, ce que Dargère esquisse lorsqu'il évoque la stigmatisation des personnes en situation de handicap au sein

de l'ESSMS. Cependant, Dargère défend également l'idée que l'ESSMS, en tant qu'organisation, transfère un stigmatisme à l'individu, ce que Dargère appelle le « stigmatisme de l'asile » (2012). En écho aux observations de Dargère, les travaux de Beldame, Lantz, et Marcellini (2016) concernant les sportifs de haut niveau en sport adapté nous semble particulièrement illustratifs de cette volonté de se défaire du « stigmatisme de l'asile » :

« Dès lors [une fois rentrés dans les Pôles France], certains ne se pensent plus tout à fait semblables à leurs collègues d'IME ou d'ESAT et préfèrent mettre à distance le monde médico-social auquel ils ne souhaitent pas être systématiquement assignés. Ils manifestent un fort sentiment d'appartenance au sport adapté et se présentent davantage comme des champions que comme des personnes handicapées. » (Beldame, Lantz, et Marcellini 2016)

Une piste complémentaire apportée par les travaux du stigmatisme organisationnel est que l'organisation puisse elle-même être au cœur de points de vue divergents sur ses activités et les personnes qu'elle accompagne. Or, Hudson concluait son article (2008) en appelant à s'interroger, par exemple, sur une distinction possible entre des organisations qui peuvent être acceptées socialement au contraire des personnes qu'elles accompagnent et des organisations qui ne sont pas nécessairement bien évaluées, alors que les personnes qu'elles accompagnent sont bien perçues (Hudson, 2008). Ces décalages répondent de manière sensible au projet initial de Goffman.

L'ESSMS, serait donc lui-même traversé par des écarts entre des identités organisationnelles, réelle et virtuelle, conduisant à une exposition au discrédit plus ou moins forte pour les organisations et les personnes. Il se joue la capacité des ESSMS à créer des situations de contact social mixte, à sortir de leur « vase clos » (Dargère 2012).

Conclusion

L'exploration du concept de stigmatisme organisationnel et son application aux Établissements et Services Médico-Sociaux (ESSMS) offre une perspective enrichissante pour comprendre les défis spécifiques auxquels ces organisations sont confrontées dans le contexte du handicap. D'une part, le stigmatisme organisationnel nous permet d'intégrer à la gestion des ESSMS différents modèles d'inclusion possibles, explorés dans la **section 1**, mais également de proposer un nouvel axe d'attention possible. D'autre part, en écho avec la **section 2**, le stigmatisme organisationnel ramène au centre de la littérature dédiée à la gestion des ESSMS la possibilité de dépasser une approche uniquement formelle de l'organisation.

Le concept de stigmatisation organisationnelle présente plusieurs avantages, au regard des différents idéaux-types « inclusion-exclusion », explorés dans la **section 1**. Tout d'abord, la remise au

centre de la perception permet de se saisir des défis auxquels sont confrontées ces organisations dans l'établissement de relations significatives avec le monde extérieur. Cela éclaire la réalité de « l'inclusion différée », dans laquelle les ESSMS doivent constamment gérer la porosité de leurs frontières avec la société ordinaire. Deuxièmement, le concept de stigmatisme organisationnel fondamental permet de mieux comprendre les implications de « l'inclusion conditionnée » qui caractérise souvent les ESSMS. Les décisions d'affiliation des personnes en situation de handicap à ces structures ne résultent pas toujours d'une adhésion volontaire, mais plutôt d'une décision institutionnelle. Cela résonne avec l'idée « d'inclusion par normalisation », où les individus sont placés dans ces structures pour être (re)normés et (re)cadrés selon des normes sociales préétablies. Enfin, si le « défaut fondamental » est avéré, ce concept nous permet également de travailler sur la possibilité d'un autre traitement des inégalités, en abordant l'enjeu de l'inclusion progressive. Cependant, la stigmatisation, et son envers que l'on pourrait appeler valorisation ou héroïsation par exemple, n'est pas abordée comme un idéal-type à part entière dans les travaux de Ravaut et Stiker. L'idéal-type approchant serait celui de l'inclusion par normalisation mais son opposé, la marginalisation, reste bien distinct, selon nous, de la stigmatisation. En effet, la marginalisation s'apparente avant tout à un processus d'exclusion ou de retrait d'une personne ou d'un groupe du cœur de la société. La stigmatisation renvoie, quant à elle, à un processus de dévalorisation sociale basé sur des perceptions négatives.

La conclusion de la **section 2** soulignait que les ESSMS, bien qu'ancrés dans une histoire caritative et militante, se trouvent aujourd'hui confrontés à une gestion complexe marquée par des tensions structurelles et idéologiques. Entre opacité organisationnelle, ambiguïté autour de la managérialisation et fragilisation du modèle associatif, ces institutions semblent prises dans une crise profonde qui remet en question leur capacité à remplir leur fonction sociale. Le recours à une gestion plus normative et l'adoption de logiques managériales ont été identifiés comme des leviers possibles, mais ces mêmes dynamiques peuvent paradoxalement perturber la fonction inclusive et démocratique des ESSMS. Le concept de stigmatisme organisationnel, permet d'approfondir cette problématique en l'ancrant dans la réalité spécifique des ESSMS. Ce concept ouvre une voie théorique intéressante pour comprendre comment les ESSMS, en tant qu'organisations, sont perçues négativement et comment cette stigmatisation peut affecter leur capacité à établir des relations significatives avec la société. Le stigmatisme organisationnel, défini comme une perception collective spécifique selon laquelle une organisation possède un défaut fondamental et profondément enraciné, permet d'analyser les dynamiques complexes entre les ESSMS, les personnes en situation de handicap qu'ils accompagnent, et la société plus largement. Ce stigmatisme organisationnel, bien que véhiculé en grande partie par des acteurs externes (tels que les médias, les institutions publiques, ou la société civile), peut également être internalisé par les acteurs internes aux ESSMS, qui peuvent eux-mêmes adopter des attitudes

stigmatisantes ou faire face à des difficultés liées à leur propre perception du travail qu'ils accomplissent. Il n'est pas question d'un simple phénomène passif, où les ESSMS subiraient une stigmatisation imposée de l'extérieur, mais plutôt d'une dynamique complexe dans laquelle ces organisations, conscientes des préjugés qui les entourent, cherchent activement à contrer cette stigmatisation. Cependant, cette gestion proactive de l'effet-levier nécessite une prise de conscience collective du stigmat, ce qui soulève la question de la manière dont les ESSMS identifient et réagissent à ces perceptions négatives. Il s'agit donc d'adopter une vision dynamique des relations entre les ESSMS et leur environnement, en mettant l'accent sur la possibilité ou l'existence de « contacts mixtes », non plus seulement sur leur éventuelle absence. Autrement dit, que se passe-t-il lorsqu'il y a effectivement contact ? Le stigmat organisationnel mettrait en lumière les efforts déployés par les ESSMS pour gérer leur réputation et surmonter la stigmatisation.

Ainsi, l'application du concept de stigmat organisationnel aux ESSMS permet une compréhension plus approfondie des enjeux organisationnels et sociaux liés au handicap. Cela offre des perspectives utiles pour orienter la réflexion sur la manière dont ces organisations peuvent évoluer et faire évoluer une société qui aspirerait à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Conclusion du chapitre 1

Nous souhaitons, dans ce **chapitre 1**, réconcilier deux corpus bien distincts les *Disability studies* et la littérature du management des ESSMS afin de ramener les débats, souvent placés à un niveau systémique, à un niveau organisationnel. La typologie des régimes « inclusion/exclusion » proposée par Ravaud et Stiker nous ont permis de rendre compte de la dimension multiscalaire de l'action des ESSMS dans le champ du handicap mais également des tensions qui peuvent parcourir les *Disability studies*. A la fois acteurs de processus sociaux globaux d'inclusion ou d'exclusion, profondément liés à la conduite des politiques publiques et ancrés dans l'intervention sociale auprès de personnes exclues ou risquant de l'être, la gestion des ESSMS relève d'une certaine gageure. Il s'agit alors de réinventer les modalités selon lesquelles on considère cette gestion (Eynaud et Carvalho de França Filho 2019). A ce titre, notre conclusion reprendra les quatre idéaux-types travaillés pour mettre en avant ce que nous retenons de ces deux corpus.

Dans **la section 1**, nous avons exploré les régimes « inclusion/exclusion » proposée par Ravaud et Stiker. Le couple inclusion différenciée-ségrégation aborde, en première lecture, la nécessité d'un démantèlement d'organisations, comme les ESSMS, considérées et vécues comme maltraitantes. Cependant, tant dans les exemples fournis par les *Disability studies* à l'international que dans la littérature française, le poids de la menace d'une reproduction des positions dominés-dominants dans le milieu dit « ordinaire » demeure central. Un véritable renversement des pouvoirs semble particulièrement faillible. Le débat de la désinstitutionalisation ne peut donc se réduire à la simple pertinence d'une disparition des ESSMS en tant que forme : parler de « virage inclusif » ou « domiciliaire » des ESSMS ne répond finalement qu'à une partie de la problématique posée par les limites du « détour ségrégatif » décrit par Ravaud et Stiker (2000a ; 2000b). Cette réflexion semble pourtant d'autant plus centrale dans le contexte français, où le couple assistance-inclusion conditionnée renvoie à la nécessité d'une réconciliation entre une action publique spécifique et un statut engluant d'« assisté » : les ESSMS ont, à cet égard, un rôle majeur, influençant, subissant ou tordant les statuts que les politiques publiques donnent ou ne donnent pas aux personnes handicapées. Or, les *Disability studies* ne tranchent pas sur le bien-fondé d'intégrer la norme en tant que moyenne, de ressembler au dominant ou, au contraire, de s'en détacher, de s'en différencier, rendant les ESSMS dans l'inclusion par normalisation objet d'un regard critique permanent, à la fois salubre et inhibant. L'exploration du couple inclusion progressive-discrimination invite finalement à reconsidérer en profondeur un modèle de la citoyenneté qui ne parvient pas à rendre sensible la vulnérabilité des personnes handicapées mais également de leurs droits.

La section 2 a mis en lumière les tensions structurelles et idéologiques au sein des ESSMS. Ces derniers sont souvent comparés à des « boîtes noires » de l'action publique, marquées par une gestion opaque et des évaluations contestées. Cette situation crée des ambiguïtés entre managérialisation et inclusion. Alors que certains plaident pour une gestion plus normative, d'autres soulignent les risques d'une marchandisation du secteur, qui pourrait nuire à la mission sociale et à la participation des usagers. Les tensions sont également palpables entre les associations gestionnaires, qui oscillent entre leur rôle d'actrices sociales et la pression des exigences de professionnalisation. Ces paradoxes révèlent la crise profonde que traverse la gestion des ESSMS, interrogeant leur capacité à fonctionner comme véritables lieux d'accueil pour les populations vulnérables. La littérature relative à la gestion des ESSMS met en exergue un caractère finalement très contingent de la réussite de l'action publique contemporaine. Elle rend compte d'une multiplicité d'articulations de discours et de pratiques opérées ou à opérer dans les ESSMS tout en mettant, paradoxalement, la part de négociation avec le monde ordinaire, en dehors des autorités de tarification et de contrôle, complètement en sourdine, comme si le changement sur soi-même pouvait suffire à répondre aux enjeux. Au contraire, la prise en compte des interactions extérieures nous semble centrale pour penser une éventuelle transformation des ESSMS.

Dans **la section 3**, nous avons exploré le concept de stigmatisme organisationnel appliqué aux ESSMS pour comprendre les dynamiques spécifiques auxquelles ces organisations sont confrontées. L'analyse de ce stigmatisme, vu comme un défaut fondamental et profondément enraciné dans la perception collective de ces institutions, nous a permis de mettre en lumière les défis liés à l'inclusion conditionnée et à la gestion des frontières entre les ESSMS et la société ordinaire. Ce concept éclaire également les efforts des ESSMS pour gérer leur réputation et surmonter la stigmatisation, en adoptant des stratégies de gestion des frontières et de cooptation. Ces dynamiques, cependant, soulignent la vulnérabilité des personnes en situation de handicap, mais aussi de leurs droits, tout en appelant à une transformation des structures de ces établissements pour mieux répondre aux enjeux d'inclusion progressive. Nous estimons particulièrement constructive l'analyse de Dargère (2012), établie à partir des travaux de Goffman, notamment *Stigmatisme*, qui porte attention aux « victimes d'une condition sociale discriminée » et *Asiles*, qui aborde les « victimes de traitement violent des institutions ». Dargère propose en conclusion de son ouvrage de travailler le concept d'« institution stigmatisme » (Dargère, 2012:204), en prenant en considération le stigmatisme dans l'asile mais également le stigmatisme de l'asile. Il s'agit alors de penser l'organisation stigmatisme comme « source de discrimination pour son usager, lorsque son placement est porté à la connaissance des individus et soumis aux jugements producteurs de la sanction sociale » (Dargère, 2012:79). Les conclusions de ces travaux nous semblent particulièrement importantes au regard des critiques adressées par les *Disability studies* au

stigmatisme goffmanien mais également des avancées de la littérature managériale sur le stigmatisme organisationnel. Du côté des *Disability studies*, Abrahams écarte *Asiles*, ouvrage fondateur de la critique des pratiques en psychiatrie, à travers le concept d'institution totale. Les barrières qui génèrent le handicap aujourd'hui seraient d'une nature différente de celle de l'immédiat après-guerre, le rapport de Goffman avec les personnes avec lesquelles il a vécu lors de la rédaction d'*Asiles* demeure trop flou et ses travaux ne donnent pas de plan pour une révolution contre les conditions de traitement déplorables qu'il décrit (2014). *Asiles* nous semble répondre en partie à ces critiques : l'ouvrage est complémentaire de *Stigmatisme*, à travers une lecture plus structurelle de l'exclusion, justement recherchée par les auteurs des *Disability studies* évoqués plus haut. Cependant, du côté des chercheurs du stigmatisme organisationnel, *Asiles* n'est jamais évoqué non plus. Or, les travaux de Dargère mettent bien en exergue cette triple peine pour la personne en situation de handicap : « [...] la stigmatisation et la maltraitance institutionnelle se surajoutent au problème initial qui légitime le placement » (Dargère 2012:205). Pourtant, il souligne également que ces ponts demeurent fragiles :

« Il faut combler l'abîme qui s'est creusé entre les victimes d'une condition sociale discriminée et les victimes de traitements violents dans les institutions. » (Dargère 2012:203).

Ainsi, il nous semble crucial d'envisager la manière dont les ESSMS peuvent effectivement agir au regard de leur « porosité réduite » (Dargère 2012:204) avec le milieu ordinaire, en particulier lorsque celui-ci formulerait une promesse d'inclusion.

Chapitre 2 – Un méga-événement accélérateur d'inclusion

Introduction du chapitre 2

Le méga-événement⁴¹ est fréquemment rapproché d'un événement qui atteint tout : il déborde de lui-même. Bien qu'ils n'en soient pas les seuls représentants, les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) constituent l'exemple par excellence du méga-événement, dont Ritchie sera le premier à en proposer une définition : « Grands événements ponctuels ou récurrents, de durée limitée, qui servent à accroître la notoriété, l'attractivité et la rentabilité d'une destination touristique à court et/ou à long terme » (Ritchie, 1984). Cette première approche peut sembler de prime abord restrictive, l'attractivité touristique s'imposant comme le seul objectif d'un méga-événement. Cependant, elle permet souligner trois éléments caractéristiques de leur temporalité : une manifestation unique (1), tout en étant récurrente (2), et entraînant des conséquences durables dans le temps (3). On retrouve régulièrement des catégories sémantiques redondantes relatives à la dualité entre la dimension unique, éphémère, des Jeux et leurs conséquences (Hiller, 2000; Jago et Shaw, 1998; Müller, 2015; Roche, 2000). D'autres définitions du « méga-événement » se concentrent même uniquement sur leurs conséquences (Gold et Gold, 2016; Horne, 2007, 2012; Mills et Rosentraub, 2013). Comme le soulignent Armbricht et al., 2019, ces derniers ont également atteint un seuil critique en matière de soutenabilité sociale et environnementale rendant d'autant plus nécessaire une exploration de ce que les Jeux laissent. L'attention portée aux conséquences des méga-événements se traduit par la centralité de la notion d'« héritage » (Scheu, Preuß, et Könecke 2021). Le terme d'héritage trouve son origine initiale chez les défenseurs des méga-événements, notamment les organisateurs et les acteurs politiques, qui l'ont promu pour souligner les retombées positives à long terme de ces manifestations.

C'est délibérément que cette revue de littérature intègre des disciplines différentes des sciences de gestion. En effet, la question des héritages déborde du cadre strict de la gestion d'un événement. Dans le sillage de Müller, nous tenterons non pas seulement « de rendre plus efficace la gestion des événements, mais de s'interroger sur leurs conditions de possibilité, leur constitution sociale et leurs effets sociaux » (Müller, 2017). Une définition de l'héritage est proposée par Preuss : « toutes les structures planifiées et non planifiées, positives et négatives, matérielles et immatérielles créées pour et par un événement sportif qui restent plus longtemps que l'événement lui-même » (Preuss, 2007:211). De cette définition, fréquemment convoquée dans la littérature (Grix et al. 2017), découle une conceptualisation de la nature des héritages sous la forme d'un cube. Ils peuvent être (1) tangibles et intangibles ; (2) planifiés et non-planifiés ; (3) positifs ou négatifs. A partir de cette structuration,

nous proposons d'explorer la littérature relative aux héritages des Jeux olympiques et paralympiques afin d'en saisir les avancées en matière de recherche mais également les contradictions.

La section 1 porte sur la littérature des héritages des Jeux, afin de rendre compte de la diversité des thématiques prises en compte dans cette recherche pluridisciplinaire. **La section 2** précise la manière dont les différents aspects des héritages ont fait l'objet d'un approfondissement concernant le handicap, à travers la littérature dite des « héritages paralympiques ». Enfin, **la section 3** présente le concept travaillé dans cette thèse, celui d'effet-levier des méga-événements. Forgé à partir de la littérature des héritages, celle de l'effet-levier tente également d'en combler les impensés en proposant une autre manière de lire le méga-événement, notamment sa préparation.

Section 1 – L'après avant tout, le méga-événement en héritages

Introduction

Les méga-événements, tels que les Jeux Olympiques, ont suscité un intérêt croissant au fil du temps, non seulement en raison de leur envergure spectaculaire, mais également en raison des multiples dimensions de leurs héritages. Dans cette section, nous revenons sur la manière dont les héritages ont été définis et analysés dans le cadre de la littérature de la gestion événementielle. Cette littérature met en lumière des enjeux liés aux dimensions tangibles et intangibles (a), aux aspects positifs et négatifs (b), ainsi qu'à la dichotomie entre planifié et non-planifié (c). La gestion des héritages des méga-événements apparaît comme un défi complexe et multidimensionnel. Elle nécessite une approche nuancée et une compréhension approfondie des multiples facettes de ces événements d'envergure mondiale.

a) Tangibles et intangibles

Preuss (2007) note qu' avant les JOP de Sydney 2000, la majorité des discussions autour des héritages se concentraient sur les infrastructures ou les héritages économiques et était principalement anecdotique. A titre d'exemple, la première définition proposée par Ritchie du méga-événement, nous semble intéressante à convoquer ici : « Grands événements ponctuels ou récurrents, de durée limitée, qui servent à accroître la notoriété, l'attractivité et la rentabilité d'une destination touristique à court et/ou à long terme [...] » (Ritchie 1984:2). En effet, l'attractivité touristique apparaît ici comme le seul objectif d'un méga-événement, loin de la diversification des thématiques aujourd'hui analysées. Elle est cependant envisagée dans sa dimension tangible, la rentabilité, et intangible, le charme. Pour autant, c'est également Ritchie (1984) qui, le premier à notre connaissance, structure un cadre général

de description des héritages. Il distingue bien les impacts économiques, physiques, psychologiques et socioculturels, et politiques.

Ainsi, la littérature des méga-événements est marquée par une extension progressive de la reconnaissance des domaines concernés par les méga-événements. Elle prend en considération, pour chacun, leurs dimensions tangibles et intangibles. Les héritages sont également devenus un concept englobant pour une grande majorité des travaux dédiés aux méga-événements. Une revue systématique publiée en 2019 par Koenigstorfer et al., s'appuyant sur 238 articles empiriques publiés en anglais dans des revues à comité de lecture, entre 1997 et 2016, observe la répartition suivante des domaines d'analyse :

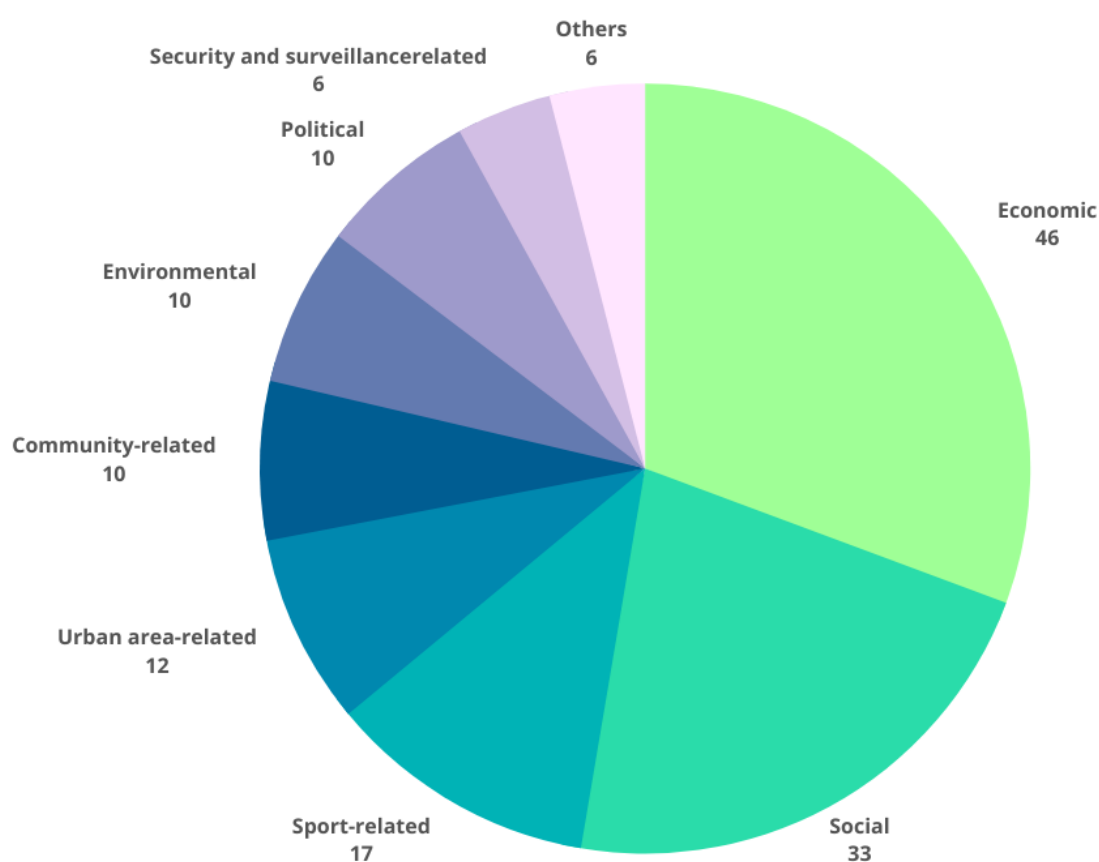


Figure 2 Représentation graphique réalisée à partir du tableur « Consequences considered in the studies depending on event-attributed structural changes ». Source : Koenigstorfer et al. (2019b).⁴²

Ce qui attire notre attention dans cette revue est que les auteurs considèrent trois dimensions : les changements dans les structures, les conséquences et les évaluations des parties prenantes. Ces dimensions relèvent du tangible et de l'intangible, pour comprendre les héritages. Pour autant, ces mêmes auteurs signalent également une limite : « Même si un accord a été établi entre les co-auteurs,

⁴² Le total est supérieur à l'échantillon de 305 articles, dans la mesure où certains articles considèrent plusieurs domaines.

une équipe de chercheurs différente peut arriver à des catégories différentes, notamment en ce qui concerne les trois dimensions ». En effet, une autre revue systématique, proposée par Thomson et al. (2019) s'accordent sur l'existence de 11 types d'héritages, à partir des travaux de Veal et al. (2012). Cette revue s'appuie sur un échantillon de 305 articles en anglais, publiés entre 2000 et 2016. Elle inclut des articles théoriques relatifs à l'héritage. Elle exclut des termes connexes comme « impact » ou « outcome », contrairement à la revue de Koenigstorfer et al (2019). En revanche, on observe, comme dans la revue de Koenigstorfer et al (2019), un total supérieur à l'échantillon, certains articles touchant à plusieurs domaines.

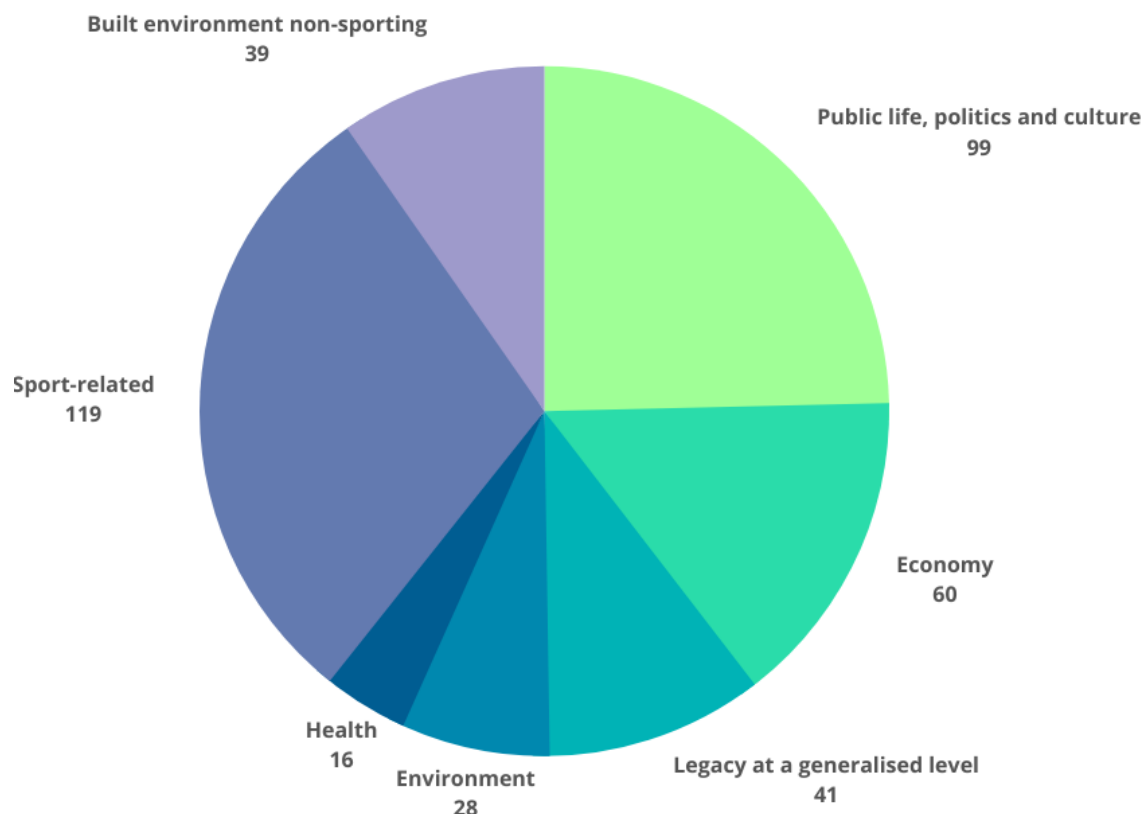


Figure 3 Représentation graphique réalisée à partir du tableau « Types of legacy ».Source : Koenigstorfer et al.(2019b).⁴³

La comparaison de ces deux revues de littérature permet de montrer l'imbrication d'éléments tangibles et intangibles, y compris au sein d'un même type d'héritage bien que certains chercheurs s'attachent exclusivement à un pan. Un article de Girginov and Preuss (2021) défend ainsi le concept d' « héritage intangible », plus apte, selon les auteurs, à encapsuler les enjeux de l'olympisme mais surtout à assurer le lien entre héritage et valeur publique. Cependant, comme ils le soulignent eux-mêmes, « Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour opérationnaliser et tester empiriquement le concept par rapport à un public spécifique. » (Girginov and Preuss 2021, traduction

⁴³ Le total est supérieur à 100% dans la mesure où certains articles considèrent plusieurs domaines. Pour faciliter la lecture, les 6 types d'héritages fléchés « sport » ont été regroupés.

par nos soins). Ce concept ne propose pas de lien avec un héritage qui serait « tangible » et l'article n'en donne pas non plus de définition. Cette dissociation entre tangible et intangible, y compris au sein d'un même domaine, renvoie à un enjeu de taille. Elle touche à notre capacité d'envisager de manière systématique les effets d'une infrastructure sur les mœurs ou l'image et inversement, les effets d'une ambiance festive et sportive sur la sortie de terre d'une infrastructure (Preuss 2007).

b) Positifs et négatifs

Le contrat international de droit suisse passé entre le Comité international olympique et la ville-hôte ne contient aucune disposition relative à la couverture par le Comité international olympique d'un éventuel déficit final du budget du COJOP. Ce déficit incomberait à l'État : « L'argent des contribuables est utilisé pour soutenir l'organisation d'événements et les citoyens veulent donc un avantage en retour. » (Preuss and Hong, 2021, traduction par nos soins). Or, les « bénéfices de l'accueil d'un méga-événement sont fréquemment surestimés et les coûts sous-estimés » (Müller, 2015 traduction par nos soins). Comme le soulignent Chalip et Farley (2019) et Minnaert (2012) :

« On a de plus en plus le sentiment que ces investissements ne sont justifiés que si le pouvoir positif des Jeux olympiques est exploité efficacement pour tous. Particulièrement dans le climat économique actuel où de nombreux aspects des dépenses publiques sont de plus en plus surveillés, l'investissement de sommes importantes dans des événements sportifs comme les Jeux olympiques ne peut se justifier que si des objectifs économiques, sociaux et environnementaux plus larges sont atteints. »

Leopkey et Parent soutiennent que même si l'organisation de méga-événements peut être perçue positivement par les gouvernements soutenant le processus de candidature, le sujet de l'héritage des événements a une histoire relativement récente et fait l'objet d'un examen critique (Leopkey et Parent 2012b; 2012a).

Parler de « réussite » ou « d'échec » renvoie, dans la littérature consacrée au méga-événement, à un débat ancien et prégnant : « Un héritage peut, en effet, être positif ou négatif selon le point de vue ou l'opinion personnelle (subjective). » (Chappelet 1970). Ce débat est à mettre en perspective avec la malédiction du vainqueur de l'enchère que l'on retrouve dans la plupart des éditions des JOP (Andreff 2014) du fait, en partie, de la complexité à évaluer la valeur d'un tel phénomène. C'est en ce sens que la question de la « valeur publique » évoquée par Girginov et Preuss (2021) trouve écho dans d'autres travaux, dont celui dédié au cas de la candidature de Boston 2024 (Kassens-Noor et Lauermaann 2017). Par ailleurs, les auteurs n'identifient pas la dette publique comme le seul héritage négatif des JOP. Gratton et Preuss (2008) repèrent ainsi : les dettes liées à la construction ; les coûts d'opportunité élevés ; les infrastructures qui ne sont plus nécessaires après l'événement ; l'éviction temporaire, la

perte de touristes qui auraient visité la ville hôte si l'événement n'avait pas eu lieu ; l'augmentation des loyers immobiliers et les déplacements et redistributions socialement injustes.

Pour autant, Müller note un paradoxe essentiel des méga-événements. Nous les aimons et nous les détestons, simultanément :

« Nous les détestons pour les perturbations, pour l'extravagance, pour la pompe, mais nous les aimons pour la sensation de chaleur floue et l'agitation festive. Contrairement aux contradictions avec leur logique exclusive soit/ou, les paradoxes nous présentent une logique inclusive à la fois/et. » (Müller, 2017, traduction par nos soins).

Cet apport est particulièrement éclairant, car il met en lumière les caractéristiques majeures du « syndrome du méga-événement » identifiées par Müller (2017). Ce syndrome se manifeste notamment par une tendance à surestimer les effets positifs des méga-événements, en promettant des avantages souvent exagérés et rarement atteints. À cela s'ajoute une sous-estimation fréquente des coûts réels, conduisant à des dépassements budgétaires significatifs. Par ailleurs, les priorités liées à l'organisation de l'événement tendent à s'imposer comme des priorités de planification, au détriment des besoins locaux ou des objectifs à long terme. Ce phénomène est exacerbé par un transfert des risques financiers sur le public, qui supporte les coûts tandis que les bénéfices profitent principalement à des acteurs privés. En outre, les méga-événements s'accompagnent souvent d'un régime d'exception, où l'état de droit ordinaire est suspendu pour faciliter leur mise en œuvre, et d'une capture par des élites, ce qui se traduit par une allocation inéquitable des ressources. Enfin, ils sont parfois perçus comme des solutions rapides pour répondre à des défis structurels complexes, bien qu'ils ne soient pas conçus pour résoudre ces problèmes en profondeur. Ces symptômes mettent en évidence les enjeux critiques qui entourent la planification et la réalisation de tels événements, et soulignent l'importance d'une réflexion approfondie sur leurs impacts réels.

La préparation ne révèle pas seulement des « tensions entre des objectifs de planification de long-terme pour l'hôte et des exigences plus court-terme pour les méga-événements » (traduction par nos soins, Kassens-Noor et al., 2015). Elle éclaire également des tensions qui ont cours au sein du territoire-hôte. Le concept d'« héritage » s'avère, à ce titre, très problématique, bien que présenté comme une solution (Byers, Hayday, et Pappous 2019) selon une approche instrumentale et figée des héritages (Thomson et al. 2019).

c) Planifiés et non-planifiés

Une seule définition du méga-événement intègre d'emblée la notion de planification, celle du sociologue Maurice Roche :

« Les méga-événements [...] sont des événements à court terme avec des conséquences à long terme pour les villes qui les organisent. Ils sont associés à la création d'infrastructures et d'équipements événementiels souvent porteurs de dettes à long terme et nécessitant toujours une programmation d'utilisation à long terme » (Roche, 1994, traduction par nos soins).

Y compris dans l'un des travaux les plus récents dédiés spécifiquement à la définition du méga-événement, la nécessité ou le processus de planification de l'héritage n'apparaît pas :

« Les méga-événements sont des occasions ambulatoires d'une durée fixe qui attirent (1) un grand nombre de visiteurs, (2) ont une large portée médiatisée, (3) entraînent des coûts importants et (4) ont des impacts importants sur l'environnement bâti et la population » (Müller, 2015a, traduction par nos soins).

Pourtant, la revue de littérature proposée par Thomson et al. (2019) avance le résultat clé suivant : « la planification est essentielle pour maximiser les avantages des événements et atténuer les impacts négatifs ». De même, dès 1987, Hall soutient également que la planification est un ingrédient fondamental, non seulement pour le succès à court terme de l'événement, mais aussi pour ses impacts à long terme. Ce constat va au-delà de la dimension financière et concerne aussi les impacts tangibles et intangibles attendus. Le « legacy cube » de Preuss (2007:211) intègre la distinction entre planifié et non-planifié. De même, l'arbre des héritages proposés par Kassens-Noor et al. (2015) n'envisage, quant à lui, que la possibilité que ces héritages soient effectivement « dirigés ». A défaut d'être dirigés, ces derniers sont considérés du point de vue du retard, de l'annulation ou des prémices :

« Pour les planificateurs d'événements dans les villes hôtes potentielles, l'objectif devrait être de transformer les méga-événements en véhicules de développement efficaces qui servent des objectifs publics, de sorte que les héritages soient conçus comme faisant avancer les objectifs de planification existants. » (Kassens-Noor et al. 2015:69).

Ces travaux mettent en exergue une impérieuse nécessité, « A legacy needs to be planned », partagée par Preuss (2015), alors même que celui-ci mettait en avant la possibilité qu'un héritage ne soit pas planifié. Müller (2015b) ressent également le besoin de réaffirmer la nécessité de respecter des procédures relatives à la planification : « Les procédures de planification régulières doivent rester en vigueur pour les méga-événements, même si leurs délais fixes augmentent les contraintes de temps ». Il s'agit même pour lui d'un élément de changement incrémental afin de lutter contre les fléaux de la planification des méga-événements, ce qu'il appelle « le syndrome du méga-événement ». La planification de l'héritage s'avère donc normative dans la littérature existante. L'héritage n'est plus seulement, à cet égard, un concept rétrospectif : il impacterait également les modalités de planification des JOP (Leopkey et Parent 2012b). Ainsi, les recherches interdisciplinaires prolifiques consacrées aux héritages des méga-événements s'appuient en majorité sur l'hypothèse selon laquelle

un héritage peut être réalisé grâce à « la planification et les processus mis en œuvre pour sécuriser les héritages [en favorisant] les interactions entre les parties prenantes de la prestation, les risques, les processus et les liens vers les résultats » (Thomson et al. 2019). Dans la vaste majorité des approches, Byers et al. (2019) observent que :

« La livraison de l'héritage est principalement considérée comme un processus descendant, avec des plans d'héritage créés et formalisés par les décideurs politiques et les organisations gouvernementales au niveau national. Ceux-ci sont ensuite transmis par les canaux régionaux pertinents aux individus et aux organisations locales qui interprètent et délivrent ces plans prémédités ».

Cette piste de travail ne permet que d'établir en surface ce qu'apporte la planification à la compréhension d'un héritage ou d'un méga-événement de manière générale. Dans ces travaux, deux hypothèses essentielles nous semblent occultées. D'une part, les héritages pourraient ne jamais complètement correspondre à ce qui était planifié initialement, au regard de l'ampleur des méga-événements. D'autre part, un héritage pourrait ne pas être planifié du tout mais remplir d'autres critères propres à un héritage. Autrement dit, le fait qu'un héritage ne soit pas planifié permet-il d'affirmer que celui-ci sera nécessairement absent ou négatif ? Il se joue, dans la planification même des héritages, des effets de priorisation des impacts, éminemment idéologiques, qui ne peuvent se réduire à une opposition entre planification et absence de planification.

Conclusion

L'approche scientifique de l'héritage motivée par l'hypothèse que le méga-événement est une solution aux défis économiques, sociaux, culturels ou politiques fait aujourd'hui l'objet de nombreuses critiques. D'une part, on peut observer d'importantes divergences théoriques, dont témoigne le grand nombre d'articles publiés à propos de sa définition (Thomson et al. 2019) et la remise en cause de son existence même (Byers, Hayday, et Pappous 2019). Ces divergences alimentent par ailleurs un risque d'instrumentalisation de ce terme insaisissable (Cashman 2006; Gratton et Preuss 2008). Pourtant, et ce malgré la reconnaissance de la complexité de ces héritages, Koenigstorfer et al. regrettent que peu de recherches explorent la nature procédurale et multi-dimensionnelle des héritages (2019). Les connaissances relatives à leur phase de préparation, à leur livraison et aux obstacles associés restent donc fragmentaires (Bocarro, Byers, et Carter 2017).

Nous prenons acte de l'ambiguïté ontologique des méga-événements (Müller 2017), de leurs héritages et des utopies qui y sont associées (Kassens-Noor 2016). En ce sens, nous rejoignons la proposition formulée par Byers et al. (2019) :

« Nous cherchons à remettre en question cette hypothèse selon laquelle l'héritage est uniquement une solution et à réconcilier certaines des preuves contradictoires

trouvées dans la littérature sur l'héritage en présentant l'héritage comme un « problème épineux » (Byers et al. 2019) .

Écrire sur les Jeux olympiques et paralympiques exige de plonger dans les contradictions profondes de ce méga-événement. Les défenseurs soutiennent la capacité de fédération et d'inspiration pour le territoire-hôte. Cependant, des signes d'élitisme et des intentions opaques sont fréquemment décrits dans la littérature. Il ne s'agit pas de rejeter en bloc les possibles des méga-événements. Il s'agit plutôt de reconnaître leurs paradoxes, y compris en ce qui concerne l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Section 2 – Les héritages du méga-événement à la lumière du handicap

Introduction

Nous avons décrit la manière dont, jusqu'au début des années 2000, les méga-événements, c'est-à-dire des événements ambulants, coûteux, rassemblant des athlètes de tous continents, dont les performances attirent un grand nombre de spectateurs et de téléspectateurs, et laissent des traces (Müller, 2015a), étaient principalement abordés à partir du concept ambigu d'« héritages » (Byers, Hayday, et Pappous 2019). Les recherches sur les héritages des méga-événements concernant les personnes en situation de handicap vont également monter en puissance tout en restant minoritaires (Misener et al. 2013; Pappous et Brown 2018). À partir des années 2010, s'affirme pourtant le paradigme des « héritages paralympiques » (Pappous et Brown, 2018), en référence Jeux paralympiques ([voir annexe 1](#)). Toujours en nous basant sur le « legacy » cube de Preuss (2007:211), distinguant les héritages tangibles et intangibles (a) positifs et négatifs (b) planifiés et non-planifiés (c), nous en explorerons plus précisément les avancées.

a) Tangibles et intangibles

Nous avons conclu, dans la section précédente, qu'un travail conjoint sur le tangible et l'intangible était rarement mené dans les travaux relatifs à un héritage particulier des Jeux olympiques. On observe un processus assez identique concernant les héritages paralympiques.

À première vue, la question de l'intangible semble dominante. En effet, la représentation médiatique, textuelle et visuelle, des athlètes paralympiques a donné lieu à un important corpus de recherche sur la médiation du côté des *Disability studies*. À l'exception de Souza and Brittain (2022a, 2022b), aucune de ces études n'emploie directement le terme d'héritage. Goggin and Newell (2000) proposent une étude exploratoire de la couverture médiatique des Jeux de Sydney, en concluant que les reportages sur les Jeux paralympiques ont tendance à se restreindre à ce qu'ils appellent des représentations médiatiques validistes du handicap. Leurs travaux ouvrent la voie à un ensemble de contributions dédiées à cette question (Howe 2011; Pappous, Marcellini, et De Léséleuc 2011; Silva et Howe 2012; Thomas et Smith 2003). Les travaux de Lebel et al. (2010) viennent souligner les limites de telles études, notamment de celles explorant exclusivement le visuel, en confrontant les interprétations de trois chercheurs à une même photographie d'un athlète paralympique. De même, des travaux tendent à montrer que ces représentations doivent être comprises à la lumière d'autres facteurs, comme le fait que les athlètes paralympiques soient issus du territoire hôte ou non (Bruce 2014) ou selon leur genre (Pappous, Marcellini, et de Léséleuc 2011). Ainsi, les analyses des médias ont pu être complétées par des entretiens avec des journalistes, auteurs d'articles de presse sur les

Jeux paralympiques (Solves et al. 2019), mais également par une expérimentation auprès d'étudiants valides qui avaient regardé ou non des séquences des Jeux paralympiques (Ferrara, Burns, et Mills 2015). Cependant, la frontière entre tangible et intangible peut également être poreuse dans certains travaux. Braye et al. (2013) éclairent l'imbrication d'enjeux intangibles, comme le fait que des personnes en situation de handicap ne puissent pas et ne veuillent pas s'identifier à des athlètes paralympiques, et tangibles, comme l'inaccessibilité de certaines structures, qui ne seraient pas vécues par les athlètes paralympiques (Braye, Dixon, et Gibbons 2013). De même, Souza and Brittain (2022a, 2022b) démontrent que la prégnance du narratif du super-handicapé n'empêcherait pas une forme d'inspiration, intangible, au contraire du manque de soutien matériel de l'État, des familles et de la société, plus tangible quant à lui. Enfin, Crow (2014) évoque l'utilisation d'un corpus d'images visuelles durant les Jeux de Londres 2012. Il explore la possibilité de faire coïncider des actions militantes avec l'apogée de la couverture médiatique des Jeux paralympiques, afin de revendiquer leurs droits, dont le fait d'accéder à certaines infrastructures, qui relèverait du tangible.

Parallèlement à cette littérature, se développe également un corpus issu de la gestion de l'événementielle, dans lequel on trouve plus fréquemment le concept d'« héritage paralympique ». L'une des premières publications cherchant à analyser individuellement une édition des Jeux paralympiques (Cashman et Darcy 2008) porte attention au tangible, comme la planification opérationnelle et les infrastructures, mais également à l'intangible, comme le rôle des médias et les prestations des athlètes⁴⁴. Cette ambition se retrouve également dans certains travaux antérieurs, plus modestes mais pionniers (Darcy 2003, 2001). D'autres contributions distinguent également les dimensions tangible et intangible des héritages paralympiques, à un niveau macro (Brittain et Beacom 2016; Byers et al. 2021; Darcy 2018; Darcy et Appleby 2011; Gilbert and Schantz 2008; Gold et Gold 2009, 2007; Kirakosyan et Seabra Jr. 2018, 2018; Legg et Steadward 2012; Shuhan et al. 2011; Souza et Brittain 2022a, 2022b). Ici encore, une même dimension est rarement abordée du point de vue du tangible et de l'intangible.

Cette dichotomie s'efface dans certains travaux, assez rares, qui s'appuient sur le recueil des propos et des expériences des personnes handicapées en tant que volontaires lors des Jeux (Darcy, Dickson, et Benson 2014 ; Dickson et al. 2017) ou sur les acteurs locaux du développement des parasports (Brown et Pappous 2018). Ici, être volontaire ou développer le parasport est considéré comme une activité mêlant, nécessairement, des dimensions tangibles, l'inaccessibilité des transports

⁴⁴ Nous n'avons pas pu nous procurer un exemplaire de cet ouvrage, seulement une revue rédigée par Caroline Symons (Symons 2010). Cette revue donne assez peu de détails sur les sources utilisées par Darcy et Cashman (2018), notamment sur la partie concernant l'évaluation des héritages de l'édition de Sydney.

en commun et intangibles, la stigmatisation afin de retranscrire au mieux les difficultés mais également les opportunités pour les personnes handicapées.

Les travaux portés majoritairement par des chercheurs et chercheuses des *Disability studies* enjoignent à poursuivre l'exploration des héritages paralympiques, non pas dans une optique d'amélioration de la gestion de l'événement, mais plutôt d'amélioration de la vie des personnes handicapées. Comme en miroir, les études défendues dans le domaine de la gestion événementielle tendent plutôt à considérer les éléments affichés ou envisagés comme suffisants pour comprendre la gestion des Jeux paralympiques, quitte à négliger leur réalité à un niveau meso ou micro. Dans les deux cas, les dimensions tangibles et intangibles d'une même activité sont rarement abordées conjointement. C'est un clivage qui rend difficile l'affirmation d'une dimension positive ou négative des héritages paralympiques, ou, plus largement, des Jeux pour les personnes en situation de handicap.

b) Positifs et négatifs

La plupart des travaux relatifs aux héritages paralympiques s'appuient en grande partie sur des analyses socio-historiques. Elles sont basées sur la documentation issue des parties prenantes de l'organisation, de données quantitatives secondaires ou de supports médiatiques. Ce choix ne correspond cependant pas nécessairement à une approche exclusivement *post-hoc*. Nous rejoignons le constat de la fragilité de ces différentes contributions de Misener et al. (2013). Certains travaux ont été publiés avant l'événement en lui-même, parfois exclusivement à partir de l'analyse des documents de stratégies internationales et nationales ou de rapports conduits par les organisateurs.

Certains d'entre eux concernent le rapprochement progressif entre les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques. Ainsi, Legg and Steadward (2012) affirment :

« 2010 a été la première à inclure les Jeux Paralympiques dans son nom officiel, la première à avoir un accord de marketing conjoint avec le comité national paralympique hôte, la première à inclure un paralympien dans l'un de ses sous-comités, la première à dévoiler son emblème des Jeux Paralympiques il y a plus de trois ans. » (Legg et Steadward 2012).

Pour autant, l'article ne permet pas de comprendre la manière dont ces changements ont effectivement laissé des traces pour le quotidien des personnes en situation de handicap, athlètes ou non. On peut faire des constats similaires avec les articles de Gold and Gold (2009, 2007). Le degré d'intégration entre les Jeux Olympiques et Paralympiques en termes d'organisation, de gestion et de planification est présenté comme très bon, mais exclusivement à partir de l'évaluation établie par le Comité International Olympique (CIO) et Comité International Olympique (CIP) de la candidature.

En dehors de la question des liens entre Jeux Olympiques et Jeux Paralympiques, d'autres abordent des héritages sociaux plus larges. Shuhan et al. (2011) affirment que les Jeux Paralympiques de Pékin en 2008 ont permis à l'ensemble de la société chinoise d'abandonner ses attitudes conservatrices à l'égard des personnes handicapées, en se basant uniquement sur le fait que des campagnes d'information sur le handicap avaient été diffusées. Les travaux de Cashman et Darcy (2008) évoquent eux aussi l'existence de programmes éducatifs visant à sensibiliser au handicap, à la diversité, à l'inclusion et au sport, en amont des Jeux, sans pour autant pouvoir en mesurer l'impact sur le territoire-hôte. Au-delà de cette dimension descriptive, certains héritages semblent aujourd'hui questionnables. Par exemple, si les travaux de Darcy (2003, 2001) sur l'édition de Sydney sont centraux en ce qu'ils témoignent des actions entreprises en matière d'héritages des Jeux paralympiques dans des domaines très variés, certains héritages sont aujourd'hui difficiles à considérer comme tels. C'est le cas d'une plateforme en ligne visant à planifier des environnements et des événements accessibles pour les personnes handicapées et dont l'utilisation est aujourd'hui obsolète. On peut également évoquer le recours à la réalité virtuelle pour Paris 2024, décrit dans l'article de Byers et al. (2021). Les auteurs reconnaissent ces limites, qui les conduisent à considérer les héritages comme difficiles à évaluer de manière négative ou positive.

Ainsi, l'intérêt de ces travaux ne se situent pas dans la description des Jeux ou des héritages exceptionnels qu'ils proposent mais plutôt dans les obstacles quotidiens qu'ils éclairent. Brittain and Beacom (2016) font la démonstration que de tels travaux, à condition de faire l'objet d'une critique, permettent de mettre en lumière de profonds obstacles sociétaux, structurels et idéologiques : « Les Jeux Paralympiques ne peuvent à eux seuls espérer contrer de telles forces ». C'est peut-être en cela que la question de l'impact de la médiatisation des athlètes paralympiques a pu prendre une telle place. Le recours à l'analyse textuelle et visuelle des médias en particulier permet de rendre compte de l'(in)visibilisation du handicap dans les pays hôtes. Le questionnaire de Braye et al. (2013) portait sur le mouvement paralympique, les athlètes paralympiques et l'influence de la télévision et des médias. Les réponses des trente-deux activistes enquêtés s'avèrent, à cet égard, particulièrement éloquentes. Les personnes enquêtées évoquent plutôt une représentation de l'égalité aux Jeux paralympiques qu'une égalité réelle en ce qui concerne la vie des personnes handicapées ordinaires. Autrement dit, penser les héritages paralympiques nous invite à considérer avec attention l'idée d'une vitrine politique de l'égalité, c'est-à-dire la manière dont une certaine idée de l'inclusion des personnes handicapées est défendue, plus que de sa concrétisation.

A partir de là, les travaux qui s'appuient sur le recueil des propos et des expériences des premiers concernés (Ahmed 2013; Braye, Dixon, et Gibbons 2013; Coates et Vickerman 2016; Darcy, Dickson, et Benson 2014; Dickson, Darcy, et Benson 2017) nous semblent particulièrement importants à mettre en avant. En effet, considérer des héritages paralympiques comme positifs ou négatifs pose

nécessairement la question du point de vue retranscrit. A partir de son expérience en tant qu'étudiante handicapée, Ahmed (2013) souligne le contraste entre les discours sur la promesse inclusive des Jeux de Londres 2012 et les réalités :

« Dois-je, comme de nombreux Londoniens handicapés, continuer à vivre ma vie dans un univers parallèle et regarder passer le monde des personnes valides ? Aux yeux du public, des améliorations en faveur des personnes handicapées sont entreprises ; cependant, la réalité peut être très différente. » (2013:132).

En termes d'accès des personnes handicapées aux parasports, les travaux de Brown and Pappous (2018) s'appuient sur le constat d'une baisse de l'activité physique des personnes handicapées, qu'ils expliquent, à partir des entretiens avec les acteurs locaux du champ, de la manière suivante :

« Il a été constaté que l'effet de démonstration – la principale théorie derrière les héritages paralympiques pour accroître la participation sportive – n'aurait dû être qu'une stratégie parmi d'autres, plutôt que la stratégie visant à accroître la participation. De plus, une stratégie reposant sur l'effet de démonstration n'a pas reconnu les contraintes sociétales, structurelles et liées au handicap qui peuvent limiter la participation sportive des personnes handicapées. » (Brown et Pappous 2018)

Alors qu'ils ne traitent pas seulement des Jeux paralympiques et que leur objet concerne la livraison du méga-événement, ce sont pourtant les travaux de Darcy, Dickson, et Benson (2014) et Dickson, Darcy, et Benson (2017) en matière de volontariat qui présentent également des fondations solides pour penser des héritages pour les personnes handicapées. A l'issue des Jeux de Sidney, Darcy (2003) observe que les rares personnes en situation de handicap souhaitant participer au volontariat se confrontent à d'importants défis matériels et immatériels. Lors de cette édition, aucun programme n'est dédié à la question. En revanche, il note que le recrutement des bénévoles lors des Jeux a fragilisé les ressources humaines des organisations locales du champ du handicap (Darcy 2003:745). Les Jeux de Londres 2012 constitueraient la première édition à formuler, de manière explicite, une volonté de développer un volontariat olympique adapté aux personnes en situation de handicap. Pourtant, malgré la mise en place d'une stratégie dédiée et financée, le nombre de personnes en situation de handicap recrutées demeure bien inférieur aux taux nationaux, notamment du fait d'« obstacles environnementaux, opérationnels et comportementaux » persistants (Darcy, Dickson, et Benson 2014:443). Ainsi, les pratiques discriminatoires en matière de sélection, le manque de pratique inclusive dans l'expérience de volontariat et les coûts de participation supplémentaires du fait de l'inaccessibilité des transports ou de l'hébergement, auxquels les autres volontaires ne sont pas confrontés, représentent autant de freins à leur participation (Darcy, Dickson, et Benson 2014). Ces travaux ne permettent pas aujourd'hui d'affirmer que les personnes handicapées volontaires sont plus engagées dans des activités bénévoles mais esquissent, en revanche, une manière inédite

d'appréhender la question des héritages, à partir de ce qu'organisent les parties prenantes du méga-événement mais également ce qu'expérimentent les premiers concernés.

Dire des héritages paralympiques qu'ils sont positifs ou négatifs relève, dans les trois revues de littérature existantes à ce sujet (Ferez et al. 2020; Misener et al. 2013; Pappous et Brown 2018), d'une gageure. Ils s'avèrent avant tout, pour le moment, principalement rhétoriques ou anecdotiques. De plus, évaluer ces héritages nécessite de questionner les cadres et les critères mobilisés : que cherche-t-on à mesurer, selon quelles références, et avec quelles comparaisons pertinentes ? Ce manque de preuves empiriques, mais également de référentiel plus global, ne doit cependant pas nous conduire à considérer qu'ils n'existent pas du tout : les Jeux donnent lieu à des phénomènes et créations inédites intrinsèques ou extrinsèques à l'événement, qui peuvent être planifiés ou non.

c) Planifiés et non-planifiés

Selon Pappous et Brown (2018), les Jeux d'hiver de Vancouver (2010) constituent le premier exemple de planification de l'héritage des Jeux Paralympiques. Pour autant, les travaux sur les Jeux paralympiques de Sydney (2000) abordent déjà la question (Darcy 2003; Darcy et Appleby 2011; Darcy 2001). Inversement, nous l'avons signalé, aucun des auteurs abordant les questions de représentations des athlètes paralympiques ne parlent directement d'« héritage » ou d'une stratégie de la part des organisateurs des Jeux paralympiques à ce propos (Braye, Dixon, et Gibbons 2013; Bruce 2014; Crow 2014; Ferrara, Burns, et Mills 2015; Goggin et Newell 2000; Howe 2011; Lebel, Marcellini, et Pappous 2010; Pappous, Marcellini, et de Léséleuc 2011 ; Silva et Howe 2012; 2012; Solves et al. 2019; Thomas et Smith 2003), à l'exception de Souza et Brittain (2022a, 2022b). Cependant, l'important corpus de recherches sur les modalités et la réception des représentations des athlètes paralympiques pourrait, au moins en apparence, relever d'héritages non planifiés voire d'héritages positifs planifiés mais inadéquats. Ainsi, sans aborder frontalement la question des héritages paralympiques, ces travaux tendent à montrer l'ambiguïté du planifié et du non-planifié. Les Jeux de Londres peuvent être un bon exemple. Les travaux de Braye et al. (2013) mettent en avant que les personnes handicapées estiment que les Jeux Paralympiques diffusent une représentation erronée du handicap. Peut-on considérer que ces représentations erronées font l'objet d'une planification du côté des médias et des organisateurs ou qu'il s'agit d'une conséquence de leur méconnaissance des handicaps ? De même, les travaux de Solves et al. (2019) expliquent que la couverture médiatique des Jeux paralympiques est affectée par les contrôles organisationnels et structurels, les attitudes éditoriales à l'égard de l'encadrement du sport paralympique, les problèmes de temps et de production, voire les effets de la crise économique sur la couverture médiatique. Si ces différents travaux montrent les conséquences de ces difficultés, ils ne permettent pas de conclure à une planification qui serait insuffisante ou inadéquate. Ces questions sont essentielles dans la mesure où il semble de plus en plus difficile de

parfaitement distinguer les Jeux Olympiques des Jeux Paralympiques (Darcy and Appleby 2011:2). On assiste à une stratégie de rapprochement, en termes organisationnels, commerciaux et médiatiques, entre les deux événements (Legg et Steadward 2012).

Pourtant, pour Pappous et Brown (2018), depuis les Jeux de Vancouver (2010) en particulier, les organisateurs des Jeux sont à présent plus conscients du potentiel de Jeux paralympiques, ouvrant de nouvelles perspectives de recherche notamment sur la priorisation des objectifs et des publics de ces stratégies. Certains éléments en particulier font l'objet d'une planification par les parties prenantes de l'organisation des Jeux paralympiques : l'accessibilité des infrastructures, dont les lieux de compétition et de repos des athlètes, les transports et les équipements parasportifs de proximité ; l'inclusion et la participation font également l'objet d'une planification, notamment la démocratisation des parasports mais également la participation des personnes handicapées aux Jeux en tant que spectateurs, volontaires, employés, entrepreneurs ou artistes et la sensibilisation et l'éducation au handicap, à travers des programmes et des campagnes sont également récurrentes comme moyens.

Cependant, la planification de ces éléments se confronte à d'importantes limites, souvent structurelles, comme la persistance des inégalités d'accès aux droits du quotidien sur le territoire hôte ou dans les parties prenantes de l'organisation. L'une des études les plus complètes à ce propos est celle de Pappous et Brown (2018) que nous avons déjà évoquée plus haut. A partir de plusieurs entretiens auprès d'acteurs locaux des parasports, ces derniers montrent que l'effet de démonstration a une utilité limitée, d'autant plus lorsque les programmes des Jeux paralympiques n'ont pas été exploités par des organisations sportives, peu habituées à accueillir des personnes en situation de handicap au quotidien et, durant la préparation, mises à l'écart de l'organisation des Jeux de Londres. Ces limites n'impactent pas seulement la réalisation des héritages. Elles sont également au cœur de difficultés pour des programmes directement liés à la livraison des Jeux, comme le volontariat (Darcy, Dickson, et Benson 2014). Ces éléments dépassent bien les prérogatives des comités d'organisation, dans la mesure où ils renvoient à des enjeux de politiques publiques. Ils mettent également en lumière la nécessité d'une connaissance fine des territoires-hôtes, en lien avec les acteurs locaux des parasports et plus largement du handicap. Or, les travaux mettent en avant de mauvaises relations ou des relations limitées avec cette communauté, pour Sydney (Darcy 2003; 2001) et Londres (Braye, Dixon, et Gibbons 2013) ou ne sont pas mentionnées dans le cas des autres travaux. Différencier héritages paralympiques planifiés ou non-planifiés met finalement en exergue la nécessité de se décentrer de composantes relevant exclusivement de l'événement, souvent sous la responsabilité d'un comité organisateur.

Conclusion

En considérant avec précaution le manque de preuves empiriques concernant les héritages paralympiques, revenons sur chacune des oppositions explorées, héritages tangibles et intangibles, héritages positifs et négatifs ou héritages planifiés et non-planifiés, dans des corpus de littérature bien distincts : celui des *Disability studies* et celui de la gestion événementielle.

De prime abord, on pourrait s'attacher à l'idée d'héritages tangibles et d'héritages intangibles, opposant par exemple l'accessibilité des infrastructures à la sensibilisation au handicap. Nous évoquons le fait que l'intangible semble particulièrement exploré dans ces différentes études : les modalités de représentation des athlètes paralympiques et leur réception sont bien documentées. Cependant, cette distinction entre tangible et intangible tend à disparaître à partir du moment où les personnes handicapées ou proches du champ du handicap sont intégrées au protocole méthodologique. Parler de la représentation médiatique des Jeux paralympiques convoque des enjeux tels que les défis quotidiens en matière d'inclusion, comme l'accessibilité des transports. Or, cette complexité nourrit également des obstacles pour étayer une classification positive ou négative des héritages, ces derniers pouvant être perçus différemment selon les perspectives, notamment en ce qui concerne l'inclusion des personnes handicapées et la réalité quotidienne par rapport aux discours officiels. Le statut de ces discours est particulièrement problématique. En effet, les premiers travaux sur les Jeux paralympiques de Sydney abordaient déjà la question de l'héritage, bien que la planification explicite de l'héritage paralympique ne soit devenue plus apparente qu'après les Jeux de Vancouver en 2010. On trouve l'idée que les éléments planifiés des héritages paralympiques comprennent l'accessibilité des infrastructures, l'inclusion et la participation, ainsi que la sensibilisation et l'éducation au handicap. Nous rejoignons les conclusions de Misener et al. (2013) :

Nos résultats suggèrent qu'une attention minime a été accordée aux héritages liés aux Jeux Paralympiques et qu'ils ont pour la plupart été de nature principalement théorique ou anecdotique. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de progrès dans l'utilisation des Jeux Paralympiques pour créer un héritage durable, mais on sait très peu de choses sur ce domaine et presque aucune recherche empirique ne soutient ces efforts. (2013:339)

Nous ne pouvons pas étayer, à partir de preuves empiriques, les discours bien intentionnés sur l'inclusion grâce aux Jeux, généralement espérée et souhaitée. En revanche, cette revue de littérature nous renseigne sur un point essentiel. Les inégalités d'accès aux droits quotidiens et la discrimination qui touchent les personnes handicapées empêchent la planification d'héritages paralympiques, dès le départ, dans la mesure où elles sont occultées. Elles les limitent aussi, *a posteriori*, puisqu'elles n'ont pas fait l'objet d'attention particulière une fois le méga-événement conclu. C'est sans doute ici que se situe les limites du concept d'héritage. D'une part, le concept place l'événement au centre de la

discussion, limitant notre compréhension de l'applicabilité et de la portée pour les différentes communautés locales. D'autre part, ce concept est généralement centré sur des composantes de l'événement qui relèvent en grande partie d'un comité organisateur de l'événement, alors qu'il s'agit de modifier des réalités sociales complexes. Comme Roche (2017) l'a soutenu récemment, les méga-événements et leurs héritages ont toujours la « capacité de nous surprendre et de nous donner un aperçu de processus et de tendances plus larges en jeu ». Ils présentent à ce titre des dimensions profondément contextuelles et idiosyncratiques, qu'il convient de prendre en compte.

Section 3 – L’effet-levier du méga-événement comme outil théorique

Introduction

Selon Darcy, les Jeux de Sidney auraient été « améliorés par les changements sociaux initiés en amont » par ces différents acteurs locaux (Darcy 2003:752). De même, on trouve dans la littérature des héritages olympiques et paralympiques l’idée que seule l’implication des communautés locales permettrait la mise en œuvre et le respect d’un agenda proche des préoccupations locales. Cependant, aucune étude ne permet aujourd’hui de décrire exactement les relations entretenues entre les parties prenantes de l’organisation et les acteurs locaux. Plus spécifiquement, les ESSMS ne sont cités dans aucun des articles utilisant le concept d’héritage. A partir de là, un autre concept nous semble pertinent pour essayer de comprendre la manière dont les ESSMS peuvent effectivement prendre part au méga-événement : celui d’effet-levier (*leverage effect*).

L’effet-levier correspond aux « stratégies et tactiques qui peuvent être mises en œuvre avant et pendant un événement afin de générer des résultats particuliers » (Chalip 2006:112). Au lieu d’être une intervention en soi, le méga-événement devient l’opportunité possible d’une intervention. C’est un concept présenté, par certains chercheurs, comme un renversement profond de paradigme des héritages. Si le terme de « changement de paradigme » doit être pris avec précaution, nous rejoignons l’intérêt de cette nouvelle perspective sur le méga-événement. Pour mieux comprendre cette proposition, nous reviendrons en premier lieu sur la manière dont ce concept a été défini et les apports qu’il sous-tend (a). Nous préciserons ensuite la distinction entre méga-événement à effet-levier et effets-leviers du méga-événement (b). Enfin, nous revenons plus précisément sur les travaux appliquant le cadre théorique de l’effet-levier à la question de l’inclusion des personnes en situation de handicap (c).

a) Effet-levier : concept allié pour penser le méga-événement

Les premiers travaux relatifs à l’effet-levier des méga-événements concernent principalement le développement économique et le tourisme, de même que les débuts de la littérature consacrée aux héritages. Chalip et ses collègues montrent que, parmi les avantages immédiats de l’organisation d’un méga-événement, le renforcement des relations d’affaires entre entreprises locales permet d’optimiser les échanges et les revenus sur le territoire hôte (Chalip et Leyns 2002; Chalip 2004). Ils explorent ensuite la possibilité d’un effet-levier social en proposant un premier modèle exploratoire (Chalip 2006). Schulenkorf et al. (2024) identifient quatre travaux théoriques menés par Chalip comme cadres théoriques les plus largement utilisés dans la littérature :

- Un modèle général de levier d’événements sportifs (Chalip 2004)

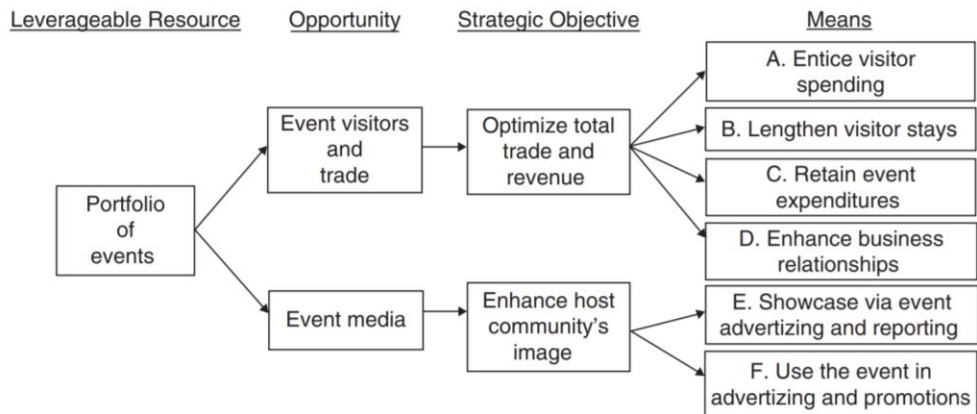


Figure 4 Modèle général de levier d'événements sportifs. Source : Chalip (2004).

- Un modèle de levier social des événements sportifs (Chalip 2006)

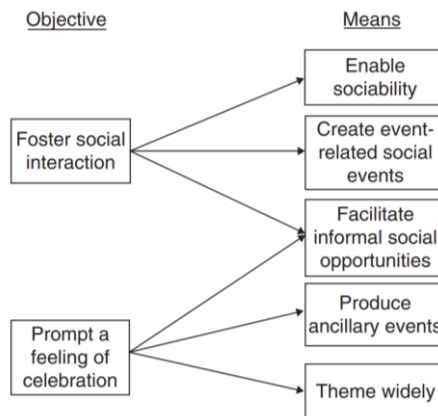


Figure 5 Modèle de levier social des événements sportifs. Source : Chalip (2006).

- Un modèle de levier social d'événements (O'Brien et Chalip 2008a)



Figure 6 Modèle de levier social d'événements. Source : O'Brien et Chalip (2008a).

- Un modèle d'effet-levier des événements sportifs pour la participation et le développement sportif (Chalip et al. 2017)

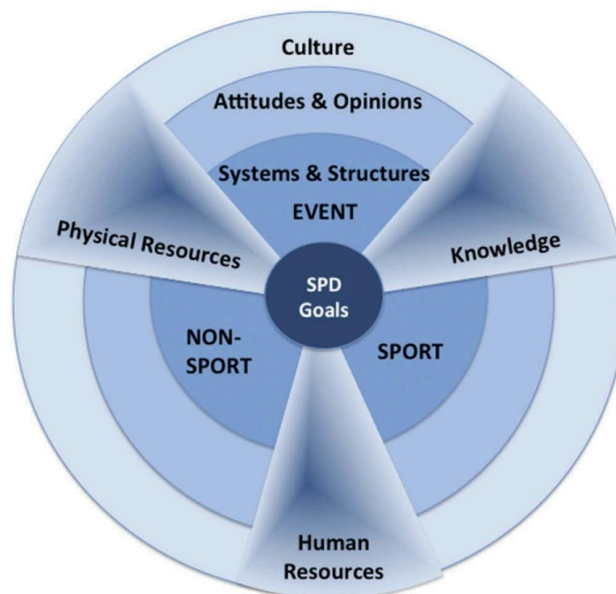


Figure 7 Modèle d'effet-levier des événements sportifs pour la participation et le développement sportif. Source : Chalip et al. (2017)

Si ce cadrage théorique de l'effet-levier peut être complété par des apports théoriques de chercheurs issus de différentes disciplines, la démarche reste rare (Schulenkorf et al. 2024).

Nous retenons que chaque modèle défend la possibilité d'une planification stratégique apte à tirer des avantages du méga-événement (Chalip 2017). En 2019, Chalip et Fairley notent encore un important travail à mener sur l'implication de différentes parties prenantes :

« L'un des principaux défis à relever consiste à établir les partenariats et les alliances nécessaires. Les premiers travaux sur l'effet de levier ont révélé que les événements peuvent être sans effet de levier ou exploités au hasard parce que trop peu d'acteurs s'associent (Laurence Chalip et Leyns 2002), ou parce qu'ils ne restent pas ensemble au-delà de la période (Bell et Gallimore 2015) » (Chalip et Fairley 2019)

L'« effet de levier » rend compte du fait que les résultats des événements ne dépendent pas du simple fait qu'un événement a eu lieu. Il s'agit de penser la manière dont cet événement et les ressources internes et externes, indépendantes, ont été exploitées et combinées pour produire les effets souhaités (Misener 2015). Ainsi, l'effet levier renverse l'hypothèse principale de la littérature des héritages selon laquelle le méga-événement en lui-même comporte la solution à des problèmes plus vastes que le spectacle. Une approche centrée sur les solutions préexistantes pourrait, par exemple, être privilégiée. Pour Smith :

« les effets de levier ont tendance à prendre différentes formes, non seulement parce qu'ils visent à atteindre différents types d'objectifs, mais également en raison de leur importance et de leur portée variables, des différentes manières dont elles sont liées aux événements qui les ont inspirées. » (Smith, 2014).

L'attention du chercheur devrait donc se situer ailleurs :

« Alors que la planification de l'héritage se concentre sur l'événement et les résultats qu'il pourrait apporter à la communauté, l'effet de levier de l'événement se concentre sur la communauté et les façons dont elle peut intégrer chaque événement dans son marketing et sa stratégie » (Taks et al., 2015).

Le concept d'effet-levier forgé par Chalip ouvre la voie à la nécessité d'une « responsabilité partagée », celle-ci ne pouvant être uniquement portée par les organisateurs d'événements (2014). A ce titre, la diversité des parties prenantes, qui défendront des approches différentes pour répondre à un même enjeu (Byers et al., 2019), devient essentielle, mais difficile à tenir, notamment en comparaison d'événements « non-mégas » (Taks, Chalip, et Green 2015). En effet, les événements sportifs qui sont « non-mégas » permettraient la création de réseaux sociaux plus étroits et d'une meilleure connexion de la population locale avec l'événement (Taks et al. 2013). Misener et Mason (2006) défendent également que les événements « non-mégas » peuvent offrir des opportunités, parfois plus efficaces, pour le développement communautaire.

Il apparaît que parler d'effet-levier permet de rendre visibles des effets de priorisation au moment de la préparation de l'événement, tant dans la mobilisation des acteurs que dans le choix des impacts recherchés, que la littérature sur les héritages n'abordait que de manière périphérique. Pour autant, le poids de l'organisation et des projets ne disparaît pas. Il est simplement réparti autrement. Certains chercheurs jugent alors utile de compléter ce cadre théorique en distinguant des effets-leviers.

b) Du méga-événement à « effet-levier » à deux types d'effet-leviers de méga-événement

Chalip (2017) note que les chercheurs et les praticiens considèrent à tort que l'effet de levier est un moyen de créer un héritage. Or, pour eux, l'héritage est à distinguer de l'effet-levier en ce que l'héritage placerait l'événement au centre de la discussion au détriment des résultats portés sur le territoire par les communautés, quel que soit l'agenda de l'événement. Le méga-événement dit « à effet de levier » aurait ainsi pour attention principale le fait d'éviter d'être guidé et contraint par les impératifs de l'événement, souvent déterminés par des intérêts exogènes au pays hôte (O'Brien et Chalip 2008b) e réduisant le poids des comités et fédérations internationales. Dans leur sillage, certains chercheurs s'aventurent à distinguer un méga-événement à effet-levier d'un méga-événement conventionnel. Dans un méga-événement à effet-levier, le référentiel se base sur ce que les parties prenantes organisatrices, associées au pays d'accueil veulent réaliser (Smith 2014). Il s'agit de « transcender une approche descendante dominée par [l'idée] que les impacts économiques et les avantages sociaux se répercuteront sur ceux qui en ont le plus besoin » (Smith et Fox 2007). Cette piste constitue l'un des scénarios possibles d'évolution des méga-événements selon Müller et al. (2023). Leurs travaux encouragent à s'interroger sur une refonte possible du modèle des méga-événements,

en termes de taille, mais également de promesses. En effet, les méga-événements auraient atteint un pic, à partir duquel il conviendrait de rompre avec une logique de croissance, « au profit d'une flexibilité accrue pour donner la priorité aux agendas des hôtes » (Müller et al. 2023:12), se rapprochant d'événements « fabriqués » (Bessy et Suchet 2016) ou « patrimoniaux » (Chapelet 2014).

Cependant, la distinction n'est pas nécessairement des plus évidentes, en fonction des événements considérés mais également des problématiques analysées. Smith (2014) affine donc cette approche, en suggérant de bien distinguer deux types d'effet levier et non seulement deux types de méga-événements qui seraient classiques et « à effet-levier ». Il invite à parler de :

- *Event-led leverage* (effet-levier événementiel) : certains projets de levier sont inextricablement liés à des événements. L'objectif est d'étendre les impacts positifs attendus normalement lors des méga-événements.
- *Event-themed leverage* (effet-levier thématique) : un ensemble plus large de programmes non essentiels à la livraison du méga-événement est poursuivi. Le méga-événement est utilisé comme un crochet pour susciter plus d'intérêt, des taux de participation plus élevés dans des domaines très diversifiés, souvent différents du sport.

Ces deux formes de leviers se distinguent notamment par les relations entretenues entre le méga-événement et les initiatives elles-mêmes. Dans l'effet-levier thématique, les projets sont conçus et organisés pour répondre à des priorités clés autres, et sont indépendantes du méga-événement. Ces priorités seraient majoritairement identifiées par des acteurs non-organismes, tandis que l'effet-levier événementiel relèverait d'une approche plus descendante. En bref, l'effet-levier thématique et l'effet-levier événementiel se distinguent par les relations entretenues entre le méga-événement et les projets portés. On peut en proposer le tableau synthétique suivant :

	Effet-levier événementiel	Effet-levier thématique
Définition	Ensemble de programmes qui visent à optimiser les impacts de l'événement.	Ensemble de programmes non essentiels à la livraison du méga-événement, identifiés par des acteurs non-organiseurs.
Rapport au méga-événement	Les programmes sont inextricablement liés au méga-événement, avec l'objectif d'intensifier ou de maximiser les impacts positifs que nous attendons normalement des méga-événements.	Le méga-événement est utilisé comme un crochet pour susciter plus d'intérêt, des taux de participation plus élevés dans des domaines diversifiés.
Rapport à la transformation du modèle de méga-événement	Effet-levier comme justification du méga-événement, favorisant des changements essentiellement incrémentaux	Effet-levier impliquant un nouveau modèle de méga-événement, favorisant des changements essentiellement radicaux

Tableau 2 Synthèse des définitions d'"effet-levier événementiel" et d'"effet-levier thématique", d'après les travaux de Smith (2014).

Il reste alors à comprendre comment s'envisagent les relations entre ces deux effet-leviers. Smith (2014) note que les budgets dédiés aux effet-leviers thématiques sont généralement disproportionnés par rapport aux coûts globaux de l'organisation des événements. Ces enjeux sont particulièrement prégnants au regard du risque d'instrumentation de ces effet-levier thématiques comme des outils de relations publiques. L'effet-levier événementiel et l'effet-levier thématique ne sont donc pas exclusifs au sein d'un même événement. Ce sont plutôt leurs déséquilibres qui sont observables et signifiants. Cependant, les relations entre ces deux types d'effet-levier, qui pourraient co-exister, sont encore à explorer (Smith, 2014). Smith esquisse notamment l'hypothèse selon laquelle il conviendrait de favoriser les effets-leviers thématiques dans leurs formes les plus pures, au risque de « signaler par inadvertance la futilité des projets de méga-événements » (2014). Ces réflexions résonnent avec la piste défendue par Müller et al. (2023) : favoriser une autre manière de faire événement.

Pour Schulenkorf et al. (2024), l'extension des domaines possible de l'effet-levier constitue une perspective de recherche essentielle sur les méga-événements mais également sur les politiques publiques de manière globale. Comme le souligne Smith (2014), l'éventail des objectifs de politiques publiques pouvant être liés aux méga-événements semble presque illimité. Il est même difficile de penser à un objectif politique qui ne pourrait pas être poursuivi via un projet événementiel bien conçu. Pour autant, Smith met en garde sur la possibilité que lier la structuration ou le renforcement de politiques publiques à partir d'un méga-événement puisse conduire à des effets contre-productifs. Toute la difficulté du concept d'effet-levier résiderait donc dans sa concrétisation, c'est-à-dire le fait

de penser ces différents domaines et questions proposés par Chalip et al. (2017) mais également de parvenir à employer et/ou créer les ressources pertinentes. Or, comme le soulignent également Schulenkorf et al. (2024) dans leur revue systématique de littérature, le concept d'effet-levier mérite de préciser la manière dont les stratégies et les tactiques sont liées à un résultat spécifique ciblé :

« En d'autres termes, si une communauté a des objectifs et des priorités spécifiques pour renforcer l'inclusion sociale des individus marginalisés, cela nécessite des liens forts avec l'événement, d'autant plus que si les priorités sociales de la communauté demeurent larges ou mal définies (par exemple, renforcer la fierté communautaire). Dans l'ensemble, nous proposons qu'à l'avenir, davantage de recherches ciblées étudient l'importance relative et le poids des stratégies et tactiques de levier en fonction des résultats ciblés des événements. » (Schulenkorf et al. 2024)

La distinction proposée par Smith permet de mettre en lumière une difficulté prégnante lorsque l'on parle d'effet-levier, à savoir l'échelle à laquelle on souhaite agir et celle à partir de laquelle on observe. En gardant en tête cette limite, nous proposons de revenir plus spécifiquement sur la manière dont l'effet-levier est appliqué à la question de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

c) Effet-levier du méga-événement appliqué au handicap

Comparée à la littérature sur les héritages, la question du handicap est bien moins explorée dans celle mobilisant le concept d'effet-levier. Schulenkorf et al. (2024) estiment que peu d'articles (3 sur 92) abordent la question. On trouve ici un important décalage entre l'observation et la littérature. En effet, les travaux de Smith soulignent que, dans la pratique, les projets d'effet-leviers thématiques concernent fréquemment l'inclusion des personnes en situation de handicap, sans donner plus de détail (2014). Ainsi, la recherche de Misener (2015) propose un cadre conceptuel destiné aux organisateurs d'événements et aux communautés locales cherchant à tirer parti des événements parasportifs de moyenne envergure et des ressources du parasport :

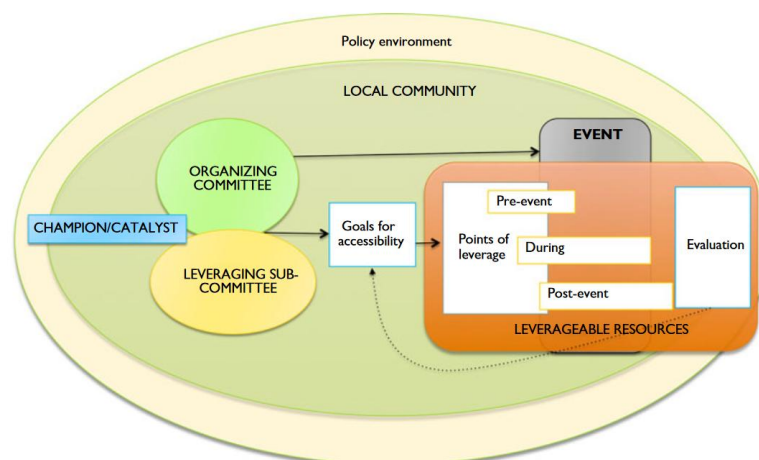


Figure 8 Modèle d'effet-levier appliqué aux parasports dans la communauté locale. Source : Misener (2015)

Les travaux de Misener frappent par rapport à ceux présentés précédemment en ce que les tactiques se centrent sur le fait d'éliminer tous les types d'obstacles à l'inclusion sociale. Cependant, Misener met également en avant l'une des limites opérationnelles d'une telle démarche, proche de celle déjà évoquée par Chalip :

« Ainsi, il incombe au comité de mobilisation et aux communautés locales de rechercher les ressources nécessaires à la mise en œuvre des stratégies de mobilisation. Cela constitue clairement un obstacle important [...]. » (Misener 2015:16)

Dans le sillage de ses travaux, Brown et Pappous (2024) évoquent, quant à eux, le rôle des clubs sportifs lors de la préparation d'un méga-événement. Ils montrent que la plupart des clubs n'ont pas tiré parti des Jeux Paralympiques de Londres 2012, en raison de deux freins principaux : le manque de connaissances sur le handicap et les ressources limitées pour mettre en œuvre ces actions. De manière plus structurelle, la majorité des clubs ayant répondu au questionnaire n'avaient, de toute façon, pas l'intention d'utiliser les Jeux Paralympiques de 2012 comme levier pour accroître la participation sportive. Ce dernier résultat nous semble particulièrement intéressant à explorer dans la mesure où il pose, en creux, la question des bénéficiaires de l'effet-levier, finalement assez peu prise en compte dans les études sur l'effet-levier :

« Lorsqu'on examine les bénéficiaires de ces stratégies, on peut soutenir que la 'politique' et les 'grandes entreprises' ont certainement pu récolter les fruits, tandis que les citoyens ordinaires – et en particulier ceux issus de milieux sociaux défavorisés ou marginalisés – ont été négligés, voire ont subi des impacts négatifs. Des recherches futures sont certainement nécessaires pour examiner de manière critique les stratégies et tactiques de levée d'événements utilisées pour des priorités et initiatives non bénéfiques, ainsi que celles menant à des conséquences sociales, culturelles, économiques ou environnementales inattendues. » (Schulenkorf et al. 2024)

Enfin, Duignan et al. (2023) évoquent également la possibilité d'un effet-levier des Jeux en matière d'accessibilité et d'acceptation des personnes en situation de handicap dans la société japonaise, à travers des transformations de l'environnement bâti, des campagnes de sensibilisation et des initiatives éducatives mises en place lors de la préparation des Jeux de Tokyo 2020. Toutefois, l'article conclut par le constat que le caractère structurel de la stigmatisation persiste :

« Ainsi, si le tourisme et les événements veulent avoir une réelle chance d'être véritablement accessibles et inclusifs pour les personnes en situation de handicap (PSH), les attitudes négatives doivent être éradiquées avant que des changements significatifs puissent être apportés aux barrières informationnelles et physiques. » (Duignan et al. 2023)

De manière complémentaire, un autre article (Takata et al. 2024) aborde spécifiquement le développement du tourisme accessible dans des villes non-hôtes des Jeux de Tokyo 2020. Uniquement à partir d'entretiens auprès des employés de villes concernés, cette étude montre comment certaines collectivités locales se sont saisies de l'opportunité des Jeux pour aligner leurs politiques locales avec une initiative nationale inclusive, sans nécessairement disposer de ressources préexistantes.

En somme, la littérature mobilisant le concept d'effet-levier reste encore marginale lorsqu'il s'agit de traiter spécifiquement de la question du handicap, malgré une présence notable de cette thématique dans les pratiques observées sur le terrain. Ce décalage, mis en évidence par Schulenkorf et al. (2024) et les travaux de Smith (2014), invite à un recentrage analytique sur les bénéficiaires réels de ces stratégies. Des contributions comme celles de Misener (2015) et de Brown et Pappous (2024) soulignent les enjeux structurels liés aux ressources, aux intentions d'action, ainsi qu'aux limites d'une mobilisation locale effective autour de l'inclusion. Cependant, aucun de ces travaux n'aborde directement l'implication des organisations représentant ou accompagnant les personnes en situation de handicap.

Conclusion

Le concept d'effet-levier, tel que théorisé par Chalip et ses collaborateurs, s'impose progressivement comme un outil d'analyse critique des méga-événements, en rupture partielle avec la littérature classique sur les héritages. En mettant l'accent non pas sur les retombées automatiques d'un événement, mais sur les stratégies délibérées d'optimisation des bénéfices sociaux, économiques et politiques, l'effet-levier repositionne le méga-événement comme une opportunité à co-construire plutôt qu'un catalyseur automatique de transformation. La distinction proposée par Smith (2014) entre effet-levier événementiel et effet-levier thématique permet d'affiner cette perspective : l'un repose sur une logique interne d'amplification des impacts directement liés à l'événement, tandis que l'autre mobilise l'événement comme prétexte à l'activation de projets autonomes, portés par des acteurs externes et orientés vers des priorités sociétales locales. Cette typologie ouvre la voie à une reconfiguration des rapports de pouvoir entre parties prenantes et permet d'envisager des trajectoires de changement plus radicales et localement appropriées.

Pourtant, la littérature révèle un écart significatif entre la puissance conceptuelle du levier et la prise en compte seulement partielle de différentes échelles de mise en œuvre dans la littérature. Cet écart est également manifeste dans les domaines peu étudiés comme l'inclusion des personnes en situation de handicap. Malgré la présence récurrente de cette thématique dans les discours et initiatives pratiques, elle demeure marginale dans la recherche académique. Les contributions récentes de Misener (2015), Brown et Pappous (2024), ou Duignan et al. (2023) soulignent des

obstacles récurrents : manque de ressources, faible mobilisation des acteurs locaux, et persistance des stigmatisations structurelles. Ainsi, cette section met en lumière un angle mort persistant : l'implication directe des personnes concernées et des organisations représentant les personnes en situation de handicap, reste largement absente des analyses. Ce constat appelle à un recentrage des recherches sur les bénéficiaires réels et sur les conditions structurelles qui rendent possible (ou non) un véritable levier d'inclusion, au-delà des intentions déclarées par des promoteurs de stratégies. Autrement dit, au-delà de la mise en œuvre, se joue également la réception des dispositifs des Jeux en matière d'inclusion.

Conclusion du chapitre 2

Cette conclusion du **chapitre 2** synthétise les réflexions développées au fil de la revue de littérature, qui a permis de remettre en question les approches traditionnelles des méga-événements et d'ouvrir des perspectives nouvelles autour du concept d'effet-levier. Contrairement aux paradigmes classiques qui se concentrent sur l'héritage comme une finalité, l'effet-levier offre une approche plus proactive et contextuelle, mettant l'accent sur l'engagement des parties prenantes locales. En plaçant ces dernières au cœur du processus, ce concept permet de réorienter la gestion des méga-événements vers des objectifs qui répondent aux besoins réels des communautés hôtes, tout en optimisant les retombées à long terme pour ces mêmes communautés. C'est cette capacité à se réappropriier les méga-événements, non comme un aboutissement, mais comme un levier de transformation, qui est au centre de la réflexion de cette deuxième partie.

La section 1 a exposé les tensions inhérentes au concept d'héritage, en soulignant les limites de l'approche traditionnelle qui tend à considérer les héritages comme des solutions directes aux problèmes économiques, sociaux ou culturels. La complexité de ces héritages, en particulier dans le contexte des Jeux olympiques et paralympiques, a révélé les contradictions profondes et les difficultés théoriques qui accompagnent leur évaluation. Si les héritages sont souvent perçus comme une réponse aux défis du territoire hôte, il est apparu que cette vision linéaire ne rendait pas justice à la réalité complexe et multidimensionnelle de ces événements. En effet, l'héritage, loin d'être une solution univoque, s'apparente davantage à un « problème épineux » (Byers et al. 2019), nécessitant une approche nuancée et contextuelle pour en saisir la portée réelle.

La section 2 a approfondi cette réflexion en se concentrant sur les héritages paralympiques à travers la lentille des *Disability studies*. Ce point de vue a permis de mettre en lumière les inégalités structurelles et la lente adoption d'une planification véritablement inclusive dans le cadre des Jeux paralympiques. Si certains héritages sont bien documentés, comme l'accessibilité des infrastructures ou la sensibilisation au handicap, d'autres aspects, notamment ceux relatifs aux réalités quotidiennes

des personnes handicapées, restent souvent ignorés ou insuffisamment adressés. La distinction entre héritages tangibles et intangibles s'est révélée particulièrement floue, car elle ne rend pas compte de l'inclusivité réelle des actions entreprises. Cette section a ainsi souligné le besoin d'une approche plus intégrée et réaliste des héritages, prenant en compte les défis sociaux et les réalités vécues par les populations concernées.

La section 3 a ensuite introduit le concept d'effet-levier comme alternative aux limites de l'approche traditionnelle des héritages. L'effet-levier permet de repenser les retombées des méga-événements, non seulement sous l'angle immédiat, mais aussi en termes de transformation durable et structurée pour les communautés locales. En mettant en avant une planification proactive qui tient compte des priorités locales, ce concept de levier ouvre la voie à une gestion plus responsable et plus inclusive des événements. Une distinction fondamentale a été faite entre deux types d'effets-leviers : l'effet-levier événementiel, qui se concentre sur les impacts directs et immédiats, et l'effet-levier thématique, qui s'oriente vers des projets de long terme, indépendants des objectifs immédiats de l'événement. Cette dernière approche, plus radicale, permet de concevoir les méga-événements comme des catalyseurs de changement social durable, bien au-delà de leur simple réalisation logistique. Or, cette hypothèse semble particulièrement intéressante à creuser au regard des preuves empiriques encore faibles en matière d'effet-levier du méga-événement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Dans cette optique, l'étude de l'effet-levier dans le contexte des méga-événements a permis de soulever des enjeux cruciaux, tels que la durabilité des effets, la mobilisation des ressources et la gestion des partenariats. En particulier, l'effet-levier thématique semble offrir une perspective prometteuse pour intégrer les préoccupations sociales et communautaires au cœur des projets. Cependant, cela implique de dépasser les usages symboliques ou relationnels des méga-événements et de chercher à véritablement transformer les structures sociales. L'équilibre entre les effets immédiats et les effets à long terme, entre l'événementiel et le thématique, reste un terrain d'investigation passionnant, qui appelle à une réflexion approfondie sur la manière dont les méga-événements peuvent véritablement contribuer à une transformation sociale.

Conclusion de la partie 1

À l'interface de nos revues de littérature sur les méga-événements et sur les ESSMS, deux concepts émergent : le stigmatisme organisationnel et l'effet-levier. Ces concepts offrent une perspective théorique intéressante pour appréhender les ESSMS lors de la préparation des Jeux. La conclusion de notre revue de littérature s'articule autour de trois axes de réflexion, qui mettent en lumière les liens entre ces deux concepts et leurs implications pour notre analyse.

L'examen de la stigmatisation des ESSMS constitue une hypothèse de travail cruciale pour comprendre comment l'effet-levier des méga-événements, tels que les Jeux, peut transformer les perceptions sociales et redéfinir leur place dans la société. Le stigmatisme organisationnel, tel qu'il est défini dans la littérature, désigne la manière dont une organisation peut être perçue négativement par son environnement, en raison de préjugés sociaux, de stéréotypes ou de jugements sur les groupes qu'elle accueille et soutient. Cette stigmatisation peut entraver son fonctionnement, freiner l'attractivité auprès des partenaires et limiter l'accès aux ressources. L'impact de ce stigmatisme se manifeste à plusieurs niveaux : une gestion difficile de l'image publique, une réticence à s'engager avec d'autres acteurs sociaux et économiques, et une limitation de la capacité des usagers à voir leur dignité et leur potentiel reconnus. Ce stigmatisme peut également affecter les relations internes, créant un climat propice à la démotivation ou à la résignation, tant pour les professionnels que pour les personnes accompagnées. Toutefois, il est essentiel de souligner que la stigmatisation des ESSMS n'est pas un postulat mais une hypothèse de travail. Si certaines organisations sociales et médico-sociales peuvent être perçues négativement en raison de stéréotypes associés aux publics qu'elles accompagnent, il convient d'interroger empiriquement cette éventuelle stigmatisation concernant le secteur du handicap notamment. Son existence, son intensité et ses mécanismes doivent être explorés en tenant compte du contexte de préparation de Jeux, notamment paralympiques.

Dans le cas d'organisations stigmatisées, la gestion stratégique d'un effet-levier lors de ces événements peut s'avérer crucial. Notre recherche vise à interroger la manière dont un méga-événement, comme les Jeux, peut constituer un levier pour transformer et réduire les perceptions négatives qui pourraient caractériser les ESSMS. La gestion appropriée de l'effet-levier pourrait non seulement offrir une visibilité positive aux ESSMS et aux personnes en situation de handicap, mais aussi renforcer leur capacité à mobiliser des ressources et à établir des partenariats durables. Cette dynamique repose sur au moins deux prérequis. D'une part, il faudrait reconnaître les ESSMS et/ou les personnes accompagnées comme stigmatisées. Cette réflexivité interroge en profondeur les mécanismes conscients et latents à l'œuvre dans les pratiques professionnelles d'accompagnement en ESSMS. D'autre part, les acteurs doivent considérer les méga-événements, ici les Jeux, comme des

opportunités stratégiques de transformation. En effet, un méga-événement, en promouvant des valeurs d'inclusion, peut paradoxalement renforcer voire créer certains cadres de stigmatisation. De manière assez pratique, nous l'avons vu, une organisation déjà perçue négativement peut rencontrer d'importantes difficultés à saisir une opportunité nouvelle de manière efficace, d'autant plus lorsqu'elle est éphémère. Cela empêcherait non seulement une transformation de son image, mais aussi la possibilité de profiter pleinement des avantages sociaux et économiques d'un tel événement. Par conséquent, la gestion proactive de l'image de l'organisation devient primordiale pour redéfinir le rôle des ESSMS, non seulement comme des acteurs d'accompagnement, mais aussi comme des moteurs de transformation sociale.

Cela nous amène finalement à nuancer l'hypothèse selon laquelle un méga-événement pourrait être un catalyseur de transformation sociale pour les ESSMS et les personnes en situation de handicap. Certes, des événements comme les Jeux peuvent modifier les perceptions des ESSMS en les associant à des idéaux positifs. Cependant, cette transformation n'est pas automatique et c'est bien ce qu'une relecture de la gestion des méga-événements par les *Disability studies* nous permettent de toucher du doigt à des niveaux individuel et macro. Leur capacité à déclencher des processus de transformation durable, non seulement pour les organisations elles-mêmes, mais aussi pour les personnes en situation de handicap reste actuellement sujette à caution. Par ailleurs, la question de l'effet-levier doit être pensée selon plusieurs niveaux d'analyse. À un niveau individuel, il s'agit d'évaluer comment les personnes accompagnées par les ESSMS peuvent être affectées par les dispositifs mis en avant lors des Jeux. À un niveau organisationnel, il convient d'interroger les stratégies que les ESSMS peuvent adopter pour tirer parti de l'événement et en limiter les risques. À un niveau interorganisationnel, il est pertinent d'examiner comment la mise en réseau des ESSMS et leur collaboration avec d'autres acteurs (institutionnels, économiques, associatifs) peuvent influencer leur capacité à mobiliser des ressources et à renforcer leur position dans le paysage social. Enfin, à un niveau macro, il importe de situer ces dynamiques dans un contexte plus large de politiques publiques et de discours sociétaux sur l'inclusion et la participation sociale. Pour autant, il convient également d'être prudent avec l'interprétation de la non-participation des ESSMS à un méga-événement, à quelque niveau que ce soit. Plus précisément, on pourrait considérer l'hypothèse selon laquelle les ESSMS ne font pas nécessairement l'objet d'une stigmatisation marquée : leur participation (ou non) aux Jeux pourrait alors relever d'autres dynamiques indépendantes de toute perception négative à leur encontre. Dès lors, plutôt que de partir du postulat d'une stigmatisation systématique et uniforme des ESSMS, il semble pertinent d'examiner dans quelle mesure leur position dans le paysage social est façonnée par d'autres logiques – qu'il s'agisse de contraintes structurelles, de politiques publiques ou encore de leur propre stratégie d'institutionnalisation.

Finalement, l'interdépendance entre les concepts de stigmatisme organisationnel et effet-levier s'avère riche à prendre en compte dans notre analyse. Les deux concepts, bien que distincts, sont intimement liés, l'un agissant sur l'autre et vice versa de manière complexe. D'un côté, un stigmatisme organisationnel fort limiterait la capacité d'une ESSMS à exploiter l'effet-levier d'un méga-événement, en réduisant sa capacité à attirer des partenariats, à mobiliser les ressources et à établir des collaborations sur le long terme. De l'autre, une gestion efficace de l'effet-levier pourrait, au fil du temps, agir comme un vecteur de transformation des perceptions sociales, contribuant à réduire cette stigmatisation ou à la mettre entre parenthèses. Toutefois, une organisation qui parvient à éviter la stigmatisation dans le contexte des Jeux peut néanmoins y être confrontée en dehors de cet événement.

Partie 2 - Méthodologie

Introduction de la partie 2

Structurée en trois chapitres distincts, notre présentation de la méthodologie de la recherche débute par la description de notre rôle singulier de chargée de mission « Jeux olympiques de Paris 2024 » et de doctorante CIFRE, rôle ayant notamment pour fonction de créer des ponts entre le système des Jeux de Paris 2024 et les ESSMS (**chapitre 1**). Nous abordons ensuite, dans le **chapitre 2**, la manière dont nous avons pu collecter nos données. Chaque section détaille les différentes approches choisies en distinguant trois séries de données. **Le chapitre 3** porte sur l'analyse des données, évoquant les diverses étapes de la recherche sur le terrain et les démarches postérieures. Au travers de cette présentation, nous visons à éclairer les mécanismes qui sous-tendent la coexistence de la recherche académique et de l'engagement pratique au sein d'un événement sportif d'envergure internationale, et qui ont contribué à la manière dont avons problématisé ce travail doctoral.

Chapitre 1 – Chercher pendant la préparation d'un méga-événement

Introduction du chapitre 1

Cette thèse s'appuie sur des travaux menés depuis Juillet 2021, à travers une Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) entre le Laboratoire de recherche IAE Paris-Sorbonne et l'Uriopss Île-de-France, fédération régionale d'ESSMS privés non-lucratifs dans laquelle nous occupons le poste de « chargée de mission JOP 2024 ». Notre recherche est née d'un objectif partagé par ces deux organisations : faire de la préparation des Jeux de Paris 2024 un objet d'analyse, en particulier concernant sa dimension inclusive. Au regard de la date de début de notre financement, en juillet 2021, il était essentiel de commencer à entrer rapidement sur le terrain : la préparation des Jeux de 2024 n'a plus cours après 2024. Notre thèse est donc le résultat d'une recherche en temps réel, approche qui mérite d'être analysée avec attention dans la mesure où, comme le souligne notre titre, il fallait à la fois chercher au rythme de la préparation d'un événement qui avait débuté au moins depuis 2017 et prendre le temps de penser cette recherche.

Pour ce faire, nous aimerions nous appuyer sur des extraits de notre carnet de terrain, plus précisément sur ce que nous avons appelé des « vignettes », courts textes écrits en amont et en aval d'entretiens ou de réunions institutionnelles ou de lectures, par ordinateur ou sur papier. Celles-ci témoignent d'une tentative de traçage des tensions entre les différents rôles que nous avons pu être amenée à endosser dans le cadre d'une thèse CIFRE. L'objectif de ce chapitre est de rendre compte de la manière dont ce double statut s'est peu à peu construit, au fil des années et d'éclairer notre démarche intellectuelle. Nous décrivons, en premier lieu, notre statut de « chargée de mission JOP Paris 2024 » et la manière dont il a pu influencer nos missions de recherche mais également comment ces missions de recherche ont pu le forger (**section 1**). A partir de là, nous précisons la manière dont notre posture de doctorante a été amenée à bouger au gré de notre terrain, à apprendre à « faire avec » le terrain (**section 2**).

Section 1 - « Chargée de mission JOP Paris 2024 » : de la veille au plaidoyer critique

Introduction

Dans cette **section 1**, nous précisons notre rôle de praticienne concernant les Jeux en décrivant chacune de nos missions, à la lumière d'extraits de nos carnets de notes. Dans le cadre de notre contrat CIFRE, le volume horaire de nos missions professionnelles a été progressivement réduit chaque année, pour arriver à deux jours dédiés par semaine à partir de septembre 2023. Nous présentons, tout d'abord, l'Uriopss Île-de-France (b). Ensuite, nous décrivons les trois missions principales ont marqué

notre rapport aux Jeux : comprendre un système tentaculaire (b), conseiller les ESSMS pour répondre ou non aux dispositifs des Jeux (c) et assurer un travail de plaidoyer (d).

a) Présentation de l'Uriopss Île-de-France

En mai 2020, l'Uriopss Île-de-France et l'IAE de Paris 1 publient une offre d'emploi pour un doctorat sous convention CIFRE. Cette proposition de travail sur les Jeux de Paris 2024 comme vecteur d'inclusion émane, initialement, du Président de la fédération. Sa demande portait en particulier sur la préparation, estimant que les retombées pourraient être intéressantes pour les adhérents franciliens. L'Uriopss Île-de-France entre donc en contact avec l'IAE Paris I pour créer la convention CIFRE. La fiche de poste mentionne explicitement la volonté de travailler sur les Jeux comme « levier potentiel pour l'inclusion et les solidarité » :

« En portant cette mission de recherche, l'Uriopss entend favoriser la participation des personnes en situation de fragilité ou de vulnérabilité à la réalisation de prestations pour les JOP 2024, parmi le public et dans l'accueil bénévole du public. L'Uriopss soutiendra le développement économique de ses adhérents. L'Uriopss influencera la conception des futurs quartiers pour favoriser la mixité des populations, faciliter l'implantation de services et d'établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires, ainsi que la résidence des professionnels de la santé et social à proximité de leurs lieux d'exercice. Ainsi, cette mission sera une autre manière d'incarner le projet de société solidaire qui lie l'Uriopss et ses adhérents : « agir pour tous, être proche de chacun ». (Extrait fiche de poste mai 2020 – Uriopss Île-de-France⁴⁵)

L'Uriopss Île-de-France, Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés non Lucratifs Sanitaires et Sociaux, accompagne et fédère les associations qui prennent en charge une grande diversité de publics fragilisés dans la région (les enfants protégés, les enfants et adultes handicapés, les personnes âgées, les personnes fragiles et exclues, les personnes malades...). Elle rassemble, au moment de notre terrain, environ 420 associations soit près de 2000 établissements et services en Île-de-France. Le secteur du handicap (adultes et enfants) représente une importante partie des organisations adhérentes de la fédération.

⁴⁵ https://www.iae-paris.com/sites/default/files/Doctorant_Cifre.pdf

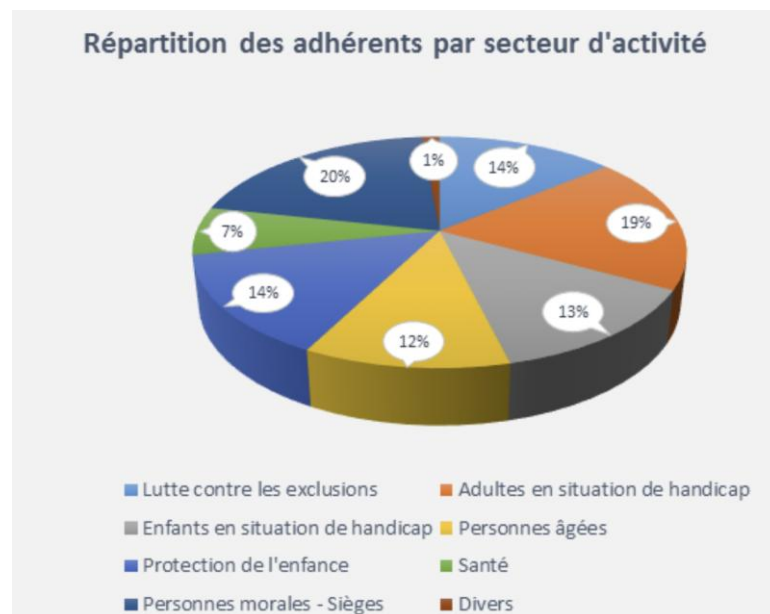


Figure 9 Extrait de de la page de présentation de l'Uriopss Île-de-France au 18/02/2025. Crédits : Uriopss Île-de-France.

b) Cartographie et veille : comprendre un système tentaculaire

En premier lieu, notre poste visait à assurer un recensement de ce que nous avons appelé, au sein de l'Uriopss Île-de-France, les « opportunités des Jeux de Paris 2024 », à l'adresse des ESSMS adhérents, tous secteurs confondus. Au regard des différents acteurs, nouveaux et anciens, impliqués dans l'organisation des Jeux, cette mission fut centrale à nos débuts. Nous revenons plus précisément sur les modalités de gouvernance des Jeux dans **le chapitre 1** des Résultats. Cependant, nous souhaitons donner une première idée des organisations identifiées et rencontrées dans le cadre de nos missions professionnelles au sein de l'Uriopss Île-de-France en partageant cette cartographie ici de notre rapport de fin de mission :

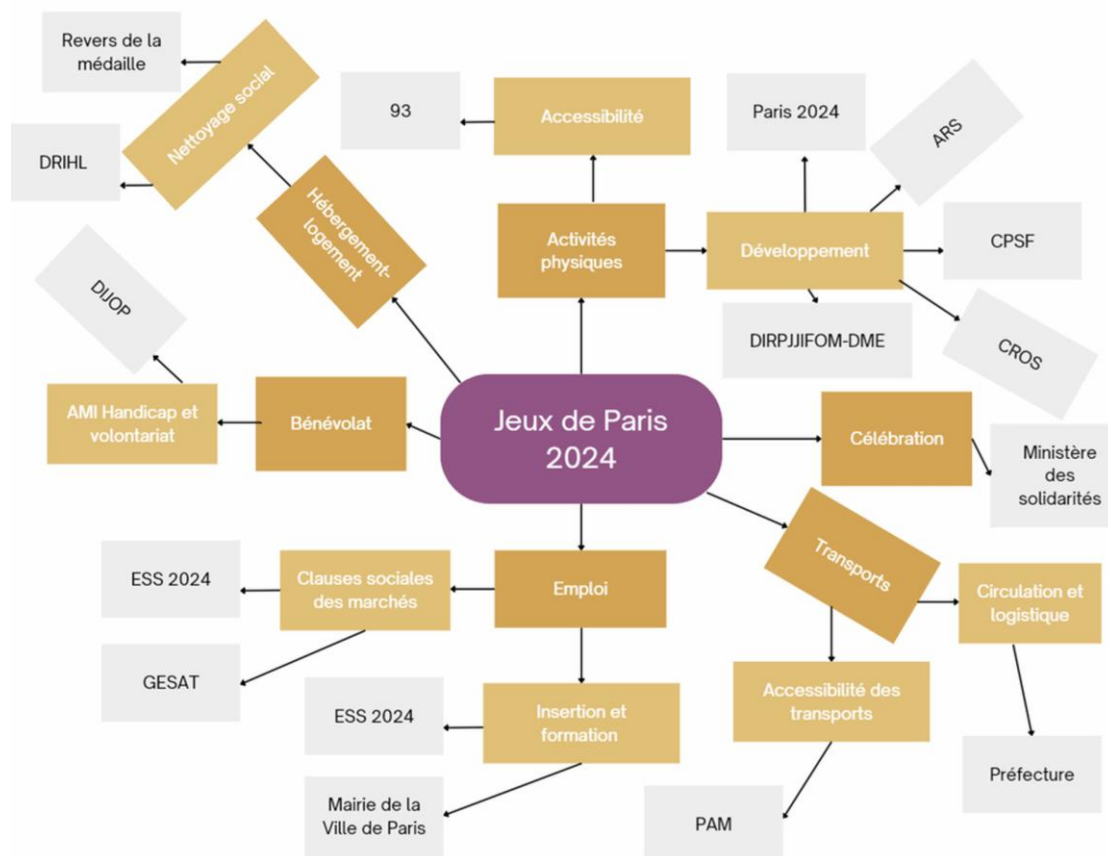


Figure 10 Extrait du portfolio de la mission JOP 2024. Cartographie présentée lors de l'Assemblée générale de l'Uriopss Île-de-France en juin 2024. Réalisation : Juliette Pinon. Crédits : Uriopss Île-de-France.

Cette veille nous a alerté très tôt d'une d'information opaque et peu fluide entre les parties prenantes des Jeux, les corps intermédiaires et les ESSMS. Un premier exemple concerne les véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite pour la période des Jeux. L'inaccessibilité chronique et structurelle des transports en Île-de-France constituait un véritable point d'inquiétude pour les acteurs de l'organisation. En effet, les transports publics existants ne sont pas en mesure d'assurer les déplacements des délégations mais également des spectateurs. Il était alors évoqué la possibilité de réquisitionner des véhicules PMR d'ESSMS, qui sont, dans le cadre de leurs activités de routine, pourvus de flotte de véhicules adaptés. Cette information a été confirmée dans différents entretiens, sur lesquels nous reviendrons ensuite, certains acteurs nous indiquant avoir envoyé un courriel à des ESSMS à ce propos, sans qu'il soit possible de tracer lesquels ou d'avoir accès à ce courriel. On retrouve des manques de transparence, c'est-à-dire de traçabilité des décisions, pour un groupe de travail concernant une billetterie ciblée pour les ESSMS, dont les critères de sélection des associations et fondations présentes lors du groupe de travail national restent opaques, mise à part leur envergure nationale avérée. Nous souhaitons ici proposer deux vignettes dédiées à la question de la billetterie des Jeux, afin de rendre compte de l'impact de ce manque de transparence sur notre rapport aux Jeux et à la recherche :

« C'est quoi cette folie des billets ? Elles [les professionnelles d'ESSMS] travaillent dans des territoires hôtes des Jeux qui, de leur propre aveu, apparaissent tellement lointains qu'ils ne s'étaient même pas posé la question de savoir pour qui ils étaient faits et pourtant, ce qui reste, c'est le fait de ne pas avoir de billets pour assister aux compétitions. La billetterie est ce qui assure la perpétuation de ce méga-événement, auquel ils ne se sentent pas les bienvenus. Pourquoi encore persévérer à vouloir assister à un spectacle visiblement prévu pour d'autres ? Le fait que, moi, je m'en fous de ces compétitions, constitue-t-il un obstacle pour comprendre ce qu'elles représentent, ce qu'elles apportent ? » (Extrait carnet de terrain - 06/2022)

« 17 000 billets pour 400 000 personnes en situation de handicap accompagnées ou hébergées ? et on fait quoi de celles qui ne le sont pas ? [...] Tout est si arbitraire et limité. [...] Je crois que ce qui me gêne le plus finalement c'est le fait de ne pas avoir le temps d'en débattre. Depuis 2017, cette question aurait pu être posée, soit par les parties prenantes des Jeux, soit par les ESSMS eux-mêmes. En parler en automne 2023, c'est laisser toute la place à la nécessité de faire, pas de penser, si possible en étant raccord au moins en apparence avec l'Agence française anticorruption, c'est à ça que ça sert les assos non ? » (Extrait du carnet de terrain - 09/2023)

Dans ces circonstances, nous avons commencé par proposer aux adhérents de l'Uriopss Île-de-France une newsletter mensuelle intitulée les « Jeux et vous », qui avait pour ambition d'informer mais également de revenir sur quelques points plus larges en lien avec les Jeux. Celle-ci a peu à peu évolué, au gré des changements organisationnels de l'Uriopss Île-de-France, en devenant l'une des rubriques d'une newsletter hebdomadaire généraliste, complétée par une rubrique intitulée « Vrai du faux des Jeux » vouée à revenir sur l'actualité du méga-événement et ses débats, comme la réquisition des logements étudiants ou la mise en œuvre des périmètres de sécurité. De manière générale, cette évolution témoigne de la difficulté à mobiliser les ESSMS, les lecteurs de cette newsletter restant peu nombreux⁴⁶. Elle montre également la fragilité de la diffusion d'information dont la circulation posait un problème, soit du fait de son instabilité, soit du fait de son caractère controversé.

c) Accompagnement des ESSMS : conseiller d'y aller... ou non

Deuxièmement, nous avons pour mission d'accompagner les ESSMS à répondre aux différents dispositifs des Jeux, appels à projet, marchés, appels à manifestation d'intérêt ou labels mais également de répondre pour l'Uriopss Île-de-France à certaines offres. Cette étape a certainement constitué pour nous l'une des missions professionnelles les plus motivantes et positives dans la mesure où il s'agissait, concrètement, d'apprendre à utiliser les Jeux au profit des associations et fondations que nous représentions. Il s'agissait de comprendre l'existant pour imaginer des manières de

⁴⁶ En lien avec les personnes en charge de la communication de l'Uriopss Île-de-France, nous avons pu utiliser l'outil MailChimp, nous permettant de tracer le nombre d'ouvertures générales et le nombre de clics. Par ailleurs, ces productions invitaient à l'action (nous contacter, s'inscrire à un événement etc.) : ces actions restaient relativement réduites au regard du nombre de personnes recevant l'information.

l'améliorer. C'est de cette mission qu'émane l'une de nos plus importantes phases de collecte de données, l'AMI handicap et volontariat que nous présenterons ensuite. Pour autant, le risque de rejet de cet accompagnement était important : beaucoup de dispositifs étaient sélectifs, certains n'apportaient pas de moyens dédiés et le résultat n'était pas certain. Cette défiance possible, qui s'est parfois confirmée lors des entretiens, a beaucoup forgé notre manière d'accompagner les différentes structures et d'imaginer le design de notre méthodologie de recherche. L'accompagnement a également pris un tournant différent à mesure que les Jeux approchaient. Ainsi, en 2023, il restait finalement peu d'opportunités, mis à part certains événements, que nous pouvions conseiller. En revanche, la question sécuritaire a pris une grande importance dans notre quotidien professionnel, débouchant sur un guide pour mieux comprendre les modalités de déplacements durant les Jeux.



Figure 11 Document d'aide concernant les périmètres de sécurité et les spécificités de la période des Jeux produit dans le cadre de la recherche. Accessible sur le site de l'Uriopss Île-de-France. Réalisation : auteure. Crédits : Uriopss Île-de-France.

d) Relations institutionnelles : influencer sans espérer

Troisièmement, notre contrat visait à assurer la représentation des ESSMS adhérents à l'Uriopss Île-de-France auprès des différentes parties prenantes qui acceptaient de nous recevoir. Il s'agissait pour nous de mieux connaître les différents dispositifs qui seraient mis en place à leur adresse ou, le cas échéant, d'alerter sur d'éventuelles difficultés rencontrées par les ESSMS. Cette fonction de plaidoyer a pris une place de plus en plus importante au fil des mois. Nous souhaitons revenir ici sur l'une des entrevues les plus marquantes de notre parcours, à travers une vignette rédigée en septembre 2021 à l'occasion de l'entretien ITW_OrgaJOP2_20210922021.

Le grandiose des locaux me semble indécent, en tout cas hors de propos. Non pas que je souhaite que les fonctionnaires soient mal lotis. Simplement, le neuf, les matériaux, tout semble faste au regard des établissements et services que je visite

et j'ai l'impression d'un déjà-vu avec le bâtiment de Paris 2024. Les mêmes teintes douces, marronnasses, grisâtres, qui feraient penser qu'il est naturel que ce bâtiment soit là. [À la suite de l'entretien] Je me sens déroutée, avec un goût amer et l'impression qu'on ne parle pas le même langage. De quoi est-elle responsable exactement ? Joue-t-on à la même chose ? Ses circonvolutions et sortes de challenges politiques me semblent inappropriés et n'annoncent rien de bon en matière de collaboration future. Me parler de risques épidémiologiques lorsque je souhaite lui parler de société inclusive, me dire qu'attention on ne va quand même pas financer la clause sport dans les CPOM [Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens] pour tester ma réaction, qu'est-ce-que ça signifie, pourquoi laisse-t-on ces gens faire ? Pourquoi tout ça « passe » ? (Extrait carnet de notes du 22/09/2021)

Cette vignette met en lumière les diverses tensions et incompréhensions qui ont pu surgir lors de rencontres avec des acteurs institutionnels. Malgré le fait que nous explicitions notre double rôle à chaque début d'entretien, les acteurs s'adressaient à nous en favorisant notre statut de professionnelle, que notre vignette illustre assez bien, dans la mesure où la communication de certaines informations par notre interlocutrice avait pour finalité de tester une forme d'acceptabilité des dispositifs mis en place ou non auprès des ESSMS. Peu habituée à ces rapports de force, dans la mesure où il s'agissait de notre premier contrat professionnel, les circonvolutions langagières nous ont semblé, en premier lieu, particulièrement inappropriées à l'exploitation du matériau pour un objectif de recherche. Cette impression était renforcée par une divergence difficile à résoudre entre le rôle des ESSMS dans la préparation des Jeux de Paris 2024 et ce qu'il nous semblait possible d'accomplir, notamment au regard des entretiens que nous commençons à effectuer auprès des ESSMS.

Ainsi, se sont progressivement ajoutées d'autres modalités de plaidoyer que les rendez-vous et groupes de travail institutionnels, notamment des tribunes, rédigées par nos soins ou signées lorsqu'elles étaient écrites par d'autres associations, des courriers auprès des pouvoirs publics, des notes de positionnement et d'information et des prises de paroles publiques. Finalement, à mesure que nous récoltions des données pour notre thèse, celles-ci alimentaient également un positionnement pour l'Uriopss Île-de-France notamment :



Figure 12 Série de documents de plaidoyer produits dans le cadre de la recherche. Accessibles sur le site de l'Uriopss Île-de-France. Réalisation : auteure et équipe de l'Uriopss Île-de-France. Validés par le Conseil d'administration de l'Uriopss Île-de-France. Crédits : Uriopss Île-de-France.

- Note de positionnement : « La dimension inclusive des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 » (Mars 2023)
- Note de positionnement : « Coordonner, maintenir et développer l'intervention sociale auprès des personnes précaires durant les Jeux de Paris 2024 » (Septembre 2023)
- Contribution à un rapport de l'Inspection générales des affaires sociales : « Les conditions de déploiement du programme 30 minutes d'activité physique quotidienne dans les établissements et services pour jeunes en situation de handicap » (Mars 2023)
- Contribution au projet régional de santé Île-de-France : « Pour une activité physique accessible à tous – Penser l'après Jeux olympiques et paralympiques » (Avril 2023)

Le plaidoyer ne constituait pas l'activité pour laquelle nous avons été formé initialement, ni celle que nous avons identifiée comme centrale dans le cadre de cet emploi. Cette nécessité s'est cependant avérée particulièrement prégnante dès le printemps 2023, avec un point culminant en automne 2023. C'est notamment à cette occasion que l'on s'est rapproché du collectif Revers de la médaille évoqué précédemment :

Extrait carnet de notes du 11/10/2023 : L'arrêté n°2023-01196 portant interdiction des distributions alimentaires à Paris dans un secteur délimité des Xème et XIXème arrondissements est l'une des démonstrations les plus flagrantes de ce qu'il convient d'appeler une atteinte organisée aux droits les plus fondamentaux de personnes que l'on assigne à la misère. Qu'on considère tout ça comme de la planification ou comme un dommage collatéral, cet arrêté témoigne soit d'une montée de brutalité envers les pauvres, soit d'un mépris tel qu'ils n'ont jamais fait partie de l'équation, de toute manière.

Conclusion

D'une mission initiale axée sur l'accompagnement des ESSMS à répondre aux dispositifs des Jeux, nous avons peu à peu endossé un rôle de plus en plus prégnant dans le plaidoyer critique. En

présentant nos missions professionnelles à travers ces différentes vignettes, notre but est de donner au lecteur toutes les clés pour comprendre notre positionnement dans ce réseau complexe, en insistant sur cette transition inattendue vers un rôle de plaidoyer pour l'Uriopss Île-de-France, rôle qui entretient des relations étroites avec notre travail de recherche. Celui-ci a été alimenté par la création d'un poste de recherche à part entière au sein d'une organisation, qui a dû également se saisir à tâtons d'une thématique bien distincte de ses missions régulières. Ainsi, notre travail de recherche, tout en ayant été motivé par l'Uriopss Île-de-France, n'a pas fait l'objet d'une supervision rapprochée par cette organisation. Par exemple, aucun passage de cette monographie n'a été relu par nos collègues ou nos supérieurs avant la soutenance. Cela ne signifie pas pour autant que nos données n'ont pas fait l'objet d'un partage avec ses derniers. Ce que notre collecte de données permettait d'éclairer sur la situation instable et opaque des Jeux faisait par exemple l'objet de groupes de travail dédiés, de documents de positionnements collectifs, corédigés avec d'autres professionnels, modifiés par des administrateurs avant publication. Si cette posture nous a permis de jouir d'une collecte de données riche mais également d'une liberté de rédaction certaine pour cette monographie, celle-ci peut également être interrogée à la lumière d'enjeux épistémologiques que nous allons aborder à présent. En effet, en se mêlant aux acteurs sur le terrain, il est devenu de plus en plus prégnant de privilégier la confrontation des points de vue entre acteurs qui n'étaient pourtant pas toujours prêts à s'engager dans une réflexion sur cette confrontation dans le contexte de préparation des Jeux. La nécessité de comprendre les relations entre les ESSMS et les organisateurs des Jeux ainsi que la tentative de favoriser cette compréhension, ont guidé notre réflexion.

Section 2 - « Doctorante CIFRE » : sortir du « devrait être »

Introduction

Dans cette **section 2**, nous aimerions revenir sur la manière dont notre rapport au terrain s'est construit au fil des mois et plus précisément sur la manière dont notre posture épistémologique a été interrogée. Nous commençons cette recherche avec l'espoir de pouvoir laisser la place aux acteurs de terrain, les professionnels, les personnes en situation de handicap et leur entourage. Nous avons pour ambition de structurer une recherche-action, c'est-à-dire de poursuivre un double objectif de « changement concret dans le système social et de production de connaissances sur celui-ci » (Allard-Poesi and Perret, 2003:1). Cette recherche devait avant tout favoriser l'émancipation de voix qu'on entend peu, faisant de « l'approfondissement de la démocratie » l'objectif premier de la démarche (Laville et Salmon 2022). Cette première intuition de la primauté d'un changement social induit par la recherche se nourrissait de nos lectures des *Disability studies* : la tâche n'étant pas « d'aider les sujets de la recherche à mieux se comprendre eux-mêmes, mais bien de leur permettre de développer leurs propres compréhensions des expériences vécues grâce au dialogue entre les différents acteurs. » (D'Arripe et al., 2015:5). Cependant, dès les premiers mois de notre recherche, cette volonté s'est heurtée à des freins externes à notre démarche, qui nous ont poussée à remettre en question la possibilité de sa mise-en-place mais également à interroger en profondeur notre rapport à la réalité. Ces contraintes trouvent notamment écho dans différents états-des-lieux sur la recherche dans le secteur médico-social (Henckes et al. 2024a). Nous reviendrons tout d'abord sur la mesure dans laquelle des Jeux inclusifs peuvent effectivement être considérés comme un problème issu du terrain (a). Cela nous permettra de décrire avec plus de précision la manière dont la « problématique » de cette recherche a finalement été construite (b) et de prendre du recul sur une manière possible de faire entrer les débats épistémologiques portés par les *Disability studies* au sein des sciences de gestion (c).

A) Des « Jeux inclusifs », une bonne opportunité de recherche participative ?

Yarbrough évoque, entre 2012 et 2015, des protestations de personnes précaires, de travailleuses et de travailleurs du sexe « contre les formes oppressives de production de savoir » (2019). A partir de la parole des personnes concernées, la chercheuse identifie trois tendances majeures dans la recherche : la « pathologisation », le « paternalisme » et l'« exotisation extractive », c'est-à-dire une tendance à extraire les secrets d'une communauté jusqu'alors inconnue de publics plus privilégiés, au bénéfice du chercheur. Ces risques se retrouvent également à la base du mouvement des *Disability studies*, dès les années 1990, Oliver plaidant pour un changement des relations sociales de production de la recherche. Swain et French (1997) défendent en effet l'idée que la

« recherche sur le handicap ne subira probablement aucun changement substantiel sans une transformation plus fondamentale de la manière dont le handicap et les personnes handicapées sont perçus au sein de la profession. Les personnes handicapées sont en train de s'autonomiser grâce au mouvement pour les droits des personnes handicapées. La question est donc la suivante : les chercheurs [en physiothérapie] peuvent-ils faire partie de cet empowerment ? » (French et Swain 1997)

En effet, dans la grande majorité des cas, la recherche consiste à impliquer des personnes dans des procédures qu'elles n'ont ni recherchées ni sollicitées, et qui ne sont pas conçues uniquement, ni même principalement, pour leur bénéfice direct. A ce titre, Rix et al. (2020) soulignent que la participation n'est pas un élément extérieur ou secondaire au processus de recherche, mais qu'elle est intimement liée à l'ensemble des interactions qui le composent. Autrement dit, la participation influence — et est influencée par — les tensions, les résultats et les différentes composantes qui émergent tout au long du projet. Ces tensions peuvent être liées, par exemple, aux différences de pouvoir entre chercheurs et participants, aux objectifs divergents ou aux contraintes institutionnelles. Ils parlent, plus précisément, du « *while* » de la recherche participative. Par ailleurs, cet article insiste sur le caractère évolutif de la participation. Elle ne peut pas être entièrement planifiée ou figée dès le départ ; au contraire, elle se construit dans l'action, au fil des activités menées. Cela signifie que la participation ne se résume pas à un moment précis (comme une réunion ou un atelier), mais qu'elle est un processus vivant, qui prend forme dans les interactions concrètes et les décisions prises collectivement. Face à cette instabilité, éthique et épistémologique, les chercheurs se heurtent et bricolent nécessairement des sortes de « micro-éthiques de la pratique » (Guillemin et Gillam 2004)⁴⁷. En effet, la pratique participative ne dépend pas du type d'activité en soi, mais plutôt de la façon dont cette activité est réalisée (Rix et al. 2020; Godrie 2017). Autrement dit, ce n'est pas parce qu'on organise un atelier, une réunion ou une enquête qu'une démarche devient automatiquement participative. Ce qui rend une activité "participative", c'est l'attitude, l'approche et les principes qui guident son déroulement. C'est ce que nous aimerions à présent évoquer.

Nos premiers mois de recherche ont mis en exergue le fait que la préparation de « Jeux inclusifs » n'était pas considérée comme un objet digne d'intérêt par les ESSMS représentés par l'Uriopss Île-de-France. C'est ce que souligne d'ailleurs la directrice de l'Uriopss Île-de-France dans un rapport intermédiaire de recherche, en parlant d'un objet « décalé » :

Extrait du rapport ANRT (2022) : « Dans une période de fortes tensions – notamment financières dans un contexte budgétaire contraint et social dans une

⁴⁷ Cet enjeu nous semble particulièrement important à travailler en lien avec l'évolution des encadrements éthiques formels des recherches en France via le recours à des Comités scientifiques éthiques, dont cette thèse n'a pas fait l'objet.

situation de crise des métiers de l'Humain – pour nos adhérents, dont les préoccupations prioritaires tournent autour des sujets de recrutement, de financement des revalorisations salariales, d'inflation et d'augmentation de leurs charges structurelles, etc., Juliette a su faire ce projet ambitieux, inclusif et néanmoins décalé par rapport à leur priorités, un enjeu transversal majeur à l'Uriopss IDF. »

A partir de là, il nous semble fallacieux d'avancer que la construction de cet objet de recherche émanait d'un processus de concertation avec les organisations étudiées, ESSMS ou parties prenantes des Jeux. Ainsi, nous avons, dès le départ, conservé une forme de monopole sur ce projet de recherche : la problématisation, le cadre théorique ou encore le design de recherche n'ont par exemple pas fait l'objet d'un accord entre les ESSMS et nous-mêmes par exemple. Concrètement, il était difficile d'initier une démarche proche de celle préconisée par Boucher (2003), par exemple, incluant plusieurs étapes de rencontres et de discussions réflexives. Les Jeux n'étaient pas identifiés par les ESSMS comme un sujet d'investigation à part entière lorsque nous avons commencé, nous avons de grandes difficultés à convaincre les professionnels d'en parler avec nous et notamment ceux des ESSMS laissés hors des Jeux. De même, les ESSMS ne s'avéraient pas non plus au centre de l'attention des acteurs des Jeux au point que ces derniers s'engagent dans un projet de recherche visant la confrontation des points de vue. Enfin, réaliser des enquêtes avec des personnes en situation de handicap accompagnées par des ESSMS nous a pris un temps important, les ESSMS n'ouvrant pas nécessairement leurs portes facilement.

Pour ces différentes raisons, malgré notre sensibilité pour la recherche-action à visée émancipatoire, il nous était difficile de répondre, de manière concertée avec les acteurs, à la question de la nature et de la légitimité d'un changement qui serait visé par le projet. Or, sans co-construire ces réponses en amont, toute prétention à la recherche-action nous semble vouée à l'échec, à l'imprécision ou, pire, au semblant de participation. En effet, comme le souligne Carrel (2024), il est essentiel d'ouvrir la « boîte noire du pilotage et de l'évaluation des recherches participatives ». Le temps incompressible de la préparation ne nous a pas permis de mettre en place les bases solides d'une participation informée et équilibrée avec l'ensemble des acteurs concernés. Comme le rappelle Yabrough (2020) :

« Pour des raisons de financement, de capacité organisationnelle et de besoins individuels et communautaires, concevoir et mener un projet de recherche-action participative (RAP) n'est pas toujours faisable ou ne constitue pas forcément une priorité pour la communauté. » (Yabrough 2020)

Pourtant, à mesure que nous évoluions dans le système des Jeux et dans le secteur du handicap, nous souhaitions que cette recherche ait un impact sur la réalité, en nous « laissant déplacer dans [nos] convictions » (d'Arripe, Oboeuf, et Routier 2014) mais également dans la méthode si celle-ci n'était

pas apte à récolter le point de vue des ESSMS que nous considérions initialement comme un indicateur en soi de la dimension inclusive du méga-événement. Le présupposé initial était donc le suivant : les ESSMS sont un gage d'inclusion, le méga-événement est responsable de leur implication ou de leur non-implication. Celui-ci a cependant constamment fait l'objet d'une défiance et ce en particulier à l'issue de notre première année d'immersion sur le terrain. L'extrait suivant nous permet d'illustrer en partie ce malaise : savoir ce que l'on considère comme "normal", et surtout, pourquoi ce qui s'en écarte serait perçu comme un problème. A partir de là, le rôle lisse des ESSMS ne semble plus si net pour nous :

Extrait carnet de notes du 28/04/2022 : Je crois que je suis trop naïve. Quand la directrice m'a montré une vidéo d'un enfant jouant au ballon en me disant « Là, c'est un gamin qui a un TDAH [TDAH : Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité], un trouble de l'attention [...], j'ai pensé qu'elle allait insister sur le fait que dans ce gymnase, il était seul sans vraiment l'être, que les lumières étaient un peu moins fortes, que les bruits environnants étaient atténués. Mais elle a ajouté « Et c'est un gamin qui refuse toute activité ». Soit. Elle veut insister sur le fait que c'est compliqué pour lui, de trouver sa place, de trouver ce qu'il aime. Mais après elle a dit : « Et là on dirait un gamin quasiment normal ». C'est pas le normal qui me gêne, c'est le « on dirait ». Est-ce que le « on dirait » compte ? Pour qui ? Pour lui, pour elle, pour les autres ? ». [...]

La question la plus pertinente, mais également la plus complexe à résoudre, n'était pas de savoir si les ESSMS valaient mieux qu'autre chose en matière d'inclusion, et de l'évaluer, mais bien d'explorer les relations qu'ils entretenaient avec l'extérieur, en l'occurrence les parties prenantes du méga-événement et la manière dont on pouvait essayer de les connaître et de les changer dans un espace-temps qu'ils partageaient. Autrement dit, sur le court terme, il s'agissait de mieux connaître les relations entre ESSMS et méga-événement, si elles existaient, à travers notre statut de praticienne, et dans un effort de plus longue haleine, en tant que chercheuse, d'essayer de les favoriser. Peu à peu, l'intérêt de cette recherche ne nous semblait pas résider dans la démonstration de la pertinence d'une organisation ou d'une autre, d'un outil ou d'un autre, pour une société inclusive. Aucun des deux partis n'a le monopole des réponses pour imaginer une société plus inclusive, tout simplement parce que penser le handicap exige la confrontation de points de vue, que les acteurs, en revanche, n'étaient pas toujours prêts à enclencher.

J'arrive à un moment où enquêter sur les « Jeux » me semble inadéquat, ridicule, hors sujet vis-à-vis des professionnels, des personnes accompagnées. J'ai l'impression que lorsqu'il n'y a pas écrit « handicap » sur le projet, tout cela ne les concerne pas. Mon sujet de thèse résiderait-il en fait dans un « autre » événementiel ? A ce compte-là dois-je opposer, par exemple, l'organisation des Jeux et celle des événements des ESSMS ? En quoi cela nous offre-t-il vraiment l'occasion de penser les relations entre ces deux mondes ? Conclusion d'une telle thèse : ne pas se

C'est donc un rôle de médiatrice-observatrice qui devint prégnant au fil des mois. Cependant, il nous faut insister immédiatement sur la limite suivante : notre posture de praticienne, en fédération représentante d'ESSMS nous permettait, en pratique, de connaître les ESSMS pour tenter de changer les relations qu'ils entretenaient avec le méga-événement, plus que de connaître le méga-événement pour changer les relations qu'il entretenait avec les ESSMS. Ce constat est devenu d'autant plus prégnant à mesure que le plaidoyer de l'Uriopss Île-de-France se renforçait.

Nous avons mobilisé trois outils en particulier. Tout d'abord, nous avons assuré la production de documents de plaidoyer de manière simultanée à la collecte, à l'analyse et à la rédaction de la recherche : courriers, note de plaidoyer... Ces documents sont des contributions publiques, qui ont été alimentées par notre démarche de recherche. Ils ont été validés collectivement, en l'occurrence par l'Uriopss Île-de-France, et envoyés aux décideurs politiques. Il s'agit d'une production en direct, qui répond à une forme d'urgence du terrain, sans pour autant mettre en péril la recherche en elle-même. Au contraire, ces documents nous ont permis de clarifier, de documenter et de confronter nos premiers résultats avec d'autres personnes, non-académiques. Ensuite, nous avons combiné, dans le cas des entretiens avec les professionnelles d'ESMS, la présentation des dispositifs des Jeux et l'entretien, sous une forme d'accompagnement, afin d'assurer l'aller-vers des professionnelles. Nous revenons sur ce point dans la présentation de notre collecte des données. Enfin, dans le cadre du programme Handicap et volontariat, nous avons adopté une posture d'assistance dans les démarches vers le volontariat, point sur lequel nous revenons en détail dans la Discussion. Ce fut une manière, imparfaite, de résoudre cette tension entre proposition théorique et production de connaissances qui soient utiles aux acteurs, alors que l'objet de recherche n'avait pas été identifié comme digne d'intérêt par eux. L'une des vignettes que nous souhaitons partager montre la manière dont, en interrogeant les acteurs sur les Jeux, des actions très concrètes, qu'ils avaient déjà identifiées, pouvaient être mises en place, sans pour autant nécessiter un projet de recherche à part entière :

Notre premier entretien consacré aux Jeux s'est déroulé en visio. La connexion n'était pas bonne et j'ai senti une forme de lassitude lorsque je présente à mon interlocutrice les dispositifs des JOP : « rien ne correspond à la structure, nous les enfants retournent dans leurs familles, ils viennent pour des suivis psy par exemple ». J'ai l'impression qu'elle croule sous le poids de tout le monde, des jeunes, des familles, des professionnelles, des acteurs sportifs et de toutes choses. Elle est engluée tout en étant l'une des personnes les plus révoltées que j'ai rencontrées dans cette recherche. Je ne pense pas que j'aurai des nouvelles de sa part. [...] J'ai recroisé, quelques semaines plus tard, la responsable. Elle m'a dit avoir tenté de faire une course à pied avec les jeunes qu'elle accompagne, la semaine dernière.

Elle m'a dit alors qu'elle ne savait pas que sa structure pouvait prendre part à ce genre d'activité, qu'elle ne savait pas que le comité d'organisation de la course allait être aidant, qu'elle ne savait pas qu'il allait lui-même pouvoir courir les 13 kilomètres, qu'elle ne savait pas que les jeunes allaient accepter de faire le relai avec elle, qu'elle ne savait pas, enfin, que les familles, allaient s'impliquer dans ce drôle de projet, qui lui trottait dans la tête depuis un moment. Elle m'a rappelée quelques semaines plus tard en me demandant cette fois-ci si je pouvais la mettre en lien avec un club handicycle local. Je lui ai proposé de le mettre en copie d'un mail auprès d'un club que j'ai rencontré. Elle m'a demandé d'assister avec lui au rendez-vous et de suivre le projet. (Extrait carnet de notes du 06/2022)

Nous ne souhaitons pas laisser de côté les savoirs et pratiques des acteurs pour qui un projet de recherche-action sur les Jeux aurait pesé trop lourd, ni abandonner les questions de recherche qui émergeaient face à ces difficultés pour cette même raison. Il s'agissait pour nous de comprendre la manière dont les acteurs se positionnaient par rapport à leurs actions dans le contexte de préparation de Jeux dits « inclusifs », quelle que soit leur implication ou leur volonté d'implication réelle.

Ce choix nous détache d'une approche qui favoriserait l'émancipation des acteurs au sein et par la démarche de recherche sans pour autant perdre l'espoir de produire des connaissances en vue de changer la réalité que nous observions ou que les acteurs acceptaient de nous décrire. A ce titre, nous répondons partiellement à la proposition de Dubost (2018), appelant à développer, en marketing et de manière générale en sciences de gestion, des méthodes de recherche participative avec les personnes en situation de handicap. Elle identifie notamment trois principes (Dubost 2018):

- Une « reconnaissance du savoir expérientiel des participants »,
- Une « relation plus égalitaire avec les chercheurs »,
- Un « objectif d'accroître la conscientisation des participants ».

Il nous semble seulement possible, dans le cadre de cette thèse, de parler de « recherche participative partielle ». Concernant le premier principe, les savoirs de nos interlocuteurs en situation de handicap ou non ont effectivement joué un rôle majeur dans notre analyse : chaque dispositif des Jeux a été analysé à l'aune des barrières, des questions qu'il soulevait, et non à l'aune de notre vision plus zénithale sur le méga-événement. Cependant, comme nous l'avons dit, les personnes que nous avons rencontrées n'ont pas participé directement à l'élaboration des questions ou des outils de recherche. De même, la partie analytique des données n'a pas été ouverte de manière directe aux acteurs et actrices de terrain, ce qui constitue, pour Godrie (2017), l'un des éléments les plus rarement mis en place dans les recherches dites « participatives ». Concernant le second principe, nous avons également essayé de « casser » la distance, souhaitée ou non, avec les personnes que nous avons rencontrées. Nous revenons plus en détail ensuite sur ce point mais notre thèse a, par exemple, été l'occasion pour nous de nous former à des techniques particulières d'échanges et d'animation avec les

personnes en situation de handicap. De même, nos entretiens avec les professionnelles d'ESSMS ont été pensés pour s'ajuster à leurs besoins : nous proposons aux acteurs de découvrir et de s'informer, avec nous, des discours et des différents appels à projets, labels ou décrets en lien avec le méga-événement au moment de l'entretien. En revanche, parler d'une relation tout à fait égalitaire peut, là aussi être discutée. Dans le contexte tendu et médiatique des Jeux, une partie de notre recherche a dû être réalisée à couvert nous empêchant, dans certains cas, d'être tout à fait directe sur les objectifs de cette recherche. Enfin, le dernier principe d'accroître la conscientisation des enjeux par les participants est, à l'heure, où nous rédigeons cette thèse difficile à déterminer. Nous estimons que notre recherche a pu impacter la préparation du méga-événement, en influençant certaines décisions sur des dispositifs très spécifiques. Nous relativisons cet impact dans la mesure où il n'est pas souhaitable d'évaluer la réussite d'une recherche exclusivement à la lumière du court-terme, en l'occurrence, du déroulé des Jeux.

Ainsi, il nous semble donc difficile de pouvoir déclarer notre recherche de « pure » recherche participative à visée émancipatoire en raison des limites de la concrétisation de ces principes. Nous revenons sur ce sujet dans le cadre de la Discussion. Nous espérons avoir rendu tangible la manière dont nous avons travaillé le contenu d'un projet de recherche CIFRE, en apparence demandé par le terrain, et trouvant pourtant peu d'écho au gré de nos rencontres. Cet élément est central pour comprendre la manière dont la « problématique » de cette recherche a finalement été identifiée.

b) Du terrain à la problématisation

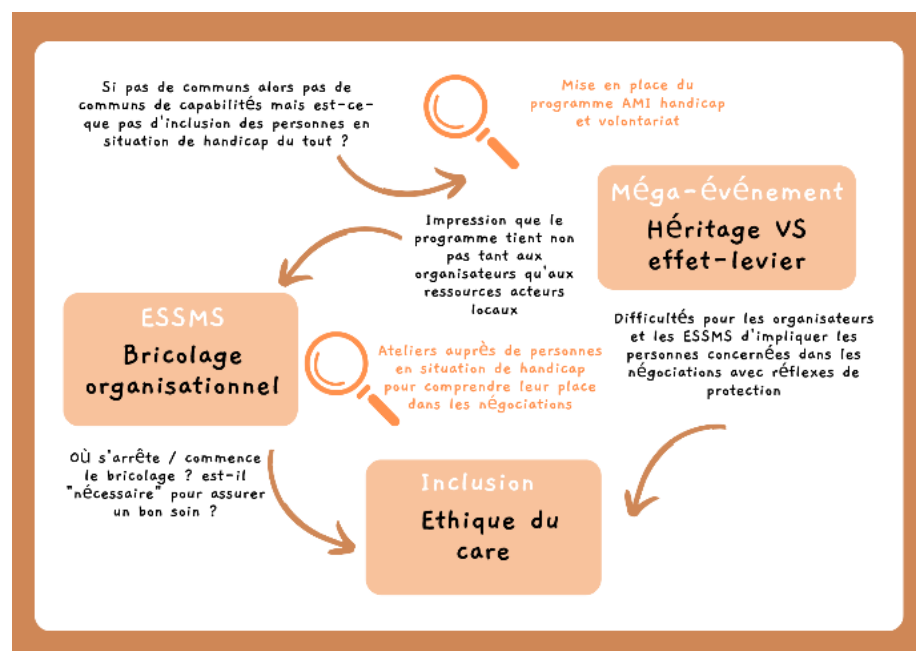
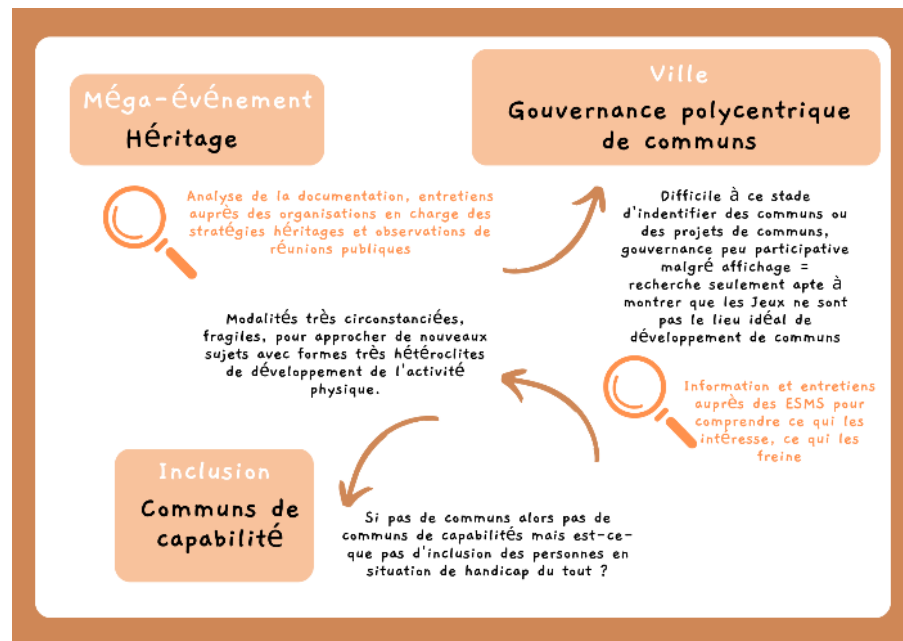
Jusqu'ici, nous avons évoqué le terme « problématique » avec précaution. En effet, au regard de notre approche du terrain, il nous semble plus adéquat de parler de problématisation du fait de son caractère évolutif (Meissonier 2021), en particulier en considérant les allers-retours effectués entre le terrain et la littérature. De manière générale, c'est une démarche inductive qui a été privilégiée : c'est à partir des faits observés ou entendus, rarement étudiés, comme nous avons pu l'évoquer précédemment dans notre revue de littérature, que nous avons cherché à proposer une hypothèse explicative à la surprise à laquelle nous avons été confronté tôt dans notre terrain : l'impensé et la difficulté des organisateurs des Jeux à impliquer ou consulter les ESSMS, bien que les personnes en situation de handicap soient identifiées comme cibles des dispositifs du méga-événement. C'est ce dont témoigne l'évolution de la formulation de ce qu'on a appelé « problématique » dans les différents rapports que nous avons rendus au cours de la thèse :

Document	Date	Formulation de la « problématique »
Pré-projet de recherche - ANRT	Août 2020	« Dans quelle mesure les modalités de préparation du méga-événement que sont les JOP de Paris 2024 constituent-elles un frein ou une opportunité en faveur d'une revitalisation des communs de la ville ? »
Présentation étape de première année – IAE Paris I	Septembre 2020	« Dans quelle mesure la préparation d'un méga-événement sportif peut-elle tenir des promesses de durabilité, d'inclusion et de solidarité ? »
Présentation étape de deuxième année – IAE Paris I	Septembre 2021	« Dans quelle mesure la préparation d'un méga-événement olympique permet-elle tenir une promesse d'inclusion de personnes en situation de handicap accompagnées par des ESSMS ? »
Présentation étape de troisième année – IAE Paris I	Septembre 2022	« Dans quelle mesure la phase de préparation d'un méga-événement olympique et paralympique peut-elle tenir une promesse d'inclusion des personnes en situation de handicap accompagnées par les ESSMS ? »
Présentation dossier de quatrième année – IAE Paris I	Septembre 2023	« Dans quelle mesure les ESSMS peuvent-ils fabriquer un méga-événement inclusif ? »
Présentation dossier de cinquième année – IAE Paris I	Septembre 2024	« Comment la préparation d'un méga-événement aux ambitions inclusives comme les Jeux Olympiques et Paralympiques intègre-t-elle les établissements et services médico-sociaux (ESSMS) et dans quelle mesure ces structures en sont-elles actrices ? »
Rendu de la thèse dans le cadre de la pré-soutenance	Octobre 2024	« Comment la préparation d'un méga-événement aux ambitions inclusives comme les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 mobilise-t-elle les établissements et services médico-sociaux (ESSMS) du secteur du handicap ? »
Rendu final de la thèse	Avril 2025	« Dans quelle mesure la préparation du méga-événement enclenche-t-elle une dynamique d'inclusion des personnes en situation de handicap accompagnées par les ESSMS ? »

Tableau 3 Synthèse de l'évolution de la problématique de la thèse. Source : auteure.

Comme évoqué précédemment, ces différentes formulations de la problématique dénotaient un présupposé, opposant ESSMS et méga-événement. Cependant, alors que la première formulation de la problématique tendait à donner les ESSMS comme nécessairement les mieux placés pour s'assurer que le méga-événement soit « inclusif », notre terrain mais également nos lectures nous ont enjoint à

reconsidérer avec attention cette idée. Pour donner à voir cette évolution au lecteur de la monographie, nous partageons ici un document mis en place dès 2020, qui regroupe la formulation de nos questions et leur confrontation au terrain et aux lectures. Ces planches sont à considérer comme des documents de travail, témoins des différents essais-erreurs qui ont marqué notre démarche :



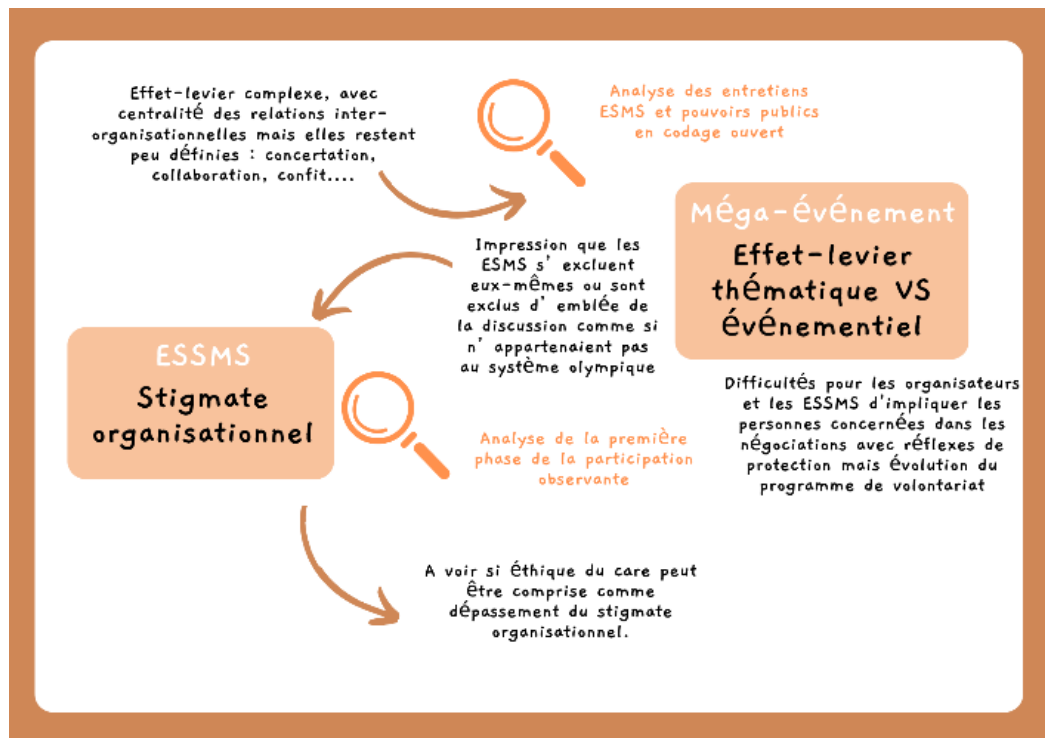


Figure 13 Extrait des planches théoriques utilisées au cours de l'élaboration de la thèse. Source : auteure.

Les différentes options théoriques évoquées sur les planches, notamment la théorie des communs, le bricolage organisationnel ou encore l'éthique du *care*, que nous avons particulièrement explorées au cours de la recherche ne sont pas présentées dans la thèse. En revanche, **le chapitre 3** de notre méthodologie revient plus en détail sur la manière dont elles nous ont permis d'affiner et de monter en théorisation.

Ainsi, notre problématique finale est la suivante : Dans quelle mesure la préparation du méga-événement favorise-t-elle l'inclusion des personnes en situation de handicap accompagnées par les ESSMS ? Cette problématique est précisée et développée selon les trois sous-questions de recherche suivantes :

- Q1 : Lors de la préparation, comment l'effet-levier du méga-événement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap accompagnées par les ESSMS se structure-t-il ?
- Q2 : Lors de la préparation, dans quelle mesure cet effet-levier du méga-événement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap accompagnées par les ESSMS révèle-t-il un processus de stigmatisation ?
- Q3 : Lors de la préparation, comment l'effet-levier du méga-événement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap accompagnées par les ESSMS et ce processus de stigmatisation interagissent-ils ?

Alors que les résultats de recherche peinent toujours à être appropriés dans le travail social (Teater 2017), ces allers-retours ont été cruciaux pour construire une recherche que nous aimerions apte à aider les acteurs à « penser et modéliser les problèmes afin de les accompagner hors du réflexe simplificateur par lequel les problématiques sont souvent traitées en vue de rapidité à la résolution » (Meissonier 2021). Sans prétendre expliquer aux acteurs la manière dont ils agissent ou devraient agir, notre problématisation a été marquée par la volonté de rendre compte de ce que « s'ouvrir à l'extérieur » exige, pour les personnes en situation de handicap, pour les professionnelles des ESSMS et les acteurs des organisations du milieu ordinaire. Ce projet de recherche nous a finalement amené à nous interroger en profondeur sur la nature de la réalité que nous véhiculions par cette thèse.

c) A la recherche d'une boussole épistémologique pour penser le(s) handicap(s)

Dumez appelait à décortiquer la manière dont avait été construit « un problème scientifique en tant que tension entre savoir et non-savoir », rapprochant la recherche compréhensive du constructivisme défendu par Popper, selon qui « les observations ne conduisent à des problèmes que si elles entrent en conflit avec certaines de nos attentes conscientes ou inconscientes » (Dumez 2010). Nous partageons ici l'un des derniers extraits de nos carnets de notes, qui rend compte de la difficulté, en ce qui concerne l'inclusion, de déconstruire ces attentes.

Pour Gardou, « Le destin d'une société inclusive est d'être éternellement en chemin ». Chaque petit pas doit-il donc être pris pour un cadeau ? Comment étudier un presque rien ? Vouloir faire comme si des projets « inclusifs » suffisaient en soi ne revient-il pas à occulter tout ce qui y est contraire, tout ce qui fait tache d'autant plus lorsque tout montre que l'on n'a jamais cessé de dissimuler, de discriminer les personnes en situation de handicap et leurs aidants. Cela ne revient-il pas à substituer l'idéalité de l'inclusion, à sa réalité ? Quel rôle donne-t-on aux organisations qui disent connaître le handicap, aux personnes en situation de handicap elles-mêmes si l'inclusion est de toute façon « bonne » ? (Extrait carnet de notes 09/2023)

Cette vignette montre notre difficulté à intégrer les contradictions des dispositifs, auxquelles nous étions particulièrement exposé du fait de notre double statut de professionnelle et de chercheuse. L'objectif émancipatoire direct n'étant plus au cœur de notre démarche de recherche, il nous fallait chercher une autre boussole épistémologique. Les *Disability studies*, et surtout les débats qui les animent, ont été un repère essentiel pour nous, à la fois garde-fou et sorte de précipice sans bord. C'est ce que nous précisons ici, en revenant tout particulièrement sur la manière dont la reconnaissance du handicap comme objet social et objet de sciences sociales a alimenté notre rapport à la recherche.

Tout d'abord, comme le souligne Revillard, « en donnant à voir comme production sociale (résultat de discriminations, d'un environnement inaccessible) ce qui était jusqu'alors perçu comme

une caractéristique individuelle et médicale, les *Disability studies* ont ouvert la voie à une investigation sociologique du handicap » (Revillard 2019). Cette démarche nous a donc poussé à interroger, dès le départ, la construction et la reconnaissance du handicap comme objet social. En effet, parler de handicap d'un point de vue sociologique n'est pas sans heurts : les débats sont encore vifs sur la possibilité et la pertinence d'une vision exclusivement externaliste du handicap, au détriment de sa corporéité. Le risque est de dissocier « complètement la question du handicap de celle des limitations fonctionnelles », en le « désincarn[ant] » (Ravaud 1999:73). Cet écueil n'est pas insurmontable. Par exemple, Winance propose de parler d'un « comme si » afin de rendre compte des imbrications entre production sociale et caractéristique individuelle. Dans ce cas de figure, le processus de normalisation correspond à un « alignement » de la personne en situation de handicap sur la norme de la validité. Cependant, et c'est là tout le paradoxe, « cet alignement n'est jamais véritablement possible pour la personne handicapée puisque, si celle-ci s'écarte de la norme sociale, c'est parce qu'elle est porteuse d'une déficience qu'on ne peut tout à fait effacer. » (Winance 2004:207). Le handicap ne pousse pas seulement à s'interroger sur ce qui relève exclusivement d'une production sociale ou non : il interroge également la forme de cette production sociale.

En effet, parler d'un modèle social du handicap ne suffit pas à définir la manière dont nous situons le discours des acteurs, et par extension, la manière dont nous considérons notre propre discours. Escuriet (2022) rappelle par exemple qu'il existe d'importantes tensions au sein des littératures sur le handicap entre un matérialisme, à tendance marxiste, « se penchant sur les structures sociales génératrices d'oppression » et un idéalisme, « mettant notamment l'accent sur les expériences vécues », dualisme qui tend selon lui à être dépassé par les *Critical Disability studies* plus contemporaines. Un bon exemple de ces propositions se trouve dans les travaux sur la transcapacité, qui « se caractérise par le besoin, pour une personne en situation de non-handicap, de transformer ses capacités ou ses sens en vue d'acquérir un déficit physique (amputation, paralysie, cécité, surdité, etc.), ce qui la place ainsi en situation de handicap » (Baril et Trevenen 2014). Pour ces chercheurs, le malaise social provoqué par la transcapacité montre que, si nous sommes prêts à inclure les personnes en situation de handicap, il reste inacceptable d'intervenir sur un corps valide au profit d'un corps « invalidé ». La physicalité apparaît donc bien comme un élément intrinsèquement indésirable dans une organisation sociale « structurée sur la base de la présomption de la possession de corps valides/capables » (Masson 2013). Ici le système a comme fondement un rapport à une norme corporelle : la validité apparaît comme une « réalité sociale et normative » (Winance 2021). Cette approche portée par les *Critical Disability studies* nous a orienté vers l'idée de l'existence d'un système d'oppression que la recherche se doit de dévoiler, perturbant en partie notre vision de départ selon

laquelle la réalité était constamment négociée et reconstruite. Cela nous a poussé à travailler plus en profondeur sur notre perception des relations individu/société, personne/système.

Finalement, nous avons cherché à trouver un équilibre entre deux intuitions de prime abord difficiles à tenir. D'une part, nous souhaitions proposer une recherche apte à mieux connaître le traitement social du handicap, à savoir la manière dont les sociétés perçoivent, gèrent et réagissent aux handicaps et aux personnes en situation de handicap par les attitudes, les pratiques, les politiques et les structures sociales. D'autre part, il nous semblait essentiel de rendre compte de la capacité créatrice des personnes en situation de handicap, de la façon dont elles considèrent et agissent face à ce traitement social. Plus que de savoir ce qu'est le handicap, il faut comprendre ce qu'est ce « social », ce « vivre ensemble » (Winance 2004), sans cesse réinventé et rejoué par les acteurs, de manière consciente ou inconsciente. Il s'agit bien de considérer le handicap comme objet de sciences humaines et sociales, en vue de créer un « levier de contestation politique » (Revillard 2022). Cette proposition nous a permis d'éclairer notre rapport aux sciences de gestion. Celles-ci ont, comme le souligne Dumez, pour objectif d'étudier « la manière dont des acteurs parviennent ou non à réaliser leurs choix en élaborant des dispositifs », des choix qui peuvent « être librement calculés et faits, ou imposés par des structures ou des circonstances, et sont très probablement le plus souvent un mélange de tout cela » (Dumez 2014). Les *Disability studies* nous poussent à bien observer les choix en question mais également à avoir une vision large des acteurs qui « élaborent » ces dispositifs - en son sens étymologique «travailler avec soin, s'appliquer; perfectionner » .

Conclusion

En tant que « Chargée de mission JOP Paris 2024 » au sein d'une fédération représentante d'ESSMS, notre engagement pratique a été très vite structuré autour de missions liées au recensement des opportunités, à la représentation des ESSMS, et à l'accompagnement de ces structures dans la réponse aux dispositifs des Jeux. Ce poste ne résulte pas exactement d'une volonté collective des ESSMS de se constituer en experts sur le sujet, dans une visée de prospective : il s'agissait plutôt d'amener un sujet auprès des ESSMS, de les sensibiliser à la question. A ce titre, en tant que « doctorante CIFRE », il nous fallait naviguer, au début, avec un sujet de recherche à proposer, à amender au fur et au fil de notre exploration. Cet aspect a été décisif dans notre manière d'appréhender la problématisation de notre thèse : si la première formulation de la problématique tendait à donner les ESSMS comme nécessairement les mieux placés pour s'assurer que le méga-événement soit « inclusif », notre terrain mais également nos lectures nous ont enjoint à reconsidérer avec attention cette idée. Il s'agissait alors pour nous de comprendre ces moments de blocage entre milieu ordinaire et milieu spécialisé, sans pour autant invisibiliser la capacité d'action des personnes

en situation de handicap. En somme, l'approche inductive nous a aidé à faire face à la nature évolutive de la recherche, à la nécessité de comprendre des relations complexes, à la remise en question des présupposés initiaux, notamment professionnels, et à la volonté d'appliquer les connaissances de manière pratique dans un contexte spécifique.

Conclusion du chapitre 1

Nous espérons que ce **chapitre 1** de la Méthodologie a éclairé nos lecteurs sur la manière dont nous avons expérimenté et dont allons relater cette préparation du méga-événement.

La section 1 présente avec précision les missions professionnelles que nous avons été amenées à effectuer au sein de l'Uriopss Île-de-France en tant que chargée de mission JOP. Nous souhaitons rendre compte de la place du terrain dans cette démarche, à la fois à l'origine de contraintes, nous obligeant à ajuster constamment nos questions de recherche face aux réalités changeantes et parfois imprévisibles des Jeux et de l'appropriation par les ESSMS. Les défis pratiques rencontrés, tels que l'opacité des informations et la diversité des acteurs impliqués, ont nécessité de reformuler nos problématiques initiales pour mieux nous adapter aux données accessibles en amont. Ces contraintes nous ont poussée à un réajustement régulier de nos objectifs pour maintenir la pertinence et la faisabilité de notre projet global. Cependant, le terrain a considérablement enrichi notre problématique. Par exemple, la résistance ou la difficulté de certains ESSMS à s'engager pleinement avec les dispositifs proposés ont révélé des dynamiques internes empêchées que nous n'avions pas anticipées. Cette thèse interroge donc profondément le rôle potentiel des chercheurs en tant que déclencheurs de questionnements : faut-il attendre que les acteurs interpellent les chercheurs ou venir aux acteurs, pas à pas ? Le fait que notre méthodologie soit traversée par cette question nous semble essentiel : elle souligne, dans notre cas, la nécessaire modification de notre terrain à mesure que nous le maîtrisons.

La section 2 retrace la démarche de construction de notre problématique. Celle-ci a également contribué à la forme de notre terrain en orientant nos actions et décisions vers des objectifs précis de recherche. Dans certains cas, la nécessité de collecter des données pertinentes a dicté nos interactions et priorités sur le terrain, limitant parfois notre capacité à répondre immédiatement aux besoins pragmatiques des acteurs. Cette orientation a parfois créé des tensions, car elle nécessitait une focalisation sur des aspects spécifiques de la préparation des Jeux qui n'étaient pas toujours alignés avec les priorités opérationnelles et politiques immédiates des ESSMS. En structurant nos observations et en guidant nos interactions, la problématisation nous a finalement permis de mettre en lumière des aspects sous-explorés et de poser des questions parfois éludées sur l'inclusion, la transparence, et la collaboration entre ESSMS et milieu ordinaire. Cette approche était portée avec l'espoir de soutenir des réflexions plus profondes et des actions plus globales de la part des acteurs impliqués, notamment des ESSMS du fait de notre poste, en mettant en évidence les opportunités de transformation et d'amélioration des dispositifs existants, dans une démarche à long terme. C'est à partir de ce terreau que nous avons pu mettre en place et tester notre design de collecte.

Chapitre 2 – Collecte des données

Introduction du chapitre 2

Tout au long de la thèse, nous avons privilégié une approche qualitative, découpée en trois séries de matériaux que nous présenterons successivement. Pour chacune d'entre elles, nous préciserons la stratégie d'échantillonnage retenue, la manière dont les outils de collecte de données ont été élaborés et, le cas échéant, comment les données ont été enregistrées et anonymisées. Comme nous l'avons esquissé dans le **chapitre 1**, les premiers pas pour identifier la manière dont les ESSMS pouvaient prendre part à la préparation des Jeux ont nécessité d'avoir recours à des entretiens avec les parties prenantes de l'organisation mais également de prêter attention aux documents produits par les parties prenantes de l'organisation des Jeux. Nous décrivons plus particulièrement sur ces données dans la **section 1**. Un second corpus de notre recherche est composé d'entretiens avec des professionnelles d'ESSMS dans l'ensemble de la région francilienne, des ESSMS déjà impliqués dans la dynamique mais également d'autres encore en dehors. Il est présenté plus en détail dans la **section 2**. Nous revenons enfin, dans la **section 3**, à une participation-observante menée de Décembre 2021 à Juillet 2024, dans le cadre du programme « Handicap et volontariat ». Cette présentation ne correspond pas à une présentation chronologique de phases parfaitement successives mais épouse la manière dont elles nous ont permis d'appréhender notre terrain et notre théorisation.

Section 1 – Comprendre les Jeux : documents et entretiens avec les parties prenantes

Introduction

Dans cette section, nous présentons deux sources de données complémentaires, qui avaient pour premier objectif général de comprendre la stratégie dite « héritage » des Jeux et plus spécifiquement de repérer les dispositifs conçus pour les ESSMS. Nous présenterons tout d'abord les documents qui nous ont permis de créer une « fiche-repère » des Jeux, celle-ci étant également centrale dans notre seconde série de données, présentée dans la **section 2** (a). Ces documents secondaires ont tous fait l'objet d'une diffusion publique progressive, nous amenant à compléter notre première version de la fiche-repère, au fil des mois. Ensuite, nous décrivons les entretiens que nous avons eu l'occasion d'effectuer avec les organisations parties prenantes des Jeux, et menés principalement entre 2021 et 2022 (b). Ces deux éléments constituent notre « série 1 ».

a) Documents de présentation du système des Jeux

Sans parler de leur poids médiatique, la préparation des Jeux de Paris 2024 se caractérise par une communication régulière et importante sur ce qui compose leur livraison mais également leur héritage

de la part des parties prenantes. Les données secondaires sont donc nombreuses et permettent de relativiser les propos des personnes enquêtées, en y apportant des précisions. Cependant, la nature de ces documents est principalement communicationnelle et présente des intentions. Il ne s'agit jamais de donner accès à des données quantitatives brutes par exemple : ce sont des documents visant à faire la promotion des Jeux et doivent donc être traités avec beaucoup de précaution. En effet, dans notre revue de littérature, nous soulignons le recours trop unique à ce type de documentation pour conclure à des faits réels et/ou réalisés. En sommes, ces documents étaient une ressource précieuse pour identifier certains dispositifs et se familiariser avec les éléments de langage des Jeux.

Au début de notre recherche, nous nous sommes principalement appuyé sur les éléments présentés dans le tableur ci-après, à savoir les feuilles de route et programmes, notamment ceux estampillés « Héritage » des Jeux, des niveaux départemental, régional et national. Nous avons réactualisé régulièrement notre corpus au fil des publications⁴⁸. Ces documents sont issus de sources diversifiées : des pages ou des sites dédiés ont été mis en place, notamment par des collectivités territoriales, des newsletters départementales parfois exclusivement dédiées aux Jeux ont été utilisés tout au long de notre parcours. Ajoutons que beaucoup de documents utiles à l'évaluation du méga-événement ont été publiés tardivement par rapport au début de nos travaux : les rapports de la Cour des comptes ont pu être intégrés à la monographie mais ont alimenté notre collecte de données de manière rétrospective. C'est un élément important pour comprendre la difficulté, parfois exprimée lors des entretiens par nos interlocutrices : ces documents, s'ils font ici l'objet d'une vision globale, n'étaient pas nécessairement pensés, rédigés ou actionnés en parfaite complémentarité ou coordination, dont témoignent en partie les dates de publication. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans la partie Résultats.

Plus précisément, ces documents ont été utilisés de deux manières dans le cadre de notre recherche. D'une part, les informations ont été employées de manière instrumentale, en l'occurrence en faisant l'objet d'une synthèse, sous la forme d'une « fiche-repère », et d'une diffusion auprès des ESSMS, élément sur lequel nous reviendrons concernant la série 2 de nos données. D'autre part, ces documents nous ont également permis d'évaluer nos entretiens et observations à l'aune d'une perspective plus large du projet ou, au contraire, de pondérer certains dispositifs très mis en avant par écrit au regard des difficultés ou des limites soulignées par les acteurs enquêtés.

⁴⁸ Les dates de création de sites ont été déterminés à partir des codes sources de la page web, sans succès pour certains d'où la mention « Non déterminée ». Lorsque le mois n'est pas identifiable, nous ne précisons que l'année de publication. Par ailleurs, la date de publication ne rend pas nécessairement compte de la temporalité de construction et de mise en place des stratégies.

Document	Date	Contenu	Organisations productrices
DOC_2015_Phase1_Jeux2024	2015	Dossier de candidature Phase 1 des Jeux de Paris 2024	Groupement d'intérêt général Paris 2024 chargé de la candidature
DOC_2016_Phase2_Jeux2024	2016	Dossier de candidature Phase 2 des Jeux de Paris 2024	Groupement d'intérêt général Paris 2024 chargé de la candidature
DOC_2017_Phase3_Jeux2024	2017	Dossier de candidature Phase 3 des Jeux de Paris 2024	Groupement d'intérêt général Paris 2024 chargé de la candidature
DOC_2018_LOI_2018-202_Jeux2024	2018	LOI n° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024	Etat
DOC_2018_Charte_Emploi_Jeux2024	2018	Charte en faveur de l'emploi et du développement territorial des Jeux de Paris 2024	Solideo
DOC_2018_Charte_Sociale_Jeux2024	2018	Charte sociale Paris 2024	COJOP Paris 2024
DOC_2018_Strategie_IDF_Jeux2024	2018	Stratégie d'accompagnement de la région Île-de-France à l'organisation des Jeux de Paris 2024	Région Île-de-France
DOC_2019_Charte_Ethique_Jeux2024	2019	Charte éthique des Jeux de Paris 2024	COJOP Paris 2024
DOC_2019_Heritage_Paris_Jeux2024	2019	Stratégie héritage des Jeux de Paris 2024 de la Ville de Paris	Ville de Paris
DOC_2019_Heritage_Paris_93_Jeux2024	2019	Stratégie héritage des Jeux de Paris 2024 conjointe de la Ville de Paris et département de Seine-Saint-Denis	Ville de Paris et Département de Seine-Saint-Denis (93)
DOC_2019_Heritage_Etat_Jeux2024	2019	Plan Héritage des Jeux de Paris 2024 de l'Etat	Etat
DOC_2021_Heritage_Essonne_Jeux2024	2021	Présentation internet de la stratégie héritage des Jeux de Paris 2024 du département de l'Essonne	Département de l'Essonne (91)
DOC_2021_Rapport_Financier_Jeux2024	2021	Rapport sur la gouvernance financière des Jeux de Paris 2024	Cour des comptes
DOC_2021_Durabilite_Heritage_Jeux2024	2021	Plan Durabilité et Héritage des Jeux de Paris 2024	COJOP Paris 2024
DOC_2021_Rapport_Durabilite_Jeux2024	2021	Rapport Durabilité et Héritage des Jeux de Paris 2024	COJOP Paris 2024
DOC_2021_Charte_Volontariat_Jeux2024	2021	Charte du volontariat olympique des Jeux de Paris 2024	COJOP Paris 2024
DOC_2021_Heritage_92_Jeux2024	2021	Présentation internet de la stratégie de la stratégie héritage des Jeux de Paris 2024 du département des Hauts-de-Seine (92)	Département des Hauts-de-Seine (92)
DOC_2021_Suivi_Heritage_Etat_Jeux2024	2021	Suivi du Plan Héritage des Jeux de Paris 2024 de l'Etat	Etat
DOC_2022_LOI_2022-296_Sport	2022	Point d'avancement sur les projets innovants financés par le FS2DI avec un axe héritage des Jeux de Paris 2024	Etat
DOC_2022_Avancement_FS2DI_Jeux2024	2022	Présentation internet de la stratégie héritage des Jeux de Paris 2024 du département des Yvelines (78)	Fonds de solidarité et d'investissement interdépartemental
DOC_2022_Heritage_Yvelines_Jeux2024	2022	Présentation internet de la stratégie héritage des Jeux de Paris 2024 du département des Yvelines (78)	Département des Yvelines (78)
DOC_2023_Rapport_Organisation_Jeux2024	2023	Rapport sur l'organisation des Jeux de Paris 2024	Cour des comptes
DOC_2023_Heritage_77_Jeux2024	2023	Stratégie héritage des Jeux de Paris 2024 du département de Seine-et-Marne (77)	Département de Seine-et-Marne (77)
DOC_2023_Heritage_ARS_IDF_Jeux2024	2023	Présentation internet de la stratégie héritage et livraison des Jeux de Paris 2024 de l'Agence régionale de santé (Île-de-France)	Agence régionale de santé Île-de-France
DOC_2023_Heritage_93_Jeux2024	2023	Stratégie héritage des Jeux de Paris 2024 du département de Seine-Saint-Denis (93)	Département de Seine-Saint-Denis (93)
DOC_2023_Paralympique_93_Jeux2024	2023	Stratégie paralympique des Jeux de Paris 2024 du département de Seine-Saint-Denis (93)	Département de Seine-Saint-Denis (93)
DOC_2023_Second_Rapport_Jeux2024	2023	Second rapport sur l'organisation des Jeux de Paris 2024	Cour des comptes
DOC_2023_Eval_Durabilite_Jeux2024	2023	Médiaire d'évaluation de la stratégie Durabilité et Héritage des Jeux de Paris 2024	COJOP Paris 2024
DOC_2023_Securite_Jeux2024	2023	Plan sur les périmètres de sécurité autour des sites des Jeux de Paris 2024	Préfecture de police
DOC_ND_Heritage_GrandParis_Jeux2024	Non déterminée	Stratégie héritage des Jeux de Paris 2024 pour le Grand Paris	Métropole du Grand Paris
DOC_ND_Heritage_95_Jeux2024	Non déterminée	Présentation internet de la stratégie héritage des Jeux de Paris 2024 du département du Val d'Oise (95)	Département du Val d'Oise (95)
DOC_ND_Heritage_GPGE_Jeux2024	Non déterminée	Stratégie héritage et livraison de Grand Paris Grand Est	EPIC Grand Paris Grand Est

Tableau 4 Synthèse des documents et présentations utilisés dans le cadre de la thèse. Source : auteure.

b) 12 entretiens avec les parties prenantes de l'organisation des Jeux

L'entretien est une méthode recommandée en sciences de gestion, notamment pour explorer des éléments « latents » (Gavard-Perret et al. 2018:86). Au regard de la communication lisse des Jeux, il était essentiel de pouvoir échanger avec les acteurs à la manœuvre du projet afin d'aller plus loin que les intentions déclarées sur les documents officiels en matière de handicap. Nos entretiens étaient semi-directifs, avec un canevas simple :

1. Présentation de la mission dans les Jeux de l'interlocuteur au sein de l'organisation
2. Les relations entre l'organisation et le reste du système olympique
3. Les actions envisagées pour répondre à l'objectif d'inclusion des personnes handicapées
4. Les manières dont les ESSMS peuvent contribuer à la préparation des Jeux au regard des missions de l'interlocuteur et/ou de l'organisation

Au total, cinq organisations des pouvoirs publics aux niveaux national, régional et départemental et six organisations privées non-lucratives au cœur de l'écosystème des Jeux, dont quatre du secteur sportif et parasportif, ont accepté de nous rencontrer. Précisons que nos douze entretiens représentent onze organisations, l'une d'entre elle ayant fait l'objet de deux entretiens avec deux professionnelles dont les missions sur les Jeux étaient tout à fait différentes, dans des pôles différents (OrgaJOP2). Trois entretiens (OrgaJOP5, OrgaJOP10 et OrgaJOP11) ont été effectués avec des personnes qui avaient exercé auparavant des missions dédiées aux Jeux dans d'autres organisations proches. Présentons avec plus de précision nos interlocutrices et les organisations qui ont accepté de nous rencontrer :

- **OrgaJOP1** : Organisation privée non-lucrative nationale impliquée dans la livraison et l'héritage des Jeux de Paris 2024, sans lien direct et de long terme avec les ESSMS. Une cheffe de projet et une stagiaire sont enquêtées : elles sont spécialisées dans l'héritage.
- **OrgaJOP2** : Institution publique engagée dans la livraison et l'héritage des Jeux de Paris 2024, avec un lien fort avec les ESSMS. Une cadre enquêtée y intervient dans le cadre des politiques publiques régionales, notamment en matière de solidarités et de santé. Nous avons fait deux entretiens dans cette organisations, le premier portant sur la stratégie globale des Jeux, le second, réalisé plus tard, se concentre plus précisément sur l'opérationnalisation dans le secteur médico-social, avec une personne différente.
- **OrgaJOP3** : Organisation privée non-lucrative concentrée sur l'héritage des Jeux de Paris 2024. Une administratrice et une cheffe de projet sont enquêtées pour leur travail sur le

développement des activités sportives dans la région Île-de-France, en collaboration avec les ESSMS.

- **OrgaJOP4** : Organisation privée non-lucrative dédiée à l'héritage des Jeux de Paris 2024. La cadre enquêtée travaille spécifiquement avec les structures paralympiques au niveau national.
- **OrgaJOP5** : Organisation publique axée sur l'héritage des Jeux de Paris 2024. La cadre enquêtée est impliquée dans les stratégies nationales visant à promouvoir l'accès au sport pour tous, notamment des personnes en situation de handicap.
- **OrgaJOP6** : Organisation privée non-lucrative nationale orientée vers l'économie sociale et solidaire, engagée dans la livraison et l'héritage des Jeux de Paris 2024. La cadre enquêtée participe à des projets favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap par le sport et l'emploi.
- **OrgaJOP7** : Organisation privée non-lucrative régionale œuvrant à l'héritage des Jeux de Paris 2024. La cheffe de projet enquêtée y travaille activement pour promouvoir des sports adaptés aux personnes en situation de handicap.
- **OrgaJOP8** : Organisation publique nationale associée à l'héritage des Jeux de Paris 2024. La cadre enquêtée travaille à promouvoir l'éducation sportive et inclusive au niveau national, sans lien direct et de long terme avec les ESSMS.
- **OrgaJOP9** : Institution publique locale impliquée dans la livraison l'héritage des Jeux de Paris 2024. La cadre enquêtée travaille au sein d'une délégation dédiée à l'héritage, sans avoir de lien direct avec les ESSMS.
- **OrgaJOP10** : Organisation publique nationale active dans la livraison et l'héritage des Jeux de Paris 2024. La cadre enquêtée coordonne les politiques publiques pour l'accessibilité et l'inclusion dans le cadre de l'événement. Elle est amenée à avoir des liens directs avec les sièges des ESSMS.
- **OrgaJOP11** : Organisation privée non-lucrative nationale contribuant à l'héritage des Jeux de Paris 2024. La cadre enquêtée assure le développement des initiatives sportives pour les personnes en situation de handicap et a un lien direct avec les ESSMS.

La complexité et la diversité du système des Jeux ont été centrales dans le ciblage de notre échantillon, difficile à étendre au-delà de ce que nous présentons ici. En effet, malgré nos sollicitations par courriel, nous avons été confrontées à deux cas de figure : les personnes sollicitées n'ont pas répondu du tout ou ont évoqué des conditions d'entretiens contraintes. Le manque de temps mais également la difficulté à faire des retours sur les projets, en raison de leur poids politique ou du manque de recul sur les effets, compte-tenu du fait que notre recherche se trouve bien en amont de l'évènement, sont les deux raisons évoquées. Cet échantillon nous semble finalement témoigner de

l'une des limites des études menées sur la préparation des Jeux : l'urgence et la pression médiatique rendent difficiles les échanges sur ce qui est en train de se faire, d'autant plus à mesure que l'événement se rapproche. Afin de maximiser nos chances d'entretiens, nous avons proposé deux modalités d'entretiens : présentiel et visio. Dans ce contexte tendu, pour chacune des personnes contactées, nous avons fait le choix de « dévoiler » (Gavard-Perret et al. 2018:86) nos ambitions de recherche, avec le courriel-type suivant :

« Je me permets de vous contacter en votre qualité de [...], en espérant ne pas abuser de votre temps. Je suis actuellement en doctorat de sciences de gestion à l'IAE de Paris I et chargée de mission Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 au sein de l'Uriopss Île-de-France, fédération d'acteurs de la santé et de la solidarité. Ce projet de recherche vise à analyser la manière dont les Jeux constituent, ou non, un levier pour une société plus inclusive, et ce, dès leur préparation. Ainsi, je serais ravie de pouvoir échanger avec vous à propos de votre expérience, en tant que [...], de ces premières années de préparation mais également des perspectives ouvertes par cet événement. » (Courriel-type de sollicitation – Série 1)

Par ailleurs, nous avons demandé une autorisation orale de chacune de nos interlocutrices pour enregistrer nos échanges et les retranscrire (124 pages), en expliquant notre démarche de recherche, notamment le fait qu'elles pouvaient signaler les éléments qui ne pouvaient pas être partagés auprès de l'Uriopss Île-de-France ou dans le cadre de la recherche de manière générale. Afin de respecter les obligations du devoir de réserve des professionnelles, notamment de celles appartenant à la fonction publique, dans la mesure où notre terrain est particulièrement identifiable, nous avons essayé d'anonymiser au mieux nos échanges en ne précisant ni les fonctions exactes, si ce n'est le statut hiérarchique, ni le genre de notre interlocutrice, l'ensemble étant féminisé par défaut afin de rendre compte du genre majoritairement présent. Cette anonymisation permet d'intégrer des organisations centrales dans la gouvernance du méga-événement mais également d'autres engagées et structurantes dans la dynamique plus large des Jeux de Paris 2024, notamment en matière d'héritage, et d'anticiper un éventuel partage des données à plus long terme.

Cette anonymisation a pour premier objectif de montrer qu'il est possible d'établir et d'analyser des échanges, y compris sur des sujets considérés comme brûlants. Nos interlocutrices nous ont fait confiance et nous espérons que cette démarche pourra être réitérée en amont d'autres méga-événements. En effet, à notre grande surprise, nos interlocutrices n'ont pas endossé une posture de défense : elles avaient à cœur de montrer leurs objectifs, leurs manières de comprendre le méga-événement tout en partageant leurs doutes. De manière assez heureuse, les personnes qui ont accepté de nous rencontrer se sont saisies de notre double casquette de chercheuse et de professionnelle. En effet, celle-ci nous permettait d'aborder la manière dont le projet, l'organisation et les actions des Jeux pouvaient effectivement impliquer les ESSMS, que nous représentions et accompagnions, tout en

laissant aux acteurs le loisir de préciser lorsque leurs difficultés ne devaient pas leur être partagées. Nous estimons qu'il s'agissait aussi, dans certains cas, d'une forme de soupape pour les acteurs, c'est-à-dire d'un moment où il leur était possible de distinguer ce qu'ils estimaient important ou prioritaire, en tant que professionnel, et ce que les Jeux allaient permettre de faire ou non. Cependant, nous ne souhaitons pas négliger l'impact de notre poste de chargée de mission représentante d'une fédération d'ESSMS, sur le contact auprès de certaines personnes, au regard du mandat de l'association. Cette hypothèse n'a pas été confirmée directement sur le terrain, puisque personne ne nous a ouvertement refusé d'entretien pour cette raison, mais reste à prendre en compte avec attention. Par ailleurs, nous avons bien conscience que l'ensemble des acteurs ayant accepté l'entretien estimait la possibilité de tisser des liens stratégiques avec le secteur des solidarités et de la santé, pour lequel nous travaillions. Les discours recueillis sont bien ceux de professionnelles, s'adressant à une autre professionnelle, malgré la mention de notre statut de doctorante. Ainsi, ces entretiens nous donnent un accès assez privilégié pour comprendre la manière dont leur organisation se positionne dans le système des Jeux mais également dont ces organisations et leurs périmètres d'action ont été pensés. De même, le fait de poser la question de l'intégration des ESSMS conduisait à des réponses opérationnelles, pour justifier de leur accord ou de leur désaccord avec cette proposition.

Entretien	Date	Durée	Modalité	Nom anonymat	Rôle dans le système olympique et paralympique	Statut juridique	Statut des personnes enquêtées
ITW_OrgaJOP1_20210512	12/05/2021	35 minutes	Entretien collectif en visio	OrgaJOP1	Livraison et héritage des Jeux de Paris 2024	Privé non-lucratif	Cheffe de projet et stagiaire
ITW_OrgaJOP2_20210922	22/09/2021	1 heure et 40 minutes	Entretien bilatéral en présentiel	OrgaJOP2	Livraison et héritage des Jeux de Paris 2024	Public	Cadre
ITW_OrgaJOP3_20211007	07/10/2021	2 heures	Entretien collectif en visio	OrgaJOP3	Héritage des Jeux de Paris 2024	Privé non-lucratif	Administratrice et cheffe de projet
ITW_OrgaJOP4_20211012	12/10/2021	1 heure et 18 minutes	Entretien bilatéral en présentiel	OrgaJOP4	Héritage des Jeux de Paris 2024	Privé non-lucratif	Cadre
ITW_OrgaJOP5_20211209	09/12/2021	53 minutes	Entretien bilatéral en visio	OrgaJOP5	Héritage des Jeux de Paris 2024	Public	Cadre
ITW_OrgaJOP6_20211217	17/12/2021	42 minutes	Entretien bilatéral en présentiel	OrgaJOP6	Livraison et héritage des Jeux de Paris 2024	Privé non-lucratif	Cheffe de projet
ITW_OrgaJOP7_20220106	06/01/2022	43 minutes	Entretien bilatéral en visio	OrgaJOP7	Héritage des Jeux de Paris 2024	Privé non-lucratif	Cadre
ITW_OrgaJOP8_20220110	10/01/2022	51 minutes	Entretien bilatéral en visio	OrgaJOP8	Héritage des Jeux de Paris 2024	Public	Cadre
ITW_OrgaJOP9_20220413	13/04/2022	1 heure et 23 minutes	Entretien bilatéral en présentiel	OrgaJOP9	Livraison et héritage des Jeux de Paris 2024	Public	Cheffe de projet
ITW_OrgaJOP10_20220607	07/06/2022	1 heure et 26 minutes	Entretien bilatéral en présentiel	OrgaJOP10	Livraison et héritage des Jeux de Paris 2024	Public	Cadre
ITW_OrgaJOP11_20221012	12/10/2022	1 heure et 13 minutes	Entretien visio	OrgaJOP11	Héritage des Jeux de Paris 2024	Privé non-lucratif	Cadre
ITW_OrgaJOP2_20230626	26/06/2023	1 heure et 41 minutes	Entretien en bilatéral, en visio	OrgaJOP2	Livraison et héritage des Jeux de Paris 2024	Public	Cheffe de projet

Tableau 5 Synthèse des entretiens avec les organisations parties prenantes des Jeux de Paris 2024. Source : auteure.

Ces entretiens ont été utilisés de manière tout à fait différente des documents : ils ont fait l’objet d’une analyse approfondie, que nous détaillons dans **le chapitre 3**.

Conclusion

Dans cette **section 1**, nous avons présenté une collecte de données rassemblant des documents textuels et des entretiens auprès de professionnelles travaillant au sein d'organisations parties prenantes du système olympique et paralympique. Ces deux jeux de données se distinguent également en termes d'utilisation. Les documents présentaient pour nous un apport principalement instrumental, pour mettre en place le reste de notre protocole méthodologique. Les entretiens, eux, ont fait l'objet d'une analyse plus précise que nous présentons dans **le chapitre 3**. Les données présentées dans cette section constituent une première pierre pour appréhender notre terrain et nourrir notre première problématisation en particulier sur les liens qui avaient été imaginés avec les ESSMS lors de la préparation du méga-événement. Nous allons à présent décrire leur articulation avec notre deuxième série de données, les entretiens auprès des professionnelles d'ESSMS.

Section 2 – Comprendre les ESSMS : entretiens avec les professionnelles d'établissements et services

Introduction

Notre collecte de données avec les ESSMS a été particulièrement facilitée par nos missions professionnelles. Nous présentons ici les choix pour déterminer la stratégie d'échantillonnage retenue, la manière dont les outils de collecte de données ont été élaborés et les modalités d'enregistrement. Dans cette **section 2**, nous présentons ces éléments en trois sous-sections. Tout d'abord, nous nous efforçons de présenter une vue d'ensemble de ces entretiens avec les professionnelles d'établissements et services (a). Ensuite, nous distinguons deux types de structures d'entretiens : les ESSMS lauréats de dispositifs des Jeux avant notre entretien (b) et les ESSMS intéressés par la dynamique des Jeux mais non impliqués avant l'entretien (c). Ces entretiens constituent notre « série 2 ».

a) Vue d'ensemble sur les entretiens avec les professionnelles des ESSMS

La particularité de notre échantillon repose sur le fait que nous ayons contacté les ESSMS en tant qu'adhérents de l'Uriopss Île-de-France. Cette entrée sur le terrain fut particulièrement privilégiée dans la mesure où, comme nous le détaillerons ensuite, nous avions des informations sur les dispositifs des Jeux à donner à nos interlocutrices en tant que conseillère. Autrement dit, nous pouvions avoir accès au terrain non pas seulement en demandant aux ESSMS ce qu'ils faisaient ou comptaient faire pour les Jeux mais également en les interrogeant sur la manière dont nous pouvions les y aider. Nous estimons que cette posture a beaucoup contribué à notre recueil d'entretiens mais également à la qualité des informations fournies, malgré des difficultés en termes de circonscription du sujet « Jeux », des difficultés qui, au départ, étaient vécues comme de véritables freins à l'exploitation de nos données. Nous en donnons ici un exemple concret : les professionnelles pouvaient évoquer le *turnover* au sein de l'organisation alors nous nous intéressions à l'apport d'un label destiné au développement de l'activité physique. Ces entretiens permettaient d'entrer dans la mise en pratique d'une inclusion imaginée par les Jeux. La manière de contacter les ESSMS a été plurielle et nous la détaillons ensuite.

Pour ces entretiens, nous avons fait le choix de nous mettre à hauteur d'organisation. En effet, les organismes gestionnaires se caractérisent par le fait d'être composés de plusieurs organisations en leur sein, c'est-à-dire d'établissements et services, coordonnés de manière plus ou moins forte par un siège central. C'est bien le niveau des établissements et services qui nous avons analysé en particulier dans la mesure où la plupart de nos échanges informels avec les sièges des organismes gestionnaires se soldaient souvent par des échanges lisses, marqués par des déclarations d'intention, rendant

difficile la compréhension de ce qui se passait exactement sur le terrain et d'avoir accès à la vie des professionnelles et des personnes en situation de handicap. Par exemple, il était difficile pour les sièges de nous dire si les établissements et services entretenaient des relations fréquentes avec des associations parasportives et selon quelles modalités (conventionnement, prise de licence etc.). Seuls deux entretiens se sont donc déroulés dans des sièges, en présence de directrices ou de chargées de développement, chacun de ces organismes gestionnaires était situé sur un département exclusivement, avec un nombre assez restreint de structures affiliées, facilitant la collecte d'informations. De manière générale, au sein d'un même entretien plusieurs établissements et services pouvaient être mentionnés par les professionnelles. Lorsque nous parlons d'organisations ou d'ESSMS ici, nous parlons bien d'établissements et services et non d'organisme gestionnaire ou de siège. Précisons également que nous ne proposons pas de démarche différenciée entre les établissements et les services. En effet, notre but était de comprendre différentes possibilités d'appropriation d'une promesse inclusive, en prenant en compte la diversité des modalités d'accompagnement actuellement disponibles. Nous y reviendrons dans la Discussion.

Pour l'ensemble de ces entretiens, nous avons demandé l'autorisation orale de chacun de nos interlocutrices pour enregistrer nos échanges et les retranscrire, en expliquant notre démarche de recherche. De même que pour les entretiens précédents, nous avons fait le choix d'anonymiser les associations et les interlocutrices rencontrés, certains d'entre eux ayant fait part d'expériences ou d'informations sensibles pour l'organisations dans laquelle ils travaillent. Cependant, au regard du nombre d'ESSMS franciliens, nous avons pu conserver l'information du type d'établissement ou de service, du département ainsi que celle du statut de nos interlocutrices. De même que pour les entretiens précédents, nous avons essayé d'anonymiser au mieux nos échanges en féminisant par défaut l'ensemble des fonctions, afin de rendre compte du genre majoritairement présent.

Présentons maintenant avec plus de précision quelques caractéristiques de notre échantillon. Tout d'abord, contrairement à notre première série d'entretiens, celle-ci se caractérise par des durées plus importantes allant d'une à deux heures d'entretien. Nous avons privilégié, de même que pour l'autre série, deux modalités pour effectuer l'entretien : la visio et le présentiel. Le présentiel a beaucoup contribué à nous forger une sensorialité des ESSMS, qui nous a été précieuse, notamment à nos débuts dans le secteur. Le recours à la visio a également été crucial pour avoir accès à des ESSMS éloignés de différents départements franciliens. Par ailleurs, ces entretiens se démarquent beaucoup de notre première série du fait de leur caractère parfois collectif : huit entretiens étaient menés auprès de plusieurs professionnelles (entre 2 et 6). Il s'agit d'une liberté laissée à nos interlocutrices, les informations que nous partageons avec eux concernant plusieurs membres de l'équipe et plusieurs disciplines. Dans une certaine mesure, cette dimension collective nous a parfois permis de trianguler

les informations fournies par l'une des professionnelles et de garder un contact facilement après l'entretien. En effet, le secteur médico-social est particulièrement marqué par le turn-over, un élément rendant parfois difficile le suivi en recherche, y compris sur une période de 3 ans. Nous évoquons plus haut l'importance de pouvoir effectuer une recherche au niveau des établissements et services directement. On s'est également intéressé à l'organisme gestionnaire auquel l'organisation appartenait. D'après le nombre d'établissements et services FINESS franciliens, tous secteurs confondus, les organismes gestionnaires enquêtés présentaient en moyenne 13 établissements et services, incluant des mono-établissements, mais également des organismes gestionnaires plus importants (40 FINESS franciliens). Dans nos vingt entretiens, 33 établissements et services étaient représentés par les professionnelles, dont une forte représentation des Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) (7) et des Institut Médico-Educatif (IME) (7), suivis par les Maisons d'accueil spécialisé (MAS) (3) et les dispositifs innovants (3). Presque l'intégralité de ces structures est spécialisée dans les déficiences intellectuelles, en adéquation avec la tendance globale en France. Ces établissements et services se répartissaient sur six des huit départements franciliens, hors Val-de-Marne (94) et Val d'Oise (95), avec une importante représentation de la Seine-Saint-Denis (7 entretiens).

Entretiens	Date	Durée	Modalité	Nom anony mat	Taille de l'organisme gestionnaire (basé sur le nombre d'établissements franciliens FINESS tous secteurs confondus)	Types d'établissement et service représentés lors de l'entretien	Déficiência principale des personnes handicapées	Principal département d'intervention	Statut des personnes enquêtees
ITW_Aso1_20211008	08/10/2021	1h30	Entretien bilatéral en présentiel	Asso1	9	Établissement et service d'aide par le travail	Déficiência intellectuelle	93	1 Directrice territoire
						Externat Médico- Professionnel	Déficiência intellectuelle		
ITW_Aso2_20211019	19/10/2021	1h	Entretien bilatéral en visio	Asso2	14	Établissement et service d'aide par le travail	Déficiência intellectuelle	75	1 Directrice d'établissement
ITW_Aso3_20211215	15/12/2021	2h	Entretien bilatéral en visio	Asso3	36	Siège	N/A	78	1 Chargée de développement
						Institut Médico-Educatif	Déficiência intellectuelle		
						Établissement et service d'aide par le travail	Déficiência intellectuelle		
						Dispositif innovant - centre d'informations	Déficiência intellectuelle		
						Institut thérapeutique éducatif et pédagogique	Déficiência intellectuelle		
ITW_Aso4_20211213	13/12/2021	1h30	Entretien bilatéral en présentiel	Asso4	1	Institut Médico-Educatif	Autisme	75	1 Directrice d'établissement
ITW_Aso5_20220414	14/04/2022	1h30	Entretien bilatéral en visio	Asso5	15	Centre de réadaptation professionnelle et de formation	Déficiência intellectuelle	77	1 Cheffe de service
						Maison d'accueil spécialisée	Déficiência intellectuelle		
ITW_Aso6_20211222	22/12/2021	1h15	Entretien bilatéral en visio	Asso6	13	Institut Médico-Educatif	Déficiência intellectuelle	92	1 Enseignante spécialisée
ITW_Aso7_20220214	14/02/2022	1h30	Entretien collectif en présentiel	Asso7	8	Établissement et service d'aide par le travail	Déficiência intellectuelle	91	1 Educatrice sportive
ITW_Aso8_20220311	11/03/2022	2h	Entretien bilatéral en visio	Asso8	1	Institut Médico-Educatif	Déficiência intellectuelle	78	1 Educatrice sportive
ITW_Aso9_20220401	01/04/2022	2h	Entretien collectif en présentiel	Asso9	40	Externat Médico Professionnel	Déficiência intellectuelle	92	1 Directrice d'établissement
						Foyer d'hébergement	Déficiência intellectuelle		1 Educatrice sportive
ITW_Aso10_20220412	12/04/2022	1h30	Entretien bilatéral en présentiel	Asso10	8	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale et Service d'Accueil de Jour	Déficiência intellectuelle	91	1 Educatrice sportive
ITW_Aso11_20221024	24/10/2022	1h30	Entretien bilatéral en visio	Asso11	6	Foyer d'accueil médicalisé	Déficiência intellectuelle	77	1 Directrice d'établissement
ITW_Aso12_20221027	27/10/2022	1h30	Entretien collectif en visio	Asso12	21	Dispositif innovant - plateforme	Polyhandicap	77	1 Directrice de pôle et 2 directrices d'établissements
ITW_Aso13_20221026	26/10/2022	1h30	Entretien collectif en visio	Asso13	N/A	Dispositif innovant - plateforme	Polyhandicap	77	3 psychomotricienne s
ITW_Aso14_20220518	18/05/2022	1h	Entretien collectif en visio	Asso14	3	Accueil de jour	Déficiência intellectuelle	93	2 directrices d'établissements
ITW_Aso15_20220705	05/07/2022	1h30	Entretien bilatéral en visio	Asso15	15	Maison d'accueil spécialisée	Déficiência intellectuelle	93	1 Directrice d'établissement
ITW_Aso16_20220530	30/05/2022	1h30	Entretien collectif en visio	Asso16	16	Établissement et service d'aide par le travail	Déficiência intellectuelle	93	3 directrices d'établissements
						Établissement et service d'aide par le travail	Déficiência intellectuelle		
						Foyer de vie	Déficiência intellectuelle		
ITW_Aso17_20220714	14/07/2022	1h30	Entretien bilatéral en visio	Asso17	11	Institut Médico-Educatif	Déficiência intellectuelle	93	1 Enseignante activité physique adaptée
ITW_Aso18_20220415	15/04/2022	2h	Entretien collectif en visio	Asso18	12	Siège	N/A	93	1 directrice générale et 1 chargée de développement
						Institut Médico-Educatif	Déficiência intellectuelle		
						Foyer d'accueil médicalisé	Déficiência intellectuelle		
						Établissement et service d'aide par le travail	Déficiência intellectuelle		
						Foyer de vie	Déficiência intellectuelle		
						Maison d'accueil spécialisée	Déficiência intellectuelle		
ITW_Aso19_20221027	27/10/2022	2h	Entretien collectif en visio	Asso19	15	Dispositif innovant - plateforme	Déficiência intellectuelle	77	1 Enseignante activité physique adaptée, 1 directrice d'établissement, 1 chef de service, 1 Aide médico- psychologique, 2 coordinatrices d'activités
ITW_Aso20_20220629	29/06/2022	1h30	Entretien bilatéral en présentiel	Asso20	21	Institut Médico-Educatif	Déficiência intellectuelle	93	1 Educatrice sportive

Tableau 6 Synthèse des entretiens avec les professionnelles d'ESSMS. Source : auteure.

Dans ce corpus, nous distinguons deux séries, présentant un dispositif de collecte légèrement différent : les ESSMS lauréats des dispositifs des Jeux avant notre entretien et ceux intéressés par la dynamique mais non lauréat avant notre entretien. Il est à noter que parmi les ESSMS non-lauréats au

moment de l'entretien certains le sont devenus. Ces dynamiques sont présentées avec plus de détail dans la partie Résultats.

b) 4 entretiens avec des ESSMS lauréats des dispositifs des Jeux avant notre entretien

Les entretiens avec les ESSMS lauréats avant notre rencontre (ITW_Aso1_20211008, ITW_Aso3_20211215, ITW_Aso4_20211213 et ITW_Aso19_20221027) ont constitué l'une des étapes centrales dans notre démarche. La multiplicité des parties prenantes et des dispositifs dans la livraison et l'héritage des JOP Paris 2024 nous a amené à penser qu'un certain nombre d'ESSMS s'étaient déjà saisis des opportunités identifiées, en particulier dans le secteur du handicap, celui-ci bénéficiant d'une attention certaine. Nous avons ainsi entamé un travail de repérage en utilisant les listes de lauréats d'appels à projets, de marchés, mis à disposition par ESS 2024, le Label Génération 2024 et le fonds de dotation IMPACT 2024 en particulier. Très peu d'ESSMS avaient effectivement été lauréats et peu ont répondu à nos courriels de sollicitation. Nous avons finalement pu assurer quatre entretiens à propos de ces différentes opportunités (marchés ; Impact 2024 ; Label Génération 2024). De même que pour les parties prenantes des Jeux, nous avons fait le choix de « dévoiler » nos ambitions de recherche, avec le courriel-type suivant :

« Je me permets de vous contacter en votre qualité de [...], en espérant ne pas abuser de votre temps. Je suis actuellement en doctorat de sciences de gestion à l'IAE de Paris I et chargée de mission Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 au sein de l'Uriopss Île-de-France, fédération d'acteurs de la santé et de la solidarité. Ce projet de recherche vise à analyser la manière dont les Jeux constituent, ou non, un levier pour une société plus inclusive, et ce, dès leur préparation. Ainsi, je serais ravie de pouvoir échanger avec vous à propos de votre expérience, en tant que [...], de ces premières années de préparation mais également des perspectives ouvertes par cet événement. J'aimerais en particulier revenir sur votre projet [...] » (Courriel-type de sollicitation – Série 2, ESSMS lauréats avant entretiens)

L'entretien était semi-dirigé avec les lignes directrices suivantes pour mieux comprendre leur implication :

1. Description du développement des activités physiques et sportives au sein des établissements et services et du dispositif dont l'ESSMS est lauréat
2. Identification du lien établi avec les JOP 2024 avant l'entretien
3. Présentation des autres opportunités à partir d'une fiche-repère, auxquelles les professionnels réagissaient, en précisant, par exemple, leur volonté de se positionner ou non et leur avis.

Nous avons pu garder contact avec ces enquêtés, afin d'observer l'évolution de leur implication dans la dynamique des Jeux. Bien que leurs organisations soient déjà sensibilisées et actives, la plupart d'entre elles nous signifiaient le fait que pour d'autres ESSMS, cet engagement est ou devrait être plus

difficile. Une question s'imposait alors : comment avoir accès aux ESSMS qui ne « font pas » ou en tout cas qui ne sont pas déjà référencés dans les dispositifs ?

c) 16 entretiens avec des ESSMS intéressés par la dynamique des Jeux

L'émiettement des dispositifs et la complexité du système des parties prenantes, nous a amené à organiser un webinaire d'information intitulé « Jeux Olympiques et Paralympiques, objectif sport pour toutes et tous ! » le 17 février 2022, en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé Île-de-France. Le webinaire a réuni une soixantaine de participants, adhérents de l'Uriopss Île-de-France, acteurs du mouvement sportif, collectivités territoriales et partenaires. Ce webinaire nous a permis de recontacter les personnes ayant participé afin de leur présenter l'ensemble des dispositifs repérés dans les phases précédentes. Cependant, sur l'ensemble des mails adressés à tous les participants, seule une dizaine d'ESSMS ont accepté de nous rencontrer. Dans la lignée des autres entretiens, nous avons fait le choix de « dévoiler » nos ambitions de recherche, avec le courriel-type suivant :

« Je me permets de vous contacter en votre qualité de [...], en espérant ne pas abuser de votre temps. Je suis actuellement en doctorat de sciences de gestion à l'IAE de Paris I et chargée de mission Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 au sein de l'Uriopss Île-de-France, fédération d'acteurs de la santé et de la solidarité. Ce projet de recherche vise à analyser la manière dont les Jeux constituent, ou non, un levier pour une société plus inclusive, et ce, dès leur préparation. Vous avez participé à notre Webinaire du 17 février 2022 et avez mentionné votre intérêt d'être recontacté à propos des Jeux. Ainsi, je serais ravie de pouvoir échanger avec vous à propos des opportunités des Jeux en matière d'activité physique, de volontariat ou encore de marchés. » (Courriel-type de sollicitation – Série 2)

Cette démarche nous amène donc à souligner un élément central pour l'analyse : les ESSMS enquêtés sont, *a minima*, intéressés par les JOP. Autrement dit, notre corpus n'intègre pas d'ESSMS ouvertement opposés à la dynamique des Jeux ou dans une exclusion telle que notre dispositif ne puisse les atteindre. De même que pour les autres entretiens, la motivation des professionnelles pour me rencontrer ne tient pas seulement à une volonté de participer à la recherche : elle tient à l'information qui va leur être transmise.

Ces entretiens, également semi-dirigés, étaient organisés en trois temps :

1. Description du développement des activités physiques et sportives au sein des établissements et services
2. Identification du lien éventuellement établi avec les JOP 2024 avant l'entretien
3. Présentation des opportunités à partir d'une fiche-repère, auxquelles les professionnelles réagissaient, en précisant, par exemple, leur volonté de se positionner ou non, leur avis.

De même que pour les entretiens avec les ESSMS déjà lauréats, nous avons gardé contact de manière informelle, afin d'appuyer tout professionnel souhaitant prendre part à la dynamique des Jeux et connaître l'évolution de la participation des ESSMS.

Conclusion

Dans cette thèse, nous avons pris en compte le point de vue des professionnelles d'ESSMS en empruntant des chemins à la croisée d'une posture de professionnelle de secteur et d'une chercheuse en devenir. Cette posture nous a permis de saisir les dynamiques internes de ces structures en respectant leur diversité et leur complexité. Notre collecte de données s'est appuyée sur une stratégie d'échantillonnage basée sur l'intérêt des ESSMS pour la dynamique des Jeux, facilitée par nos missions professionnelles au sein de l'Uriopss Île-de-France. Nous avons conduit des entretiens approfondis, nous permettant de distinguer les ESSMS déjà impliqués dans les dispositifs liés aux Jeux de ceux intéressés par la dynamique, mais non encore engagés. En interagissant directement avec les professionnelles sur le terrain, nous avons pu accéder à des informations sensibles et pertinentes, souvent difficilement accessibles à travers les simples échanges avec les sièges des organismes gestionnaires. Ce travail nous a permis de mieux comprendre et analyser comment ces établissements se positionnent par rapport aux opportunités offertes par les Jeux, tout en respectant la confidentialité et en maintenant un contact régulier pour observer l'évolution de leur engagement. Ainsi, cette démarche a été essentielle pour assurer une représentation fidèle et nuancée des perspectives des ESSMS dans le cadre de notre recherche.

Section 3 – Comprendre et agir pour la rencontre de deux mondes : une participation observante

Introduction

En automne 2021, notre veille nous a permis d'identifier le lancement prochain de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) "Volontaires et Handicap" lancé par Paris 2024, la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPA) et la Délégation interministérielle aux jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP). Cet AMI a pour objectif de réunir les associations et fondations, en particulier les ESSMS, qui souhaiteraient accompagner les personnes en situation de handicap tout au long du programme des volontaires des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024. Sans financement dédié, les « institutions », c'est-à-dire les ESSMS, pour reprendre les termes du contrat, doivent contribuer « à la réalisation de l'ambition de Paris 2024 en matière de diversité » et faire en sorte que les projets s'inscrivent « pleinement dans la démarche initiée par l'Etat en décembre 2019 et visant à l'engagement de 3 000 bénévoles en situation de handicap dans le cadre des événements sportifs internationaux et des Jeux de Paris 2024. » (Extrait de l'appel à manifestation d'intérêt). En lien avec un organisme gestionnaire adhérent de l'Uriopss Île-de-France, et plus particulièrement avec trois établissements, nous avons répondu à cet AMI. Nous présentons ici les données collectées dans le cadre de ce programme entre décembre 2021 et juillet 2024⁴⁹.

Nous parlons ici de « participation observante » afin d'insister sur la priorité de la participation au terrain par rapport à l'observation, qui nous « place en décalage avec « la bonne pratique méthodologique relatée dans les manuels » (Bastien 2007). Nous rejoignons la proposition de Lalonde (2013), qui encourage l'emploi de la « participation observante » en sciences de gestion afin de comprendre « ce qui ne peut pas être analysé de l'extérieur ». Cette participation observante cherche la compréhension en profondeur de la mise en place d'un programme favorisant la rencontre des mondes qui peinent à se rencontrer : le système olympique et paralympique et les ESSMS. Nous avons privilégié l'analyse des rencontres interorganisationnelles entre les ESSMS et les organisateurs de l'AMI (a) ainsi que des ateliers au sein d'un organisme gestionnaire et de trois structures en particulier, avec une trentaine de futurs volontaires en situation de handicap, accompagnés par 3 professionnelles (b). Ces éléments constituent notre « série 3 ».

⁴⁹ Au regard de contraintes opérationnelles, deux ateliers de conclusion du programme auront lieu en janvier 2025 et seront intégrés lors du rendu final de la monographie.

a) Réunions plénières

Le programme a débuté par des réunions bilatérales, entre les ESSMS et les organisateurs de l'AMI, représentant ici l'Etat et Paris 2024. Nous avons assisté à ces réunions en représentant l'association avec laquelle nous avons déposé l'AMI, ce qui sera ensuite le cas pour l'ensemble des autres réunions. Les réunions bilatérales n'ont pas fait l'objet d'une analyse spécifique dans la mesure où de ces échanges dépendait précisément que le projet soit accepté. En revanche, elles ont été l'occasion de nous présenter en tant que chercheuse et de souligner notre souhait d'étudier le programme.

Les réunions bilatérales ont rapidement été supplantées par des « plénières », réunissant l'ensemble d'organisations nationales issues du secteur du handicap, dont la majorité était des ESSMS, environ une vingtaine, ayant répondu à l'AMI. Chaque réunion plénière réunissait en moyenne une vingtaine de personnes représentant ces différentes organisations, fluctuant au fil des mois, ainsi que les représentantes de l'Etat, notamment la DIJOP, et de Paris 2024. Une première réunion plénière a lieu en janvier 2022 en visio, suivie ensuite par six réunions plénières à fréquence irrégulière jusqu'en 2024, la plupart d'entre elles étant en visio. Nous avons à nouveau précisé notre statut de doctorante et notre projet de recherche global. Contrairement aux entretiens, nous n'avons pas approfondi le fait que le programme faisait l'objet d'une analyse spécifique. Comme ce sera évoqué ensuite, le déroulé du programme a été particulièrement tendu, rendant complexe la mise en place d'une recherche collaborative et transparente avec l'ensemble des parties prenantes. Cette partie de la recherche à couvert nous a permis d'observer précisément les relations entretenues entre les ESSMS et les organisateurs, dans un contexte verrouillé, aux enjeux politiques nationaux sensibles⁵⁰ en accédant à des informations plus authentiques qui viennent compléter les entretiens précédents.

En accédant à des espaces ou des discussions à couvert, nous ne pouvions pas demander l'autorisation d'enregistrer les acteurs et les actrices. Or, l'enregistrement des discussions sans le consentement explicite des participants pose des problèmes éthiques et juridiques majeurs. Par conséquent, renoncer à l'enregistrement dans cette partie de la recherche nous permettait d'adopter une posture de prudence et de respect envers les personnes étudiées. Ce choix a été difficile à faire pour nous, dans la mesure où se restreindre à nos comptes-rendus pouvait également induire une précision moindre, et, à ce titre, remettre en jeu la question du respect que nous recherchions. Cependant, la majorité des comptes-rendus, se rapprochant de minutes, indiquant les échanges, les décisions et futures étapes du programme indiquées dans les plénières, étaient partagés et enrichis par d'autres associations du programme. Nous avons complété ces comptes-rendus par des prises de notes plus axées sur l'analyse, que nous ne partagions pas avec les autres acteurs, intégrant : le lieu,

⁵⁰ Il s'agit d'un élément que nous étayons et analysons plus en détail dans la partie Résultats.

les acteurs présents, la description des activités, la durée, l'objectif et les émotions que nous pouvions ressentir. A ces prises de notes s'ajoutait la rédaction de phrases, d'échanges entre les participants.

En lien avec la présentation de notre double statut de chargée de mission JOP au sein de l'Uriopss Île-de-France, nous précisons ici que notre rôle au sein du programme a été tout à fait particulier. Au regard des difficultés rencontrées dans le programme, nous avons animé la coordination du plaidoyer de certains ESSMS participant au programme. Ainsi, nous avons également pris part à des réunions inter-associatives, sans la présence de Paris 2024 ou de l'Etat, que nous n'avons pas ajoutées au corpus de cette thèse. En effet, ces réunions inter-associatives n'impliquaient pas les autres parties prenantes principales du programme, à savoir Paris 2024 et l'État. Les réunions inter-associatives se distinguaient par leur nature intra-sectorielle, alors que nous nous interrogeons sur le moment de la rencontre intersectorielle. Enfin, nous souhaitons documenter l'impact de ces rencontres interorganisationnelles sur les personnes en situation de handicap. Les réunions inter-associatives, étant centrées sur la coordination interne et la mobilisation des ressources, ne répondaient pas à cet objectif spécifique d'analyse. En revanche, le fait qu'un tel collectif ait été mis en place est bien intégré dans les Résultats comme un phénomène particulier dont nous avons pu voir les effets sur le programme. Plus précisément, ce collectif est bien considéré comme une stratégie interorganisationnelle des ESSMS sans pour autant faire l'objet d'un codage spécifique.

Réunions plénières	Modalités de participation	Durée	Réunions plénières	Nombre de participants	Objet
RP1_20220121	Visio	1 heure et 30 minutes	21/01/2022	Entre 15 et 20	Présentation du programme de volontariat des Jeux Olympiques et
RP2_20220531	Visio	2 heures	31/05/2022	Entre 20 et 25	Organisation des missions et gestion des volontaires
RP3_20220706	Présentiel (possibilité d'une connexion en visio)	1 heure et 30 minutes	06/07/2022	Entre 20 et 25	Processus de candidature et sélection des volontaires
RP4_20221128	Visio	2 heures	28/11/2022	Entre 25 et 30	Bilan d'un test de volontariat et prochaines étapes
RP5_20230306	Présentiel (possibilité d'une connexion en visio)	2 heures	06/03/2023	Entre 25 et 30	Inscriptions et organisation des entretiens pour les volontaires
RP6_20240111	Visio (possibilité d'une connexion en présentiel)	2 heures	11/01/2024	Entre 25 et 30	Points logistiques et communication pour le programme de volontariat
RP7_20240527	Présentiel	2 heures	27/05/2024	Entre 15 et 20	Bilan et logistique du programme

Tableau 7 Synthèse des réunions plénières observées durant le programme «Handicap et volontariat». Source : auteure.

Nous proposons de courts résumés établis à partir de nos notes de chacune de ces réunions. Ces résumés portent les éléments discutés lors de ces réunions ([voir annexe 2](#)).

b) Ateliers avec les volontaires en situation de handicap

Ce programme nous a finalement permis d'atteindre une échelle semblable à celle de nos entretiens avec les ESSMS, à savoir celle de l'établissement. En effet, nous avons pu porter le programme, auprès de l'une des associations adhérentes de l'Uriopss et plus précisément d'une trentaine de personnes présentant majoritairement un handicap intellectuel. Nous ne précisons pas

plus le type de pathologie. D'une part, les professionnelles avec lesquels nous avons travaillé ne spécifiaient qu'en cas de nécessité (difficultés pour l'inscription ou renoncements) certains pans du dossier médico-social de la personne. D'autre part, nous souhaitons contourner le risque de réduction de l'identité des volontaires à un diagnostic médical, en nous focalisant sur la manière dont eux percevaient et vivaient la situation. Précisons aussi que les volontaires sont le seul groupe, dans cette thèse, à ne pas être féminisé : il y a une majorité d'hommes. Nous avons fait le choix de changer les prénoms⁵¹ en conservant le genre des personnes.

Les trois structures avec lesquelles nous avons travaillé se caractérisent par quelques éléments qu'il nous semble bon de préciser d'emblée, avant d'y revenir plus amplement dans les Résultats. Cet organisme gestionnaire est particulièrement impliqué dans le cadre des Jeux : c'est d'ailleurs dans ce cadre que nous avons établi un premier contact. L'un des Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) de l'association s'est positionné sur plusieurs marchés en lien avec les JOP et deux Externat Médico-Professionnel (EMPRO) sont en cours de labélisation Génération 2024 au moment de rédiger cette partie de la thèse. Cette réponse en groupement a été possible grâce à des contacts déjà bien établis sur cette thématique.

Plus précisément, la réponse à cet AMI implique trois structures : deux ESAT et un EMPRO, qui se situent sur un même site géographique. Les ESAT et les EMPRO correspondent à des organisations bien particulières dans le champ du handicap. L'EMPRO avec lequel nous avons travaillé accueillent 34 adolescents âgés de 14 à 20 ans, orientés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). L'EMPRO identifie sur son site trois missions : accompagner individuellement afin de favoriser sa progression et son autonomie, amener les jeunes accueillis vers le monde du travail (milieu protégé ou milieu ordinaire si cela s'avère possible) ainsi que développer l'autonomie de chacun. A cet EMPRO s'ajoute deux ESAT, l'un accompagnant 70 adultes dans les domaines de la restauration et de l'hôtellerie, l'autre 94 adultes dans le domaine des activités aussi diversifiées que les espaces verts, le conditionnement ou la blanchisserie. Les ESAT et les EMPRO, dans le champ du handicap correspondent à des objets hybrides dans le secteur, proposant à la fois une formation, un travail et des actions de soutien sociales et médicales (Zribi 2023). Cette habitude du monde du travail et ce rapprochement du volontariat olympique n'est donc pas tout à fait anodine.

Nous l'évoquions précédemment, impliquer les personnes concernées représentait un objectif essentiel de notre projet de recherche. Bien que certaines d'entre elles présentent des difficultés de compréhension ou de communication, nous rejoignons l'hypothèse de travail de Lansade (2017), en

⁵¹ Pour changer les prénoms, nous avons eu recours au [site](#) créé par Baptiste Coulmont, sociologue, qui permet de rassembler des prénoms ayant le même profil sociologique, en se basant sur les résultats au baccalauréat.

estimant que ces difficultés ne leur sont pas propres. En revanche, ce programme a constitué une occasion particulièrement riche dans la mesure où nous avons pu rencontrer les personnes en situation de handicap plusieurs fois, sur plusieurs années. Afin de créer une confiance au sein du groupe et nous assurer du bien-être des participants, nous nous sommes appuyés sur certains éléments mis en exergue dans des recherches associant des personnes ayant un handicap mental. Petitpierre et al.(2013) insistent sur trois points : le « biais d'acquiescement », le « biais de désirabilité » et les « obstacles dans l'accès à l'information en raison d'un accès à la lecture souvent compromis, d'un lexique limité ou de difficultés de mémoire, etc. ». Une revue de littérature systématique dédiée à la participation de personnes ayant des difficultés d'apprentissage insiste, par exemple, sur le fait que :

« Malgré les préférences d'accès de nombreux participants potentiels, la recherche participative est dominée par la parole, soutenue par l'utilisation d'images, et reste en grande partie (mais pas entièrement) sous le contrôle des financeurs et des universitaires qui mettent en place les projets. » (Rix et al. 2020)

Pour que ces ateliers fonctionnent et que les personnes en situation de handicap puissent pleinement comprendre la démarche, nous avons cherché à privilégier, en lien avec les professionnelles, un travail d'adaptation des mots et des actions entreprises.

Nous avons effectué une formation en Facile à lire et à comprendre (FALC), afin de s'initier à une méthode de communication adaptée et simplifiée. Grâce à cette méthode, nous avons pu proposer au début du programme, un formulaire de consentement pour la recherche adapté. Il ne s'agissait pas pour nous d'obtenir des signatures mais d'avoir un document référence sur lequel revenir et présentant des principes que nous répétions à chaque rencontre, à différents moments des ateliers. C'était également l'occasion de pouvoir faire des choix, en partant non pas de la majorité mais du fait qu'une personne du programme ne soit pas à l'aise avec certaines pratiques. L'enregistrement créant un sentiment d'angoisse pour deux personnes, nous n'y avons pas eu recours. Enfin, nous avons eu la chance de pouvoir effectuer cette recherche sur un temps relativement long, compte-tenu du format de la thèse CIFRE, nous permettant de diversifier les espaces de rencontres avec les volontaires. A la fin du programme, nous avons pu les accompagner lors de la Convention des volontaires du 23 mars 2024. Cependant, cette liberté de participation à la recherche doit être nuancée. Dans la mesure où les ateliers étaient nécessaires pour assurer la participation des personnes en situation de handicap au programme de volontariat tout en répondant à un projet de recherche, nous craignons et croyons toujours que la distinction entre ces deux éléments restait pour la majorité difficile à percevoir. Malgré les explications, les échanges informels, il demeure cette limite fondamentale à laquelle nous avons tenté de répondre durant le terrain, mais également à laquelle nous souhaitons remédier au-delà de l'écriture de cette monographie. Par exemple, la présentation des résultats de la recherche est prévue

en automne 2024, avec la possibilité de développer un support qui serait utile pour les personnes ayant participé : il est notamment question d'un livret relatant le parcours de chacun et chacune mais cette modalité sera soumise à un accord collectif.

Ainsi, nous avons essayé, dans la collecte des données, de prendre en compte ces différents éléments sans pour autant pouvoir parler de recherche à visée émancipatoire, comme nous l'évoquions dans le **chapitre 1** de cette méthodologie. En effet, le fait de participer au programme a tout d'abord été proposé par nos soins à l'organisme gestionnaire, qui, sans solliciter la validation des personnes concernées, a donné son accord pour déposer le projet. Notre recherche s'est donc peu à peu construite, au gré des contraintes des structures engagées, du programme lui-même et des disponibilités des personnes concernées. Cela a conduit à une collecte de données s'appuyant exclusivement sur des ateliers collectifs, réunissant les futurs volontaires en situation de handicap et principalement quatre professionnelles. Ces ateliers ont principalement été forgés par les nécessités pratique du programme : explications, inscriptions, adaptations... Or, ces mêmes nécessités ont rendu difficiles des sollicitations supplémentaires pour d'autres méthodes de collectes envisagées initialement, comme le *photovoice* ou les entretiens individuels par exemple. Un dernier point nous semble central pour comprendre toute la complexité de cette recherche. Dans le cadre de notre projet, trois professionnelles assurent l'accompagnement des volontaires sur les sites, les volontaires étant répartis par binômes ou trinômes. Ces trois professionnelles sont également ceux et celles qui suivent le programme depuis son lancement. Aucun proche des personnes en situation de handicap ne les accompagne lors de leur volontariat en juillet 2024, malgré les demandes émises par l'ESAT et l'EMPRO. Autrement dit, les ateliers constituent une manière de compenser la sollicitation additionnelle de professionnelles déjà à temps-plein : les ateliers, de même que les représentations auprès de Paris 2024 sont autant d'éléments assurés par nos soins aux côtés de trois professionnelles, Cyrille, Brenda et Maude, dans un contexte où les ressources humaines de l'EMPRO et de l'ESAT sont déjà en carence. A titre d'exemple, faute de personnel, c'est l'un des enfants des éducatrices, Léa, qui accompagne un groupe de volontaires durant les Jeux. Ces difficultés en ressources humaines constituent le fond sur lequel le programme s'ajoute. Ces difficultés constituent, pour nous, de premières pistes de réflexion essentielles sur les possibilités de faire de la recherche en temps de méga-événement et également, plus généralement, dans les ESSMS. Il s'agit de points sur lesquels nous revenons dans la Discussion.

En revanche, ces ateliers ont eu l'avantage de nous permettre d'observer, en direct, l'effet de la structuration du programme sur les personnes accompagnées et de réfléchir avec elles à la manière d'opérer au regard de certains obstacles. Plus concrètement, nous avons essayé de proposer des ateliers aptes à mêler, le plus souvent possible, une partie dite « administrative », où nous expliquons

ou réexpliquions le volontariat, assurions, au moment des deadlines du projet notamment, les étapes d'inscription et leur facilitation, mais également une partie « réflexion », où nous demandions aux personnes comment elles se sentaient dans le programme, si elles avaient des difficultés, si elles souhaitaient partager des choses avec nous. Dans certains moments, nous utilisons les cartes du jeu Dixit afin de médiatiser la parole : il s'agissait par exemple de prendre une ou plusieurs cartes qui représentent les émotions par rapport au programme. Peu à peu, les échanges ont été de plus en plus fluides, la répétition des questions, de différentes manières, formelle ou informelle, médiatisées ou non médiatisées, en collectif ou lors des pauses, habituant les participants au fait que nous étions intéressés par leurs avis.



Figure 14 Trois photographies des outils utilisés pour les ateliers avec les candidats en situation de handicap. Source : auteure.

Formulaire de consentement
"Le volontariat olympique par et pour nous"

Juliette est chercheuse

Elle se pose des questions sur l'inclusion et les Jeux olympiques et paralympiques

Elle propose aux ESAT et à l'EMPRO de participer à sa recherche

Elle aimerait faire des groupes et des entraînements

C'est quelque chose qui prend du temps

Elle s'engage à protéger ce que les personnes diront

Elle s'engage à présenter ses résultats aux personnes

Tout le monde peut arrêter de participer



On le fait parce qu'on a envie

GROUPE 2 :



- Au Château de Versailles
- Pendant 2 jours (5 demies journées)
- Missions :
 - Tu accueilles et orientes les personnes à l'entrée et à la sortie
 - Tu distribues les accréditations aux personnes

Figure 15 Trois exemples de créations de supports spécifiques pour la collecte de données - Source : auteure.

Les ateliers conduits dans le cadre de cette thèse sont répartis de la manière suivante :

ers	Durée	Date	Objet de l'atelier	Nombre de candidats au volontariat en situation de handicap	Nombre de professionnels présents
APSH_1_20220615	2 heures	15/06/2022	Présentation du volontariat	24	5
APSH_2_2022_06_25	2 heures	25/06/2022	Présentation du volontariat	8	5
APSH_3_2022_07_21	2 heures	21/07/2022	Présentation du volontariat	12	3
APSH_4_2022_09_22	2 heures	22/09/2022	Présentation du volontariat	15	1
APSH_5_2022_12_15	2 heures	15/12/2022	Questionnaire et accessibilité	8	2
APSH_6_2023_02_09	2 heures	09/02/2023	Remplissage du questionnaire d'inscription	6	1
APSH_7_20230216	2 heures	16/02/2023	Présentation du volontariat	12	1
APSH_8_20230320	3 heures et 30 minutes	20/03/2023	Inscriptions sur la plateforme	6	1
APSH_9_20230324	3 heures	24/03/2023	Inscriptions sur la plateforme	13	1
APSH_10_20230407	3 heures	07/04/2023	Inscriptions sur la plateforme	10	1
APSH_11_20230522	1 heure et 30 minutes	22/05/2023	Inscriptions sur la plateforme	7	1
APSH_12_20230706	3 heures	06/07/2023	Entretiens complémentaires	15	1
APSH_13_20231108	2 heures et 30 minutes	08/11/2023	Acceptation des missions	4	1
APSH_14_20231115	2 heures et 30 minutes	15/11/2023	Acceptation des missions	11	1
APSH_15_20240123	3 heures	23/01/2024	Point sur les prochaines étapes et préparation Convention des volontaires	18	1
APSH_16_20240125	3 heures	25/01/2024	Point sur les prochaines étapes et préparation Convention des volontaires	4	1
APSH_17_20240528	2 heures et 30 minutes	28/05/2024	Présentation de la formation et premier bilan	16	1
APSH_18_20240606	3 heures	06/06/2024	Présentation de la formation et premier bilan	4	1

Tableau 8 Synthèse des ateliers avec les candidats au volontariat en situation de handicap. Source : auteure.

Pseudonymisation	Genre	Âge en 2024	Participation au programme	Lieu du volontariat	Raison de l'arrêt du programme
Alexandre	M	25 ans	Ne participe plus	N/A	Perte de motivation pour le volontariat
Léo	M	31 ans	Volontaire	Village olympique	N/A
Claire	F	24 ans	Ne participe plus	N/A	Perte de motivation pour le volontariat
Sophie	F	29 ans	Volontaire	Château de Versailles	N/A
Louis	M	28 ans	Volontaire	Château de Versailles	N/A
Karim	M	47 ans	Volontaire	Village Olympique	N/A
François	M	50 ans	Volontaire	Village Olympique	N/A
Samir	M	40 ans	Volontaire	Stade de France	N/A
Deniz	M	35 ans	Ne participe plus	N/A	A un autre événement personnel
Rami	M	41 ans	Volontaire	Stade de France	N/A
Nicolas	M	50 ans	Volontaire	Château de Versailles	N/A
Michel	M	51 ans	Volontaire	Château de Versailles	N/A
Vincent	M	52 ans	Volontaire	Village olympique	N/A
Malik	M	30 ans	Volontaire	Village olympique	N/A
Martin	M	30 ans	Volontaire	Stade de France	N/A
Arthur	M	27 ans	Volontaire	Stade de France	N/A
Mehdi	M	26 ans	Ne participe plus	N/A	A quitté l'ESAT
Laura	F	28 ans	Ne participe plus	N/A	Perte de motivation pour le volontariat
Camilla	F	29 ans	Ne participe plus	N/A	Perte de motivation pour le volontariat
Amadou	M	27 ans	Ne participe plus	N/A	Perte de motivation pour le volontariat
Jean	M	37 ans	Ne participe plus	N/A	A quitté l'ESAT
Victor	M	30 ans	Ne participe plus	N/A	A des soucis de santé
David	M	32 ans	Ne participe plus	N/A	A quitté l'ESAT
Théo	M	26 ans	Volontaire	Stade de France	N/A
Lila	F	21 ans	Ne participe plus	N/A	A quitté l'ESAT
Adam	M	22 ans	Volontaire	Château de Versailles	N/A
Nadir	M	20 ans	Ne participe plus	N/A	A un autre événement personnel
Madi	M	22 ans	Ne participe plus	N/A	Perte de motivation pour le volontariat
Kevin	M	19 ans	Volontaire	Stade de France	N/A
Nassim	M	19 ans	Volontaire	Village Olympique	N/A
Ahmed	M	21 ans	Ne participe plus	N/A	A un autre événement personnel
Jules	M	18 ans	Ne participe plus	N/A	N'a pas l'âge requis
Sarah	F	20 ans	Ne participe plus	N/A	A un autre événement personnel
Aïssa	M	21 ans	Volontaire	Village Olympique	N/A
Younes	M	20 ans	Volontaire	Stade de France	N/A

Tableau 9 Synthèse des candidats au volontariat en situation de handicap. Source : auteure.

La méthode utilisée s'apparente à celle décrite pour les réunions plénières. Nous rédigeons des comptes-rendus, indiquant les informations pratiques concernant les volontaires (présence, contacts, difficultés spécifiques...), les décisions, les questions et futures étapes souhaitées par le collectif, tout en complétant à partir d'items plus axés sur l'analyse : espaces, activité, durée, objectif, émotions... A ces prises de notes s'ajoutaient la rédaction de phrases, d'échanges entre les participants. Certaines photographies et échanges informels, par téléphone ou par courriel par exemple, ont été ajoutés à ces comptes-rendus pour aide-mémoires et analyse. Enfin, les tableurs qui devaient être envoyés à Paris 2024 nous ont également permis de proposer un suivi régulier de l'évolution du programme. Nous proposons des présentations courtes des candidats au programme ([voir annexe 3](#)) ainsi que des résumés des ateliers ([voir annexe 4](#)) afin de rendre plus tangibles les personnes et les activités de cette partie de notre recherche.

Conclusion

A travers cette participation observante du programme «Handicap et volontariat» et volontariat, nous avons pu accéder à une immersion directe dans les réunions plénières, liant les ESSMS et les organisateurs des Jeux tout en mettant en place des ateliers avec les futurs volontaires en situation de handicap. Notre recherche s'est nourrie de rencontres et d'observations qui ont enrichi notre compréhension des enjeux entourant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, en intégrant des dispositifs spécifiques pour travailler avec des personnes en situation de handicap.

Conclusion du chapitre 2

Notre précédent chapitre mettait en lumière la manière dont l'instabilité du contexte de préparation des Jeux avait influencé l'engagement pratique et la posture épistémologique de l'étude. Les présupposés initiaux sur l'implication des ESSMS et la responsabilité des organisateurs dans le méga-événement ont été continuellement remis en question tout au long de la recherche. Notre double statut a largement influencé les données que nous proposons d'analyser dans cette thèse. Nous distinguons trois séries complémentaires de données, classées en fonction des principales méthodes de collecte choisies mais également des acteurs majoritairement représentés.

- La première série correspond ainsi à des données diversifiées, comprenant des documents écrits et des entretiens avec les parties prenantes de l'organisation des Jeux.
- La deuxième série de données est exclusivement basée sur des entretiens avec des professionnelles d'ESSMS.
- La troisième série porte sur un projet de participation observante, nous permettant d'avoir accès à différentes échelles, interorganisationnelle et organisationnelle, dans lesquelles les représentantes des organisations des Jeux, des ESSMS et les personnes accompagnées sont présentes. Il s'agit du programme « Handicap et volontariat ».

Ces différents acteurs représentent donc des organisations bien différentes : celles responsables des Jeux, publiques et privées non-lucratives mais également les ESSMS privés non-lucratifs impliqués dans les Jeux, tels que les lauréats de dispositifs des Jeux, et ceux non impliqués au moment des entretiens mais motivés pour connaître les dynamiques existantes et s'y impliquer, ou non, à la suite des entretiens. Enfin, nous avons dédié un temps particulier à l'inclusion de personnes en situation de handicap dans le processus de recherche. Cependant, nous ne sommes pas parvenu à mettre en place une recherche participative à visée émancipatoire, qui aurait permis aux personnes en situation de handicap de définir la question, de réaliser l'enquête par elles-mêmes ou d'analyser les résultats. En revanche, le format des ateliers a été propice à une définition d'actions en lien avec la

recherche : être volontaire ou non, selon quelles conditions (lieux, durée, accompagnement...) et mise en valeur de ces expériences. Ces échanges nous permettent de diversifier les points de vue sur ce moment particulier de la préparation des Jeux.

Chapitre 3 – Analyse des données

Introduction du chapitre 3

Au regard de notre double statut de praticienne et de chercheuse, le passage entre la collecte de données et l'analyse a exigé une attention particulière. En effet, cet accès privilégié au terrain nous amenait à redouter un volume trop important d'informations. Nous avons donc choisi de privilégier deux temps pour nous approprier les données : durant le terrain (**section 1**) et après notre terrain (**section 2**). Ce chapitre a pour objectif de montrer les différents choix opérés pour plonger dans les matériaux que nous avons divisés en séries.

Section 1 – Durant le terrain

Introduction

Dans cette section, nous revenons sur la manière dont nous avons analysé nos matériaux durant notre collecte et de nos lectures. Comme évoqué précédemment, nous les avons ordonnés par séries qui ont fait l'objet d'une analyse différente durant notre terrain. C'est ce que nous souhaitons montrer, en présentant tout d'abord notre rapport à la série 1 (a), à la série 2 (b) et à la série 3 (c) durant la collecte.

a) Série 1 - Documents et entretiens avec les parties prenantes

Les documents écrits ont fait l'objet, nous l'avons dit, d'une analyse à visée principalement empirique : il s'agissait avant tout d'identifier les dispositifs qui existaient déjà ou allaient se mettre en place dans le cadre de la préparation des Jeux. Nous étions à la recherche des décrets, labels, appels à projets, appels à manifestation d'intérêt ou marchés qui pouvaient directement ou indirectement toucher les ESSMS. A partir de cette identification, nous avons produit une « fiche-repère » présentée précédemment. Nous avons notamment pu distinguer les thématiques suivantes : développement de l'insertion par l'activité économique et du secteur du travail protégé et adapté ; développement du sport pour toutes et tous ; développement du bénévolat et célébration ([voir annexe 5](#)). Cependant, cette première distinction à visée pratique, dans la mesure où il s'agissait de rendre intelligible auprès des praticiens des opportunités multiscalaires pour lesquelles il n'existait pas de synthèse spécifique, a largement été enrichie par nos entretiens avec les organisateurs du méga-événement.

Durant le terrain, ces entretiens ont fait l'objet d'une analyse transversale, en lien avec les documents, par « attention flottante », afin de repérer « des thèmes récurrents » (Ayache et Dumez 2011), cette fois-ci dans une optique plus analytique que celle adoptée pour les documents. Ce premier

codage nous a longtemps posé un problème : il répondait seulement en partie à notre question, à savoir « comment » avaient été pensés les dispositifs des Jeux de Paris 2024. Certes, il nous donnait une forme de premier bilan des actions engagées par les acteurs pourvoyeurs. En revanche, malgré nos tentatives d'aborder la question des ESSMS, il subsistait une forme de décalage entre nos questions et les interlocutrices, entre notre préoccupation initiale et les réponses obtenues : les termes « handicap », « inclusif » ou « essms » semblaient anecdotiques, peu appropriés par les interlocutrices, y compris lorsque nous les évoquions dans nos questions. Or, c'était précisément l'un des résultats centraux de notre travail de recherche.

Code	Noeud
Objectifs	Améliorer le modèle des Jeux
	Améliorer les conditions de vie
	Gérer des risques des JOP
	Evaluer le projet
	Modalités de définition du projet
Organisation	Communication sur les Jeux
	Partenariat entre les pouvoirs publics
	Changement cadre juridique / outils contraignants
	Jopisation et Appui sur l'existant
	Création d'organisations ad-hoc internes
	Répétitions
	Sponsoring
	Tensions interorganisationnelles
	Manque de ressources humaines et financières
	Ressources à mettre à disposition limitées
	Ressources disponibles au local limitées
Actions et dispositifs mis en place	Engagement modéré des cibles
	Difficulté à communiquer auprès des cibles
	Difficulté de compréhension, manque de connaissance sur le système olympique et paralympique
	Limites de l'évaluation
	Ephémérité des Jeux

Tableau 10 Synthèse de la première tentative de codage des entretiens de la série 1. Source : auteure.

En effet, notre statut incitait les interlocutrices à parler de ce qui existait ou pouvait être amené à changer du fait de notre statut de praticienne. Nous allions diffuser les opportunités et les informations que ces derniers pouvaient nous communiquer à des organisations difficiles à toucher, en l'occurrence, les ESSMS. Cependant, ces mêmes données ne rendaient palpable l'absence des ESSMS qu'en creux dans cette préparation : les mécanismes précis de cette mise à part, qui semblaient alors être principalement collatérale, étaient souvent déliés du secteur lui-même et rapportés à l'organisation même du méga-événement, notre analyse n'allait donc pas plus loin que les recherches déjà effectuées du point de vue des organisateurs. De plus, ces entretiens ne donnaient pas directement à voir ce que le méga-événement produisait mais ce que les acteurs avaient l'intention de produire pour d'autres organisations, quitte à ce que celles-ci ne soient pas intégrées dans le diagnostic des priorités des « héritages », parfois au prix d'une certaine impuissance ou d'un regret face à la tâche, exprimés directement ou non par nos interlocutrices. A cette étape, nos données permettaient de recentrer, de repenser les dispositifs qui faisaient tous l'objet d'écrits et de publications, à la lumière des dires et des expériences de nos interlocutrices.

C'est à cet endroit que la littérature sur l'effet-levier a pris une place centrale dans notre réflexion, au détriment de la littérature des « héritages ». Ces entretiens ont contribué à une forme de défiance, de notre part, pour désigner ce qui correspondait effectivement à une dynamique planifiée ou non planifiée du méga-événement de manière générale et d'une ambition inclusive en particulier, du fait de la posture parfois très critique des acteurs eux-mêmes sur les modalités de définition de ces différentes stratégies. Dans une même dynamique, ces entretiens ont également ébranlé l'une des perspectives que nous avons adoptée initialement, celle du bricolage organisationnel, qui nous poussait à opposer des ESSMS agissant majoritairement dans le registre du bricoleur et des organisateurs plus proches des ingénieurs, pour reprendre les idéaux-types proposés par (Duymedjian et Rüling 2010). Cette opposition binaire ne s'avérait que peu propice à comprendre des dynamiques complexes, si ce n'est en proposant de nuancer ces idéaux-types.

b) Série 2 - Entretiens avec les professionnelles d'ESSMS

En ce qui concerne les entretiens avec les professionnelles d'ESSMS, nous avons opté pour une retranscription au fil de l'eau ainsi qu'un premier codage également très ancré dans la pratique. Une première lecture de ces entretiens nous a permis d'interroger la porosité entre des difficultés propres au méga-événement et des conditions plus structurelles et quotidiennes également évoquées par nos interlocutrices :

Code	Nœud
Méga-événement loin des ESSMS	Méconnaissance des Jeux
	Difficulté d’appropriation ou de compréhension des dispositifs présentés
	Volonté de participer aux Jeux
Un méga-événement vecteur de ressources ou dépendant de ressources	Absence de ressources matérielles et humaines proposées
	Utiliser des ressources internes pour participer à la dynamique des Jeux
	Contourner les dispositifs des Jeux
Difficultés quotidiennes	Tensions et insuffisances des ressources humaines
	Capacités ou incapacités des personnes handicapées et de leur entourage
	Accessibilité de l’environnement
	Choix organisationnels

Tableau 11 Synthèse de la première tentative de codage des entretiens de la série 2. Source : auteure.

Lorsque nous reprenions ce codage, une première chose nous interpellait : même si les ESSMS ne s’étaient pas particulièrement positionnés dans la dynamique des JOP, aucun n’avait une attitude de rejet à leur égard. Pourtant, notre codage nous permettait d’arriver à la conclusion que le savoir des professionnelles d’ESSMS était à la fois limité, puisqu’ils n’identifiaient pas par eux-mêmes les JOP comme des opportunités qui leur seraient accessibles mais aussi occulté puisqu’ils étaient très peu consultés à propos des dispositifs d’inclusion, et, de manière générale, dévalorisé puisque les conditions d’accompagnement quotidiennes étaient identifiées comme des freins à leur implication dans la préparation du méga-événement. Fallait-il considérer que le méga-événement n’était pas un sujet pour les ESSMS ou plus précisément, notre thèse allait-elle montrer un rendez-vous manqué, certes, mais sans conséquence ? Il nous semblait que l’accueil systématique de méga-événements, en tant que stratégie de politique publique, méritait alors de se poser une autre question, plus nuancée : « à quelles conditions estime-t-on pouvoir participer aux Jeux ? ». En effet, lors de la présentation des dispositifs des Jeux, la plupart semblait inaccessible du fait de difficultés relevant de l’organisation ou de l’environnement. En revanche, dans l’ensemble des dispositifs présentés, le seul ayant été clairement identifié par les professionnelles comme inaccessible aux personnes handicapées, et non aux ESSMS en tant qu’organisations, était l’AMI « Handicap et volontariat ». Paradoxalement, c’est également l’un des rares dispositifs qui, en 2022, pouvait encore faire l’objet d’une négociation et, peut-être, d’une transformation.

Au regard du statut de nos interlocutrices, nos données témoignaient d'un niveau de certitude relativement élevé en termes d'information, niveau renforcé par la possibilité que nous avions de recontacter facilement nos interlocutrices. Pourtant, en termes analytiques, nous nous heurtions à la difficulté suivante : l'inclusion, en tant que concept, nous semblait de plus en plus inadéquate pour comprendre l'engagement pratique des professionnelles de ces organisations. Il nous fallait trouver un prisme théorique plus solide pour parler d'« inclusion », le terme lui-même manquant cruellement de stabilité et de chair dans nos entretiens. Notre revue de littérature sur l'inclusion, et plus particulièrement des modèles sous-jacents de l'inclusion a été fondamentale à ce moment de notre réflexion. Les entretiens de la série 2 gardaient trace des volontés et des difficultés de déterminer le moment propice et d'assurer les modalités selon lesquelles l'organisation pouvait ou devait s'ouvrir sur l'extérieur. Nous avons cherché à compléter l'approche de l'effet-levier du méga-événement avec un cadre théorique apte à rendre compte de cette complexité. À cette période du codage, nous avons donc beaucoup exploré les théories du *care* afin de lier la série 1 et la série 2, en particulier les quatre phases du *care* : « se soucier de », « prendre en charge », « prendre soin » et « recevoir le soin » (Tronto 2009). Nous imaginions notamment considérer ces quatre phases du *care* comme autant de phases nécessaires au travail en commun pour assurer la réalisation de la promesse d'un méga-événement inclusif.

c) Série 3 - Participation observante

Nous l'avons dit, notre participation observante n'a pas été effectuée après la collecte de nos deux séries de données, mais parallèlement. Chacun de ces premiers codages a également alimenté notre compréhension du terrain, notamment la littérature de l'effet-levier. Cette troisième série de données a été cruciale pour compléter les entretiens effectués, dans la mesure où elle a mis en lumière deux angles morts de nos entretiens. Tout d'abord, alors que cette absence des ESSMS apparaissait comme collatérale dans le codage de notre première série de données, les différentes réunions auxquelles nous assistions nous ont permis de saisir la nécessité d'un profond changement du cadre prévu par le programme pour garantir l'implication des ESSMS (la nécessité d'accompagnateurs pour les candidats, la durée de la mission et l'accessibilité cognitive et matérielle du programme en matière d'identification, d'inscription, de formation et, enfin, l'accessibilité des missions de volontariat). Il s'agissait donc de transformer le méga-événement pour les inclure. Il semblait que leur implication incitait une révision des manières de faire ou de penser pour répondre à un objectif que les organisateurs n'avaient pas fixé au départ, mais qu'ils aspiraient à remplir. Autrement dit, l'implication des ESSMS constituaient un risque pour l'organisation du méga-événement. Durant le programme, nous avons tenu une liste des aspects ayant fait l'objet de négociations, avec plus ou moins de succès. La première analyse de ce projet a été forgée par le cadre théorique de l'effet-levier, qui nous semblait

de plus en plus pertinent mais qui devait également être affiné, au regard de la proposition de Smith (2014) en particulier. Ainsi, nous avons produit une première forme de résultats sous la forme d'un tableur, nous aidant à comprendre que ce programme était hybride, oscillant entre effet-levier événementiel et effet-levier thématique.

Face à ces avancées, les théories du *care*, bien que centrales, nous ont semblé de moins en moins aptes à saisir ces mouvements. En effet, Tronto évalue l'effectivité du *care* au regard de son degré d'intégrité, c'est-à-dire le critère permettant de savoir si celui-ci a été construit dans les meilleures conditions possibles en passant par quatre phases : « se soucier de », « prendre en charge », « prendre soin » et « recevoir le soin » (Tronto 2009). Nous avons considéré ces quatre phases du *care* comme autant de phases au travail dans la réalisation de la promesse d'un méga-événement inclusif. Ainsi, la manière dont chacun se saisissait de ces quatre phases permettait de discuter des meilleures conditions possibles de préparation d'un méga-événement, en formulant pour chacune des étapes un effet-levier possible par exemple. Le lien entre les deux théories était particulièrement séduisant mais limité : nous comprenions le processus du *care* à travers le terrain sans parvenir à aller plus loin, mise à part le fait de dire que le respect de toutes les phases du *care* était peu respecté dans la préparation. C'est ici que la littérature sur le stigmatisme organisationnel a pris une place importante, aux côtés du concept d'effet-levier, afin de développer une nouvelle compréhension de ce qui se jouait dans la préparation d'un méga-événement aux ambitions inclusives, ambitions qui le débordaient largement et venait éclairer des enjeux organisationnels plus profonds pour les ESSMS.

Au regard des contraintes temporelles liées à cette série, l'analyse a été effectuée dans ce que nous avons appelé la phase « après le terrain ». Durant le terrain, le projet a plutôt fait l'objet de comptes-rendus professionnels et de notes éparses de recherche, au gré des observations. Ces comptes-rendus ont été cruciaux pour nous dans la mesure où la participation observante se caractérise par une implication intense qui « éclipse momentanément la lucidité et la disponibilité intellectuelle du chercheur » (Wacquant 2014). Cette jolie formule résonne avec l'une des difficultés de ce programme évoquées plus haut : les obstacles empêchant l'accès au volontariat ont parfois pris le pas sur des ambitions plus scientifiques de l'observation ou sur des actions plus émancipatoires de la recherche-action (créer des adresses électroniques, s'assurer que les volontaires aient bien leurs plannings etc, gérer la disponibilité des participants...). Par ailleurs, nous avons assisté à des scènes parfois difficiles. Lors de l'un des ateliers (APSH_8_20230320) Brenda chahutait avec l'un des volontaires, Nassim, en lui appuyant sur le cou, ce qui a été mal vécu par ce dernier et que nous percevons comme une atteinte physique et personnelle. Lors de la pause-café, l'éducatrice justifie ce geste en disant que cela lui permettait d'établir un contact avec Nassim, bien que la psychologue lui ait déconseillé ce genre de comportement en raison du parcours de Nassim. Brenda exprime son

désaccord avec la psychologue, estimant qu'elle ne comprend pas les réalités de son travail. Cette scène, sans se reproduire, illustre assez bien une violence, sinieuse, que nous avons été amené à observer lors de ce projet, mêlée à une forme sincère d'engagement de la part du personnel. Il était donc essentiel pour nous de pouvoir reprendre nos notes et nos observations dans un second temps, que nous appelons l'après terrain, décrit dans la **section 2**.

Conclusion

L'analyse de notre première série d'entretiens et de la documentation durant notre terrain nous a poussée à interroger la pertinence et l'efficacité des stratégies mises en place pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, au regard de l'absence de considération significative pour les ESSMS. Avec notre première approche de la problématisation, cette lacune soulignait initialement l'importance de repenser et d'ajuster les dispositifs pour garantir une participation active et équitable de ESSMS. Pour autant, notre série 2 et le codage que nous avons pu construire nous a permis de mieux comprendre les limites des dispositifs proposés tout en explorant davantage les raisons sous-jacentes à la méconnaissance ou au désintérêt de certains ESSMS vis-à-vis des opportunités liées aux Jeux. En incluant ces perspectives, notre problématique a évolué, l'implication des ESSMS dans la préparation ne pouvant être résumée à leur oubli par les autres mais nécessitant également de prendre en compte des dynamiques qui leurs sont propres dans la mesure où les professionnelles tendaient à vouloir s'en saisir en se disant contraintes par des enjeux propres à l'ESSMS. La série 3 nous a renseigné sur la manière dont l'implication des ESSMS pouvait constituer un risque pour l'organisation du méga-événement, mais également des opportunités pour créer des espaces de confrontation et de négociation. Ce premier codage nous a conduit à rendre sensible les interrelations entre ESSMS et méga-événement, qui, une fois en contact, s'influençaient mutuellement.

Section 2 – Après le terrain

Introduction

Nous avons eu la chance, à partir de décembre 2023, de pouvoir peu à peu nous distancier du terrain, en nous coupant de nos missions professionnelles de manière marquée, par trois semaines dédiées à la rédaction mais également la réduction de notre temps dédié aux missions professionnelles. C'est à ce moment-là que notre montée en théorisation a véritablement débuté. Nos trois séries de données bien identifiées nous permettaient de reprendre ce premier codage, structuré à chaud. C'est la découverte du concept de stigmatisme organisationnel, à travers une *special issue* sur le concept, publiée en 2022 au sein du *Journal of management studies*, qui nous a finalement permis de monter en théorisation. En effet, Dargère (2012), en explorant le « stigmatisme dans l'asile de l'individu » mais également le « stigmatisme de l'asile sur l'individu » laissait un vide : l'hypothèse d'un stigmatisme organisationnel de l'ESSMS auprès d'autres organisations. A partir de là, nous avons repris nos premiers codages. Nous présentons ici les deux stratégies d'analyse privilégiées pour les séries 1 et 2 (a) et la série (3).

a) Reprise des séries 1 et 2 par analyse thématique

A partir des premières thématiques isolées initialement, nous avons pu reprendre l'ensemble de nos entretiens en privilégiant une analyse de contenu thématique, phrase après phrase, afin d'extraire des « éléments révélateurs de nœuds de sens » (Kivits et al. 2016:172), c'est-à-dire des éléments permettant de dégager les points centraux pour nos interlocutrices et d'en relever les attributs. Le nom de ces nœuds, autant que possible, correspond aux mots des enquêtées plus qu'aux nôtres afin d'éviter une forme de surinterprétation. C'est à partir de là que nous avons pu établir les tableaux suivants, présentés dans les Résultats et complétés dans les annexes, par les références des entretiens concernés et les verbatim associés.

Ci-après nous listons l'ensemble des nœuds et des attributs de ces nœuds, pour les séries 1 et 2 :

Série 1

Nœuds	Attributs du nœud
1.A Leviers identifiés par les représentantes du système olympique et paralympique	Reconnaissance des personnes en situation de handicap comme population spécifique
	Apports de ressources matérielles et immatérielles en matière de handicap
	Sensibilisation du grand public au handicap
1.B Limites du méga-événement identifiées par les représentantes du système olympique et paralympique	Déficit d'influence et de contrôle sur les décisions
	Déficit de communication et de compréhension
	Ressources humaines internes limitées
	Ressources financières internes limitées
1.C Adaptations des dispositifs identifiés par les représentantes du système olympique et paralympique	Re-priorisation
	Utilisation de ressources externes déjà existantes
	Outils incitatifs et communicationnels
	Externalisation et partenariats
	Traduction légale
1.D Perceptions des ESSMS par les représentantes du système olympique et paralympique	Nécessité du soutien et de l'accompagnement
	Nécessité de l'adaptation des dispositifs
	Indifférence à la dynamique

Tableau 12 Synthèse finale du codage de la série 1. Source : auteure.

Série 2

Nœuds	Attributs du nœud
2.A Leviers identifiés les professionnelles d'ESSMS lauréats et non-lauréats	Structuration et renforcement d'une activité extérieure
	Accompagnement des personnes en situation de handicap
	Valorisation des ressources de l'organisation
	Déstigmatisation des personnes en situation de handicap
	Aucun levier identifié
2.B Limites du méga-événement identifiées par les professionnelles d'ESSMS lauréats et non-lauréats	Ressources humaines insuffisantes
	Manque d'acculturation à la méthodologie de réponse aux dispositifs
	Manque d'offres et de partenariats externes
	Remise en cause de l'intérêt des dispositifs
2.C Stigmatisation des personnes en situation de handicap par le milieu ordinaire d'après les professionnelles des ESSMS lauréats et non-lauréats	Isolement des personnes en situation de handicap
	Présomption d'incapacité des personnes en situation de handicap
	Méconnaissance des personnes en situation de handicap
	Réification des personnes en situation de handicap

Tableau 13 Synthèse finale du codage de la série 2. Source : auteure.

b) Reprise de la série 3 par analyse processuelle qualitative et thématique

L'analyse des données de la participation observante a fait l'objet d'une stratégie différente de celle adoptée pour les entretiens. Notre position nous permettait d'aller plus loin qu'une analyse thématique et de décrire avec précision certaines dynamiques plus globales du projet, en se rapprochant d'une analyse processuelle. Concrètement, nous avons repris l'ensemble des comptes-

rendus d'observations en complétant ce matériau par un traitement de données brutes que nous avons collectées en tant que praticienne, comme des photographies, des courriels ou des échanges téléphoniques informels, mais également des suivis des parcours des personnes au cours des mois (leur participation, leurs difficultés, leurs envies...), les chiffres d'autres associations partagées lors de plénières... Il nous a donc semblé intéressant de faire varier notre analyse non pas seulement autour d'un axe thématique, mais également autour d'un axe processuel. A partir des pistes proposées par Vandangeon-Derumez et Garreau (2014), nous avons tout d'abord privilégié une analyse processuelle du programme en particulier l'« approche C » décrite par les auteures, c'est-à-dire celle relatant « l'émergence des actions et des activités d'une construction sociale ». En effet, nous souhaitons considérer le programme comme un terrain propice d'observation du « remaillage » des mots et des actions des acteurs, pour reprendre les termes de Tsoukas et Chia (2002). Dans la partie Résultats, nous avons pu reconstituer une forme de frise chrono-thématique du programme.

Ensuite, nous nous sommes une analyse thématique de ce document de 225 pages composé de comptes-rendus, enrichis par nos données de praticienne (personnes souhaitant arrêter le programme, raisons de l'arrêt, personnes ne possédant pas d'adresses électroniques...). Ce codage a été particulièrement difficile au regard des différentes voix impliquées. Nous souhaitons intégrer autant que possible les voix des personnes concernées dont les réponses ou les échanges étaient souvent courts, parfois en dehors des ateliers dédiés. Les termes étaient également très différents de ceux que l'on pouvait trouver lorsque l'on codait les entretiens : les réponses étaient plus courtes et plus directes, laissant moins d'opportunité d'explorer le latent. Le codage a été pensé pour rester au plus proche des réponses des personnes concernées mais également des éléments défendus par les représentantes d'organisations en action, quitte à ce que celui-ci semble en décalage avec les autres séries. Seul le nœud 3.C a pu être analysé sur le même mode que les autres données, les revendications des personnes concernées étant récurrentes et consignées pour favoriser les échanges lors des réunions plénières. En revanche, les trois derniers nœuds (3.D ; 3.E ; 3.F) se distinguent de l'analyse thématique globalisante utilisée jusqu'ici. Dans ces cas précis, les nœuds correspondent très exactement aux questions que nous avons ouvertement posées, de plusieurs manières, dans le cadre d'ateliers spécifiques. Les références ne sont donc pas les ateliers ou les entretiens comme dans les autres nœuds mais le nom des candidats eux-mêmes. Ce choix s'appuie sur la volonté d'encourager l'expression des personnes en situation de handicap qui, d'elles-mêmes durant les ateliers ne partageaient pas toujours leurs ressentis ou de manière ambiguë pour nous. Nous avons cherché à préserver l'intégrité de leurs propos et la question initiale, même si cela impliquait un traitement différent du reste des données analysées, afin de rendre compte, avec précision, des attentes et des vécus exprimés. Cette entorse à nos modalités d'analyse représente à la fois une limite mais également

un choix particulièrement salvateur pour nous. Il s'agissait bien de retranscrire les mots des personnes en situation de handicap sur l'inclusion en « train de se faire ». Les prises de parole des représentantes de Paris 2024 et des ESSMS ont également été analysées, de manière à rendre compte de la tonalité et du fond des échanges lors d'un moment de rencontre entre les deux mondes. Voici la présentation de la Série 3 ci-après :

Série 3

Nœuds	Attributs du nœud
3.A Adaptations du programme «Handicap et volontariat» demandées par les professionnelles d'ESSMS	Reconnaissance de l'accompagnement des personnes en situation de handicap
	Accessibilisation des étapes d'inscription et de formation
	Accessibilisation des activités de volontariat
	Modifications des deadlines relatives aux étapes d'inscription et de formation
	Compensation de l'inaccessibilité de l'environnement
	Renforcement et structuration de la concertation
3.B Stigmatisation des personnes en situation de handicap par les ESSMS d'après les représentantes du système olympique et paralympique	Surprotection des personnes en situation de handicap
	Présomption d'incapacité des personnes en situation de handicap
	Isolement des personnes en situation de handicap
3.C Adaptations demandées par les personnes en situation de handicap candidates au programme « Handicap et volontariat »	Organisation collective des étapes d'inscription et de formation
	Possibilité d'un accompagnement lors du volontariat
	Demande d'aide pour les transports et l'hébergement
3.D Motivations des personnes en situation de handicap candidates au programme « Handicap et volontariat »	Aide à la personne
	Célébrités
	Appréciation du sport
	Rencontres interpersonnelles
	Découverte
	Absence de réponse
3.E Eléments appréciés par les volontaires dans le programme « Handicap et volontariat »	Insertion professionnelle
	Interactions sociales et sorties
	Missions de volontariat
	Aspects éducatifs et instructifs
	Absence de réponse
3.F Eléments moins appréciés par les volontaires dans le programme « Handicap et volontariat »	Appréciation globale du programme
	Absence d'éléments peu ou pas appréciés
	Processus d'inscription
	Absence de réponse
	Uniforme
	Interactions sociales et sorties

Tableau 14 Synthèse finale du codage de la série 3. Source : auteure.

Conclusion

Après notre travail de terrain, nous avons adopté des modalités spécifiques pour analyser les matériaux recueillis, suivant deux axes distincts : une analyse thématique pour les séries 1 et 2, et une analyse processuelle qualitative, complétée par une analyse thématique, pour la série 3 (pour une vue globale du codage [voir annexe 6](#)).

Pour les séries 1 et 2, nous avons effectué une analyse de contenu thématique. Chaque entretien a été examiné phrase par phrase pour identifier des « nœuds de sens », c'est-à-dire des éléments centraux exprimés par les enquêtés. Les attributs des nœuds ont été organisés, mettant en avant les plus récurrents, ce qui nous a permis de dégager des thèmes majeurs et de noter les attributs similaires présents dans plusieurs entretiens.

Pour la série 3, nous avons opté pour une analyse processuelle qualitative et de contenu thématique. En reprenant les comptes rendus d'observations ainsi que des données brutes comme des courriels et des suivis de parcours individuels, nous avons pu décrire les dynamiques évolutives du projet. Cette approche nous a permis de documenter le déroulement des événements dans le temps, offrant une vision détaillée des changements, de l'inertie organisationnelle, et des résistances éventuelles au changement. Nous avons choisi de compléter cette approche par une analyse thématique à partir de nos notes d'observation.

Ces deux axes d'analyse – principalement thématique pour les séries 1 et 2, et processuelle qualitative et thématique pour la série 3 – avaient pour objectif de fournir une compréhension riche et nuancée des réalités de notre terrain de recherche, capturant à la fois les éléments centraux des discours, les dimensions latentes de nos échanges et les dynamiques évolutives des actions et interactions des acteurs.

Conclusion du chapitre 3

Notre démarche d'analyse des données sur l'implication des ESSMS dans les Jeux de Paris 2024 s'est déroulée en plusieurs étapes-clés, chacune contribuant à une compréhension plus profonde et nuancée de la problématique.

Dans un premier temps, l'analyse de notre première série d'entretiens et de la documentation a révélé une lacune significative dans la considération pour les ESSMS dans les dispositifs mis en place pour les Jeux. Cette observation initiale nous a poussés à interroger la pertinence et l'efficacité des stratégies adoptées, soulignant la nécessité de repenser ces dispositifs pour garantir une participation active et équitable des ESSMS. Cependant, l'analyse de notre seconde série d'entretiens a enrichi cette perspective en dévoilant les limites des dispositifs proposés et en explorant les raisons sous-jacentes à la méconnaissance ou au désintérêt des ESSMS vis-à-vis des opportunités offertes. Cette phase a conduit à une évolution de notre problématique, révélant que l'implication des ESSMS ne peut être simplement résumée à leur oubli par les autres parties prenantes, mais doit également prendre en compte les dynamiques propres aux ESSMS, incluant leur capacité à s'appropriier ou ignorer les dispositifs existants. La série 3 a ensuite mis en lumière les risques et opportunités associés à l'implication des ESSMS, montrant comment ces interactions peuvent créer des espaces de confrontation et de négociation, et comment les ESSMS et le méga-événement s'influencent mutuellement.

Dans un second temps, nous avons adopté deux axes d'analyse distincts : une analyse thématique pour les séries 1 et 2, et une analyse processuelle qualitative pour la série 3. Pour les séries 1 et 2, chaque entretien a été analysé phrase par phrase pour identifier des « nœuds de sens ». Les attributs des nœuds nous ont permis de dégager des thèmes majeurs et de noter les attributs récurrents dans plusieurs entretiens. Pour la série 3, l'analyse processuelle qualitative a permis de décrire les dynamiques évolutives du projet en s'appuyant sur des comptes-rendus d'observations ainsi que des données brutes comme des courriels et des suivis de parcours individuels. Cette approche a documenté le déroulement des événements dans le temps, offrant une vision détaillée des changements, de l'inertie organisationnelle et des résistances éventuelles au changement. Nous l'avons ensuite complétée avec une analyse thématique.

En conclusion, notre processus d'analyse globale des matériaux a permis de capturer à la fois les éléments centraux des discours des acteurs impliqués et les dynamiques évolutives de leurs actions et interactions. Il s'agissait, pour nous, de parvenir à proposer une analyse compréhensive, en rendant tangibles les connaissances, les valeurs et les points de vue immédiats déployés par les personnes que nous avons rencontrées d'une part, et d'ordonner ces éléments d'autre part. Pour reprendre les

réflexions proposées au début de notre Méthodologie, nous avons essayé non pas de dévoiler un système mais de mettre en exergue la manière dont chacun et chacune y contribue.

Conclusion de la partie 2

La méthodologie de cette recherche a été conçue pour répondre à la complexité de l'intégration des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) dans les dispositifs liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Ce travail s'inscrit dans une démarche à la fois exploratoire et critique pour comprendre et analyser les dynamiques interinstitutionnelles et les enjeux inhérents à ce contexte. Cette recherche a été construite autour d'une approche immersive et évolutive, ancrée dans le double rôle de chercheuse et de professionnelle engagée au sein d'une fédération représentante des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS). Initialement orientée vers l'accompagnement des ESSMS dans leur réponse aux dispositifs des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, notre démarche professionnelle s'est progressivement élargie pour inclure un plaidoyer critique au sein du réseau de l'Uriopss Île-de-France.

Nous avons adopté une approche à visée inductive, nous permettant de réviser et d'adapter notre problématique de recherche au fil de notre immersion dans le terrain et de la collecte de données. Premièrement, la collecte de données a été effectuée à partir de données diversifiées, combinant des documents textuels et des entretiens approfondis avec des professionnelles impliquées dans l'organisation des Jeux. Les documents ont été utilisés à des fins instrumentales pour structurer le protocole méthodologique, tandis que les entretiens ont fait l'objet d'analyse détaillée pour comprendre les relations complexes entre les ESSMS et les organisateurs des Jeux. Deuxièmement, une stratégie d'échantillonnage ciblée, grâce à notre statut professionnel, a été employée pour interroger différentes professionnelles, travaillant au sein d'ESSMS déjà impliqués dans les dispositifs des Jeux mais également au sein de ceux potentiellement intéressés mais non encore engagés. Cette approche a permis une compréhension nuancée des perspectives des ESSMS, en maintenant un dialogue constant pour suivre l'évolution de leur implication. Troisièmement, nous avons mené une participation observante du programme « Handicap et volontariat », nous permettant d'observer des réunions liant les ESSMS et les organisateurs des Jeux tout en mettant en place des ateliers avec les futurs volontaires en situation de handicap. Après un premier codage durant la collecte des matériaux, nous avons effectué une seconde analyse structurée en deux axes principaux : une analyse thématique pour les séries 1 et 2, et une analyse processuelle qualitative et thématique pour la série 3. Cette double approche nous a permis de dégager des thèmes récurrents dans les discours des acteurs et de suivre les dynamiques évolutives des actions et interactions au sein du projet, mettant en lumière à la fois les opportunités et les défis liés à l'engagement des ESSMS dans le contexte des Jeux.

Partie 3 - Résultats

Introduction de la partie 3

Nos résultats s'appuient sur trois séries de données bien distinctes, présentées dans la partie Méthodologie : une série composée de documents et d'entretiens auprès de représentantes des organisations des Jeux olympiques et paralympiques, une série d'entretiens auprès des professionnelles d'établissements et services sociaux, sanitaires et médico-sociaux (ESSMS) et, enfin, une participation observante du programme «Handicap et volontariat». Pour faciliter la lecture, chaque codage correspond à une annexe, et fournit des exemples de verbatim autres que ceux proposés dans la partie rédigée.

La présentation de nos résultats se répartit en trois chapitres. Le premier donne quelques éléments de contexte relatifs à notre terrain, concernant les ESSMS mais également les Jeux de Paris 2024 (**chapitre 1**). Le second revient en particulier sur ce que représente la préparation du méga-événement pour nos interlocutrices, afin de caractériser au mieux les dispositifs et leur perception quelques années avant la livraison des Jeux (**chapitre 2**). Malgré les limites que nos interlocutrices évoquent, le méga-événement constitue une forme, même imparfaite, d'opportunité en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap tant du point de vue de certaines professionnelles dans le secteur du handicap que des représentantes des Jeux. A partir de là, nous explorons le méga-événement comme révélateur de dynamiques de stigmatisation, et, dans une certaine mesure, de déstigmatisation, des ESSMS mais également des personnes en situation de handicap (**chapitre 3**).

Chapitre 1 – Contexte(s) : entre incertitudes et annonces

Introduction du chapitre 1

Dans ce **chapitre 1**, nous proposons de décrire avec plus de précision le terrain dans lequel nous avons évolué. La **section 1** met en exergue la pauvreté des données au national concernant les personnes accompagnées mais également des dynamiques de « transformations » dont les tenants et aboutissants demeurent contradictoires, d'autant plus contradictoires au regard des obstacles environnementaux propres la région Île-de-France. Dans ce contexte instable et peu sécurisant, la **section 2** expose la complexité de la gouvernance et des financements entourant les Jeux de Paris 2024, soulignant l'effervescence des informations mais également de préoccupations diverses. Cette instabilité a directement influencé notre engagement pratique mais également notre posture épistémologique, dans la mesure où les Jeux semblaient finalement très déconnectés des organisations que nous souhaitons étudier, les ESSMS. Ainsi, les présupposés initiaux sur l'implication des ESSMS et la responsabilité des organisateurs du méga-événement ont été remis en question tout au long de la recherche, alimentant notre posture de praticienne et de chercheuse. Les problématiques soulevées dans ces sections constituent les points de départ pour notre contextualiser au mieux les résultats présentés dans les parties suivantes.

Section 1 – Etat des lieux des établissements et services dans le secteur du handicap

Introduction

La **section 1** se plonge dans le paysage complexe des établissements et services sociaux, sanitaires et médico-sociaux (ESSMS) en France, spécialisés dans l'accompagnement et l'hébergement des personnes handicapées. Ces sections visent à donner une perspective assez globale sur le paysage du handicap en France, couvrant des aspects tels que la définition légale du handicap et les chiffres disponibles sur la population handicapée en ESSMS (a), la structure des ESSMS, leurs modes de financement (b) et des considérations régionales spécifiques à l'Île-de-France (c).

a) Personnes handicapées en ESSMS : une réalité parmi d'autres du handicap, encore peu connue

Nous souhaitons rappeler ici que notre thèse porte sur les ESSMS. Ces organisations ne représentent pas et n'accompagnent pas l'ensemble des personnes handicapées en France. Par ailleurs, les réalités de ces personnes restent encore aujourd'hui assez peu connues. Plusieurs dénominations et descriptions des personnes concernées peuvent être élaborés. En effet, la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales introduit de manière large le terme de « personne handicapée » pour la première fois dans les textes de loi français, sans le

définir. C'est la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui se risque, quant à elle, à une définition du handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

A partir de là, comme le souligne la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)⁵² : « au total, selon le critère ou le croisement de critères utilisé, le nombre de personnes handicapées ou dépendantes peut varier de 2,6 millions à 7,6 millions de personnes de 15 ans ou plus vivant à domicile en 2021 ».

En France, le handicap peut faire l'objet d'une reconnaissance administrative, ouvrant à des droits dépendants de l'âge, du taux d'incapacité et des ressources propres ([voir annexe 7](#)), dont, notamment, l'orientation en ESSMS. Ces incertitudes concernent moins les personnes handicapées accompagnées ou hébergées en ESSMS dans la mesure où celles-ci font l'objet d'un comptage administratif. Selon la Drees, fin 2018, 167 300 enfants et adolescents handicapés sont accompagnés dans les établissements et services médico-sociaux qui leur sont dédiés, soit 1 % de l'ensemble des moins de 20 ans, et 311 700 adultes handicapés accompagnés dans des établissements et services médico-sociaux, soit 0,6 % de l'ensemble de la population de 20 ans ou plus en France. En ce qui concerne les adultes⁵³, l'enquête ES-Handicap de 2018 établit que 56 % des personnes accompagnées par les structures pour adultes handicapés ont comme déficience principale une déficience intellectuelle. En ce qui concerne les enfants, adolescents et adultes, le sexe masculin est majoritairement représenté dans ces établissements et services.

Cette enquête fournit également des éléments intéressants concernant les capacités des personnes accueillies ou hébergées. Un tiers des personnes adultes accompagnées (hors accueil temporaire) ont besoin d'une aide pour faire leur toilette et près de 40 % d'entre elles ne savent pas lire. Chez les plus jeunes, cette information n'est pas disponible, au profit de données sur la scolarisation. Parmi les enfants accompagnés entre 6 et 15 ans, près d'un sur dix est non scolarisé, cette proportion ne diminuant que légèrement depuis 2010 (8 % en 2018, contre 10 % en 2010). La scolarisation en milieu ordinaire progresse en revanche, au détriment de celle à l'intérieur de l'établissement (36 % en 2018 contre 45 % en 2010). Les informations statistiques nationales dont nous

⁵² <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2023-04/Handicap2023.pdf>

⁵³ Cette donnée précise n'existe pas pour les enfants et adolescents.

disposons sur ces plus de 400 000 personnes renvoient à leurs déficiences, leur âge, leur sexe, leurs « limitations » (comportement à risque ou agressif, toilette et alphabétisme) et à leur scolarisation, soit des informations d'ordre personnel⁵⁴. Fin 2018, 200 520 adultes bénéficient d'une mesure de protection juridique⁵⁵ tout en étant accompagnés par les structures pour adultes handicapés, soit 64 % des usagers de ces structures. Les mesures de protection juridique sont premièrement assurées par les ESSMS (97 460 mesures) puis par les familles (81 920)⁵⁶⁵⁷.

La Drees nous renseigne également sur les « sorties » définitives des établissements et services, et le devenir des personnes après leur sortie. Si les analyses de la Drees ne précisent pas qu'il s'agit d'un objectif à remplir pour les ESSMS, qui serait alors d'assurer un certain nombre de sorties vers le milieu ordinaire, sa prise en compte soulève des réflexions plus larges sur la finalité des ESSMS. Ainsi, à l'exception des Centres de formation et d'orientation professionnelle, dont l'accompagnement doit se limiter à une durée maximale de 14 semaines sur une période pouvant aller jusqu'à 24 mois, la captation des enfants, adolescents et adultes handicapés demeure importante, une fois qu'ils sont officiellement affiliés à un certain type de structures. Par ailleurs, parmi les personnes sorties des structures pour adultes handicapés en 2018, 20 % des personnes de 60 à 64 ans et 24 % de celles de 65 ans ou plus sont sorties pour aller en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Pour les plus jeunes, ces observations peuvent être nuancées. En effet, l'externat (y compris semi-internat) (44%) et la prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire (32%) est favorisé. De même, 54% des sorties débouchent sur une éducation générale ou professionnelle. En revanche, en 2018, environ 6570 jeunes adultes résident encore dans les établissements pour enfants (amendement Creton). Les sorties ne permettent qu'imparfaitement de comprendre précisément les trajectoires des personnes accompagnées.

En revanche, la qualité de vie et d'accompagnement et, de manière plus générale, le lien entretenu entre les personnes et les établissements et services restent plus délicates à établir quantitativement. Plus précisément, les rares données quantitatives existantes au niveau national sont plutôt inquiétantes. Le Défenseur des droits constate, ces dernières années en particulier, alerte sur une augmentation de la fréquence et de la gravité des saisines liées à des maltraitances dans les

⁵⁴ Bien sûr, certains rapports et études permettent de compléter ces quelques informations de la DREES. Ainsi, en 2021, un rapport de la Défenseure des droits montre que 20% des saisines du Défenseur des droits relatives aux droits de l'enfant concernent des difficultés d'accès à l'éducation d'enfants en situation de handicap, la plupart d'entre elles relevant de l'accompagnement de ces élèves en milieu scolaire.

⁵⁵ En France, une mesure de protection juridique est décidée par un juge : une autre personne est alors chargée de protéger les intérêts d'une personne dont la maladie, le handicap ou l'accident peuvent altérer les facultés.

⁵⁶ <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-11/ER1246.pdf>

⁵⁷ https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/194000346.pdf

établissements hospitaliers et médico-sociaux⁵⁸. Plus spécifiquement, l'enquête Cadre de vie et sécurité montre que les établissements concentrent une part importante des situations de violences sexuelles enregistrées sur des personnes handicapées, en particulier mineures⁵⁹ : 20 % des harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des personnes majeures en situation de handicap ont été commis par un personnel d'établissement, 37% par un autre résident ou patient⁶⁰.

Ainsi, tout en gardant à l'esprit la fourchette importante (de 2,6 millions à 7,6 millions) concernant le nombre de personnes handicapées, toutes les personnes handicapées n'ont pas recours aux ESSMS : notre étude porte donc bien sur un fragment spécifique de cette catégorie, reconnue administrativement. En revanche, les éléments quantifiés relatifs à la population hébergée ou accompagnée par les ESSMS mettent en évidence un lien fort entre ces organisations et les personnes, au long terme, sans que les ESSMS ne représentent exclusivement un espace sécurisant pour les personnes. Nous allons à présent regarder de plus près la structuration de ces organisations.

b) ESSMS : des structures en augmentation face à des difficultés persistantes

Nous souhaitons revenir sur l'idée d'une augmentation des ESSMS en France, tout en soulignant certains angles morts de notre compréhension de ces structures. Privés non-lucratifs et majoritairement financés par l'Etat et les collectivités territoriales (Arnal-Capdevielle 2020; Paucher et al. 2021), les établissements et services sociaux, sanitaires et médico-sociaux (ESSMS) sont encadrés par un ensemble de textes législatifs et juridiques. De manière très succincte, la loi du 30 juin 1975 est restée la principale loi d'orientation des dispositifs français pendant plus de 30 ans en matière de handicap, jusqu'aux lois de 2002, l'une dite de modernisation sociale et l'autre rénovant l'action sociale et médico-sociale, avec l'énoncé des droits des usagers de ce secteur, et jusqu'à la loi du 11 février 2005. Au 31 décembre 2018, les établissements et services médico-sociaux pour adultes représentent 345 900 places dans 8 300 structures, pour 311 700 adultes handicapés accompagnés et hébergés et les établissements et services médico-sociaux pour les plus jeunes proposent 164 700 places dans 4 170 structures, pour 167 310 enfants et adolescents (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) 2022).

Les enfants, adolescents et adultes sont ainsi accompagnés ou hébergés par un ensemble d'établissements et de services répartis de manière assez différente entre les deux populations. Chez les adultes, le recours à l'établissement est majoritaire, représentant 6 790 structures sur 8 260 au total soit 82,2%. Cependant, ces chiffres doivent être considérés avec précaution dans la mesure nous

⁵⁸ En 2017, les situations de maltraitance institutionnelle représentent 20 % des saisines (200 à 250 réclamations) traitées par le pôle « droits des malades et dépendance » du DDD, contre 15% en 2011.

⁵⁹ <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-10/er1156.pdf>

⁶⁰ <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-10/er1156.pdf>

ne disposons pas de chiffres relatifs au régime d'accueil (internat ou externat) au sein de ces établissements. Ces 6 790 structures ne correspondent pas nécessairement à un internat à temps plein pour chacune des personnes concernées. Chez les plus jeunes, en revanche, les services et les établissements se répartissent de manière quasiment égale (2370 établissements et 1 800 services). Ces premières remarques amènent à un point de vigilance important pour comprendre les liens entre les personnes en situation de handicap et les ESSMS. Alors que les services impliquent nécessairement une prise en charge extérieure, parler d'établissement n'éclaire pas nécessairement avec précision les modalités d'accueil ou d'accompagnement dont on parle.

En revanche, ces données nous renseignent sur la manière dont le nombre d'ESSMS évolue. Selon la DREES, pour les enfants, adolescents et adultes, entre 2006 et 2018, le nombre de structures dédiées, de places et d'adultes accompagnés n'a cessé d'augmenter. Chez les adultes, 77 300 places ont ainsi été créées, 40 % dans les services et 60 % en établissements. En revanche, on note que les usagers des services pour adultes handicapés ont plus que doublé (+138 %), alors que les établissements accueillent 22 % d'adultes supplémentaires. Pour les plus jeunes, neuf places sur dix créées au cours de cette période l'ont été par les services. On peut donc observer entre 2008 et 2018, une montée du recours aux services. Dans l'idéal, l'évolution des modalités d'accompagnement pourrait nous fournir des informations complémentaires sur les transformations qui concernent plus spécifiquement les établissements.

Ces quelques éléments nous semblent néanmoins devoir faire l'objet d'une précaution. Ces statistiques se basent sur le « Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux » (FINESS), un répertoire national dont l'objectif est de « dresser et tenir, de façon permanente, l'inventaire des équipements du domaine sanitaire et social », d'après la Circulaire DAGPB/DOMI n°79-1 du 3 juillet 1979. Il est donc difficile d'affirmer ce que recouvre exactement l'évolution des établissements et services. Nombre de structures n'étant pas inventoriées auparavant, elles peuvent encore être ajoutées, sans que cela ne constitue de création réelle sur les territoires. Autrement dit, il ne s'agit pas nécessairement d'une création mais d'une mise à jour des données. Ce que représente exactement cette mise à jour reste difficile à estimer pour nous.

Cette remarque nous permet de compléter ce court portrait de ce que l'on appelle l'« offre » dans le secteur du handicap, pour se concentrer sur son pendant : la « demande » ou les « besoins », termes que nous employons ici avec beaucoup de précaution. En effet, il convient de souligner, tout d'abord, qu'il n'existe pas de données quantitatives au niveau national pour nous éclairer sur l'adéquation ne serait-ce qu'entre le projet d'une demande formulée par les personnes auprès des pouvoirs publics, la décision de la MDPH et l'exécution de la décision. Cependant, Bourgarel et al. (2021) mettent en

évidence que, malgré une orientation vers un établissement ou service social ou médico-social (ESSMS), des personnes restent sans prises en charge principalement pour trois raisons : l'inadéquation de l'offre par rapport aux besoins et/ou aux souhaits, le refus des candidatures par les ESSMS ainsi qu'une stratégie de sécurisation du parcours. En écho, une étude de la CNSA montre, avec précision, que le parcours des personnes est largement conditionné à des objectifs propres aux ESSMS mais également aux relations entre les parties prenantes du secteur du handicap, mêlant financement et contrôle par les pouvoirs publics et gestion courante par des acteurs associatifs. Au temps d'attente pour la décision d'orientation⁶¹, s'ajoute la manière dont le processus d'admission des établissements et services, peu encadrées et d'une grande diversité au niveau des territoires conduit, ou non, à l'aboutissement de la demande initiale de la personne ou, en cas de différend, de la décision administrative. Ainsi, le fossé pouvant exister entre la reconnaissance effective de droits aux individus ayant obtenu une notification d'orientation de la Commission des droits et de l'autonomie (CDAPH) et l'accueil effectif en établissement, et dans une structure qui correspond aux besoins évalués et aux souhaits exprimés » perdure (Aragona, Baudot, et Robelet 2019). Enfin, la Défenseure des droits interpelle quant à elle sur le fait que : « Le contenu des services et activités financés par l'enveloppe soins dans le budget des établissements et services médico-sociaux (ESSMS), dit « panier de soins », est source de difficultés majeures dans l'accès aux soins des personnes handicapées accueillies dans ces structures⁶² » (2021:27).

Cette opacité du secteur du handicap pour les personnes concernées nous amène finalement à un dernier point, évoqué jusqu'ici en filigrane : la pérennité et la flexibilité des financements des ESSMS. Cette question était particulièrement sensible lors de notre terrain. Le plan massif d'investissement et de revalorisation des carrières pour l'Hôpital annoncé par le Président de la République en mars 2020, la concertation « Ségur de la santé » a abouti, le 13 juillet 2020, à la signature d'accords salariaux pour la Fonction Publique Hospitalière prévoyant notamment une revalorisation salariale pour les professionnels des établissements de santé et des EHPAD du secteur public. C'est notamment à la suite de mobilisations des organisations syndicales et fédérations privées non-lucratives que ces mesures salariales ont finalement été entendues et étendues, mobilisations auxquelles nous avons assisté en tant que doctorante Cifre. Cette période a particulièrement mis en avant la pénibilité du travail dans

⁶¹ La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) rappelle que le délai de traitement des demandes s'élève à 4,4 mois en moyenne en France, ce temps renvoyant au temps qui sépare la demande déposée à l'accueil de la Maison départementale des personnes handicapées ou en ligne et l'instruction de la demande par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Pourtant, selon le code de l'Action Sociale et des Familles (article R.241-33) « le silence gardé pendant plus de quatre mois par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées vaut décision de rejet ».

⁶²file:///C:/Users/j.pinson/Downloads/ddd_rapport_parallele_examen_du_rapport_initial_de_la_france_sur_la_mise_en_oeuvre_de_la_cidph_juillet_2021.pdf

le secteur médico-social. En 2021, selon la Dares⁶³, l'Hébergement médico-social, action sociale sans hébergement correspond aux premiers effectifs concernés par la pénibilité et plus particulièrement exposés à des taux de fréquence d'accidents du travail élevés. Par ailleurs, en 2022, pour la Drees, 7 structures sur 10 ont déclaré avoir eu des difficultés de recrutement. Ces difficultés sont un peu plus importantes dans les structures dédiées aux enfants que dans celles accueillant des adultes (74 % contre 68 %)⁶⁴. Cette enquête nous renseigne aussi sur la rotation du personnel, qui s'accroît : « Ainsi, fin 2022, 28 % du personnel en fonction au 31 décembre est arrivé depuis moins d'un an, contre 22 % en 2018 et 21 % en 2014. ». Enfin, cette enquête confirme la féminisation du personnel du secteur du handicap : « Parmi les professionnels accompagnant les personnes handicapées, les femmes représentent trois quarts des effectifs. Cette surreprésentation des femmes concerne tous les types de structures, avec plus ou moins d'ampleur ? ».



Figure 16 Photographie d'une mobilisation organisée par l'Uriopss Île-de-France le 26/09/2022 au Palais Royal. Source : auteure.

L'évolution croissante des établissements et services sociaux, sanitaires et médico-sociaux en France entre 2006 et 2018 révèle une augmentation des structures, à considérer avec précaution. Cependant, des obstacles persistent dans la compréhension de la pertinence ou du décalage de ces structures, au regard des trajectoires et des conditions de vie des personnes concernées mais également des trajectoires et des conditions de travail des professionnelles.

⁶³ https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/bd5db852ae719a89f36f7a92a17fa7e8/Synth%C3%A8se%20Stat%27%20n%C2%B037%20-%20Chiffres%20cl%C3%A9s_%20CT_sant%C3%A9.pdf

⁶⁴ <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2024-07/ER1307.pdf>

c) Île-de-France : une prévalence basse du handicap, des barrières élevées

Nous souhaitons finalement mettre en évidence une situation paradoxale en Île-de-France concernant le handicap. Malgré une apparente moindre prévalence du handicap, l'Île-de-France présente de fortes barrières environnementales et administratives qui compliquent la vie des personnes en situation de handicap. En 2014, l'Observatoire régional de santé (ORS) Île-de-France et l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) Île-de-France se sont associés pour rendre compte de la diversité des populations concernées mais également de leurs conditions de vie. Malgré le fait que la situation ait pu évoluer du fait de la crise Covid 19, l'intérêt majeur de cette étude réside dans le fait que plusieurs définitions du handicap (reconnaissance administrative, restrictions d'activités, limitations fonctionnelles, ressenti...) sont retenues et comparées. Tout d'abord, cette enquête⁶⁵ met en évidence le fait que la « proportion de personnes en situation de handicap est plus faible en Île-de-France que dans le reste de la France » (Insee Île-de-France et ORS Île-de-France 2021:2), constat que l'on peut partager encore aujourd'hui, en se basant exclusivement sur une approche administrative. Ce constat fait l'objet de plusieurs hypothèses dans l'enquête : un nombre de demandes de reconnaissances administratives moins élevée mais également un « effet de sélection de la région [...] obligeant les personnes ayant des handicaps plus lourds à quitter la région ou à ne pas venir s'y installer. » (Insee Île-de-France et ORS Île-de-France 2021:8).

Cependant, cette enquête met en évidence des barrières environnementales plus importantes dans la région francilienne qu'au national. En termes d'accès aux droits, l'enquête souligne que la probabilité d'avoir une reconnaissance administrative du handicap est moins élevée de 20 % en Ile-de-France que dans le reste de la France. Ensuite, en termes d'emploi, malgré un taux d'activité plus élevé des personnes handicapées que dans les autres régions, les conditions de travail s'avèrent moins favorables :

« 9,2 % des Franciliens en situation de handicap occupant un emploi, déclarent travailler avec un entourage compréhensif contre 15,7 % de leurs homologues de province, 7,0 % bénéficient d'un poste adapté pour 14,8 % en province. En Île-de-France, la proportion d'établissements employant au moins 6 % de personnes handicapées est beaucoup plus faible qu'en moyenne en France, respectivement 20 % et 31 % » (Insee Île-de-France et ORS Île-de-France 2021:7).

En termes de transports, les personnes handicapées franciliennes déclarent avoir plus de difficultés d'accès aux transports en commun que dans les autres régions, situation d'ailleurs éclairée à l'occasion

⁶⁵ Voir : https://www.ors-idf.org/fileadmin/DataStorageKit/ORS/Etudes/Etude_1537/DossierHandicapSante_1_.pdf

de la préparation des Jeux de Paris 2024⁶⁶. En termes de soins, à caractéristiques individuelles et sociales (âge, sexe, PCS [Professions et Catégories Socioprofessionnelles] de la personne enquêtée ou du ménage, diplôme ou niveau d'études, revenus) comparables, la probabilité d'avoir renoncé à des soins est toujours plus élevée en Île-de-France, en particulier pour les catégories sociales les plus précaires. Enfin, la région francilienne ne se distingue pas des autres régions en matière de discrimination, les personnes en situation de handicap déclarant principalement trois motifs (l'apparence, les a priori des autres et les limitations dues au handicap lui-même). Dans ce contexte, le rôle des ESSMS semble *a priori* central, au regard de ces différentes barrières. Pourtant, l'enquête souligne également que la moindre offre en structures ou services constituerait l'un des facteurs d'une moindre présence des personnes handicapées dans la région francilienne.

Lors de la Conférence nationale du handicap (CNH), en Avril 2023, la région Île-de-France est d'ailleurs reconnue comme l'un des territoires « les plus en tension »⁶⁷. Ce constat donne lieu à la promesse du déploiement de « 50 000 solutions nouvelles pour accompagner les choix de vie des personnes » entre 2024 et 2030⁶⁸, confirmée par la Circulaire du 7 décembre 2023⁶⁹. L'un des exemples fréquemment cités est celui de la prise en charge en Belgique de personnes handicapées françaises visant à pallier un manque de places notamment des régions du Nord Pas de Calais et d'Île-de-France. Ainsi, le rapport « Appui au dispositif visant à mettre un terme aux « départs forcés » de personnes handicapées en Belgique⁷⁰ » (2016) indique qu'« entre fin 2014 et fin 2015, le nombre estimé de personnes venant de France hébergées en Belgique, est passé de 6 300 à 6 836, soit +536 personnes (+8,5 %) », cette augmentation concernant plus largement les personnes adultes à orientation de type maison d'accueil spécialisé (MAS) (+367). Ces départs en Belgique sont principalement « motivés par un manque de places adaptées dans les établissements médico-sociaux franciliens, avec notamment une demande d'internat en urgence pour préserver des familles ». Bien que nous ayons mis en évidence une augmentation significative des structures et places dans les établissements sociaux et médico-sociaux en France entre 2006 et 2018, cette dynamique peut être mise en perspective avec le

⁶⁶ Le 15 novembre 2021, le Premier ministre annonçait le développement d'une offre de taxis franciliens accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), en vue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Voir :

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2021/11/discours_de_m._jean_castex_premier_ministre_-_comite_interministeriel_aux_jeux_olympiques_et_paralympiques_de_paris_2024_-_15.11.2021.pdf

⁶⁷ <https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/2023-04/DP%20CNH%20-%2026%20avril%202023.pdf>

⁶⁸ Il s'agit d'une enveloppe représentant 1,5 milliard d'euros financée, au travers de l'objectif global de dépenses, par la nouvelle branche de sécurité sociale dédiée au soutien à l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap, gérée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

⁶⁹ Voir : <https://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2023/2023.23.sante.pdf#%5B%7B%22num%22%3A%22gen%22%3A0%7D%2C%7B%22name%22%3A%22FitH%22%7D%22Samir%22%5D>

⁷⁰ https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2015-173_R_.pdf

Panorama France proposé par la DREES en 2021, qui montre de forts écarts entre les taux régionaux et les taux nationaux. En 2021, cela concernait le taux d'équipement au 31/12/2021 pour adultes⁷¹ mais également pour les plus jeunes⁷². Le taux d'équipement global moyen de la région est toujours inférieur au taux national, tant pour les adultes que pour les plus jeunes.

L'Île-de-France illustre une situation paradoxale où la prévalence du handicap semble plus faible qu'ailleurs en France, mais où les obstacles rencontrés par les personnes en situation de handicap semblent plus marqués. Entre une reconnaissance administrative plus difficile, un accès restreint aux structures adaptées, des conditions de travail moins favorables et des difficultés accrues en matière de transport et de soins, la région se distingue par des barrières environnementales plus élevées. Ces constats soulignent par ailleurs l'urgence d'une amélioration des dispositifs d'accompagnement et d'inclusion, notamment à travers le développement de nouvelles structures et l'adaptation des services existants. Les engagements pris lors de la Conférence nationale du handicap de 2023, au moment de la préparation des Jeux, sont à ce titre, particulièrement attendus dans la région.

⁷¹ Taux d'équipement au 31.12.2021 par catégorie d'établissement : places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans. Sources : DREES, Finess ; Insee, estimation de population 2021

⁷² Taux d'équipement en places dans les établissements pour enfants handicapés (hors SESSAD, CMPP, CAMSP, jardins d'enfants spécialisés et places d'accueil temporaire) pour 1 000 habitants de moins de 20 ans (5) et taux d'équipement en places dans les SESSAD pour 1 000 habitants de - 20 ans (5). Sources : DREES, Finess ; Insee, estimation de population 2022. Voir : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/panorama/panoram/telechargement.htm>

Conclusion

La section 1 avait pour ambition de rendre le secteur du handicap tangible pour le lecteur, en s'appuyant le plus possible sur des données quantitatives, mais également en proposant différentes échelles de compréhension : la personne, les organisations et l'environnement régional dans lequel se situe notre terrain. L'un des éléments marquant de cette entreprise tient à la pauvreté des données concernant les premières personnes concernées et leurs aspirations. Les personnes accompagnées et hébergées par les ESSMS sont finalement assez mal connues, certains éléments centraux, comme leurs situations socio-économiques n'étant pas disponibles. Ainsi, alors que le secteur du handicap fait l'objet d'un projet de transformation datant de près d'une dizaine d'années, nous ne disposons pas d'enquête qui révélerait, par exemple, ce que les 400 000 personnes concernées attendent de cette dite transformation, qui devrait, par ailleurs, s'opérer à coût constant selon les rapports considérés. Dans ce contexte, la région Île-de-France se caractérise plus spécifiquement par des obstacles environnementaux importants pour les personnes handicapées notamment dans l'accès aux droits, l'emploi, les transports et les soins, tout en étant identifiée comme l'un des territoires présentant un tissu médico-social particulièrement fragile. Confrontons à présent cette situation aux modalités de préparation des Jeux de Paris 2024.

Section 2 – Jeux de Paris 2024 : une fête populaire contractuelle

Introduction

La préparation et le financement des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 soulèvent des questions complexes. À travers l'examen des mécanismes organisationnels et financiers, nous souhaitons rendre tangibles les défis entourant la gouvernance de l'événement, notamment la répartition des responsabilités entre les différentes entités impliquées et le calcul du coût global des Jeux. Ces éléments sont bien entendus imparfaits, dans la mesure où les Jeux de Paris 2024 ne se sont pas encore déroulés lorsque nous rédigeons cette section : nous souhaitons ici avant tout souligner les complexités et les incertitudes qui caractérisaient la planification de cet événement d'envergure internationale au moment de notre immersion sur le terrain. Nous revenons en premier lieu sur le contexte d'accueil des Jeux en France (a). Nous décrivons ensuite la manière dont la gouvernance de ce méga-événement est structurée (b). Enfin, nous terminons sur des considérations financières, afin de donner quelques clés pour les comprendre, tout en soulignant la difficulté d'une estimation exacte des coûts lors de la rédaction de cette thèse (c).

a) Des Jeux de Paris 2024 souhaités par tous ?

Plusieurs sondages ont été réalisés en France, avant la promulgation des résultats de la candidature de Paris. Dès 2012, une enquête est réalisée par l'institut régional de développement du sport (IRDS)⁷³, six mois après les JOP de Londres, alors que la France ne s'est pas encore prononcée officiellement candidate. Cette étude s'inscrivait dans le dispositif d'enquêtes sur les pratiques sportives des Franciliens (EPSF), mis en place depuis 2007. Par téléphone, chaque année, 3 000 Franciliens âgés de 15 ans et plus sont interrogés afin de mesurer leur activité physique et sportive. En 2012, l'enquête a été axée sur la réception des JOP par les franciliens. A la question « Si la France se portait candidate dans le futur pour les jeux olympiques et les jeux paralympiques d'été, seriez-vous tout à fait favorable, plutôt favorable, plutôt défavorable ou tout à fait défavorable à cette candidature ? », 85 % des Franciliens ont déclaré être favorables à une candidature de la France. La candidature en phase 1 de Paris, parue en 2016, met également en avant un avis favorable de l'opinion concernant l'organisation de l'évènement, en s'appuyant sur un sondage effectué par TNS Sofres et réalisé du 3 au 8 février 2016 sur 1 800 personnes⁷⁴. Plus de 70% de la population interrogée se déclare en faveur de l'organisation des Jeux, 74% sur Paris et 80% en France. Un nouveau sondage est effectué par Harris

⁷³ Voir : https://www.irds-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/IRDS/Publications/irds_25.pdf

⁷⁴ Voir : <https://www.lesechos.fr/2016/02/jo-2024-deux-francais-sur-trois-sont-favorables-aux-jeux-a-paris-197310>

interactive pour Paris 2024 en décembre 2020⁷⁵. Cette enquête réalisée en ligne du 14 au 16 décembre 2020 sur un échantillon de 2017 personnes représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus, conclut que les Français restent très majoritairement favorables à l'organisation des JOP 2024. Dans cette même enquête, les répondants déclarent que les JOP auront un effet positif sur l'attractivité touristique, l'image de la France à l'étranger, l'activité économique et l'emploi.

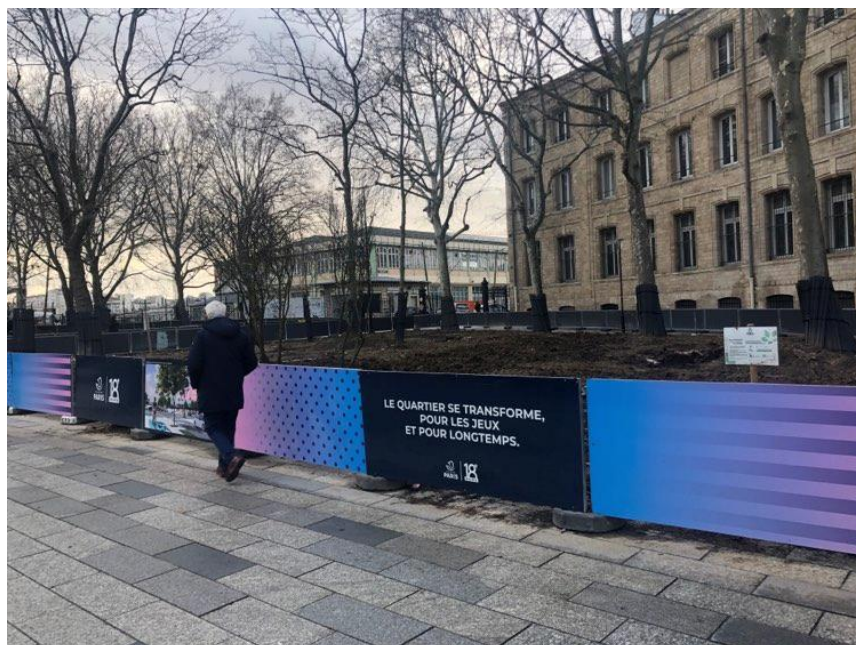


Figure 17 Deux photographies du quartier de Marx-Dormoy La Chapelle (18ème arrondissement de Paris⁷⁶) le 23/05/2024.
Source : auteure.



⁷⁵ Voir : https://harris-interactive.fr/opinion_polls/barometre-du-rapport-des-francais-aux-jeux-olympiques-et-paralympiques-de-paris-2024-vague-2/

⁷⁶ Des messages sont affichés dans l'espace public quelques mois avant la tenue des Jeux.

En juillet 2023, l'enquête réalisée en ligne sur un échantillon de 2 345 personnes représentatif des Français âgés de 15 ans et plus révèle que plus de 7 Français sur 10 se déclarent favorables à l'organisation des JOP de 2024 en France soit un soutien toujours majoritaire malgré un léger affaiblissement sur le temps long⁷⁷. Les résultats des sondages d'Harris interactive peuvent être mis en perspective avec un questionnaire diffusé par courriel, porté par Collinet et al. (2020) en 2018. L'échantillon est composé de 508 personnes, âgées de 18 à 65 ans. On retrouve, là encore, une population majoritairement favorable à la tenue de l'évènement en France (69,1 % de personnes favorables contre 30,9 % de personnes défavorables). La perception négative ou positive des retombées économiques des Jeux est au cœur des divergences entre les personnes se déclarant « pour » et celles se déclarant « contre ». En effet, à la proposition suivante : « Les JO sont une dépense inutile pour la France », 72,4 % de ceux qui se disent favorables à la tenue des JOP à Paris se sont positionnés entre 1 et 5 sur l'échelle (et 27,6 % entre 6 et 10) alors que 92,4 % de ceux qui sont défavorables à Paris 2024 ont coché un nombre entre 6 et 10.

Pour autant, concernant le « développement de solutions durables », les « prises de conscience écologique » et les « inégalités sociales en France », les réponses au questionnaire sont plus mitigées, en particulier pour les deux dernières thématiques. Concernant les « prises de conscience écologique », 40% déclare que les JOP auront un effet positif, 21% un effet négatif et 39% pense que les JOP n'auront pas d'effet. Concernant les inégalités sociales, 36% déclare que les JOP auront un effet positif, 19% un effet négatif et 44% pense que les JOP n'auront pas d'effet. L'étude de l'IRDS met également en lumière les raisons avancées par les personnes défavorables à la candidature de Paris : 86% pointe du doigt le coût élevé de l'évènement, 46% considère les équipements sportifs comme inutiles après l'évènement et 20% redoute un impact négatif sur l'environnement. Le coût élevé et l'inutilité des équipements sportifs constituent les deux principales raisons avancées par les répondants, quels que soient le sexe, l'âge, le lieu d'habitation, ou l'activité professionnelle de la personne interrogée. La congestion du trafic représentait également une raison d'opposition à la tenue des Jeux, qu'il est possible de lier à la crainte d'une sur-fréquentation touristique (8 % des Français, 14 % des Parisiens) selon l'étude de l'IRDS. De manière générale, les études convergent sur un point. Les Jeux sont avant tout attendus en tant qu'évènement sportif et compétitif hautement symbolique : « Les Jeux bénéficient d'une très bonne image auprès des Franciliens. Il ne s'agit pas d'une simple compétition sportive, elle se nourrit de symboles et porte des valeurs auxquels ils semblent adhérer » (IRDS 2012:11).

⁷⁷ Voir : <https://harris-interactive.fr/wp-content/uploads/sites/6/2023/07/Rapport-Toluna-Harris-Barometre-du-rapport-des-Francais-aux-JO-Paris-2024-Vague-5-Court.pdf>

Les différents sondages et enquêtes indiquant un soutien de la population française envers les JOP, soit un contexte favorable à leur organisation, constituent un argument dans la candidature française dès 2016 :

« Les Français apportent un soutien très fort à la candidature. Ni le Comité de candidature, ni les collectivités publiques qui constituent ses membres fondateurs, n'organiseront de référendum. Il n'existe pas de mécanisme institutionnel susceptible de les y contraindre. » (Paris 2024 2016)⁷²

Plus spécifiquement, au fil des décennies, la France a accueilli les Jeux olympiques d'été à plusieurs reprises, notamment en 1900 et 1924 ainsi que les Jeux olympiques d'hiver à trois reprises, en 1924, 1968 et 1992. Ce contexte favorable aux Jeux peut être également illustré par la manière dont la France se positionne positivement dans l'accueil, de manière générale, des méga-événements sportifs, aux côtés de pays tels que les États-Unis, la Chine, le Royaume-Uni, la Russie ou le Brésil. En France, ces dix dernières années on peut notamment évoquer la tenue de :

- L'UEFA Euro 2016 : la France a accueilli le Championnat d'Europe de football en 2016. Les matchs se sont déroulés dans plusieurs villes à travers le pays.
- Le Tour de France : bien que cela ne soit pas un événement unique, le Tour de France, l'une des courses cyclistes les plus prestigieuses au monde, a lieu chaque année, avec des étapes se déroulant en France.
- Les Championnats du Monde d'Athlétisme 2003 : la France a accueilli les Championnats du Monde d'Athlétisme à Paris en 2003.
- Le Handball : la France a accueilli plusieurs compétitions majeures de handball, notamment le Championnat du Monde masculin en 2017.
- Le Ryder Cup 2018 : la Ryder Cup, un important tournoi de golf opposant les équipes d'Europe et des États-Unis, s'est déroulée en France au Golf National près de Paris en 2018.
- Les Coupes du Monde Féminines FIFA 2019 : la France a été l'hôte de la Coupe du Monde Féminine de la FIFA en 2019, avec des matches dans plusieurs villes du pays.
- La Coupe du Monde de Rugby en 2023 : cet événement majeur s'est déroulé dans plusieurs villes françaises et a réuni les meilleures équipes de rugby du monde.

Les différents gouvernements de la France semblent donc particulièrement favorables à l'organisation de méga-événements, ces derniers devenant un véritable élément hautement symbolique et central.

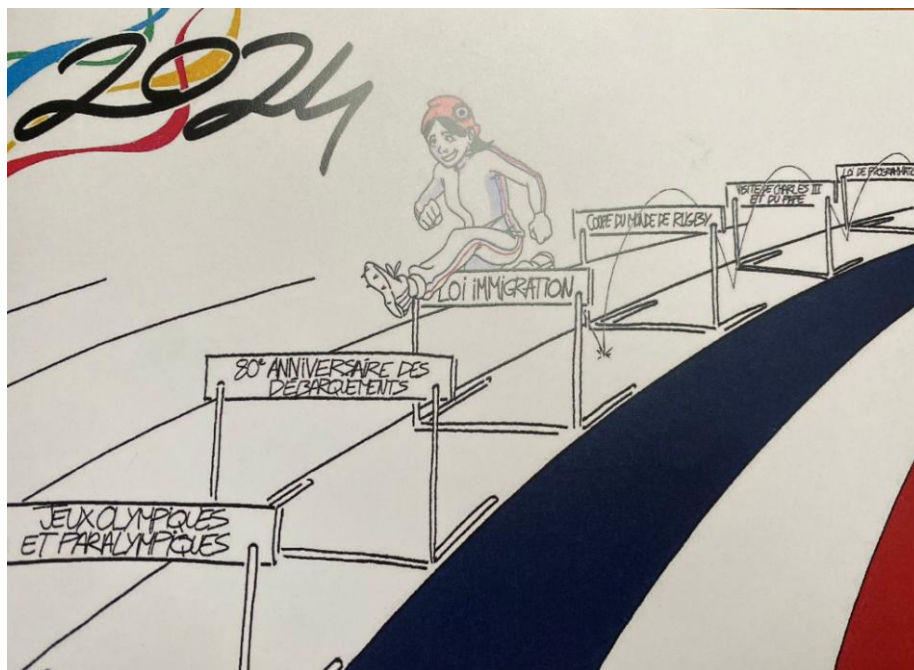


Figure 18 Carte de vœux 2024 du ministère de l'Intérieur. Source : auteure .Crédits : Ministère de l'intérieur.

Pour autant, il faut noter qu'au moment de la rédaction de cette thèse, nous apprenons que les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) accueilleront les Jeux olympiques d'hiver en 2030⁷⁸. Ce projet a suscité des réactions d'opposition, dont témoigne la pétition, à l'initiative du collectif d'habitants Collectif NO J.O., intitulée « Tribune Alpine contre la candidature des Alpes aux J.O.P. 2030⁷⁹ » qui, au 28 décembre 2024, avait récolté 5 787 signatures. Ces mouvements d'opposition concernent également les Jeux de Paris 2024, dont nous identifions en particulier deux collectifs : Saccage Paris 2024⁸⁰ et Revers de la Médaille⁸¹.

Saccage Paris 2024 se présente, sur la page de son site web de la manière suivante : « Nous nous opposons aux saccages écologiques et sociaux que provoquent les Jeux Olympiques de Paris en 2024. Nous, habitant-e-s de Seine-Saint-Denis et de ses alentours, associations et collectifs, sommes rassemblé-e-s pour défendre les espaces que l'on habite, où l'on se rencontre, on tisse des liens, on s'entraide et on s'amuse. ». Émergeant en 2020, l'une des premières actions publiques de ce collectif, à notre connaissance, date de 2021 et a eu lieu sur la Place de l'Hôtel de Ville : l'événement visait notamment à alerter sur les futurs impacts délétères des Jeux et le manque d'information à ce propos. Saccage Paris 2024 est maintenant à l'origine de réunions publiques d'informations mensuelles sur les

⁷⁸ Voir : https://www.lemonde.fr/sport/article/2023/07/18/jo-d-hiver-2030-les-regions-auvergne-rhone-alpes-et-paca-proposent-une-candidature-commune_6182540_3242.html

⁷⁹ Voir : <https://www.change.org/p/demande-de-r%C3%A9f%C3%A9rendum-pour-la-candidature-des-alpes-aux-j-o-p-2030>

⁸⁰ Voir : <https://saccage2024.noblogs.org/>

⁸¹ Voir : <https://lereversdelamedaille.fr/>

Jeux de Paris 2024, à l'appui d'une cartographie des saccages sociaux et environnementaux des Jeux⁸², mais également de différentes actions contre leur organisation comme des mobilisations, des actions de boycott, comme un appel au non-volontariat olympique, qui consiste à ne pas se rendre sur place au moment des missions ou à monter un dossier aux prud'hommes pour travail dissimulé.

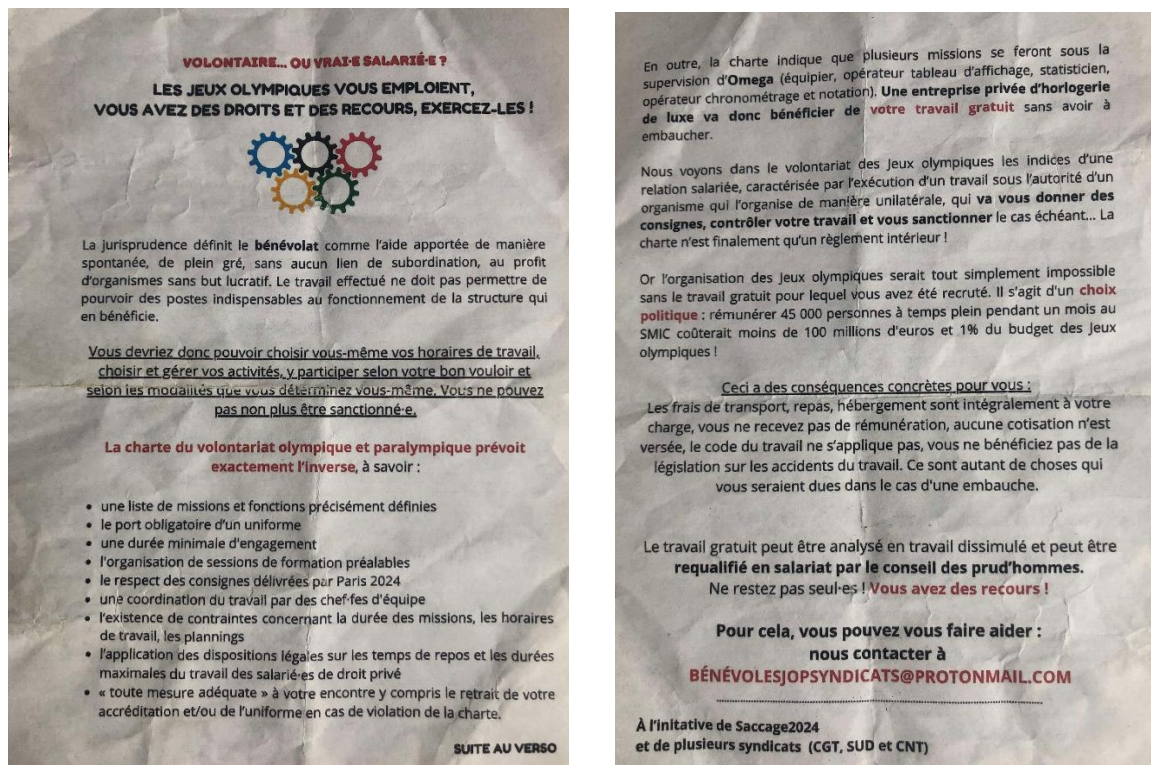


Figure 19 Flyer distribué aux volontaires par Saccage 2024 et un collectif de syndicats le 23/03/2024, à l'occasion de la Convention des volontaires de Paris 2024. Source : auteure. Crédits : Saccage 2024.

De même, on observe un fort soutien aux travailleurs sans-papiers sur les chantiers des Jeux. Il est à noter que le sujet est particulièrement sensible : le vendredi 1^{er} décembre 2023, des collectifs de sans-papiers ont occupé le chantier de l'Adidas Arena, futur site des Jeux de Paris 2024, afin de demander la régularisation des travailleurs sans papiers et le retrait de la loi n° 2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration⁸³⁸⁴. Cette occupation s'inscrit dans la lignée des actions portées dans le cadre des chantiers des Jeux à ce sujet, notamment l'attaque en justice d'entreprises du bâtiment⁸⁵.

⁸² Voir : <https://saccage2024.noblogs.org/archives/2437>

⁸³ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049040245>

⁸⁴ https://actu.fr/ile-de-france/paris_75056/jo-de-paris-2024-des-collectifs-de-sans-papiers-envahissent-le-chantier-de-l-adidas-arena_60404901.html

⁸⁵ Voir : <https://www.leparisien.fr/jo-paris-2024/chantiers-des-jo-dix-travailleurs-sans-papiers-attaquent-des-mastodontes-du-btp-aux-prudhommes-20-06-2023-RW4QGXXWQIJETBOWDWUVZNME2KY.php>



Figure 20 Deux photographies extraites de la page Facebook de Saccage 2024. Publication le 02/12/2023 à l'occasion de la journée de mobilisations citoyennes coordonnée par le collectif. Source : auteure. Crédits : Saccage Paris 2024.

Saccage Paris 2024 sensibilise également le grand public au validisme⁸⁶ des Jeux de Paris 2024. A travers la publication sur les réseaux sociaux de témoignages et de revendications du Collectif de lutte anti-validiste (CLAV).

Revers de la Médaille est un collectif né plus tardivement que Saccage Paris 2024, en Automne 2023, à travers une lettre ouverte⁸⁷ :

« Face à ce risque et pour respecter son engagement d'exemplarité, nous demandons que les autorités publiques mettent en place une politique ambitieuse et concertée, dotée de moyens à la hauteur des valeurs Olympiques, pour garantir une continuité de la prise en charge des personnes en situation de précarité et d'exclusion, avant, pendant et après les Jeux. ».

Cette lettre ouverte est signée par une soixante d'associations et de fondations et reprend notamment l'expression « nettoyage social », employée par Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur et des outre-mer, au Sénat le 25 octobre 2022⁸⁸ : « Nous avons devant nous dix-huit mois pour faire ce travail de harcèlement et de nettoyage - et ce sera un héritage des JO, nous aurons été au rendez-vous si, après les Jeux, la délinquance a baissé sur tous ces territoires ». En décembre 2023, la préfecture d'Île-de-France a réfuté l'idée que les autorités cherchent à repousser hors de la région les populations les plus précaires afin de faire place nette pour les Jeux de Paris 2024⁸⁹. Le Revers de la Médaille a recours à des modalités de plaidoyer différentes de celles engagées par Saccage Paris 2024, notamment des rendez-vous institutionnels et politiques, mais également deux actions de mobilisation remarquées

⁸⁶ Sur le concept « validisme », voir notre Revue de Littérature.

⁸⁷ Voir : https://lereversdelamedaille.fr/wp-content/uploads/2023/10/Le-revers-de-la-medaille-Lettre-ouverte-30_10_23-1.pdf

⁸⁸ <https://www.vie-publique.fr/discours/287012-gerald-darmanin-25102022-jeux-olympiques-et-paralympiques-2024>

⁸⁹ <https://www.lequipe.fr/Jo-2024-paris/Tous-sports/Actualites/La-prefecture-se-defend-de-mener-un-nettoyage-social-avant-les-jeux-de-paris-2024/1438354>

par les médias devant le siège du COJOP Paris 2024⁹⁰, en octobre 2023 et au Sacré-Cœur, départ de la flamme⁹¹, en décembre 2023. Les liens avec le handicap sont beaucoup plus distendus et anecdotiques au sein du collectif Revers de la médaille.

Ces éléments doivent être mis en perspective avec les processus de candidatures aux Jeux au niveau international. Les candidats aux JOP se raréfient passant d'une dizaine à quelques-uns seulement lors des derniers dépôts de dossiers (Bourbillères et Koebel 2020). Cependant, au-delà d'un phénomène de raréfaction, déjà observable après le déficit record des JOP de Montréal en 1976 selon Chappelet (2016), un nouvel acteur s'impose également dans le processus de candidature ou, en l'occurrence, de non-candidature : le citoyen (Parent 2016). Ainsi, en 2013, la population bavaroise a rejeté le projet d'organisation des Jeux olympiques d'hiver de 2022 via la mise en place d'un référendum décisionnel dans les villes concernées (Bourbillères et Koebel 2020). La candidature de la ville de Budapest pour les JOP de 2024 s'est également vue retirée suite au mouvement « Momentum Mozgalom » et la publication d'une pétition récoltant plus de 266 000 signatures (Hiller 2019). Ces initiatives s'adressent de manière plus ou moins directe aux parties prenantes de l'organisation des Jeux et des Jeux de Paris 2024 en particulier, qu'il convient maintenant de présenter.

b) Une relation contractuelle comme cadre de gouvernance

Pour comprendre la manière dont les Jeux de Paris 2024 sont organisés, revenons sur ce que l'on appelle le « contrat de ville-hôte » et ses implications. Dans son rapport de janvier 2023, la Cour des Comptes rappelle que la ville de Paris et le comité national olympique et sportif français (CNOSF), sont signataires de ce contrat avec le comité international olympique (CIO), organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif dont le siège est à Lausanne, en Suisse, ainsi que l'État et les collectivités d'accueil de l'événement. Ces différentes entités se sont engagées, de façon coordonnée, à en assurer la réussite, quelle que soit la définition que l'on retient de « réussite ». Il s'agit d'un contrat international régi par le droit suisse qui détermine les responsabilités organisationnelles et financières. Tout d'abord, il encadre les conditions essentielles d'organisation des Jeux et les modalités de coordination entre le CIO et le comité d'organisation national, complété par un « contrat opérationnel » déclinant « très précisément les modalités de livraison des Jeux, qui sont autant de contraintes sur lesquelles les marges de manœuvre du comité d'organisation sont limitées, sauf accord du CIO. » (Cour des comptes 2023). Plus précisément, d'après le contrat de ville-hôte, le COJOP est chargé de : « fournir les installations, biens et services, notamment tous les principaux sites

⁹⁰ Voir : https://www.lemonde.fr/sport/article/2023/10/30/paris-2024-des-associations-denoncent-un-nettoyage-social-en-ile-de-france-en-amont-des-jeux-olympiques_6197229_3242.html

⁹¹ Voir : <https://www.france24.com/fr/info-en-continu/20231215-devant-le-sacr%C3% -coeur-des-associations-font-craquer-le-vernis-social-des-jo-2024>

olympiques et autres sites tels que décrits dans les chapitres « Sports » et « Sites » du contrat opérationnel et la mise à disposition du Village olympique ». Les pouvoirs publics (État et collectivités territoriales) ont, pour leur part, pris des engagements, notamment sur « la livraison des ouvrages olympiques, dans le domaine de la sûreté et de la sécurité ainsi que dans celui des transports ». Ensuite, la ville de Paris et le comité d'organisation sont « conjointement et solidairement responsables » pour l'ensemble de leurs engagements financiers. Le CNOSF, association représentante du mouvement sportif français auprès des pouvoirs publics et représentant la France au Comité international olympique en tant que comité national olympique, est exonéré de toute responsabilité financière au regard de ces engagements. La Cour des Comptes note cependant que le contrat de ville-hôte « protège pleinement les droits commerciaux et les intérêts financiers du CIO. En particulier, s'il prévoit les conditions de répartition d'un éventuel excédent résultant de l'organisation des Jeux, il ne contient en revanche aucune disposition relative à la couverture par celui-ci d'un éventuel déficit final du budget du COJOP qui incomberait donc à l'État. » (Page 19). Cette relation contractuelle est essentielle, au regard des sujets encadrés mais également dans la mesure où il s'agit de la seule formalisation de cette organisation, les autres liens, notamment au niveau international, étant majoritairement dits de « reconnaissance mutuelle et exclusive⁹² » (Chappelet 2022). Nous reviendrons peu, dans le cadre de cette thèse, sur le contrat et, de manière plus générale, sur le niveau international, au profit des niveaux national et régional.

Dans le cadre de l'édition de Paris 2024, la gouvernance est formalisée dans une série de documents-cadres, qui unissent le COJOP et certains pouvoirs publics, en l'occurrence l'État et les collectivités locales. De manière assez simplificatrice, la Cour des comptes propose, en Janvier 2023, la représentation suivante de ce qu'elle appelle les « acteurs de la préparation des Jeux de Paris 2024 » :

⁹² A ce propos, au niveau international, Chappelet (2022) note une évolution majeure de la gouvernance des Jeux, vers un renforcement de la collaboration avec des parties prenantes dont il estime qu'elles ont pris beaucoup d'importance : les athlètes d'élite, les groupes citoyens et les ordres judiciaires, ainsi que les gouvernements locaux, régionaux et nationaux.

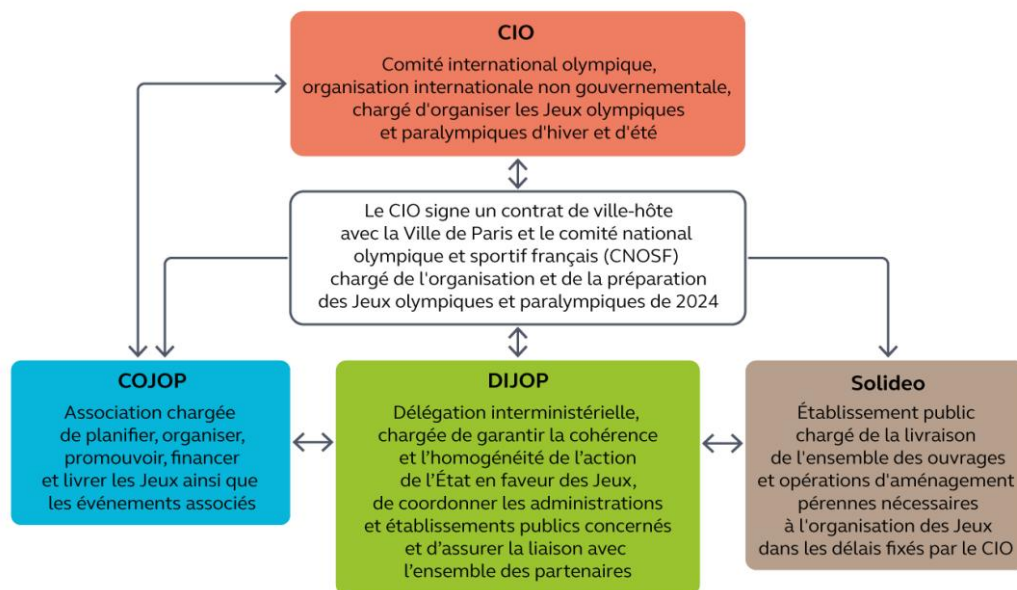


Figure 21 Schéma de la gouvernance des Jeux de Paris 2024. Source : Cour des comptes (2023).

Si cette représentation permet de montrer la centralité du contrat de ville-hôte mais également une forme d'asymétrie entre le CIO et le reste des parties prenantes, elle présente, en revanche, l'inconvénient d'effacer la complexité du réseau national. En effet, la Cour des comptes indique avoir recensé près de cent comités divers mis en place par le COJOP et/ou la DIJOP dans trente domaines différents. Ces différents espaces de travail intègrent notamment des collectivités territoriales, absentes de ce schéma, y compris les trente maîtres d'œuvre impliqués dans les chantiers des Jeux, comme la Mairie de la Ville de Paris, également signataire du contrat de ville-hôte. Précisons que l'organisation des Jeux s'appuie également sur une loi n° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024⁹³, sans que nous ne l'explorions ici plus avant dans la mesure où celle-ci reste en dehors du périmètre de notre sujet⁹⁴.

La question des transports constitue l'un des exemples les plus frappants pour comprendre avec plus de précision les enjeux de cette gouvernance, qui s'est, par ailleurs, affinée voire modifiée au fil de notre terrain. Nous l'avons vu dans les sondages, la continuité et le coût des transports dans la région francilienne renvoie à l'un des éléments redoutés par les Français. Quelques semaines avant la rédaction de notre méthodologie, les médias se font le relai de vives tensions à ce propos opposant Anna Hidalgo, Maire de la Ville de Paris, Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France et

⁹³ Voir : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFSCITA000036742944>

⁹⁴ La loi n° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 encadre la construction et la rénovation des infrastructures nécessaires en simplifiant les procédures administratives, notamment pour les permis de construire, tout en respectant les exigences environnementales et de sécurité. De plus, elle prévoit des mesures spécifiques pour garantir la sécurité des participants, des spectateurs et des installations durant les Jeux.

Clément Beaune, ministre des Transports. En effet, lors de son discours au Sommet du Grand Paris⁹⁵ en octobre 2023, Valérie Pécresse avait affirmé que les 200 millions d'euros engagés du fait d'une offre supplémentaire au cœur de l'été ne justifiait pas l'augmentation de la tarification du pass Navigo pour les franciliens, et défendait une tarification supplémentaire pour les détenteurs de billets olympiques. C'est en partie l'option qui est retenue⁹⁶ et annoncée le 27 novembre 2023, par Valérie Pécresse. Cependant, cette décision est contestée par Anne Hidalgo, qui alerte également sur le fait que les transports ne seront pas prêts pour 2024. Clément Beaune ne dément pas et incite les franciliens à « s'organiser un peu différemment durant cette période », propos soutenus par les inquiétudes exprimées par le Préfet de la Région Île-de-France⁹⁷ dans un même article. Ces différentes déclarations, plus ou moins théâtralisées, donnent néanmoins à voir les limites de la déclinaison opérationnelle issue de la comitologie mise en place, notamment au regard de la prise en charge des coûts afférents. Or, justement, ces coûts doivent également faire l'objet d'une rapide présentation, bien qu'imparfaite, le bilan financier n'étant pas encore rédigé au moment de cette thèse.

c) Avant la fin des Jeux de Paris, quelques estimations financières

Sur le site de Paris 2024, une page s'intitule sobrement « Les Jeux financent le Comité d'organisation », complété par le paragraphe de présentation suivant :

« Le budget d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 est financé en quasi-intégralité (96%) par des recettes privées, c'est-à-dire du CIO, des entreprises partenaires, de la billetterie des Jeux ou encore des licences. Ce budget permet de financer tous les aspects liés à la planification, à l'organisation et à la livraison des Jeux : location, aménagement et fonctionnement des sites, organisation des compétitions, accueil des délégations, hébergement et transports des athlètes, sécurité des lieux de compétition, cérémonies d'ouverture et de clôture... [...] »⁹⁸

⁹⁵ Le Sommet du Grand Paris est un événement réunissant décideurs politiques, experts, acteurs économiques et acteurs de la société civile pour discuter des enjeux et des opportunités liés au développement de la région métropolitaine de Paris, également connue sous le nom de Grand Paris. Chaque édition des sommets est axée sur des sujets tels que l'urbanisme, les transports, le logement, l'économie, la culture et l'environnement. Pour 2023, le Sommet du Grand Paris était intitulé « En entreprise comme sur le terrain, jouons collectifs ! », explorant, à un an des Jeux, les perspectives mais également les premiers bilans de sept années de préparation du méga-événement.

⁹⁶ Voir : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2023/11/29/paris-2024-visualisez-les-hausses-de-tarif-des-transports-pour-les-jo-et-le-reste-de-l-annee-2024_6202979_4355770.html#

⁹⁷ Voir : https://www.lemonde.fr/economie/article/2023/12/07/paris-2024-pour-eviter-l-engorgement-des-transports-durant-les-jo-clement-beaune-invite-les-franciliens-a-s-organiser-differemment_6204402_3234.html

⁹⁸ Voir : <https://www.paris2024.org/fr/financement-des-jeux/>, consulté le 27 décembre 2023

Ces éléments de langage rejoignent, en première lecture, les propos du Président de la République Emmanuel Macron⁹⁹ affirmant que les « Les Jeux doivent financer les Jeux ». Ces mots renvoient, dans ce contexte, à une autre problématique, le fait qu'il n'y ait pas d'« impôt JO ». En effet, les coûts liés aux Jeux renvoient à une réalité plus complexe qu'un financement exclusivement privé, que nous nous efforcerons de présenter ici. Au moment de la rédaction de cette thèse, en décembre 2023, certains éléments ne sont pas encore complètement arrêtés et estimés. Par exemple, le Projet de loi de Finances 2024¹⁰⁰ fait actuellement l'objet d'une saisine du conseil constitutionnel par plus de soixante députés, en application de l'article 61 alinéa 2 de la Constitution. Les éléments budgétaires présentés ci-après ne sont pas exhaustifs : ils correspondent aux informations qui sont connues et diffusées publiquement à date. D'une certaine manière ces difficultés nous semblent rendre compte, de manière assez fidèle, d'un élément frappant que nous développerons dans le reste de la thèse : l'accès aux informations, notamment en matière financière, y compris publique, demeure limitée durant la préparation des Jeux. Nous partageons ici, de manière imparfaite, certains éléments de la question financière et budgétaire afin de donner à voir au lecteur le contexte de cette préparation et éclairer au mieux les données à notre disposition au moment de notre recherche.

Reprenons tout d'abord le « budget d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 financé en quasi-intégralité (96%) par des recettes privées » évoqué sur le site de Paris 2024. Pour rappel, selon un rapport de la Cour des comptes (Cour des comptes 2023), suivant les modalités du contrat de ville-hôte, le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (COJOP) correspond à un « appui strictement opérationnel » au CIO qui « reste la structure organisatrice des Jeux ». Ainsi, la répartition des recettes du budget de candidature était présentée comme suit :

⁹⁹ Voir : https://www.francetvinfo.fr/les-jeux-olympiques/paris-2024/jo-de-paris-2024-financement-billetterie-securite-emmanuel-macron-fait-le-point-a-deux-ans-des-jeux_5278162.html

¹⁰⁰ Voir : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/dossiers/PLF_2024

		Euros	En pourcentage
1. Contribution du CIO		750 000 €	19,70%
2. Programme The Olympic Partners (TOP) (brut) <i>Il s'agit d'un programme de sponsoring international créé en 1985 et géré par le CIO.</i>		397 807 €	10,40%
3. Parrainage national (brut) <i>Le parrainage national ou partenariats domestiques ou sponsoring domestique correspond aux « entreprises prêtes à contribuer en espèces et/ou en nature au COJO en échange du droit d'associer leurs marques à l'emblème du COJO (avec les anneaux olympiques) surtout dans le pays hôte » (Chappelet, 2022:11).</i>		1 087 784 €	28,60%
4. Ventes de billets <i>Hypothèse de vente de 13,7 millions de tickets d'entrée (10 millions pour les Jeux olympiques et 3,7 millions pour les Jeux paralympiques). Attention, l'Etat a lui-même acheté au total 401 220 billets, pour les différentes épreuves des Jeux olympiques (100 700 billets) et paralympiques (298 600 billets) ainsi que pour les cérémonies d'ouverture (1 920 billets).</i>		1 139 900 €	29,90%
	4.1 Recettes de ventes de billets	1 071 574 €	28,20%
	4.2 Autres produits de la billetterie (notamment hospitalité)	68 326 €	1,80%
5. Licences et merchandising		126 840 €	3,30%
	5.1 Produits sous licence	122 852 €	3,30%
	5.2 Produits philatéliques	638 €	0,00%
	5.3 Monnaies	3 349 €	0,10%
6. Contribution du gouvernement		100 000 €	2,60%
	6.1 Jeux Olympiques	/	/
	6.2 Jeux Paralympiques	100 000 €	2,60%
	6.2.1 Gouvernement national	80 000 €	2,10%
	6.2.2 Gouvernement régional	10 000 €	0,30%
	6.2.3 Gouvernement local	10 000 €	0,30%
7. Loteries		48 462 €	1,30%
8. Autres revenus		155 971 €	4,10%
	8.1 Dons	10 027 €	0,30%
	8.2 Cessions de biens	35 600 €	0,90%
	8.3 Divers	110 344 €	2,90%
9. Total des revenus		3 806 763 €	100%

Tableau 15 Budget du COJO (valeur 2024) présenté en phase 3 de la candidature des Jeux de Paris 2024 (Paris 2024 et Mairie de la Ville de Paris 2017).

Cependant, lors de sa séance du 12 décembre 2022, le conseil d'administration du COJOP a adopté à l'unanimité un budget pluriannuel révisé en équilibre et porté à 4 380 M€. D'après un rapport complémentaire de la Cour des Comptes (2023) : « La procédure de révision budgétaire a été conduite de façon transparente et rigoureuse par le COJOP, en relation étroite avec le CIO et le CIP et avec une forte implication de l'État. » (Cour des comptes 2023:11). Pour autant, la Cour des comptes pointe également le fait que cette révision budgétaire résulterait d'une part de l'inflation, exogène à

l'organisation des Jeux, mais également, pour les deux tiers de l'augmentation, « d'une sous-estimation notoire du budget de candidature et d'une méconnaissance de la complexité du cahier des charges du CIO et de la difficulté de le remettre en question. » (Cour des comptes 2023:93). Selon ce même rapport, cette augmentation correspond à l'accord des différentes parties prenantes du COJOP sur les points suivants notamment :

- Mesures d'économies et d'optimisations à hauteur de 266 M€ à réaliser
- Augmentation de 330 M€ des recettes commerciales prévisionnelles du COJOP (dont partenariats domestiques, billetterie et hospitalités à hauteur de 284 M€ et programme TOP du CIO pour 19 M€)
- Augmentation de 70 M€ de subventions publiques

Enfin, le lundi 11 décembre 2023, est annoncé un budget « quasi stable », rehaussé néanmoins de 17 millions d'euros, soit moins de 0,4 % de plus¹⁰¹. A date, le budget du COJOP Paris 2024 présente donc un budget de 4,397 milliards d'euros.

Pour comprendre le financement des Jeux de Paris 2024, il convient de compléter la présentation de ce premier budget par un second, celui d'un établissement public industriel et commercial de l'État créé en février 2017, la Solideo, « chargée de la livraison de l'ensemble des ouvrages et opérations d'aménagement pérennes nécessaires à l'organisation des Jeux (une soixantaine d'opérations complexes d'aménagement) dans les délais fixés par le CIO, et qui doit veiller à leur destination à l'issue des Jeux. ». Présidée par la maire de Paris, Anne Hidalgo, la Solideo doit « Garantir que, quoi qu'il advienne, l'ensemble des ouvrages soit livré à temps, dans le respect des exigences calendaires, programmatiques, budgétaires, environnementales et sociales des parties prenantes impliquées pour le bon déroulement des Jeux.¹⁰² ». On retrouve ici les trente maîtres d'œuvre évoqués précédemment, par projet. Plus précisément, la Solideo assure trois missions de supervision, maîtrise d'ouvrage et de financement. Toujours d'après le rapport de la Cour des Comptes de Janvier 2023, le budget de la Solideo fait également l'objet d'une augmentation : « Le montant réel final des investissements réalisés pour les Jeux ou à l'occasion des Jeux sera supérieur à celui annoncé en 2018 » (Cour des comptes 2023:11). Là encore, cette augmentation n'est, pour la Cour des Comptes, pas à lier à une dérive inquiétante de la gestion mais plutôt à deux facteurs : « d'une part, la maquette financière de la Solideo a été établie en euros constants 2016 et son indexation, prévue dès l'origine, conduit à un surcoût de 306 M€ (+ 25 %), soit le double de la prévision initiale, le surcoût lié à

¹⁰¹ Voir : <https://www.lesechos.fr/industrie-services/services-conseils/jo-de-paris-2024-un-budget-qui-tient-sur-un-fil-2040726>

¹⁰² Voir : <https://www.ouvrages-olympiques.fr/fr/qui-sommes-nous>

l'accélération de l'inflation liée aux tensions internationales pouvant être estimé à 15 % » et, d'autre part, du fait des « investissements d'opportunité réalisés à l'occasion des Jeux, pour un montant total désormais proche de 700 M€ en euros constants. » (Cour des comptes 2023:57). Au total, le coût de ces infrastructures, dont certaines sont nécessaires et d'autres non à la livraison des Jeux, s'élèveraient donc, à la suite d'une nouvelle indexation à 1 711,1 M€ courants (en augmentation de + 306 M€ par rapport à la maquette initiale établie en euros constants 2016, soit + 22 % résultant de l'inflation constatée), l'État assumant les deux tiers de ces financements.

Les budgets du COJOP et de la SOLIDEO sont centraux pour comprendre la gouvernance et le financement des Jeux mais ne suffisent pas à mesurer les coûts des Jeux en particulier en matière de transports ou de sécurité. Ainsi, nous ne sommes pas en mesure, en avril 2025, d'affirmer avec certitude le poids des Jeux dans les finances publiques. Les mots de la Cour des Comptes, en juillet 2023, sont à ce titre assez éloquents :

La Cour avait indiqué ne pas être en mesure d'établir le coût global des Jeux et son impact total sur les finances publiques, en l'absence d'un recensement exhaustif et précis, au sein de l'État comme dans les collectivités hôtes, des dépenses d'investissement et de fonctionnement qui leur sont liées. [...] Comme cela a été constaté pour les dépenses liées à la sécurité et aux transports, aucun progrès n'a été réalisé depuis lors dans l'identification des dépenses publiques hors budgets de la Solideo et du COJOP et dans les budgets des collectivités territoriales. La Cour n'est donc pas davantage en mesure d'évaluer le coût global des Jeux et de préciser, au-delà de cette première estimation, son impact final sur les finances publiques. À la date d'établissement du présent rapport, les engagements publics identifiés pour les Jeux ou à l'occasion des Jeux, s'élèvent à 2,6 Md€ (Solideo : 1 711,1 M€ ; investissements publics complémentaires des collectivités territoriales pour les Jeux et l'héritage : 113,2 Md€ ; investissements réalisés à l'occasion des Jeux : 360,4 Md€ ; subventions au COJOP : 170,6 M€ ; IDFM : 225 M€), hors autres dépenses de transport et dépenses de sécurité à la charge de l'État. (Rapport juillet 2023 – Page72)

Ces remarques résonnent plus spécifiquement avec la question des héritages. En effet, le terme peut se retrouver dans différents documents budgétaires, nous laissant perplexe. En ce qui concerne le COJOP, dans le budget de dépenses de décembre 2021, plus de la moitié est dédiée aux sites et infrastructures, aux services aux Jeux et aux Ressources humaines (2,1 sur 3,9 Mds d'euros) : l'héritage correspond seulement à 50M d'euros mais est distingué des sites et des infrastructures. Par ailleurs, concernant les finances publiques cette fois-ci, dans le PLF 2023, le total des crédits de paiement de 2021 à 2023 s'élève à 824 603 000 euros, dont 3 503 242 pour un axe dit « Héritage » qui renvoie à un projet de laboratoire d'analyse de l'Agence française de lutte contre le dopage. En revanche, la quasi-totalité du budget attribué aux infrastructures n'est pas considéré comme un héritage. Enfin, le

financement des mesures du plan « Héritage », que nous présenterons plus en détail ensuite, relève de chaque programme des Ministères et reste à flécher.

Conclusion

Dans cette **section 2**, nous espérons avoir pu rendre compte de l'effervescence des informations relatives au soutien public, à la gouvernance et aux financements des Jeux de Paris 2024, tout en clarifiant les points saillants qui ont marqué notre expérience sur le terrain depuis 2021. Plusieurs sondages montrent un soutien majoritaire des Français à la candidature de Paris pour les Jeux olympiques, malgré des préoccupations environnementales et financières. Deux collectifs en particulier, "Saccage Paris 2024" et "Revers de la Médaille", expriment néanmoins une opposition aux aspects écologiques et sociaux des Jeux, organisant des actions et mobilisations sans pour autant mener à des rejets de projets par référendum et pétitions tels qu'observés à l'international. Malgré ces conditions a priori favorables, le "contrat de ville-hôte" des Jeux de Paris 2024, ses implications financières et organisationnelles entre diverses entités mettent en lumière la complexité de la gouvernance mais également l'opacité du financement du coût total des Jeux et de son impact sur les finances publiques à la date de rédaction. En revanche, l'ensemble des documents parcourus se montrent assez optimistes, l'hypothèse d'une explosion irraisonnée des coûts semblant peu à peu écartée.

Conclusion du chapitre 1

Dans ce **chapitre 1**, l'analyse met en évidence deux dynamiques qui, bien que distinctes, se rejoignent sur plusieurs aspects. D'une part, la **section 1** souligne la complexité du secteur du handicap, marqué par un manque de données sur les personnes concernées et par des barrières environnementales fortes en Île-de-France, notamment en matière d'accès aux droits, à l'emploi, aux transports et aux soins. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la région présente un tissu médico-social fragile. D'autre part, la **section 2** met en lumière l'ampleur de l'organisation des Jeux de Paris 2024, entre soutien populaire, enjeux financiers et mobilisation d'oppositions citoyennes. La gouvernance des Jeux tend à minimiser le risque d'une explosion des coûts et à promouvoir une image positive de l'événement, malgré des inquiétudes environnementales et financières, dont témoigne des collectifs tels que "Saccage Paris 2024" et "Revers de la Médaille". Pour autant, ces oppositions n'ont pas conduit à des rejets formels des projets. A première vue, en ce qui concerne les ESSMS franciliens, l'implication dans la préparation de Jeux à visée d'inclusion apparaît complexe. L'articulation entre ces deux réalités — d'un côté, une région en tension en matière d'accompagnement et de l'autre, un événement international contraint et médiatique mettant en avant des ambitions d'inclusion — constitue une clé de lecture essentielle pour la suite de notre réflexion.

Chapitre 2 – Un méga-événement à effet-levier faible en matière d'inclusion

Introduction du chapitre 2

Cette **chapitre 2** des Résultats examine la manière dont l'organisation du méga-événement, quelques années avant sa livraison, constitue ou non un terrain particulièrement favorable à la priorisation de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Dans **la section 1**, nous présentons la manière dont le méga-événement pourrait constituer un levier en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Plus précisément, nous montrons les projections de nos interlocutrices sur le méga-événement. Nous explorons tout d'abord la manière dont les représentantes des organisations du système olympique et paralympique théorisent un potentiel effet-levier du méga-événement (a). Nous complétons leur analyse avec celle portée par les professionnelles d'ESSMS (b). Cette section s'appuie sur l'analyse des séries de données 1 et 2.

Dans **la section 2**, nous décrivons la manière dont les questions relatives au handicap, de manière générale, se télescopent avec la préparation des Jeux de Paris 2024 en tant que méga-événement, les représentantes des organisations du méga-événement s'estimant contraintes par les modalités d'organisation de l'événement (a). Dans la pratique, ces limites conjoncturelles se heurtent à des enjeux plus structurels lorsqu'on porte attention aux difficultés que les professionnelles d'ESSMS partagent avec nous pour prendre part à la dynamique (b). Cette section s'appuie sur l'analyse des séries de données 1 et 2.

Dans **la section 3**, nous précisons la manière dont, en composant avec ces importantes limites liées au méga-événement, certains dispositifs sont néanmoins mis en place en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap. Nous revenons sur la manière dont les dispositifs envisagés font l'objet d'adaptations plus ou moins planifiées de la part des représentantes des organisations du système olympique et paralympique (a). Nous complétons cette observation à partir des modifications qui ont fait l'objet de négociations entre les organisations du Programme «Handicap et volontariat», conduisant à son maintien jusqu'à la livraison du méga-événement (b). Cette section s'appuie sur l'analyse des séries de données 1 et 3.

Section 1 - Leviers du méga-événement

Introduction

Cette **section 1** décrit la manière dont les acteurs de notre terrain estiment le méga-événement comme une « opportunité unique¹⁰³ », pour reprendre les termes de Tony Estanguet, président du COJOP Paris 2024, en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap. En nous appuyant sur les propos des représentantes des organisations du système olympique et paralympique lors de nos entretiens (Série 1), nous précisons ce que ces acteurs projettent sur la tenue du méga-événement en France (a). Nous confrontons leurs perspectives à celles des professionnelles d'ESSMS (Série 2), dont les préoccupations sont tout à fait différentes. A partir de là, nous décrivons une distinction marquante entre les ESSMS lauréats et les ESSMS non-lauréats des dispositifs des Jeux (b).

a) Handicap lors des Jeux de Paris 2024 : quels leviers ?

Comme évoqué en introduction, le handicap est particulièrement mis en avant durant les Jeux de Paris 2024. Nous souhaitons ici proposer une vision globale des dispositifs et initiatives repérées durant notre recherche et qui ont alimenté nos entretiens avec différentes professionnelles, notamment en ESSMS. Les mesures liées à la thématique du handicap dans le Plan Héritage de l'Etat ont fait l'objet d'une première attention ([voir annexe 8](#)). La présentation suivante des dispositifs s'appuie sur ces mesures mais également sur les autres documents présentés dans la méthodologie. Elle correspond à une répartition par rôles sociaux et domaines de la vie des personnes en situation de handicap. Cette liste n'est pas exhaustive.

Tout d'abord, les collectivités locales sont souvent à la manœuvre d'initiatives particulières, comme l'organisation d'événements thématiques, que nous prenons en compte sans préciser le rôle de chaque collectivité. Ensuite, notre attention était ciblée sur les dispositifs s'adressant aux ESSMS, dans lesquels ces derniers pouvaient jouer un rôle particulier ou qui pouvaient également impacter leur quotidien. Enfin, notre perspective est avant tout francilienne. Les dispositifs présentés ici et diffusés auprès de nos enquêtés sont divers, en termes de thématiques et de type de financements : nous nous sommes principalement arrimé à l'utilisation du terme de personnes en situation de handicap et du ciblage explicite de cette population. Un dernier élément a été choisi pour ce repérage : nous n'avons pas uniquement sélectionné les dispositifs portés ou financés par le COJOP Paris 2024. En effet, une importante partie de ces derniers le sont par le tissu national, du côté des pouvoirs publics

¹⁰³ <https://presse.paris2024.org/actualites/faire-des-1ers-jeux-paralympiques-dete-en-france-un-moteur-de-changement-sur-la-perception-du-handicap-e93d-e0190.html>

mais également d'organisations privées non-lucratives. Un dernier point est important à aborder ici : les dispositifs et initiatives présentés lors des entretiens sont soumis à la chronologie de la préparation. Autrement dit, des dispositifs mis en place tardivement, comme le mise en place du Pass des Jeux, n'ont pas été abordés lors des entretiens avec les professionnelles. Ainsi, la fiche repère (annexe 5) présentée aux professionnelles évolue légèrement, en fonction des dispositifs mis en place, au fil de l'eau. Au total, nous distinguons huit domaines : l'emploi, l'activité physique et sportive, la culture, le volontariat, les transports, l'infrastructure, la célébration dans les sites et la célébration en dehors des sites. Chacun de ces domaines fait l'objet d'une synthèse des dispositifs disponibles, avant de préciser les dispositifs repérés. Un tableur récapitulatif est proposé à l'issue de la description de chacun de ce que nous appelons les « dispositifs des Jeux » ([annexe 9](#)).

- **L'emploi**

Deux dispositifs d'emploi en lien avec les Jeux de Paris 2024 visent à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap de manière directe et de manière indirecte. Le dispositif ESS 2024 (lancé en 2018) a pour objectif de faciliter l'accès des ESSMS, et de l'économie sociale et solidaire de manière générale, aux marchés publics des Jeux, avec un financement via les contrats remportés. Ce programme est bien intégré dans l'organisation des Jeux, soutenu par des acteurs comme la SOLIDEO et le Comité d'Organisation Paris 2024. Ce programme dépend fortement du cadre des Jeux, on y relaie des marchés pour l'événement. En parallèle, les Salons de recrutement PSH Paris 2024 (lancés en 2021) visent à promouvoir l'inclusion dans les effectifs de Paris 2024. Ce salon est un exemple d'initiative plus axée sur la sensibilisation. Bien qu'il soit bien encadré dans la stratégie de recrutement de Paris 2024 et soutenu par des institutions telles que l'Agefiph, il reste limité en termes de ressources pour les ESSMS : il s'agit avant tout d'informer et de recruter les candidats en situation de handicap, issus du milieu ordinaire principalement. Ces deux dispositifs ne constituent donc pas de véritables initiatives de financement ou de soutien structurel pour les ESSMS.

Code du dispositif	Date de lancement	Nom du dispositif	Lien possible avec les ESSMS	Financement donné aux ESSMS
DISPO_EMPL_1	2018	ESS 2024	Les ESSMS sont éligibles et peuvent participer aux appels d'offres et marchés publics adaptés.	Les ESSMS perçoivent l'argent des marchés qu'ils remportent.
DISPO_EMPL_2	2021	Salon de recrutement PSH Paris 2024	Les ESSMS peuvent communiquer ces offres auprès des personnes accompagnées.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.

Tableau 16 Synthèse dispositifs Emploi - Jeux de Paris 2024. Source : auteure.

- L'activité physique et sportive

L'approche des dispositifs mis en place pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 en matière d'activité physique et sportive pour les personnes en situation de handicap, particulièrement dans les établissements médico-sociaux (ESSMS), soulève plusieurs points d'attention. Tout d'abord, peu d'entre eux sont directement liés au méga-événement, c'est-à-dire à la détection d'athlètes paralympiques à l'exception du dispositif La relève. Autrement dit, il s'agit principalement de dispositifs non nécessaires à la livraison du méga-événement, c'est-à-dire à des initiatives ne sont pas essentielles pour assurer la tenue et le bon déroulement de l'événement en question. Cependant, le degré d'intégration des programmes dans l'organisation des Jeux varie. Tandis qu'Impact 2024 est bien encadré au sein des dispositifs portés par le Comité d'Organisation des Jeux, des initiatives comme Référents sport en ESSMS et Clubs Inclusifs montrent un enchevêtrement complexe de partenariats et de compétences. La Relève est, quant à elle, principalement portée par le CPSF. Ainsi, les ESSMS sont invités à s'engager dans des actions sans recevoir systématiquement le soutien d'une coordination claire entre les acteurs impliqués. Seuls trois dispositifs, Impact 2024, 30 minutes d'activité physique par jour, et ESSMSxClub bénéficient d'un financement pour soutenir des projets locaux ou nationaux à court terme, qui pourraient être portés par les ESSMS. Le budget des différents dispositifs varie considérablement. Tandis que des programmes comme Impact 2024 allouent des sommes importantes, la majorité des dispositifs, comme La Relève, Clubs Inclusifs ou les Référents sport en ESSMS, n'offrent pas de financement direct aux ESSMS. Cette approche pourrait laisser certaines structures de côté, notamment les ESSMS les plus modestes, qui n'ont pas les ressources nécessaires pour mener à bien ces projets sans un soutien financier plus conséquent. Bien que les ESSMS soient responsables de la mise en œuvre de ces projets, l'absence de financement direct dans la majorité des dispositifs relève d'une absence de soutien structurel suffisant pour garantir la réussite de ces initiatives, particulièrement pour les établissements aux moyens limités. Par ailleurs, le manque de visibilité et de clarté sur la gestion des budgets de certains programmes, comme 30 minutes d'activité physique par jour, laisse un flou inquiétant sur leur efficacité réelle.

Code du dispositif	Date de lancement	Nom du dispositif	Lien possible avec les ESSMS	Financement donné aux ESSMS
DISPO_APS_1	2020	Appel à projet IMPACT 2024	Les ESSMS peuvent postuler avec un partenaire sportif pour des subventions.	Les ESSMS reçoivent entre 10 000 et 30 000 € pour les projets locaux ; jusqu'à 200 000 € pour les projets nationaux à condition que leur projet soit lauréat.
DISPO_APS_2	2019	Initiative « La relève »	Les ESSMS peuvent orienter et suivre les personnes accompagnées qui participent au programme.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.
DISPO_APS_3	2020	ESMSxClub	Partenariats entre ESMS et clubs sportifs locaux, financement spécifique pour les clubs et ESSMS participants.	Les ESSMS 2 000 € pour les ESSMS par l'ARS Île-de-France ; 1 500 € au club pour la découverte d'activités sportives, à condition que leur projet soit lauréat.
DISPO_APS_4	2018	Clubs inclusifs	Les ESSMS peuvent communiquer ces offres auprès des personnes accompagnées.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.
DISPO_APS_5	2023	Prise en charge de la PCH des prothèses pour la pratique sportive	Les ESSMS peuvent informer et aider les personnes accompagnées à bénéficier de cette aide financière.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.
DISPO_APS_6	2020 pour les établissements scolaires et 2023 pour les ESSMS	30 minutes d'activités physiques dans les ESSMS	Programme d'intégration d'activités physiques quotidiennes dans les ESSMS.	Un fonds de soutien spécifique pour les projets sportifs en ESSMS est prévu.
DISPO_APS_7	2018 pour les établissements scolaires et 2021 pour les ESSMS	Label Génération 2024	Les ESSMS peuvent candidater au label en valorisant des actions entreprises pour les Jeux de 2024.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.

Tableau 17 Synthèse dispositifs Activité physique et sportive - Jeux de Paris 2024. Source : auteure.

- La culture

Ce programme est une initiative importante visant à changer les perceptions du handicap à travers l'art. Le montant alloué à l'appel à projets, soit 180 000 €, est relativement modeste par rapport à l'ampleur de l'événement, surtout lorsqu'on considère le nombre élevé de propositions reçues (plus de 500 pour 15 projets retenus couvrant une gamme étendue de formes artistiques). Le dispositif est encadré dans une dynamique de préparation pour les Jeux de 2024 et ne semble pas présenter de pérennisation dans le domaine culturel. Le faible montant des subventions allouées aux projets, combiné au fait que les ESSMS doivent obligatoirement passer par des consortiums pilotés par des acteurs culturels, limite l'accès à ce programme pour certaines structures moins en lien avec le milieu culturel.

Code du dispositif	Date de lancement	Nom du dispositif	Lien possible avec les ESSMS	Financement donné aux ESSMS
DISPO_CULT_1	2023	Olympiades culturelles - "Inspiration, création et handicap"	Les ESSMS peuvent participer en tant que partenaires dans les projets culturels liés au handicap.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.

Tableau 18 Synthèse dispositifs Culture - Jeux de Paris 2024. Source : auteure.

- Le bénévolat

Les dispositifs « Handicap et volontariat » (DISPO_VOL_1) et Service Civique Génération 2024 (DISPO_VOL_2) représentent deux initiatives majeures pour encourager le bénévolat. L'importance de ces programmes dans le cadre des Jeux 2024 est plus marquée que dans d'autres domaines. En effet, programme « Handicap et volontariat» vise à intégrer 3000 personnes en situation de handicap parmi les 45 000 volontaires. Cette initiative a pour objectif de promouvoir une représentation plus large et plus diversifiée des volontaires, en mettant en avant des profils plus inclusifs pour cet événement mondial. Le Service Civique Génération 2024, avec un objectif de 30 000 volontaires, représente également un dispositif majeur pour l'implication des jeunes dans les projets sociaux et environnementaux associés à l'événement. Ce programme permet de créer un maillage social et culturel autour des Jeux. Les budgets alloués à ces programmes sont relativement modestes par rapport au budget global des Jeux. Bien que le Service Civique bénéficie d'un financement substantiel de l'État (81% de l'indemnité des volontaires), la plupart des coûts associés à ces dispositifs sont couverts par les structures d'accueil, comme les ESSMS. De même, le programme « Handicap et volontariat » ne prévoit pas de financement direct pour les ESSMS, nécessitant une capacité de financer eux-mêmes l'engagement de leurs volontaires.

Ces dispositifs sont bien intégrés dans la stratégie globale de Paris 2024. Le programme « Handicap et volontariat » fait partie d'une initiative plus large portée par le Comité d'Organisation des Jeux. L'enclenchement de l'appel à manifestation d'intérêt pour les ESSMS en fait un programme structuré au sein de l'organisation officielle des Jeux. Le Service Civique bénéficie d'un cadre plus défini par l'État, avec des subventions et des modalités de formation clairement établies en amont des Jeux. Ces dispositifs semblent principalement conçus pour un impact immédiat autour de l'événement, et leur maintien au-delà des Jeux pourrait nécessiter un soutien supplémentaire, tant financier qu'organisationnel, afin de garantir une inclusion durable des personnes handicapées dans les projets bénévoles à long terme.

Code du dispositif	Date de lancement	Nom du dispositif	Lien possible avec les ESSMS	Financement donné aux ESSMS
DISPO_VOL_1	2021	Programme "Handicap et volontariat"	Les ESSMS peuvent soutenir la participation des personnes en situation de handicap dans le programme de volontariat, mais pas de financement spécifique.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.
DISPO_VOL_2	2021	Service civique Génération 2024	Les ESSMS peuvent informer les personnes en situation de handicap sur ce programme et les encourager à postuler.	Pour un service civique, l'État finance 81% de l'indemnisation mensuelle (environ 488,55 euros par mois) auprès du volontaire. Les ESSMS contribuent à hauteur de 111,45 euros.

Tableau 19 Synthèse dispositifs Bénévolat - Jeux de Paris 2024. Source : auteure.

- **Les transports**

Les dispositifs Navettes adaptées (DISPO1_TRANSP) et Taxis particuliers (DISPO2_TRANSP) visent à améliorer l'accessibilité aux événements des Jeux de Paris 2024 pour les personnes en situation de handicap. Les Navettes adaptées permettent de pallier les manques chroniques d'accessibilité dans les transports publics (bus, métro, trains), en mettant à disposition des navettes dédiées, accessibles et adaptées pour les spectateurs handicapés. Le programme Taxis particuliers représente également un dispositif important pour renforcer l'offre de transport pour les personnes à mobilité réduite, en particulier dans les zones d'hébergement et les lieux d'épreuves. Ce programme se distingue par son

approche de soutien aux exploitants de taxis pour améliorer leur offre de véhicules accessibles, notamment ceux équipés pour accueillir des fauteuils roulants. Le financement des dispositifs de transport adapté, bien qu'important pour assurer l'accessibilité durant les Jeux, reste difficile à quantifier précisément. Concernant les Navettes adaptées, au moment de la rédaction, aucune information spécifique sur le budget alloué n'est disponible, mais l'initiative implique des partenariats avec des opérateurs de transport publics tels que la RATP et la SNCF, ce qui suggère que le financement sera en grande partie assuré par ces entités publiques. En ce qui concerne les Taxis particuliers, l'aide de l'État (40 % du coût d'acquisition ou de location des véhicules) est plus précisément définie, avec des plafonds de subvention fixés à 22 000 € pour les véhicules électriques et 15 000 € pour ceux classés Crit'Air « 1 ». Bien que cette aide soit significative pour les exploitants de taxis, elle reste partielle et ne couvre pas l'ensemble des coûts d'adaptation des véhicules.

Les Navettes adaptées sont gérées directement par le Comité d'Organisation des Jeux et sont intégrées dans le réseau de transport public de la région francilienne (IDFM). Le programme Taxis particuliers se caractérise par un encastrement plus complexe : il est dépendant des acteurs privés (les exploitants de taxis) et des conventions à signer avec les préfets. Les deux dispositifs sont étroitement liés à la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et dépendent directement de cet événement. Le programme des Navettes adaptées est spécifiquement conçu pour faciliter l'accès aux sites de compétition pendant les Jeux, et son existence semble étroitement liée à la nécessité d'assurer une mobilité fluide et accessible pendant cette période. Il reste à déterminer si ce dispositif sera pérennisé après les Jeux, car son financement est lié aux besoins spécifiques de l'événement. Le dispositif des Taxis particuliers a une dimension plus pérenne dans la mesure où l'aide à l'acquisition de véhicules accessibles pourrait continuer à bénéficier à long terme aux exploitants de taxis, mais sa dépendance à l'événement est manifeste. En effet, le soutien financier de l'État est explicitement lié aux Jeux de 2024, et une fois l'événement passé, il est incertain si ces subventions continueront à être allouées.

Code du dispositif	Date de lancement	Nom du dispositif	Lien possible avec les ESSMS	Financement donné aux ESSMS
DISPO1_TRANSP	2023	Navettes adaptées	Les ESSMS peuvent informer les personnes en situation de handicap sur la disponibilité des navettes adaptées.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.
DISPO2_TRANSP	2023	Taxis particuliers	Les ESSMS peuvent informer les personnes en situation de handicap sur les aides disponibles pour les taxis accessibles.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.
DISPO3_TRANSP	2024	Dérogation circulation - Pass Jeux	Les ESSMS doivent faire un diagnostic et une demande auprès de la préfecture pour obtenir des dérogations afin d'accéder à des périmètres sécurisés.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.

Tableau 20 Synthèse dispositifs Transports - Jeux de Paris 2024. Source : auteure.

- **L'infrastructure**

Les dispositifs PRISME et Plan 5000 équipements sportifs – Génération 2024 représentent des initiatives majeures en termes d'infrastructures, auxquels les ESSMS peuvent participer. Le PRISME est particulièrement pertinent pour les ESSMS car il met en place une infrastructure accessible spécifiquement pensée pour les personnes en situation de handicap. Le PRISME est particulièrement bien encadré dans le cadre des Jeux 2024 sans pour autant être un site de compétition à proprement parler. Le Plan 5000 équipements sportifs – Génération 2024, quant à lui, offre aux ESSMS l'opportunité de bénéficier de nouveaux équipements sportifs accessibles, particulièrement dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV), sans être des sites de compétition non plus. Ce projet donne donc aux ESSMS une possibilité d'accéder ou de contribuer à la création d'équipements accessibles. Le financement du PRISME (55,5 millions d'euros) a un impact direct et localisé pour les ESSMS, surtout dans la région parisienne. Toutefois, ce budget n'est pas directement alloué aux ESSMS eux-mêmes. En revanche, le Plan 5000 équipements sportifs – Génération 2024, avec son budget de 300 millions d'euros, permet aux ESSMS d'accéder indirectement à un financement pour la création d'équipements sportifs dans leur environnement proche. Ce programme permet notamment à des ESSMS d'y participer, dans une logique de consortium. Les deux dispositifs ont vocation à perdurer après les Jeux.

Code du dispositif	Date de lancement	Nom du dispositif	Lien possible avec les ESSMS	Financement donné aux ESSMS
DISPO1_INFRA	2022	Équipement PRISME	Les ESSMS sont consultés en amont de la construction du PRISME pour définir les créneaux de pratique et les besoins spécifiques.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.
DISPO2_INFRA	2023	Plan 5000 équipements sportifs – Génération 2024	Les ESSMS peuvent déposer des projets avec d'autres partenaires.	Les ESSMS peuvent recevoir un financement direct, en consortium.

Tableau 21 Synthèse dispositifs Infrastructure - Jeux de Paris 2024. Source : auteure.

- **La célébration dans les sites**

Les initiatives mises en place pour les sites de compétition et de célébration des Jeux visent à garantir l'accessibilité et le confort des spectateurs en situation de handicap. Ces solutions incluent des infrastructures dédiées à l'accueil, la mobilité et l'expérience des personnes en situation de handicap, et sont cruciales pour les ESSMS, qui jouent un rôle central dans l'accompagnement des bénéficiaires en situation de handicap. En revanche, aucun des ESSMS ne bénéficie d'un financement direct. A ce stade, il est difficile d'estimer l'investissement en accessibilité. Cependant, les technologies d'expérience spectateur, telles que les tablettes tactiles, les casques basse vision, et l'audiodescription, représentent un coût significatif. Par ailleurs, les dispositifs d'accessibilité sont encastres dans la planification globale des Jeux notamment via la mise en place d'un pôle accessibilité universelle au sein du COJOP. Les dispositifs d'accessibilité sont intrinsèquement liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, bien que certains de ces aménagements puissent perdurer et influencer des évolutions futures.

Code du dispositif	Date de lancement	Nom du dispositif	Lien possible avec les ESSMS	Financement donné aux ESSMS
DISPO_CELEB_SITES_1	N/A, mise en place en 2024	Stationnements et zones de dépose	Les ESSMS peuvent informer les personnes en situation de handicap sur les autorisations de stationnement et zones de dépose.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.
DISPO_CELEB_SITES_2	N/A, mise en place en 2024	Accueil	Les ESSMS peuvent informer les personnes en situation de handicap sur les services d'accueil inclusifs disponibles sur les sites.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.
DISPO_CELEB_SITES_3	N/A, mise en place en 2024	Expérience spectateur	Les ESSMS peuvent informer les personnes en situation de handicap sur les services de support (audio-description, sous-titrage, etc.).	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.
DISPO_CELEB_SITES_4	2023	Billetterie PSH/PMR	Les ESSMS peuvent informer les personnes en situation de handicap des modalités de la billetterie.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.
DISPO_CELEB_SITES_5	2023	Billetteries solidaires PSH	Les ESSMS sont éligibles et peuvent participer aux billetteries populaires.	Les ESSMS reçoivent gratuitement des billets pour certaines personnes accompagnées.

Tableau 22 Synthèse dispositifs Célébration dans les sites - Jeux de Paris 2024. Source : auteure.

- **La célébration en dehors des sites**

Deux dispositifs majeurs contribuent à la célébration, en dehors des sites de célébration officiels : le label « Terres de Jeux » et les Centres de Préparation des Jeux (CPJ). Le label « Terres de Jeux 2024 » permet aux collectivités territoriales de s’engager activement dans la préparation et la célébration des Jeux, en valorisant leurs projets locaux et en renforçant l’accès à la pratique sportive pour tous. Les

collectivités labellisées bénéficient d'un soutien financier significatif pour la réalisation de projets sportifs, renforçant ainsi les possibilités pour les ESSMS d'accompagner les personnes en situation de handicap à des événements sportifs et de sensibilisation. Les Centres de Préparation des Jeux (CPJ) qui accueillent les délégations internationales avant et pendant les Jeux. Les ESSMS peuvent participer directement ou indirectement à l'animation de ces CPJ. L'investissement dans la célébration des Jeux en dehors des sites de compétition, bien que non négligeable, reste relativement modeste par rapport aux investissements directs sur les sites principaux des Jeux. Les financements associés au label « Terres de Jeux » sont principalement centrés sur les projets d'infrastructures sportives locales. Les collectivités bénéficient de subventions couvrant jusqu'à 80% des coûts de construction ou d'aménagement de nouveaux équipements sportifs, et jusqu'à 100% en Outre-mer. Quant aux Centres de Préparation des Jeux, leur financement est principalement assuré par les collectivités locales. Les dispositifs de célébration en dehors des sites sont intrinsèquement liés aux Jeux.

Code du dispositif	Date de lancement	Nom du dispositif	Lien possible avec les ESSMS	Financement donné aux ESSMS
DISPO_CELEB_HORS_SITES_1	2019	Label « Terres de Jeux »	Les ESSMS peuvent déposer des projets auprès des collectivités labellisées, inciter leur collectivité à obtenir le label, et participer aux événements locaux.	Financement distribué auprès des collectivités locales pour des projets locaux à hauteur de 50% à 80% du montant subventionnable, jusqu'à 100% en Outre-mer. Les ESSMS peuvent en bénéficier indirectement.
DISPO_CELEB_HORS_SITES_2	2021	Centres de Préparation des Jeux (CPJ)	Les ESSMS peuvent être CPJ et informer les personnes en situation de handicap sur les activités proposées par les CPJ.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.

Tableau 23 Synthèse dispositifs Célébration hors des sites - Jeux de Paris 2024. Source : auteure.

De manière générale, la tendance principale est celle d'une accélération de la mise en place des dispositifs à partir de 2021, avec une orientation vers les événements liés aux Jeux de Paris 2024

(financement de projets, participation à des événements sportifs et culturels, etc.) et une multiplication des dispositifs de soutien au volontariat et à l'insertion professionnelle pour les personnes en situation de handicap. Les ESSMS sont invités à s'impliquer activement, souvent en tant que partenaires ou médiateurs, avec un financement direct rare. Toutefois, certains programmes offrent un financement substantiel pour les projets spécifiques, comme l'Appel à projet IMPACT 2024. On note que cet appel à projet doit être porté en consortium, ou a minima en tandem, à l'instar du plan 500 équipements ou ESMSxClub. La majorité de dispositifs relèvent plutôt de valorisation non-monnaire, comme les billetteries solidaires PSH, qui offrent des billets gratuits aux ESSMS pour les personnes accompagnées ou le Label Génération 2024. Les ESSMS sont principalement impliqués en soutenant ou en informant les personnes qu'ils accompagnent à propos des différents programmes disponibles.

A ce titre, les éléments mis en place par les Jeux de Paris 2024 semblent principalement renvoyer à ce que Smith (2014) appelle des programmes non nécessaires à la livraison du méga-événement c'est-à-dire à des initiatives ne sont pas essentielles pour assurer la tenue et le bon déroulement de l'événement en question. Autrement dit, ce sont des éléments secondaires ou complémentaires : ils peuvent être reportés, annulés ou mis en pause sans compromettre la réussite de l'événement. Plus globalement, on pourrait parler d'un « effet-levier thématique » (Smith 2014) : le méga-événement est utilisé comme un crochet pour susciter plus d'intérêt, des taux de participation plus élevés dans des domaines très diversifiés, différents du sport. Cependant, les rôles des ESSMS restent souvent flous voire sont « ajoutés » à la liste des partenaires potentiels, à mesure que les mois défilent. A partir de là, nous proposons de confronter cette vision globale à ce que nous partagent nos différents interlocuteurs pour affiner cette première cartographie.

b) Leviers selon les représentantes des organisations du système olympique et paralympique

Nous présentons ici la manière dont les représentantes des organisations du système olympique et paralympique considèrent le méga-événement comme une opportunité à part entière en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap ([voir annexe 10](#)).

Nœud 1.A	Attributs du nœud
Leviers identifiés par les représentantes du système olympique et paralympique	Reconnaissance des personnes en situation de handicap comme population spécifique
	Apports de ressources matérielles et immatérielles en matière de handicap
	Sensibilisation du grand public au handicap

L'ensemble de nos interlocutrices estime avoir anticipé ou mis en place des dispositifs répondant à cette prise en compte des personnes en situation de handicap, en fonction de leurs missions relatives au sein des Jeux. En effet, nos interlocutrices évoquent la nécessité d'une stratégie dédiée au handicap au sein du méga-événement, sur des thématiques précises et diversifiées. Cependant, lorsque nous demandons en quoi le méga-événement apporte, ou apportera, des solutions aux problématiques rencontrées par les personnes en situation de handicap au quotidien, nos interlocutrices rencontrent des difficultés à lister l'ensemble des actions de leurs propres organisations et nous renvoient aux documents de stratégies. Ainsi, au cours des entretiens, nos interlocutrices mettent en avant certains leviers, qui leur semblent primordiaux ou sur lesquels elles travaillaient spécifiquement au moment de notre rencontre. Autrement dit, nos entretiens seuls ne nous auraient jamais permis de lister l'ensemble des dispositifs que nous avons répertorié plus haut et que nous avons utilisé lors de notre terrain auprès des ESSMS. Cette nuance explicitée, trois leviers liés à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le cadre des Jeux se distinguent dans nos entretiens.

Tout d'abord, les représentantes du système olympique et paralympique reconnaissent l'importance de cibler spécifiquement les personnes en situation de handicap dans les dispositifs mis en place dans le cadre des Jeux et ce dans des domaines très variés de la vie. L'une de nos interlocutrices, cadre dans une organisation publique en charge de dispositifs en matière de livraison et d'héritage des Jeux de Paris 2024, souligne la corrélation entre le handicap, les revenus plus bas que la moyenne et la prévalence des maladies chroniques, mettant en évidence la nécessité de réduire les inégalités et de considérer les personnes en situation de handicap comme une population spécifique dans le cadre de la préparation (ITW_ORGAJOP2_20210922) :

« Quand on est une personne en situation de handicap on est généralement plutôt habitant d'un QPV. La majorité des PSH vivent en QPV. Comme par hasard il y a une corrélation avec des revenus plus bas que la moyenne, on va dire ça comme ça et malheureusement elles sont plus touchées par les maladies chroniques. Donc on

cherche à atteindre tout le monde mais surtout à réduire les inégalités et à toucher les publics spécifiques et on a commencé comme je vous le disais tout à l'heure en termes d'héritage par travailler sur les personnes en situation de handicap et les ESSMS. » (Cadre, ITW_ORGAJOP2_20210922)

Dans ce contexte, le développement de l'activité physique des personnes en situation de handicap est central. Par exemple, à l'exception d'un entretien (ITW_ORGAJOP6_20211217), l'ensemble de nos interlocutrices insistent sur le fait que les personnes en situation de handicap sont éloignées de la pratique sportive de compétition mais également de loisirs. Nos différentes interlocutrices reconnaissent souvent les difficultés, matérielles (absence de clubs parasportifs de proximité) ou immatérielles (autocensure ou stigmatisation), que la tenue du méga-événement viendrait pallier (ITW_ORGAJOP1_20210512; ITW_ORGAJOP5_20211209 ; ITW_ORGAJOP8_20220110). Est notamment évoquée la possibilité de proposer des opportunités de pratique inédites aux personnes en situation de handicap. C'est notamment ce que nous partage une cadre d'une organisation publique principalement en charge de l'héritage des Jeux :

« En fait, pour les établissements et le mouvement sportif pour les IME et ITEP et autres, ça veut dire se rapprocher soit de clubs paralympiques, soit des structures associatives classiques ouvertes aux personnes en situation de handicap tous profils confondus. » (Cadre, ITW_ORGAJOP8_20220110)

On retrouve également cette rhétorique en ce qui concerne le bénévolat durant les Jeux (ITW_ORGAJOP4_20211012), activité sur laquelle la mobilisation de personnes en situation de handicap semble centrale, en particulier dans l'objectif de rendre les supports de formation accessibles et déployables à long terme pour d'autres missions de bénévolat. A ce titre, l'exclusion des personnes en situation de handicap des postes de volontaires aux Jeux est considérée comme « une erreur » par une cadre d'une organisation privée non-lucrative en charge de l'héritage des Jeux de Paris 2024 (ITW_ORGAJOP4_20211012). Trois entretiens (ITW_ORGAJOP9_20220413 ; ITW_ORGAJOP10_20220607 ; ITW_ORGAJOP2_20230626) insistent en particulier sur le fait que les personnes en situation de handicap constituent une population cible, à « part entière » (Cadre, ITW_ORGAJOP10_20220607). A ce titre, une cheffe de projet œuvrant au sein d'une collectivité territoriale nous confie devoir développer des efforts particuliers pour combler un retard pris au début du projet, faute de personnel qualifié et identifié initialement :

« La mobilisation va être forcément plus lente mais pour les publics ASE, les publics... Ben du coup il y a les publics en situation de handicap, les réfugiés etc. C'est des publics qu'on avait ciblés, mais qu'on n'a pas encore réussi à toucher dans nos dispositifs, parce qu'on n'avait pas les référents en face dans les directions, mais pour des raisons qui nous dépassent. Et on va essayer du coup de de rattraper le retard. » (Cheffe de projet, ITW_ORGAJOP9_20220413)

De manière générale, nos interlocutrices reconnaissent d'importantes améliorations à opérer afin de pouvoir assurer l'accessibilité de services et infrastructures pour les personnes en situation de handicap au quotidien. Ces constats concernent d'autres secteurs que l'activité physique ou le bénévolat, comme les transports (ITW_ORGAJOP4_20211012, ITW_ORGAJOP5_20211209, ITW_ORGAJOP7_20220106, ITW_ORGAJOP10_20220607), l'accès aux festivités (ITW_ORGAJOP9_20220413), ou l'accès aux soins (ITW_ORGAJOP1_20210512). Nos interlocutrices ont conscience qu'il sera essentiel d'assurer l'accessibilité des différents événements proposés. L'une d'entre elle évoque une pratique de *shadowing* sur des événements précédant les Jeux, afin de préparer ceux qui arriveront dans les prochains mois :

« Si on fait des événements, par exemple la finale de la Champions league, quelque chose comme ça, ou des événements où y a énormément de monde, on suit une personne en situation de handicap, son trajet, le parcours visiteur pour voir les difficultés qu'elle rencontre et que tout ça, on l'ait en tête [...] » (Cheffe de projet, ITW_ORGAJOP9_20220413)

Lors de nos entretiens, nos interlocutrices souhaitent vivement mettre en place des dispositifs spécifiques à destination des personnes en situation de handicap, qu'elles reconnaissent comme vivant des obstacles qui ne sont pas de leur fait individuel. Pour elles, cette prise en compte constitue, en soi, une avancée importante des Jeux de Paris 2024 par rapport à d'autres événements ou, tout simplement, par rapport au quotidien.

Deuxièmement, nos interlocutrices estiment que les Jeux peuvent être un levier, dans la mesure où ils apportent des ressources, mêmes limitées, pour répondre à cette prise en compte nouvelle. On retrouve ainsi pour cinq entretiens (ITW_ORGAJOP1_20210512; ITW_ORGAJOP4_20211012 ; ITW_ORGAJOP6_20211217 ; ITW_ORGAJOP9_20220413 ; ITW_ORGAJOP11_20221012) l'idée d'une création de ressources financières circonscrites aux Jeux : un fonds de dotation avec un budget sécurisé pour soutenir des projets, la multiplication du budget du Comité paralympique et sportif français grâce à un partenariat marketing avec le COJOP, des lots de marché réservés à l'économie sociale et solidaire, notamment au secteur handicap, correspondent aux solutions financées dans la préparation des Jeux mises en avant par nos interlocutrices. La cheffe de projet œuvrant au sein d'une collectivité territoriale mentionnée plus haut évoque par exemple l'afflux d'argent, notamment issu d'organisations privées :

« C'est fascinant, c'est un accélérateur de politiques publiques, avec la bannière des Jeux, ça va vite, ça passe au-dessus de la pile. [...] Il y a des gens qui nous disent « on a de l'argent à donner », bah donnez, je prends. C'est bien que les choses se structurent. » (Cheffe de projet, ITW_ORGAJOP9_20220413)

Des ressources matérielles autres que financières constituent également un apport non négligeable des Jeux selon nos interlocutrices (ITW_ORGAJOP8_20220110 ; ITW_ORGAJOP11_20221012 ; ITW_ORGAJOP2_20230626). Par exemple, des kits pour la pratique sportive et parasportive, ainsi que des drapeaux sont considérés comme des éléments importants de mobilisation.

« Oui, mais du coup, c'est vrai que le fait de recommuniquer pour leur dire aussi qu'ils [les ESSMS] peuvent avoir accès à ces ressources là en termes d'événements, de participation, et que le fait de rentrer dans ce label [Label Génération 2024] là et dans cette communauté de label [Label Génération 2024] donne accès à ces ressources-là. » (Cheffe de projet, ITW_ORGAJOP2_20230626)

Enfin, les représentantes du système olympique et paralympique, en particulier celles œuvrant dans le mouvement sportif privé non-lucratif, perçoivent les Jeux comme un levier pour sensibiliser le grand public au handicap. Pour elles, les Jeux de Paris 2024 offrent une opportunité unique de mettre en lumière les personnes en situation de handicap, ne serait-ce qu'en leur donnant un espace médiatique :

« Après j'avoue qu'à titre personnel, je trouve ça bien amené parce qu'on voit beaucoup de personnes en situation de handicap. » (Cadre, ITW_ORGAJOP7_20220106)

« Donc les Jeux ça va faire prendre conscience que les handicapés existent et que nous on peut le devenir. [...] Mais vous savez tout ça c'est nouveau, au départ, ça a été difficile de faire rentrer ça dans les têtes des gens parce qu'ils disaient vous savez, nous, les faits de société... C'est plus le sport. » (Administratrice, ITW_ORGAJOP3_20211007)

L'une de nos interlocutrices, cadre dans une organisation publique nationale, estime que les Jeux ont stimulé la création d'appels à projets visant à promouvoir la production de contenus audiovisuels et encourageant à une plus grande acceptation des personnes en situation de handicap dans la société (ITW_OrgaJOP5_20211209).

Les Jeux comme leviers en matière de handicap relèvent de domaines assez diversifiés, dans lesquels nos interlocutrices estiment que les personnes concernées ne sont pas assez présentes ou représentées. A ce titre, et pour reprendre les termes utilisés dans l'une de nos interlocutrices au niveau national, le fait que le handicap soit, *a minima*, une « thématique à part entière » (Cadre, ITW_ORGAJOP10_20220607) dans les stratégies des Jeux constitue en soi une avancée, pour laquelle ils doivent fournir des efforts particuliers. Ces leviers rejoignent en partie ceux perçus par les professionnelles d'ESSMS, mais de manière plus nuancée, comme nous allons à présent le décrire.

c) Leviers selon les professionnelles d'ESSMS

Revenons plus spécifiquement sur les leviers du méga-événement identifiés par les professionnelles d'ESSMS en distinguant les ESSMS lauréats avant et après nos entretiens des ESSMS non-lauréats ([voir annexe 11](#)).

Nœud 2.A	Attributs du nœud
Leviers du méga-événement identifiés par les professionnelles d'ESSMS	Structuration et renforcement d'une activité extérieure
	Accompagnement des personnes en situation de handicap
	Valorisation des ressources de l'organisation
	Déstigmatisation des personnes en situation de handicap
	Aucun levier identifié

En ce qui concerne les ESSMS lauréats des dispositifs des Jeux, à l'exception de l'Asso18, les Asso1 ; Asso3 ; Asso5 ; Asso4 et Asso19 appréhendent les dispositifs des Jeux comme un moyen de renforcer des ressources de l'organisation. C'est le cas de la cheffe de service de l'Asso5 qui a rempli un dossier de candidature pour être centre de préparation des Jeux de Paris 2024. En effet, cet établissement, tout à fait exceptionnel dans le paysage médico-social, présente un important complexe d'équipements sportifs, comme une piscine et un espace de balnéothérapie :

*« Disons qu'on y pensait depuis longtemps et le troisième volet [dossier pour devenir centre de préparation] on s'est dit qu'il fallait y répondre parce qu'avec notre capacité d'hébergement, de restauration et d'activité physique, on y tenait »
(ITW_Aso5_20220414 ; Cheffe de service)*

Deuxièmement, nos interlocutrices d'ESSMS lauréats estiment que les dispositifs des Jeux méritent une attention particulière afin d'assurer une forme de structuration et de renforcement d'une activité extérieure souvent déjà existante. Aucun des professionnelles d'ESSMS lauréats des dispositifs ne s'estime profondément isolé. Au contraire, la directrice d'établissement de l'Asso4 partage avec nous sa volonté, dès la préconception de ce mono-établissement, de mettre en place des partenariats pérennes avec des clubs et des équipements de proximité :

« En fait moi je crois que le projet JO il est intéressant pour que les établissements s'ouvrent. Les établissements ont beaucoup de mal à s'ouvrir. Moi je suis dans cette démarche-là, j'ai une conception de l'institution complètement ouverte mais je crois que c'est pas toujours le cas. » (Directrice d'établissement, ITW_Aso4_20211213)

A ce titre, notre interlocutrice estime que certaines organisations enclavées rencontreront des difficultés au regard de leur manque de liens avec l'extérieur, et ce bien avant le méga-événement. Cette remarque trouve, en partie, une résonance dans nos entretiens avec les professionnelles d'ESSMS non-lauréats, comme nous le décrirons ensuite. Enfin, la plupart des ESSMS lauréats (Asso3 ; Asso4 ; Asso18) considèrent les dispositifs des Jeux comme ayant un intérêt en termes de déstigmatisation des personnes en situation de handicap dans le milieu ordinaire, au moins en théorie :

« Il y a des situations où ça fait mal au cœur quoi par exemple mes collègues disaient “on va au parc de jeux avec les tout-petits où il y a des toboggans et tout ça et les mères s'en vont, elles prennent leurs enfants sous le bras, elles s'en vont comme si on avait la peste quoi, “ne joue pas avec lui” et des gens enfin je veux dire des personnes qui ont 25 ans [...] C'est pour ça que nous on souhaite aussi s'appuyer sur des politiques publiques favorables alors sans en être dupe hein c'est à dire je sais bien que c'est pas la baguette magique que ça va pas tout régler mais en tout cas s'appuyer sur ces politiques-là... » (Chargée de développement, ITW_Aso18_20220415)

« Alors là super, nous on prend tout. On est vraiment dans l'inclusion, dès qu'on peut l'idée c'est qu'on les voit autrement qu'avec leur déficience, avec les loisirs, la culture, le sport tout ça. Nous sommes des passeurs... » (Directrice d'établissement, ITW_Aso4_20211213)

Lorsque nous confrontons les motivations des ESSMS non lauréats à celles des ESSMS lauréats, ces dynamiques se modifient quelque peu. Les ESSMS lauréats et non-lauréats se rejoignent sur le fait que les dispositifs des Jeux sont intéressants en termes de partenariats extérieurs (Asso6 ; Asso8 ; Asso9 ; Asso11 ; Asso13 ; Asso14 ; Asso15 ; Asso20). C'est d'ailleurs, l'attribut du nœud le plus présent sur l'ensemble de nos entretiens.

« Donc c'est vrai que s'il y a des projets comme ça où on peut un peu, diversifier l'offre, on est preneurs. » (ITW_Aso13_20221026 ; psychomotricienne)

En revanche, concernant la valorisation de ressources existantes de l'organisation, seul un ESSMS non lauréat l'identifie (ITW_Aso2_20211019). Les autres estiment plutôt ne pas être « prêts » (Directrice de pôle, ITW_Aso12_20221027) pour se risquer à une nouvelle dynamique.

Enfin, nous avons évoqué la sensibilité des ESSMS lauréats à la déstigmatisation du handicap par les Jeux. Nos interlocutrices des ESSMS non lauréats analysent plutôt l'apport des dispositifs en termes d'accompagnement des personnes (Asso7 ; Asso14 ; Asso15 ; Asso16 ; Asso20) et non de déstigmatisation vis-à-vis du milieu ordinaire. Une directrice d'établissement de l'Asso16 estime, par exemple, que le volontariat olympique peut être intéressant pour développer le lien social, souvent manquant chez les personnes en situation de handicap qu'elle accompagne. L'éducatrice sportive de l'Asso20 aimerait répondre à un appel à projet pour stimuler le sport de compétition, notamment dans la pratique individuelle :

« [Elle parle d'une personne accompagnée] Au niveau moteur c'est top mais niveau socialisation et communication par exemple c'est... Bon. Pour l'habillement il a du mal. C'est zéro partout mais sur un start [en athlétisme] il casse tout quoi. Donc on utiliserait ça, on pourrait plus valoriser là où c'est acquis et tout. » (Educatrice sportive, ITW_Aso20_20220629)

Une nuance doit cependant être apportée ici. Le fait de ne pas associer les Jeux à la déstigmatisation ne signifie pas que nos interlocutrices des ESSMS non lauréats pensent que les personnes en situation de handicap ne subissent pas de stigmatisation. Il est plus juste de parler d'une déconnexion, de leur point de vue, entre une possible déstigmatisation et les dispositifs des Jeux présentés lors des entretiens.

« On sent qu'ils ont encore du mal avec le handicap. Et puis nous c'est l'autisme donc bon... J'ai été voir un entraîneur en début d'année dans un club de tennis de table. On a un jeune on sait qu'il sait faire, qu'il joue quoi. Et ben j'ai halluciné, l'entraîneur m'a dit « On aura pas assez de tables pour que vous jouiez avec lui ». Je lui ai dit que je voulais qu'il joue avec les autres enfants. Il m'a dit « ha oui non mais ça c'est pas possible ». J'ai insisté, j'y suis allé et tout se passe bien. Le jeune est très content. C'est pour ça que je m'intéresse à l'extérieur, c'est violent pour les familles d'être refusé. Le sport fédéré c'est pas si fédérateur que ça quoi. Après je trouve que ça change un peu, pas à cause des JO, les discours évoluent mais c'est encore hyper compliqué. » (éducatrice sportive, ITW_Aso10_20220412)

En observant les leviers du méga-événement perçus par les professionnelles d'ESSMS, un point nous semble central. Les professionnelles ont tendance à considérer le méga-événement comme un moment à potentiel en matière de structuration et de renforcement d'une activité extérieure, d'accompagnement des personnes en situation de handicap, de valorisation des ressources de l'organisation ou de déstigmatisation des personnes en situation de handicap. Seuls trois ESSMS sont concernés par l'idée que les Jeux ne présentent pas de levier particulier (Asso7 ; Asso12 ; Asso17). En revanche, les leviers identifiés sont différents entre les ESSMS lauréats et les ESSMS non-lauréats, les premiers estimant avoir déjà des ressources mobilisables et la question de la déstigmatisation comme centrale lors de la préparation des Jeux.

Conclusion

La considération du méga-événement comme un levier en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap met en exergue le fait que la seule reconnaissance du handicap comme une catégorie spécifique de personnes, pour laquelle il convient de structurer des dispositifs dédiés et adaptés, constitue un effort à part entière des Jeux de Paris 2024. Or, cette possibilité de reconnaissance ne renvoie pas nécessairement aux mêmes significations pour les professionnelles d'ESSMS lauréats et non-lauréats. Pour les premières, la question de la déstigmatisation des personnes en situation de handicap vis-à-vis du milieu ordinaire est centrale. Pour les deuxièmes, la diversification de l'accompagnement des personnes en situation de handicap en interne, constituerait le véritable apport du méga-événement. Cependant, de manière plus frappante encore, il convient de noter le décalage entre l'importance accordée à la reconnaissance du handicap en tant que thématique par les

représentantes des organisations du système olympique et paralympique, soit un enjeu assez difficilement palpable, et la prégnance du besoin de structuration et de renforcement d'une activité extérieure exprimée par l'ensemble des professionnelles d'ESSMS, soit un enjeu plus matériel. A priori, ces deux visions n'entrent pas tout à fait en contradiction puisque, notamment en matière d'activité physique, les professionnelles représentant les organisations du système olympique et paralympique et les professionnelles d'ESSMS se rejoignent sur la nécessité de développer de nouvelles opportunités pour les personnes en situation de handicap. Bien que les documents officiels projettent un optimisme quant à l'évolution des coûts et à la gestion financière des Jeux, les dispositifs prévus en matière de handicap montrent finalement des financements limités et souvent sélectifs et sont largement basés sur des logiques d'incitation. Les ESSMS, dans ce contexte, semblent jouer un rôle plus informatif qu'actif. A ce titre, les limites de l'effet-levier d'inclusion du méga-événement sont importantes à analyser.

Section 2 - Limites du méga-événement

Introduction

Cette **section 2** revient plus spécifiquement sur les limites du méga-événement, anticipées et vécues par nos interlocutrices. A partir des séries de données 1 et 2, nous explorons tout d'abord les difficultés propres au méga-événement décrites par les représentantes des organisations du système olympique et paralympique (a). Nous confrontons ensuite ces limites à celles partagées par les professionnelles d'ESSMS lorsque nous leur présentons les dispositifs (b).

a) Limites selon les représentantes du système olympique et paralympique

Pour les personnes enquêtées, bien que l'inclusion des personnes en situation de handicap soit une « thématique prioritaire » (Cadre, ITW_ORGAJOP10_20220607), la concrétisation des dispositifs à leur adresse s'avère fastidieuse ([voir annexe 12](#)). Ces différentes limites sont le fruit d'éléments dont nous font part spontanément nos interlocutrices, lors de la présentation de dispositifs par exemple, mais également de réponses, plus indirectes, comme la surprise face aux informations que nous pouvons leur communiquer.

Nœud 1.B	Attributs du nœud
Limites du méga-événement identifiées par les représentantes au système olympique et paralympique	Déficit d'influence et de contrôle sur les décisions
	Déficit de communication et de compréhension
	Ressources humaines internes limitées
	Ressources financières internes limitées

La première limite évoquée par nos interlocutrices relève d'un déficit d'influence et de contrôle sur les décisions (ITW_ORGAJOP1_20210512 ; ITW_ORGAJOP2_20210922 ; ITW_ORGAJOP10_20220607 ; ITW_ORGAJOP2_20230626 ; ITW_ORGAJOP4_20211012 ; ITW_ORGAJOP8_20220110 ; ITW_ORGAJOP11_20221012), quel que soit leur niveau d'intervention ou leur spécialisation dans la livraison ou l'organisation du méga-événement. Ainsi, y compris pour un cadre du mouvement sportif et parasportif, dès 2021, les dés semblent pipés :

« C'est déjà un combat perdu parce qu'on aurait dû le mener encore en amont et je ne sais pas comment on peut le mener. C'est très compliqué. » (Cadre, ITW_ORGAJOP4_20211012)

Corollaire de ce sentiment d'impuissance, on observe, sans que nos interlocutrices ne l'évoquent directement comme une difficulté, une importante méconnaissance des autres organisations engagées dans la dynamique (ITW_ORGAJOP3_20211007 ; ITW_ORGAJOP4_20211012 ; ITW_ORGAJOP6_20211217 ; ITW_ORGAJOP7_20220106 ; ITW_ORGAJOP10_20220607 ;

ITW_ORGAJOP2_20230626). Certains de nos entretiens ont été l'occasion, pour nos interlocutrices, de découvrir des dispositifs qu'elles ne connaissaient pas, soulignant certaines confusions et angles morts au sein même du système des Jeux. C'est le cas de cette cheffe de projets, qui travaille pourtant au développement des activités sportives dans la région Île-de-France, en collaboration avec les ESSMS :

« Non, non, pas du tout et on n'a pas les infos si on va pas les chercher. Je l'apprends avec vous donc merci. [rires] » (Cheffe de projet, ITW_ORGAJOP3_20211007)

D'autres, pour un même dispositif, évoquent des objectifs tout à fait différents de ceux véhiculés par leurs homologues. C'est le cas du dispositif « ESSMSxClub », pourtant assez simple dans son architecture. Porté par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) et l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, celui-ci vise à créer des partenariats entre les établissements médico-sociaux (ESSMS) et les clubs parasportifs locaux durant un certain nombre de séances. Lors de notre échange avec l'ORGAJOP5, qui n'est pas financeuse d'ESSMSxClub, notre interlocutrice nous explique ainsi son origine :

« Là, ce projet est effectivement mis en place dans l'objectif de Paris 2024, mais beaucoup pour la détection [d'athlètes pour les futures compétitions paralympiques]. Parce qu'on se doute qu'il y a énormément de personnes en situation de handicap dans les centres qui n'ont pas d'offre de pratique donc, en allant chercher, en leur proposant quelque chose, on aura plus de pratiquants chez les parasports. [...] » (Cadre, ITW_ORGAJOP5_20211209)

Pourtant, ESSMSxClub est plutôt présenté comme le moyen de développer des partenariats avant tout dans les documents mais également dans nos échanges avec d'autres interlocutrices :

« C'est ça, c'est un partenaire essentiel, qui a mis en place au cours de mai dernier un programme qui s'appelle ESSMSxClub donc nous, notre but est de soutenir cette initiative et ce programme. Alors le but c'est d'aider les ESSMS à s'approcher encore plus des clubs pour développer des partenariats. [...] » (Cadre, ITW_ORGAJOP2_20210922)

Deuxièmement, le manque de ressources financières et humaines sont évoquées par certains de nos interlocutrices, sans constituer les raisons les plus récurrentes des difficultés lors de nos échanges. Par exemple, trois de nos interlocutrices (ITW_ORGAJOP1_20210512 ; ITW_ORGAJOP9_20220413 ; ITW_ORGAJOP11_20221012) évoquent des ressources humaines insuffisantes, y compris au sein d'organisations pourtant perçues par les autres comme une « armée » (ITW_ORGAJOP11_20221012) :

« On construit aussi en marchant, on a des outils, on met à disposition et on ajuste. On n'est pas très nombreux et on n'a pas forcément le temps pour tout. Mais l'idée c'est de faire au mieux, là on va lancer un marché pour évaluer notre impact, ça va nous aider. » (Cheffe de projet, ITW_ORGAJOP1_20210512)

Trois entretiens font état de ressources financières limitées (ITW_ORGAJOP11_20221012 ; ITW_ORGAJOP2_20230626 ; ITW_ORGAJOP5_20211209), malgré, nous l'avons vu, l'idée que les Jeux apportent de nouvelles ressources aux ESSMS notamment. L'une de nos interlocutrices regrette par exemple que seul un dispositif, ESSMSxClub, corresponde à une enveloppe financière dédiée et assurée, dont la pérennité n'est pas assurée après 2024. Pourtant, ce dispositif n'est pas financé par des organisations *ad hoc* du système olympique et paralympique et aurait pu jouir d'une reconduction :

« C'est aussi ça qui moi un petit peu me frustrait. Pour l'instant, on n'a pas grand-chose financièrement à apporter. Je pense qu'on le sait que, alors ça fait pas tout, mais un petit peu d'aide, ça permet aussi déjà de lancer une... Enfin sans dire qu'on donne à tout le monde énormément, mais de se dire un minimum pour peut-être lancer ce premier pas. Ça n'a pas été mis dans nos dans nos priorités malheureusement. » (Cheffe de projet, ITW_ORGAJOP2_20230626)

C'est à un contexte général contraint que se confrontent les ambitions de nos interlocutrices. En effet, certains estiment que d'autres parties prenantes de l'organisation et de la livraison sont mieux dotées pour mener à bien le projet du méga-événement. A ce titre, la codépendance est rarement désignée comme une opportunité (à l'exception de l'ITW_ORGAJOP9_20220413). Il s'agit surtout comme un élément porteur d'importantes tensions, avec au moins une occurrence à ce propos par entretien, dont certains redoutent l'aggravation à mesure de l'approche des Jeux. C'est le cas de notre interlocutrice cadre œuvrant dans une organisation privée non-lucrative nationale contribuant à l'héritage des Jeux de Paris 2024. Au moment de notre échange, cette cadre assure le développement des initiatives sportives pour les personnes en situation de handicap et a un lien direct avec les ESSMS. Cependant, elle évoque également son précédent poste au sein d'un ministère, au moment de la rédaction des 170 mesures de Jeux :

« Mais bon, ça je dis, je le dis souvent en rigolant, ne serait-ce que tous les acteurs qui travaillent sur les Jeux, que ça soit sur l'héritage ou sur l'événement lui-même. Je dis souvent en rigolant, de toute façon, qu'il faut s'échapper avant la fin des Jeux, on voit monter les tensions, au plus, ça se rapproche, au plus il y a des enjeux politiques. » (Cadre, ITW_ORGAJOP11_20221012)

On trouve ainsi un déficit de communication et de compréhension global de la stratégie et des actions entreprises, alimenté par le vécu de ressources restreintes liées à la gestion du méga-événement. En revanche, des enjeux plus structurels, ne relevant pas du méga-événement, sont peu abordés. Pourtant, au-delà du conjoncturel vécu par nos interlocutrices, ce sont principalement des éléments structurels qui sont considérés comme des limites par les professionnelles d'ESSMS.

b) *Limites selon les professionnelles d'ESSMS*

Nous souhaitons plus particulièrement décrire les obstacles avancés par les professionnelles pour prendre part à la dynamique des Jeux, en précisant les limites évoquées par les personnes travaillant dans un ESSMS non-lauréat, afin de préciser celles vécues par les professionnelles d'ESSMS lauréats ([voir annexe 13](#)).

Nœud 2.B	Attributs du nœud
Limites du méga-événement identifiées par les professionnelles d'ESSMS	Ressources humaines insuffisantes
	Manque d'acculturation à la méthodologie de réponse aux dispositifs
	Manque d'offres et de partenariats externes
	Remise en cause de l'intérêt des dispositifs

En ce qui concerne les ESSMS non-lauréats, l'insuffisance des ressources humaines, le manque d'acculturation à la méthodologie de réponse aux dispositifs et le vécu du manque d'offres et de partenariats sur le territoire reviennent de manière équilibrée dans les différents entretiens. Tout d'abord, l'insuffisance des ressources humaines est évoquée par les Asso6, Asso12, Asso15 et Asso16. Pour la plupart de nos interlocutrices, les ressources humaines constituent un élément essentiel pour mener à bien des projets dans le domaine de l'activité physique notamment, dans la mesure où les professionnelles, investis d'une mission dans le domaine ou non, insufflent une dynamique dans l'organisation, parfois à partir de leur goût ou parcours personnels :

« Après, sur la partie joëlette, c'est quelque chose qui appartient à l'équipe, mais on travaille aussi avec une association sportive, dont une salariée fait partie, et nous avons un ou 2 résidents qui vont participer au semi-marathon de Paris en joëlette, accompagnés par ces personnes. » (ITW_Aso12_20221027, Directrice d'établissement)

En revanche, le fait d'estimer leurs ressources humaines comme suffisantes, voire satisfaisantes ne conduit pas nécessairement les ESSMS à entrer dans la dynamique. Le cas le plus frappant est celui de la professionnelle de l'Asso10, qui se dit particulièrement satisfait du nombre d'éducateurs sportifs dans son service, sans se positionner sur les dispositifs des Jeux :

« Donc le sport, on a deux éducateurs sportifs, c'est vachement bien. On est forcément sur l'extérieur parce qu'on n'a pas de locaux. Donc on doit avoir des partenariats avec les villes, pour avoir des infrastructures, en lien avec les services des sports, des mairies... [...] Moi j'adore mon travail ici parce que c'est vraiment ouvert. » (ITW_Aso10_20220412, éducatrice sportive)

De même, l'Asso7 est le seul pôle d'excellence en matière de sport adapté dans la région francilienne. Ainsi, son activité et les ressources humaines dédiées en interne semblent suffisantes à notre interlocutrice – et sont bien supérieures à la plupart des ESSMS que nous rencontrons. Cependant, les

dispositifs des Jeux ne lui apporte aucun élément nouveau qu'elle jugerait utile, comme la structuration pérenne de financement de l'activité physique dans le cadre de son Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) :

*« Ben nous, on a fait ça avant les JOP oui, on n'a pas attendu. Après c'est une association singulière, quand on voit tout ce qu'on fait, moi la première qui l'ai initiée, c'est fou. [...] Et nous la chance c'est qu'on a des éducateurs spécialisés qui aiment le sport, seule c'était pas possible. Donc si ça peut encourager d'autres assos... »
(Educatrice sportive, ITW_Aso7_20220214)*

Si les ressources humaines semblent être un frein pour s'engager dans une nouvelle dynamique proposée par les Jeux, le fait d'avoir ces ressources humaines en interne n'assure donc pas nécessairement l'implication dans les Jeux.

Deuxièmement, certaines interlocutrices estiment manquer d'acculturation à la méthodologie de réponse aux dispositifs (Asso2 ; Asso12 ; Asso15 ; Asso20 ; Asso13). Plus précisément, la directrice de pôle de l'Asso12 mentionne le besoin d'une routine établie dans le domaine pour pouvoir répondre à ces projets et espérer les remporter. Ainsi, leur manque de familiarité avec les procédures et les exigences des appels à projets, couplée à leur manque de repères initiaux sur la thématique, sont prégnantes dans la justification de leur non-participation. En écho, on trouve également l'évocation de lacunes dans les compétences administratives : l'éducatrice sportive de l'Asso20 est intimidée et témoigne d'un manque de confiance dans sa capacité à obtenir le financement et à pouvoir le gérer ensuite. De même, les professionnelles de l'Asso13 et de l'Asso2 soulignent l'importance d'avoir quelqu'un de suffisamment motivé pour prendre en charge les démarches administratives et la coordination des projets, ressource qu'elles n'ont pas en interne, au moment de nos échanges. Les compétences transversales pour répondre à des appels à projets ou valoriser certaines pratiques semblent faire défaut aux ESSMS non-lauréats, qui ne se sentent pas légitimes pour demander à participer.

Enfin, le manque d'offres et de partenariats sur le territoire (Asso6 ; Asso7 ; Asso8 ; Asso9 ; Asso11 ; Asso13 ; Asso14 ; Asso17 ; Asso20) est un élément prégnant des échanges. Alors que les Jeux se veulent être vecteurs de nouvelles collaborations voire de structuration de réseaux, nos interlocutrices estiment ne pas pouvoir prendre part à la dynamique précisément parce que leur réseau, sur le territoire, est limité ou fragile. En effet, certains évoquent des échecs vécus ou annoncés de collaboration voire, de manière générale, de relation avec l'extérieur :

« On voudrait faire plus que du hockey adapté, un vrai tournoi inclusif, avec des personnes des lycées alentour, des clubs, en tout cas avec des personnes qui n'aient pas de handicap. Donc j'ai été les voir, tout le monde me dit pourquoi pas mais en

fait c'est compliqué pour concrétiser, coordonner les choses, que quelqu'un nous donne un coup de pouce. » (Enseignante spécialisée, ITW_Aso6_20211222)

« Nous de toute façon on évite d'aller sur Paris enfin je rectifie on a pas le droit d'aller sur Paris, l'association est claire là-dessus. On est toujours en plan Vigipirate, on évite Paris parce que ça peut être compliqué et on ne gère rien quand on est à Paris. » (Directrice d'établissement, ITW_Aso11_20221024)

« Alors moi, des fois, ça me met un peu en colère parce que justement on parle d'inclusion et au final bah en fait nous on nous met un peu des enfin des bâtons dans les roues quoi en nous demandant encore plus d'énergie pour trouver des locaux. [...] et là je trouve qu'on n'est pas dans de l'inclusion. » (Psychomotricienne, ITW_Aso13_20221026)

L'expression d'une sensation d'isolement est également assez prégnante parmi les professionnelles d'ESSMS non-lauréats, certaines estimant que d'autres sont isolés, contrairement à eux (Aso4 ; Aso10), d'autres estimant être isolés eux-mêmes, parfois au sein de leur propre organisation (Aso13 ; Aso14) :

« On travaille beaucoup de façon isolée quoi, c'est des initiatives individuelles. S'il y a un professionnel qui va être motivé pour mettre en place quelque chose, pour chercher des partenaires, ça va fonctionner. » (Psychomotricienne, ITW_Aso13_20221026)

A ce titre, les professionnelles considèrent que les objectifs poursuivis par la stratégie des Jeux sont dignes d'attention, sans pour autant vouloir s'y investir :

« En fait c'est un effort, mais c'est intéressant... Moi je considère qu'il faut qu'ils [les jeunes en situation de handicap] aillent à l'extérieur, je pense que ça fait partie de notre de notre mission d'éducateur avec les personnes en situation de handicap. » (ITW_Aso9_20220401 ; éducatrice sportive)

Cependant, au fil de nos échanges, quelques professionnelles remettent en cause la pertinence des dispositifs (Aso7 ; Aso8 ; Aso10 ; Aso12 ; Aso14). Plus précisément, aucun dispositif ne fait l'objet de critiques directes en termes d'objectifs affichés, d'intentions théoriques : on observe plutôt l'analyse d'un décalage entre ce qui est identifié comme un levier par les organisations du système olympique et paralympique et ce qui relèverait d'un objectif à part entière pour les professionnelles. C'est le cas de la professionnelle de l'Aso14 qui, au regard du manque d'offre d'équipements et de clubs sportifs adaptés sur le territoire, considère les propositions des Jeux comme légères :

« C'est pour ça, ça me fait gentiment rire de dire « l'ARS a bien voulu que » bah ça leur coûte rien en fait. Je veux bien tout quand ça coûte rien moi aussi hein je veux bien tout et n'importe quoi mais enfin c'est... Voilà c'est mignon mais s'ils pouvaient valider justement qu'ils vont amener plus de financement ou ouvrir plus de portes, là ça a dû sens quoi. » (Directrice d'établissement, ITW_Aso14_20220518).

Y compris lorsque des ressources sont apportées aux professionnelles, leur engagement demeure limité en raison de leurs habitudes de travail. Un bon exemple peut être trouvé dans le cas de l'Asso8.

Juliette : Il y a un objectif par rapport à votre établissement qui peut être intéressant, quand je vois vos équipements, c'est d'ouvrir les équipements à des écoles.

Educatrice sportive : Mmh ouais ouais mais j'ai pas les contacts.

(éducatrice sportive, ITW_Aso8_20220311)

Au moment de l'entretien, nous lui fournissons la liste des écoles à proximité qui ont obtenu le Label Génération 2024 et proposons de l'accompagner pour les appeler et organiser des événements communs. La professionnelle conclut nos échanges ainsi :

« Non mais voilà c'est ça, parce que la question c'est est-ce que c'est de l'annonce encore, est-ce que c'est pour perdurer, donner de la visibilité à ce que, eux, mettent en place sans rentrer dans le contenu ? » (éducatrice sportive, ITW_Aso8_20220311)

Certains obstacles évoqués par les ESSMS non-lauréats sont parfois également partagés par les ESSMS lauréats, notamment les ressources humaines insuffisantes (ITW_Aso3_20211215, ITW_Aso5_20220414 et ITW_Aso18_20220415) et le manque d'acculturation à la méthodologie de réponse aux dispositifs (ITW_Aso3_20211215 et ITW_Aso18_20220415). L'insuffisance des ressources humaines, et les conséquences sur le personnel, par exemple, sont expérimentées par l'Asso3, l'Asso5 et l'Asso18. Lorsque nous demandons à la professionnelle de l'Asso3 pourquoi elle estime avoir du mal à mobiliser les professionnelles, celle-ci nous répond :

« La première [raison] c'est qu'on a un mal fou à communiquer, les boîtes mails sont surchargées mais nous, la COD, on n'a pas le choix que d'envoyer un mail. Donc il faut qu'on appelle... Et la deuxième, c'est qu'on a des situations, des trucs c'est juste pas possible, des MECS où c'est la bagarre, avec des incidents à répétition donc les professionnels nous disent on n'a pas le temps et pas la tête à ça et ça s'entend. Et on a énormément de mal à recruter, beaucoup de nos services sont en sous-effectif du fait de la crise covid d'une part et de la baisse d'attractivité de nos métiers, avec des salaires très bas. » (Chargée de développement, ITW_Aso3_20211215)

En revanche, certains entretiens sont plutôt marqués par une description très positive de leurs équipes et des compétences internes :

« Du coup quand j'ai reçu cette information pour le label Génération, si vous voulez pour moi ça venait forcément s'inscrire dans ce qui existait déjà. Du coup j'ai branché ma copine enseignante, les deux éducateurs sportifs et avec la cheffe de service, ils ont répondu à l'appel à projet. » (Directrice d'établissement, ITW_Aso4_20211213)

Y compris lorsque les ressources humaines sont perçues comme insuffisantes :

« On a un directeur très porté sur les activités sportives, ancien rugbyman donc il a bien dopé son établissement donc on peut s'appuyer sur lui [...] » (Directrice générale, ITW_Aso18_20220415)

Planning d'activité Adeline S1/S3				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
Réentraînement à l'effort : - Kahina - Stéphanie Cerné ~~Sylvain~~ - Mégane - Gwénaëlle - Stéphane C - Vanessa - Valérie - Fabrice - Shayan - Mariétou - Youssef	Plan Obésité : - Thomas - Kono - Amina - Mégane - Aurélié - Isabelle (10h-11h) - Marvyn (10h11h) - Miguel - Jonathan ?	Parcours moteur : ~~Sylvain~~ - Sabrina - Vanessa - Youssef - Luis - Elsa - Gwénaëlle - Stéphanie Cerné - Stéphane Courtine	Hockey adapté : - Kahina - Alain - Fabrice - François - Kono - Isabelle - Brayan - Christopher - Mariétou ?	Circuit Training : - Sabrina - Mariétou - Kahina - Isabelle (10h-11h) - Mégane (10h-10h30) - Amina - Shayan - Hugo - Sandrine
Marche adaptée : - Adam - Vanessa - Valérie - Fabrice - Sabrina - Anujean Besoin d'un accompagnateur	Tricycle : - Elsa - Fabrice - Isabelle - Amina - Amazigh - Isaac - Mégane - Sandrine - Nédhis - Annabella - Marie-Claire Baptiste Hugo	Tir à l'arc : - Fabrice - Isabelle - Sandrine - Mariétou - Miguel - Amazigh - Kahina - Elsa - Youssef Escalade (18h-19h) : - Aurélié - Marvyn - Stéphane V - Shayan ~~Baptiste~~ - Mendee ?	PEC Individuelle (15h-16h) : - Mariétou - Fabrice - Gwénaëlle - Jonathan	Marche adaptée : - Adam ~~Sylvain~~ - Gwénaëlle - Marilyne - Jonathan - Baptiste Besoin d'un accompagnateur Hugo

Figure 22 Exemple du planning d'activités physiques et sportives très riche de l'éducatrice sportive de l'Asso18 et de l'équipement de l'un des établissements. Source : auteure.

En termes de manque d'acculturation aux méthodes de réponses à appel à projet, l'Asso3 et l'Asso18 estiment que ce manque existe également en interne. Cependant, ces deux professionnelles relèvent d'une fonction support dans le développement associatif et la recherche de financement, fonction qui n'est pas présente dans la plupart des ESSMS que nous rencontrons. Ces éléments sont à nuancer : si la chargée de développement de l'Asso18 estime manquer de ressources en interne pour répondre à des appels à projet, celle-ci remporte pourtant l'un des appels à projet les plus sélectifs que nous lui présentons, IMPACT 2024. Finalement, ce que ne partagent pas les ESSMS non-lauréats et les ESSMS lauréats relève plutôt des partenariats extérieurs et de l'isolement.

Conclusion

La question du manque de partenariats extérieurs constitue sans doute une véritable distinction entre les ESSMS lauréat et non lauréats. Aucun des ESSMS lauréats des dispositifs ne s'estime comme

étant profondément isolé ou étranger au milieu ordinaire. L'Asso3, par exemple, tout en considérant le développement de partenariats extérieurs comme une nécessité, rappelle également que leur réponse à l'appel à projet IMPACT 2024 grâce à un contact avec le comité départemental olympique et sportif de leur territoire, qui a fait le premier pas vers elle. Si la structuration de relations, voire de partenariats en amont des Jeux, ne garantit pas de pouvoir s'impliquer dans les Jeux, en témoignent les exemples de l'Asso7 et l'Asso10, il semble que celle-ci favorise bien leur implication.

La dynamique des Jeux semble finalement correspondre à un certain profil d'ESSMS, déjà avantagé en termes de ressources internes et de partenariats externes, qui, au regard des éléments fournis par les autres ESSMS, ne représentent pas la majorité de ces structures. Ces éléments ne concernent donc pas seulement les dispositifs des Jeux en eux-mêmes. A partir de là, nous proposons d'observer avec plus d'attention la manière dont les représentantes des organisations du système olympique et paralympique, elles-mêmes conscientes des limites du méga-événement, envisagent la concrétisation des dispositifs.

Section 3 - Adaptations du méga-événement

Introduction

Dans cette **section 3**, nous décrivons avec plus de détail, à partir des données des séries 1 et 3, la manière dont les représentantes des organisations du système olympique et paralympique gèrent la mise en place des dispositifs en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap. A partir de la série 1, nous explorons la manière dont les représentantes des organisations du système olympique et paralympique estiment concrétiser cette priorisation contrainte du handicap au sein du méga-événement (a). Nous approfondissons ces observations à partir de la présentation du programme « Handicap et volontariat » afin de mieux comprendre les adaptations possibles lorsque le programme est plus intrinsèquement lié au méga-événement (b).

a) Une jopisation de l'inclusion des personnes en situation de handicap

Nous avons évoqué plus haut les difficultés vécues par les représentantes des organisations du système olympique et paralympique qui œuvrent à la mise en place des dispositifs. Face à ces contraintes, il est possible de distinguer une tendance à l'utilisation de ressources déjà existantes (ITW_ORGAJOP9_20220413 ; ITW_ORGAJOP6_20211217 ; ITW_ORGAJOP11_20221012) ; à l'utilisation d'outils incitatifs et communicationnels (ITW_ORGAJOP2_20230626 ; ITW_ORGAJOP2_20210922 ; ITW_ORGAJOP8_20220110) ; à l'externalisation et aux partenariats (ITW_ORGAJOP9_20220413 ; ITW_ORGAJOP10_20220607) et à la traduction légale (ITW_ORGAJOP2_20210922 ; ITW_ORGAJOP11_20221012) de certains dispositifs ([voir annexe 14](#)). Nous développerons à chaque fois un exemple de ces traductions.

Nœud 1.C	Attributs
Adaptations des dispositifs identifiés par les représentantes du système olympique et paralympique	Re-priorisation
	Utilisation de ressources externes déjà existantes
	Outils incitatifs et communicationnels
	Externalisation et partenariats
	Traduction légale

Tout d'abord, une priorisation des sujets relatifs à l'inclusion s'opère de manière assez tacite et sans que nos interlocutrices ne parviennent toujours à préciser les modalités de ces choix (ITW_ORGAJOP10_20220607 ; ITW_ORGAJOP8_20220110 ; ITW_ORGAJOP2_20230626). Ainsi, la mise en place du plan Héritage n'assure pas nécessairement une appropriation par les acteurs, qui tout en s'y référant, tendent, au fil de l'eau, à devoir réadapter les dispositifs, voire les priorités établies par le plan. Cette re-priorisation est notamment liée à un manque initial de concertation, visible à travers la nécessité exprimée par l'une de nos interlocutrices, en 2022, de consulter le Conseil national

consultatif des personnes handicapées (CNCPH) sur les mesures mises en place des années plus tôt. Son organisation a pourtant la charge de la coordination des politiques publiques pour l'accessibilité et l'inclusion dans le cadre de l'événement :

« J'ai aussi pris attache avec le CNCPH [Conseil national consultatif des personnes handicapées], mettre les acteurs autour de la table et avoir un groupe de personnes concernées. Pour le moment j'étudie le sujet, pour ne pas faire usine à gaz, qu'on priorise, qu'on ne perde pas de temps sur les sujets annexes, pour lesquels on n'a pas les moyens. » (Cadre, ITW_ORGAJOP10_20220607)

Deuxièmement, l'utilisation de ressources déjà existantes est évoquée par trois de nos interlocutrices, l'une d'entre elles évoquant un processus de « jopisation » en ces termes :

« On appelle ça « jopiser » c'est-à-dire que par exemple on prend un dispositif comme nuit blanche et on le met aux couleurs des Jeux. » (Cheffe de projet , ITW_ORGAJOP9_20220413)

Ici, la "jopisation" renvoie à l'adaptation ou à l'incorporation des principes et des idéaux olympiques dans divers aspects de la vie sociale, sans que cela ne corresponde nécessairement à un apport de ressources tangibles. Il s'agit plutôt d'une thématisation de ce qui existe déjà.

A ce titre, l'utilisation d'outils incitatifs et communicationnels s'impose en ce qui concerne la diffusion des compétitions elles-mêmes notamment :

« Alors un des leviers qui va faire du bruit, je pense, c'est ce que je vous disais au début, de la médiatisation, notamment parce que j'ai encore ma casquette parasports. Mais c'est vrai que c'est très peu médiatisé encore [en 2021]. Et là, il y a déjà tout cet avant où on propose des reportages, etc. Et on finance là-dessus. Et ensuite, c'est en train de bouger sur le côté P des JO, au niveau du ministère et des lois sur le temps de diffusion. Parce que jusqu'à maintenant, rien pour le para, rien n'est obligatoire. » (Cadre, ITW_ORGAJOP5_20211209)

Cette importance de la communication est également prégnante dans la création de « labels », au point de créer une confusion entre l'idée et les faits. Ainsi, le Label Génération 2024, pourtant considéré comme un élément avant tout communicationnel par notre interlocutrice lors de l'entretien, « organise » quatre « leviers » tout à fait différents. A ce titre, le label correspond à une forme aboutie d'outil incitatif, conscientisée comme telle, dès le départ.

« Le fil rouge, c'est ça. Arriver à rapprocher et pour rapprocher, le label organise 4 leviers, créer des relations pérennes, créer des événements, accompagner les sportifs de haut niveau. Et ouvrir les installations sportives. » (Cadre, ITW_ORGAJOP8_20220110)



Figure 23 Deux photographies d'un événement organisé dans le cadre du Label Génération 2024, au moment de la Semaine olympique et paralympique (SOP) le 28/01/2022¹⁰⁴. Crédits : Auteure.

Le recours au partenariat et à l'externalisation sont également mis en avant par nos interlocutrices, qui, face à des défis comme l'accessibilisation des transports publics, tendent à chercher d'autres alternatives :

*« Je cible aussi sur ces sujets-là, pas mal d'associations pour de la mise à disposition de véhicules, dont les modalités seront vues après avec IDFM donc voilà une prestation commerciale, avec les problèmes d'accessibilité des transports donc pour le moment avoir des solutions alternatives et comment on coordonne tout ça. J'ai contacté quelques associations pour recenser des véhicules adaptés dispos et qu'elles soient loueuses soit en direct, soit par une plateforme comme Welease. »
(Cadre, ITW_ORGAJOP10_20220607)*

De manière moins fréquente, le vecteur juridique constitue, enfin, une manière de s'assurer de l'existence du dispositif. Il concerne notamment la création du référent « sport » dans les ESSMS via le Décret n° 2023-621 du 17 juillet 2023 relatif au référent pour l'activité physique et sportive en établissement social et médico-social issu de la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France¹⁰⁵. L'idée d'un référent « sport » avait été formalisée dans le Plan Héritage de l'Etat. De manière assez frappante, le CNCPh [Conseil national consultatif des personnes handicapées], que l'une des cadres de l'ORGAJOP10 estime important d'intégrer dans les échanges à deux ans des Jeux, s'était prononcé contre la mise en place de ce statut¹⁰⁶.

¹⁰⁴ L'évènement se déroule dans un gymnase réunissant de jeunes pongistes issu d'un collège et d'un IME locaux.

¹⁰⁵ Voir : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFARTI000045287577>

¹⁰⁶ Voir : https://www.info.gouv.fr/upload/media/organization/0001/01/sites_default_files_contenu_piece-jointe_2023_01_cncph_avis_referents_sports.pdf

Finalement, ces traductions nous poussent à réinterroger la priorisation de la levée des obstacles pour les personnes en situation de handicap dans les stratégies du méga-événement. Par exemple, l'une des personnes en charge du déploiement du Label Génération 2024 évoque des zones blanches en termes de paraspports comme un obstacle au développement du dispositif, non comme une limite du dispositif lui-même :

« Et puis il y a toute la dimension paralympique avec de très fortes inégalités territoriales, donc à l'échelle de l'Île-de-France ça peut passer, mais dès qu'on on vise l'échelle nationale, on sait qu'il y a des zones dans lesquelles y a rien, y a rien en termes de d'associations paralympiques. En tout cas rien qui permette de créer des partenariats pérennes alors que c'est un peu l'objectif du label. » (Cadre, ITW_ORGAJOP8_20220110)

Autrement dit, le levier de « créer des relations pérennes » du Label Génération 2024 repose sur l'hypothèse initiale qu'il existerait une offre locale dont les acteurs ne se saisiraient pas, alors même que notre interlocutrice reconnaît les faiblesses du tissu paraspportif, élément motivant *a priori* ce même levier. En conséquence, le seul fait que le dispositif, la mesure, ou la communication, parviennent à émerger constitue, en soi un indicateur de réussite :

« Après, sur le plan de technique, oui, la question sera, va se poser, comment on fait pour remplir un dossier donc au niveau du ministère de l'éducation nationale, ça se fait via Démarches simplifiées, qui est une plateforme de saisie. [...] L'intérêt c'est que c'est immédiatement centralisé et moi j'ai dans mon tableau de bord en continue la totalité des 5 200 établissements labellisés avec tout quoi, les caractéristiques et ce qui est encore plus important, c'est que cette base de données, je peux l'extraire sous forme de tableaux Excel [...] » (Cadre, ITW_ORGAJOP8_20220110)

« On n'est pas très nombreux et on n'a pas forcément le temps pour tout. Mais l'idée c'est de faire au mieux, là on va lancer un marché pour évaluer notre impact, ça va nous aider. » (Cheffe de projet, ITW_ORGAJOP1_20210512)

La traduction concrète de la stratégie correspond finalement à une forme de « jopisation », pour reprendre le terme proposé par l'une de nos interlocutrices, de l'inclusion. En effet, les enjeux de l'inclusion rentrent dans les contraintes du méga-événement, mais aussi, plus largement, dans celles du territoire-hôte, sans engager de transformations radicales ou profondes. Il s'agit d'une négociation, parfois des acteurs avec eux-mêmes, pour tenter de faire émerger des dispositifs, quitte à épouser une forme de circularité dans l'évaluation de celui-ci. Or, il nous semble intéressant d'identifier plus spécifiquement la manière dont ces adaptations peuvent être travaillées collectivement avec les ESSMS. A cette fin, nous proposons de resserrer l'analyse sur le dispositif Programme «Handicap et volontariat», l'un des seuls programmes ayant fait l'objet d'une telle concertation et également lié plus intrinsèquement, de prime abord en tout cas, à la livraison du méga-événement.

b) Des modifications d'un cadre excluant à la marge

Appuyons-nous à présent sur la Série 3, pour mieux comprendre la manière dont ces adaptations se construisent dans le contexte d'un programme directement lié à la livraison. Dans le programme AMI Handicap et volontariat, les conditions initiales, telles que présentées dans la charte du volontariat de Paris 2024, sont largement discutées et critiquées, les représentantes des ESSMS exprimant leurs inquiétudes quant à l'adéquation de ces conditions avec ce qu'elles appellent les réalités du handicap. D'une part, le programme ne propose pas de financement spécifique pour les ESSMS porteurs de projets, laissant par exemple les frais de déplacements et de logement à leur charge. D'autre part, les conditions d'accès au volontariat présentées dans la charte du volontariat de Paris 2024¹⁰⁷, et validées par les services de l'Etat, sont considérées comme inadaptées aux personnes en situation de handicap par les professionnelles :

- Avoir 18 ans révolus au 1er janvier 2024 ;
- Parler français et/ou anglais ;
- S'engager pour une période d'au moins 10 jours consécutifs ou non ;
- Disposer d'un droit au séjour en France à la date d'exécution de leur mission.

Ainsi, au début du programme, seule une quinzaine d'organismes gestionnaires se positionnent sur l'AMI, espérant pouvoir le modifier.

	De l'association / L'institution	De Paris 2024
Engagements	➤ Identifier des personnes en situation de handicap souhaitant être volontaires Olympiques et /ou Paralympiques ; ➤ Présenter un projet de mobilisation de ces personnes cohérent avec l'objet de l'association et compatible avec les valeurs des Jeux ➤ Préparer et sensibiliser les personnes en situation de handicap identifiées, notamment grâce au recours de supports de formation (appelé « socle commun de modules''') fournis par Paris 2024, en amont des Jeux Olympiques et Paralympiques; ➤ Accompagner les volontaires des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 avant, pendant et à la suite de leurs missions.	➤ Assurer la formation des volontaires retenus en vue de leurs missions aux jeux Olympiques et Paralympiques ➤ Prendre en charge les frais de transports locaux menant les volontaires au lieu de mission ainsi que les frais de repas durant les missions (hors hébergement) ; ➤ Fournir gratuitement un uniforme que les volontaires porteront tout au long de leur mission.

Figure 24 Extrait du dossier de l'AMI « Handicap et volontariat » à remplir par les associations. Source : auteure.

Plus précisément, les modifications suivantes sont estimées nécessaires et défendues durant les différentes réunions plénières. Six ressortent ([voir annexe 15](#)) :

Nœud	Attributs du nœud

¹⁰⁷ Voir : https://medias.paris2024.org/uploads/2023/03/Paris2024_Charte_Du_Volontariat-1.pdf

3.A Adaptations du programme «Handicap et volontariat» demandées par les professionnelles d'ESSMS	Reconnaissance de l'accompagnement des personnes en situation de handicap
	Accessibilisation des étapes d'inscription et de formation
	Accessibilisation des activités de volontariat
	Modifications des deadlines relatives aux étapes d'inscription et de formation
	Compensation de l'inaccessibilité de l'environnement
	Renforcement et structuration de la concertation

Reprenons ici en détail chacune de ces modifications. Tout d'abord, dans l'ensemble des réunions plénières, la question de la possibilité et de la reconnaissance de l'accompagnement des personnes en situation de handicap est centrale. En effet, lors de la première réunion, sa place au sein du programme n'est pas claire : Paris 2024 laisse entendre que des discussions seront nécessaires pour évaluer la possibilité d'un tel changement dans le méga-événement. Lors de la première réunion, nous observons et prenons en notes l'échange suivant :

« Représentante d'ESSMS : Donc nous, notre public, ce sont des personnes qui sont atteintes de trisomie 21, d'autisme pour la plupart, ce sont des personnes qui sont autonomes mais qui ont besoin d'avoir quelqu'un pas loin, au cas où. Donc ça, c'est ma première question. C'est est ce qu'il est possible d'avoir des accompagnants qui n'interviennent pas dans leurs activités, sauf en cas de besoin ou pour gérer des solutions très particulières ?

Une salariée responsable de Paris 2024 répond, en insistant sur le fait qu'il faudra en échanger, au cas par cas. Elle distingue deux possibilités : un volontaire qui « va pouvoir s'extraire de sa propre mission et venir en aide en cas de besoin, on espère le moins fréquemment possible. » et « un accompagnant qui ne s'occupe que de lui ». Pour la deuxième option : « Là où on a besoin d'échanger. Donc il faudrait qu'on réfléchisse à ces points-là. Mais pour répondre en partie à votre première question, oui, c'est possible et à ce moment-là, l'encadrement ferait partie de la liste et serait notifié comme étant volontaire, lui aussi avec une organisation particulière derrière. »

(RP2_20220531 ; Notes d'observation de l'auteure)

Cette difficulté est prégnante pour les représentantes d'ESSMS, qui demandent, lors de chaque réunion, à pouvoir assurer un accompagnement, à déterminer les modalités de celui-ci, à modifier certaines dates-limites de rendu des noms des accompagnants, et, enfin, à pouvoir mettre en valeur les accompagnateurs lors des Jeux.

Les incertitudes relatives à l'accompagnement lors du volontariat sont complétées par une demande d'accessibilisation des étapes d'inscription et de formation des volontaires, dont la plupart doivent être effectuées avec des accompagnateurs. La demande du recours au facile à lire et à comprendre (FALC), notamment pour la Charte de volontariat, obtient, par exemple, une réponse

négative. Chaque ESSMS doit donc assurer la communication sur les conditions du volontariat. Par la suite, Paris 2024 fera la demande aux associations d'assurer la transcription en FALC des documents, ce qu'elles refusent, notamment au motif qu'il s'agit d'un travail à part entière, qui nécessite une rémunération spécifique. Lors de la réunion du 11 janvier 2024, soit deux mois avant le début de la formation, l'une des professionnelles d'ESSMS se positionne ainsi :

« Représentante d'ESSMS : Nous, on serait ouverts à travailler sur le sujet, même si la charge et le volume de travail que cela représente effraie un peu. Après, pour être validé, le FALC doit surtout être testé auprès des personnes en situation de handicap. C'est tout à fait envisageable pour certains d'entre nous mais il nous faudrait un laps de temps assez important pour organiser tout cela de manière satisfaisante. Et puis, l'expertise, la participation et la mise en page que la transcription FALC demande, c'est une activité rémunérée pour certains ESAT. Dans l'idéal, un tel travail de transcription de supports de formation devrait leur être confié. Elle ajoute : Nous avons des contacts au besoin. Une autre représentante complète : « Et puis, nous avons en tête que Paris 2024 avait passé un appel d'offres pour des missions d'accessibilité universelle dès 2019. Ces contenus ne peuvent-ils pas être pris en charge dans ce cadre ? »

(RP6_20240111 ; Notes d'observation de l'auteure)

Les difficultés liées à la mobilisation pré-événement suscitent des préoccupations pour l'avenir, en particulier concernant l'accessibilité des activités du volontariat lui-même. Plus précisément, les différentes étapes d'inscription ou l'accessibilité cognitive de la formation font l'objet de discussions parfois tendues entre les représentantes d'ESSMS et de Paris 2024. Certaines discussions se concluent sur des prises de décisions qui entretiennent le doute sur la marge de manœuvre existante en matière d'adaptation :

« On offre un programme d'engagement et de reconnaissance mais on ne va pas donner de carottes pour faire en sorte que les volontaires pas motivés participent au programme. Si motivation, alors on fera tout. » (Professionnelle de Paris 2024 ; RP3_20220706 ; Notes d'observation de l'auteure)

Les échanges sont particulièrement tendus concernant le volume horaires des missions durant l'ensemble du programme. La particularité de cette adaptation tient au fait qu'elle est finalement acceptée, sans faire l'objet d'une formalisation officielle et, comme nous le verrons plus tard, ne pourra pas être mise en avant publiquement par les ESSMS. Au début du programme, Paris 2024 estime en effet que la réduction du temps du programme entre en contradiction avec les modalités du volontariat décidées :

« Est-ce qu'un volontaire peut faire 4 jours de mission au lieu de 10 ? Non, parce que c'est contraire à tout ce qu'on veut faire, à tout ce qu'on veut mettre en œuvre. » (Professionnelle de Paris 2024 ; RP2_20220531 ; Notes d'observation de l'auteure).

En novembre 2022, à la suite d'une expérimentation de volontariat pour les personnes en situation de handicap lors d'un grand évènement parasportif international précédant les Jeux, l'échange se répète :

Professionnelle d'ESSMS : Est-ce qu'il n'y pas un risque à faire un volontariat de 10 jours pour les JOP ? Ce serait dommage qu'il n'y ait plus de PSH [personnes en situation de handicap] juste parce qu'elles sont lessivées.

Professionnelle en charge du volontariat dans une fédération parasportive : Il doit y avoir des ajustements à faire pour pouvoir accueillir ces personnes.

Représentante de l'Etat : C'est pour ça qu'il y a des personnes accompagnées qui pourraient... [elle est interrompue]

Professionnelle de Paris 2024 : Nous notre objectif c'est que les volontaires occupent une mission réelle, on ne veut pas gâcher le temps, avoir des gens qui seraient là pour être des faire-valoir. Au-delà de l'intégration de PSH, on retrouve souvent le problème d'avoir trop de monde, on fera attention à ce que tous les volontaires soient occupés. [...] Nous on a besoin d'un engagement volontaire de 10 jours pour plein de raisons financières ou organisationnelles. Sur les 8 heures, on a dit que les volontaires on attend qu'ils aient 8 heures d'engagement mais ce ne sera pas toujours la réalité.

(RP4_20221128 ; Notes d'observation de l'auteure)

De manière moins récurrente lors des plénières, trois autres modifications sont demandées par les ESSMS. Tout d'abord, la modification des deadlines relatives aux étapes d'inscription et de formation des personnes en situation de handicap mais également des accompagnants, sans lesquelles la mobilisation leur semble nécessairement restreinte. Cette demande sera particulièrement importante au moment de l'acceptation des missions des volontaires. Elle fait également l'objet de demandes des ESSMS et de réponses positives de Paris 2024 de manière informelle et individuelle. Ensuite, la compensation de l'inaccessibilité des transports par l'utilisation des flottes des ESSMS est abordée, mais n'obtient pas de réponse favorable :

*« Mais ce serait possible d'envisager une enveloppe détachée des tickets de métro qui ne seront pas pris par les volontaires du fait du manque d'accessibilité, pour compenser les dépenses relatives aux camions qu'on va utiliser nous ? »
(Représentante d'ESSMS, RP4_20221128)*

Enfin, le renforcement et la structuration de la concertation est demandée à plusieurs reprises, notamment le fait de pouvoir avoir accès à des comptes-rendus écrits des réunions plénières.

Alors que les conditions initiales, indiquées dans le document de l'AMI Handicap et volontariat, ne conviennent pas aux professionnelles représentant les ESSMS, elles ont choisi de répondre positivement. Très tôt, l'une d'entre elles émet, dans un courriel informel non adressé à Paris 2024 ou à la DIJOP, des inquiétudes auprès des autres ESSMS du programme :

« Malgré certaines avancées (dont la possibilité de prévoir un accompagnement dédié), nous sommes plusieurs à constater que les conditions d'exercice des missions proposées (nombre de jours d'affiliée, amplitude dans la journée, mise en œuvre des transports...) ne sont pas adaptées aux besoins des personnes accompagnées par nos associations, et pour tout dire à la réalité du handicap » (Extrait d'un courriel informel de la part d'une professionnelle d'ESSMS, le 22/02/2022. Courriel intégré aux notes d'observation par l'auteure)

Ce courriel donne lieu à une première réunion inter-associative, qui établit formellement les points de difficulté du programme partagés. Celles-ci se poursuivent tout au long du programme, notamment à notre initiative¹⁰⁸. Elles ont principalement trois objectifs :

- S'assurer de la compréhension des informations relatives au programme,
- Suivre l'évolution des programmes dans chaque ESSMS,
- S'accorder sur des demandes de modifications communes.

Ce choix tend à porter ses fruits. Bien que les échanges lors des réunions plénières, cette fois-ci en présence de Paris 2024 et de la DIJOP, n'aboutissent que rarement à des prises de décision claires et directes, le cadre évolue lentement sous l'impulsion de ce collectif notamment. A partir d'Avril 2022, les échanges entre les parties prenantes sont de plus en plus tendus et donnent lieu à un document collectif, « 10 conditions pour un programme Handicap et volontariat réussi », adressé à Paris 2024 et la DIJOP en Décembre 2022. Les dix conditions sont les suivantes :

- 1) *En amont, définir en concertation avec les associations, fédérations et fondations de la modalité (téléphonique/visio/présentiel) des entretiens complémentaires à l'inscription en ligne, de leurs horaires et de la trame de questions.*
- 2) *Anticiper une concertation des associations, fédérations et fondations avec l'académie digitale de Paris 2024 afin de pouvoir co-construire les contenus de la formation au volontariat.*
- 3) *Envoyer en amont les contenus de formation finalisés aux associations, fédérations et fondations.*
- 4) *Solliciter les associations, fédérations et fondations compétentes concernant les modules de sensibilisation au handicap auprès des volontaires et notamment des chefs d'équipe.*
- 5) *Mettre en place un format de 5 demi-journées perlées ou moins. Cet assouplissement du cadre actuel est déterminant, au risque que les 2347 candidats soient exclus*

¹⁰⁸ Voir la Méthodologie à ce sujet.

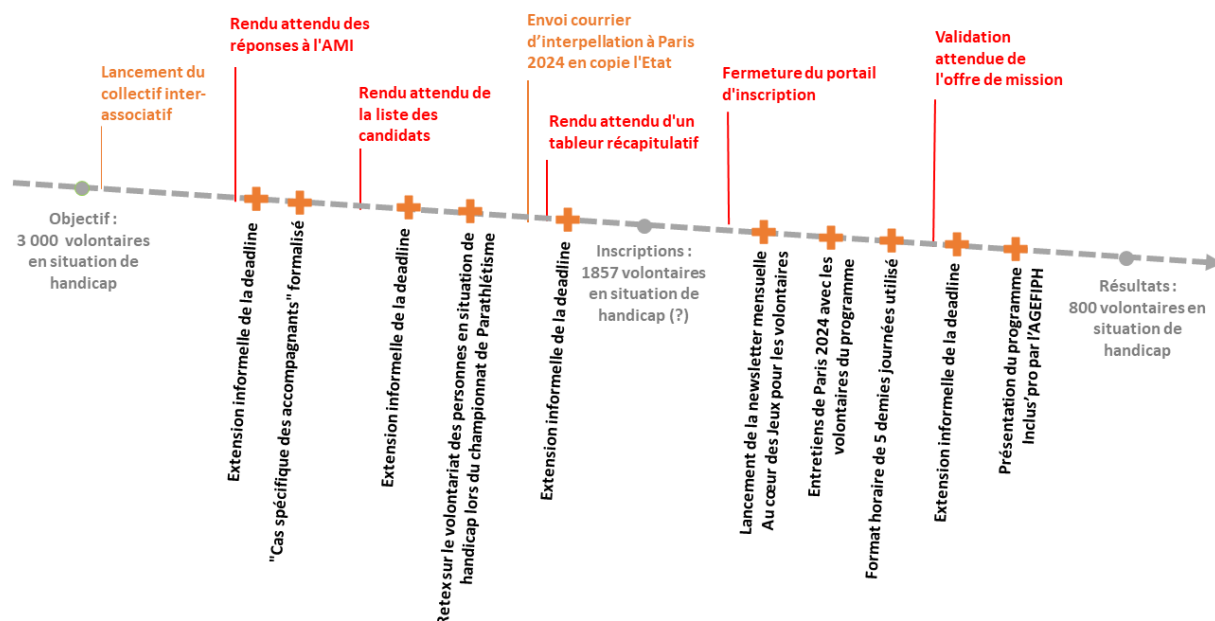
- 6) *Transposer l'enveloppe budgétaire « transports en commun », prévue pour des personnes qui ne les utiliseront pas du fait de l'inaccessibilité des transports, à un budget dédié à la mobilisation des transports collectifs internes.*
- 7) *Anticiper une dépose directe sur site, avec des emplacements spécifiques dédiés et formalisation d'alternatives le cas échéant.*
- 8) *Recevoir en amont de la formation des fiches, vidéos, supports explicatifs en Facile à lire et à comprendre. Cette accessibilité concerne l'ensemble des futurs volontaires.*
- 9) *Formaliser et reconnaître la diversité des modalités d'accompagnement qui seront proposées : accompagnant qui n'est pas volontaire pour un groupe (entre 3 et 5) ; accompagnant volontaire pour un groupe (entre 3 et 5) ; accompagnant volontaire en un pour un ; accompagnant qui n'est pas volontaire en un pour un ; volontaire en situation de handicap accompagnant d'un autre volontaire.*
- 10) *De manière générale, assurer la rédaction systématique de comptes-rendus relatant les points d'accord et de désaccord des associations, fédérations et fondations.*

(Extrait du document inter-associatif 10 conditions pour un programme Handicap et volontariat réussi. Source : auteure)

Il est complété par un courrier adressé au Président de Paris 2024 ([voir annexe 16](#)), dont la réponse se veut rassurante, sans pour autant donner d'assurance sur les différentes propositions. Les tensions s'apaisent pourtant au fil du programme, notamment avec l'arrivée d'une personne référente pour le programme au sein de Paris 2024, que les personnes représentant les ESSMS estiment se démenner pour parvenir à mener le projet :

« On tient vraiment à te remercier, on voit tout ce que tu fais, tout ce que tu dois bricoler en interne pour que ça aille au bout. Merci. » (Représentante d'ESSMS ; RP5_20230306 ; Notes d'observation de l'auteure)

Le schéma suivant présente, sous la forme d'une frise chronologique, les différents moments du programme et de ses modifications, formelles et informelles.



Une importante différence peut être soulignée entre ce qui a été obtenu et ce qui ne l'a pas été. En effet, les éléments obtenus concernent principalement des aspects pratiques et opérationnels du processus de recrutement et de formation des volontaires pour l'événement Paris 2024. Il s'agit notamment de la définition des entretiens complémentaires, de la flexibilité du format de formation, de l'organisation pratique sur le site, de la reconnaissance de la diversité des besoins d'accompagnement ainsi que de la rédaction de comptes-rendus pour assurer la transparence et le suivi des décisions prises. Les éléments qui n'ont pas été obtenus, en revanche, concernent les aspects plus stratégiques et conceptuels. C'est le cas de la collaboration avec l'académie digitale de Paris 2024 pour co-construire les contenus de la formation au volontariat, de l'envoi anticipé des contenus de formation aux parties prenantes ou de la consultation des volontaires en situation de handicap du programme sur les modules de sensibilisation au handicap.

Avant l'ouverture de la plateforme, en mars 2023, à partir des données remplies par tableur Excel par les professionnelles d'ESSMS, Paris 2024 estime que 13% des volontaires du programme en situation de handicap effectueront une mission de 10 jours ; 22% effectueront une mission de plus de 6 jours et 44% effectueront une mission de moins de 5 jours. De même, deux possibilités s'offrent pour les accompagnants : être volontaire et venir en aide à la personne en situation de handicap ou être accompagnant non volontaire, dédié à la personne. Paris 2024 estime que 40% des volontaires auront recours à des accompagnants dédiés, contre 21% des accompagnants également volontaires. Pour 20% restant, la question reste en suspens. Par ailleurs, des entretiens individuels à l'été 2023 ont finalement lieu avec les volontaires, étape non prévue initialement, afin de déterminer le format des

missions et les lieux d'attribution avec les personnes. Les deadlines sont étendues, compte-tenu des difficultés pour les ESSMS à remplir des tableurs récapitulant l'identité et les besoins spécifiques des candidats au volontariat ainsi que l'identité des accompagnants, et certains process sont contournés, comme les entretiens téléphoniques devenus des entretiens en face-à-face au regard de leur inadéquation avec certains profils de volontaires. Au regard des modifications qui semblent primordiales aux ESSMS, le programme « Handicap et volontariat » a donc effectivement changé. Pour autant, le programme enregistre une baisse significative du nombre de candidats au niveau global, une baisse également visible à l'échelle de notre projet : sur les 35 volontaires initiaux, seuls 19 participent effectivement¹⁰⁹.

En reprenant les principales revendications des ESSMS, on peut observer que la reconnaissance de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, à travers la possibilité d'accompagnants non-volontaires, l'accessibilisation des activités de volontariat, via la modification de la durée du volontariat, les modifications des deadlines relatives aux étapes d'inscription et de formation dont témoignent les extensions, même informelles, ont été obtenues. En revanche, l'accessibilisation des étapes d'inscription et de formation reste incomplète avec une difficulté profonde à adapter le programme à l'approche collective des ESSMS mais également aux besoins spécifiques des individus. De manière générale, la demande de renforcement et de structuration de la concertation peut être considérée comme prise en compte, au regard de l'organisation régulière de réunions plénières et la désignation d'une personne référente du programme. La demande de compensation de l'inaccessibilité de l'environnement, tant en termes de transports que d'hébergement, portée de manière plus anecdotique par les associations, est restée lettre morte.

Conclusion

Cette **section 3** nous permet de proposer une importante distinction entre des programmes liés de manière lâche à la livraison du méga-événement et ceux qui lui sont liés plus directement. La majorité des cas correspond à un processus global de concrétisations partielles des leviers évoqués, le seul fait de reconnaître le handicap comme thématique ne suffisant pas à assurer la mise en place de nouvelles ressources, matérielles ou immatérielles. A ce titre, une grande partie des dispositifs correspond à une forme sophistiquée mais peu concertée d'incitation par « jopisation » de l'inclusion autrement difficile à faire vivre. Dans ce contexte, le programme « Handicap et volontariat », du fait de ses liens plus forts avec la livraison du méga-événement, ne donne pas exactement lieu aux mêmes mécanismes, notamment en termes de poids des ESSMS qui, peu à peu, trouvent une place dans les échanges pour transformer un programme qu'ils jugent initialement inadapté. Cependant, ces

¹⁰⁹ Voir Tableur récapitulatif des candidats au volontariat en situation de handicap. Source : auteure.

négociations ont lieu en même temps que la mobilisation des personnes en situation de handicap par les ESSMS : celle-ci pâtit en partie de ces incertitudes.

Conclusion du chapitre 2

Nos résultats nuancent l'idée qu'un méga-événement ayant identifié l'inclusion des personnes en situation de handicap comme thématique centrale soit un contexte particulièrement favorable à celle-ci. A ce titre, nous proposons de parler d'un effet-levier faible.

Tout d'abord, l'effet-levier apparaît faible au sens où la question de la reconnaissance du handicap est centrale pour justifier les dispositifs mis en place, tout en s'effaçant peu à peu face aux limites conjoncturelles, notamment du côté des représentantes des organisations du système olympique et paralympique, et face aux limites structurelles, pour les professionnelles d'ESSMS. Ainsi, l'effet-levier correspond à une forme de « déjà ça », sans structuration de ressources liées. Les représentantes des organisations du système olympique et paralympique se confrontent à l'incapacité de répondre à des enjeux structurels, certains étant pourtant déjà connus ; tout cela dans un contexte tendu dont témoigne le déficit d'influence et de contrôle sur les décisions, ou de communication et de compréhension au sein du système. Les professionnelles d'ESSMS tout en reconnaissant, théoriquement, l'intérêt de développer des liens externes dans le contexte du méga-événement mais également au quotidien, estiment la proposition équivoque dans la mesure où c'est précisément cela qui leur manque initialement. Les ESSMS lauréats de dispositifs correspondent à une dynamique assez distincte des ESSMS non-lauréats dans la mesure où ces derniers s'estiment globalement satisfaits de ces liens. A partir de là, l'engagement des ESSMS lauréats dans la dynamique ne constituent pas la preuve d'un effet-levier du méga-événement mais plutôt l'aboutissement de démarches plus anciennes et structurelles, qui les distinguent des ESSMS non-lauréats. Le méga-événement comme contexte favorable au déploiement de dispositifs visant à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap accompagnées par des ESSMS semble discutable.

Ensuite, l'effet-levier peut être qualifié de faible dans la mesure où malgré un apparent accord partagé sur la nécessité d'une reconnaissance des personnes en situation de handicap au sein du milieu ordinaire, entre les représentantes des organisations du système olympique et paralympique et les professionnelles d'ESSMS, il subsiste une forme de flottement relative à ce que cette reconnaissance exige. C'est notamment ce dont témoigne les modifications nécessaires et négociées avec les ESSMS au sein du programme « handicap et volontariat ». La concrétisation du volontariat demeure entièrement dépendante d'une négociation sinueuse afin d'obtenir des aménagements spécifiques, parfois sans succès, alors que les personnes en situation de handicap sont bien identifiées comme une population spécifique qu'il convient de cibler. Or, ce flottement est d'autant plus sensible qu'une importante distinction ressort entre les ESSMS lauréats et non-lauréats. En effet, les ESSMS lauréats considèrent le méga-événement comme une opportunité à part entière de déstigmatisation des

personnes en situation de handicap auprès du grand public. Les ESSMS non-lauréats, qui correspondent à la majorité de nos entretiens, s'attachent plutôt à souligner les apports du méga-événement en termes d'accompagnement des personnes en interne. Cette distinction, y compris en considérant ces deux éléments comme non strictement dichotomiques, témoignent d'une première forme de désalignement possible dans les manières de percevoir le rôle de l'ESSMS dans l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein du milieu ordinaire. Parler d'une thématique prioritaire du handicap n'assure donc pas réflexion sur ce qu'il conviendrait de changer ou de co-construire afin de dépasser un diagnostic partagé de discriminations indirectes et directes.

A ce titre, parler d'effet-levier faible permet également de souligner le fait que le méga-événement n'est pas la force principale en jeu dans l'inclusion des personnes en situation de handicap. C'est une influence complémentaire, voire mineure, qui constitue un observatoire privilégié de rapports de force plus larges en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap. Les adaptations imaginées au fil de l'eau, tant pour les dispositifs liés au méga-événement que pour ceux qui en sont plus éloignés, témoignent de la difficulté à reconnaître la profondeur et la complexité inhérentes aux choix de ces mêmes adaptations. Alors que les adaptations envisagées par les représentantes des organisations du système olympique et paralympique correspondent à une forme de laissez-faire, les représentantes des ESSMS défendent plutôt un méga-événement fait de garantie et d'assurance, notamment en ce qui concerne leur propre activité, à savoir l'accompagnement, au détriment de l'accessibilisation de l'environnement ou de la mise en place d'instances de représentation des personnes en situation de handicap par exemple. Ce désalignement dans l'action ne mène cependant pas à une rupture nette entre ces organisations : on assiste plutôt à l'entretien d'un *statu quo*, les professionnelles d'ESSMS n'exprimant pas de critiques vives et profondes suivies des faits, malgré ces différentes inconsistances. Certains ESSMS tentent plutôt de faire vivre cet effet-levier faible, qui semble digne d'intérêt, notamment en comparaison des opportunités du quotidien. A partir de là, nous proposons d'approfondir notre analyse sur des enjeux plus profonds que ces premiers résultats nous invitent à opérer.

Chapitre 3 – Un méga-événement risqué en matière d'inclusion

Introduction du chapitre 3

Le méga-événement, dont nous qualifions l'effet-levier de « faible », demeure une forme, même imparfaite et rhétorique, d'opportunité en matière d'inclusion, tant du point de vue de certaines professionnelles dans le secteur du handicap que des représentantes des Jeux. Ainsi, ce **chapitre 3** décrira plus en détail la préparation du méga-événement en tant qu'espace d'interactions, parfois à risque, entre les ESSMS et les organisations du système olympique et paralympique. Nous éclairons ces dynamiques interorganisationnelles à partir du point de vue de personnes en situation de handicap, afin de confronter les perceptions des acteurs à la manière dont les personnes concernées abordent, elles-mêmes, le processus de « sortir » de l'ESSMS.

Dans **la section 1**, nous décrivons la façon dont les ESSMS sont effectivement intégrés à la préparation du méga-événement, en précisant la manière dont ces organisations sont perçues par les représentantes des organisations du système olympique et paralympique. Nous revenons, tout d'abord, la faible mobilisation des ESSMS dans la dynamique (a), mettant en exergue une perception globalement négative et tronquée des ESSMS par les représentantes des organisations du système olympique et paralympique rencontrées (b) et ce malgré une participation souvent perçue comme nécessaire (c). Cette section s'appuie sur les séries de données 1 et 3.

Dans **la section 2**, nous explorons la manière dont la préparation des Jeux de Paris 2024 met en travail les perceptions que portent les professionnelles d'ESSMS sur le milieu ordinaire, producteur de stigmatisation des personnes en situation de handicap (a). Plus précisément, nous montrons qu'une forme d'incertitude sur le rôle exact des ESSMS dans l'accompagnement se matérialise dans la confrontation entre les ESSMS et les organisations du système olympique et paralympique, conduisant à des difficultés pour structurer et formaliser l'aide nécessaire (b). Nous montrons, finalement, que les personnes en situation de handicap peinent à participer, y compris lors d'une rencontre organisée entre les deux mondes comme le programme « Handicap et volontariat » (c). Cette section s'appuie sur les séries de données 2 et 3.

Dans **la section 3**, nous précisons l'appropriation du programme « Handicap et volontariat » par les personnes en situation de handicap (a), programme au sein duquel ces dernières portent des solutions et des adaptations, se distinguant parfois des décisions prises par Paris 2024 et les ESSMS. Nous concluons sur les motivations des personnes concernées à participer à un tel programme (b). Cette section s'appuie exclusivement sur la série de données 3.

Section 1 – Des ESSMS à la marge du méga-événement

Introduction

Dans cette **section 1**, nous allons décrire, à partir des séries de données 1 et 3, la manière dont les ESSMS sont perçus lors de la préparation du méga-événement. Nous reviendrons tout d’abord sur la mobilisation des ESSMS enquêtés (a), afin de préciser ensuite la manière dont les représentantes des organisations du système olympique et paralympique perçoivent le rôle des ESSMS dans la préparation (b), un rôle difficile à valoriser (c).

a) Des organisations mineures

Les Jeux de Paris 2024 et plus particulièrement les dispositifs qui sont adressés aux ESSMS, font l’objet d’une information globalement tronquée pour les professionnelles d’ESSMS. A partir de notre fiche-repère, nous avons interrogé les professionnelles des ESSMS sur leurs connaissances de différents dispositifs des Jeux. Seuls quatre entretiens sont marqués par une absence totale de connaissance concernant les dispositifs. Une grande majorité avait connaissance d’au moins un dispositif incluant quatre lauréats d’un dispositif avant notre rencontre. En revanche, aucune professionnelle n’avait connaissance de l’ensemble des dispositifs présentés, y compris parmi ceux engagés dans la dynamique avant notre échange.

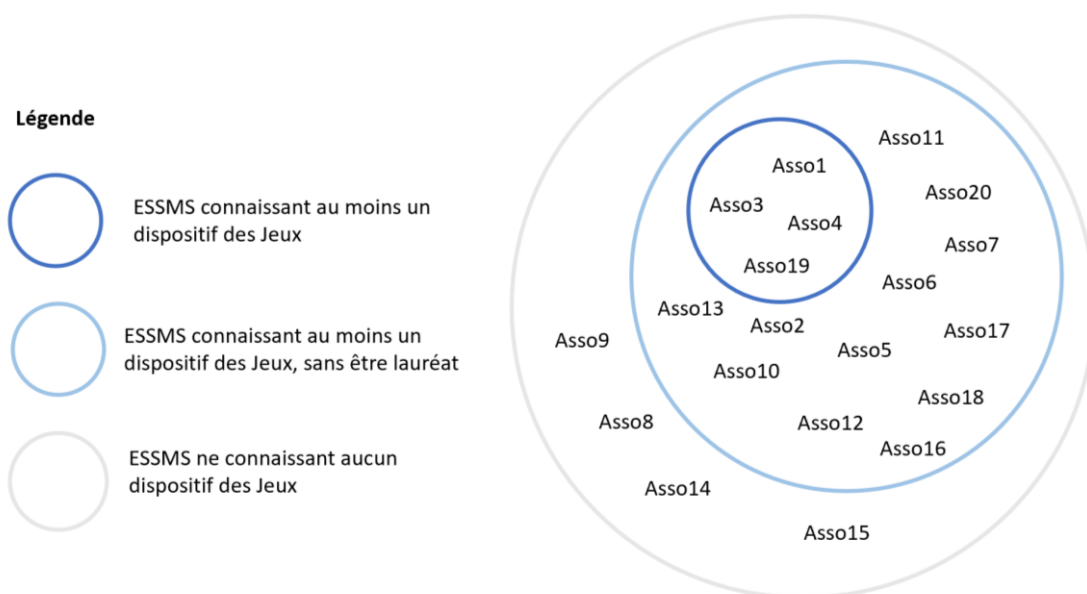


Figure 26 Représentation de la connaissance des dispositifs des Jeux par les professionnelles d'ESSMS enquêtées avant l'entretien. Réalisation : auteure¹¹⁰.

Nous repérons également des difficultés de compréhension et d'appréhension des dispositifs par les professionnelles. Par exemple, au moment de la présentation de l'appel à projet IMPACT 2024, qui vise à soutenir les initiatives utilisant le sport comme outil d'impact social, l'une des interlocutrices interpelle ses collègues :

*« Je crois que j'ai vu un mail passer quand même » [Elle revient sur la réponse négative qu'elle avait donnée lorsque nous avons demandé si l'association avait été contactée dans le cadre des Jeux, avant notre rencontre. Sa collègue complète]
« Si, si, moi ça me parle, mais je ne voyais pas comment on pouvait y répondre, c'est pas les JO en fait, on peut mettre du sport en interne ! »*

(Directrices d'établissement, ITW_Asso16_20220530).

Revenons en particulier sur les sources à l'origine de ces informations. Tout d'abord, il convient d'identifier les sources d'information évoquées par nos interlocutrices, lorsque ces derniers connaissaient au moins un dispositif, sans être lauréats. Parmi eux, nous avons pu identifier différentes sources, majoritairement liées à la communication institutionnelle autour des Jeux. Douze entretiens évoquent des éléments émanant de la communication d'organisations majoritairement non-organisatrices de l'événement : ESS 2024, l'ARS et les collectivités locales. Ce que nous appelons la « communication institutionnelle » ne correspond pas nécessairement à un courriel formel ou à une

¹¹⁰ Le schéma est à lire comme une gradation, de l'extérieur vers l'intérieur du cercle, d'un niveau de connaissance faible (cercle gris pâle) à un niveau de connaissance élevé (cercle bleu foncé).

réunion d'information dédiée à l'endroit des professionnelles. Ainsi, pour les Asso10 et 13, le Label Terres de Jeux a été connu via des panneaux ou des affichages perçus dans leurs villes :

« Ha ben je ne savais pas... Bon après les infos... Je les ai sur les panneaux d'affichage sinon j'ai rien, rien... On les contacte quand on a besoin d'une salle et eux nous contactent jamais pour les événements et tout ça... On sent qu'ils ont encore du mal avec le handicap. » (ITW_Aso10_20220412 ; éducatrice sportive)

Y compris lorsque la communication est institutionnelle, nos interlocutrices éprouvent des difficultés à comprendre le sens des dispositifs proposés. C'est le cas de cette psychomotricienne :

« Alors moi j'en avais entendu parler oui du Label terres de jeux, il y a pas mal de petits villages autour de chez moi perso mais alors justement j'ai jamais trop compris... » (Psychomotricienne, ITW_Aso13_20221026).

Dans d'autres entretiens, la source d'information tenait plutôt de relations personnelles et partenariales plus informelles : un administrateur de l'association œuvrant également dans le système olympique, des échanges informels avec les élus de leurs collectivités, des connaissances dans le milieu sportif et parasportif... Seul une professionnelle d'ESSMS nous signale directement lors de l'entretien utiliser ces deux sources (ITW_Aso17_20220714). Les Asso1 ; Asso3 ; Asso4 et Asso5, lauréates d'un dispositif avant notre entretien, se distinguent de cette tendance. Les professionnelles tendent à cumuler des sources d'informations formelles et informelles au niveau de leurs collectivités mais également avec des personnalités proches du système des Jeux. Notre interlocutrice de l'Asso1, par exemple, est particulièrement investie dans différentes activités de son département, en tant que professionnelle, administratrice et conseillère politique. L'Asso3 et l'Asso5 comptent parmi leurs administrateurs une personne proche du système olympique. L'Asso4, quant à elle, se rappelle avoir participé aux débats entourant les Jeux, dès la constitution de leur candidature :

« Moi quand j'ai travaillé avec la Ville, parce que si vous voulez j'ai travaillé avec la Ville sur la campagne de la Maire de Paris. On m'avait sollicitée pour participer à la commission handicap et dans le cadre de cette commission on m'avait demandé les idées que j'avais et du coup j'ai parlé des JO et je leur ai dit voilà, moi je pense que les JO para et valides devraient se passer dans la même temporalité. » (Directrice d'établissement, ITW_Aso4_20211213).

Une communication homogène et globale relative aux dispositifs dans leur ensemble fait donc défaut, restreignant, dès le départ, l'implication des ESSMS.

Cependant, une fois l'information diffusée par l'intermédiaire de nos entretiens, l'appropriation des dispositifs n'est pas nécessairement encourageante. Nous constatons une mobilisation globalement restreinte des ESSMS dans la dynamique préparatoire des Jeux. A partir de nos entretiens, nous avons laissé s'écouler plusieurs mois, durant lesquels nous avons entretenu des liens informels

avec les professionnelles enquêtées. Cela nous a permis de suivre l'appropriation des dispositifs présentés lors de nos échanges et de les informer d'éventuelles nouveautés. Cette méthode avait pour objectif de nuancer les premières réactions obtenues lors des entretiens et d'aller plus loin que le constat d'un manque d'informations. En effet, durant un entretien, une professionnelle qui considérait les dispositifs comme inabordables a pourtant été lauréate :

« C'est assez motivant quoi, il y a des vrais... Enfin je trouve qu'il y a de vrais leviers, il y a des choses ». Nous saisisant de cette observation, nous faisons le lien avec l'un des ESSMS lauréats de l'appel à projet IMPACT 2024 (Asso3) : « je sais que cette association a mis en place un groupe de travail mensuel du coup il y a tous les établissements qui se retrouvent tous les mois, c'est piloté par la chargée de développement ». Cette remarque appelle une réaction très vive de la part de notre interlocutrice, qui, en riant, nous répond : « Oui, oui, vous voulez dire ce qu'on n'a pas c'est ça ». (Chargée de développement, ITW_Aso18_20220415)

Quelques mois plus tard, ce même ESSMS est finalement lauréat d'IMPACT 2024, valorisant une activité physique inclusive – ou pratique partagée - mêlant sportifs valides et sportifs en situation de handicap. Les professionnelles nous envoient régulièrement des photographies des différentes activités organisées dans ce cadre.



Figure 27 Deux photographies d'une activité physique inclusive proposée par l'Asso 18. Source : auteure. Crédits : Asso18.

Cependant, on observe de manière globale un engagement restreint, même une fois l'information diffusée. Parmi les ESSMS qui étaient déjà lauréats d'un dispositif au moment des entretiens, deux se sont engagés sur un autre (Asso1 et Asso3), les autres ESSMS ayant maintenu leur engagement dans leur dispositif initial. Du côté des ESSMS qui n'avaient connaissance que d'un dispositif parmi ceux présentés, seules les Asso5 et Asso18 nous ont fait part de leur engagement dans un dispositif des Jeux. Enfin, parmi les ESSMS qui déclaraient n'avoir aucune information à propos des Jeux, aucun

d'entre eux n'a finalement été lauréat. Il est à noter que certains ESSMS ont essayé de prendre part à la dynamique, avec des réponses négatives. L'Asso2 n'a pas obtenu le marché auquel il avait répondu. L'Asso6 avait répondu au Label Génération 2024, sans obtenir de réponse positive sur son dossier. L'Asso20 a, quant à elle, essayé de répondre à ESSMSxClub sans parvenir à conclure de partenariat. Ces informations prises en compte, nous présentons ci-après une planche d'illustration de ces dynamiques. Concernant les dispositifs pour lesquels on compte des ESSMS lauréats, deux sont basés sur des principes de redistribution (ESSMSxClub ; AAP IMPACT 2024), et trois autres dispositifs n'incluent pas de financement versé directement aux ESSMS (Label Génération 2024 ; AMI handicap et volontariat ; Centre de préparation des Jeux).

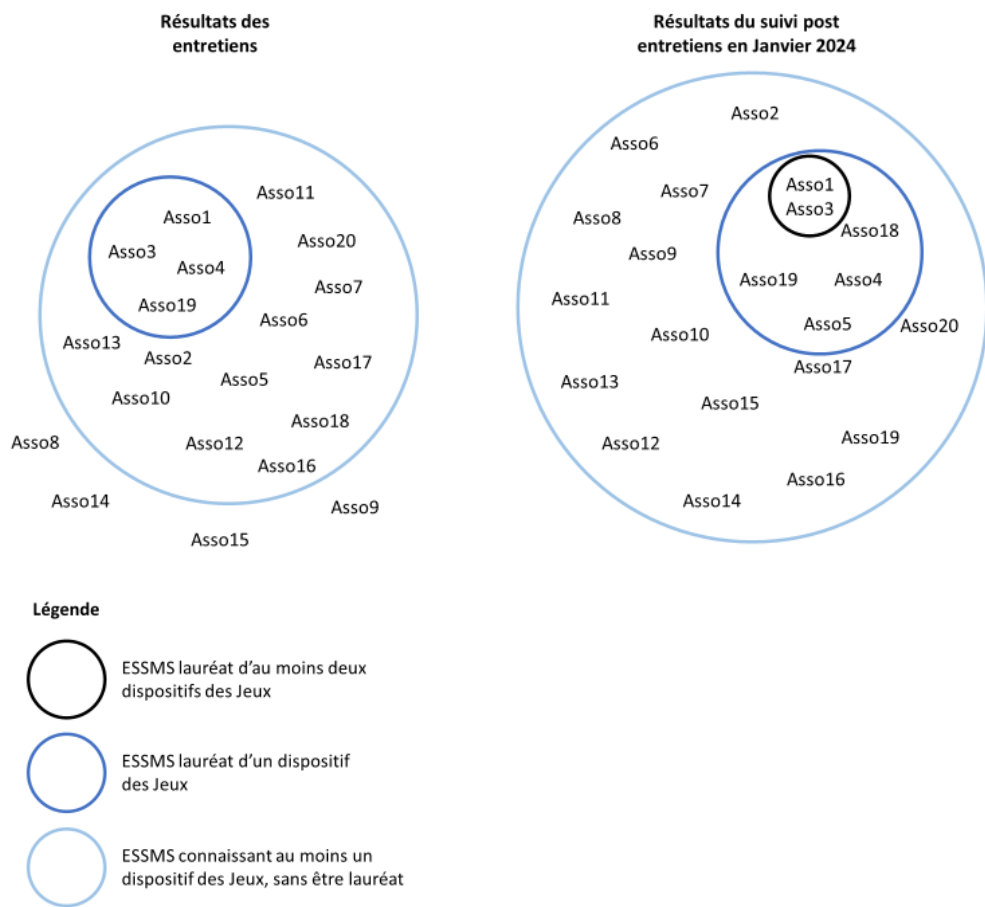


Figure 28 Représentation des ESSMS enquêtés lauréats de dispositifs des Jeux avant et après les entretiens. Réalisation : auteure¹¹¹.

¹¹¹ Le schéma est à lire comme une gradation, de l'extérieur vers l'intérieur du cercle, d'un niveau d'implication faible (cercle bleu pâle) à un niveau d'implication élevé (cercle noir). Les deux cercles permettent de comparer la situation avant et après l'entretien de recherche.

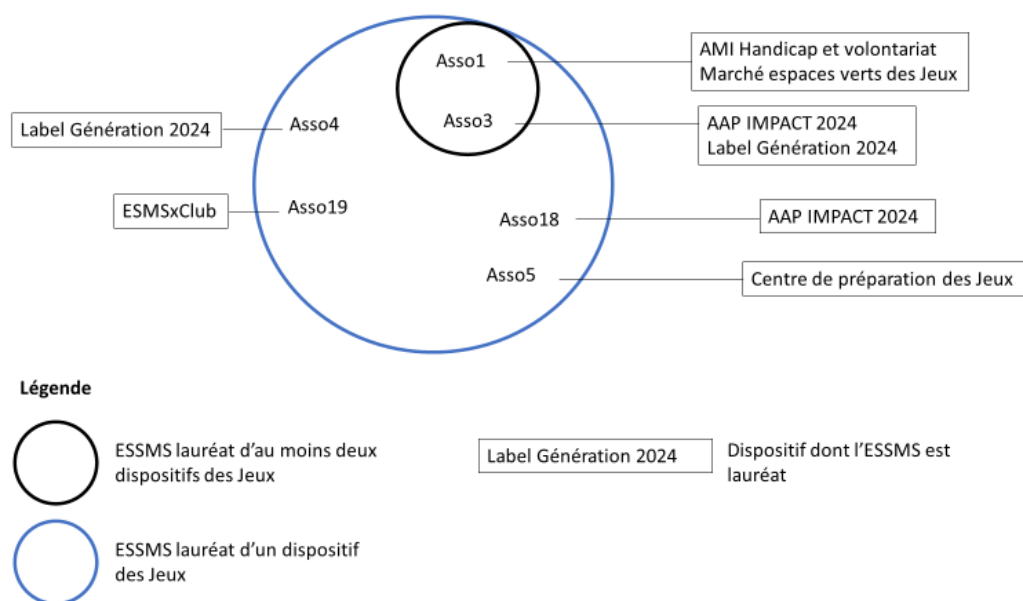


Figure 29 Représentation du détail des ESSMS enquêtés lauréats de dispositifs des Jeux après entretien. Réalisation : auteure.

Précisons ici quelques caractéristiques communes entre ces différents ESSMS lauréats. Tout d'abord, la quasi-totalité des établissements mentionnés prennent en charge des personnes ayant une déficience intellectuelle, seule Asso4 se spécialise dans l'autisme. Par ailleurs, ces structures se situent dans les départements de Seine-Saint-Denis (93), des Yvelines (78), de Paris (75) et de Seine-et-Marne (77), à savoir des départements qui ont spécifiquement mis en place un Plan héritage pour les Jeux. En revanche, la taille de l'organisation est très variable et nous n'avons pas accès au taux d'encadrement réel de ces structures. Lors de nos entretiens, nous avons pu identifier que l'Asso3 et l'Asso18 étaient pourvues de ressources humaines spécialisées dans la recherche et le montage de projets. Elles sont mobilisées lors de la préparation des Jeux.

Ces résultats peuvent être nuancés. En effet, certains de nos interlocutrices, lauréats ou non, ont évoqué l'organisation d'événements au sein des ESSMS sur la thématique des Jeux, d'autres ont participé à certaines animations et concertations locales. Il s'agit d'un élément difficile à évaluer avec précision, mais qui suggère une dynamique plus informelle, en lien avec le méga-événement. C'est le cas, par exemple, de l'Asso3, dont la Journée associative était dédiée à la thématique des Jeux.



Figure 30 Photographie (en haut) et invitation (en bas) à l'occasion de la Journée associative 2022 sur la thématique des Jeux le 09/06/2022 de l'Asso3. Source : auteure. Crédits : Asso3.



Par ailleurs, y compris lorsque les ESSMS sont invités à participer, on observe une difficulté à se mobiliser. En Seine-Saint-Denis, le Pôle de Référence Inclusif et Sportif Métropolitain (PRISME) sera un espace dédié aux pratiques sportives accessibles à toutes et tous. Imaginé suivant le principe de la conception universelle, le PRISME rassemblera un pôle de recherche, un lieu adapté au haut-niveau, notamment avec le développement d'un espace de classification et de détection paralympique, et des équipements pour la pratique sportive quotidienne. Lors de nos entretiens, une professionnelle d'un ESSMS lauréat (Asso18) se souvient avoir été sollicité à ce propos :

« Oui, on a eu une réunion pour nous expliquer un petit peu ce qui allait se mettre en place au sein de cette salle et cetera mais on a pas eu d'autre réunion par rapport à ça [...] tout était déjà acté, je crois que c'était en janvier ou février 2021, on a jamais eu d'avis consultatif par rapport à ça »

(Chargée de développement, ITW_Aso18_20220415)¹¹².

Celle-ci insiste sur le fait que très peu de participants, en particulier représentants d'ESSMS, étaient présents lors de cette visio. Autrement dit, dans un paysage de concertation assez limité, les ESSMS peinent également à se mobiliser lorsque des démarches sont engagées en ce sens.

¹¹² La planification des créneaux, les modalités d'utilisation pour les ESSMS fait finalement l'objet d'une présentation dédiée en avril 2024, annonçant que 35% des créneaux seront réservés aux ESSMS.

Y compris une fois l'information diffusée, les ESSMS enquêtés se sont finalement assez peu emparés des dispositifs des Jeux. Cela correspond également à d'autres sources quantitatives, même s'il conviendrait d'attendre les résultats finaux, à l'issue des Jeux. Dans son rapport d'évaluation intermédiaire réalisé en 2023, Paris 2024 estimait que « 80 entreprises du secteur du handicap étaient référencées sur la plateforme ESS 2024 », le référencement n'impliquant pas nécessairement le fait de remporter le marché. 80 entreprises, en prenant en compte les 800 Entreprises Adaptées (EA) et Entreprise Adaptée de Travail Temporaire (EATT) françaises, représentent environ 10% d'organisations listées. En avril 2024, le Label Génération 2024 concernait une cinquantaine d'ESSMS pour jeunes en situation de handicap en Île-de-France, le programme ESSMSXClubs 46 partenariats franciliens et le référent « sport » serait présent dans une centaine d'ESSMS franciliens pour jeunes et adultes.



1.2. La pratique physique et sportive en héritage des Jeux

1/ Lancement en 2022 d'une démarche de financement (1M€) de 27 projets sur 3 ans pour promouvoir la pratique sportive et réduire les inégalités de santé :

- 17 Maisons Sport-Santé (MSS) impliquées;
- **31 300 Franciliens bénéficiaires**, avec un focus sur les quartiers prioritaires de la ville (QPV), les personnes en situation de handicap, et atteintes de maladies chroniques;
- Prochaines étapes : séminaire de capitalisation en juin avec les porteurs de projet ; journée Nationale des MSS à Vichy le 6 juin (labellisée Grande Cause Nationale).

2/ Créer des passerelles entre le monde du sport et le médico-social :

- Avec le CPSF (Comité Paralympique et Sportif Français) : **partenariats ESMS & Clubs sportifs**, 35 conventions entre un club et un ESMS signées en 2023, 46 candidatures retenues pour 2024
- Avec l'Education Nationale : 51 ESMS enfants labellisés au titre de **Génération 2024**;
- Avec la Ligue Sport Adapté Île-de-France : valorisation des actions des professionnels d'établissements et des éducateurs sportifs.

3/ Outiller les professionnels pour favoriser le développement de l'activité physique et sportive en ESMS :

- Montée en puissance des **30 minutes de sport par jour en ESMS** ;
- Déjà 100 référents sport en ESMS installés. Objectif : un référent sport par ESMS d'ici le 30 juin;
- Pour cela, animation ARS/DRAJES d'un réseau de référents au niveau régional, webinaires ANAP...

26/04/2024

5

Figure 31 Extrait d'une présentation de la Réunion Régionale d'Information sur les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 de l'ARS Île-de-France le 26/04/2024. Source : auteure. Crédits : ARS Île-de-France.

Cette mobilisation limitée et finalement peu structurée, lorsque l'on se place du point de vue des professionnelles d'ESSMS, nous semble importante à approfondir. Lorsque nous demandons aux représentantes des organisations du système olympique et paralympique la manière dont nous pourrions, dans les prochains mois, travailler avec les ESSMS adhérents de notre fédération, ou proposons des modalités de diffusion de l'information, ces dernières évoquent des difficultés qui dépassent le méga-événement et concernent parfois plus spécifiquement les ESSMS. C'est ce que nous allons à présent approfondir.

b) Des organisations perçues négativement

Les ESSMS n'apparaissent pas comme des ressources à part entière que l'on pourrait consulter pour construire une stratégie plus apte à répondre aux enjeux évoqués par nos interlocutrices et in fine, toucher un plus grand nombre de personnes en situation de handicap. Trois perceptions dépréciatives des ESSMS se dégagent chez nos interlocutrices du méga-événement. Il convient de noter qu'aucun de nos entretiens n'évoquent d'image particulièrement positive des ESSMS. Cependant, cette image négative n'amène pas un rejet simple des ESSMS : on retrouve bien l'idée, dans nos entretiens, que les ESSMS doivent participer à la dynamique. Dans un troisième temps nous présentons la manière dont les ESSMS semblent perçus lors du programme « Handicap et volontariat » ([voir annexe 17](#)).

Nœud	Attributs du nœud
1.D Perceptions des ESSMS par les représentantes du système olympique et paralympique	Nécessité de soutien et d'accompagnement
	Nécessité de l'adaptation des dispositifs
	Indifférence des ESSMS à la dynamique

Tout d'abord, les ESSMS apparaissent comme des organisations qui nécessitent de l'aide, une forme d'accompagnement, vers les dispositifs mis en place dans le cadre des Jeux et au quotidien (ITW_ORGAJOP2_20210922 ; ITW_ORGAJOP4_20211012 ; ITW_ORGAJOP9_20220413 ; ITW_ORGAJOP11_20221012 ; ITW_ORGAJOP2_20230626). Ainsi, une interlocutrice de collectivité territoriale, souligne que certains ESSMS ne s'identifient pas comme légitimes pour pouvoir répondre aux appels à projets mis en place :

« Sauf que par exemple je vais avoir une asso qui fait de la remobilisation par le vélo et qui va m'appeler pour me demander si, sans club sportif avec elle, elle peut candidater. Donc oui bien sûr, il faut passer la barrière de « je me sens pas légitime ». On a un travail de fourmi pour diffuser l'info sinon les Jeux, c'est très lointain. » (Cheffe de projet, ITW_ORGAJOP9_20220413).

Deuxièmement, certaines de nos interlocutrices perçoivent les ESSMS comme des organisations dont la participation ne pourra être assurée que par l'adaptation des dispositifs déjà mis en place, adaptation qui nécessiterait un nouvel apport de ressources, ne serait-ce qu'en temps (ITW_ORGAJOP3_20211007 ; ITW_ORGAJOP6_20211217 ; ITW_ORGAJOP7_20220106 ; ITW_ORGAJOP8_20220110). Par exemple, l'une de nos interlocutrices issues du mouvement paralympique, estime que le manque de diversité dans l'offre locale actuelle, entraîne un éloignement des ESSMS de la dynamique des Jeux. Lorsque nous évoquons le projet de diversification de l'activité physique pour les personnes en situation de handicap dans les stratégies des Jeux, notamment au niveau départemental, celle-ci insiste sur le fait que les ESSMS sont, pour elle, principalement accompagnateurs de personnes dont le handicap est « grand », rendant la diversification particulièrement complexe et coûteuse. Les ESSMS sont directement liés au « grand handicap » :

« [...] on est beaucoup sur boccia et sarbacane, on va essayer d'éclater un peu ça, de proposer un peu autre chose. Parce que les structures c'est souvent grand handicap ou jeunes, avec les IME et EAM. » (Cadre, ITW_ORGAJOP7_20220106)

On retrouve également cette perception sur la structure même des programmes, comme le Label Génération 2024, initialement seulement ouvert aux écoles et non aux ESSMS.

Enfin, de manière plus rare, les ESSMS apparaissent comme *a priori* désintéressés par la dynamique des thématiques travaillées dans le cadre des Jeux (ITW_ORGAJOP5_20211209 ; ITW_ORGAJOP10_20220607 ; ITW_ORGAJOP11_20221012) :

« Bref, pour aller sur le lien avec les établissements. En gros il existe des dispositifs, sauf que je pense que les DG [directeurs généraux] n'en ont pas connaissance ou ne s'en préoccupent pas. » (Cadre, ITW_ORGAJOP10_20220607)

Face aux insuffisances de la stratégie, qu'ils reconnaissent en partie, et de leurs perceptions des ESSMS, nos interlocutrices estiment l'implication des ESSMS comme étant une contrainte supplémentaire, à laquelle ils ne semblent pas pouvoir faire face. Cette observation est d'ailleurs appuyée par la question du nombre qu'ils représentent par rapport à une possible billetterie solidaire pour les personnes en situation de handicap :

« Là, au Roland Garros, on nous a donné 400 places, et on nous a dit voilà qu'est-ce qu'on fait de ces places ? Donc voilà pour les publics les plus éloignés de Roland Garros donc c'est super, mais en même temps tu te dis "Qui suis-je pour considérer c'est 30 personnes en ESSMS et pas 40 ?". Donc tu essaies de trouver un moyen pour que ce soit le plus juste possible, et essayer d'oublier personne... » (Cheffe de projet, ITW_ORGAJOP9_20220413)

Cette gestion d'un nombre qui serait trop grand se traduit, par exemple, via une forme de sélection dans les réponses aux dispositifs. Un entretien montre que, pour le dispositif ESSMSxClub, la demande avait été trop forte de la part d'établissements œuvrant dans le secteur du handicap mais *via* le financement, partiel ou totale, d'un autre organisme. Un « tri » est opéré sur cette base :

« Il va falloir qu'on recommuniquent sur la liste et sur... Enfin vraiment préciser parce que je comprends totalement que ce soit frustrant. Et c'est un petit truc pour que ça leur évite aussi d'avoir ce mauvais côté malheureusement de... Presque de tri en disant, malheureusement, désolé, mais vous, vous pouvez pas... » (Cheffe de projet, ITW_ORGAJOP2_20230626)

Par ailleurs, une interlocutrice reconnaît l'intérêt d'une ouverture plus large de dispositifs déjà existants aux ESSMS, sans pour autant parvenir à le mettre en place concrètement (ITW_ORGAJOP10_20220607).

Malgré ces perceptions dépréciatives des ESSMS par les organisations du système olympique et paralympique, une fois la question de leur participation posée, nos interlocutrices nous font part de la nécessité qu'ils participent, sans que la raison ne soit tout à fait explicitée. Le cas du Label Génération 2024 est, à ce titre, assez éclairant. Initialement prévu pour les établissements scolaires, sans financements dédiés à leur endroit, celui-ci a finalement été étendu, à la demande des ESSMS, aux ESSMS. L'une de nos interlocutrices, après avoir rappelé les 170 mesures des JOP, évoque en ces termes le Label Génération 2024 :

« Par exemple, pour le label Génération de 2024, les ESSMS ont été rajoutés à un moment parce qu'à la base c'était pas pour eux du coup ils ont du mal à prendre le train. [...] C'est, c'est souvent qu'on oublie le handicap et qu'on y pense après. C'est classique. » (Cadre, ITW_ORGAJOP11_20221012).

Cette ouverture tardive du label aux ESSMS est confirmée par d'autres entretiens (ITW_ORGAJOP8_20220110, ITW_ORGAJOP9_20220413 et ITW_ORGAJOP2_20230626) :

« Dans certaines académies, je vous ai dit, Grenoble a été précurseur et ils m'ont... les référents génération 2024 ont écrit il y a déjà 3 ans me disant "Voilà, on a une demande d'un IME, qu'est-ce qu'on fait ? Banco, ça c'est cette première demande de terrain, ensuite une 2e demande qui a émané du comité de pilotage sur l'héritage paralympique qui est qui a été mis en place par la DIJOP dans lequel on trouve bah la plupart des structures : Paris 2024, le CPSF, l'éducation nationale, les différents secrétariats d'État et ministères concernés, les collectivités [...] Donc j'ai dit oui sur le principe, dans l'attente d'une confirmation plus politique, mais ça serait dommage de pas en faire profiter les gamins. D'autant que dans le kit, il y a un peu d'équipement pour des parasports, donc ça serait dommage. » (Cadre, ITW_ORGAJOP8_20220110).

Au moment de notre entretien, le constat de la faible mobilisation des ESSMS, notamment franciliens, provoque chez notre interlocutrice une certaine déception :

« Je disais que le succès était modéré puisqu'on a une quinzaine de retours, c'était assez peu compte tenu du vivier que constituent les établissements spécialisés en Île-de-France. On espérait quand même beaucoup plus. » (ITW_ORGAJOP8_20220110 ; Cadre)

Confrontons ces résultats de la Série 1 à la Série 3. Dans le cadre du programme « Handicap et volontariat » l'adaptation du dispositif redouté dans nos entretiens par les professionnelles d'ESSMS est effectivement au cœur des échanges. On peut alors compléter les perceptions évoquées dans le cadre des entretiens par l'expression de présomptions de stigmatisation de la part des représentantes d'ESSMS à l'égard des personnes en situation de handicap. Autrement dit, les représentantes du système olympique et paralympique estiment que les ESSMS s'appuient sur des préjugés erronés sur les personnes en situation de handicap ([voir annexe 18](#)).

Nœud	Attributs du nœud
3.B Stigmatisation des personnes en situation de handicap par les ESSMS d'après les représentantes du système olympique et paralympique	Surprotection des personnes en situation de handicap
	Présomption d'incapacité des personnes en situation de handicap
	Isolement des personnes en situation de handicap

Au début du volontariat, les ESSMS sont plutôt considérés comme faisant partie des organisations qui « essentialisent » le handicap. Par exemple, la première réunion plénière se conclue sur un échange animé entre deux personnes en situation de handicap, l'une travaillant auprès de Paris 2024 et l'autre au sein d'un ESSMS. La seconde souligne que lors de l'organisation d'événements accessibles à des personnes en situation de handicap, il est important de garder une certaine flexibilité sur la désignation des aidants. Face à cette proposition, la première explique ne pas vouloir « essentialiser le handicap » dans la conception de leur programme :

« On ne veut pas essentialiser le handicap [...] ça veut dire qu'on veut que les gens soient capables de remplir leurs missions et la priorité c'est la mission, ensuite ça va être la mise en ergonomie de la mission » (Professionnelle de Paris 2024 ; RP1_20220121 ; Notes d'observation de l'auteure).

A contrario, les ESSMS, en exigeant des modifications spécifiques, initialement écartées de la Charte, essentialiseraient le handicap, en pensant, avant la mission, à la mise en ergonomie de celle-ci, sans que cela ne soit nécessairement justifié pour Paris 2024. L'idée d'adapter les modalités d'exercice de la mission une fois la personne inscrite, au cas par cas, constitue pour eux une manière de contrer la tendance des ESSMS à la surprotection, qui reviendra plus fréquemment ensuite. Les ESSMS ne sont pas nécessairement perçus par les organisateurs comme ayant des connaissances et des compétences spécifiques, notamment concernant les personnes en situation de handicap, mais comme des organisations qui surestiment l'aide qui doit être apportée. En juillet 2022, l'un des salariés de Paris 2024 présente le questionnaire, en alertant les professionnelles d'ESSMS de la manière suivante :

« Bien évidemment, en cas de besoin, une assistance est possible pour répondre aux questionnaires mais il est important que les réponses soient celles des candidats, pas les vôtres... Enfin celles des accompagnateurs. Car l'objectif est de permettre aux futurs volontaires de réaliser des missions qui leur correspondent et leur permettre de vivre une expérience des Jeux agréable. » (Professionnelle de Paris 2024 ; RP3_20220706 ; Notes d'observation de l'auteure)

A ce titre, les demandes des ESSMS ne sont donc pas toujours considérées comme légitimes et motivées par et pour les candidats. Ainsi, déterminer ce qui relèverait de demandes ou de contraintes organisationnelles qui ne seraient que le fait des ESSMS, et non des personnes en situation de handicap, relève d'un enjeu à part entière au cours des échanges.

Les ESSMS sont perçus comme des organisations alimentant et utilisant à leur avantage une présomption d'incapacité des personnes en situation de handicap, à leur avantage. Par exemple, la nécessité d'étendre une deadline est justifiée par les ESSMS comme le besoin de répondre à un autre vécu du temps dans l'accompagnement : le fait d'aider une personne en situation de handicap à retrouver sa boîte de réception ou sa pièce d'identité prend du temps et c'est un facteur qui aurait été négligé par Paris 2024. Or, pour Paris 2024, il s'agit plutôt d'une absence de compétences des ESSMS, en bref, d'une incapacité à respecter les délais qui n'est pas du fait des personnes en situation de handicap. Lors des réunions plénières, Paris 2024 rappelle fréquemment le fait que les ESSMS ont signé une convention, dans laquelle les conditions étaient précisées et devraient en conséquence être respectées :

« Après son intervention, Paris 2024 rappelle que le fait de repousser comporte trop de risques pour la constitution du pool de volontaires et souligne que cette date limite n'est pas faite par plaisir, mais du fait de contraintes « énormes ». Il précise également que ces conditions étaient transparentes, dès le départ, et que cela faisait partie du « marché ». (Professionnelle de Paris 2024 ; RP3_20220706 ; Notes d'observation de l'auteure)

In fine, les ESSMS apparaissent comme des intermédiaires qui risquent d'isoler les futurs volontaires. Il leur est notamment reproché de ne pas favoriser le « mélange » (RP1_20220121 et RP3_20220706). De manière assez frappante, ces éléments du discours disparaissent à partir de la réunion RP5_20230306. Au moins trois éléments nous semblent pertinents pour comprendre cette inflexion : une personne référente du programme au sein de Paris 2024 prend une place importante lors des échanges, les ESSMS se sont mobilisés collectivement à travers un courrier associatif explicitant leurs difficultés et leurs critiques, réintégrant une forme de symétries dans les échanges, et les parties prenantes, peu à peu, commencent à s'habituer à travailler ensemble. Un moment nous semble particulièrement important à ce propos. Lors de l'APSH_12_20230706, deux salariées de Paris 2024 se déplacent dans les établissements de notre projet pour faire des entretiens avec les volontaires. A l'issue des entretiens, nous demandons aux candidats les missions qu'ils ont obtenu. Ils sont globalement contents et nous montrent les intitulés des missions. Les deux responsables ont pris soin de simplifier le nom des missions. Ainsi, le service aux spectateurs s'appelle « mission sourire ». En discutant avec les deux salariées, ces dernières nous expliquent que de rencontrer les personnes directement est très utile car les informations que nous leur fournissons « se confirment ». Elles estiment plus facile d'identifier les missions possibles pour les candidats en les rencontrant. Quelques modifications des missions initialement données sont d'ailleurs effectuées.

Au-delà des obstacles propres à l'organisation du méga-événement, la Série 1 et la Série 3 nous renseignent sur une perception globalement dépréciative des ESSMS de la part des professionnelles

d'organisations que nous rencontrons. Les ESSMS apparaissent finalement comme assez peu connus, parfois considérés comme inaptes ou peu volontaires pour les initiatives en question. Ils ne sont ni envisagés comme des acteurs à impliquer dans le processus décisionnel ni comme des ressources cruciales pour développer des programmes inclusifs. Ces résultats nous semblent d'autant plus frappants que, lors des entretiens, nous nous présentons en tant que chargée de mission de l'Uriopss — une organisation représentant les ESSMS — et que ces établissements sont bel et bien impliqués dans le programme « Handicap et volontariat ». Autrement dit, ces perceptions sont assumées, plus ou moins subtilement, dans les discours de nos interlocutrices : les ESSMS apparaissent comme des partenaires dont il est difficile de faire l'impasse, bien que leur légitimité ne fasse pas l'objet d'un consensus, voire soit entachée par des perceptions activement négatives. A partir de là, on peut s'interroger sur la manière dont, une fois engagés dans la dynamique, les ESSMS sont valorisés.

c) Des organisations peu valorisées

La perception globalement négative des ESSMS existe aux côtés d'une difficile valorisation de leurs actions, lorsque ces derniers sont finalement impliqués dans la dynamique des Jeux. Cependant, une importante distinction peut être établie entre les programmes non-nécessaires à la livraison, c'est-à-dire à des initiatives ne sont pas essentielles pour assurer la tenue et le bon déroulement de l'événement en question, et le programme « Handicap et volontariat ».

Dans le cadre des programmes non-nécessaires à la livraison, soit la majorité des programmes, la question de la collecte et de la gestion des données pour les projets soutenus, les marchés remportés, les personnes acceptées, les labels obtenus, est intrinsèquement liée, pour les professionnelles du système olympique et paralympique, au récit qui sera conservé des Jeux mais également celui de leurs organisations respectives. Elles estiment les dispositifs du méga-événement légers, les ESSMS peu légitimes, tout en défendant la nécessité que ces organisations, mises à l'écart initialement de leur propre aveu, s'investissent malgré tout :

« Je ne comprends pas, on m'en a parlé de cet événement mais sans me dire que c'était pour la journée olympique ... C'est dommage parce que Paris 2024 va lancer un appel à projet spécifique culture et handicap bon c'est pas encore fait et il faudrait qu'un ESSMS puisse être candidat... » (Cadre, ITW_ORGAJOP10_20220607)

« On a une petite dizaine d'établissements qui ont passé toutes les étapes de la sélection, il y avait un peu plus de dossiers mais le but, là il s'agit de com' vous voyez mais aussi d'action, le but est d'avoir d'avantage d'ESSMS dans ce mouvement de labélisation [...] » (Cadre, ITW_ORGAJOP2_20210922)

Cette importance se retrouve dans les communications institutionnelles portées par les pouvoirs publics, où l'évolution numérique entre 2023 et 2024 est particulièrement mise en avant, au détriment d'une vision plus globale des chiffres, notamment du nombre total d'ESSMS franciliens du secteur dédié aux jeunes en situation de handicap :



25/03/2024 5
Figure 32 Extrait d'une présentation de l'ARS Île-de-France le 25/03/2023. Source : auteure. Crédits : ARS Île-de-France.

Certains acteurs se voient dans l'obligation de mobiliser les ESSMS, parfois en promettant des avantages qu'ils ne seront pas toujours en mesure d'assurer :

« Dire « en fait être labellisé bah peut-être que l'année prochaine ça vous donnera accès en priorité au CNR qui seront fléchés sur le sport pour aller à des événements pour enfin pour l'achat de matériel pour ce genre de choses » vu que pour l'instant l'argent c'est pas trop un point qu'on arrive à mettre en avant. » (Cheffe de projet, ITW_ORGAJOP2_20230626).

De même, comme le pressentent certaines de nos interlocutrices, les dispositifs tendent à favoriser la mobilisation d'ESSMS et de manière générale d'associations, qu'elles considèrent comme étant déjà dans une dynamique proche de celles des dispositifs :

« En gros, mon propos va être extrêmement simpliste, il y a trois catégories, il y a ceux qui font dont on ne sait pas forcément qu'ils font [...] Et puis il y a ceux qui disent je fais pas mais j'aimerais bien faire. En gros, j'aimerais bien qu'on me donne des idées, des appuis, de l'accompagnement, vous voyez le lien avec le partenariat et il y a ceux qui très gentiment nous on dit fichez nous la paix on a d'autres choses à faire [...] » (Cadre, ITW_ORGAJOP2_20210922)

Ainsi, les dispositifs permettraient de distinguer les ESSMS qui seraient exemplaires, qui « font », de ceux qui ne le sont pas, qui ne « font » pas. Sans présumer des conséquences concrètes pour les ESSMS

restés en dehors de la dynamique, on peut en revanche supposer que les ESSMS ayant participé aux Jeux pourrait être valorisés dans d'autres contextes que ceux directement liés au méga-événement. A noter que, de même que pour la mobilisation des ESSMS, le niveau local est sans doute l'un des lieux possibles de valorisation des ESSMS. Par exemple, la démarche de l'Asso5 fait l'objet d'un article dans un journal départemental :



Figure 33 Extrait d'un article de presse locale dédié à l'Asso5 publié le 10/07/2024. Source : auteure. Crédits : Eclairer du gâtinais.

Ces observations ne sont pas tout à fait identiques concernant le programme «Handicap et volontariat». En effet, en ce qui concerne la visibilisation au moment du volontariat lui-même, l'ensemble des moyens nécessaires à la participation des personnes en situation de handicap apparaît comme un élément difficile à valoriser au moment des Jeux. Plus précisément, le travail de négociation, d'adaptation n'est pas mis en lumière. Paris 2024 rappelle aux associations que les modifications obtenues, en particulier la durée de la mission, ne doivent pas être rendues publiques :

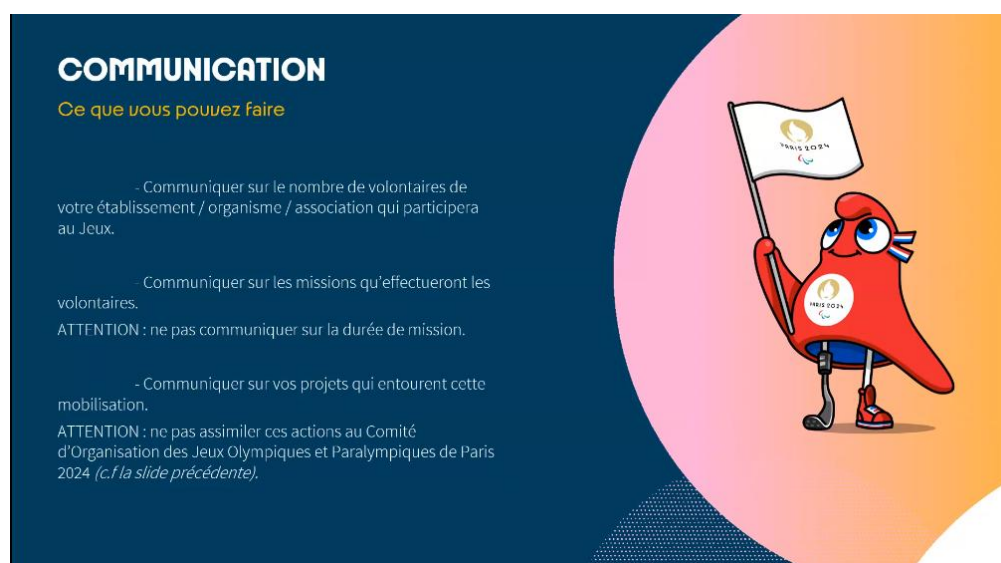


Figure 34 Extrait d'une présentation de Paris 2024 le 27/05/2024 (RP7_20240527). Source : auteure. Crédits : Paris 2024.

De même, les accompagnants dédiés aux candidats, qui ne remplissent pas de mission de volontariat, ne pourront pas bénéficier d'uniforme mais d'un tee-shirt, sur lequel le logo de l'ESSMS ne pourra pas être inscrit. A ce propos, il est finalement concédé aux associations volontaires, de permettre aux accompagnants de porter un tee-shirt aux couleurs neutres, indiquant un slogan défini par elles collectivement « J'accompagne un volontaire » mais à leurs frais. Ce que les ESSMS demandent à changer mais également ce qu'ils seront amenés à faire durant le volontariat, à savoir accompagner, apparaît comme un élément gênant pour l'image du méga-événement et ne fait pas nécessairement, au moment de notre rédaction, l'objet d'une formalisation pour la prochaine édition des Jeux, à travers le projet d'une modification de la Charte de volontariat par exemple. Malgré ces limitations, il convient de signaler que le programme jouit d'une forme de reconnaissance médiatique¹¹³.

Ces quelques éléments sont importants pour reconsidérer les éditions précédentes des Jeux et la recherche à leur sujet. L'apparente pauvreté d'approche concertée et proactive des ESSMS, ou, de manière générale, des organisations représentant les intérêts diversifiés des personnes en situation de handicap dans la préparation des Jeux ne doit peut-être pas seulement être comprise comme une absence totale et factuelle : elle est peut-être également liée à une mise en sourdine de ce que ces structures ont pu amener ou proposer. En effet, une fois lauréats dans le cadre des Jeux de Paris 2024, les ESSMS ne font pas nécessairement l'objet d'une valorisation particulière, voire se voient invisibilisés de manière plus ou moins prégnante.

¹¹³ <https://www.humanite.fr/societe/jeux-paralympiques-2024/jeux-paralympiques-certains-nous-appellent-les-paravolontaires-mais-on-travaille-comme-les-autres/>

Conclusion

Les ESSMS apparaissent comme des organisations mineures lors de la préparation du méga-événement en ce qu'ils se mobilisent assez peu. A première vue, cette limitation peut être mise en relation avec les limites propres au méga-événement soulevées par les représentantes du système olympique et paralympique mais également par les professionnelles d'ESSMS concernant leurs organisations. Cependant, ces difficultés semblent également liées à des perceptions globalement négatives des ESSMS : ces organisations ne sont pas perçues comme une solution aux enjeux du méga-événement. A partir des Séries 1 et 3, nous montrons également que les ESSMS sont plutôt perçus négativement et ce, à deux niveaux : d'une part, ils vont demander des adaptations qui engendreront souvent un travail supplémentaire, d'autre part, ces demandes ne seront pas réellement motivées par leur connaissance du handicap, ces derniers étant vus comme actifs dans une forme de stigmatisation des personnes en situation de handicap. A ce titre, l'apport des ESSMS à la dynamique des Jeux apparaît, dès le départ, limité.

Cette perception négative des ESSMS peut être précisée par la manière dont leurs actions sont valorisées. Lorsque ces derniers se mobilisent sur des programmes non-essentiels, la valorisation est principalement institutionnelle et/ou locale. Elle passe peu par une mise en avant des canaux ordinaires du méga-événement. En revanche, la valorisation de ce qu'ils créent ou modifient dans ce même méga-événement doit rester en sourdine. Comme nous l'avons vu, dans le programme « Handicap et volontariat », l'accompagnement ne peut être visible en tant que tel au moment de l'événement, de même que les modifications de plannings ne doivent pas être rendus publics. Ainsi, la remise en cause du cadre principal liée à leur participation au sein du programme « Handicap et volontariat » n'est pas considérée comme un apport ou comme l'exemple d'une prise en compte des capacités et incapacités individuelles et collectives. C'est en rencontrant directement les candidats en situation de handicap que les perceptions des salariées de Paris 2024 se modifient le plus : elles adaptent des missions, simplifient leurs intitulés et sont rassurées. Les éléments fournis par les ESSMS ne sont pas complètement en décalage avec ce qu'elles voient et expérimentent lors d'une rencontre directe avec les personnes concernées. Il nous semble à présent intéressant d'éclairer ces perceptions et créations de perceptions dans le cadre des Jeux à partir des expériences partagées par les professionnelles d'ESSMS.

Section 2 – Des personnes en situation de handicap toujours stigmatisées

Introduction

Cette **section 2** explore en particulier sur la manière dont les professionnelles d'ESSMS perçoivent le milieu ordinaire. Nous l'avons vu, les professionnelles d'ESSMS ne proposent pas seulement une analyse des dispositifs des Jeux : elles les mettent en perspective avec leur quotidien. En premier lieu, nous montrons que les professionnelles évoquent fréquemment la manière dont les personnes en situation de handicap sont mal menées dans le milieu ordinaire (a). A partir de là, nous décrivons la manière dont, durant le programme « Handicap et volontariat », cette défiance alimente et est alimentée par des modalités d'accompagnement parfois difficiles à cerner (b). Cette section s'appuie donc en particulier sur les séries 2 et 3.

a) Continuité d'un milieu ordinaire excluant

Nous évoquons le fait que les ESSMS lauréats considéraient les dispositifs comme des outils possibles de déstigmatisation des personnes en situation de handicap, les autres ESSMS évoquant des épisodes de stigmatisation, sans voir dans le méga-événement une solution potentielle. En effet, l'ensemble de nos entretiens est marqué par l'évocation, plus ou moins directe, de ce que les professionnelles estiment être la stigmatisation vécue par les personnes en situation de handicap dans le milieu ordinaire au quotidien, notamment en matière d'activité physique et sportive. Le milieu ordinaire apparaît comme particulièrement hostile aux personnes en situation de handicap aux yeux des professionnelles. Nous allons ici préciser ces perceptions ([voir annexe 19](#)).

Nœud 2.C	Attributs du nœud
Stigmatisation des personnes en situation de handicap par le milieu ordinaire d'après les professionnelles des ESSMS lauréats et non-lauréats	Isolement des personnes en situation de handicap
	Présomption d'incapacité des personnes en situation de handicap
	Méconnaissance des personnes en situation de handicap
	Réification des personnes en situation de handicap

Tout d'abord, les personnes en situation de handicap font l'objet d'un isolement par rapport au reste de la société. Cependant, cet isolement n'est pas lié au fait que ces personnes soient en établissement ou en service (Asso2; Asso5 ; Asso8 ; Asso9 ; Asso14 ; Asso19 ; Asso20). Au contraire, cet isolement est d'autant plus fort lorsqu'elles ne sont ni accompagnées, ni accueillies par les ESSMS :

« Et pour ça heureusement il y a des établissements médico-sociaux parce qu'à l'inverse nous on accueille quand même beaucoup de jeunes qui viennent du collège et qui ne vont pas bien du tout, on les laisse sans rien, sans personne, dans les

programmes qui se disent "inclusifs". » (Directrice d'établissement, ITW_Aso9_20220401)

Et sinon on a des créneaux libres midi et soir pour les salariés et les bénéficiaires qu'ils peuvent partager. Et on loue nos structures à d'autres ESSMS, ime, ehpad, mas, écoles qui viennent utiliser des structures et donc ça permet de créer des rencontres entre les publics. On ne s'attend pas à ce que les personnes soient accueillies à l'extérieur en fait. (Cheffe de service, ITW_Aso5_20220414)

Ensuite, la présomption d'incapacité est également citée par les professionnelles comme une tendance du milieu ordinaire. Lorsque nous demandons comment l'activité physique est développée dans le milieu du polyhandicap, l'une des psychomotriciennes nous raconte que l'offre est restreinte et que l'ouverture sur des clubs dits « ordinaires » restent très difficiles :

« Donc quand nous on contacte pour un jeune ça va être... Ils vont partir du principe qu'il est pas bon en fait. » (Psychomotricienne, ITW_Aso13_20221026)

Troisièmement, les professionnelles soulignent la méconnaissance du handicap, conduisant à des situations de violences physiques et/ou symboliques pour les personnes en situation de handicap qui parviendraient à vivre à l'extérieur de l'ESSMS :

« Nous on a eu un exemple là on a eu un partenariat avec un collègue et une collègienne s'est plainte d'un regard insistant d'une personne en situation de handicap alors du coup... L'assistante sociale voilà... Donc forcément c'est une personne qui a un syndrome autistique aussi donc bon voilà on a été obligés d'expliquer les choses voilà donc ça a été un petit peu loin juste parce qu'ils ne connaissent pas. » (Chargée de développement, ITW_Aso18_20220415)

Les professionnelles évoquent, plus rarement sur l'ensemble de nos entretiens, un phénomène de réification des personnes en situation de handicap considérant ces personnes comme des entités statiques et chosifiées. La professionnelle de l'Asso1 évoque le cas de l'ESAT dans lequel elle travaille. Elle nous raconte être souvent sollicitée pour des portes ouvertes, permettant à des personnes valides de venir voir les travailleurs et travailleuses en situation de handicap.

« Nous on est en décalage, enfin je veux dire, qu'est-ce qu'on vend ? Du handicap ou une prestation de qualité ? On veut pas communiquer, on essaie d'inverser. [...] C'est pas un zoo. » (Directrice territoire, ITW_Aso1_20211008)

L'expression « C'est pas un zoo. » montre une indignation face à la manière dont les personnes en situation de handicap pourraient faire l'objet d'un spectacle déshumanisé.

Cependant, il convient de souligner que la stigmatisation venant exclusivement du milieu ordinaire n'est pas toujours si nette. D'une part, l'une de nos interlocutrices considère que l'accompagnement par l'ESSMS peut, en soi, être vecteur de stigmatisation. Il s'agit de la seule à nous faire part de ce risque dans notre corpus.

*« On sort jamais à 25, c'est pas la politique de la maison parce que c'est très stigmatisant. On est plutôt sur des groupes de 5-6 avec 2-3 éducateurs. »
(Directrice d'établissement, ITW_Aso4_20211213)*

A ce titre, elle nous fait part d'un lien inextricable entre la stigmatisation du handicap et l'organisation :

« On vaut le regard qu'on [les professionnelles des ESSMS] porte sur les populations dont on s'occupe. Je trouve que le secteur n'a pas été assez militant depuis quelques années et d'autre part n'a pas toujours été au rendez-vous de la qualité. Pour obtenir des moyens, il faut montrer ce qu'on vaut. » (Directrice d'établissement, ITW_Aso4_20211213)

D'autre part, un entretien (ITW_Aso12_20221027) demeure particulièrement ambigu, sur l'origine de la source de l'association entre handicap et évaluation négative. En effet, nos interlocutrices évoquent la thématique du polyhandicap, laissant un doute sur le fait que seul le milieu ordinaire puisse avoir une perspective déficitaire des personnes :

« On est quand même dans du polyhandicap. Euh bon voilà, les activités sportives mises à part ouais, les joëlettes et l'équithérapie, c'est quand même assez limité... [...] Ah oui, ils sont vraiment très, très lourdement handicapés, vraiment très, très lourdement. (Directrice d'établissement, ITW_Aso12_20221027)

Le milieu ordinaire apparaît pour les ESSMS lauréats et non-lauréats comme une structure particulièrement violente pour les personnes en situation de handicap. Si certains ESSMS lauréats, comme nous l'avons vu, tendent à voir les Jeux comme un levier de déstigmatisation, la majorité des analyses des dispositifs par les professionnelles semble plutôt marquée par une forme de persistance rétinienne de la stigmatisation et de la discrimination. Ces présomptions, peuvent sans doute éclairer la sensation d'isolement évoquée précédemment dans le cas des ESSMS non-lauréats. Sur cette base, l'idée de sortir des établissements semble, à première vue, ne pouvoir être vécue que comme une injonction pour les professionnelles. Intéressons-nous donc à la manière dont ces perceptions, globalement négatives, se concrétisent dans la pratique. Nous allons revenir à présent sur la manière dont, au sein du programme « Handicap et volontariat », les ESSMS déploient leur activité dans un milieu qu'ils ne considèrent pas comme clément.

b) Trouble dans l'aide

La rencontre mixte que constitue le moment de la préparation du programme « Handicap et volontariat », trouble les modalités classiques de l'accompagnement, rendant les ESSMS en grande partie responsables de la réussite ou de l'échec du programme, bien qu'ils n'en soient pas à l'initiative. Cette posture entraîne des moments particulièrement délicats pour l'accompagnement et révèle également des difficultés internes pour répondre aux impératifs du programme, y compris lorsque

ceux-ci étaient prévus et indiqué dans l'accord signé entre les parties. Nous revenons ici sur plusieurs exemples : l'estimation du nombre de personnes en situation de handicap intéressées, le questionnaire de personnalité, l'estimation de l'accompagnement nécessaire et la durée des missions. A partir de ces exemples, nous proposons de parler d'un trouble dans l'aide.

Tout d'abord, le premier nombre de candidats annoncé par les ESSMS lors de la RP1_20220121 est plus restreint que les inscriptions, certains craignant notamment que les conditions initiales du programme dissuadent les personnes en situation de handicap et les professionnelles à s'engager. En effet, quelques mois plus tard, ce chiffre apparaît, dans une grande partie des cas, plus élevé que les prévisions annoncées publiquement. Autrement dit, le programme engage les personnes concernées plus largement que prévu par les ESSMS. En revanche, les chiffres baissent à nouveau en 2023, soit au moment où les négociations se concrétisent. Nous reviendrons plus précisément sur cette chute dans la sous-section suivante.

Ensuite, lors de la RP3_20220706, il est indiqué aux ESSMS que le portail d'inscription intégrera un questionnaire psychométrique de deux séries de 90 questions, qui ne sera pas adapté en Facile à lire et à comprendre. Ce questionnaire a pour objectif d'orienter les volontaires vers les catégories de missions les plus adéquates, compte tenu de leurs traits de personnalité et de leurs motivations. Cette étape du processus de candidature est obligatoire :

« Pour une égalité de traitement, on s'appuiera sur une technologie de filtrage intelligent qui analysera les données issues des formulaires et on les confrontera aux besoins. » (Professionnelle de Paris 2024 ; RP3_20220706 ; Notes d'observation de l'auteure)

Cette annonce provoque de vives réactions chez les professionnelles d'ESSMS, qui demandent notamment s'il serait possible de « modifier le questionnaire pour éviter de la discrimination », proposition qui ne reçoit pas de réponse positive de la part de Paris 2024 : « Non, car ça remettrait en cause la justesse des réponses », d'autant plus que « les besoins de reformulation restent à la marge » (RP3_20220706 ; Professionnelle de Paris 2024). Certaines professionnelles craignent que la non-complétion du questionnaire entraîne un tri des personnes :

L'une des professionnelles d'ESSMS s'indigne : « Pourquoi on met le questionnaire en place exactement ? », poussant la professionnelle de Paris 2024 dans ses retranchements : « C'est possible qu'on doive écarter certains candidats mais on est conscients que c'est à la marge, et que ça doit être un choix concerté. Vous êtes assez grands pour juger si ce n'est pas possible. » (Professionnelle d'ESSMS ; RP3_20220706 ; Notes d'observation de l'auteure)

Plus tard, trois ESSMS demandent également que les résultats globaux du test soient transmis, notamment dans le but d'en faire un outil d'accompagnement à part, une demande qui restera sans

réponse. Il est finalement convenu que le questionnaire n'est pas adapté pour la plupart des personnes en situation de handicap, engendrant l'abandon du recours obligatoire au questionnaire. Plus précisément, le candidat doit valider des réponses au hasard, pour passer à l'étape suivante, et elles ne seront alors pas prises en compte. Au sein de notre projet, face à cette étape qui semble inaccessible, une modalité suggérée par l'une des candidates est testée. Il s'agit de remplir le questionnaire lors d'un atelier, sur papier. L'initiative a un succès mitigé, puisque que peu parviennent à leur remplir. En revanche, au moment de devoir remplir le questionnaire en ligne, la forme et le caractère ludique plaisent. Autrement dit, l'aide bricolée du fait du manque d'adaptation possible n'a pas forcément mené à une meilleure appréhension du questionnaire, qui dans la pratique, ne déroutait pas nécessairement des candidats.

Ce trouble dans l'aide se retrouve également pour les professionnelles d'ESSMS dans l'exercice d'estimer l'aide nécessaire aux candidats. L'échange qui suit est extrait de nos notes d'observations de l'APSH_3_2022_07_21. Cette conversation avec les professionnelles, quelques minutes avant la présentation du programme aux candidats, avait pour but de nous aiguiller dans les demandes à formuler auprès de Paris 2024 pour que le volontariat soit plus accessible, après avoir exposé les conditions initiales :

« Après avoir affirmé qu'elle n'a pas d'idée, Brenda en a finalement formulé deux. La première insistait sur le fait que, pour elle, le volontariat sur un grand évènement en 1998 avait été une « super expérience » mais que « l'on n'en avait plus jamais entendu parler après ». La seconde, revenait sur l'alimentation : « parfois on avait un tout petit truc à manger et tard en plus, avec des personnes en situation de handicap c'est pas possible ça, ils vont rentrer chez eux parce qu'ils auront faim ». Ainsi il suggérait d'être très vigilant à propos des repas fournis, qu'ils soient « copieux » et « à l'heure ». C'est un élément qui, même en ayant été abordé lors d'une des premières réunions avec Paris 2024, n'avait pas été rediscuté et je le remerciais de ce retour, qui me servirait pour mes futures réunions. Cependant, Cyrille a interrompu l'échange en précisant « non mais Juliette est sensibilisée au handicap, elle fait attention à ça ». La réponse de d'éducatrice ne s'est pas fait attendre : « Ah ben après si vous savez tout. ». La cheffe de service a tenté de corriger le tir en précisant sa pensée mais le dialogue a été fermé à ce moment-là. J'ai essayé d'interpeler les autres travailleurs, dont l'une d'entre elles baillait et l'autre posait la tête sur la table de manière désabusée. Une troisième me répond que « c'est du cas par cas quoi » et surtout : « c'est dur de se projeter, donc je n'imagine même pas pour eux ». Mis à part Brenda, aucune des salariées ne souhaitait être volontaire et alertent sur le fait que les ESAT vont avoir besoin de travailleurs pendant l'été. » (APSH_3_2022_07_21 ; Notes d'observations de l'auteure)

Malgré cette difficulté à se projeter, lors des réunions plénières, les ESSMS du programme estiment que l'accompagnement individuel est de plus en plus incontournable. Par ailleurs, alors que les

professionnelles d'ESSMS sont pessimistes quant aux nombres de candidats qu'elles espèrent pouvoir rassembler, les nombres indiqués lors de la réunion RP4_20221128, soit quelques semaines après l'inscription sur les listes de Paris 2024, sont presque toujours supérieurs à leurs prévisions initiales, partagés collectivement lors de la RP1_20220121.

De même, les professionnelles d'ESSMS tendent à surestimer l'aide des personnes concernées. Au moment de rendre une première estimation des besoins demandée par Paris 2024 avant le rendu final de la liste des volontaires en septembre 2022, les professionnelles de notre projet estiment que la majorité des candidats auront besoin d'un accompagnant volontaire et, pour une plus petite part, que seul un accompagnement pour gérer le transport et la prise de fonction à l'entrée du site, ainsi que le retour pourrait être nécessaire. Pour eux, il est clair qu'aucun candidat ne peut se passer d'un accompagnant. Les candidats, début mars 2023, soit quelques jours avant l'ouverture de la plateforme, les candidats donnent des réponses assez différentes de celles données par les professionnelles. En effet, s'il reste difficile d'évaluer s'ils auront besoin d'aide ou non, d'autres affirment également ne pas avoir besoin d'accompagnant. C'est le cas d'Arthur qui préfère être seul durant les missions, ne souhaitant ni la présence d'autres volontaires, ni de sa famille, ni celle d'une professionnelle. Parmi ceux estimant avoir besoin d'un accompagnant, la majorité d'entre eux nous disent que leur accompagnant peut effectuer une autre mission en même temps qu'eux ou s'occuper d'une autre personne en même temps, renforçant l'idée de binômes ou de trinômes. La principale différence entre les estimations des professionnelles et des celles des personnes en situation de handicap se situe donc dans le fait de penser que la personne n'aura pas peut-être pas besoin d'aide.

On retrouve cette même tendance à propos de la durée des missions. Lorsque nous posons la question aux professionnelles, la plupart estime qu'une durée de trois jours ou moins, serait très bien, en insistant sur la nécessité de plages horaires plus réduites que les huit heures indiquées initialement et d'assurer des pauses régulières. Les candidats, quant à eux, font part d'estimations de plages horaires plus hautes puisque 12 candidats souhaitent faire 10 jours et plus de volontariat. L'ensemble des groupes se voit finalement proposer une mission de 5 demi-journées, à la demande des professionnelles. Ces dernières nous conseillent de réduire le nombre de jours afin d'assurer une expérience agréable aux volontaires mais également, dans le cas de l'ESAT, d'assurer le maintien de l'activité professionnelle durant la période. Ces deux raisons, tout à fait différentes, instaurent une forme d'incertitude quant aux mécanismes de décision qui mène à l'expérience permise aux volontaires, y compris pour nous.

Ces différents éléments de surestimation de l'aide, ou de réflexes de protection, nous semblent particulièrement frappants au regard du contexte de négociations et d'incertitudes du

programme. D'une part, cette tendance nous interroge quant à la capacité à laisser faire les personnes en situation de handicap. D'autre part, plusieurs éléments tendent, dans la structure même du programme, à rendre les personnes en situation de handicap particulièrement dépendantes de cette aide. Par exemple, l'inscription sur le portail des volontaires demande de déployer des ateliers dédiés pour la finaliser, au risque de perdre les candidats qui ne parviendraient pas à remplir le formulaire en ligne. De même, la possibilité d'avoir un accompagnant doit être exprimée des mois en amont, en passant par un tableur Excel et la gestion de données sensibles comme les pièces d'identité, actions difficiles pour certains candidats. Enfin, la participation à la convention des volontaires exige d'avoir une application sur un *smartphone*, ce qui n'est pas toujours le cas des personnes accompagnées. De manière générale, pour avoir accès aux informations du volontariat, chaque volontaire doit posséder une adresse électronique individuelle, sans possibilité d'une adresse collective ou en double. Or, de nombreuses personnes inscrites n'en possèdent pas ou éprouvent des difficultés pour y accéder. Certains ESSMS créent donc des boîtes de réception à part entière, souvent à usage unique, afin de pouvoir compléter les inscriptions, choix qui ne va pas sans difficulté pour s'assurer de la pérennité de l'adresse électronique. A ce titre, ce que l'ESSMS ne fait pas, de la négociation à l'opérationnalisation, engendre des conséquences irréversibles sur la candidature de la personne en situation de handicap, à savoir le fait de ne pas être volontaire du tout. Or, ces différentes étapes, parfois très fastidieuses, ne sont pas listées précisément dans le cadre des « engagements » du contrat partenarial qui unit les ESSMS à Paris 2024, alors que les éducatrices ne pas à l'aise avec ces modalités.

Ainsi, les frontières floues de l'accompagnement semblent communément admises par Paris 2024. Il est attendu une réponse des ESSMS face à la création de méthodes excluantes. Les professionnelles d'ESSMS, quant à elles, réagissent en défendant avant tout le fait que toute activité extérieure pour une personne en situation de handicap ne puisse pas être effectuée sans elles. Autrement dit, dans notre enquête, les ESSMS apparaissent à la fois comme les organisations qui tendent à rendre dépendant, tout en permettant, effectivement, de participer à un programme qui auraient exclu les candidats, sans leur intervention. Le discours d'introduction assuré par l'une des cadres de Paris 2024 en mars 2023 illustre assez bien ce double rôle des ESSMS. Cette dernière s'appuie notamment sur l'évocation d'une expérience malheureuse :

« On y mettra les moyens et on va le faire dans le souci du respect des uns et des autres, qu'on puisse adapter ce qui doit être adapté et prendre des décisions difficiles, quand le volontariat ne sera pas possible on trouvera d'autres solutions. Il faut qu'on se dise les choses.

On s'est retrouvés dans une situation où par manque de communication on s'est retrouvés avec un bus de jeunes autistes au milieu d'une foule qui hurlait, ça met

beaucoup de stress pour les enfants, les parents, les organisateurs, c'est l'exemple type d'un mauvais calibrage » (Cadre de Paris 2024, RP5_20230306)

En étant responsable du bon ou du mauvais calibrage, les ESSMS ont cette tâche de participer et de résister à un tri des personnes en situation de handicap, pour qui le volontariat ne « serait pas possible ». Un programme tel que l'AMI handicap et volontariat correspond, pour les ESSMS, à un espace d'incertitude important, tant dans les frontières l'accompagnement, que dans l'accompagnement qu'ils estiment devoir fournir, que dans celui qu'ils peuvent effectivement assurer. Au regard des résultats présentés plus tôt, cette ambiguïté que nous observons dans l'action éclaire mieux les perceptions négatives des uns et des autres. Chaque organisation estime que l'une ou l'autre produit et s'appuie sur des images dépréciatives ou fausses des personnes en situation de handicap, invalidant tout propos sur un degré ou une modalité d'aide à fournir qui serait les bons, le sujet étant, en soi, impensé dans le cadre du volontariat général de Paris 2024 jusqu'à la mise en place de ce programme non financé.

c) Participation limitée au volontariat

L'objectif de 3000 volontaires en situation de handicap n'est pas atteint dans le cadre du Programme. Ces résultats sont d'autant plus frappants que, dans le cadre de Paris 2024, les candidatures du côté grand public, notamment valide, correspondent à 300 000 dossiers pour seulement 45 000 volontaires recherchés¹¹⁴. Dès le départ, le nombre de candidats est particulièrement bas au regard des candidats de la population générale. Par ailleurs, bien que les négociations pour le volontariat semblent avancer, le nombre de candidats diminue continuellement au cours du programme, notamment en comparant les chiffres annoncés par Paris 2024 lors des réunions plénières. Lors de la réunion RP4_20221128, Paris 2024 estime que 2347 candidats sont reçus sur les listes, sur les 21 « institutions handicap » engagées. Lors de la réunion RP5_20230306, Paris 2024 estime que 1805 candidats sont effectivement enregistrés sur le portail. Enfin, lors de la réunion RP7_20240527, Paris 2024 fournit les éléments quantitatifs suivants, indiquant que 825 volontaires sont confirmés.

¹¹⁴ https://www.francetvinfo.fr/les-jeux-olympiques/reportage-je-ne-peux-pas-etre-plus-au-c-ur-des-jeux-comment-se-fait-le-recrutement-des-volontaires-pour-paris-2024_6157449.html

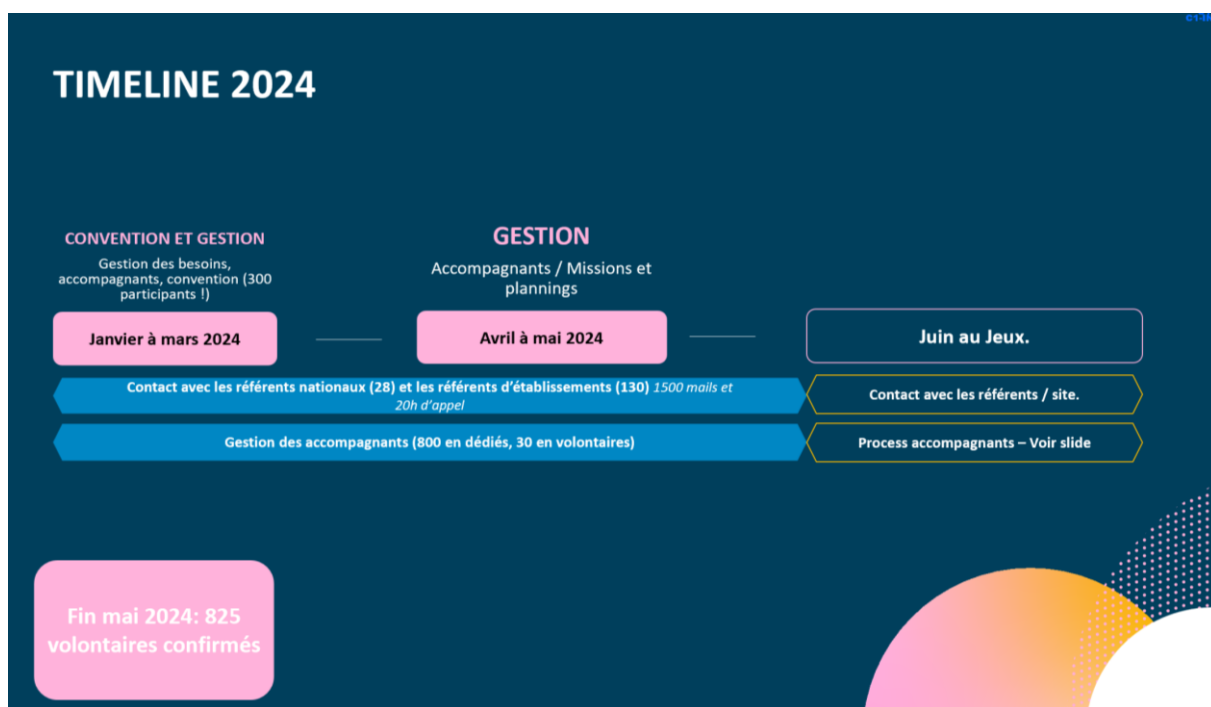


Figure 35 Extrait d'une présentation de Paris 2024 le 27/05/2024 (RP7_20240527). Source : auteure. Crédits : Paris 2024.

Un élément est assez frappant, au regard des chiffres initialement annoncés en termes d'accompagnement. Sur 825 volontaires, on compte 830 accompagnants, dont seulement 30 seraient volontaires et accompagnants. Le programme ferait donc l'objet d'une forme de réduction du nombre de personnes en situation de handicap, qui s'accélère au fil des mois, pour finalement conduire au renforcement de l'accompagnement un pour un du côté des ESSMS. Cette chute est également repérable au sein de notre projet et nous permet d'affiner les raisons d'arrêt du volontariat. Voici un récapitulatif des sorties du programme :

Pseudonymisation	Participation au programme	Raison de l'arrêt du programme
Alexandre	Ne participe plus	Perte de motivation pour le volontariat
Claire	Ne participe plus	Perte de motivation pour le volontariat
Deniz	Ne participe plus	A un autre événement personnel
Mehdi	Ne participe plus	A quitté l'ESAT
Laura	Ne participe plus	Perte de motivation pour le volontariat
Camilla	Ne participe plus	Perte de motivation pour le volontariat
Amadou	Ne participe plus	Perte de motivation pour le volontariat
Jean	Ne participe plus	A quitté l'ESAT
Victor	Ne participe plus	A des soucis de santé
David	Ne participe plus	A quitté l'ESAT
Lila	Ne participe plus	A quitté l'ESAT
Nadir	Ne participe plus	A un autre événement personnel
Madi	Ne participe plus	Perte de motivation pour le volontariat
Ahmed	Ne participe plus	A un autre événement personnel
Jules	Ne participe plus	N'a pas l'âge requis
Sarah	Ne participe plus	A un autre événement personnel

Tableau 24 Synthèse des candidats n'ayant pas effectué le volontariat. Source : auteure.

Sur les 16 candidats ayant arrêté le volontariat, 6 ont indiqué aux professionnelles avoir perdu la motivation¹¹⁵. Cette raison est sujette à caution, dans la mesure où les personnes ont exprimé que le volontariat, et sa découverte au fil des mois, ne leur convient pas mais également que les étapes sont trop longues pour elles. Autrement dit, il serait faux d'estimer que seule la structure du programme impulse l'arrêt du programme. Cependant, elle semble y contribuer en partie. D'autres éléments relèvent d'enjeux externes au programme et interrogent la possibilité d'une continuité des activités engagées au sein de l'ESSMS lorsque la personne le quitte par exemple. Malgré ce nombre faible, le discours de l'une des professionnelles de Paris 2024 met en avant le fait que des personnes en situation de handicap participent au volontariat lors de la Convention des volontaires, qui se déroule le 23 mars 2024, à laquelle nous assistons avec les volontaires.



Figure 36 Deux photographies prises lors de la Convention des volontaires à Paris 2024 le 23/03/2024. Crédits : auteure.

¹¹⁵ Nous n'avons pas pu revoir les candidats ayant arrêté le volontariat, ces informations sont donc issues de ce que les professionnelles nous ont rapporté.

Les volontaires de notre projet sont finalement affectés aux missions suivantes :

Groupe	Pseudonymisation	Lieu du volontariat	Durée	Missions proposées
1	Sophie	Château de Versailles	5 demies journées	Accueil et orientation des personnes à l'entrée et à la sortie
	Louis			Distribution des accréditations aux personnes
	Adam			
2	Nicolas	Château de Versailles	5 demies journées	Accueil et orientation des personnes à l'entrée et à la sortie
	Michel			Distribution des accréditations aux personnes
3	Aïssa	Village Olympique	5 demies journées	Aide aux volontaires au centre des volontaires
	Nassim			Animation du centre des volontaires
	Vincent			Distribution et vérification des tickets repas des volontaires
4	Samir	Stade de France	5 demies journées	Aide aux volontaires au centre des volontaires
	Théo			Animation du centre des volontaires
	Kevin			Distribution et vérification des tickets repas des volontaires
	Younes			
5	François	Village Olympique	5 demies journées	Accueil des athlètes et leurs proches dans le village
	Karim			Aide des personnes dans le village
				Distribution des clés, petits équipements et documents aux athlètes et leurs proches
6	Martin	Stade de France	5 demies journées	Accueil et orientation des personnes à l'entrée et à la sortie
				Distribution des accréditations aux personnes
7	Léo	Village olympique	5 demies journées	Aide aux athlètes dans le restaurant des athlètes
	Malik			Orientation des athlètes à l'entrée et à la sortie du restaurant des athlètes
				Aide au tri des déchets
8	Arthur	Stade de France	5 demies journées	Accueil et orientation des personnes à l'entrée et à la sortie
				Distribution des accréditations aux personnes
9	Rami	Stade de France	5 demies journées	Accueil et orientation des personnes à l'entrée et à la sortie
				Distribution des accréditations aux personnes

Tableau 25 Synthèse des missions des volontaires du projet. Réalisation : auteure.

Les résultats du programme, en termes quantitatifs, ne correspondent pas aux ambitions affichées, malgré les négociations menées. Ironiquement, au fil des négociations, le nombre chute. Sans en affirmer la causalité, force est de constater que malgré des négociations, la réduction du nombre de participants se poursuit, créant un décalage entre la motivation à participer des personnes en situation de handicap et l'effectivité de celle-ci dans le cadre du programme, et ce malgré l'enthousiasme des personnes en situation de handicap inattendu par les professionnelles d'ESSMS.

Conclusion

La section 2 montre que les perceptions globalement négatives des ESSMS à l'égard du milieu ordinaire, repose principalement sur une présomption de stigmatisation des personnes en situation de handicap. Le stigmate est perçu et vécu par les professionnelles qui peinent à considérer avec sérénité le milieu ordinaire. Or, durant les Jeux, cette incertitude ne s'apaise pas nécessairement. En effet, ce sont eux que Paris 2024 accuse de stigmatisation, en imposant des modalités différentes d'exercice du volontariat, qu'ils pensent alimentées par des images déficitaires des personnes en situation de handicap. Or, l'accompagnement attendu des ESSMS relevant d'une forme d'indétermination, leur rôle reste effectivement particulièrement instable, forgé principalement par les refus ou les concessions de Paris 2024. Dans ce contexte, la mesurabilité et la modélisation de l'aide sont particulièrement complexes, celles-ci étant brouillées par des défiances interorganisationnelles. Dire que les personnes en situation de handicap ne pourront pas répondre au questionnaire relève-t-il d'une forme de censure ? Dire que les réponses à un questionnaire permettront d'affecter les

volontaires à une mission relève-t-il d'un tri discriminatoire masqué ? A ce titre, le fait que les parties prenantes du programme ne favorisent pas la participation des personnes concernées durant les réunions de négociations nous semblent particulièrement critique : l'incertitude quant à ce qui motive et valide des changements rend d'autant plus sensible le fait d'intégrer la voix des personnes concernées, de manière directe ou indirecte. C'est un élément que nous proposons d'explorer dans la section suivante.

Section 3 – Une autre préparation de méga-événement possible

Introduction

La section 3, en s'appuyant exclusivement sur les données de la série 3, vise à remettre en perspective les éléments concernant les relations interorganisationnelles, entre les ESSMS et les organisations du système olympique et paralympique à partir des expériences vécues par les personnes concernées. Plus précisément, nous reviendrons sur la manière dont les personnes en situation de handicap se sont effectivement approprié le programme «Handicap et volontariat» (a), en mettant en perspective cette participation avec leurs points de vue sur les adaptations négociées ou mises en place par les ESSMS (b).

a) Adaptations négociées, sans les personnes en situation de handicap

Le programme « Handicap et volontariat » est marqué par l'absence d'espaces structurés de concertation avec les personnes en situation de handicap, tant du côté des ESSMS que de Paris 2024 et de l'Etat. Pourtant, les demandes de modifications du programme formulées par les volontaires en situation de handicap que nous accompagnons à l'échelle de notre projet diffèrent légèrement des adaptations demandées par les ESSMS au niveau national ([voir annexe 20](#)).

Nœud 3.C	Attributs du nœud
Adaptations demandées par les personnes en situation de handicap candidates au programme « Handicap et volontariat »	Organisation collective des étapes d'inscription et de formation
	Possibilité d'un accompagnement lors du volontariat
	Demande d'aide pour les transports et l'hébergement

En premier lieu, les candidats avec lesquels nous travaillons demandent à mettre en place de manière régulière des ateliers collectifs, au regard de la digitalisation du processus d'inscription. Seuls trois candidats parviennent à utiliser par eux-mêmes la plateforme de manière régulière, y compris pour télécharger les billets nécessaires pour se rendre à la Convention des volontaires en mars 2024. Ces trois volontaires sont d'ailleurs assez à l'aise pour télécharger l'application sur leur smartphone. Pour le reste du groupe, le processus est plus difficile. Lors de l'APSH_5_2022_12_15, nous faisons part du fait que le portail d'inscription intégrera un questionnaire psychométrique de deux séries de 90 questions, qui ne seront pas adaptées en Facile à lire et à comprendre. Les réactions sont sans appel : « Quoi ? Mais c'est énorme » (APSH_5_2022_12_15 ; Sophie). Nous précisons qu'il n'est pas obligatoire de remplir le questionnaire pour être volontaire, élément précédemment négocié lors des échanges avec Paris 2024. Nous ajoutons que d'autres solutions sont possibles :

*« Bon, du coup, on a plusieurs solutions à vous proposer, on peut faire des sessions où on essaie de répondre aux questions en version papier et de saisir manuellement les réponses sur la plateforme après, on peut faire des sessions individuelles directement sur la plateforme et prévoir 2 heures par volontaire environ, faire des sessions groupées ou créer un questionnaire qui vous ressemblent un peu plus »
(APSH_5_2022_12_15, Juliette)*

Sophie propose d'imprimer le questionnaire en papier et de le remplir collectivement avant de découvrir le test en ligne, proposition validée par le groupe. C'est donc ce qui sera mis en place, chaque candidat étant accompagné pour compléter sa candidature sur la plateforme en ligne, quelques mois plus tard. Certains candidats vivent assez mal les sessions collectives, certains éprouvant de l'ennui, d'autres de la frustration. L'étape du questionnaire de personnalité est particulièrement difficile : seuls sept volontaires parviennent à remplir complètement le questionnaire en version papier, parfois en le terminant chez eux, les autres ne terminant pas ou préférant ne pas faire l'exercice. Celui-ci est particulièrement difficile pour trois participants, dont l'accès à la lecture est limité. Par exemple, Karim, à la suite de cette étape nous informe ne plus vouloir faire partie du programme : nous parvenons, avec les professionnelles à le persuader de poursuivre en indiquant que cette étape n'est que facultative. Cependant, il est important de noter qu'au moment de l'inscription sur la plateforme, certains trouvent finalement plus ludique l'exercice du questionnaire de personnalité et sont plus à l'aise : la forme, les couleurs, la fluidité sont appréciées et certains volontaires semblent plus à l'aise qu'avec le papier. Le questionnaire, papier ou numérique, occasionne une importante sollicitation de Maude, éducatrice, avec qui nous faisons les ateliers. De même, au moment de l'inscription sur la plateforme en ligne, les étapes sont difficiles pour certains d'entre eux :

- Maude : *Le code postal, pourquoi tu as mis ça ? et la date de naissance... C'est quoi ta date ? Tu n'es pas né aujourd'hui ?*
- Adam : *Mais moi je suis perdu*
- Maude : *Oui, attends*
- Michel : *Mais là comment je fais pour le code postal ?*
- Adam : *J'y arrive pas*
- Michel : *Je ne veux pas recevoir plein de mails encore*
- Maude : *Oui je ne peux pas tout faire en même temps*
- Michel : *ça me met que la session est expirée*
- Maude : *Mais non*
- Michel : *Je sais pas ça m'énerve*
- Maude : *ça a peut-être sauté*
- Michel : *Non non*

- *[Adam sort de la salle]*
- *François : ça me pose des questions bizarres*
- *Maude : Je ne peux pas regarder là, je suis sur... [Elle sort de la salle pour rejoindre Adam, y reste quelques minutes et revient avec lui]*

(APSH_9_20230324 ; Notes d'observation de l'auteure)

Ces ateliers permettent cependant de compenser des obstacles difficiles à dépasser individuellement, en l'absence de proches. Par exemple, l'un des volontaires n'avait pas pu être présent aux ateliers avant la clôture officielle des candidatures sur le portail. Mehdi nous joint donc le soir, pour que nous essayions de faire la candidature en ligne ensemble à distance :

- *Mehdi : Bon je vais essayer de me connecter mais je comprends pas là, ça marche pas. Et sur ma boîte mail il y a rien.*
- *Juliette : Ok. On va essayer autrement, il y a peut-être un problème avec ton adresse électronique.*
- *Mehdi : C'est trop chiant. Bon j'ai réussi. Je suis sur la plateforme. Il faut que je remplisse tout.*
- *Juliette : Comment ça tout ?*
- *Mehdi : Ben mon nom, mon prénom, ma date de naissance.*
- *Juliette : Quoi ?*
- *Mehdi : Ouais comme on avait fait*
- *Juliette : Ok, je ne comprends pas... Je suis vraiment désolée*
- *Mehdi : Non non mais c'est pas grave. Purée par contre c'est trop chiant pour remonter jusqu'à « 1998 »*
- *Juliette : Tu peux pas l'écrire directement ?*
- *Mehdi : Non ça veut pas*
- *Juliette : Ok.*
- *Mehdi : Et là par contre pour mon numéro de téléphone il veut pas. C'est quoi « code du pays »*
- *Juliette : C'est +33*
- *Mehdi : Ça marche pas avec plus +33*
- *Juliette : Oui parce qu'il faut que tu sélectionnes et après c'est +33*
- *Mehdi : Ha. Non ça marche pas.*

- *Juliette : Et si tu sélectionnes et ensuite sur les chiffres écrits tu enlèves +33*
- *Mehdi : Ha oui c'est bon. J'y suis.*
- *Juliette : Ha génial !*
- *Mehdi : Il y a marqué la candidature est terminée.*
- *Juliette : Quoi ?*
- *Mehdi : Ils mettent que c'est fini.*
- *Juliette : Est-ce-que tu peux me faire une capture d'écran ?*
- *Mehdi : Oui*
- *Juliette : Tu me l'envoies par mail après. Bon. Je suis vraiment, vraiment désolée. Tu peux m'envoyer une photo et ta carte d'identité aussi pour que je puisse faire les manipulations lundi ?*
- *Mehdi : Oui oui pas de problème.*

(Echange avec Mehdi en soirée; Notes d'observation par l'auteure – 05/2023)

Ces inscriptions requièrent la maîtrise d'une plateforme nouvelle, avec des processus de sécurisation renforcés (envoi d'un code par courriel et validation d'un lien) et, en termes de contenu, un grand nombre d'informations à remplir manuellement ou à scanner. Les ateliers sont pour eux l'occasion d'exprimer ces difficultés, et, pour certains, d'acquérir quelques gestes numériques. Cependant, certains d'entre eux se confrontent à des difficultés importantes et récurrentes comme la perte de téléphone ou l'oubli d'un mot de passe difficile à récupérer par la suite ou une forme d'angoisse face à la multiplication des courriels de Paris 2024. Les ateliers constituent des espaces dans lesquels ils peuvent poser leurs questions et apprivoiser des modes de fonctionnement qui ne leur sont pas toujours familiers :

- *François : J'en ai marre de tous leurs mails là.*
- *Juliette : Ils vous en envoient beaucoup ?*
- *François : Oui ils me demandent de faire des tirages au sort aussi... Mais moi j'ai pas envie*
- *Juliette : Ha oui c'est à cause du club Paris 2024, quand vous êtes volontaires si vous n'avez pas décoché l'option vous recevez aussi ces informations*
- *François : Ouais mais bon moi ça m'énerve*

(Echange avec François ; APSH_7_20230216 ; Notes d'observation de l'auteure)

Lors de l'APSH_17_20240528, la volonté de « faire collectif » est à nouveau évoquée, les candidats refusant de faire les quizz proposés par Paris 2024 pour la formation par équipes opposées, comme nous leur proposons. Ils préfèrent effectuer l'exercice en tant que groupe. Seule Sophie regarde avec assiduité les vidéos régulièrement postées par Paris 2024 et répond aux quizz chez elle. Elle continue de participer aux ateliers en parallèle. Les ateliers en collectif souhaités par les volontaires ne correspondent pas nécessairement à toutes les manières de faire et d'être : il existe une importante hétérogénéité entre les volontaires, certains ayant besoin d'un accompagnement plus important, que nous ne sommes pas toujours en mesure de fournir, d'autres pouvant tout à fait assurer le processus individuellement, en sachant qu'ils pourront avoir ces espaces collectifs de ressources en cas de besoin. Cette hétérogénéité nous a poussé à insister auprès des volontaires ayant des facilités à quitter l'atelier s'ils le souhaitent : il n'y avait aucune obligation à attendre. Certains préféraient parfois rester, notamment Sophie et Arthur, qui proposaient leur aide aux autres.

Une remarque faite de manière informelle par Vincent vient nuancer nos observations. Lors de la Convention des volontaires du 23 mars 2024, Vincent voit un nombre important de groupes de personnes présentant un handicap intellectuel, accompagnés par des professionnelles et des bénévoles pour rentrer dans l'Arena. Le volontaire nous prend à part, inquiet :

« Mais, Juliette, tu vois, il y a beaucoup de groupes comme nous. Il n'y aura que des groupes comme ça pendant les JO ? » (Echange avec Vincent, Convention des volontaires ; Notes d'observation de l'auteure ; 23/03/2024).

Cette remarque nous invite à distinguer un collectif auquel on s'identifie à travers une activité commune préparée dans le cadre de plusieurs rencontres et une non-mixité imposée avec des personnes qui sont en situation de handicap dans une activité, certes commune, mais sans rencontre préalable. Pour aller plus loin, cette remarque souligne la crainte d'être nécessairement associé à d'autres personnes en situation de handicap, qui sont alors dénigrées.

Deuxièmement, les candidats estiment importante la possibilité d'un accompagnement lors du volontariat. Cependant, cet accompagnement ne devait pas nécessairement être assuré par un professionnel. En effet, les groupes de deux ou de trois candidats que nous proposons de former dans le projet constituent une alternative au recours à un professionnel par personne : l'accompagnement un pour un avec un professionnel ne constitue pas une nécessité automatique. Par ailleurs, sa faisabilité, en termes de disponibilité en ressources humaines, nous interroge. Au sein du projet, trois professionnelles et la fille, bénévole, de l'une d'entre elles ont assuré cet accompagnement. Seul Arthur exprime formellement la volonté d'être seul dans le cas de son volontariat, souhait qui est respecté dans le processus d'inscription. Enfin, quelques volontaires évoquent également le fait de ne

pas pouvoir faire le volontariat sans un accompagnant, même si l'aménagement du temps et du lieu de la mission ont été anticipés :

- *Juliette : Ok, alors du coup si tu es avec Malik et Maude ça irait ? Tu vois là, la mission que tu as c'est pour le village olympique.*
- *Vincent : Oui oui. C'est juste si j'aime pas le monde*
- *Juliette : Tu as peur qu'il y ait trop de monde c'est ça ?*
- *Vincent : Oui oui. J'aime pas.*
- *Juliette : C'est pour ça, on a vu avec Paris 2024, pour un espace calme aussi en fait. Parce que le stade de France par exemple...*
- *Vincent : Ha non. Ha non.*
- *Juliette : Donc voilà le village olympique ça sera plus cool, pour que tu aies vraiment une mission pour toi.*
- *Vincent : Oui mais je serai pas tout seul ?*
- *Juliette : Non, non, ça ne change rien. En fait tu seras dans un endroit calme, le village olympique, sûrement avec Malik et Maude aussi.*
- *Vincent : Non parce que sinon je fais pas moi.*

(Echanges avec Vincent ; APSH_14_20231115 ; Notes d'observation de l'auteure)

Autrement dit, l'accompagnement ne correspond pas à un ensemble de solutions linéaires et homogènes y compris dans un groupe restreint, formé par des personnes présentant un handicap *a priori* comparable. Par ailleurs, au niveau individuel, la projection de l'aide et de l'accompagnement peut être difficile, tant elle dépend du contexte :

- *Juliette : Est-ce-que tu veux des pauses ?*
- *Karim : Ben en fait j'en sais rien*
- *Juliette : Pourquoi ?*
- *Karim : ça dépend de la mission en fait...*

(Echanges avec Karim ; APSH_10_20230407 ; Notes d'observation de l'auteure)

A posteriori des Jeux, un autre exemple de cette anticipation difficile peut être donnée avec l'exemple de Arthur. Candidat particulièrement à l'aise durant les étapes d'inscription, proposant son aide aux autres, répète à plusieurs reprises qu'il ne souhaite pas être accompagné. Pour autant, alors qu'il commence sa mission non loin d'un autre binôme accompagné, celui-ci éprouve beaucoup de stress. Dans un échange téléphonique informel, la travailleuse sociale nous précise :

« tu sais, c'est une vraie boule de nerfs donc j'étais là juste pour le détendre, lui dire que tout allait bien se passer. ». (*Echange avec Maude ; Notes d'observation de l'auteure ; 06/08/2024*)

Ainsi, un décalage entre le moment de préparation et celui de la concrétisation peut effectivement être observé, ce que les personnes concernées nous signalent d'ailleurs dès le début du programme.

Troisièmement, notamment en avançant vers les derniers mois avant le volontariat, les candidats souhaitent pouvoir être aidés pour les transports et l'hébergement, notamment dans le cas des volontaires qui ont souhaité aller dans un autre département, loin de chez eux. En effet, au cours des ateliers, certains défendent le projet d'aller sur les sites de compétitions sur lesquels se déroulent les épreuves sportives qui les passionnent, et non sur des sites à proximité de leur lieu de résidence, à la surprise des professionnelles. Ces derniers et nous-même, insistons sur les difficultés liées aux transports durant la période des Jeux (transports bondés, recours aux transports individuels déconseillé...) mais les réponses des candidats sont catégoriques, dont témoigne l'un des échanges de l'APSH_4_2022_09_22 :

Michel : He ben moi j'aimerais bien aider à monter les obstacles, préparer les chevaux pour les athlètes

Juliette : Ah alors ça je ne pense pas que vous allez le faire, ce sont plutôt les athlètes qui vont le faire eux-mêmes, parce qu'ils connaissent leurs animaux

Michel : Ha non non mais je veux dire être enfin...

Juliette : Tu aimerais être proche de l'équitation en tout cas ?

Michel : Oui c'est ça

Juliette : Mais le volontariat tu ne pourras peut-être pas le faire. Par exemple tu vas devoir accueillir les spectateurs et donc tu ne verras pas forcément les chevaux et tout ça

Michel : Oui oui c'est pas grave ça.

Juliette : et par contre l'équitation c'est pas en Seine-Saint-Denis, c'est à Versailles

Michel : C'est pas grave du tout ça, je suis passionné d'équitation

(Echanges avec Michel, APSH_4_2022_09_22 , Notes d'observation de l'auteure)

Ces derniers pourront effectivement effectuer leur volontariat sur les lieux de leur choix mais s'inquiètent au fil des mois, de leur mobilité au fur et à mesure des prévisions de trafic annoncées, en demandant si une modalité d'hébergement dédiée serait possible. Nous n'obtenons pas de réponse positive à ce sujet auprès des organisateurs.

Cependant, le maintien de ce collectif est fragile : le manque de ressources humaines en interne et les différentes contraintes de la vie des personnes (loisirs, travail, rendez-vous médicaux, maladie, vacances...) s'ajoutent aux incertitudes du programme, qui ne permettent pas toujours d'anticiper en amont les dates des prochaines rencontres. Cette friabilité atteint également les petits groupes que les personnes forment, en fonction des sites, de la durée de la mission souhaitée et des affinités, pour le volontariat. En effet, quelques jours avant le début du volontariat, quelques petits groupes doivent être révisés, en raison de l'arrêt de l'un des volontaires, mais également de la pose de congés des professionnelles les accompagnant. C'est le cas du groupe initialement formé par Younes, Ahmed et Deniz. Younes se retrouve finalement seul, entraînant une demande auprès de Paris 2024 pour le changer de groupe, afin qu'il ne soit pas isolé, un accompagnement individuel n'étant pas envisageable en termes de ressources humaines. Nadir arrête également le volontariat, amenant une recomposition du groupe pour Aïssa. De même, Kevin, qui devait initialement être accompagné par un proche, se trouve finalement sans accompagnement, quelques semaines avant le début du volontariat et doit donc être compté dans le groupe supervisé par une professionnelle. Les plannings reçus par les volontaires doivent être vérifiés et comparés afin de s'assurer de la faisabilité. Ces différentes modalités de groupes ne correspondent donc ni au cadre général du programme, ni à la structuration des ESSMS et percutent en partie les modalités habituelles ou prévues.

Ainsi, les candidats participent activement à penser et créer une autre manière de mener le programme : le recours à une forme de collectif libre, basé sur une activité commune, tant dans l'inscription que dans l'exercice du volontariat constitue un socle solide en ce qu'il permet de passer ensemble des étapes laborieuses mais également de pouvoir exprimer la volonté de pouvoir « faire seul ». En cela, les candidats se distinguent des projections partiellement fausses portées par les organisations, comme le recours global et systématique à un accompagnement professionnel du côté des ESSMS, ou le recours exclusif à un processus de candidature individuel numérisé du côté de Paris 2024. A partir de là, nous avons voulu approfondir ce qui motivait plus précisément les volontaires à poursuivre le programme.

b) Faire autrement, avec les personnes concernées

Les ateliers avec les personnes concernées donnent quelques pistes de réflexion sur leurs motivations, sur ce qui importe aux volontaires. Au début du projet, nous avons recueilli, les éléments de motivation qui animaient les volontaires, afin de les comparer, ensuite à ce qui avait été apprécié ou non.

Pour commencer, nous présentons les motivations exprimées par les personnes en situation de handicap du début à la fin du programme. Plus précisément, nous avons demandé au début du

programme les raisons pour lesquelles les candidats souhaitent être volontaires durant différents ateliers, afin de s'adapter au niveau de confiance donné par les volontaires. Nous avons posé à nouveau la question lors des derniers ateliers, afin de compléter ou contredire leurs premières motivations ([voir annexe 21](#)). Nous rendons donc compte de l'ensemble des réponses en incluant les personnes qui ont arrêté le volontariat.

Nœud 3.D	Candidats	Attributs du nœud
Motivations des personnes en situation de handicap candidates	Samir ; Vincent ; Martin ; Victor ; Théo ; Kevin ; Alexandre ; Claire ; Deniz ; Rami ; Mehdi ; Nadir ; Jules ; Sarah	Aide à la personne
	Léo ; Louis ; Karim ; Samir ; Martin ; Sophie ; Camilla	Célébrités
	Sophie ; Michel ; Lila ; Aïssa ; Younes ; Nadir	Appréciation du sport
	Léo ; Louis ; Karim ; Martin ; Théo ; Nassim	Rencontres interpersonnelles
	Malik ; Victor ; Adam ; Kevin ; Deniz	Découverte
	François ; Nicolas ; Laura ; Ahmed	Ne donnent pas de réponse
	Arthur ; David	Insertion professionnelle

L'analyse des motivations des personnes en situation de handicap candidates nous semble mettre en lumière un aspect particulièrement important au regard de nos observations des relations interorganisationnelles et, plus largement, des Jeux. Alors que les négociations des ESSMS se concentrent principalement sur l'aide qui devra être apportée aux volontaires, les motivations des candidats sont largement orientées vers l'aide qu'ils peuvent fournir, eux, à autrui. En effet, une proportion importante de volontaires a exprimé un désir d'aider d'autres personnes (Samir, Vincent, Martin, Victor, Théo, Kevin, Alexandre, Claire, Deniz, Rami, Mehdi, Nadir, Jules, Sarah). C'est ce qui ressort notamment d'un échange avec Kevin lors de l'APSH_16_20240125 :

- Juliette : *Donc les Jeux paralympiques, ce sont des compétitions de sport pendant lesquelles les personnes en situation de handicap s'affrontent.*
- Kevin : *Ah donc on va pouvoir les aider aussi.*
- Juliette : *Peut-être oui, comme les athlètes qui font les Jeux olympiques en fait. Et vous, vous allez plutôt être sur les Jeux olympiques pour le volontariat.*

(Kevin, APSH_16_20240125)

Cette motivation à contribuer activement aux besoins des autres dépasse les attentes du programme et souligne un engagement et un besoin de reconnaissance des volontaires par la communauté. Ce

point contraste fortement avec les échanges interorganisationnels, qui abordent finalement assez peu, si ce n'est pas du tout, ce ressort motivationnel.

De même, la seconde motivation, celle de rencontrer et de voir des célébrités, se confronte aux réalités du volontariat, très tôt dans le programme :

« Léo nous raconte l'anecdote de Valences. Le petit groupe des footballeurs de l'ESAT a été à une compétition durant laquelle ils ont demandé des selfies avec l'un des athlètes, « alors que personne osait le faire ». Le groupe rit beaucoup et l'une des professionnelles souligne qu'en effet, la situation avait été « cocasse » en riant à son tour. Cependant, elle reprend le groupe en disant qu'en tant que volontaires, ils ne pourront pas demander des selfies aux athlètes qu'ils croisent. »

(APSH_3_2022_07_21 ; Notes d'observation de l'auteure)

Une autre motivation inclut l'intérêt pour les rencontres interpersonnelles (Léo, Louis, Karim, Martin, Théo, Nassim). Lors de la première réunion, la question de la rencontre est effectivement abordée par l'une des salariées de Paris 2024, elle-même en situation de handicap :

« La volonté du programme, c'est aussi de faire qu'il soit représentatif de la diversité, qu'il y ait un mélange, que les gens se mélangent et que les gens se côtoient. Et potentiellement, moi, je me souviens sur les missions que j'ai pu occuper en tant que volontaire, j'avais des volontaires qui, quand j'avais besoin, étaient là et qui n'étaient pas forcément sensibilisés au handicap avant, et je sais que ça a changé leur vision du handicap. » (Professionnelle de Paris 2024 ; RP1_20220121 ; Notes d'observation de l'auteure)

Il faut noter ici que les rencontres interpersonnelles différencient beaucoup les candidats ayant arrêté le volontariat de ceux qui ont continué : parmi ceux et celles qui ont arrêté, aucun n'avait identifié ou signifié l'importance de ces rencontres. Cette centralité de la rencontre, de même que l'aide ou la proximité aux célébrités, ne fait pas l'objet d'une attention particulière au niveau interorganisationnel. La Convention des volontaires, présentée comme un moment privilégié de motivation des volontaires avant le début des missions par exemple, n'inclut aucun moment de rapprochement entre les volontaires. Le dispositif est composé d'une scène et d'un parterre de volontaires, spectateurs des différents discours des personnalités de Paris 2024. Ainsi, ce premier événement tout en rassemblant physiquement les volontaires valides et les volontaires en situation de handicap ne prévoyait pas nécessairement de temps de pré-rencontre. Les formations sur sites, auxquelles nous n'avons pas pu nous rendre, semblent en revanche avoir permis un moment plus favorable à des échanges, selon les professionnelles de notre projet. La découverte des sites a été particulièrement appréciée durant cette formation et est également centrale pour Malik, Victor, Adam, Kevin et Deniz. Le fait d'en apprendre plus sur les Jeux, leur organisation est souligné comme un élément important pour eux durant les ateliers.

Ensuite, l'appréciation du sport (Sophie, Michel, Lila, Aïssa, Younes) et l'insertion professionnelle (Arthur, David) constituent également des motivations pour quelques volontaires. Ici, l'adéquation avec le programme est sans doute plus évidente, même si elle reste très imparfaite. D'une part, nous l'avons dit, certains volontaires ont choisi leurs sites d'exercice en fonction de leurs passions sportive, notamment l'équitation pour Sophie et Michel. Cela était facilité : le Château de Versailles était précisément destiné à ces sports et donc identifiable. En dehors de cela, les autres volontaires ne pouvaient pas choisir d'effectuer leur volontariat au moment de leur épreuve préférée. Le site était imposé non pas en fonction de la date de passage de l'épreuve mais en fonction des besoins et de la logistique de Paris 2024. En ce qui concerne l'insertion professionnelle, nous avons évoqué la mise en place tardive du parcours « inclu-pro » pour les volontaires, en partenariat avec l'Agefiph, présenté lors de la RP6_20240111. Plus précisément, l'Agefiph propose d'appuyer les volontaires en complétant ce que le programme n'avait pas intégré, comme la sécurisation de la mission, en ajustant les véhicules pour que les volontaires en situation de handicap puissent accomplir leurs tâches, comme être chauffeur ou se déplacer sur les sites ; la sensibilisation des tuteurs ou chefs d'équipe au handicap ; la reconnaissance des compétences, avec un "open badge", un passeport numérique qui valorise leurs compétences et connaissances acquises, délivré par l'Académie Paris 2024 ou le soutien pour l'avenir, en facilitant les liens avec des structures comme France Travail, Cap Emploi et les Missions locales, pour favoriser l'insertion professionnelle après la mission. L'implication de l'Agefiph, association œuvrant principalement dans l'emploi des personnes en situation de handicap n'est anodine pour des missions de volontariat, qui ne relèvent a priori pas de l'emploi. Cependant, nous ne pouvons pas, à ce stade, établir une évaluation précise de ces différentes actions, aucun de nos volontaires de notre projet n'ayant pu être intégré au processus, faute de temps pour établir les dossiers du côté des ESSMS impliqués. Enfin, il nous semble également important de considérer les participants qui n'ont pas donné de réponse quant à leurs motivations (François, Nicolas, Laura, Ahmed). Certains pourraient être indécis ou mal à l'aise à l'idée de formuler leurs motivations, tandis que d'autres pourraient ne pas avoir encore clarifié leurs objectifs personnels malgré leur participation continue au programme, à l'exception de Laura et Ahmed, qui ont arrêté. Ces différentes motivations trouvent des échos globalement limités dans la préparation du méga-événement et sont peu portées dans le cadre des négociations interorganisationnelles.

L'appréciation du programme ne renvoie pas non plus à un mécontentement profond des personnes concernées. Lors de l'APSH_17_20240528, avant que les volontaires obtiennent leurs accréditations et ne débutent leur formation, nous avons eu l'occasion de demander aux personnes présentes leur appréciation du Programme. S'il a été globalement difficile pour la plupart d'exprimer un avis négatif, nous avons pu identifier avec eux des points forts et des points faibles du programme. Ces derniers ne portent pas exactement sur l'adéquation du programme à leurs motivations. Cet

élément est important à souligner dans la mesure où il indique un désalignement entre les motivations et les expériences des personnes en situation de handicap, tout en nous invitant à penser l'évaluation d'une autre manière que cette adéquation motivation-appréciation. Cette prudence dans l'interprétation est également motivée par le risque d'un biais de désirabilité sociale, souvent mis en exergue les recherches impliquant des personnes ayant un handicap intellectuel. Le fait de demander ce qui a été apprécié et ce qui a été moins apprécié, au lieu de demander s'ils ont apprécié, semble assez constructif dans notre cas. Il est à noter qu'une partie des participants n'a pas donné de réponse (Vincent, Karim, Kevin), indiquant soit une difficulté à exprimer leur opinion, soit un manque d'intérêt particulier pour une activité spécifique ou pour le programme de manière générale. Par exemple, Kevin, sans donner de réponse sur ce qu'il a apprécié, parvient à exprimer ce qui lui a déplu. Inversement, une appréciation globale positive ressort de certaines réponses (Aïssa, Léo, Deniz), les participants indiquant qu'ils ont tout aimé ou qu'ils sont satisfaits de l'ensemble du programme, sans préciser un élément en particulier ([voir annexe 22](#)).

Nœud 3.E	Candidats	Attributs du nœud
Éléments appréciés par les volontaires dans le programme « Handicap et volontariat »	Victor ; Adam ; Younes ; Nassim	Interactions sociales et sorties
	Arthur ; Michel ; Sophie	Missions de volontariat
	Malik ; Théo ; Martin	Aspects éducatifs et instructifs
	Vincent ; Karim ; Kevin	Absence de réponse
	Aïssa ; Léo ; Deniz	Appréciation globale du programme

L'analyse des réponses des participants sur ce qu'ils ont le plus aimé dans le programme révèle plusieurs thèmes distincts. Le premier thème concerne les interactions sociales et les sorties, avec des mentions spécifiques sur le fait de rencontrer du monde et de participer à des activités collectives (Victor, Adam, Younes, Nassim). L'un des candidats, pour qui certaines sessions d'atelier étaient difficiles dit ainsi :

« On est toujours enfermés on est dans une cage, là au moins on sort » (Adam ; APSH_17_20240528 ; Notes d'observation de l'auteure).

Cet élément rejoint la motivation « rencontres interpersonnelles » et concerne des personnes différentes : Victor ; Adam ; Younes ; Nassim ont apprécié cet élément du programme, sans que cela ne représente nécessairement une motivation pour eux, à l'exception de Nassim. Ensuite, plusieurs participants ont mis en avant les aspects éducatifs et instructifs du programme, en soulignant l'intérêt de l'apprentissage de nouvelles compétences et de la découverte de différentes facettes du travail (Malik, Théo, Martin), y compris parmi ceux n'ayant pas exprimé de motivation particulière à ce propos. Enfin, le thème des missions spécifiques, telles que la mission sur les lieux de l'équitation, a également été mentionné positivement par plusieurs participants (Arthur, Michel, Sophie), en écho

avec l'importance des affinités de loisirs et de passions évoquée plus haut dans les motivations ([voir annexe 23](#)).

Nœud 3.F	Candidats	Attributs du nœud
Eléments moins appréciés par les volontaires dans le programme « Handicap et volontariat »	Deniz ; Victor ; Arthur ; Adam ; Théo ; Martin ; Léo ; Malik	Absence d'éléments peu ou pas appréciés
	Sophie ; Michel ; Kevin	Processus d'inscription
	Vincent ; Karim	Absence de réponse
	Aïssa ; Younes	Uniforme
	Nassim	Interactions sociales et sorties

Comme nous l'évoquions, l'expression d'éléments négatifs a été plus limitée dans notre atelier mais n'est pas tout à fait absente. En effet, deux candidats n'ont pas donné de réponse (Vincent, Karim) et un groupe significatif de participants a mentionné qu'ils n'ont rien trouvé de désagréable dans le programme (Deniz, Victor, Arthur, Adam, Théo, Martin, Léo, Malik). Le processus d'inscription a été critiqué, avec des remarques sur la longueur des étapes et la complexité de l'obtention des vêtements et des accréditations (Sophie, Michel, Kevin). Enfin, l'uniforme a été un sujet de mécontentement (Aïssa, Younes), pour des raisons esthétiques notamment. Enfin, le cas de Nassim est particulier : il est le seul à mentionner les rencontres interpersonnelles comme un élément négatif. Il raconte que le premier moment de mélange avec les autres volontaires, la Convention, est à la fois l'élément qu'il a le plus apprécié, du fait des animations, mais également celui qui a été le plus difficile à vivre, du fait de la foule. La rencontre interpersonnelle figurant également parmi ses motivations, elle apparaît comme un sujet central de son engagement dans le programme¹¹⁶.

La réception du programme apparaît globalement positive avant même la mise en œuvre du volontariat. Cependant, les enjeux essentiels pour les volontaires ne semblent pas orienter les négociations interorganisationnelles, qui ne leur accordent pas une attention spécifique et restent structurées sans les personnes directement concernées. La création d'espaces d'échange avec elles reste donc inexplorée, malgré le fait que les organisations impliquées soient souvent déstabilisées, par les exigences du méga-événement ou par celles de leur quotidien. L'analyse des motivations, ainsi que de leurs retours sur les aspects appréciés ou non, met en lumière la nécessité de reconnaître les volontaires comme des acteurs capables de construire leurs propres solutions. Cette perspective est particulièrement sensible, car le volontariat représente l'opportunité de sortir de son quotidien, de découvrir de nouveaux horizons et de rencontrer de nouvelles personnes. Un accompagnement trop intrusif ou, à l'inverse, insuffisant, risquerait de compromettre cet élan essentiel pour les volontaires.

¹¹⁶ Nous espérons pouvoir compléter cette analyse par les ateliers d'octobre 2024.

Conclusion

Dans cette section, nous avons exploré avec plus d'attention le point de vue des personnes directement concernées dans le cadre du programme de volontariat pour Paris 2024. Alors que celui-ci visait à engager 3000 volontaires en situation de handicap, on note une participation bien en deçà des attentes. D'une part, malgré les efforts initiaux, le nombre de candidats était relativement faible dès le début. D'autre part, une baisse continue du nombre de participants a été observée tout au long du programme. Dans le cas de notre projet, les raisons des abandons sont variées, allant de la perte de motivation à des contraintes externes comme le départ de certains candidats des établissements spécialisés. En période d'incertitude, les candidats ont proposé d'autres modalités pour mener à bien le programme, passant notamment par des collectifs libres. Ces modifications du programme ne sont pas incompatibles, voire soutiennent l'une des motivations principales exprimées par les candidats, à savoir aider les autres et rencontrer de nouvelles personnes. Les candidats sont, à ce titre, marqués par la volonté de participer en tant qu'aidant, plutôt qu'aidé, tout en étant capables d'imaginer d'autres cadres d'expériences adaptés, incluant notamment la possibilité d'être accompagné par d'autres personnes en situation de handicap, durant le volontariat. Ces solutions demeurent très hétérogènes dans leur adéquation et leur pertinence pour l'ensemble des personnes, bien qu'elles soient, paradoxalement, réunies dans un même établissement.

Conclusion du chapitre 3

Nos résultats permettent de préciser les dynamiques de stigmatisation mais également de déstigmatisation, aux échelles interorganisationnelles, organisationnelles et individuelles. A ce titre, nous proposons de considérer avec grande précaution l'idée que la préparation d'un méga-événement constitue un contexte favorable à l'inclusion des personnes en situation de handicap, y compris pour les organisations et les personnes qui s'y engagent. Nous proposons de décrire les processus de stigmatisation-déstigmatisation en jeu à différentes échelles, interorganisationnelle, organisationnelle et individuelle, qui interagissent de manière complexe pour influencer la participation et l'implication des ESSMS et des individus en situation de handicap dans des événements tels que les Jeux.

À l'échelle interorganisationnelle, les ESSMS sont perçus de manière globalement négative par les organisateurs des Jeux : il se rapprochent des obstacles à la participation des personnes en situation de handicap et même comme participant activement à leur stigmatisation. Ces perceptions persistent et se précisent lors de leur mobilisation et de leur implication dans des initiatives telles que le programme de volontariat pour les Jeux. En effet, certaines demandes des représentantes font l'objet de suspicion quant aux intérêts réellement défendus : une forme de suspicion est assez prégnante et ralentit, en première intention, le dialogue. On voit également, à travers le programme « Handicap et

volontariat » que le fait de favoriser la communication directe avec une personne référente, en multipliant les plénières et en organisant une rencontre avec les personnes concernées directement, permet peu à peu, de sortir d'une suspicion interposée de stigmatisation des personnes en situation de handicap. Une forme de statu quo se crée entre les ESSMS et les organisateurs du programme : des conditions sont finalement aménagées, au fil de l'eau, d'autant plus que le nombre de candidats est finalement réduit.

À l'échelle organisationnelle, les professionnelles des ESSMS sont pour la plupart incertaines quant à leur rôle et à leur capacité à contribuer de manière significative aux événements comme les Jeux. De manière générale, le milieu ordinaire apparaît comme particulièrement hostile, notamment pour les personnes en situation de handicap. Autrement dit, les professionnelles d'ESSMS s'approprient des expériences d'exclusion, de stigmatisation, vécues par d'autres, par les personnes qu'elles accompagnent et qu'elles estiment représenter. Pourtant, lors du Programme «Handicap et volontariat», les négociations autour de leur participation et de leur contribution sont empreintes d'indétermination : la mesure et la modélisation de leur aide reste difficile dans un environnement méconnu. A ce titre, en étudiant la place accordée aux ESSMS lors de la préparation, quelques éléments poussent à la qualifier de mineure, au sens où elle intervient tardivement, de manière globalement assez peu structurée tout en étant basée principalement sur l'hypothèse qu'une activité supplémentaire au sein de l'organisation sera toujours possible, y compris sans nouveaux moyens dédiés. Cela entraîne des répercussions directes sur la participation des personnes ciblées.

A l'échelle individuelle, les personnes directement concernées, en l'occurrence les candidats au programme de volontariat, sont confrontées à des défis multiples. Tout d'abord, les perceptions portées sur les personnes en situation de handicap sont souvent tranchées et déroutantes pour l'observatrice que nous sommes. On peut noter une inversion notable entre la perception des ESSMS sur le milieu ordinaire et ce que reproche Paris 2024 aux ESSMS. En effet, les ESSMS mettent en exergue une tendance quotidienne, dans le milieu ordinaire, à partir du principe que la personne en situation de handicap n'est pas capable, entraînant son exclusion. Dans le cadre du programme cette dynamique est tout à fait différente. C'est Paris 2024 qui défend le fait que la personne en situation de handicap est « comme les autres » et que les ESSMS risquent d'apposer des contraintes stigmatisantes. De leur côté, les ESSMS, reprochant à Paris 2024 une tentative de filtrage, tendent à renforcer leur accompagnement professionnel, sans que cela ne corresponde nécessairement à une dynamique souhaitée par les personnes en situation de handicap. Au milieu de ces perceptions par ricochet des personnes en situation de handicap, émerge une volonté persistante pour les personnes avec qui nous échangeons de participer et de contribuer de manière significative à travers le volontariat. Ainsi, elles redéfinissent et adaptent des cadres trop rigides, via la création de collectifs et

sous-collectifs, sans jamais être conviés ou demander leur participation aux négociations. Dans leurs espaces, les candidats expriment un désir profond d'être des aidants, sans pour autant parler directement d'un désir de « changement de regard » sur eux, qui seraient des aidés.

Conclusion de la partie 3

Portée par un méga-événement, la promesse matérielle et immatérielle d'inclusion, particulièrement marquée par une communication positive aux accents performatifs, contraste avec nos résultats, qui révèlent des complexités et des limites significatives dans sa mise en œuvre. En articulation, sa réception est également largement nuancée et nous renseigne sur des enjeux plus structurels que l'événement lui-même.

Le chapitre 1 nous a permis de montrer une mobilisation générale en faveur de la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, malgré des critiques notables concernant les enjeux environnementaux et sociaux de l'événement. Les préoccupations exprimées par des collectifs tels que "Saccage Paris 2024" et "Revers de la Médaille" illustrent des dissonances, notamment concernant les publics non explicitement ciblés par les Jeux, sans que cette médiatisation ne mène à un rejet formel et généralisé du méga-événement. En revanche, nous avons montré que les personnes en situation de handicap constituent un véritable point focal des Jeux : des dispositifs sont élaborés pour atteindre ces publics, notamment ceux vivant au sein des établissements ou accompagnés par des services. Cependant, l'implication des ESSMS, intermédiaires entre le système du méga-événement et les personnes en situation de handicap, est marquée par des limites notables. Les prévisions d'apport de ressources par le méga-événement aux ESSMS ne se reflètent pas toujours dans les dispositifs dédiés au handicap, souvent en décalage avec les niveaux structurels de l'exclusion des personnes. Cette première description du terrain a donc été approfondie.

Dans **le chapitre 2**, nous identifions un effet-levier faible des Jeux sur l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein des ESSMS. Bien que l'inclusion soit théoriquement une priorité, en pratique, les défis structurels et les limitations institutionnelles freinent une véritable avancée. Ainsi, les différenciations entre ESSMS lauréats et non-lauréats révèlent que les ESSMS lauréats bénéficient de dynamiques déjà en place, tandis que ceux non-lauréats restent sans solution face aux difficultés structurelles qu'ils rencontrent. Autrement dit, les initiatives liées au méga-événement sont souvent des prolongements de démarches antérieures, plutôt que des catalyseurs de changement à partir de bases fragiles. Y compris dans le cadre de programmes concertés comme le programme "Handicap et volontariat", l'absence de consensus clair sur les exigences de reconnaissance du handicap et les difficultés à adapter le cadre du méga-événement confirment la faiblesse de l'effet-levier des Jeux en termes de priorisation des ambitions des organisations locales. Les ajustements nécessaires pour le programme "Handicap et volontariat" montrent que les exigences en matière d'inclusion ne sont pas toujours clairement définies ni uniformément appliquées. À partir de là, nous avons exploré en quoi

une telle préparation pouvait créer des dynamiques de stigmatisation ou de déstigmatisation à différentes échelles.

Le chapitre 3 dépasse le caractère faible de l'effet-levier des Jeux pour s'interroger sur ce qu'ils peuvent apporter dans ces conditions. Nous montrons qu'à différentes échelles, la participation et l'implication des ESSMS et des personnes en situation de handicap ne peuvent être comprises sans prendre en compte des dynamiques sociales plus profondes, dépassant le moment des Jeux. À l'échelle interorganisationnelle, les ESSMS sont perçus négativement : ils ne constituent pas des ressources à part entière, et leur participation illustre un manque de ressources qui pourrait leur être apporté. Intégrés dans la concertation, ces derniers sont soupçonnés d'entraver la participation des personnes en situation de handicap en demandant des modifications du cadre initial. Les efforts de communication et les aménagements ad hoc révèlent une tentative de surmonter cette méfiance, menant à un statu quo interorganisationnel sans réelle prise en compte des personnes directement concernées dans ce contexte d'incertitude. À l'échelle organisationnelle, les professionnelles des ESSMS subissent les effets de cette perception, se retrouvant dans une position délicate pour contribuer efficacement aux événements. Leur implication reste limitée et peu structurée, souvent basée sur des hypothèses plutôt que sur des garanties concrètes. L'aide et l'accompagnement se trouvent alors partiellement empêchés, avec une difficulté à se projeter. À l'échelle individuelle, les personnes en situation de handicap montrent une volonté persistante de participer et de contribuer, malgré les obstacles et les perceptions discordantes au niveau interorganisationnel. Leur désir de s'engager est fort, mais les conditions actuelles ne permettent pas toujours de répondre adéquatement à leurs aspirations. L'idée de collectifs libres, où ils pourraient puiser des ressources pour surmonter des obstacles inadaptés, n'est pas courante dans les ESSMS ou le système olympique. À ce titre, les dynamiques de stigmatisation-déstigmatisation des personnes en situation de handicap, traversant différentes échelles durant les Jeux, révèlent une tentative de changer un regard, souvent réducteur et délétère, tout en accusant d'autres organisations de porter ce même regard au moment d'impulser des changements significatifs. Ces perceptions interorganisationnelles, souvent caricaturales et imprécises, méritent d'être approfondies pour mieux comprendre la difficulté à penser et anticiper le rôle des ESSMS dans un méga-événement aux ambitions inclusives.

Partie 4 - Discussion

Introduction de la partie 4

Dans cette Discussion, nous préciserons et nuancerons les apports théoriques de notre recherche (**chapitre 1**), afin de discuter des limites et des perspectives de notre démarche (**chapitre 2**). Dans le **chapitre 1**, nous revenons sur les éléments théoriques éclairés par notre terrain. Ainsi, nous discutons l'hypothèse de l'effet-levier du méga-événement en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap (**section 1**). Cette réflexion permettra d'étayer les conditions dans lesquelles nous avons observé les ESSMS et d'approfondir l'idée d'un stigmatisme organisationnel qui les caractériserait (**section 2**). Enfin, nous concluons par le pont que nous pensons établir entre méga-événement et stigmatisme organisationnel, à travers l'étude du processus de la stigmatisation (**section 3**). A partir de cette discussion, nous proposons des pistes pratiques et réflexives (**chapitre 2**) adressées aux mondes de la recherche (**section 1**), du méga-événement (**section 2**) et des ESSMS (**section 3**).

Chapitre 1 – Interprétation des résultats et apports de la recherche

Introduction du chapitre 1

Le **chapitre 1** revient sur les résultats présentés précédemment, en les éclairant des cadres théoriques privilégiés chemin faisant. Nous reviendrons tout d'abord sur la manière dont ces résultats éclairent et complètent la conceptualisation d'un effet-levier du méga-événement en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap (**section 1**). A partir de là, il sera possible de développer notre interprétation des résultats, à la lumière du stigmatisme organisationnel, afin de préciser dans quelle mesure ce cadre théorique aide à comprendre le rôle des ESSMS dans le méga-événement mais également en dehors de ce contexte particulier (**section 2**). Nous concluons finalement par l'apport possible du rapprochement de ces deux cadres théoriques, effet-levier et stigmatisation organisationnelle, afin de mieux comprendre les mécanismes de la stigmatisation-déstigmatisation dans la préparation d'un méga-événement (**section 3**).

Section 1 – Précisions analytiques sur l'effet-levier d'inclusion

Introduction

L'organisation des méga-événements, tels que les Jeux Olympiques et Paralympiques, est souvent présentée comme une opportunité unique pour catalyser des transformations sociales, économiques et politiques. L'un des concepts clés mobilisés pour comprendre ces transformations est celui de l'effet-levier qui décrit la capacité d'un méga-événement à engendrer des initiatives et des

changements significatifs, assuré par d'autres organisations, au-delà de son cadre immédiat. Cependant, dans ce chapitre, nous montrons que cette notion exige plusieurs précautions, notamment en ce qui concerne les formes d'effet-levier et la manière dont elles se manifestent à différentes échelles.

La première sous-section discute de l'effet-levier dans le contexte des méga-événements, en soulignant l'importance du recours à différentes échelles d'analyse pour comprendre pleinement les ramifications économiques, politiques et symboliques de ces événements (a). Ensuite, nous abordons la question de l'hybridité des effets-leviers, en particulier dans le domaine de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Nous mettons en lumière comment certains effets-leviers peuvent simultanément être thématiques et événementiels, brouillant ainsi les frontières établies par Smith (2014). Cette hybridité soulève des questions cruciales sur la manière dont les organisations hôtes peuvent transformer les méga-événements et négocier leurs impacts sociaux (b). Enfin, nous revenons sur la pertinence de l'expression utilisée dans nos résultats, celle d'« effet-levier faible », pour décrire la manière dont les ressources sociales du territoire hôte sont mobilisées dans le cadre des méga-événements (c).

a) L'effet-levier au cœur de jeux d'échelles

Comme le souligne Smith (2014), l'utilisation du concept d'effets-levier rend compte d'initiatives aux formes tout à fait différentes. Il s'agit de présenter les opinions et les actions des organisations du pays hôte, des créations hétérogènes, ambiguës et déplacées par rapport au méga-événement. Nous entendons par « déplacées » le fait que ces organisations se trouvent porteuses, *a minima*, de l'acceptabilité d'un méga-événement dont elles maîtrisent finalement les ramifications économiques, politiques ou symboliques. A ce titre, nos résultats nous semblent aptes à compléter la proposition théorique de Smith (2014), en intégrant autant que possible diverses échelles d'analyse d'un même dispositif (label, appel à projet, appel à manifestation d'intérêt...) du méga-événement. En effet, il nous semble que c'est en prenant en compte ces échelles qu'il devient possible de revenir à la question de savoir pourquoi attendre le méga-événement.

Pour Smith (2014), il est important de remettre en cause le bienfondé d'attendre un méga-événement pour instaurer des initiatives que l'on pourrait, de toute façon, mettre en place par volonté politique. L'enjeu du concept d'effet-levier se situe bien dans notre capacité à distinguer ce que pourrait produire un méga-événement de ce qu'il produit réellement et de ce que l'on pourrait produire sans lui. Or, les jeux d'échelles sont particulièrement sensibles dans nos résultats. A mesure que notre attention se déplace des stratégies vers leurs traductions jusqu'à leur concrétisation, ce que revêtent les effets-leviers semble de plus en plus difficile à cerner. Un effet-levier au sein d'un

dispositif, ne permet pas de conclure à l'existence d'un effet-levier du dispositif, ou de celle d'un méga-événement à effet-levier. Dit autrement, afin de donner corps à une description complète et concrète du méga-événement, il nous semble particulièrement important de distinguer :

- Ce qui relève de la structure d'un méga-événement qui serait à effet-levier,
- Ce qui relève dispositifs à effet-levier du méga-événement,
- Ce qui relève d'effets-leviers au sein des dispositifs mis en place.

C'est l'observation des décalages entre ces différentes échelles qui permet d'interroger les réalités de l'effet-levier sans tomber dans des oppositions caricaturales. Il s'agit plutôt de décrire les liens ténus entre les organisations, qui entretiennent souvent involontairement une forme de rejet de la charge. Nous approchons donc l'effet-levier en veillant à ne pas trahir la pluralité des points de vue possibles sur un même événement, particulièrement touché par la nécessité de préserver sa marque. En effet, l'ensemble des éléments visuels, verbaux et symboliques associés aux Jeux sont protégés par des droits de propriété intellectuelle et gérés par le Comité International Olympique (CIO). Leur utilisation est strictement réglementée pour protéger leur intégrité et leur valeur commerciale. Cette volonté formelle de contrôle et d'homogénéisation de l'image des Jeux nous rend particulièrement sensible au fait d'enrichir la grille de lecture proposée par Smith (2014) tout en répondant à l'appel de Koenigstorfer et al. en faveur d'une recherche sur la nature procédurale et multi-dimensionnelle des méga-événements (2019). La distinction que nous proposons permettrait de sortir l'analyse des méga-événements de grilles duales, notamment celle opposant local et global.

C'est en prenant en compte ces échelles qu'il devient possible de saisir la manière dont les parties prenantes défendront des approches différentes pour répondre à un même enjeu (Byers et al., 2019). Dans le cas des Jeux de Paris 2024, la différenciation scalaire du traitement des contradictions relatives à l'inclusion était telle qu'elle ne permettait pas l'établissement de passerelles favorisant les liens sociaux et les rencontres. Ce point nous semble crucial, dans la mesure où l'une des hypothèses principales de recherche actuelle expliquant le manque d'accessibilité globale de notre société tiendrait au manque de coordination entre des organisations multiscalaires. Par exemple, Bauer (2015) note que c'est bien la « fragmentation des regards, des compétences, des aides et des aménagements » et des « territoires d'intervention » (commune, département, région...) qui rendent « l'inclusion d'autant plus illusoire, puisqu'elle ne peut jamais être pensée et réalisée globalement et complètement. ». L'auteur invite à être attentif aux différentes mailles de gestion de l'espace, mais surtout à leur emboîtement, dont l'absence peut être source de ségrégation pour les personnes concernées (Boucher et al., 2019). À partir de là, s'impose plutôt la nécessité d'une réflexion sur une « action collective concertée et durable pour et avec les usagers » (Bodin 2022:146), notamment des

« populations ayant des incapacités sévères, complexes ou rares. » (Fougeyrollas et al., 2022:174). La préparation des Jeux n'assure pas nécessairement cette co-construction, malgré l'hypothèse d'un travail commun et nécessairement coordonné au rythme du méga-événement.

Nos résultats invitent finalement à considérer l'effet-levier comme un concept à explorer en prenant en compte ces différentes échelles : ce qui relève de la structure d'un méga-événement qui serait à effet-levier, ce qui relève de dispositifs à effet-levier du méga-événement et ce qui relève d'effets-levier au sein des dispositifs mis en place. C'est ainsi que l'on pourra considérer différents régimes d'influences entre les organisations et qualifier, avec plus de précision, ce qu'elles demandent et ce que leur demande l'effet-levier du méga-événement. On sera alors en capacité d'évaluer la fragilité ou, au contraire, la force du méga-événement à mettre en mouvement, à influencer des domaines plus ou moins liés à sa livraison. Cependant, ici aussi, notre recherche tend à nuancer les propositions théoriques de Smith (2014).

b) L'hybridité possible d'un effet-levier thématique et événementiel

Pour Smith (2014), un effet-levier peut être thématique ou événementiel, le premier n'étant pas nécessaire à la livraison du méga-événement, le second y étant directement lié, dans une perspective d'optimisation. Or, cette démarcation nette nous semble pouvoir être nuancée, au moins en ce qui concerne l'inclusion des personnes en situation de handicap. Par ailleurs, nous interrogeons l'hypothèse selon laquelle il conviendrait de favoriser les effets-leviers thématiques dans leurs formes les plus pures, quitte à « signaler par inadvertance la futilité des projets de méga-événements » (2014).

Tout d'abord, le programme « Handicap et volontariat » donne à voir une possible hybridité. Le programme est à la fois événementiel, en ce qu'il concerne la livraison du méga-événement directement, et thématique dans la mesure où le nombre des candidatures de personnes valides dépassait largement les attentes de Paris 2024. Les volontaires en situation de handicap n'étaient pas nécessaires au déroulé du méga-événement. Cette observation nous semble particulièrement importante dans la mesure où elle pourrait, en soi, constituer une attention de recherche spécifique. Un effet-levier passe-t-il d'un état à un autre ou bien certains peuvent-ils être pensés comme hybrides, dès leur formulation ? Avec quelles conséquences matérielles et immatérielles ? Ces transformations de l'effet-levier, dont on prendrait en compte la dimension multiscalaire présentée plus tôt, nous semble être une piste prometteuse pour comprendre la manière dont les organisations se saisissent d'un méga-événement et parviennent, ou non, à le transformer. En reprenant le programme « Handicap et volontariat », par exemple, celui-ci apparaît comme thématique, notamment au vu des critères proposés par Smith (2014) : il s'agit d'un programme à part, peu financé par rapport à d'autres actions. Pour autant, les modifications demandées sont directement liées, au fil du programme, à des

enjeux événementiels et s'y percutent. L'objectif des 3000 volontaires en situation de handicap tient à la livraison du méga-événement elle-même. Ainsi, l'observation de cette hybridité permet d'explorer, en creux, la possibilité d'une transformation du méga-événement.

En revanche, en ce qui concerne l'inclusion des personnes en situation de handicap, cette distinction entre thématique et événementiel est particulièrement sensible. En effet, les acteurs du programme n'envisagent pas que les personnes en situation de handicap soient exclusivement les objets d'une sorte de figuration thématique lors du méga-événement. De même, ils acceptent, au prix d'une incertitude généralisée, que ces dernières ne pourront pas remplir les missions demandées selon les conditions imaginées pour tout le monde. Le poids des dimensions thématique et événementielle de l'effet-levier du programme est alors crucial. Toutes deux portent un risque pour les personnes en situation de handicap. Leur participation peut être considérée soit exclusivement symbolique, soit exclusivement productive. A ce titre, la possibilité même d'un effet-levier hybride peut être envisagée comme une piste concrète pour sortir de cette impasse, à condition de pouvoir effectivement permettre aux personnes en situation de handicap, ainsi qu'aux organisations qui les accompagnent, de négocier cette hybridité. La possibilité d'une négociation du degré d'hybridité des effets-leviers, permettrait aux acteurs d'identifier rapidement la mise en place d'un appareil, plus ou moins pernicieux, de justification de l'événement. Le cadre peut-il être changé pour inclure ces personnes ? A ce titre, contrairement à ce qui est suggéré par Smith (2014), tendre exclusivement vers la sophistication d'effets-leviers purement thématiques nous semble comporter le risque d'une essentialisation perpétuelle des publics éloignés des méga-événements. Ils ne participeraient qu'à ce qui est externe et non nécessaire à la réalisation du méga-événement.

En se concentrant sur l'hybridité d'un effet-levier, la question se décale : quels leviers les organisations du secteur du handicap appartenant au pays hôte ont-elles sur le méga-événement ? En quoi peuvent-elles le transformer ? C'est une ambiguïté assez déroutante du concept d'effet-levier. Alors que son utilisation consiste à proposer une vision pluraliste du méga-événement, l'effet-levier se base sur l'hypothèse que le méga-événement apporte des ressources, qui seront combinées avec celles du territoire. En revanche, le focus sur les organisations hôtes et leurs capacités à modifier ce qui avait été prévu demeure finalement assez peu exploré en tant que perspective d'investigation principale. Or, l'idée d'un effet-levier hybride amène justement à privilégier une autre piste de travail dans le cas des organisations du secteur du handicap. Il s'agirait d'étudier en priorité ce que les communautés hôtes peuvent faire au méga-événement, la manière dont elles parviennent à le tordre. On prendrait la mesure, édition après édition, de la possibilité et du contenu de cette négociation. Une autre évaluation du méga-événement, transposable à différents pays, serait possible et nous semble-t-il, souhaitable pour deux raisons. Tout d'abord, au regard de l'omniprésence de l'impuissance

exprimée par les personnes que nous avons rencontrées, une telle démarche ancrée de négociation permettrait de réinjecter une forme de dialogue et de capacité d'action visiblement vécue comme limitée, mais vitale pour intégrer des narratifs contradictoires (Byers, Hayday, et Pappous 2019). D'autre part, elle ouvre la possibilité de décrire non pas seulement ce que le méga-événement peut éventuellement apporter ou empêcher mais aussi d'éclairer le fait qu'on ait besoin, politiquement, de s'appuyer sur ce pari douteux. En un mot, observer ce que les organisations du territoire hôte peuvent faire au méga-événement revient à s'interroger sur les raisons qui nous réduisent à attendre un méga-événement.

En conclusion, nos résultats nous poussent à reconsidérer la dichotomie entre effets-leviers thématiques et événementiels, complexité pressentie par Smith (Smith 2014). Nous soulignons plutôt l'importance d'analyser leur hybridité, notamment en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap. Le programme « Handicap et volontariat » de Paris 2024 illustre cette importance, celui-ci combinant des aspects thématiques et événementiels pour répondre à des enjeux complexes de participation des personnes en situation de handicap et d'acceptabilité du méga-événement. Plutôt que de favoriser exclusivement des effets-leviers thématiques, il semble crucial de reconnaître dans l'analyse et de valoriser la pratique de cette hybridité. C'est cela qui permettra d'éviter la réduction des personnes en situation de handicap à des rôles soit purement symboliques, déliés du méga-événement, soit purement productifs, dépendants du méga-événement.

c) Vers une jopisation de l'inclusion : l'effet-levier faible sinon rien ?

Pour Chalip, l'effet-levier ne peut être pensé ou réalisé si l'événement n'est que considéré comme un divertissement et le public comme une foule à contrôler. Au contraire :

« Une réponse simple serait que les événements soient vus comme plus que de simples divertissements et que les publics [ici employé dans un sens plus large que « spectateurs »] soient reconnus comme des ressources sociales. » (Chalip 2006)

Or, en matière d'inclusion, nos résultats tendent à montrer qu'identifier des ressources sociales sur le territoire hôte ne garantit pas, à lui seul, le fait de pouvoir parler d'effet-levier. C'est en cela qu'on est amené à parler d'un « effet-levier faible » du méga-événement en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap.

Les acteurs, professionnels, bénévoles, personnes en situation de handicap sont bien perçus comme des ressources dans le cadre des Jeux. Ce sont eux qui doivent faire vivre une grande partie de la mobilisation relative aux jeux, souvent sans financements ou moyens supplémentaires à leur adresse. Alors que les professionnelles d'ESSMS se disent être majoritairement alignées avec les ambitions de Paris 2024, ces dernières pointent également des conditions qui ne sont pas

satisfaisantes pour porter ces ambitions. Or, c'est précisément ici que leur statut de « ressources sociales » pose un problème. Les acteurs peuvent concrétiser certaines des mesures imaginées, à condition de pouvoir, eux-mêmes, expérimenter également le méga-événement comme une ressource. Nous l'avons vu, le méga-événement concentre des possibilités importantes du point de vue des professionnelles, des possibilités que le quotidien ne leur donne pas, ou bien de manière insatisfaisante. Pour certains, l'effet-levier relève d'enjeux liés au seul maintien de leurs organisations, à travers la structuration et le renforcement d'une activité externe ou interne, dans un monde ordinaire défavorable aux personnes en situation de handicap. Cette fragilité, ressentie concrètement dans les expressions de souffrances de certaines des personnes enquêtées lors de nos entretiens, contraste fortement avec ce qui est proposé aux ESSMS dans le cadre de la préparation des Jeux. Ni le développement du sport, ni l'expérience du volontariat, ni la possibilité de célébrer une fête sur le territoire ne sont considérés comme des bouteilles d'oxygène. Tout cela semble plutôt s'ajouter, perturber, voire permettre de conscientiser un quotidien qui apparaît suffoquant avec, en miroir, des dispositifs déréalisés. Ce malaise pourrait s'illustrer par un levier, dont la base serait, dès le départ, rouillée ou rognée, alors même que les organisations qui la composent doivent être des « ressources » pour le méga-événement. Cette tendance explique en grande partie la mobilisation globalement limitée des ESSMS. Ces organisations ne se vivent pas comme « ressources » et les dispositifs mis en place ne les aident pas à changer ce regard.

A ce titre, la préparation d'un méga-événement peut être considérée comme un indicateur de l'état et des perspectives des politiques publiques en matière de handicap. Le méga-événement n'est pas seulement problématique parce qu'il utilise des « ressources sociales ». Le problème réside dans le fait qu'il les utilise *comme si* ces mêmes ressources ne pouvaient pas être mobilisées sans lui. Autrement dit, l'effet-levier est faible en ce que le méga-événement médiatise, de manière sinueuse et partielle, un enjeu de politiques publiques profond et complexe, qui peine à donner à construire des réponses satisfaisantes sur le territoire. Nous en revenons finalement à un terme employé par l'une des personnes enquêtées : « jopiser ». Ce néologisme renvoie au fait de mettre aux couleurs des Jeux divers aspects de la vie sociale, sans que cela ne corresponde nécessairement à un apport de ressources tangibles ou nouvelles. Ici, c'est l'inclusion des personnes en situation de handicap qui est « jopisée », médiatisée par les Jeux. Le méga-événement est présenté comme un média nécessaire ne serait-ce que pour porter attention à l'inclusion des personnes en situation de handicap et légitimer le sujet. C'est ce qu'illustrent les réponses des représentantes du système olympique et paralympique, estimant que le seul fait que la thématique du handicap soit prise en compte dans la dynamique était déjà une forme de levier. Cet infime mouvement et en contraste, les efforts titanesques nécessaires à son existence, tels que racontés par les actrices des Jeux, témoigne de cette fragilité. Ainsi, on pourrait

conclure que le méga-événement comme occasion favorable ne l'est qu'à la condition que les territoires hôtes y projettent des exigences sociétales fortes et profondes. Or, cette puissance motrice de l'événementiel ne trouve pas sa place dans la préparation des Jeux de Paris 2024. Les représentantes du système olympique et paralympique opposent le fait que le méga-événement ne pourra pas tout résoudre. Les professionnelles d'ESSMS estiment que rien n'est proposé, voire se contentent du fait que le handicap soit mentionné, mais n'en attendaient finalement pas beaucoup plus.

Les Jeux de Paris 2024 ne sont pourtant pas tout à fait exempts d'espaces de concertation. Le problème se situe plutôt dans le contenu. En effet, cette concertation ne concerne pas les modèles d'inclusion visés : il s'agit avant tout d'accueillir convenablement les spectateurs et les athlètes en situation de handicap. A notre connaissance, deux mécanismes de concertation mis en place par les Jeux de Paris 2024 sont tout à fait spécifiques à cette édition. Tout d'abord, nous souhaitons revenir en particulier sur la mise en place d'un groupe d'experts d'usage par la Délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques, à partir d'avril 2023. Ce groupe d'experts d'usage est composé de personnes directement concernées par le handicap, soit en tant que personnes handicapées elles-mêmes, soit en tant que représentantes d'organisations œuvrant dans le domaine du handicap. Sa mission est de veiller à ce que toutes les actions entreprises dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques répondent aux exigences d'accessibilité universelle et aux attentes des participants à l'événement. Le groupe se réunit tous les deux mois (ou plus fréquemment si nécessaire), notamment en lien avec le Groupe de travail national Accessibilité Transport. Plusieurs éléments sont demandés aux participants : des tests d'accessibilité de sites stratégiques tels que les aéroports, les gares et le village olympique, des tests de cheminements permettant l'évaluation des chemins et des itinéraires afin de garantir qu'ils soient adaptés et accessibles aux personnes en situation de handicap, ou leur consultation sur les méthodes d'information destinées aux voyageurs et visiteurs, en mettant l'accent sur la clarté et l'accessibilité des informations fournies. Un mail reçu sur notre boîte professionnelle en avril 2023, invitant à identifier des personnes susceptibles de participer se conclut de la manière suivante : « Il est indispensable que ce groupe ait une posture et une *vision réaliste et pragmatique* de ce qui sera possible de réaliser ou non à 15 mois des Jeux. ». L'implication tardive du groupe d'experts tend ainsi à réduire les possibilités en matière de réflexion plus globale sur l'accessibilité de sites qui seraient, par exemple, en dehors du spectre. On retrouve un second mécanisme de concertation en matière de handicap au niveau national : la création d'une « réunion des associations », à partir de 2022. Ces réunions, organisées en collaboration par la DIJOP et Paris 2024, abordent principalement des sujets liés au méga-événement, tels que la gestion de la billetterie, les options de transport pour les spectateurs et les procédures de sécurité. Ces discussions sont donc centrées sur des aspects très

spécifiques de l'événement. Cela ne remet pas en question leur utilité, mais souligne le focus restreint concernant l'accessibilité du méga-événement et ce de manière très tardive.



Figure 37 Post LinkedIn d'Amélie Oudéa-Castéra publié le 12/04/2023. Source : auteure. Crédits : ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques.¹¹⁷

Cette « jopisation » de l'inclusion rend finalement compte d'une difficulté à faire de l'inclusion un débat collectif et démocratique plus global. Pourtant, le méga-événement exacerbe les priorités du pays hôte à un instant T, pour peu que l'on pose la question aux publics ciblés. Le processus de préparation du méga-événement ne compte à ce titre autant, sinon plus, que le résultat. Ainsi, le Programme « Handicap et volontariat » nous semble intéressant précisément parce que chaque partie prenante a dû se contraindre à échanger, réajuster, repenser, avec d'autres, ce qui constitue un programme permettant à des personnes en situation de handicap d'être volontaires avec les autres. Ces échanges sur l'inclusion sont finalement assez rares dans le quotidien des ESSMS avec le milieu ordinaire. Si l'exemple de ce programme présente des résultats mitigés, cette petite brèche demeure

¹¹⁷ https://www.linkedin.com/posts/amelieoudeacastera_transport-jop-activity-7051864637599805440-EqvF?utm_source=share&utm_medium=member_desktop&rcm=ACoAAB2YdnIB0fchJsf

riche d'enseignement. En effet, l'édition de Paris 2024 tend à confirmer l'hypothèse développée par Souza et Brittain (2022b). L'intégration d'acteurs du pays hôte en amont permet d'obtenir, même s'il s'agit de modifications timides, des conditions plus favorables pour l'inclusion. Dans notre cas, on peut citer le fait d'intégrer une personne accompagnatrice ou de contourner le système d'information prévu en renvoyant une offre de mission refusée par mégarde. A ce titre, la seule mise en place d'une concertation limitée au début du projet du méga-événement apparaît tout à fait illusoire. Le méga-événement, tout au long de sa préparation, remet en cause les décisions initiales ou appelle à en prendre de nouvelles, avec des impacts conséquents sur les personnes concernées.

En un mot, la jopisation de l'inclusion des personnes en situation de handicap médiatise partiellement une question sociale, que l'on dit difficile à faire exister autrement. Cette tendance favorise la normalisation et le manque de remise en question de la faiblesse de cet effet-levier et, plus globalement, de ce que l'on appelle inclusion. Le méga-événement est « déjà ça » ou « déjà beaucoup », tant pour les organisations du système des Jeux que pour les organisations du pays-hôte.

Conclusion

Dans cette **section 1**, nous avons montré que les organisations locales, malgré leur éloignement initial du système olympique et paralympique, deviennent partiellement responsables de l'acceptabilité d'un méga-événement aux ramifications complexes, qu'elles ne maîtrisent pas. A ce titre, nous considérons l'effet-levier comme une grille d'analyse tout à fait pertinente, à condition d'être complétée par les éléments suivants. Tout d'abord, l'analyse de l'effet-levier d'un méga-événement tient à partir du moment où l'on admet une transformation scalaire possible de cet effet-levier. Il est important de distinguer ce qui relève de la structure d'un méga-événement qui serait à effet-levier, ce qui relève d'effet-leviers de dispositifs du méga-événement et ce qui relève d'effets-leviers au sein des dispositifs mis en place. Ensuite, notamment en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap, nous montrons que la proximité de l'effet-levier avec le méga-événement, c'est-à-dire la dépendance à sa livraison, est centrale. Nous étayons la piste esquissée par Smith (2014), affirmant qu'un effet-levier puisse être hybride et proposons de travailler cette hybridité afin de maîtriser des changements sociaux poursuivis dans un projet de méga-événement. En effet, si l'implication dans la livraison du méga-événement apparaît comme risquée et conflictuelle dans nos résultats, en rester à distance, comme y invite l'effet-levier thématique notamment, tend également à réduire des dynamiques évolutives et itératives du méga-événement. Privilégier la participation des personnes en situation de handicap à des dispositifs d'effets-leviers thématiques ou événementiels doit donc être discuté avec les personnes concernées, les conséquences sur elles-mêmes et sur l'environnement étant tout à fait différentes. Pour explorer ce dernier enjeu, nous estimons essentiel

de combiner le concept d'effet-levier à un autre, plus apte à saisir et éclairer la place laissée aux personnes en situation de handicap et aux ESSMS, le stigmate organisationnel.

Contribution théorique 1 – Approfondissement du concept d'effet-levier du méga-événement

Notre travail propose une contribution théorique au concept d'effet-levier, en l'envisageant non comme une mécanique d'impact linéaire et attendue, mais comme une grille d'analyse des dynamiques complexes et situées de transformation sociale à l'œuvre dans les méga-événements. Plus précisément, nous montrons que l'effet-levier est un processus à construire, à situer et à négocier, dont les formes varient selon les échelles, les contextes et les acteurs mobilisés. Nous proposons dès lors un triptyque analytique permettant de déplier ce concept dans sa complexité :

- L'effet-levier structurel, qui relève de l'architecture globale du méga-événement (cadres législatifs, objectifs stratégiques, temporalité imposée, etc.).
- Les dispositifs à effet-levier, c'est-à-dire les effets attendus ou recherchés via les programmes d'héritage, les appels à projets ou les initiatives partenaires, souvent dotés de ressources spécifiques.
- L'effet-levier dans les dispositifs, qui émerge des usages concrets, parfois détournés, des actions mises en place, et qui résulte des interactions entre acteurs locaux, organisations, bénéficiaires et institutions porteuses du projet.

Ce découpage met en évidence une tension centrale dans les politiques dites "à effet-levier" : la proximité ou la distance à la livraison du méga-événement. Dans nos résultats, nous montrons que cette tension est particulièrement prégnante lorsqu'il s'agit d'inclusion des personnes en situation de handicap. Penser l'hybridité d'un effet-levier thématique et d'un effet-levier événementiel constitue une clé de compréhension du potentiel de transformation sociale d'un méga-événement, à condition qu'elle soit assumée, accompagnée et discutée avec les personnes concernées.

Section 2 – Développement théorique du stigmatisme organisationnel des ESSMS

Introduction

L'utilisation de la grille de lecture fournie par le concept de « stigmatisme organisationnel » a exigé de déterminer, au gré de notre terrain, si les ESSMS pouvaient effectivement être qualifiés de stigmatisés ou non, durant la préparation du méga-événement. Cette **section 2** explore les différentes dimensions de cette stigmatisation organisationnelle afin de préciser les contributions théoriques que nous aimerions défendre. Nous examinons tout d'abord les liens entre les perceptions des ESSMS et d'éventuelles sanctions sociales et économiques, notamment dans le cadre de la préparation des Jeux de Paris 2024 (a). Nous analysons ensuite les sources du stigmatisme que notre terrain rend tangibles. Nous explorerons en particulier la notion de "stigmatisation par association", selon laquelle les ESSMS, en travaillant avec des personnes en situation de handicap, hériteraient de la stigmatisation individuelle de ces personnes (b). Enfin, nous détaillons les caractéristiques d'une éventuelle stigmatisation des ESSMS selon plusieurs dimensions proposées par la littérature : la centralité, le caractère perturbateur, la dissimulation, la malléabilité et la contrôlabilité (Zhang et al. 2021) (c).

a) Des perceptions négatives au stigmatisme identifiable

Parler de stigmatisme des ESSMS exige de s'attacher à la perception de ces organisations par d'autres. Pour rappel, le stigmatisme correspond à « l'évaluation négative partagée d'une organisation entachée, dévaluée et réduite à cette perception » (Hudson et al. 2022). Le stigmatisme relève avant tout de l'interaction ou du projet d'interaction au cours duquel il est établi qu'une organisation possède une faille fondamentale et profondément enracinée, qui la désindividualise et la discrédite. A partir de là, des audiences variées et diverses imposent activement des sanctions sociales et économiques néfastes (Devers et al. 2009). On bascule alors dans la stigmatisation, c'est-à-dire le « processus engagé par un public qui recouvre à la fois les processus d'étiquetage qui facilitent l'émergence du stigmatisme ainsi que les processus et pratiques ultérieurs qui cherchent à rétablir et à renforcer les normes sociales et l'ordre social par une stigmatisation continue. » (Hudson et al. 2022). Notre terrain nous a permis de comprendre ce que différents « publics » ou « audiences » - des organisations *ad hoc* ou plus institutionnelles, des organisations financeuses des ESSMS, d'autres non etc. - pouvaient percevoir des ESSMS dans ce contexte de préparation. A partir de là, plusieurs éléments nous semblent intéressants à soumettre à la discussion pour illustrer la difficulté d'établir avec précision le « stigmatisme » des ESSMS.

A première vue, l'impensé des ESSMS dans la préparation constituerait la conséquence de perceptions originellement tronquées de ces organisations. De plus, les ESSMS sont considérés comme ayant besoin de soutien et d'accompagnement, d'adaptations (Nœud 1.D), tendance à laquelle

s'ajoute le présupposé que les ESSMS sont indifférents aux Jeux. Les ESSMS apparaissent donc comme fondamentalement mal connus ou entachés par perceptions négatives. Cependant, plutôt qu'une exclusion sommaire et organisée des ESSMS, on assiste à une tentative de prise en compte tardive, bricolée au fil de l'eau. Cette modalité d'implication s'incarne sous la forme d'une approche descendante et par défaut de leur participation. On peut d'ailleurs souligner ici le caractère circulaire de la stigmatisation : n'étant pas considérés comme aptes à participer au processus de mise en place de la stratégie, les ESSMS en restent éloignés et peinent à la comprendre, à trouver des leviers pour l'amender, renforçant l'idée qu'ils sont effectivement incompetents en la matière. On trouve ici l'une des ambiguïtés de nos observations : le manque de nouvelles ressources traduit-elle une sanction réelle des ESSMS ou une alternative à laquelle les organisations du système des Jeux ont recours, faute de mieux ? Dans les deux cas, ces organisations ne sont pas vues comme des ressources pour échanger sur ce qu'elles-mêmes et/ou le milieu ordinaire peuvent construire en matière d'inclusion.

A l'échelle du système des Jeux, ou du « collectif » pour reprendre les termes de Helms, Patterson, et Hudson (2019), on repère bien des perceptions distinctes, c'est-à-dire des évaluations plus ou moins stigmatisantes des ESSMS. Pour les auteurs, ces différences peuvent mener à une négociation interorganisationnelle dans le fait de sanctionner ou non les cibles. Nos entretiens ont révélé de très fortes tensions au sein du système, marquées par le manque de connaissance de ce que chaque organisation mettait effectivement en place en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap et des ESSMS plus spécifiquement. Par exemple, certaines interlocutrices reprochent à d'autres de ne pas « prévenir » des dispositifs mis en place. De même, les tensions entre Paris 2024 et l'Etat à propos du programme « Handicap et volontariat » témoignent plus d'un manque de concertation bilatéral initial, conduisant à des échanges tendus lors de réunions plénières avec les ESSMS. On peut, à ce titre, douter d'un véritable cadrage punitif des ESSMS au sein du système du méga-événement. Ainsi, plutôt que des négociations sur le fait de sanctionner les ESSMS ou non, on pourrait parler d'un impensé. Les ESSMS sont intégrés dans une logique a posteriori, ou sous la pression d'acteurs y compris des ESSMS eux-mêmes, sans qu'une véritable reconnaissance de leur rôle ne soit établie en amont. Par conséquent, les ESSMS apparaissent souvent comme des partenaires de second plan, mobilisés ponctuellement mais rarement impliqués dans une démarche stratégique à long terme.

Par ailleurs, on repère, concernant le système olympique et paralympique, une forte hétérogénéité de sensibilités au sein d'une même organisation. La plupart de nos interlocutrices s'estiment isolées pour porter la question de l'intégration des ESSMS au processus de préparation, une dynamique bien observée dans le cas du Programme « Handicap et volontariat ». Cette tendance à considérer que les projets parviennent à aboutir du fait de l'engagement individuel d'une personne

revient également dans nos échanges avec les professionnelles d'ESSMS. On peut noter une forme d'effet-miroir entre les ESSMS et les organisations du système des Jeux. En matière d'activité physique notamment, les enquêtées en ESSMS racontent souvent l'exemple d'une professionnelle, particulièrement engagée sur un sport ou un autre et qui, par ses connaissances personnelles, facilite l'accès à l'association. En bref, l'échelle organisationnelle ne doit pas occulter ces exceptions individuelles, souvent à l'origine de projets avec les ESSMS. L'épuisement provoqué par ce qui devient alors un poids peut s'accompagner d'effets pervers, notamment en matière de pérennisation des actions, mais plus largement de mise en débat concernant la perception négative des ESSMS. En effet, à partir du moment où une personne endosse la responsabilité de prendre en compte les ESSMS, parfois sans soutien interne, une réflexion plus poussée sur cet impensé initial devient difficile à tenir. Il convient donc de souligner, au niveau organisationnel, l'importance d'individualités sur lesquelles reposent parfois entièrement l'inclusion. Nous ne sommes pas en capacité de connaître la sensibilité de l'ensemble des individus rencontrés à propos du handicap, aux niveaux professionnel et personnel, mais il est clair qu'une telle étude permettrait d'aller plus loin dans cette friabilité de l'inclusion.

Plutôt que de véritables sanctions intentionnelles, nos observations mettent en évidence un impensé organisationnel global des ESSMS. Ce processus alimente un cercle vicieux où l'absence initiale de reconnaissance renforce la perception d'une moindre légitimité de ces organisations, limitant ainsi leur participation effective à la dynamique des Jeux. Nos résultats démontrent aussi que les ESSMS faisaient bien l'objet de perceptions négatives par notre interlocutrice, en particulier durant le programme « Handicap et volontariat ». Organisations globalement peu considérées, les ESSMS échappent pourtant à une sanction directe ou une exclusion totale. A partir de là, approfondissons ces premières réflexions en décrivant les sources de ce potentiel stigmat.

b) Sources du stigmat

Revenons en premier lieu à la question de la source du stigmat organisationnel dont pourraient faire l'objet les ESSMS. Si le stigmat est une marque qui soumet un acteur social à la dévalorisation, la source est ce qui engendre la marque discréditante, qui classe l'acteur social comme différent. Pour Zhang et al. (2021), les sources du stigmat organisationnel peuvent coexister. Cependant, dans la littérature, l'hypothèse d'un transfert du stigmat individuel au niveau organisationnel est particulièrement privilégiée en ce qui concerne les organisations du handicap. Dans cette hypothèse, c'est parce que les ESSMS accompagnent des personnes en situation de handicap, que le milieu ordinaire rejette, que ces mêmes ESSMS sont stigmatisés. Zhang et al. (2021) parlent de « stigmatisation par association », c'est-à-dire « causée par la proximité, l'association ou le contact avec des acteurs qui sont stigmatisés » (Zhang et al. 2021:194). Le fait que les ESSMS fassent de

l'accompagnement des personnes en situation de handicap leur principale activité, correspondrait alors à une organisation devant gérer un « core-stigma » (Hudson et Okhuysen 2009). Nous pensons que les acteurs, notamment issus du système olympique et paralympique, ne formalisent pas exactement de cette manière la source d'une éventuelle stigmatisation organisationnelle des ESSMS. En effet, la source du stigmate des ESSMS apparaît comme particulièrement difficile à démêler lors de la préparation du méga-événement.

A première vue, les ESSMS sont bien au cœur d'une forme de stigmatisation organisationnelle en ce qu'ils ne sont pas pensés dans la préparation, ou avec du retard, peu soutenus en termes de moyens et perçus globalement négativement. Nous l'avons vu, leurs caractéristiques sont associées à une dévaluation dogmatique des personnes en situation de handicap, du registre du manque de capacités et de la dépendance. Les ESSMS absorberaient les images dégradantes pour les personnes en situation de handicap. Cette perspective nous semble d'autant plus intéressante à suivre que cette question de l'adaptation des dispositifs est au cœur d'une concrétisation limitée de l'effet-levier. L'inclusion des personnes en situation de handicap pendant la préparation relève plus d'une illusion performative que de la mise en place de moyens structurants.

Pour autant, l'hypothèse du stigmate par association peut largement être discutée, dans la mesure où les personnes en situation de handicap ne semblent pas être les objets d'une telle stigmatisation auprès des représentantes des organisations du système olympique et paralympique. Il n'est pas question de parler de ce qu'une personne ne peut pas faire : l'approche déficitaire individuelle est largement absente dans notre corpus du côté du milieu ordinaire. A ce titre, on peut parler d'un stigmate organisationnel d'association a minima ambigu, les personnes en situation de handicap étant, au moins dans les discours, épargnées par des évaluations négatives associées plus volontiers aux ESSMS. Cette première lecture d'un transfert parfaitement symétrique (les personnes en situation de handicap sont stigmatisées donc les ESSMS également) nous semble incomplète, ou en tout cas simplificatrice. Dans notre terrain, les ESSMS ne s'occupent pas de personnes que la société exclut sciemment, mais de personnes que la société estime essayer d'inclure, malgré des moyens matériels et immatériels limités. Nous insistons, les personnes en situation de handicap sont mentionnées dans une grande partie des stratégies et érigées, par les pouvoirs publics, comme une priorité, sans faire l'objet d'une critique sévère, d'un rejet, d'une discrimination ou d'une marginalisation basés sur des préjugés.

A partir de là, la source du stigmate organisationnel des ESSMS se dilue, au moins en apparence. C'est, à notre avis, ce qui alimente les perceptions particulièrement négatives à l'égard des ESSMS durant la préparation des Jeux. Ces derniers apparaissent comme des obstacles à l'inclusion en ce qu'ils

ne sont pas informés, donc ne diffusent pas l'information et ne sont pas capables de briser leur routine pour permettre aux personnes en situation de handicap de participer à des événements ou des programmes. Les ESSMS ne font pas office de seuil aux yeux de nos interlocutrices : ils ferment les portes au milieu ordinaire et, en l'occurrence, au milieu extraordinaire de l'événement. De ce fait, la source d'une potentielle stigmatisation organisationnelle apparaît comme décorrélée, c'est-à-dire tout à fait différente de la personne stigmatisée en tant que telle, et concernerait plutôt un problème d'inadaptabilité des organisations. En conséquence, la source du stigmatisme organisationnel semble se décaler légèrement. Dans nos entretiens avec les professionnelles des Jeux et nos observations, les ESSMS deviennent les sources de leur propre stigmatisme. Cette tendance n'est pas sans conséquence concrète, celui d'événementialiser la stigmatisation en oubliant la raison pour laquelle les ESSMS ont été créés. Les ESSMS n'apparaissent pas comme des organisations structurées autour d'un « core-stigma » (Hudson 2008) liées à des individus mais deviennent les artisans du stigmatisme de ces individus.

Cependant, cette piste amène une question : n'est-ce-pas, en quelque sorte, une forme, même décalée, de transfert du stigmatisme individuel à l'organisationnel ? Trois points nous semblent importants pour proposer une lecture plus juste. Tout d'abord, l'idée d'un stigmatisme exclusivement organisationnel contraste fortement avec la prégnance des récits de stigmatisation des personnes en situation de handicap verbalisés par les professionnelles d'ESSMS. Ensuite, le fait que les limites du méga-événement identifiées par les professionnelles relèvent en premier lieu de leurs enjeux internes nous semble assez évocateur : ces organisations, avant, pendant ou après le méga-événement, se vivent toujours comme bricolées, en tension ou oubliées dans une société excluant les personnes qu'elles accompagnent, bien qu'elles soient une « priorité ». Enfin, ce qui est reproché aux ESSMS, comme le manque de flexibilité, l'ignorance ou l'apathie, renvoie à des modalités classiques de stigmatisation des personnes en situation de handicap elles-mêmes. On pourrait alors se rapprocher d'une interprétation plus complète. Les ESSMS seraient le rappel désagréable d'une stigmatisation individuelle des personnes en situation de handicap qui n'est pourtant plus tenable socialement. L'intégration des ESSMS et leurs revendications révèlent bien ce que la société se reproche de ne pas faire en faveur de l'inclusion de personnes qui ne sont plus discréditées de manière directe et qu'il faut, par conséquent, se donner les moyens d'inclure. Dit autrement, sans faille fondamentale au niveau individuel, l'incapacité à impliquer au niveau organisationnel les ESSMS renvoie au découplage, violent et sournois, entre le faire et le penser.

A ce titre, la description des présomptions de stigmatisation des personnes en situation de handicap au niveau interorganisationnel nous semblent finalement être l'un des apports les plus solides de notre recherche. Organisations stigmatisées et organisations stigmatisantes se reprochent mutuellement de marquer une personne d'une manière infamante. Nous l'avons vu, l'un des éléments

centraux des négociations entre les ESSMS et les organisations du programme « Handicap et volontariat » s'appuie sur une défiance concernant ce que chaque partie représente réellement des personnes en situation de handicap ou projette sur elles. Les présomptions de stigmatisation sont nombreuses, les intérêts représentés par chaque partie n'étant pas nécessairement ceux des personnes concernées, puisqu'elles ne sont pas là. Cette sclérose rend l'évaluation des décisions prises par les unes et les autres particulièrement difficiles, chaque organisation pouvant se justifier par des intentions prêtées de tri pour les unes, de surprotection pour les autres. Ainsi, les personnes en situation de handicap sont rhétoriquement au « centre », non pas parce qu'elles sont invitées à s'exprimer en leur nom, mais en ce que chaque organisation part du principe que l'autre ne souhaite pas que les personnes en situation de handicap sortent de leur isolement. Cette nuance est essentielle : les procès d'intentions alimentent un climat de méfiance, mais aussi une étrange concurrence entre le milieu ordinaire et le milieu spécialisé sur le terrain de l'inclusion, deux milieux dont, nous l'avons montré, la perception de ces personnes demeure pourtant incomplète.

Ce jugement d'intention, qui justifie l'inaction dans la mesure où les demandes exprimées par les unes ou les autres ne sont pas recevables *a priori*, est alimenté par l'absence organisée des premiers concernés. Leur parole directe ne peut ni confirmer ni infirmer les positionnements de chaque organisation. Le fait qu'aucune des organisations présentes ne cherche à avoir recours à cette voix, en structurant des espaces dédiés, tend par ailleurs à privilégier l'hypothèse d'une certaine complaisance, plus ou moins consciente, avec l'entretien de cette défiance généralisée. On peut alors s'autoriser à aller plus loin. La source du stigmatisme des ESSMS ne serait pas tant liée au fait qu'ils œuvrent auprès des personnes en situation de handicap mais au fait qu'ils œuvrent comme les autres organisations du milieu ordinaire, c'est-à-dire en ayant peu recours à la participation directe des personnes concernées. Dit autrement, il nous semble que la légitimité des ESSMS ne soit pas liée au fait qu'ils accompagnent ou représentent les personnes en situation de handicap, exclues du milieu ordinaire, mais au fait qu'ils pourraient favoriser leur parole directe, afin de mettre ce même milieu ordinaire devant le fait de ses propres limites. Penser la source du stigmatisme organisationnel des ESSMS apparaît particulièrement salutaire pour sortir des débats d'accusations d'intention interorganisationnels, et se recentrer sur la création d'autres modalités d'échanges collectifs avec les personnes concernées. Il s'agit d'un outil conceptuel particulièrement fort pour épaissir l'analyse des difficultés et des souffrances parfois exprimées par les professionnelles et les personnes en situation de handicap.

Retrouver la source du stigmatisme des ESSMS met chacun et chacune face à l'examen du regard porté sur les personnes en situation de handicap et l'aide que l'on pense apporter. Lors de la préparation, la source du stigmatisme n'est pas toujours clairement identifiable : s'agit-il d'un stigmatisme par association aux personnes en situation de handicap ou d'un stigmatisme de l'exclusion des personnes en situation de

handicap ? Nous proposons d'envisager sérieusement une nuance de l'hypothèse d'un transfert symétrique d'un défaut fondamental des personnes en situation de handicap vers les ESSMS. En effet, dans les discours de nos interlocutrices du milieu ordinaire, le handicap n'équivaut pas à une faille claire et dicible. Pourtant, il subsiste l'idée que les ESSMS sont des organisations dépendantes. Nous proposons de considérer cette observation à la lumière d'un changement de perception globale du niveau stigmaté individuel. A ce titre, les ESSMS portent le poids de ce que le milieu ordinaire échoue à faire pour des personnes que l'on ne peut se contenter de discréditer, au moins dans les mots. S'en suit alors une tendance à la défiance interorganisationnelle : qui discrédite, qui entache, qui instrumentalise les personnes en situation handicap en leur absence des espaces de discussions et de décision ? Le doute subsiste et contribue à une forme de *statu quo*, qu'aucune des parties prenantes ne s'aventure pourtant à résoudre. Approfondissons cette première analyse de la source du stigmaté en essayant de décrire plus précisément ses caractéristiques.

c) Caractéristiques du stigmaté

En prenant en compte les précautions concernant la terminologie de « stigmaté » et concernant sa source, nous allons à présent approfondir ces premières analyses en nous interrogeant sur les caractéristiques du stigmaté des ESSMS durant la préparation des Jeux. Zhang et al. (2021) proposent de distinguer cinq éléments pour pouvoir qualifier le stigmaté d'une organisation : la « centralité », le « caractère perturbateur », la « dissimulation », la « malléabilité » et la « contrôlabilité ». Ces précisions nous permettent de montrer qu'il n'est pas question d'un simple phénomène passif, où les ESSMS subiraient une stigmatisation exclusivement imposée de l'extérieur, ils peuvent aussi contrer ou contribuer à cette dynamique.

La **centralité** du stigmaté correspond à la proximité des attributs ou des pratiques stigmatisées par rapport à l'identité fondamentale des organisations. Les ESSMS ont un statut juridique directement lié à l'accompagnement des personnes en situation de handicap : il s'agit d'organisations sous autorisation. Les ESSMS sont donc sollicités précisément car ce statut assure une forme de vivier, plus ou moins captif, de personnes en situation de handicap. Les ESSMS ont d'ailleurs tendance à revendiquer cette activité d'accompagnement des personnes en situation de handicap, dans la mesure où elle justifie des modifications des cadres établis du milieu ordinaire. A ce titre, les ESSMS se situeraient plutôt dans le cas de figure d'une centralité marquée, les rapprochant d'un « core-stigma ». Autrement dit, leur participation à la préparation du méga-événement est intrinsèquement liée à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Celui-ci, en tant que caractéristique durable, typifie la ligne de leurs activités. Pourtant, dans la préparation des Jeux, cette centralité n'assure pas la reconnaissance d'une quelconque expertise ou apport, l'implication des ESSMS

gestionnaires apparaissant plutôt comme des obstacles à la mise en place de dispositifs pour lesquels ils n'ont pas été consultés, de toute façon. Nous l'avons vu, les ESSMS font l'objet d'un traitement tout à fait différent des individus. La centralité du stigmatisme demeure, mais le poids se décale.

A ce titre, le **caractère perturbateur** des ESSMS, c'est-à-dire la mesure selon laquelle le stigmatisme perturbe l'interaction sociale ou est perçue comme une menace pour les autres, peut être précisée. Pour Zhang et al. (2021), il existe une corrélation directe entre la perception de la perturbation et l'intensité des réactions négatives qu'elle génère. Nos résultats montrent que l'intégration des ESSMS au sein de la préparation du méga-événement exige parfois d'importantes transformations du modèle de l'événement prévu. En cela, les ESSMS apparaissent et sont appréhendés comme perturbateurs : ils vont notamment rendre particulièrement tangible le manque de moyens déployés dans le cadre du méga-événement, mais également dans le cadre du milieu du handicap. Leur participation brise souvent des modalités linéaires de l'être, du penser et du faire, dont témoigne parfaitement l'exemple du programme « Handicap et volontariat ». L'implication des ESSMS ne remet pas seulement en question le méga-événement, elle conduit en fait à remettre à plat un système global. Voici quelques exemples concrets :

- Ouvrir le Label Génération 2024 aux ESSMS amène à s'interroger sur le nombre réel de clubs parasportifs,
- Structurer les liens entre les ESSMS et d'autres secteurs associatifs via Impact 2024 visibilise le manque de financements et de ressources humaines dédiés à la conduite régulière de projets sportifs,
- Etablir des clauses sociales dans les marchés des Jeux amène à revoir les modalités globales de sponsorship,
- Réduire la durée du volontariat conduit à reconnaître les ambiguïtés d'un bénévolat de compétences de dix jours imposés.

En bref, les ESSMS représentent un potentiel perturbateur important, d'autant plus s'ils sont sollicités tardivement dans le processus de préparation. En revanche, la possibilité de ne pas les associer, sans une réaction particulièrement vive de leur part, ou de dissimuler leur action lors de la livraison indiquent les limites de ce caractère perturbateur. Il est donc possible de cacher les ESSMS qui participent à une dynamique de jopisation de l'inclusion mais également ceux qui ne peuvent pas participer. Ici, l'ambiguïté du stigmatisme liée aux personnes ou aux organisations est particulièrement prégnante. En effet, ce que les ESSMS viennent perturber à un niveau interorganisationnel touche parfois aux conditions qui permettent l'inclusion à un niveau individuel. Cela exige de détailler la dissimulation possible du stigmatisme organisationnel des ESSMS.

La **dissimulation** correspond à la mesure dans laquelle un stigmaté peut être caché ou déguisé aux yeux des autres (Zhang et al. 2021). Reprenons un instant l'hypothèse d'un transfert symétrique du stigmaté individuel à l'organisation. Dans le Programme « Handicap et volontariat », les modifications du cadre principal qui auront été nécessaires à la présence de la personne en situation de handicap apparaissent comme le noyau dur de perceptions négatives et dégradantes de l'individu. Ici, l'action des ESSMS doit pouvoir être cachée, au profit d'une personne en situation de handicap « comme les autres ». Le handicap, étant avant tout pensé sur un mode individuel, mène à une délégitimation du rôle des ESSMS qui se caractérisent, fondamentalement, par une collectivisation du handicap. Par ce geste, c'est également le bricolage effectué par les ESSMS qui est dissimulé. Le refus d'un uniforme pour les accompagnants est assez illustratif. Les ESSMS sont largement exposés, lors de la préparation du méga-événement : le simple fait de participer à une activité, un événement local, exigeant une véritable réflexion de long terme, révèle ce que, structurellement, les ESSMS et le milieu ordinaire n'offrent pas à une personne en situation de handicap. Or, dans la littérature, une fois révélé après avoir été dissimulé, le stigmaté peut faire l'objet de sanctions sociales violentes. Ce qui est frappant ici tient au fait que le dévoilement des personnes en situation de handicap ne provoquerait pas nécessairement une réaction violente de la part du grand public. Cela est moins sûr pour la révélation de pratiques organisationnelles jusqu'alors ignorées ou minorées. Le fait que nos interlocutrices du système des Jeux soient étonnées des difficultés rencontrées par les ESSMS en matière de partenariats avec les acteurs de proximité est assez symptomatique de cette prise de conscience. La dissimulation est donc globalement possible, voire encouragée.

Cette possible dissimulation du stigmaté fonctionne avec sa **malléabilité**, c'est-à-dire la mesure dans laquelle la condition stigmatisante évolue au fil du temps. Au début de la préparation du méga-événement, les ESSMS apparaissent principalement comme impensés. Cependant, à mesure que le méga-événement approche, ces derniers se voient de plus en plus sollicités. Ils sont « pensés après », mais pas tout à fait oubliés, dans la mesure où ils peuvent contribuer au récit du méga-événement, à travers le nombre de personnes en situation de handicap qu'ils représenteraient. Pour autant, entre 2017 et 2024, les ESSMS accompagnent toujours des personnes en situation de handicap. Cette malléabilité du stigmaté organisationnel des ESSMS nous semble centrale pour anticiper les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap, mais également les aidants, formels et informels. Ceux-ci doivent composer avec une désirabilité fluctuante et ce dans le temps compressé de la préparation du méga-événement, sans que cela ne mène nécessairement à une transformation de l'environnement. Cette agitation stérile se retrouve dans la plupart de nos entretiens avec les acteurs des organisations du système olympique et paralympique, qui expriment un manque prégnant

de contrôle sur les décisions. Or, c'est précisément à cet endroit que la cinquième caractéristique du stigmatisme organisationnel nous semble importante à décrire.

La **contrôlabilité**, c'est-à-dire la mesure dans laquelle un acteur stigmatisé est perçu comme étant responsable de causer, d'avoir ou de maintenir la stigmatisation¹¹⁸, est assez déroutante à analyser dans le cadre du méga-événement. Lors de la préparation, les ESSMS sont majoritairement considérés comme responsables de la stigmatisation des personnes en situation de handicap mais également comme responsables de leur propre stigmatisation. Or, le handicap ferait précisément partie des stigmates qui ne sont pas considérés comme étant le résultat d'une action consciente. Pourtant, les ESSMS apparaissent comme responsables de leur manque d'implication dans la dynamique. On trouve un décalage entre la contrôlabilité présumée du stigmatisme au niveau individuel et celle présumée au niveau organisationnel. Il nous semble que cette piste doit être approchée avec beaucoup d'attention, ce décalage illustrant le filtre qu'exerce les ESSMS entre les individus et la société ordinaire, un filtre que les ESSMS peinent parfois à verbaliser. La contrôlabilité du stigmatisme organisationnel des ESSMS est particulièrement contradictoire : alors que la théorie voudrait que le handicap ne soit pas un stigmatisme contrôlable, celui des ESSMS apparaît comme contrôlable et fait d'ailleurs l'objet de critique dans sa gestion. En rapportant les revendications des ESSMS aux insuffisances des organisations, voire à la stigmatisation qu'elles produisent à l'égard des personnes en situation de handicap, les ESSMS doivent justifier chacune de leur demande.

Nous proposons de résumer ainsi les caractéristiques du stigmatisme organisationnel des ESSMS. Ces derniers semblent former un tandem indissociable avec les personnes en situation de handicap, sans pour autant pouvoir arguer d'un stigmatisme incontrôlable et tout en étant blâmés pour leur manque d'implication, qui, une fois rectifié, tend à perturber le cadre préalablement établi. Dans le cadre des Jeux, les personnes en situation de handicap font partie du public cible : ce stigmatisme organisationnel apparaît alors comme particulièrement malléable. Leur participation est l'un des ingrédients d'acceptabilité du méga-événement. On assiste alors à l'effacement des ESSMS au profit d'une visibilité des personnes en situation de handicap, à un niveau individuel.

Conclusion

Nous espérons proposer une contribution théorique significative à l'étude de la stigmatisation organisationnelle des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), à travers plusieurs aspects. Tout d'abord, en explorant comment les perceptions négatives de ces

¹¹⁸ Pour Zhang et al. (2021), plus le stigmatisme est considéré comme contrôlable, plus les sanctions sociales seront importantes et les évaluations négatives accrues

établissements se forment et influencent leur intégration dans la société et lors d'événements majeurs comme les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, nous souhaitons offrir un cadre analytique unique pour comprendre les dynamiques spécifiques de la stigmatisation dans ce secteur, qui manifestement oscillent entre occultation et exigence de participation.

Nos travaux proposent également d'étudier avec précaution ce qui fait « stigmaté » sur le terrain. Plutôt que d'être l'objet d'une sanction explicite, le stigmaté des ESSMS se construit par un impensé organisationnel et des perceptions négatives diffusant l'idée d'une dépendance, ce qui les relègue à une position marginale dans la préparation des Jeux. Cet impensé génère un cercle vicieux de perceptions négatives sans pour autant aboutir à un stigmaté pleinement identifiable : parle-t-on des personnes accompagnées ou des organisations elles-mêmes ?

A partir de là, nous remettons en question de l'hypothèse du stigmaté par association en ce qui concerne les ESSMS, en mettant en évidence un déplacement du stigmaté organisationnel vers une perception de dépendance et d'inadaptabilité plutôt qu'un simple transfert du stigmaté individuel des personnes en situation de handicap. En effet, les dynamiques interorganisationnelles et la défiance mutuelle entre acteurs, révèlent que la source du stigmaté des ESSMS réside moins dans leur lien avec le handicap que dans leur incapacité perçue à favoriser une inclusion pensée sans eux. On assiste plutôt à une sorte de reconfiguration de la source au moment où les ESSMS en tant qu'organisations tâtonnent en matière d'inclusion dans le milieu ordinaire. Nous proposons de considérer avec sérieux le fait que le milieu ordinaire ne rejeterait pas nécessairement la personne en situation de handicap mais plutôt l'organisation qui accompagne cette personne, en ce qu'elle représente un obstacle parmi d'autres. Cela ne garantit pas nécessairement que le rapport de force pour effectivement participer soit en faveur des individus.

Cela est particulièrement significatif au moment de travailler sur les dimensions de la stigmatisation (centralité, caractère perturbateur, dissimulation, malléabilité et contrôlabilité). D'une part, leur centralité dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap les place au cœur des enjeux d'inclusion, mais leur expertise reste largement ignorée et leur contribution sous-estimée. D'autre part, leur présence perturbe les structures préexistantes du méga-événement, mettant en lumière des lacunes dans les ressources et les financements, mais leur rôle est souvent dissimulé au profit d'une vision plus individuelle du handicap. La malléabilité de ce stigmaté montre que, si leur rôle est de plus en plus reconnu à l'approche des Jeux, cette reconnaissance reste superficielle. Enfin, si le handicap au niveau individuel semble perçu comme un phénomène non contrôlable, les ESSMS sont blâmés pour leur absence d'adaptabilité. Ainsi, les ESSMS naviguent dans un environnement où leur légitimité est fragile, face un handicap parfois idéalisé ou méconnu, face à une représentativité

largement questionnée. Cette description concerne un moment précis de la vie sociale : la préparation des Jeux. A partir de là, nous aimerions discuter des apports et limites du rapprochement entre les deux cadres théoriques explorés jusqu'ici séparément, à savoir l'effet-levier et le stigmatisme organisationnel. Notre objectif est d'interroger l'ambiguïté du stigmatisme organisationnel des ESSMS que nous venons de décrire à la lumière du contexte particulier dans lequel nous l'avons étudié, la préparation d'un méga-événement. En effet, Zhang et al. (2021) rappellent que l'émergence du stigmatisme est finalement assez peu interrogée dans la plupart des travaux dédiés. Au regard de nos Résultats, qui soulignent une source du stigmatisme difficilement traçable en ce qui concerne les ESSMS, il nous semble particulièrement important d'approfondir cette dimension, en considérant avec plus d'attention le moment particulier de notre étude.

Contribution théorique 2 – Développement d'une théorisation du stigmatisme organisationnel des ESSMS

Cette recherche propose une contribution à la théorie du stigmatisme organisationnel, en s'appuyant sur le cas des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) dans le contexte des Jeux de Paris 2024. Alors que Dargère (2012) évoque le « stigmatisme de l'asile », suggérant un stigmatisme de l'individu dans l'organisation, lié aux pratiques, au fonctionnement interne mais également un transfert de stigmatisme de l'organisation vers l'individu, nous avons exploré l'hypothèse de décalages où l'organisation est moins bien perçue que les personnes qu'elle accompagne, et inversement, en élargissant l'échelle d'analyse, en dialogue avec Hudson (2008).

Notre recherche a ainsi exploré l'hypothèse d'un stigmatisme des individus sur l'organisation mais également le stigmatisme interorganisationnel, généré par des rapports de défiance ou de hiérarchie implicite entre ESSMS et organisations du milieu ordinaire. Nous montrons que les ESSMS se situent dans un entre-deux, ni pleinement exclus, ni pleinement légitimes, oscillant entre exigence de participation et invisibilisation. Cette position fragile renvoie à des ambiguïtés importantes dans la plupart des dimensions classiques du stigmatisme (centralité, perturbation, dissimulation, malléabilité, contrôlabilité), parfois moins liées au handicap des individus qu'à une perception d'inadaptabilité de ces organisations au « milieu ordinaire ». A ce titre, plus qu'un simple transfert du stigmatisme individuel lié au handicap vers l'organisation, nous mettons en évidence la possibilité d'un déplacement du stigmatisme dans les discours : il vise parfois moins les personnes accompagnées que les organisations elles-mêmes, perçues comme un frein à l'inclusion. Notre approche éclaire la difficulté des ESSMS à créer des situations de contact social mixte et à sortir du « vase clos », tout

en soulignant le besoin relier différentes strates de stigmat, dont certaines ont déjà été explorées par Dargère (2012):

- le stigmat dans l'organisation
- le stigmat de l'organisation sur les individus
- le stigmat des individus sur l'organisation
- le stigmat interorganisationnel

A notre connaissance, la seule étude se saisissant de ces différents niveaux est celle de Campana, Duffy, et Micheli (2022), qui propose d'ailleurs de «spectaculariser» la stigmatisation fondamentale associée aux *drag queens* en présentant et en promouvant activement des spectacles publics.

Section 3 – Articulation du stigmat et de l'effet-levier du méga-événement en matière d'inclusion

Introduction

A première vue, les littératures de l'effet-levier du méga-événement et celle du stigmat organisationnel semblent bien éloignées. Pourtant, au moment de la préparation, les deux concepts se rejoignent sur un même terrain analytique, le méga-événement pouvant être considéré comme un outil face à la stigmatisation par les uns, ou non, par d'autres. Cet enjeu des perspectives rejoint le rapport amour-haine du méga-événement qu'avait déjà identifié Müller (2017). A partir de là, nous souhaitons explorer la manière dont les deux cadres théoriques mobilisés se complètent et nous permettent d'approfondir notre Discussion. D'une part, nous analysons la mesure selon laquelle il est possible de parler d'émergence ou de maintenance, du stigmat organisationnel des ESSMS lors de la phase de préparation de ce méga-événement (a). D'autre part, nous nous explorons le concept de transfert du stigmat afin d'approfondir l'hypothèse d'une fabrication d'une inclusion sélective lors de la préparation du méga-événement afin de préciser nos premières réflexions sur ce qui constitue le stigmat des ESSMS (b). Enfin, nous proposons de revisiter les régimes d'inclusion proposés par Ravaud et Stiker (2000b; 2000a) en mettant en exergue un autre régime possible et complémentaire analytique, que nous appelons le régime de « stigmatisation/performance » (c).

a) Émergence et maintien du stigmat organisationnel dans un méga-événement à effet-levier faible

Le « cadre de la situation », pour reprendre les termes goffmaniens, est essentiel dans la vie du stigmat dans la mesure où il conduit des organisations et des personnes à être plus ou moins exposées au discrédit. Afin de mieux décrire et comprendre les relations entretenues entre méga-événement

et stigmatisation organisationnelle des ESSMS, nous allons tout d'abord nous intéresser à l'origine et à la nouveauté possible de ce processus en contexte de préparation des Jeux. Nous allons donc nous pencher sur l'hypothèse d'une « émergence » (Zhang et al. 2021), c'est-à-dire la formation de nouvelles structures ou propriétés, d'un stigmatisme organisationnel des ESSMS. Nous mettons en perspective cette piste de l'émergence avec celle d'un « maintien » (Zhang et al. 2021) du stigmatisme, d'une préexistence au méga-événement.

Alors que le méga-événement est présenté comme ayant un pouvoir transformateur en matière d'inclusion, conceptualisé sous la forme d'un effet-levier, l'idée d'émergence du stigmatisme organisationnel des ESSMS au moment de sa préparation du méga-événement attire notre attention. Le méga-événement correspondrait à l'émergence de phénomènes sociaux nouveaux, une forme de culture temporaire propre à l'événement. Cette exceptionnalité est d'ailleurs une idée particulièrement véhiculée dans l'imaginaire des Jeux, souvent de manière laudative, mais également pour en souligner l'aspect problématique dans leur gestion (Müller 2015a). À ce titre, le méga-événement amène à une forme d'interaction interorganisationnelle exceptionnelle. Quelques éléments vont dans le sens de cette interprétation. La planification et la coordination intensives exigent la création de postes dans les organisations du système olympique et paralympique, elles aussi en partie temporaires. Leur maîtrise de l'histoire et des activités courantes des ESSMS est limitée. À ce titre, la préparation semble propice à une exposition des ESSMS à un autre réseau, dont ils ne sont pas connus. La mise en place de nouveaux dispositifs dédiés à l'inclusion des personnes en situation de handicap favorise, y compris dans le cas de cet effet-levier faible, cette exposition. On assisterait à une forme d'émergence du stigmatisme, directement liée à la préparation du méga-événement à vocation inclusive.

Pour autant, nos résultats tendent à nuancer l'idée d'une émergence *ad hoc* du stigmatisme des ESSMS lors de la préparation du méga-événement. En effet, il nous semble illusoire de comprendre le méga-événement comme une forme d'une bulle d'appréhension des ESSMS. Le fait que les ESSMS soient oubliés et discrédités ne résulterait pas tant de l'émergence du stigmatisme lors de la préparation. Plusieurs éléments vont plutôt en faveur d'une sorte de maintien du stigmatisme organisationnel durant la préparation. Cette perspective de maintien du stigmatisme organisationnel nous semble particulièrement visible lors de nos entretiens avec les professionnelles d'ESSMS. Pour elles, l'effet-levier du méga-événement est principalement empêché non par des dimensions événementielles mais par des enjeux structurels, comme les difficultés relatives aux partenariats avec d'autres organisations de proximité. Lors de nos entretiens, les représentantes du système olympique et paralympique indiquent faire de leur mieux avec des outils insuffisants qui rendent les meilleures intentions caduques. Or, ces difficultés, dans un temps de la préparation du méga-événement qui paraît dérisoire

face à ce qu'il est supposé transformer, contribuent à une forme de réticence à l'implication des ESSMS, plus qu'elles ne la favorisent. Il conviendrait peut-être de parler d'une stigmatisation maintenue à travers des actions et des inactions intentionnelles de la part des organisations du système olympique et paralympique, comme la répartition financière du méga-événement, mais aussi involontaires, comme la méconnaissance du secteur du handicap. Ces tendances peinent à être endiguées par les ESSMS, aculés par un quotidien ressenti comme stigmatisant pour les personnes en situation de handicap, tout en éprouvant d'importantes difficultés à modifier ce même cadre, en particulier lorsqu'ils ne sont pas explicitement appelés à le faire. On assiste alors à la persistance et à l'acceptation tacite du stigmatisme organisationnel des ESSMS et plus concrètement, à l'accumulation de difficultés pour une collaboration fluide et ouverte entre les différentes structures.

Par ailleurs, si quelques organisations des Jeux sont en partie inédites, comme le COJOP, nous avons également noté que la majorité sont pérennes et directement en lien avec les ESSMS pour certaines. C'est notamment le cas des autorités de tarification et de contrôle qui financent les ESSMS et sont également à l'origine des dispositifs proposés. Si on peut concéder que les pôles et les services en charge peuvent différer, force est de constater que les acteurs qui œuvrent à la préparation des Jeux sont déjà bien ancrés dans le territoire-hôte. Cet élément est important et parfois oublié dans les analyses du méga-événement : celui-ci n'est pas tout à fait *ad hoc*. C'est justement cette complexité qui permet d'analyser des continuités avec un temps hors de l'événement. Les préjugés et les jugements négatifs entre organisations, sont émis par des acteurs qui se connaissent souvent avant les Jeux. C'est sans doute précisément à cet endroit qu'explorer la possibilité d'un stigmatisme organisationnel complète le concept d'effet-levier du méga-événement. Il s'agit de rendre tangible une intention qui, bien qu'en partie partagée par les acteurs hôtes, ne parvient pas à se frayer un chemin en amont du méga-événement, sous le poids d'un quotidien que l'événement ne parvient pas à transcender.

b) Transfert ou effacement du stigmatisme organisationnel dans un méga-événement

Nous avons vu que la préparation des Jeux ne nous semble pas être le théâtre de l'émergence du stigmatisme, mais plutôt celui de sa maintenance. Pour autant, ces réflexions ne permettent pas, à ce stade, de mieux saisir la particularité évoquée précédemment, à savoir ce brouillage de la source du stigmatisme organisationnel, voire du stigmatisme de manière générale. Une autre étape de la stigmatisation nous semble donc centrale à interroger, celle du transfert. En effet, la question du transfert du stigmatisme entre ESSMS et personnes en situation de handicap nous semble pouvoir être débattue à deux égards dans le contexte de préparation des Jeux.

Tout d'abord, dans le sillage des travaux de Goffman, les travaux de Dargère suggèrent l'idée que l'ESSMS, en tant qu'organisation, transfère un stigmate à l'individu, le « stigmate de l'asile » (2012), c'est-à-dire « lorsque son placement est porté à la connaissance des individus et soumis aux jugements producteurs de la sanction sociale ». Au vu du décalage entre les perceptions négatives de l'ESSMS et la volonté que les personnes en situation de handicap participent à la dynamique des Jeux, cette première piste nous semble intéressante à suivre et à approfondir pour éclairer nos résultats. Dans nos entretiens, certaines professionnelles, en particulier celles percevant des Jeux comme un outil de déstigmatisation des personnes concernées, nous font part de pratiques discriminatoires au sein de leurs structures, qu'elles s'efforcent d'éviter, comme la sortie de groupe. De plus, les professionnelles expriment assez volontiers les limites des modalités actuelles de l'accompagnement pour, effectivement, construire quelque chose d'ajusté et de diversifié en termes d'accompagnement. Or, ce que l'ESSMS ne parvient pas à faire ou refuse de faire dans ses partenariats engendre un décalage entre l'identité réelle et l'identité virtuelle de la personne sans qu'elle puisse nécessairement en avoir conscience ou la contrôler, n'ayant pas accès aux espaces de négociations interorganisationnelles. L'identité virtuelle, c'est-à-dire la façon dont une personne se présente aux autres dans le cadre des interactions sociales, ou plus simplement, le contrôle de l'impression qu'elle donne aux autres, passe finalement par un intermédiaire, l'ESSMS, dont les négociations concernent un collectif et non son "soi" authentique. Ce lissage n'est pas anodin. Les personnes elles-mêmes ne peuvent pas mettre en avant l'image spécifique qu'elles veulent que les autres voient. Nous l'avons vu, les personnes ayant participé au programme « Handicap et volontariat » revendiquaient vouloir aider, avant même d'être aidées. Cette volonté était par ailleurs déjà observée par Marcellini (2005:136), lorsqu'elle évoque le cas de Christian, bénévole handisport, lui-même en fauteuil roulant. Cependant, les représentantes d'ESSMS ont tendance à défendre ce qu'elles vont considérer comme une identité réelle, c'est-à-dire une identité parfois plus vulnérable et plus dépendante que ce que les personnes en situation de handicap souhaiteraient démontrer. En somme, le « stigmate de l'asile » (Dargère 2012) tiendrait en partie à cette composition d'image individuelle par un référentiel organisationnel que les premiers concernés ne maîtrisent pas, en particulier dans les relations interorganisationnelles.

Or, c'est à cet endroit que se situe toute la particularité du contexte du méga-événement. Cette identité que les professionnelles vivent comme « réelle » ne correspond pas à ce que les représentantes du système olympique et paralympique souhaitent voir. Dans le contexte de préparation du méga-événement, les personnes en situation de handicap sont invitées à participer en ce qu'elles sont « comme les autres », c'est-à-dire qu'elles sont des personnes qui pourraient être accueillies dans un club, dans un lieu culturel, bénévoles dans un événement. Ce « comme si » est en partie basé sur une forme d'occultation des transformations matérielles et immatérielles qu'il faudrait

engager dans le milieu ordinaire. En cela, le stigmatisme goffmanien mérite d'être rapproché du concept de « supercrip ». Tous deux traitent de la manière dont la société perçoit et réagit aux différences et aux handicaps. Alors que le stigmatisme met en lumière la discrimination et la marginalisation négatives, le supercrip met en avant des attentes héroïques qui peuvent être tout aussi marginalisantes et oppressantes, le handicap n'étant accepté que *parce qu'il* n'empêche pas de faire des choses extraordinaires.

A ce titre, le décalage que nous observons entre perceptions des personnes et perceptions des organisations ne nous semble pas pouvoir être réduit au transfert du stigmatisme de l'ESSMS vers la personne, mais doit également être compris comme la possibilité d'un transfert du stigmatisme des personnes en situation de handicap vers les ESSMS. Ces organisations, en exprimant effectivement le besoin d'adaptations plus ou moins substantielles des stratégies olympiques et paralympiques prévues, détricotent une identité virtuelle des personnes en situation de handicap créée par le milieu ordinaire. Or, cette expression cadre finalement assez mal avec des Jeux olympiques et paralympiques qui demeurent un vaste spectacle de capacités exceptionnelles, de résilience et de surpassement de soi dans un domaine aussi élitiste que le sport de haut niveau. La difficile mobilisation des ESSMS lors de la préparation ne doit donc pas être réduite à une perception négative de ces structures, particulièrement tangible dans le cadre de notre terrain, mais comprise comme une dynamique en tandem avec un regard biaisé sur les personnes en situation de handicap produit par le milieu ordinaire.

Ainsi, le cadre théorique de l'effet-levier du méga-événement invite à analyser la fabrication du méga-événement comme une série de réinterprétations, de détournements du stigmatisme. Il s'agit d'épaissir l'analyse de l'effet-levier en précisant les échelles, en décrivant avec le plus de clarté possible la manière dont le stigmatisme s'essouffle ou, au contraire, se renforce en fonction de la concrétisation des dispositifs. Nous ne parlons pas ici de l'effacement du stigmatisme précisément pour cette raison. Cependant, on observe bien un basculement de l'image : à l'image négative de dépendance des ESSMS est opposée celle de la performance imaginée des personnes en situation de handicap. S'il ne s'agit pas tout à fait d'un effacement du stigmatisme, cette observation nous pousse finalement à travailler ce que cela travaille en creux, un autre régime d'inclusion.

c) Ouverture : vers un autre régime de l'inclusion : « stigmatisation/performance » ?

Nous aimerions ici approfondir l'isotopie de la performance, récurrente, sous différentes unités sémantiques, dans nos lectures et sur notre terrain. Il convient de souligner que cette proposition s'inscrit davantage comme une ouverture de réflexion, une piste d'analyse théorique visant à

interroger les dynamiques sous-jacentes, plutôt que comme une conclusion définitive des résultats de notre étude.

Si, dans un premier temps, la participation des ESSMS peut apparaître comme un levier de déstigmatisation, l'illusion d'une performance inclusive nourrit également un revers pervers qui mérite d'être analysé avec attention. En effet, la quête de performance, à la fois symbolique et organisationnelle qui caractérise les Jeux, semble prendre une tournure contre-productive lorsque la participation des ESSMS au méga-événement est laissée sans véritable évaluation, ni véritable enjeu, autre que communicationnel. Cette réflexion fait écho à l'un des éléments relevés dans notre Revue de littérature. La stigmatisation et son envers, ne sont pas abordés comme un « régime d'inclusion-exclusion » à part entière dans les travaux de Ravaud et Stiker (2000b; 2000a). Ces derniers parlent plutôt des régimes « assistance/inclusion différée » ; « marginalisation/inclusion conditionnelle » ; « discrimination/inclusion par normalisation » et « ségrégation/inclusion progressive ». Dans cette optique, nous proposons d'envisager un autre régime, celui de la « stigmatisation-performance » dans lequel la performance, qu'elle soit individuelle ou organisationnelle, renverrait à un mécanisme qui, tout en valorisant ce qui est discrédité, risque également de maintenir et de reproduire des rapports de pouvoir et de dévalorisation. Ce régime conduit à interroger la nature et l'ampleur des transformations nécessaires pour l'inclusion : à quel moment le fait qu'une personne ou qu'une organisation puisse performer nous permet-il de conclure que l'on sort de la stigmatisation ? Autrement dit, ce régime mettrait en lumière les tensions entre une performance mesurée et construite d'un petit nombre et un effet limité sur les réalités vécues par les personnes et les organisations concernées de manière générale et structurelle.

Au niveau individuel, comme nous l'avons vu précédemment, les ESSMS, en tant qu'institutions, jouent souvent un rôle majeur dans la définition de l'identité des personnes en situation de handicap. Elles déterminent en grande partie l'image que la société a de ces individus. Cette identité est souvent façonnée par les attentes et les normes propres aux ESSMS, qui peuvent être centrées sur les besoins de dépendance ou de prise en charge des personnes. Ainsi, cette vision peut renforcer leur vulnérabilité en les enfermant dans une image de personne fragile et limitée, qui ne correspond pas toujours à leur propre perception d'elles-mêmes ni à leurs capacités individuelles ni à ce qu'elles souhaitent renvoyer. En d'autres termes, l'identité imposée par ces institutions peut réduire la diversité et la richesse de l'expérience de la personne en situation de handicap, la confinant dans un rôle qui accentue sa vulnérabilité sociale et institutionnelle. Cependant, dans le cadre des Jeux, cette identité est souvent diluée et réajustée selon les exigences d'un spectacle plus large, celui de l'inclusion visuelle et symbolique des personnes en situation de handicap dans la société. Les athlètes paralympiques, tout comme les usagers des ESSMS, se retrouvent placés dans une logique de

performance qui participe à une réification dans une image préfabriquée, se rapprochant du « supercrip » évoqué plus tôt. La personne en situation de handicap n'est acceptée et valorisée que lorsqu'elle « dépasse » son handicap. Pour reprendre les termes de Marcellini :

« l'ordre sportif se révèle donc bien accueillant à la différence, pourvu que l'on adhère à la logique de performance. Faire montre de compétitivité, c'est afficher sa volonté d'en être et c'est gagner sa place dans le jeu de la concurrence, comme prémices de l'accès à une place sociale non discréditée. » (2005:167).

A ce titre, nos résultats font écho à une forme de « fin du handicap », au sens où « toute infirmité qui peut s'associer positivement à une figure du progrès ne peut plus « faire figure de handicap » (Marcellini 2007). Cependant, le « progrès » évoqué par Marcellini renvoie à l'émergence de « nouvelles catégories d'Hommes » (Marcellini et al. 2010), des sportifs de haut niveau, « hybrides », au corps à corps avec les technosciences. Les personnes que nous avons suivies et dont nous parlons ne relèvent pas de ces cas singuliers, mais partagent avec eux une trajectoire à ne pas négliger : entrer dans un monde initialement hermétique et prendre le risque de vivre une autre forme d'isolement social (Marcellini, Leselec, et Gleyse 2003).

Au niveau organisationnel, lors de la préparation des Jeux, les ESSMS semblent être pris dans une logique d'affichage, d'image et de spectacle. La pression à faire bonne figure dans ce contexte, à « démontrer » l'inclusion, se traduit notamment par une superficialité des engagements et des actions. Cette dynamique crée un décalage entre ce qui est attendu des ESSMS et ce qui peut réellement être mis en œuvre. En d'autres termes, il existe une tension entre la participation des ESSMS au grand spectacle de l'inclusion et les modalités concrètes de leur travail quotidien qui, souvent, n'ont pas les moyens ou les ressources pour répondre efficacement aux exigences de ce spectacle. L'exemple de la mise en place du programme « Handicap et volontariat » est tout à fait remarquable à cet égard. Ce qui constitue un problème majeur dans cette dynamique, c'est que cette performance affichée – cette participation aux Jeux – n'est que rarement, voire jamais, véritablement évaluée. L'absence d'un véritable suivi, d'une évaluation concrète de l'impact de cette participation sur l'inclusion des personnes en situation de handicap, transforme l'engagement des ESSMS en un simple outil de communication. Ce processus d'affichage entretient l'illusion d'une inclusion qui serait réussie, tout en négligeant les adaptations réelles nécessaires dans le quotidien des structures d'accueil. Paradoxalement, plus ces organisations s'impliquent dans l'événement, plus elles risquent de renforcer ce masque de la réalité de leurs pratiques et des besoins des personnes qu'elles accompagnent.

Dans cette perspective, le concept d'effet levier du méga-événement mérite d'être interrogé. Les Jeux se présentent politiquement comme une opportunité unique de visibilité et d'engagement pour

les ESSMS et les personnes en situation de handicap. Or, cet effet levier, censé produire des transformations durables, repose sur une dynamique paradoxale : d'un côté, la participation au méga-événement est censée favoriser une inclusion plus large en donnant de la visibilité aux acteurs concernés, notamment via le paralympisme ; de l'autre, elle risque de cantonner cette inclusion à un cadre performatif et événementiel, sans prolongement structurel. Autrement dit, l'effet-levier faible agit comme un amplificateur de la performance symbolique, sans garantir une réelle transformation des conditions d'inclusion au quotidien. Cette situation illustre parfaitement le régime de la « stigmatisation-performance », où la valorisation éphémère masque une absence de progrès structurels, laissant intactes les inégalités et les rapports de pouvoir préexistants.



Figure 38 Illustration extraite de l'article en ligne "L'engagement sportif des établissements à interroger" publié le 09/07/2024. Rédaction : Alexandra Marquet. Illustration : Pavo. Crédits : Actualités Sociales Hebdomadaires (ASH)¹¹⁹.

Les personnes enquêtées ici, professionnelles d'ESSMS et personnes concernées, se rejoignent sur une expérience partagée, même à parts inégales, de la possession d'un attribut fortement discrédité et de la volonté de déstigmatisation, par un engagement bénévole, sportif ou professionnel. Or, aux niveaux individuel et organisationnel, se joue une forme de double contrainte : d'une part, le handicap est toléré, mais sous la condition de la performance ; d'autre part, il est dissimulé, ignoré ou minimisé s'il est amené à remettre en cause la gestion telle qu'elle était pensée sans lui. En mettant en avant

¹¹⁹ <https://www.ash.tm.fr/conseils-de-pros/etablisseme>

une performance symbolique d'inclusion, mais en négligeant les ajustements matériels et les transformations profondes nécessaires dans les pratiques des structures, le méga-événement et les organisations qui l'alimentent créent une illusion d'inclusion, une idéalisation de ce que pourrait être l'inclusion : changer de regard sans changer plus.

Conclusion

Au fil de notre analyse, il apparaît que la stigmatisation des ESSMS dans le cadre de la préparation du méga-événement ne relève ni d'un processus neutre ni d'un processus tranché. Si l'organisation des Jeux ne génère pas en soi un nouveau stigmaté, elle contribue néanmoins à la réactualisation et à la perpétuation d'un stigmaté organisationnel préexistant, dont nous avons vu la difficulté à saisir la source. Ce dernier ne résulte pas d'une exclusion explicite, mais plutôt d'une série de mécanismes structurels, d'actions et d'inactions qui freinent l'intégration des ESSMS au processus de préparation.

Nous avons également montré que cette stigmatisation ne se limite pas à une dynamique unilatérale : elle se manifeste par un phénomène de transfert du stigmaté, tantôt des ESSMS vers les personnes en situation de handicap, tantôt en sens inverse. D'un côté, les ESSMS, en tant qu'intermédiaires institutionnels, peuvent involontairement façonner une identité stigmatisée de leurs usagers en les présentant sous un prisme normatif. De l'autre, le méga-événement, en valorisant une image performative du handicap, tend à invisibiliser la nécessité des adaptations structurelles, reléguant les ESSMS à une position perçue comme dépassée ou inadaptée.

Cette tension entre stigmatisation et valorisation nous a conduits à proposer une autre grille de lecture du phénomène : celle du régime d'inclusion-exclusion « stigmatisation/performance », dans le sillage des régimes proposés par Ravaud et Stiker (2000b; 2000a). Ce régime met en évidence l'ambivalence du méga-événement, qui, tout en affichant une volonté d'inclusion, privilégie une mise en scène d'une performance individuelle et organisationnelle qui ne remet pas fondamentalement en question les inégalités structurelles. Il invite ainsi à interroger sur la possibilité d'un effet-levier du méga-événement : la visibilité accrue de certains acteurs et certaines pratiques transforme-t-elle durablement les logiques d'inclusion, ou renforce-t-elle des stéréotypes et des asymétries de pouvoir ? C'est précisément à ce carrefour entre stigmaté et effet-levier que nous pouvons mieux saisir les dynamiques qui façonnent non seulement la perception des ESSMS, mais aussi leur intégration dans un événement conçu pour promouvoir l'inclusion et la diversité, dont les ESSMS seraient les obstacles. La préparation des Jeux constitue pour ces structures un contexte où la visibilité et la reconnaissance peuvent tant renforcer que fragiliser leur position dans la société.

A ce titre, nos observations montrent qu'il serait erroné de parler d'un effacement du stigmaté dans un méga-événement à effet-levier faible. Ce que l'on observe relève plutôt une reconfiguration

incertaine et hétérogène, que l'articulation entre stigmatisme et effet-levier permet de rendre intelligible. Nous défendons plusieurs contributions théoriques. Premièrement, les Jeux olympiques et paralympiques peuvent influencer la maintenance du stigmatisme organisationnel des ESSMS. Il est donc crucial de porter une attention particulière à ces structures en amont des méga-événements pour mieux comprendre les processus de construction sociale de la stigmatisation, qui apparaissent à la fois stables et évolutifs. Deuxièmement, cette réflexion souligne la nécessité d'une approche prudente des initiatives dites « inclusives ». Il convient de rester vigilant face à deux écueils : justifier l'accompagnement systématique en s'appuyant sur une stigmatisation préexistante, ou au contraire, refuser l'accompagnement systématique au nom d'une prétendue volonté d'éviter toute stigmatisation. En définitive, rapprocher l'effet-levier du méga-événement et le stigmatisme organisationnel permet d'élargir les perspectives sur la manière dont la société perçoit et réagit aux différences et aux handicaps. Cette articulation invite à une réflexion critique sur les attentes et les représentations sociales de l'inclusion lorsqu'elle est mise en avant comme un étendard des Jeux. À partir de ces constats, nous proposons, dans une seconde partie, quelques pistes d'action et de réflexion visant à dépasser ces tensions et contradictions.

Contribution théorique 3 - Articulation du stigmatisme et de l'effet-levier du méga-événement en matière d'inclusion

Notre travail propose une contribution théorique originale à l'étude du stigmatisme organisationnel, en l'analysant dans un contexte rarement exploré : celui de la préparation d'un méga-événement se réclamant de l'inclusion. Nous montrons que le stigmatisme des ESSMS n'est ni irréversible ni univoque, et que les professionnelles et les personnes accompagnées ne sont pas passives face à cette dynamique. Au contraire, elles développent des ajustements, parfois discrets, pour rendre leurs actions visibles et légitimes. Nous suggérons que la stigmatisation des ESSMS dans le contexte de préparation des Jeux ne résulte pas d'une exclusion frontale ou ad hoc mais d'un ensemble de mécanismes structurels et symboliques qui réactivent un stigmatisme préexistant. Autrement dit, ces événements ne créent pas un nouveau stigmatisme, mais peuvent en renforcer les contours ou en révéler les tensions latentes, à travers la valorisation sélective de certaines formes d'inclusion et la disqualification implicite d'autres. À ce titre, nous défendons une articulation théorique possible entre stigmatisme organisationnel et effet-levier d'un méga-événement.

En articulant stigmatisme organisationnel et effet-levier, nous proposons une grille de compréhension des dynamiques paradoxales de l'inclusion dans les méga-événements. Cette articulation permet de réinterroger les promesses des méga-événements dits inclusifs, en montrant qu'ils peuvent à la fois

offrir des opportunités de reconnaissance et renforcer des asymétries de pouvoir. Elle permet également de complexifier les catégories souvent mobilisées dans les politiques publiques en analysant comment chacune peut tour à tour porter, subir ou déplacer le stigmat.

En définitive, notre contribution vise à penser ensemble les conditions sociales de l'inclusion et les mécanismes de maintien des inégalités symboliques, en invitant à dépasser une lecture binaire des ESSMS comme obstacles ou relais de l'inclusion. Loin d'être uniquement des lieux de reproduction du stigmat, ces organisations constituent des espaces ambivalents, traversés de tensions mais aussi de capacités de recomposition vis-à-vis du milieu ordinaire. De même, considérer avec rigueur et de manière globale l'effet-levier que l'on souhaite créer conduit à avoir une attitude plus ou moins réflexive sur les préjugés et les stéréotypes qui nous amènent à le construire ainsi que le résultat que nous attendons en matière d'inclusion.

Conclusion du chapitre 1

À travers l'exploration des concepts d'effet-levier et de stigmat organisationnel dans le contexte des méga-événements comme les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, nous souhaitons mettre en lumière plusieurs contributions significatives.

Dans la section 1, l'analyse de l'effet-levier a permis de comprendre comment les organisations locales, initialement en marge du système olympique et paralympique, deviennent des acteurs clés de l'acceptabilité et de la réussite d'un méga-événement. En proposant une grille d'analyse plus fine de l'effet-levier, le chapitre convoque une grille d'analyse pertinente pour saisir la manière dont les transformations potentielles induites par les méga-événements ont été pensées, tout en soulignant les risques et les complexités associés à leur participation.

Dans la section 2, en examinant la stigmatisation organisationnelle des ESSMS, le chapitre a avancé une compréhension renouvelée des dynamiques de stigmatisation dans le secteur social et médico-social. Il a démontré que cette stigmatisation ne se réduit pas à un simple transfert du stigmat individuel vers l'organisationnel, mais qu'elle englobe des processus complexes de délégitimation et de reconfiguration sociale. Cette approche élargit le champ théorique en intégrant des perspectives interorganisationnelles et en mettant en lumière les défis spécifiques rencontrés par les ESSMS dans leur quête d'inclusion dans des événements majeurs.

Dans **la section 3**, la combinaison des cadres théoriques d'effet-levier et de stigmat organisationnel a permis de mettre en évidence les interactions interpersonnelles et

interorganisationnelles qui façonnent la perception et l'intégration des ESSMS dans un contexte événementiel complexe. Cette approche enrichit notre compréhension des mécanismes sous-jacents tels que la visibilité et la reconnaissance des organisations sociales dans des événements internationaux de grande envergure, en soulignant le caractère mouvant du stigmat.

En conclusion, ce **chapitre 1** apporte des contributions théoriques en élargissant notre compréhension des méga-événements en examinant de manière critique les dynamiques de stigmatisation organisationnelle dans le cadre spécifique des Jeux olympiques et paralympiques. Plutôt qu'un catalyseur de changement, les Jeux apparaissent, à l'issue de nos réflexions, comme un moment paroxystique du statuquo en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap. Ces perspectives théoriques enrichissent notre cadre analytique mais offrent également des pistes pour orienter les recherches, les politiques et les pratiques visant à promouvoir une véritable inclusion sociale.

Chapitre 2 – Perspectives : recherches, méga-événements et ESSMS

Introduction du chapitre 2

Ce **chapitre 2** a pour objectif de détailler les pistes d'action que permettent d'esquisser nos travaux de recherche. Celles-ci correspondent à la volonté de fournir des précautions, plus que des préconisations figées. Nous avons choisi de répartir ces précautions en trois sections, chacune correspondant aux organisations abordées tout au long de la thèse. Ainsi, dans la **section 1** nous revenons sur quelques éléments programmatiques pour la communauté de recherche, en détaillant les limites de notre démarche. C'est en commençant par les questions ouvertes par ce travail que nous proposons ensuite quelques pistes pratiques à l'attention du terrain. Le **section 2** revient plus particulièrement sur l'idée que des événements soient soutenus par les pouvoirs publics comme leviers en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Nous esquisserons principalement deux pistes à expérimenter au regard de nos résultats. Parallèlement, le **section 3** propose également quelques éléments de prospective, cette fois-ci concernant spécifiquement les ESSMS et les personnes orbitant autour des ESSMS, aidants, formels et informels, mais également personnes en situation de handicap. Ces propositions sont loin d'être exhaustives mais correspondent à ce que nos observations nous permettent de suggérer comme pistes d'expérimentation.

Section 1 – Limites et perspectives de la recherche

Introduction

Cette première section a vocation revenir sur les limites et les possibilités ouvertes par nos travaux en matière de recherche, notamment dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 dans les Alpes françaises. Nous proposons une première réflexion sur la préparation d'un méga-événement comme une période propice à une recherche-action, et dégageons une première contribution méthodologique (a). A partir de là, nous proposons des pistes, pour de futures recherches, visant à approfondir et à élargir la compréhension de la dimension dite « inclusive » des Jeux (b). Cela nous conduit finalement à insister, en matière d'inclusion, sur la nécessité de privilégier une approche comparative des mécanismes de préparation des méga-événements et d'événements plus locaux (c), que nous n'avons pas pu mener dans le cadre de cette thèse.

a) Que faire de l'« assistancialisation » de la recherche pendant la préparation des Jeux ?

Notre démarche met en lumière les tensions liées au dénuement du secteur des ESSMS en matière de recherche pendant la préparation des Jeux. Nous appelons ici « assistancialisation » un processus par lequel les chercheurs et chercheuses se retrouvent progressivement investis de missions relevant

de l'assistance éducative, sociale ou organisationnelle, sans en avoir été formés ni sans que cela ait été prévu initialement. Cette notion émerge de notre expérience de terrain, dans un contexte institutionnel dégradé où l'engagement des chercheurs dépasse leurs fonctions académiques. Comme déjà évoqué dans la Méthodologie, nous avons identifié assez tôt qu'il serait difficile, face à notre objet de recherche, de prétendre à la neutralité. Nous étions parfois en colère : contre les organisateurs, contre certains discours, ou face à certaines pratiques observées sur le terrain. Avec le recul, certains outils expérimentés dans la thèse, nous ont permis non pas de dépasser ces émotions négatives mais d'en faire un véritable guide pour notre recherche. Nous aimerions revenir avec plus de précision sur notre manière de les gérer et ce que nous retenons de cette expérience. En effet, notre recherche met en lumière l'impact profond des émotions, vécues par le chercheur, mais également celles qu'il imagine, vécues par les participants à sa recherche. Nous défendons l'idée que celles-ci peuvent être centrales dans le repositionnement des chercheurs face à un terrain marqué par des tensions et des vulnérabilités, en montrant les avantages et les risques d'une « assistancialisation » des chercheurs, à l'aune des émotions qui alimentent ou sont alimentées par cette posture.

Certains travaux proposent de considérer les émotions des chercheurs et chercheuses comme une partie intégrante de la recherche, comme forme adéquate de collecte et de compréhension des données. Ces derniers donnent des conseils pour maintenir, non pas seulement une forme de scientificité, mais surtout un rapport sain avec le terrain. Dans ce sillage, nous avons choisi de mettre en place des vignettes en rédaction libre, tel que recommandé dans différents articles ethnographiques (Hickey et Smith 2020; Huber 2024; Reedy et King 2019). Ces vignettes nous ont permis, lors de la collecte et de l'analyse des données, de mieux enregistrer et décrire les raisons pour lesquelles, malgré les documents et les entretiens avec les professionnelles de l'organisation des Jeux, quelque chose ne collait pas. En décrivant nos malaises, nos questions, nos émotions, dans des vignettes rapides, les discours des actrices, souvent critiques sur le sens de leurs dispositifs, prenaient corps. Là où ces professionnelles s'exprimaient parfois par omission ou en sourdine, ces vignettes étaient un espace où mettre d'autres mots, des mots plus tranchants, nous permettant de séparer, à chaud, leurs discours et les nôtres. De même, lors des entretiens avec les professionnelles d'ESSMS en présentiel, nos micro-interactions avec des personnes en situation de handicap, avant ou après l'entretien par exemple, étaient consignées. Cela nous permettait de bien distinguer les sentiments d'impuissance, d'urgence ou de résignation omniprésents des professionnelles de ce que les personnes concernées pouvaient nous montrer de leur quotidien ou dire, y compris lors d'échanges rapides. Ces éléments rendaient d'autant plus prégnante la nécessité d'interroger le stigmat à une plusieurs niveaux par exemple. Les vignettes constituent un mémo, une trace, de sensations, plus ou

moins explicables et expliquées, que l'on ne retrouvera pas nécessairement dans une retranscription, aussi fidèle qu'elle soit. Nous avons choisi de partager quelques vignettes dans cette monographie, en reprenant l'idée d'une « ethnographie incarnée » proposée par Hordge-Freeman (2018). Dans de futures recherches, nous aimerions à nouveau utiliser ces vignettes en faisant évoluer le dispositif : partager ces vignettes avec d'autres chercheurs dans le cas de recherches collectives voire publier ces vignettes sur un blog public de recherche, en veillant à la protection de l'anonymat. Une autre piste intéressante, plus ambitieuse, pourrait également être la mise en place de vignettes rédigées par les chercheurs et les acteurs de terrain, en organisant la confrontation de ces différentes vignettes dans le cadre d'échanges collectifs. Cependant, les vignettes, telles que nous les avons utilisées dans la recherche, agissent avant tout comme des « garde-fous » pour nous : il ne s'agit pas d'un outil qui protège, directement, les participants et participantes à la recherche. Cependant, ce sont bien ces vignettes qui nous ont permis de prendre conscience et de juguler les tensions inhérentes à notre position.

Nous l'avons évoqué dans la Méthodologie, le risque de « faire de la recherche sur » en voulant « faire de la recherche avec » est extrêmement fort, d'autant plus dans le cas du handicap intellectuel (Petitpierre et al. 2013). Notre réflexion porte ici principalement sur la manière dont le cadre théorique choisi a été, dans les faits, évoqué directement avec les personnes et les organisations qu'il nous permettait de décrire. En effet, nous avons toujours abordé la stigmatisation de manière indirecte en parlant plutôt de recherche sur l'inclusion pour différentes raisons. D'une part, le stigmatisme organisationnel est un cadre théorique construit, petit à petit, par boucles entre terrain et théorie : il a été stabilisé tardivement. D'autre part, nous avons beaucoup d'appréhension à l'idée de partager les mots « stigmatisme » ou « stigmatisation » avec les acteurs de notre terrain. Pour les professionnelles de l'organisations des Jeux et des ESSMS, poser la question de la stigmatisation des personnes en situation de handicap nous exposait à un effet de désirabilité sociale fort – dire qu'on lutte contre la stigmatisation – voire à une fermeture de notre terrain – ne pas prendre le risque ou subir l'affront de parler d'une dynamique connotée négativement. En ce qui concerne les personnes en situation de handicap, aborder directement le sujet comme une recherche sur la stigmatisation nous semblait propice à produire des sentiments particulièrement négatifs, comme de l'anxiété ou de l'autodénigrement chez les volontaires notamment. L'exemple de Younes nous semble particulièrement frappant. Lorsque nous évoquions les compétitions paralympiques à partir de photos d'un athlète en fauteuil, Younes nous dit qu'il le trouve « très handicapé » et qu'il serait content de lui donner son aide (APSH_5_2022_12_15, Younes). Au jeune âge de Younes, la question de l'identification à la communauté « handicap » est particulièrement sensible dans la construction de l'individualité et demande beaucoup de précaution de notre part. Ainsi, les ateliers nous ont permis

de parler de barrières, d'obstacles, de difficultés ou de motivations, sans jamais parler de stigmatisation ou d'identification au handicap de manière directe. Une question demeure alors pour nous : un concept comme celui de la stigmatisation organisationnelle constitue-t-il vraiment une grille d'analyse pertinente si celle-ci ne peut être partagée auprès des personnes et des organisations concernées ? En effet, sans expliquer les termes d'une conception théorique aux personnes concernées, la production de leur image par la recherche leur échappe toujours. Autrement dit, la difficulté à partager cette dimension de la recherche conduit à une réduction au silence des personnes concernées sur les mots qui les décrivent. Nous rejoignons ici l'appel à considérer avec sérieux « l'horizon de la justice épistémique dans les recherches participatives radicales » (Carrel 2024).

Pour aller plus loin concernant les conditions de notre recherche, la question à poser serait donc la suivante. Nos recherches sont-elles plus respectueuses lorsqu'elles permettent aux acteurs de prendre part à la description et à l'analyse de leur réalité ou lorsqu'elles aident ces derniers à prendre part à celle-ci – en l'occurrence participer au volontariat ? Peut-on concilier les deux ? Cette question du (dé)placement de l'utilité de la recherche rejoint ce que dessinait en pointillés la défense d'une « recherche en solidarité » de Yarbrough (2020) :

"Parfois, cela [la recherche en solidarité] signifie modifier notre façon de collecter des données, de conceptualiser nos projets et de diffuser nos résultats. Par exemple, bien qu'un premier plan de recherche ait été façonné par une revue de la littérature académique et les exigences de financement, les discussions avec mes participants et mon engagement croissant dans les actions en faveur de la lutte contre la pauvreté et la décriminalisation ont orienté mon projet vers les préoccupations les plus importantes pour mes participants." (Yarbrough 2020)

Nous aimerions revenir sur notre confrontation avec un contexte organisationnel dégradé, où les professionnelles de l'accompagnement elles-mêmes ne se sentent même plus légitimes et aptes à assurer la mise en lien des chercheurs et des personnes concernées. Cette expérience nous pousse finalement à penser un enjeu de plus long terme pour effectuer des terrains en ESSMS, que nous appelons l'« assistancialisation », c'est-à-dire la tendance à faire du chercheur ou de la chercheuse une forme d'assistant ou d'éducateur volontaire, mais sans formation initiale. Avec le recul, nous étions finalement bien plus utile aux acteurs en tant que coordinatrice du programme, en tant qu'aide pour le plaidoyer, en tant que confidente, qu'en tant que chercheuse organisant un atelier de retours d'expérience et de restitution de ses observations. Nous étions une ressource humaine de plus, sans laquelle le programme n'aurait, aux dires des professionnelles, pas été porté. Cette utilité de court-terme corrompt et déplace ce qu'une chercheuse peut prétendre vouloir et pouvoir faire. A ce titre, la personne chercheuse est amenée à redéfinir non seulement sa méthodologie mais aussi ce qu'elle estime savoir et devoir faire avec et pour son terrain. Dans notre cas, les appels tardifs de volontaires

le soir, les déplacements durant le week-end, le *redesign* de nos ateliers, l'abandon de certaines méthodes envisagées initialement, comme le photovoice, notre formation au Facile à lire et à comprendre, l'apprentissage de la photo-élucidation avec les cartes Dixit sont autant d'éléments qui débordaient du cadre administratif et professionnel. Pour autant, ce sont précisément ces éléments, qui ont permis, aux côtés de professionnelles et de personnes concernées tenaces, d'accéder à une activité pour laquelle nous n'avions, finalement, pas d'intérêt académique à ce qu'elle se concrétise réellement. Dit de manière cynique, le fait que le programme s'arrête avant son terme aurait été un élément très concret et sans ambiguïté d'une forme d'échec des Jeux. Cependant, le fait que le programme Handicap et volontariat se soit concrétisé, à force de travail non-académique, répond bien à une volonté du terrain, participer aux Jeux, tout en offrant à analyser les marges de manœuvre qui existent pour parvenir à changer ou essayer de changer la réalité. A ce titre, les émotions ressenties face aux constats de vides ou d'échec, consignées dans les vignettes pour notre part, nous semblent capitales pour prendre la décision d'engager une recherche aux côtés des acteurs. Nous ne sous-entendons pas ici que toute recherche sur le médico-social devrait épouser ces contours. En revanche, au regard des évolutions politiques actuelles, il apparaît de plus en plus probable que les chercheurs et chercheuses doivent se former et se préparer à une assistancialisation croissante de leur rôle s'ils souhaitent faire de la recherche avec les personnes concernées en ESSMS. Parmi les méthodes visant à éviter toute exploitation ou reproduction de dynamiques oppressives, celles de devoir pallier un manque d'encadrement chronique dans une organisation peut en faire partie. En effet, dans notre cas, sans le « faire », l'accès même au terrain et aux personnes aurait pu être, tout simplement, compromis.

Pour autant, et nous insistons sur ce point, l'assistancialisation ne revêt pas uniquement un aspect positif ou créatif. Le cas de notre impossibilité à faire un dernier atelier de recherche dans le cadre du programme Handicap et volontariat, une fois le volontariat passé, est assez illustratif. Alors que cet atelier final était prévu dès le début du projet, la fin du volontariat et des Jeux et l'achèvement de notre contrat CIFRE au sein de l'Uriopss ont également sonné son glas. Après plusieurs tentatives de relances infructueuses entre l'été 2024 et février 2025, les réponses des professionnelles d'ESSMS restaient floues : l'ESAT est en manque de ressources humaines, l'Empro ne parvient pas à se coordonner, les professionnelles n'ont pas le temps... En bref, le contact est maintenu mais ne permet pas de concrétiser l'atelier final. Il s'agit d'une limite importante. D'une part, certaines questions restent sans réponse et notre observation se clôt avant l'exercice même du volontariat. Un bilan aurait notamment permis d'éclairer avec bien plus de fidélité l'impact des négociations. D'autre part, et c'est ce que nous semble être plus important ici, cet échec constitue un nouvel indice de la difficulté à changer les pratiques, à changer la réalité, celle qui ne prend pas le temps de penser à ce qu'est

l'inclusion, à ce que fait l'inclusion. L'absence de cet atelier est source d'une grande angoisse pour nous : notre démarche se termine sans dire au revoir. Or, Comme le souligne Batty (2020) :

Lorsque nous pensons au désengagement, nous l'imaginons souvent comme un simple adieu sur le pas de la porte. Cependant, ce processus est bien plus long, en particulier dans le cadre d'une recherche longitudinale. Si nous considérons le désengagement comme un processus, il comporte plusieurs éléments : la reprise de contact, la réalisation de l'entretien final, les adieux, et le détachement émotionnel qui peut survenir plus tard... ou ne jamais avoir lieu ! Tous ces éléments peuvent avoir des implications émotionnelles pour le chercheur. (Batty 2020)

Pour aller plus loin, nous n'avons pas pu respecter ce qu'une « recherche en solidarité » (Yarbrough 2020) en milieu dégradé exigerait, à savoir la co-écriture et la co-diffusion de livrables pour assurer une autre « utilité » de la recherche. Cependant, au moment de rédiger, nous ne perdons pas l'espoir de porter un tel projet et continuons à contacter les établissements avec lesquels nous avons évolué. Une séance de restitution avant notre soutenance de thèse et un projet de valorisation filmique sont prévus. Mais ces projets dépassent largement les temps de notre contrat CIFRE. Ce dernier point nous permet d'insister sur le fait que l'assistancialisation se démarque d'une instrumentalisation de la recherche à proprement parler, celle-ci supposant que les acteurs aient les ressources pour transformer, s'approprier la recherche. Dans notre cas, il est nécessaire de pousser cette appropriation.

Ce que nous décrivons relève plutôt d'une conséquence du dénuement d'un secteur, qui interroge en profondeur la possibilité d'assurer la participation à des recherches, faisant d'ailleurs l'objet d'inquiétudes pour d'autres auteurs (Blondiaux 2022; Carrel 2024). L'assistancialisation s'impose aux chercheurs et aux acteurs, face au risque de ne plus pouvoir pratiquer la recherche, en particulier sur des sujets qui ne correspondent pas aux activités centrales et gestionnaires des ESSMS, comme le bénévolat ou l'activité physique et sportive. Pour autant, le fait que les chercheurs et chercheuses participent de la concrétisation de ces activités, par du travail non-académique notamment, ne garantit pas nécessairement le soutien des personnes concernées dans leur lutte contre l'oppression. Les ESSMS, les personnes accompagnées qui ont participé aux Jeux, en partie grâce à notre intervention, n'ont pas nécessairement vu leurs conditions de vie s'améliorer et leurs droits se renforcer, contrairement à ce que pouvaient appeler de leur vœux Swain et French (1997) notamment. En gardant en tête ces apports et ces limites de notre recherche, nous aimerions proposer plusieurs perspectives pour poursuivre l'étude des méga-événements et des ESSMS.

Contribution méthodologique 1 :

A notre connaissance, aucune recherche n'avait été menée au sein des ESSMS durant la préparation des Jeux. Nous avons montré que notre démarche, en proximité avec les ESSMS, intègre un certain nombre d'avantages mais aussi de risques, notamment d'assistancialisation de la recherche. Nous comptons, parmi les outils à conserver et à développer, le cas échéant, dans nos prochains travaux :

- L'utilisation de vignettes permettant de tracer les émotions ressenties au fil de la recherche n'est pas uniquement un moyen de juguler des biais analytiques mais également de guider la méthodologie. Leur développement nous semble très riche, notamment en termes de partage auprès d'autres acteurs de la recherche, académiques ou non.
- La formation et l'approfondissement de différents langages et langues, autre que le Facile à lire et à comprendre : le FALC a été un outil essentiel de mise en lien et en confiance avec le groupe de volontaires des Jeux. C'est une compétence qui nous a notamment permis de proposer des notes d'information et de consentement à la recherche et des supports de présentation accessibles mais également d'envisager des modalités spécifiques de valorisation de la recherche.
- Le développement de techniques de prise de parole à partir de cartes et d'images données, de photo-élucidation, notamment via le jeu Dixit : cette méthode nous a permis d'établir un langage commun, avec lequel nous avons pu faciliter la communication avec des personnes pour qui la prise de parole n'allait pas de soi. Cependant, nous avons conscience de cette méthode n'est pas adaptée à toutes les situations et les individualités, des participants et des chercheurs et chercheuses ;
- La production de documents de plaidoyer, avec d'autres acteurs et actrices, de manière simultanée à la collecte, à l'analyse et à la rédaction de la recherche : courriers, note de plaidoyer...
- La mise en place de méthode d'entretiens permet d'accompagner et de conseiller les professionnelles rencontrées.

Cependant, nous insistons sur le fait que le développement de ces outils importe moins que la démarche dans laquelle s'inscrit la recherche. Dans notre cas, ils ont servi une intervention sur une situation de décalage entre l'ambition affichée d'inclusion et sa concrétisation et une documentation de cette intervention, sans que l'objectif concret ne soit épargné d'une remise cause (faut-il vraiment participer à ces Jeux ?).

b) L'inclusion sous toutes ses coutures pendant la préparation des Jeux

L'une des hypothèses qui a guidé notre recherche consistait à considérer les ESSMS comme des organisations dont l'implication proactive permettrait d'explorer la dimension inclusive du méga-

événement. Ils correspondaient à des sortes d'indicateurs de la réalisation de cette promesse au moment de la préparation, des indicateurs dont nous avons montré la limite pour pouvoir envisager de manière plus large et ouverte l'inclusion des personnes en situation de handicap. A ce titre, nous défendons la nécessité de poursuivre ce travail d'observation et de compréhension en élargissant les champs des organisations dites des secteurs social, médico-social et sanitaire, et ce, de deux manières.

La première consisterait à proposer une exploration comparée plus étayée que celle que nous proposons dans le cadre de cette thèse entre les organisations dites du champ du « handicap ». Il nous semble important d'engager une comparaison plus stricte concernant les modalités d'implication entre les ESSMS eux-mêmes, notamment entre les types d'établissements et de services, les associations parasportives et les collectifs d'autoreprésentation en amont du méga-événement. Cela permettrait notamment d'envisager une description plus précise des différentes stratégies associatives éclairées par le concept de stigmatisme organisationnel notamment, et d'évaluer les impacts de ces différends sur les personnes concernées. Concrètement, en élargissant le périmètre d'observation des organisations du secteur, une partie des réponses aux questions qui traversent actuellement le champ pourrait trouver des réponses complémentaires à celles que nous apportons ici.

Pour commencer, nous avons fait le choix, dans cette thèse, de ne pas explorer plus avant les différences entre les types d'ESSMS enquêtés, en différenciant par exemple les modalités d'hébergement. Notre objectif n'était pas de lisser ces différences mais plutôt d'épouser une approche apte à faire ressortir l'homogénéité de ces organisations qui partagent des objectifs communs à savoir : améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap, favoriser leur intégration sociale, et fournir des services de soutien adaptés à partir d'un cadre législatif appliqué sans distinction majeure. En conséquence, les directives et les recommandations pour la préparation d'un méga-événement ont été majoritairement conçues pour s'appliquer à tous les types d'ESSMS de manière cohérente. Cependant, notre terrain nous amène à souligner la possibilité d'un approfondissement du traitement entre services et établissements, entre modalités de financements et entre les territoires considérés. Cela permettrait notamment d'alimenter des débats actuels et pratiques portant sur les limites du « tout domicile » ou du « tout collectif » en matière d'accompagnement.

Dans le cas des associations parasportives, les entretiens que nous avons menés tendent à montrer des dynamiques proches de celles des ESSMS, comme le sentiment de distance par rapport au méga-événement ou, de manière structurelle, les interrogations relatives aux modèles de pratiques mixtes ou communautaires. De même, certains ESSMS ont choisi de développer leur propre association proposant des activités physiques. Souvent affiliées à la Fédération française de sport adapté ou à la

Fédération française handisport, ces associations sont principalement animées par des salariés, des bénévoles ou par des aidantes et aidants informels. On trouve enfin une difficulté commune aux ESSMS à intégrer les personnes en situation de handicap au niveau de la gouvernance. En revanche, plusieurs distinctions entre les ESSMS et les associations parasportives nous poussent à croire qu'une comparaison entre celles-ci apporterait des éclairages et consoliderait nos premiers résultats. En effet, les ESSMS ont pour mission principale, comme précisé ci-avant, de fournir des services de soutien, de soin et d'accompagnement aux personnes en situation de handicap. Leur implication dans un méga-événement correspond à une activité différente, a minima en décalage, avec leur quotidien. Les clubs parasportifs au contraire, sont principalement axés sur la promotion de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap. Leur objectif est souvent la performance sportive et la participation à des compétitions, y compris à des méga-événements. Ainsi, une comparaison des ESSMS et des clubs parasportifs pendant la préparation du méga-événement permettrait d'élargir notre compréhension du stigmatisme organisationnel d'association ou de proximité. Les ESSMS et les clubs parasportifs sont proches des personnes en situation de handicap mais la stigmatisation ne prendra pas nécessairement les mêmes formes. On peut également rajouter la grande diversité des associations œuvrant dans l'activité physique des personnes en situation de handicap, certaines ayant une délégation de compétition, notamment dans le cas d'une approche spécifique aux personnes en situation de handicap, d'autres s'opposant plus directement au modèle de la performance sportive, notamment pour les associations promouvant des approches mixtes.

Enfin, une enquête auprès de collectifs d'autoreprésentants pourrait également être une piste à privilégier. Dans le cadre de cette thèse, nos contacts n'ont pas pu aboutir, notamment concernant la région francilienne. Cependant, il serait tout à fait envisageable de privilégier des entretiens visant à saisir la démarche de contestation des Jeux ou, au contraire, d'absence de prise de parole à ce propos. Ce cas de figure nous semble particulièrement propice à une recherche-action apte à soutenir un tissu d'autoreprésentation encore rare en France. Ici, l'intérêt ne serait pas de comparer des organisations dont on pourrait discuter un stigmatisme par association, mais d'observer les relations avec les personnes directement concernées. Le trouble dans la représentation que nous avons pu étudier dans le cadre de cette thèse ne serait donc plus au cœur de la problématique. Il s'agirait plutôt d'étudier la pertinence de stratégies plus directes de défense des droits des personnes en situation de handicap, par des campagnes de sensibilisation, des actions de plaidoyer et des manifestations. On se trouverait dans la capacité de produire une recherche soigneuse sur les complémentarités mais également les antagonismes entre la place des ESSMS et celle des collectifs d'autoreprésentants, à court, moyen et long terme.

Deuxièmement, nous estimons que ce travail mériterait une approche plus large en termes sectoriels. En effet, au cours de notre recherche, la question d'intégrer l'ensemble des secteurs médico-social et du social s'est présentée à plusieurs occasions. Si, pour des raisons de faisabilité mais également de préoccupations théoriques, nous n'avons pas insisté ici sur le secteur des personnes âgées, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, ou de la précarité, il nous semblerait opportun, dans le cadre d'un consortium de chercheurs spécialistes de chaque secteur, d'explorer de manière comparative la manière dont chacun se saisit du méga-événement. Cependant, cette démarche devra prendre de potentiels décalages temporels : alors que le secteur du handicap, dans notre cas, a fait l'objet d'une attention assez anticipée, d'autres secteurs ont vu émerger le sujet, auprès des acteurs hôtes notamment, de manière beaucoup plus tardive. Si cela constitue en soi un résultat, la collecte de données peut se voir perturbée. En revanche, la communauté de chercheurs ayant connaissance de ces phénomènes répétitifs, comme les déplacements de populations, pourrait tout à fait envisager une méthodologie adaptée à la sensibilisation et aux effets de cette sensibilisation auprès des acteurs sur un territoire donné. A partir de là, nous identifions au moins trois raisons d'envisager un tel programme de recherche.

Tout d'abord, élargir la recherche à une comparaison intersectorielle permettrait d'étudier les différences de traitement selon les populations dans les politiques publiques. En examinant comment chaque secteur est appelé à se saisir et se saisit de la préparation d'un méga-événement, il serait possible de mettre en lumière les inégalités et les divergences dans les approches et les ressources allouées. Cette analyse comparative aiderait à identifier les lacunes et les biais dans les politiques actuelles, favorisant ainsi l'élaboration de stratégies plus équitables et inclusives. De plus, elle offrirait des perspectives pour harmoniser les interventions publiques, assurant que chaque groupe vulnérable reçoive un soutien adéquat et pertinent. L'existence de Jeux paralympiques ne laissant pas de place à des Jeux de seniors, par exemple, ne peut, d'un point de vue des politiques publiques, justifier à elle seule qu'une majorité de dispositifs ne soient dédiée qu'aux personnes en situation de handicap. Il ne s'agit pas de dire que ces dernières sont privilégiées, mais bien de se demander ce que cette focalisation nous dit du traitement d'autres publics et de replacer l'épineuse question de la non-domination intersectorielle dans le débat. Faut-il accepter un appel à projet qui exclut certains publics, même si une partie du public de l'ESSMS en bénéficie ? Dans le cadre des Jeux de Paris 2024 nous avons eu la chance en parallèle de cette thèse d'observer et de contribuer sans finalité de recherche à la création du collectif Revers de la Médaille. Ce collectif inter-associatif d'une centaine de membres a notamment œuvré à la visibilisation des déplacements et du traitement indigne de personnes précaires, notamment migrantes. Le contraste entre ces deux mondes, handicap et précarité, nous convainc de la pertinence d'un rapprochement plus systématique et structuré pour rendre compte de

manière globale des impacts dits « sociaux » du méga-événement et d'en informer les acteurs de terrain afin qu'ils prennent des décisions en connaissance de cause.

Deuxièmement, dans la continuité de cette démarche, une approche intersectorielle permettrait de favoriser une vision transversale et un enrichissement des pratiques entre les différents secteurs du social et du médico-social. En partageant les bonnes pratiques développées dans chaque secteur au moment de la préparation des Jeux, les chercheurs et les praticiens pourraient apprendre les uns des autres et adopter des méthodes efficaces pour améliorer structurellement leurs outils, mais également peser de manière plus forte sur les mécanismes des Jeux. Cette collaboration contribuerait à créer un réseau de soutien plus robuste et intégré, capable de répondre de manière holistique aux défis posés par l'organisation d'un méga-événement.

Enfin, en intégrant une perspective intersectorielle, il serait possible de proposer un modèle de méga-événement qui prenne en compte les spécificités de chaque groupe de personnes vulnérables. Un tel modèle tiendrait compte des besoins diversifiés des différents publics, garantissant que les initiatives mises en place soient adaptées et pertinentes. Par exemple, des aménagements particuliers pourraient être prévus pour les personnes en situation de handicap, tandis que des programmes de soutien spécifiques pourraient être développés pour les enfants ou les personnes en situation de précarité. Ce modèle assurerait non seulement une participation équitable de tous les groupes à l'événementiel, mais contribuerait également à la reconnaissance et à la valorisation de la diversité des expériences et des parcours de manière plus fondamentale.

Ainsi, nous défendons la nécessité de poursuivre ce travail d'observation et de compréhension en élargissant les champs des organisations dites des secteurs social, médico-social et sanitaire, et ce, de deux manières. La première consisterait à proposer une exploration comparée plus étayée entre les organisations du champ du « handicap ». Il nous semble important d'engager une comparaison plus stricte entre les modalités d'implication entre les ESSMS eux-mêmes, les associations parasportives et les collectifs d'autoreprésentation en amont du méga-événement. Cela permettrait notamment d'envisager une description plus précise des différentes stratégies associatives, éclairées par le concept de stigmatisme organisationnel et d'évaluer les impacts de ces différentes stratégies sur les personnes concernées.

c) Les effets-leviers d'une pluralité d'événements en matière d'inclusion

Dans cette thèse, nous nous sommes concentrés sur la compréhension de la préparation d'un méga-événement du point de vue des acteurs hôtes, avec des données synchroniques. Il s'agit d'une démarche peu répandue dans la recherche en gestion de méga-événements. Par ailleurs, nous nous sommes attachés aux Jeux de Paris 2024 en ce qu'ils formalisaient le fait d'être inclusifs : il nous semble essentiel de dépasser cette dépendance en étudiant des éléments similaires aux Jeux de Paris 2024 dans le cadre de Jeux qui ne formulent pas expressément cette promesse. Ainsi, il serait utile d'envisager des approches complémentaires à notre enquête et ce, à trois égards.

Tout d'abord, il nous semble possible, au regard du travail sur les grilles d'analyse proposé dans le cadre de cette recherche notamment, d'envisager une comparaison entre les éditions des Jeux, du moins tant qu'ils existent. L'hypothèse d'un déclin des méga-événements dans les années prochaines nous semble particulièrement propice à l'étude de l'évolution des modèles des Jeux et de leurs impacts sur les territoires hôtes. L'intérêt d'une telle démarche résiderait non seulement dans l'amélioration du méga-événement mais surtout dans la possibilité d'entrevoir une approche multiculturelle de la gestion d'un méga-événement en matière d'inclusion notamment. Ce serait une opportunité tout à fait intéressante de pouvoir explorer les modèles d'accompagnement et de soin dans des contextes non pas tout à fait similaires, mais homogénéisés par le méga-événement, voire de remettre en cause la possibilité de l'importation d'une seule manière de gérer le méga-événement. On pourrait notamment porter attention à l'analyse de l'évolution des pratiques, des politiques et des normes en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap dans différents contextes internationaux au moment du méga-événement, tout en produisant des descriptions fines de dynamiques plus structurelles. A ce titre, une analyse comparative des prochaines éditions des Jeux Olympiques permettrait de travailler encore un peu plus la polysémie de l'inclusion des personnes en situation de handicap, mais également de saisir des effets d'influence au niveau international. Enfin, nous avons vu que les partenariats et collaborations stratégiques avec les ESSMS jouent un rôle crucial dans la promotion de l'inclusion des personnes en situation de handicap sans pour autant étudier avec plus de précision les positionnements en matière d'inclusion d'organisations aux modèles économiques et sociaux différents (secteurs privé lucratif, privé non-lucratif ou public). Cela nous semble être une limite importante de notre recherche, rattrapable dans le cadre d'une nouvelle recherche sur les futures éditions des Jeux afin de préciser les dynamiques idéologiques sous-jacentes de l'inclusion dans ces différentes organisations.

Cette première attention donnée aux éditions des Jeux ne doit cependant pas occulter, comme nous pouvons le regretter dans cette thèse, la comparaison du rôle des ESSMS dans les Jeux et dans

d'autres méga-événements internationaux. Si l'étude, voire la comparaison entre les Jeux, permet de donner une sorte de terrain commun à l'étude de l'inclusion des personnes en situation de handicap, l'idée de comparer des méga-événements sportifs, mais également culturels par exemple, revêtirait d'autres apports comme celui de comprendre et de décrire, d'un secteur à l'autre, des sensibilités potentiellement différenciées à la question de l'inclusion des personnes en situation de handicap. On profiterait d'un cadre de référence élargi en termes de rôles sociaux pour les personnes en situation de handicap. Les possibles tensions déjà évoquées entre un effet-levier thématique et un effet-levier événementiel pourraient être pensées en fonction des domaines considérés, avec des attentes et des impacts différents.

Enfin, nous insistons sur la nécessité de recherches favorisant la comparaison et le cas échéant, le partage de bonnes pratiques, entre les Jeux et des événements plus locaux. Nos résultats tendent à montrer que, malgré des ressources globales bien plus importantes que celles de certains événements locaux, l'inclusion des personnes en situation de handicap ne bénéficie pas d'une ligne budgétaire claire durant les Jeux. Cependant, ne parier que sur des dynamiques locales pose également un problème, les ressources de proximité pouvant, elles aussi, être insuffisantes ou instables. Ce qui nous importe ici tient plutôt à la manière dont ces événements sont construits et portés par la communauté locale et ce pour au moins trois raisons. Premièrement, la description du rôle communautaire des ESSMS, dans ces deux types d'événements, nous semblerait intéressante à tenir afin d'approfondir la décorrélation repérée sur notre terrain entre les différentes échelles territoriales et infra-territoriales. Il s'agirait notamment de repérer des dynamiques communes d'engagement ou de non-engagement, afin d'isoler plus finement les éléments sur lesquels travailler dans la gestion événementielle mais également la gestion médico-sociale. Il serait notamment pertinent d'envisager une étude poussée du rôle des ESSMS avant et après les événements locaux, afin de repérer si des effets similaires de proximité et de connivence initiaux peuvent être décrits. Deuxièmement, il serait possible d'envisager l'étude de la continuité de l'engagement événementiel des ESSMS, du méga-événement à l'événement local ou inversement. En effet, les pratiques développées pour ces deux types d'événements nous semblent pouvoir exercer un rôle clé dans la transmission d'idées et de pratiques par des ESSMS engagés sur ces deux pans. En pratique, l'identification possible de ces ESSMS relais et référents, en France ou ailleurs, nous semble centrale pour théoriser une éventuelle continuité entre les méga-événements et les événements locaux en matière d'inclusion. Troisièmement, la comparaison du rôle des ESSMS dans ces deux types d'événements, dont il conviendra parfois de préciser la porosité, sera essentielle afin de comprendre la manière dont les décideurs politiques, du niveau international au niveau local, tendent à identifier les ESSMS comme interlocutrices privilégiées ou non en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap.

Ainsi, pour consolider et enrichir nos travaux sur le rôle des ESSMS dans la préparation d'un méga-événement, nous proposons trois pistes d'exploration complémentaires. D'abord, comparer les différentes éditions des Jeux permettrait d'étudier l'évolution des modèles de gestion et leurs impacts multiculturels en matière d'inclusion. Ensuite, étendre l'analyse à d'autres types de méga-événements, sportifs et culturels, aiderait à comprendre les sensibilités différenciées à l'inclusion dans divers secteurs, offrant un cadre de référence élargi. Enfin, la comparaison entre les méga-événements et les événements locaux serait essentielle pour repérer des dynamiques communes, assurer la continuité de l'engagement événementiel, et mieux comprendre comment les décideurs envisagent les ESSMS à différentes échelles d'intervention.

Conclusion

Dans cette **section 1**, nous avons exploré les limites et perspectives transversales pour de futures recherches. Nous avons montré comment la gestion des émotions négatives en contexte institutionnel dégradé a nourri notre posture et notre méthodologie de recherche. Face à un risque d'« assistancialisation » la recherche au sein des ESSMS, nous invitons à repenser l'utilité des démarches portant sur des sujets parfois considérés comme « annexes », tels que les Jeux, en prenant en compte la charge qu'elles représentent pour les acteurs impliqués. Cette précaution centrale prise en compte, nous proposons d'élargir les terrains d'enquête de plusieurs manières.

Tout d'abord, il serait très fructueux d'explorer la diversité du champ du handicap. Une collaboration plus directe et approfondie avec les collectifs d'auto-représentants, différents types d'ESSMS ou les associations para-sportives, d'enrichiraient l'analyse et permettraient d'expérimenter de nouvelles formes de co-construction sur le terrain. Plus précisément, intégrer les perspectives des personnes en situation de handicap de manière plus directe nous semble crucial. La collaboration avec des collectifs de vie sociale (CVS) d'ESSMS, des collectifs d'autoreprésentants, des syndicats et des organisations de défense des droits enrichirait les données qualitatives, apportant une compréhension plus nuancée des expériences vécues. Cette possibilité ne signifie pas qu'il faudrait tout à fait abandonner les ESSMS comme terrains de recherche mais, au contraire, imaginer des moyens de repérer, de comparer et d'évaluer des démarches similaires à des collectifs par et pour les personnes concernées qui pourraient émerger au sein des ESSMS. Cette approche permettrait de retravailler les possibles d'une co-construction de la recherche avec les personnes concernées et favoriser des dialogues interorganisationnels.

Cependant, il nous semble également important d'envisager une ouverture de ces débats à d'autres populations. Ainsi, nous proposons d'élargir le cadre d'analyse au-delà des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pour inclure d'autres structures et secteurs, et étendre la

recherche à d'autres secteurs et populations vulnérables ou protégées. On favoriserait alors une approche comparative qui analyse l'impact des méga-événements sur ces groupes offrant une vision plus globale des enjeux d'inclusion, particulièrement sensible sur le terrain.

A ce titre, une perspective comparative temporelle et géographique serait également bénéfique concernant les événements. En définitive, l'exploration des effets-leviers d'une pluralité d'événements en matière d'inclusion invite à repenser la manière dont les méga-événements et les petits événements peuvent jouer un rôle transformateur au-delà de leur temporalité et de leur contexte spécifique. En mettant en lumière les potentialités d'une comparaison entre différentes éditions des Jeux, entre des types d'événements variés, ainsi qu'entre échelles locales et globales, cette réflexion ouvre des perspectives de recherche riches pour analyser la place des ESSMS dans des dynamiques inclusives. Loin de se limiter à un cas unique, il s'agit d'interroger les formes multiples que peut prendre l'inclusion selon les contextes, les acteurs et les ressources mobilisées. Cette approche plurielle permettrait non seulement de mieux comprendre les conditions d'une inclusion durable des personnes en situation de handicap, et d'identifier des pratiques adaptées à différentes échelles.

Ces différentes perspectives en recherche pourront contribuer à l'expérimentation et à l'approfondissement de propositions empiriques que nous allons à présent décrire.

Section 2 – Perspectives sur les (méga)-événements

Introduction

La **section 2** revient en particulier sur ce que nous retenons de notre terrain en matière d'événements soutenus par les pouvoirs publics comme leviers en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Nous souhaitons insister sur deux points fondamentaux qui, étant pris en compte, permettront de toute manière de réformer les modèles de nos événements actuels afin de contourner le risque d'une instrumentalisation des personnes en situation de handicap. En premier lieu, nous explorerons la possibilité d'une autre manière de financer les ESSMS de manière pérenne, en particulier concernant ce qui relèverait spécifiquement de la participation sociale et donc de ce qui est adressé et ciblé dans le cadre des événements (a). Ce renforcement des ESSMS nous semble nécessaire afin de pouvoir entamer des discussions plus complexes et profondes sur une façon de faire de la préparation du méga-événement un moment de débat sur les modalités possibles et souhaitables d'un effet-levier d'inclusion (b).

a) Structurer des financements pérennes mixtes pour la médiation d'inclusion

Nous avons beaucoup insisté sur le caractère faible de l'effet-levier des Jeux. Cependant, il nous semble que l'un des éléments les plus intéressants des Jeux tient à la proposition de dispositifs en faveur d'actions intersectorielles, encourageant des rencontres entre les ESSMS et le milieu ordinaire. Nous proposons ici deux mécanismes de financement distincts, l'un privé, l'autre public, afin de structurer, collectivement et en profondeur, cette mission de « médiation d'inclusion » des ESSMS.

- **Fonds de solidarité permanent par les sponsors des méga-événements**

Nos travaux montrent que le Label Génération 2024, l'appel à projet IMPACT 2024, le référent « sport » ou ESSMSxClub, sont autant de dispositifs qui mettent au centre de la mécanique la rencontre et la collaboration. Cependant, ces derniers n'assurent pas l'aboutissement de l'ensemble des projets, en raison du caractère sélectif, de l'absence de financement ou de l'absence de partenaires locaux. À ce titre, nous avons parlé d'effet-levier faible. Or, la politique sportive française actuelle repose en partie sur l'accueil de méga-événements (Jeux d'hiver de 2030, Tour de France 2026), embrassant une stratégie d'accueil d'événements sportifs (sport-event hosting strategy) (Chappelet et al. 2006; Chappelet et Lee 2016). Politiquement, il s'agit d'attirer, d'organiser et de maximiser les bénéfices d'événements sportifs dans une ville, une région ou un pays. Tout comme les Jeux, une partie du financement de ces méga-événements provient d'entreprises privées lucratives, souhaitant s'associer à ces manifestations en tant que sponsors. Tous ces événements n'intègrent pas nécessairement de

fonds visant à structurer et soutenir les fédérations et clubs locaux. Ainsi, une perspective continue et soutenue des apports financiers pour le territoire-hôte lors de ces événements n'est pas garantie.

En composant avec ce choix politique d'accueil de méga-événement, une manière de garantir un impact structurel et pérenne pour le tissu consisterait à créer un fonds de solidarité obligatoire, financé par les sponsors des méga-événements. Ce fonds reposerait sur un principe simple : toute entreprise souhaitant devenir sponsor d'un méga-événement sportif en France serait tenue de contribuer financièrement à ce fonds de solidarité transversal, auquel cas sa candidature serait refusée, quel que soit le montant que l'entreprise se dit prête à avancer pour organiser les Jeux par exemple. Ce fonds serait permanent, c'est-à-dire reconduit et commun pour chaque méga-événement. Ces ressources continues seraient ensuite redistribuées, soit au niveau des collectivités, des ESSMS ou des clubs non pas un principe d'appels à projet, dont nous avons vu la limite, mais plutôt d'inconditionnalité. Pour imaginer le taux des contributions, le budget devrait être calculé à partir du coût du résultat souhaité dans les politiques publiques (par exemple, calculer le coût global d'un partenariat existant et vivant entre chaque ESSMS et club sportif et parasportif de proximité et le multiplier par le nombre d'ESSMS au national). Les contributions des sponsors seraient intégrées directement dans les contrats de sponsoring, posant, en creux, les difficultés liées à la « marque » des différents événements : ici le contrat n'unirait pas seulement le comité organisateur à l'entreprise, mais intégrerait également l'entité chargée de gérer ce fonds, comme l'Agence nationale du sport par exemple.

En intégrant directement le principe de contribution au fonds de solidarité dans les conditions d'accès au sponsoring de tout méga-événement, ce modèle permettrait de transformer le soutien des entreprises aux méga-événements en un levier structurel de développement dans les ESSMS, assurant un impact durable au-delà du cadre événementiel. Pourtant, cette proposition tenant sur l'organisation d'une politique publique du méga-événement dont nous avons vu les failles, nous plaidons également, en complémentarité ou en remplacement, pour une structuration plus large par financement public.

- **Financement environnementaliste des ESSMS**

Nos travaux ont mis en exergue le fait que le manque de partenariats extérieurs, déjà existants ou possibles, différencie les ESSMS lauréats et non lauréats de dispositifs des Jeux. A cet élément s'ajoutent le manque de ressources humaines exprimé et d'acculturation à la méthodologie de réponse aux dispositifs. La préparation du méga-événement montre la fragilité d'un système basé exclusivement sur l'événementiel lorsque les dispositifs mis en place ne trouvent pas de correspondance structurelle avec la tarification en vigueur dans les ESSMS. Dans ce contexte, des questions émergent sur la manière de financer les ESSMS. En novembre 2019, les premières

propositions sur des modèles de financement possibles dans le cadre de la réforme tarifaire SERAFIN-PH n'exploraient que trois scénarios :

- Le financement des opérateurs sur la base d'un droit de tirage individuel ;
- Le financement des ESSMS à partir des caractéristiques des personnes et des ESSMS
- Le financement mixte.

Nous ne reviendrons pas ici sur le doute subsistant quant au caractère rationaliste plus que rationalisant du système à venir (voir Andrien 2022 ; Andrien et Sarrazin 2022). En revanche, nous mettons en exergue le fait que la place du milieu ordinaire dans cette tarification est difficilement visible, y compris concernant le socle de prestations « participation sociale ». En effet, la base de cette réforme « traduit une recherche de l'égalité des prestations reçues pour ceux qui ont un handicap ou une déficience identique ou similaire » (Hardy 2024), non sur les ressources effectivement disponibles pour les professionnelles d'ESSMS dans le territoire d'action. Alors qu'un méga-événement pousse à sortir de sa routine organisationnelle, le manque de valorisation d'actions externes constitue un problème fondamental.

Nous proposons qu'une forme de financement, basée sur les lacunes, sur les manques dans l'environnement immédiat des ESSMS puisse être envisagée, en augmentant les ressources financières publiques dédiées. Cette approche complète une logique de financement axée sur les résultats et la performance ou une logique principalement basée sur les coûts de fonctionnement (dotations budgétaires calculées selon les moyens mis en œuvre : effectifs, infrastructures, etc.). Il s'agirait d'explorer la possibilité d'un financement, complémentaire et modulé en fonction des lacunes d'inclusion identifiées collectivement dans un périmètre géographique donné, autour de chaque ESSMS. Le dialogue de gestion serait basé sur des lacunes territoriales, entraînant des ajustements financiers, qui ne seraient plus inégalitaires mais diagnostiqués. Ce modèle de financement territorial et dynamique, tout en étant complémentaire aux trois approches discutées dans la réforme SERAFIN-PH, offre une nouvelle perspective pour intégrer les enjeux d'inclusion dans l'ensemble du territoire et des ESSMS. Cette approche nous semble particulièrement vertueuse concernant les modalités de financement de licences dans les clubs parasportifs. Elle ouvre aussi la possibilité de soutenir de nouvelles modalités de prise de licences voire de création d'associations parasportives au sein de l'ESSMS, en cas d'absence de structure de proximité.

Ainsi, nous estimons que d'autres modalités de financement, privée et publique, pourraient être expérimentées, en liant de manière plus directe et fondamentale les ESSMS et le milieu ordinaire. L'expérience de la rencontre mixte ne serait plus dépendante de « ce qu'il reste » ou de « ce qu'on a

réussi à obtenir en plus » - tant en termes financiers que de motivation et de volonté humaines - mais structurée *a priori*. C'est à cette condition structurelle qu'il sera possible de penser un autre événementiel.

b) Faire de l'événement un moment de débat et de formation sur les inclusions

Dans nos résultats, nous avons constaté un profond défaut de dialogue et d'information auprès des ESSMS. La préparation était caractérisée par une approche globalement descendante voire éclatée. Par ailleurs, les rares espaces de discussions et de co-construction étaient verrouillés, organisés *a posteriori* de la contractualisation du méga-événement et la formulation du plan Héritage. Le modèle des Jeux de Paris 2024 ne permet pas de débattre avec l'ensemble des parties prenantes de la société inclusive que l'on vise, voire réduit le débat. Or, c'est précisément là que se loge le risque d'instrumentalisation des personnes concernées, mais également des organisations qui les représentent ou les accompagnent.

- **Création d'une concertation longitudinale et pluraliste**

Nos travaux ont montré que les Jeux imposent une charge aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), souvent sans réelle prise en compte de leurs besoins. Une coordination renforcée avec les acteurs des pays hôtes permettrait d'assurer une transformation sociale durable, comme le préconisent plusieurs travaux de recherche (Parent 2016; Owen 2002; Byers, Hayday, et Pappous 2019; Souza et Brittain 2022b). Concernant plus spécifiquement la possibilité d'un méga-événement inclusif dans un territoire-hôte condamné internationalement pour ses manquements, l'implication des acteurs de ce territoire semble incontournable. Autrement dit, une autre logique aurait pu être celle de partir du quotidien, afin de décider si oui ou non, un méga-événement est souhaitable et à quelles conditions, afin de structurer le Plan Héritage. Cependant, pour parler de méga-événement inclusif, la seule sollicitation des ESSMS ne suffit pas.

Nous plaçons pour la création d'un mécanisme de concertation des organisations du secteur du handicap, avec un pouvoir de veto sur la tenue d'un méga-événement si ses engagements en matière d'inclusion sont insuffisants. Si le méga-événement ne remplit pas de conditions satisfaisantes dans la mise en place des débats mais également dans ses engagements, cette concertation pourrait donner lieu à un abandon du méga-événement. Cette concertation devrait intervenir en amont de la décision d'accueil des Jeux et se poursuivre tout au long du projet, au-delà de simples sondages d'opinion et en cas d'accord, pour une concertation longitudinale. L'une des vertus potentielles de cette concertation est manifeste concernant le Label Génération 2024. Pour les ESSMS, ce n'est pas tant le principe qui pose un problème que sa réalisation. On aurait tout à fait pu imaginer, en presque dix ans de préparation, l'établissement de réunions régulières entre les parties prenantes, notamment entre les

fédérations sportives et parasportives et les ESSMS, afin d'imaginer d'autres modalités de prise de licence plus adaptées, la mise en place d'un système spécifique de réservation de créneaux, une campagne de recrutement de bénévoles ou encore l'organisation de séances d'activité physique itinérantes entre l'ESSMS et le club. Ces éléments ne coûtent pas plus cher que la mise en place d'un label, mais exige de la puissance publique de jouer un rôle de mise en relation et de soutien du tissu associatif. L'exemple de la construction du PRISME, malgré les limites que nous avons indiquées, nous semble à ce titre intéressant à suivre au long terme.

Nous souhaitons également souligner, dans l'hypothèse d'une priorisation sincère de l'inclusion à l'agenda du méga-événement, la nécessité d'une démarche de concertation propice à l'expression d'une pluralité de perceptions du méga-événement comme « levier » d'inclusion. En effet, le tissu associatif du secteur du handicap en France est représentatif de l'instabilité et de la diversité du socle idéologique de l'inclusion. Illustrons ce propos par deux exemples. En janvier 2023, une tribune d'APF France Handicap, qui avait soutenu l'organisation des Jeux, se concentre essentiellement sur les spectateurs :

« À un an et demi des Jeux de Paris 2024, et alors que le projet de loi olympique doit être débattu au Parlement dans les prochains jours, force est de constater que si aucun engagement concret et financé n'est pris, les 350 000 visiteurs en situation de handicap du monde entier attendus ne pourront assister à ces Jeux dans des conditions décentes, voire ne pourront pas y assister du tout.¹²⁰ ».

Deux points nous semblent frappants ici. Tout d'abord, dans cette tribune, les items du plaidoyer correspondent aux sujets déjà abordés dans le cadre de la concertation limitée proposée aux associations sur la question de l'inclusion. Deuxièmement, l'une des plus grandes associations gestionnaires d'établissements et de services en France rédige un plaidoyer dédié aux spectateurs de manière générale, sans jamais citer les établissements et services ou les personnes en situation de handicap qu'elles soient accompagnées ou non. Ce positionnement est donc tourné vers une dimension internationale, touristique, plus que nationale, s'appuyant sur des enjeux médiatiques, également au cœur des préoccupations du système des Jeux.

D'autres organisations représentantes de personnes en situation de handicap se détachent du cadre donné mais ne bénéficient pas d'une telle visibilité lors de la préparation des Jeux. C'est le cas de la mobilisation du collectif des Dévalideuses, collectif en non-mixité représentant les femmes en situation de handicap :

¹²⁰ <https://www.lejdd.fr/Sport/tribune-jo-paris-2024-vers-un-scenario-catastrophe-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap-4162671>

« Les champion.nes paralympiques vous inspirent ? Alors, qu’iels vous inspirent des politiques publiques et des moyens à la hauteur de nos existences ! “Dépasser nos handicaps”, non merci. Mais pour surmonter le validisme la route est longue, et nous ne laisserons pas les opérations de communication autour des Jeux Paralympiques effacer l’urgence de nos luttes. ¹²¹ ».

Ici le cadrage rhétorique est tout à fait différent : la personne en situation de handicap n’est plus consommatrice d’un événement qui lui serait inaccessible, mais le subit, certains et certaines n’étant pas dupes. Ce détour par les différents positionnements associatifs n’a pas vocation à être exhaustif mais vise à montrer l’importance du soin que l’on prend dans le choix des interlocutrices.



Figure 39 Une photographie de la mobilisation des Dévalideuses et des Dégommeuses lors de la Journée paralympique à Paris, le 08/10/2023. Crédits : Anna Margueritat & Les Dévalideuses.

Parler de concertation pluraliste implique de changer la perception actuelle du méga-événement. En mai 2024, lors du Comité Interministériel du Handicap (CIH), le Premier ministre a déclaré : « Nous pourrions compter sur une société transformée par l'expérience des Jeux, la puissance du spectacle paralympique et la visibilité accrue des personnes handicapées dans l'espace public et médiatique. ». En présentant l’événement comme ce qui transforme la société, sans préciser en quoi et pour quoi, les contradictions communautaires et nationales du pays hôte sont neutralisées et neutralisables. Or, l’inclusion exige précisément d’aménager des espaces dédiés aux conflits, aux débats, aux négociations nécessaires pour une reconnaissance « des liens interindividuels et interinstitutionnels que tissent les parties en présence et autour desquels se construit la mise en forme sociale de la déficience et sa mise en sens. » (Ebersold 2005).

- Organisation de pré-événements formateurs

¹²¹ <https://lesdevalideuses.org/journee-paralympique/>

Nous l'avons vu, malgré l'existence de mesures prenant en compte différents pans de l'existence de la personne en situation de handicap, les Jeux ne rendent finalement que très peu visible la diversité des pratiques d'activité physique et sportive disponibles pour les personnes en situation de handicap, en tant que praticiennes, mais également en tant que spectatrices ou bénévoles. Une certaine image est déjà formée de la personne en situation de handicap idéale et idéalisée, proche d'une personne valide comme nous l'avons vu dans le programme Handicap et volontariat. Elle ne rend ni justice à la réalité des territoires, ni justice à la complexité de l'inclusion par et pendant les événements sportifs. Plusieurs travaux plaident pour une pensée plus globale de l'événementiel sur un territoire donné, via l'idée d'un « portefeuille » événementiel (Ziakas 2014). Ainsi, malgré la volonté de programmer des pré-événements, comme la Journée paralympique, au niveau national, ou la tendance à opter pour la jopisation d'événements locaux, la mobilisation des ESSMS est restée limitée. L'idée est pourtant intéressante pour mettre à l'agenda et faire connaître le méga-événement à différentes échelles.

Nous proposons ici de penser des pré-événements, ayant pour objectif de rassembler et de former les acteurs des territoires. Notre propos s'appuie ici plus particulièrement sur un événement découvert durant la thèse, tout à fait à la marge des événements portés dans le cadre des Jeux, le Festival des pratiques partagées (Seine-Saint-Denis). Le Festival des pratiques partagées est un "festival du sport pour tous, permettant à chaque participant d'être sensibilisé au vivre ensemble et à la découverte d'une culture sportive" selon les mots de la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT). Il s'appuie sur la notion de « pratique partagée » c'est-à-dire :

« Des activités sportives et/ou artistiques inclusives, dans lesquelles les publics en situation de handicap et valide vont pouvoir jouer, partager et progresser ensemble. Les activités doivent permettre à chacun d'utiliser un maximum des ressources mobilisables pour favoriser la motivation et la participation de tous dans l'activité¹²² ».

Plus de 25 pratiques sportives partagées entre des jeunes issus d'établissements scolaire et des personnes en situation de handicap accompagnées par des ESSMS. Chaque pratique est co-encadrée par des professionnels sportifs des deux mondes, qui se sont rencontrés à plusieurs reprises en amont du Festival. En 2021, par exemple, 14 binômes ont été formés. Malgré la situation sanitaire, 3 binômes ont pu mettre en place des échanges en présentiel ou échanges vidéo. 400 personnes ont pu participer au festival. En 2024, au moment des Jeux durant lesquels on se félicite d'organiser sous une même marque les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques sans pour autant pratiquer ensemble, le Festival fête ses 10 ans et propose une autre alternative. Nous n'entrerons pas ici dans les débats relatifs aux différents modèles de pratiques sportives pour les personnes handicapées (se référer notamment aux

¹²² <https://fsgt93.fr/-Pratiques-Partagees-handicapes-valides-.html>

travaux de Valet 2013). Ce qui frappe en revanche concerne la possibilité de faire de la préparation d'un événement un moment de montée en compétences professionnelles. Si les Jeux de Paris 2024 ont notamment permis de porter le réseau dit des « Clubs inclusifs », la formation n'était pas basée sur ce rythme annuel, partagé entre des professionnels issus de secteurs différents, parfois opposés sur les bonnes pratiques à adopter. Le programme permettait aux clubs d'être sensibilisés et accompagnés pour accueillir dans des conditions optimales des publics à besoins spécifiques lors de sessions délimitées. A date, nous n'avons pas la certitude que le budget alloué au programme Clubs inclusifs durant les Jeux perdure. Le succès et la durabilité du Festival des pratiques partagées, y compris durant la période Covid, nous semble particulièrement intéressants pour repenser un méga-événement.



professionnels du sport et du médico-social, il renforcerait l'accessibilité des clubs et encouragerait la pérennisation des pratiques inclusives. La mise en place de partenariats durables entre ESSMS et clubs sportifs dépasserait la simple logique événementielle pour s'inscrire dans une transformation structurelle du paysage sportif, à partir de formes alternatives parfois déjà existantes.

Conclusion

Nous l'avons dit, considérer l'événement comme un phénomène catalysant et assurant naturellement une médiation d'inclusion est fondamentalement fallacieux. Au contraire, il nous semble que celui-ci conduit principalement à une forme pratique de dissimulation d'une absence de volonté politique claire, profonde et durable. Face à ces impasses, nous souhaitons soumettre à débat deux pistes d'action principales, non-exhaustives, mais sensibles dans notre terrain :

- Penser, au sein du secteur associatif, des modalités de financement mixtes, c'est-à-dire partagées avec d'autres organisations du milieu ordinaire en fonction des domaines d'accompagnement considérés.
- Composer avec l'instabilité idéologique de l'inclusion, en favorisant une concertation longitudinale auprès de collectifs indépendants des organisations gestionnaires et/ou d'organisations gestionnaires représentées ou co-représentées par des personnes concernées.

Voici un tableau récapitulatif de nos propositions :

Dispositif	Objectif principal	Description
Fonds de solidarité permanent par les sponsors des méga-événements	Assurer un financement structurel et pérenne pour l'inclusion par le sport	Création d'un fonds obligatoire financé par les sponsors des grands événements sportifs
Financement environnementaliste des ESSMS	Réduire les inégalités d'accès aux ressources territoriales avant, pendant et après le méga-événement.	Financement public basé sur les lacunes d'inclusion identifiées localement
Concertation longitudinale et pluraliste en contexte de méga-événement	Garantir une meilleure prise en compte des besoins des acteurs du handicap	Création d'un mécanisme de concertation continue entre ESSMS, associations et pouvoirs publics
Organisation de pré-événements formateurs	Renforcer les compétences et la collaboration entre acteurs du sport et du médico-social	Développement d'événements préparatoires inclusifs pour sensibiliser et former les acteurs du territoire

Tableau 26 Synthèse des propositions empiriques concernant les méga-événements. Source : auteure.

En creux, nos propositions concernant l'événementiel interrogent en profondeur ce que le secteur dit « spécialisé » représente et les réalités sur lesquelles il est capable d'agir. C'est ce que nous souhaitons approfondir dans la prochaine section.

Section 3 – Perspectives sur les ESSMS

Introduction

Cette **section 3** revient en particulier sur les pistes d'action esquissées par l'observation des ESSMS durant la préparation du méga-événement. Contrairement à la **section 2**, celui-ci revient plus précisément sur des pistes d'action à explorer pour le secteur médico-social, en dehors de toute mécanique de méga-événement. Nous insistons en premier lieu sur la manière de repenser et d'accompagner les professionnelles dans leurs expériences personnelles et collectives avec le milieu ordinaire (a). Ce travail de soutien et de positionnement nous semble central afin de pouvoir entamer une réflexion sur ce et ceux que peuvent prétendre représenter les ESSMS (b).

a) Accompagner les professionnelles de terrain vers l'extérieur

À la fin de ces travaux, il nous semble essentiel de considérer l'accompagnement des professionnelles des ESSMS vers le milieu ordinaire comme un sujet à part entière, tout autant que celui des liens à créer entre les personnes en situation de handicap et le milieu ordinaire. Dans nos entretiens, la participation minimale et passive réservée aux personnes en situation de handicap était globalement acceptée, sans donner lieu à une analyse plus approfondie et assumée du « pourquoi ». En revanche, l'extérieur apparaît principalement comme ce qu'il convient d'éviter ou d'approcher avec la plus grande défiance, en temps de méga-événement, mais pas seulement. À défaut de pouvoir avoir prise sur ce qui exclut originellement, le réflexe tend plutôt à s'en protéger, à contourner, en considérant que l'extérieur est activement néfaste *pour* autrui. Cette tendance interroge en profondeur la possibilité qui est donnée aux personnes directement concernées de prendre le risque, ou non, de passer le seuil. Ainsi, nous estimons central d'accompagner de manière structurée les équipes professionnelles dans leur rapport au milieu ordinaire, en complémentarité avec des initiatives relatives à l'analyse de pratiques dédiées à l'accompagnement individuel déjà existantes.

- **Médiation scientifique autour des *Disability studies***

La préparation de ce méga-événement constitue un moment possible, mais avorté, d'interrogation profonde sur le rôle que se donnent les ESSMS dans une société « inclusive ». La question de s'engager ou non dans la dynamique des Jeux n'a pas toujours fait l'objet de débats formalisés en interne, avec les personnes en situation de handicap, avant ou après nos entretiens. En effet, tout se passe comme si la thématique inclusive du méga-événement ne concernait pas les ESSMS, ou, plutôt correspondait à un autre monde du handicap que le leur. À ce titre, le rôle des ESSMS se restreint, au mieux, à mettre en relation des personnes en situation de handicap avec ce milieu ordinaire, au pire, de fournir des personnes en situation de handicap dans un objectif sujet à débats et défiance. En étudiant la mise en

application concrète de la pensée de l'accompagnement dans nos entretiens - allez-vous utiliser ce dispositif ? – les questions soulevées par cette configuration des relations interorganisationnelles font rarement l'objet de remarques ou d'intervention de la part des professionnelles. Ainsi, le manque de transparence relatif aux financements des Jeux, de même que les enjeux relatifs au « nettoyage social¹²³ » autour des périmètres de sécurité des Jeux, le risque d'une stigmatisation exacerbée sont autant d'éléments qui semblent centraux pour décider de s'impliquer, ou non, mais restent pourtant éloignés des préoccupations des professionnelles d'ESSMS au moment de nos entretiens. On se rapproche plutôt d'une forme d'intérêt pour l'accompagnement qui doit être immédiate et concrète. Le méga-événement ne vaut pas de s'investir, le risque d'échec est trop grand, d'autant plus au regard du poids du quotidien, engendrant une forme de distanciation du reste du monde social, pour les professionnelles, comme pour les personnes en situation de handicap à leur insu. Cela a pour conséquence directe de normaliser que les ESSMS sont nécessaires pour fournir des services spécialisés, sans pour autant recontextualiser cette spécialisation. A ce titre, une médiation scientifique autour des débats soulevés par les *Disability Studies* auprès des professionnelles de l'ESSMS nous semble particulièrement importante à mener, pour outiller les acteurs de ce secteur.

Nous proposons d'organiser la mise en place d'un dispositif de médiation scientifique fondé sur les *Disability studies*, discipline qui analyse les rapports sociaux et culturels au handicap en interrogeant les mécanismes d'exclusion et de normalisation. Ce dispositif vise à fournir aux professionnels des outils de compréhension critique de leur propre positionnement et des logiques institutionnelles qui encadrent leur action. Il repose sur plusieurs axes complémentaires permettant d'articuler sensibilisation théorique, analyse des pratiques et production de ressources partagées. Dans le sillage de nos réflexions sur l'utilité de la recherche, la création et la gestion d'un tel espace pourrait être porté par le monde de la recherche lui-même.

Le premier volet du dispositif consisterait en l'organisation d'un cycle de conférences et d'ateliers de débat réunissant des chercheurs en *Disability studies*, des sociologues du handicap, des philosophes du soin, ainsi que des professionnels et des personnes accompagnées. L'objectif est de créer un espace de discussion interdisciplinaire invitant les professionnels des ESSMS à des analyses critiques. Il s'agit de leur permettre d'interroger leur propre rapport au milieu ordinaire et de développer une posture réflexive sur leurs pratiques d'accompagnement, à partir de la littérature scientifique. En complément, un guide de sensibilisation et d'auto-évaluation des pratiques serait coconstruit à partir des échanges issus des conférences et des ateliers. Ce document synthétiserait les concepts clés des *Disability*

¹²³ L'auteure a contribué aux travaux et actions de ce collectif inter-associatif, notamment à la rédaction d'un rapport à ce propos : <https://lereversdelamedaille.fr/wp-content/uploads/2024/06/Rapport-1-an-de-nettoyage-social-le-revers-de-la-medaille.pdf>.

studies, et d'autres courants proches des *Critical disability studies*, et proposerait des outils concrets permettant aux professionnels de questionner leurs représentations et leurs modes d'intervention. Il intégrerait également des témoignages et des études de cas illustrant les tensions et paradoxes de l'inclusion, afin d'ancrer cette réflexion dans les réalités du terrain. Ce guide servirait de ressource accessible pour encourager une transformation progressive des pratiques au sein des ESSMS. Afin d'assurer un suivi et une capitalisation des apprentissages, la mise en place d'un observatoire des représentations et des pratiques permettrait de mesurer l'évolution des discours et des postures professionnelles. Cet observatoire s'appuierait sur des enquêtes et des entretiens réalisés auprès des équipes avant et après la mise en place du dispositif, afin d'identifier les effets de la médiation scientifique sur la perception du handicap et sur les modalités de coopération avec le milieu ordinaire. Les résultats de ces travaux seraient partagés avec les autorités de tarification et de contrôle, afin d'alimenter les politiques publiques et d'adapter les dispositifs d'accompagnement en fonction des réalités du terrain. Enfin, pour garantir une diffusion pérenne des connaissances et encourager une dynamique collective, la création d'un réseau de partage des savoirs permettrait de prolonger cette réflexion au-delà du dispositif initial. Une plateforme numérique regrouperait l'ensemble des ressources produites et servirait d'espace d'échange pour les professionnels souhaitant approfondir ces questions. Ce réseau favoriserait également le dialogue entre les ESSMS, les chercheurs et les acteurs du champ associatif.

En structurant ainsi une médiation scientifique autour des *Disability studies*, ce dispositif entend dépasser la vision strictement opérationnelle de l'accompagnement pour inscrire les ESSMS dans une réflexion plus large sur leur rôle sociétal. On doterait les professionnels d'outils critiques leur permettant d'agir en conscience face au milieu ordinaire. A partir de là, il sera plus facile pour les professionnelles d'identifier et d'agir face à des situations bloquantes et bloquées.

- **Création d'un système d'information et d'alerte sur les coopérations**

Pourquoi aller à l'extérieur et pourquoi rester à l'intérieur ? Ces questions renvoient, dans nos entretiens, à des expériences réelles et douloureuses qui alimentent le socle d'une inaction normalisée avec le milieu ordinaire. L'idée d'aller à l'extérieur est particulièrement assombrie par le fait que le milieu ordinaire soit vécu, même indirectement, comme méprisant voire humiliant. L'appréhension des professionnelles, pour elles-mêmes et pour les personnes accompagnées, alimente un rapport anxieux à ce qui est différent de l'ESSMS. La dimension informelle des partenariats extérieurs existants, les récits douloureux de discrimination et d'exclusion ou encore la propension à voir les dispositifs « inclusifs » avec défiance, parfois à raison, sont autant d'éléments symptomatiques d'un rapport à l'extérieur problématique pour les professionnelles. Travailler avec le milieu ordinaire renvoie, pour

une partie des professionnelles que nous avons rencontrées, à une première étape pour surmonter des appréhensions, qui trouvent parfois des justifications. C'est précisément ici que les ESSMS peuvent jouer un rôle dans cette collecte et cette compréhension d'expériences et d'appréhensions douloureuses, qu'elles soient justifiées ou imaginées. Cette négociation avec l'extérieur correspond à des compétences et des responsabilités pour « gérer les frontières », si l'on reprend l'expression de Zhang et al. (2021), une négociation actuellement tenue majoritairement par la volonté personnelle des professionnelles, parfois en dehors de leurs heures de travail, voire de manière bénévole. Nos entretiens sont en effet globalement marqués par la volonté, même timide, de créer des partenariats avec des acteurs locaux, sans que celle-ci ne devienne nécessairement un enjeu à part entière et ancrée dans la planification à long terme de l'établissement, ou de l'association. Il s'agit, en somme, de débanaliser la violence du milieu ordinaire mais également de rendre tangible ce que celui-ci peut apporter à l'ESSMS dans son ensemble.

Nous appuyons donc cette proposition sur le fait que les professionnelles, notamment d'ESSMS non-lauréats, auraient aimé pouvoir participer au méga-événement. Les Jeux apparaissaient comme une thématique apte à médiatiser la question de l'inclusion des personnes en situation de handicap et à enrichir leur accompagnement. La plupart soutiennent l'esprit d'une coopération intersectorielle mais se sentent brimés par des enjeux propres à leurs organisations. Pour reprendre les termes de la stigmatisation individuelle, les professionnelles d'ESSMS semblent en partie touchées par une forme de stigmatisation internalisée, qui relève de leur vécu indirect de la stigmatisation des personnes en situation de handicap, mais également des stéréotypes, des préjugés et des attitudes négatives de la société envers les ESSMS auxquels ils appartiennent. A ce titre, réfléchir à tous les moyens possibles de faire avec d'autres organisations, implique d'anticiper un important travail d'information et de sensibilisation à l'alerte en cas de difficultés auprès des équipes.

Nous proposons la mise en place d'un dispositif permettant de systématiser la collecte et le partage d'informations, tout en assurant un suivi des difficultés rencontrées par les professionnelles et les personnes en situation de handicap dans leurs interactions avec le milieu ordinaire. Un tel dispositif reposerait sur la création d'un système d'information et d'alerte visant à structurer la relation des ESSMS avec leur environnement, à renforcer la capacité d'action des professionnels et à développer une culture du partenariat fondée sur des données objectives et partagées collectivement. La première composante de ce dispositif consisterait en l'élaboration d'une cartographie dynamique des acteurs locaux, accessible sous la forme d'une plateforme numérique collaborative ou en version papier, évolutive, affichée dans l'établissement. Cet outil recenserait l'ensemble des structures éducatives, culturelles, sportives, économiques et administratives susceptibles de constituer des relais pour l'inclusion des personnes accompagnées. Il préciserait la nature des liens établis entre l'ESSMS et

ces acteurs, la présence éventuelle de conventions de partenariat, ainsi que les expériences passées, positives ou négatives, des professionnelles et des bénéficiaires. Elle pourrait intégrer des éléments relatifs aux difficultés d'accessibilité, aux discriminations rencontrées et aux bonnes pratiques identifiées. Elle serait enrichie de manière continue grâce à une participation active des professionnels, des personnes en situation de handicap et des aidants informels, garantissant une vision partagée et évolutive de l'environnement dans lequel évoluent les ESSMS.

En complément de cette cartographie, un système d'alerte et de remontée des difficultés serait mis en place afin d'assurer un suivi des interactions avec le milieu ordinaire. Ce dispositif permettrait aux professionnelles de signaler, en temps réel ou de manière différée, les obstacles rencontrés, qu'il s'agisse de situations de rejet, de discriminations ou de dysfonctionnements dans la mise en œuvre des partenariats. Une analyse régulière des signalements recueillis permettrait d'identifier des tendances récurrentes et d'adapter en conséquence les stratégies d'accompagnement et de médiation. Afin d'outiller les professionnelles dans cette démarche, des protocoles de réponse seraient élaborés, incluant des procédures d'accompagnement des équipes confrontées à des difficultés, des mécanismes de médiation avec les partenaires concernés, ainsi que des actions de plaidoyer adaptées à chaque niveau d'intervention. La mise en place de ce système nécessiterait également un travail de sensibilisation et de formation, visant à renforcer la compréhension des enjeux liés à la coopération avec le milieu ordinaire et à déconstruire les mécanismes de stigmatisation internalisée qui freinent parfois cette ouverture. Des sessions de formation seraient proposées aux professionnelles des ESSMS, portant sur la gestion des situations de rejet, les dynamiques d'inclusion et les leviers d'action pour établir des collaborations durables avec les acteurs locaux.

Un élément central de cette démarche résiderait dans la possibilité de partager les données issues de la cartographie et du système d'alerte avec les autorités de tarification et de contrôle, afin d'objectiver les difficultés rencontrées et de favoriser une meilleure prise en compte des réalités du terrain dans l'élaboration des politiques publiques. Cet accès à des données consolidées permettrait d'alimenter les réflexions sur l'adaptation des dispositifs d'accompagnement et d'orienter les choix stratégiques en matière de financement. Il s'agit de dépasser un état normalisé d'exclusion. Cependant, notre terrain nous a également montré une forme de cynisme politique et d'irrespect chronique des lois et décrets. À ce titre, un dispositif complémentaire nous semble nécessaire à intégrer pour repenser le rôle des professionnelles dans le milieu ordinaire.

- **Formation à une approche locale par les droits**

Nous soutenons cette thèse en 2025, 20 ans après la mise en place de la loi 2005. Le manque de concrétisation des droits, notamment en ESSMS, et son échec à bâtir un contexte pour un méga-

événement inclusif nous poussent à encourager l'utilisation d'un dernier outil concret pour les ESSMS, le recours aux droits, à un niveau local. Des initiatives nationales et internationales existent déjà. En 2018, plusieurs associations françaises avaient déposé une réclamation pour dénoncer les manquements de l'Etat français, conduisant, en 2023, à la condamnation du Conseil de l'Europe pour violation des droits. On pourrait tout à fait imaginer multiplier et décliner cette initiative à un niveau local, en structurant différentes initiatives au niveau de l'ESSMS. Plus précisément, il s'agirait de former et d'accompagner les travailleurs sociaux dans l'exercice des recours aux droits. L'objectif serait de les rendre autonomes et réactifs face aux atteintes aux droits des personnes qu'ils accompagnent, en leur fournissant des outils pratiques et des supports adaptés à la réalité de leur travail quotidien.

On pourrait imaginer la création d'un format de formation-action intensif, composé de trois sessions de 2 heures, à réaliser en équipe. Ces sessions seraient animées par des experts externes tels que des défenseurs des droits locaux, des avocats associatifs ou des militants du droit spécialistes du handicap comme Droit pluriel, afin d'offrir un accompagnement concret et immédiatement applicable. Le contenu de cette formation pourrait être structuré autour de l'identification des situations d'atteinte aux droits dans différents domaines (logement, accès aux services publics, emploi, loisirs, etc.) et de l'apprentissage des outils pratiques pour réagir. Les travailleurs sociaux seraient formés à l'utilisation de leviers comme la plainte, la médiation, le signalement collectif ou encore la mobilisation des médias. Des études de cas réels, extraites du terrain (ESSMS), permettent d'assurer une mise en application immédiate des connaissances acquises. Afin de pérenniser cette dynamique, une "Cellule Droits" interne est mise en place, composée d'une équipe tournante de 2 à 3 professionnels au sein de chaque structure. Cette cellule, loin de reposer sur un référent unique, joue un rôle de soutien et de coordination pour aider leurs collègues à engager rapidement les recours nécessaires. L'objectif n'est pas de devenir expert en droit, mais de savoir orienter vers les leviers les plus adaptés et d'apporter un soutien dans la mise en œuvre des actions. Afin de faciliter l'action des travailleurs sociaux, un "Kit de Recours Express" pourrait être créé. Il s'agit d'une fiche pratique d'une page par type de situation courante (logement, CAF, emploi, handicap, accès aux services publics...). Chaque fiche présenterait une situation typique, les actions immédiates à entreprendre (par exemple, modèle de courrier ou contact direct avec la commission de médiation), ainsi que les démarches à suivre en cas de blocage, avec les contacts d'associations, du défenseur des droits local, ou des relais médiatiques. Pour tenir cette dynamique, une réunion courte (30 minutes) pourrait permettre à l'équipe de passer en revue les situations où un droit a été bafoué, de manière directe ou indirecte, d'analyser les cas rencontrés et de décider collectivement d'un plan d'action rapide pour éviter la récurrence de telles situations.

Cette formation consiste à donner des outils pour agir face à des défauts dans la médiation d'inclusion, non pas issus des ESSMS, mais du milieu ordinaire, en comptant sur la dimension collective de l'accompagnement.

b) Penser à ce et ceux que représentent des ESSMS

Nous l'avons vu, la représentation indirecte des personnes en situation de handicap conduit à une forme de défiance généralisée dans les échanges entre le milieu spécialisé et le milieu ordinaire, conduisant à une forme de statu quo face à la nécessité de transformer les cadres établis. Historiquement, les associations dites « gestionnaires » sont considérées comme représentantes des personnes en situation de handicap. Dans la mesure où ces associations jouent un rôle crucial dans la gestion et la fourniture de services, cette situation présente plusieurs problèmes dont notre terrain n'est qu'une illustration. En effet, il existe un décalage entre ce que les personnes en situation de handicap estiment pouvoir faire et ce que le milieu ordinaire et les ESSMS projettent sur elles. Qui décide que ce n'est pas prioritaire ? Qui décide que les dispositifs ne valent pas la peine ? Nous esquisserons ici deux dispositifs pour expérimenter d'autres manières de gérer la représentation, l'un interne aux ESSMS, l'autre externe.

- **Création de collègues vétérinaires de personnes en situation de handicap et de leur entourage en ESSMS**

Dans le cadre contraint de la préparation du méga-événement que nous avons décrit, la manière dont les volontaires participant au programme appréhendent leurs besoins pour exercer les missions tend à montrer un décalage entre les attentes que projette Paris 2024 sur le volontaire en situation de handicap et les estimations proposées par les professionnelles, ces dernières étant parfois en difficulté pour rationaliser et individualiser ce dont pourraient avoir besoin les candidats à l'extérieur. Dans le premier cas, Paris 2024 sous-estime la nécessité d'un volume horaire réduit et d'un recours à de l'accompagnement. Dans le second, le réflexe des professionnelles alimente une forme d'invisibilisation du choix de ne pas avoir recours à l'aide. Aucune des deux images ne correspond réellement à ce que les personnes en situation de handicap estiment et souhaitent, alors que celles-ci restent finalement absentes des différents espaces de concertation et de négociation, ne serait-ce qu'au niveau du programme. Or, cette absence crée des conditions favorables à l'accusation mutuelle d'une mauvaise représentation, sans pour autant permettre de dépasser cette forme de négociation de dupes.

Une première piste incrémentale, déjà proposée par Andrien et Sarrazin (2022), consisterait à repenser le financement des ESSMS en fonction du degré de participation des personnes concernées aux décisions et au projet associatif. Cela pourrait se concrétiser, pour les ESSMS, via la création d'un

collège de personnes concernées, accompagné à l'autoreprésentation dans la construction des projets entre ESSMS et milieu ordinaire. Cette démarche est également l'une des pistes qui nous semblent les plus prometteuses pour avancer de manière plus solide et sincère, en estimant que les ressources financières méritent d'être attribuées selon que les personnes en situation de handicap sont à la fois bénéficiaires et actrices. Les pouvoirs de ces collèges peuvent être largement plus importants que ce qui a déjà cours au sein des ESSMS, via les CVS. Ainsi, ces collèges, répartis à différentes échelles de l'ESSMS pourraient avoir un pouvoir vétoriel sur les projets annuels et pluriannuels, mais également un pouvoir de saisine externe (droit d'alerte auprès des autorités locales, du Défenseur des droits, et des structures responsables des exclusions constatées) avec un budget minimal garanti pour financer la formation des personnes concernées et des actions locales de recours et d'inclusion.

Cependant, l'autoreprésentation, ou a minima le développement de la concertation, pourra engendrer une importante charge émotionnelle et intellectuelle pour les personnes dans des rapports de force inégaux avec des institutions ou des individus ayant conscience d'avoir plus de pouvoir ou d'influence tant dans les ESSMS que parmi les partenaires externes. Par ailleurs, les partenaires externes pourraient toujours décrédibiliser la parole des premiers concernés, en partant du principe que ces derniers n'agissent qu'en alignement avec les ESSMS, associations essentiellement mixtes. Cette proposition mérite un programme de recherche dédié, afin de pouvoir alimenter les pratiques au sein des ESSMS, dans le sillage des recherches de Zirari notamment (2022) et des pratiques de l'association d'autoreprésentation Nous aussi, émanant de l'Unapei.

- **Montée en puissance des organisations auto-représentantes**

Un deuxième dispositif, plus radical, nous semble également intéressant à considérer : ne plus reconnaître les ESSMS comme représentants des personnes en situation de handicap mais comme représentants d'eux-mêmes, en tant qu'organisations. Cela ne signifie pas qu'aucune initiative interne aux ESSMS ne puisse être envisagée. Il s'agit plutôt de relever les ESSMS d'une fonction de représentation des personnes accompagnées en développant la diversité au sein du tissu associatif. En effet, la représentation indirecte par les ESSMS des personnes en situation de handicap alimente une confusion entre leur rôle administratif, leur perspective institutionnelle et les expériences et les priorités des personnes concernées. Autrement dit, dans la situation actuelle, les personnes en situation de handicap sont dépendantes de la continuité du fonctionnement, matériel et/ou immatériel des ESSMS, principaux intermédiaires entre individu et société pour certaines d'entre elles.

On pourrait tout à fait imaginer que les ESSMS se concentrent effectivement sur leurs activités de soin et d'accompagnement, ces dernières nécessitant l'attention et le concours de la puissance publique, alors qu'un tissu associatif indépendant, dont la « représentativité ne [ferait] aucun doute »

(Gardien 2010) serait renforcé, parallèlement. Plusieurs initiatives existent déjà en ce sens, comme le CLAV, les Dévalideuses, les Dégommeuses ou, dans une certaine mesure, Nous aussi, sans parvenir à participer aux concertations, notamment à celles relatives au méga-événement. Ces différents collectifs, malgré leur nombre restreint, ont pour certains formulé des positionnement politiques sur le méga-événement qui auraient eu le mérite d'être partagés plus largement. Une question reste cependant en suspens : le cas échéant, comment s'assurer d'un enrichissement mutuel entre ces deux types d'organisations, sans mettre en sourdine les éventuels conflits qui pourraient les traverser ? Il sera crucial de développer des mécanismes efficaces pour assurer une collaboration constructive plutôt qu'une compétition ou une marginalisation mutuelle. Cela pourrait impliquer la création de plateformes de dialogue et de partenariat où divers acteurs pourraient échanger des perspectives et des pratiques exemplaires pour renforcer l'inclusion et la représentation. Plus précisément, un mécanisme intéressant d'évolution du rôle de ces organisations pourrait être celui de conseil auprès des ESSMS concernant la mise en place de leurs solutions médico-sociales. Alors que le dialogue semble actuellement rompu, la création de mécanismes de concertation intra-associative nous semble fondamentale, pour envisager, à plus long terme, la création de mécanismes intégrant également les pouvoirs publics. A ce titre, un financement pérenne et structuré est nécessaire pour garantir la pérennité et l'efficacité des associations autoreprésentantes. Plusieurs options sont possibles, notamment un fonds public spécifiquement mis en place pour soutenir les activités des associations autoreprésentantes, notamment pour leurs actions de conseil, de formation. En lien avec notre première proposition, les ESSMS n'ayant pas mis en place de CVS ou de collèges des personnes concernées pourraient également être encouragés, voire contraints, dans le cadre des négociations de CPOM à participer monétairement ou non-monétairement au développement de ces associations en favorisant la mise en lien avec des professionnelles, des bénévoles et bien sûr des personnes en situation de handicap.

Notre propos n'est pas d'enlever aux ESSMS leur légitimité à construire des politiques publiques mais bien de proposer une diversification des voix à entendre en matière d'inclusion. Repenser ceux et ce que les ESSMS représentent est un premier pas qui nous semble crucial. Cela ne signifie pas non plus que l'accompagnement et le soin doivent être relégués à une forme inférieure d'être ou de faire des personnes en situation de handicap. Les ESSMS, en tant qu'associations mixtes et institutionnalisées, peuvent et doivent endosser ce rôle de défense de l'accompagnement, sans pour autant prétendre représenter *en même temps* les droits des personnes concernées.

Conclusion

Ces résultats, éclairés par notre cadre théorique, nous conduisent à insister sur l'idée que la transformation des ESSMS ne tient pas uniquement à une question de forme : plateforme, services, internat, prestation individuelle ou financement organisationnel ; mais à la manière dont les relations avec l'extérieur sont priorisées, en vue d'augmenter progressivement des interactions sociales, actuellement limitées aux autres résidents ou au personnel et à renforcer l'accès aux activités extérieures. Cette piste n'est pas motivée par la certitude que le milieu vaut nécessairement mieux que les ESSMS mais parce que la fragilité de ces interactions tient rarement à des raisons qui relèvent des personnes en situation de handicap elles-mêmes. A partir de là, deux pistes nous semblent importantes à débattre :

- Accompagner de manière structurée les équipes professionnelles dans leur rapport au milieu ordinaire
- Repenser ceux et ce que les ESSMS représentent réellement.

Voici un tableur récapitulatif de nos propositions :

Dispositif	Objectif principal	Description
Médiation scientifique autour des <i>Disability studies</i>	Outiller les professionnelles pour une réflexion critique sur l'inclusion	Cycle de conférences, ateliers, production de ressources partagées, observatoire des représentations
Création d'un système d'information et d'alerte sur les coopérations	Renforcer la capacité des ESSMS à établir des collaborations durables et adaptées	Cartographie dynamique des acteurs locaux, système de signalement, formation aux coopérations intersectorielles
Formation à une approche locale par les droits	Rendre les équipes ESSMS autonomes et réactives face aux injustices rencontrées par les personnes accompagnées	Formations-actions, mise en place de cellules Droits, création de kits pratiques
Création de collèges vétoriels de personnes en situation de handicap et de leur entourage en ESSMS	Renforcer l'autoreprésentation des personnes en situation de handicap et leur participation active aux décisions dans les ESSMS	Mise en place de groupes décisionnels composés de personnes concernées au sein des ESSMS, avec un pouvoir vétorial et un budget intégré et structuré.
Montée en puissance des organisations auto-représentantes	Assurer une représentation autonome des personnes en situation de handicap	Développement d'un tissu associatif indépendant des ESSMS pour représenter les personnes en situation de handicap avec un financement public dédié

Tableau 27 Synthèse des propositions empiriques concernant les ESSMS. Source : auteure.

Conclusion du chapitre 2

En conclusion, notre exploration des méga-événements à travers les prismes de l'effet-levier et du stigmate organisationnel nous pousse à formuler plusieurs préconisations pour penser l'inclusion des personnes en situation de handicap. Chaque section vise à éclairer des domaines spécifiques de cette dynamique.

Dans **la section 1**, nous avons montré comment la gestion des émotions négatives en contexte institutionnel dégradé a nourri notre posture et notre méthodologie de recherche. Face au phénomène d'« assistancialisation », nous invitons à repenser l'utilité de la recherche en prenant en compte la charge qu'elle représente pour les acteurs impliqués. Nous proposons d'élargir nos terrains en collaborant plus directement avec des collectifs de personnes en situation de handicap, sans abandonner les ESSMS, afin d'enrichir l'analyse qualitative et d'expérimenter de nouvelles formes de co-construction. En élargissant la comparaison à d'autres secteurs, d'autres populations vulnérables et différentes temporalités et contextes géographiques, il serait possible d'affiner la compréhension des dynamiques inclusives et de mieux saisir comment événements majeurs et locaux peuvent impulser des transformations durables.

Dans **la section 2**, nous avons critiqué la vision simpliste selon laquelle les méga-événements catalyseraient automatiquement l'inclusion. Au contraire, nous proposons de composer avec l'instabilité idéologique de l'inclusion en écoutant les collectifs indépendants des organisations gestionnaires. Cependant, cette démarche doit s'appuyer sur une pensée plus structurelle, à long terme, en envisageant des modalités de financement pérennes partagées avec d'autres acteurs du milieu ordinaire. Ces actions visent à surmonter les dissimulations politiques et à favoriser une approche plus transparente et durable de l'inclusion dans le cadre des méga-événements.

Enfin, dans **la section 3**, nos résultats ont mis en lumière la nécessité de prioriser les relations des ESSMS avec l'extérieur. Nous recommandons d'accompagner de manière structurée les équipes professionnelles dans leur rapport au milieu ordinaire et de repenser le rôle et la représentation des ESSMS eux-mêmes. Ces préconisations visent à transformer profondément la manière dont ces institutions sont perçues et intégrées dans la société.

Conclusion de la partie 4

Cette quatrième partie avait pour objectif de préciser et de nuancer les apports théoriques de notre recherche, tout en discutant de ses limites et des perspectives qu'elle ouvre. À travers l'analyse combinée de nos résultats empiriques et des cadres conceptuels mobilisés, nous avons cherché à approfondir la compréhension des dynamiques d'inclusion des personnes en situation de handicap dans le contexte des méga-événements, ainsi que des processus de stigmatisation organisationnelle affectant les ESSMS.

Dans le chapitre 1, nous sommes revenus sur les éléments théoriques éclairés par notre terrain, en articulant deux notions majeures : l'effet-levier et le stigmate organisationnel. L'étude de l'effet-levier a mis en lumière la manière dont des organisations locales, initialement périphériques, peuvent être mobilisées pour garantir la réussite d'un méga-événement, tout en soulignant les ambiguïtés et les risques inhérents à ces dynamiques d'instrumentalisation. Cette réflexion a permis de proposer une lecture plus nuancée des transformations que les méga-événements sont susceptibles d'induire dans les secteurs de l'action sociale et médico-sociale. Dans un second temps, l'analyse du stigmate organisationnel a enrichi notre compréhension des processus de délégitimation que subissent les ESSMS. Loin d'être de simples réceptacles passifs de stéréotypes, ces organisations sont engagées dans des dynamiques complexes de reconfiguration identitaire et de reconnaissance sociale. Ce travail théorique a contribué à étendre la réflexion sur la stigmatisation au niveau organisationnel, en insistant sur ses dimensions interorganisationnelles et événementielles. Enfin, en croisant les perspectives sur l'effet-levier et le stigmate organisationnel, nous avons montré comment les interactions entre acteurs influencent la visibilité, la reconnaissance et la participation des ESSMS aux méga-événements. Cette approche combinée a permis d'interroger le rôle paradoxal des Jeux olympiques et paralympiques, qui apparaissent moins comme un moteur de changement structurel que comme un moment d'accentuation des logiques existantes, parfois au détriment de l'inclusion effective des personnes concernées.

Le chapitre 2 s'est attaché à dégager des pistes pratiques et réflexives à partir de cette analyse. Il a tout d'abord interrogé les conditions de production de notre recherche, en soulignant l'importance d'intégrer la gestion des émotions et la critique du phénomène d'assistancialisation dans la posture du chercheur. L'élargissement des terrains d'étude, notamment par la collaboration avec des collectifs d'autoreprésentants et des organisations de défense des droits, a été identifié comme une priorité pour renforcer la légitimité et la portée des travaux futurs. Nous avons également proposé une remise en question de la croyance selon laquelle les méga-événements constitueraient naturellement des vecteurs d'inclusion. En insistant sur l'instabilité idéologique du concept d'inclusion, nous avons plaidé

pour une approche plus structurelle, s'appuyant sur des financements pérennes et un dialogue renforcé avec les acteurs de l'ordinaire, afin d'éviter que l'inclusion ne soit réduite à un effet d'affichage ou à un levier opportuniste. Enfin, nous avons insisté sur la nécessité de repenser les rapports entre ESSMS et environnement ordinaire. Plutôt que d'enfermer ces institutions dans une logique défensive face à la stigmatisation, il apparaît crucial d'accompagner leur transformation en renforçant leurs liens avec les acteurs du milieu ordinaire et en valorisant leur contribution à des dynamiques territoriales inclusives et durables.

En somme, cette quatrième partie met en évidence que l'inclusion véritable ne saurait être envisagée comme une retombée automatique des méga-événements, mais requiert un travail de fond sur les dynamiques sociales, organisationnelles et politiques qui traversent les secteurs concernés. Nos réflexions invitent ainsi à penser l'inclusion comme un processus critique, long, et collectif, à nourrir bien au-delà du temps médiatique et symbolique des grands événements internationaux.

Conclusion générale

Cette conclusion générale se présente en quatre temps. Nous proposons une synthèse des réponses aux questions de recherche présentées dans l'introduction générale (1), nous permettant de revenir sur les contributions que nous identifions dans le cadre de cette recherche (2). Nous éclairons ces éléments de conclusion par les travaux menés par Darcy sur les Jeux de Sidney (2000), qui se sont déroulés vingt ans plus tôt afin d'inscrire nos travaux dans une piste comparatiste (3). Nous proposons ensuite un épilogue, en réponse au prologue de l'introduction (4).

1) Réponses aux questions de recherche

Notre problématique générale était la suivante : Dans quelle mesure la préparation du méga-événement favorise-t-elle l'inclusion des personnes en situation de handicap accompagnées par les ESSMS ? Observer la préparation d'un méga-événement aux ambitions inclusives comme les Jeux Olympiques et Paralympiques à la lumière de l'implication des établissements et services médico-sociaux (ESSMS) nous amène à insister sur deux points critiques de cette formulation initiale. D'une part, considérer les ESSMS comme des acteurs *naturels* de l'inclusion doit faire l'objet d'un examen approfondi, au risque d'occulter ce que cela induit, de manière effective ou perçue, sur leur gestion. D'autre part, considérer toute initiative relative au handicap uniquement comme un enjeu individuel (celui des personnes en situation de handicap) conduit à occulter les organisations intermédiaires, et donc à sous-estimer les effets pervers potentiels d'un processus interorganisationnel complexe de négociation. À partir de là, nous esquissons les réponses suivantes aux trois questions de recherche formulées dans le cadre de notre thèse.

a) Q1 : Lors de la préparation, comment l'effet-levier du méga-événement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap accompagnées par les ESSMS se structure-t-il ?

Dans un premier temps, il convient de souligner que l'effet-levier attendu du méga-événement repose sur une structuration particulièrement faible et fragmentaire. Celle-ci se manifeste par l'usage dispersé de dispositifs principalement incitatifs et communicationnels, souvent déployés sans coordination ni articulation avec les besoins spécifiques des ESSMS. Lors de la préparation des Jeux, peu de ressources sont fléchées vers les ESSMS contrairement à d'autres sujets, comme la livraison de la compétition en elle-même. Le méga-événement apparaît, à ce titre, comme étant à « effet-levier faible » au sens où l'utilisation d'outils incitatifs et communicationnels, de ressources déjà existantes, de l'externalisation, de partenariats, et de manière plus anecdotique, d'ajustements juridiques, est privilégiée. Ces derniers résultent par ailleurs d'une absence de concertation avec les ESSMS et de modalités de diffusion de l'information principalement *top-down*, souvent méconnues ou mal

interprétées par les professionnelles. Dans ces conditions, ces organisations sont amenées à devoir utiliser leurs propres ressources, matérielles et immatérielles, laissant la plupart à l'écart.

Cette structuration partielle se double d'une mise à l'écart relative des ESSMS, cantonnés à un rôle périphérique, d'exécutants ou d'intermédiaires ponctuels. L'absence de concertation, de dialogue structuré ou de reconnaissance des ESSMS comme partenaires légitimes empêche une stratégie cohérente. Les ESSMS nécessiteraient plutôt une aide que les acteurs du système des Jeux ne sont pas en mesure d'offrir, remettraient en question les dispositifs mis en place et seraient, de toute façon, désintéressés de la dynamique. Une participation massive de ces établissements risquerait de mettre en lumière le caractère limité de l'effet-levier. La majorité des dispositifs ne renvoie pas tant à une préoccupation de l'exclusion des personnes en situation de handicap qu'à une préoccupation de l'acceptabilité d'un méga-événement dont quelques jours sont consacrés aux personnes en situation de handicap. À ce titre, le seul fait que le handicap soit une thématique à part entière constitue une avancée satisfaisante pour les représentantes du système du méga-événement. Cette modalité de pensée d'un « effet-levier » permet l'économie d'une évaluation à long terme des effets sur les personnes en situation de handicap. Dans la mesure où les dispositifs du méga-événement nient, *in fine*, les raisons mêmes pour lesquelles ils doivent être créés, les dispositifs sont un « déjà ça ». Ainsi, le nombre d'ESSMS labélisés ou ayant remporté un appel à projet national par exemple, même si ce chiffre est infime au regard du nombre total d'ESSMS sur le territoire, est un élément qu'il convient de comptabiliser et qui peut se suffire à lui-même. Il ne s'agit donc pas d'organisations exclues intentionnellement et entièrement des dispositifs, comme le sont, par exemple, les lieux d'incarcération où, à notre connaissance, aucun programme spécifique n'a été déployé durant la préparation. En ce sens, la structuration de l'effet-levier relève davantage de gestes symboliques ou d'initiatives ponctuelles perçues comme suffisantes en elles-mêmes qui dispense pourtant d'une réflexion systémique sur l'inclusion.

Toutefois, un programme tel que « Handicap et volontariat » vient nuancer ce constat général. Il constitue un exemple rare d'interactions interorganisationnelles plus soutenues, bien que fragiles et conflictuelles, et permet d'éclairer les tensions, les compromis informels, ainsi que les limites rencontrées lorsqu'une tentative de structuration plus fine de l'effet-levier est amorcée. Initialement, le gouvernement impose le recrutement, notamment via les ESSMS, de 3000 volontaires en situation de handicap à Paris 2024, sans doter les acteurs concernés de moyens dédiés. Dans ce contexte d'incertitude, nous avons montré que les positionnements ne se réduisent pas à une opposition entre des organisations qui défendraient un modèle du handicap fondé sur les droits humains, les professionnelles d'ESSMS, et d'autres qui l'ignorerait, les représentantes du système olympique et paralympique. En effet, les entremêlements et confusions idéologiques et pratiques sont

prégnantes dans nos observations, en l'absence d'un cadre clair de ce qu'inclure signifie. L'utilisation des ESSMS comme intermédiaires, la mise en place d'un accompagnement humain, l'adaptation du format du volontariat, la prise en compte de l'inaccessibilité structurelle locale, sont autant d'éléments qui émergent, au fil de l'eau, et font l'objet d'accords à la marge du cadre, parfois de manière informelle et circonstanciée. Nous montrons que le moment de cette négociation interorganisationnelle est phagocytée par des présomptions de discrimination ou de dévaluation des personnes en situation de handicap perpétrées par l'une ou l'autre organisation. Les ESSMS apparaissent comme des obstacles à la participation des personnes en situation de handicap, confirmant leur image d'organisations isolées et isolantes. Les organisateurs des Jeux sont, quant à eux, principalement perçus comme souhaitant sélectionner les volontaires selon leur moindre demande en matière d'accessibilité. En d'autres termes, l'accord informel et circonstancié, très présent dans les dispositifs des Jeux, et en particulier dans le programme « Handicap et volontariat », se trouve particulièrement exposé au soupçon, notamment en l'absence de personnes en situation de handicap au sein des espaces de négociation.

En résumé, l'effet-levier du méga-événement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap accompagnées par les ESSMS reste largement symbolique et peu structurant. Il s'appuie davantage sur une logique d'affichage que sur une volonté systémique de transformation ou de co-construction des politiques d'inclusion. Les initiatives existantes, bien qu'intéressantes ponctuellement, relèvent souvent d'arrangements pragmatiques et réactifs, plutôt que d'une planification stratégique partagée. Les ESSMS sont alors cantonnés à un rôle d'exécutants périphériques ou d'intermédiaires utilitaires, et non de partenaires à part entière. Cette configuration limite l'impact potentiel du méga-événement sur les dynamiques d'inclusion à long terme, tout en entretenant une illusion de participation. L'exemple du programme « Handicap et volontariat » illustre bien cette ambivalence : il révèle à la fois la possibilité d'un dialogue et les limites profondes de sa portée lorsque celui-ci est mené sans cadre, sans moyens et sans implication directe des premières concernées. Cette configuration invite à interroger non seulement ce qui peut être à l'origine de cette dynamique, mais également ses effets latents.

b) Q2 : Lors de la préparation, dans quelle mesure cet effet-levier du méga-événement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap accompagnées par les ESSMS révèle-t-il un processus de stigmatisation ?

Nous proposons de répondre à cette question en reprenant deux des points de vue particulièrement étudiés dans cette thèse : les professionnelles de l'organisation des Jeux et les professionnelles d'ESSMS. Nos travaux montrent qu'assez peu des parties prenantes actives dans la dynamique des Jeux au niveau local croient ou défendent l'idée que la préparation des Jeux soit,

effectivement un levier pour l'inclusion. Au contraire, parler d'un effet-levier de Jeux conduit finalement à aborder des perceptions dégradantes et des conséquences matérielles de ces perceptions.

Tout d'abord, les professionnelles du système olympique et paralympique considèrent le « handicap » comme une thématique prioritaire des Jeux. Aucune des professionnelles n'est exhaustive concernant les dispositifs mis en place au niveau interorganisationnel. Elles présentent les dispositifs de leur périmètre d'action tout en indiquant qu'il existe une dynamique globale en faveur de l'inclusion. Cette tendance tient au fait que nos interlocutrices reconnaissent les personnes en situation de handicap comme faisant l'objet de stigmatisations, de discriminations et de marginalisation, un élément que les Jeux, notamment paralympiques, pourraient contribuer à diminuer. Cependant, assez rapidement, le manque de ressources financières et humaines face aux enjeux est également reconnu : les Jeux ne pourront pas et n'ont pas vocation à tout résoudre. Peu à peu, la livraison du méga-événement prend le pas sur des considérations plus structurelles, laissant place au sentiment et à l'expression d'un déficit d'influence et de contrôle sur les décisions, y compris du côté des personnes qui aimeraient aller plus loin sur le sujet. A ce titre, il serait assez erroné de dire que les professionnelles de l'organisation considèrent réellement la préparation des Jeux comme propice à l'inclusion. La plupart ont conscience des limites intrinsèques, tentent pour certaines de les contourner, sans pour autant en reconnaître ouvertement la dimension problématique du projet et de l'impensé des ESSMS en particulier. En effet, nous avons montré que les ESSMS se caractérisent par des perceptions globalement dépréciatives : elles apparaissent comme des organisations dépendantes, difficiles à mobiliser et qui seront, de toute manière, indifférentes à la dynamique. On observe alors un décalage entre une perception globalement valorisante des personnes en situation de handicap, qui sont victimes d'une société excluante sans qu'on puisse leur reprocher de faute fondamentale et les ESSMS, qui apparaissent, quant à eux, comme des organisations fondamentalement inadaptées à la dynamique des Jeux. Certaines de ces observations trouvent écho avec les discours des professionnelles d'ESSMS elles-mêmes.

Les professionnelles d'ESSMS sont peu ou mal informées de la promesse inclusive des Jeux de Paris 2024. Une fois informée, la majorité d'entre elles estiment devoir faire face à des relations structurellement limitées ou conflictuelles avec l'environnement local, que les Jeux soient accueillis ou non, à une insuffisance de ressources humaines ou à un manque d'acculturation à la méthodologie de réponse aux dispositifs. Autrement dit, leur analyse porte sur les manquements de l'ESSMS, plus que sur les manquements des personnes en situation de handicap ou du méga-événement. Cette auto-critique éclaire une autre manière de justifier la difficulté à faire ou à changer, en alignement avec la perception négative que nous décrivons des ESSMS pour les représentantes du système olympique et

paralympique. Ces organisations se perçoivent, elles aussi, comme « incapables ». Ainsi, peu d'ESSMS prennent part à la préparation, estimant que le méga-événement n'est pas propice à leur participation, en particulier lorsqu'ils se perçoivent comme déjà isolés. En cela, les ESSMS lauréats se distinguent. Pour eux, certains dispositifs permettront de renforcer l'organisation par l'acquisition de nouvelles ressources ou la valorisation de ressources déjà existantes, de structurer et/ou renforcer leurs activités extérieures. Le méga-événement ne pourra rien pour les organisations dont les activités sont structurellement fragiles. Pour autant, nous l'avons vu, certains ESSMS non-lauréats présentent bien des ressources internes leur permettant de prendre part à la dynamique. Un autre élément est donc important à prendre en compte pour décrire et comprendre la différence entre les organisations lauréates et non-lauréates. Le quotidien est globalement décrit comme sombre et violent, pour les personnes en situation de handicap comme pour les professionnelles enquêtées. Les exemples de stigmatisation donnés lors des entretiens, sans que nous ayons à poser la question nous semblent particulièrement évocateurs d'un mal-être profond qui fragilise et empêche les organisations de se projeter dans un méga-événement dont l'effet-levier est faible et les modalités de l'inclusion à construire collectivement. On trouve alors une distinction importante entre les ESSMS non-lauréats, pour lesquels les Jeux sont principalement considérés comme un média entre eux et les personnes en situation de handicap et les ESSMS lauréats, pour lesquels les Jeux apparaissent plus clairement comme un média entre eux et l'extérieur. Pourtant, si le milieu ordinaire du quotidien est considéré comme hostile par les professionnelles d'ESSMS, celui-ci n'apparaît pas nécessairement plus rassurant lors de la préparation. Par exemple, les professionnelles, avec lesquelles nous avons pu travailler, n'abordent pas nécessairement le programme « Handicap et volontariat » comme un levier en matière d'inclusion à long terme. Il s'agit avant tout de s'assurer que les conditions soient meilleures que le cadre initial et de naviguer en eaux troubles.

En définitive, l'effet-levier du méga-événement révèle moins une dynamique d'inclusion qu'un processus de stigmatisation, quotidien et événementiel, à la fois des ESSMS et des personnes concernées. Les professionnelles du système olympique et paralympique, tout en étant conscientes de l'effet-levier faible du méga-événement, perçoivent également les ESSMS comme peu compatibles avec la dynamique des Jeux : ils ne sont pas inclus dans la préparation et ne seront pas capables de s'adapter non plus. Ces derniers, de leur côté, sont marqués par une forme d'incapacité à participer, les professionnelles pensant le milieu ordinaire comme nécessairement excluant, en particulier pour ceux déjà isolés au quotidien. La mise en lumière des processus de stigmatisation interorganisationnelle dans le cadre d'un méga-événement à effet-levier faible nous invite finalement à explorer comment ces deux dynamiques interagissent lorsque l'on dépasse la question de la perception.

c) Q3 : Lors de la préparation, comment l'effet-levier du méga-événement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap accompagnées par les ESSMS et ce processus de stigmatisation interagissent-ils ?

Dans le prolongement de la Q1, qui montre comment la structuration particulièrement faible et fragmentaire de l'effet-levier et de la Q2, qui décrit les processus de stigmatisation interorganisationnelle à l'œuvre, cette troisième question revient de manière plus précise sur un moment de rencontre rare entre les organisations du système olympique et paralympique et les ESSMS. En effet, c'est dans ce contexte de tensions et de non-coordination que se place le programme « Handicap et volontariat », qui représente une tentative, bien qu'imparfaite, de rencontre. Ainsi, on peut se demander si, malgré un effet-levier faible, la stigmatisation inter-organisationnelle se trouve modifiée, jouée, lorsqu'on parvient à favoriser l'interaction directe. Autrement dit, il ne s'agit plus seulement de constater que la stigmatisation existe malgré le méga-événement, mais bien d'interroger ce que produit leur rencontre : jusqu'où la stigmatisation inter-organisationnelle fragilise-t-elle les tentatives d'inclusion ?

Ce programme a permis la participation effective de certains volontaires en situation de handicap, et même une révision partielle de la Charte à travers la mise en place de l'accompagnement. L'interaction entre inclusion et stigmatisation se manifeste alors par des tensions : entre participation affichée et absence de concertation réelle, entre discours d'empowerment et pratiques paternalistes. Les personnes concernées restent souvent exclues des espaces de décision, et les modalités concrètes de leur engagement (type de mission, modalités d'accompagnement, valorisation de l'expérience) sont décidées sans elles, voire contre elles. Cette ouverture demeure ainsi confrontée à des logiques de protection, d'urgence ou de soupçon profondément ancrées. Les ESSMS apparaissent alors comme des organisations essentialisant et surprotégeant les personnes en situation de handicap. A ce titre, les modifications du programme sont difficiles à mener et mettent en péril l'opérationnalisation des actions. Par exemple, l'accessibilisation des étapes d'inscription et de formation reste incomplète. Ainsi, les réflexes de tri notamment vis-à-vis de certaines formes de handicap perçues comme moins compatibles avec le cadre proposé sont opérés, parfois par les ESSMS eux-mêmes, face à des conditions peu adaptées. Il résulte une invisibilisation et une dévalorisation, plus ou moins tacite, des adaptations qui doivent être effectuées, celles-ci ne correspondant pas au cadre initialement pensé.

Comprendre et anticiper ce dont une personne pourrait avoir besoin dans un contexte de tensions interorganisationnelles alimentées par des informations partielles relève d'un exercice particulièrement ardu. Il devient également difficile pour les ESSMS de représenter les intérêts des personnes concernées. En effet, leur organisation interne ne prévoit pas nécessairement d'inclure l'avis des personnes, et leur réponse face à l'incertitude reste souvent celle d'une compensation

automatique. Les sujets qui pourraient faire l'objet de discussions avec les personnes accompagnées sont souvent imposés : l'accompagnement humain par l'ESSMS, le fait de ne pas faire le test de personnalité, les personnes avec qui faire le volontariat, le lieu sont autant d'éléments qui risquent, dans la précipitation, d'être décidés unilatéralement. Les incertitudes relatives au programme cumulées au manque de personnel empêchent un suivi de fond de ce qui intéresse les personnes en situation de handicap. Nous n'avons pas pu, par exemple, mettre en place des ateliers récurrents d'initiation à l'utilisation de la boîte de réception ou, de manière générale, au numérique pour les personnes qui en ont exprimé le besoin ; les liens potentiels entre cette expérience et la carrière des volontaires n'ont pas pu être explorés ; la question du bénévolat dans d'autres circonstances n'a pas non plus fait l'objet d'attention spécifique. Or, le fait d'avoir participé à cette activité supplémentaire, comme nous l'avons montré, ne garantit pas nécessairement une remise en question des processus internes au sein des ESSMS.

Cependant, cette situation de soupçon mais également d'approximations que nous avons décrite, un élément reste frappant : les personnes concernées restent mises à l'écart des rares instances de décision et de discussion. Pourtant, les candidats sont animés par la volonté de participer en tant qu'aidants, plutôt qu'aidés, sont capables d'imaginer d'autres cadres d'expériences adaptés, en partie seulement suivis. L'accompagnement se trouve alors réduit à un imbroglio de démarches difficiles à expliquer et à comprendre pour les personnes en situation de handicap (ne pas être en mesure de savoir le type de missions qu'elles effectueront), parfois maltraitantes (imposer un questionnaire de personnalité sans l'adapter et le rendre non-obligatoire in fine) ou répétitives (répondre à des questions pour remplir un tableur et remplir des informations identiques sur une plateforme). La stigmatisation interorganisationnelle et les confrontations entre deux supposées « bonnes manières » d'inclure concurrentes restent alors centrales et permettent de taire la présomption d'incapacité des personnes concernées à s'exprimer par elles-mêmes.

2) Rappel des contributions de la thèse

Dans la Discussion, nous avons proposé plusieurs contributions théoriques, méthodologiques et empiriques. Nous les reprenons ici de manière synthétique.

a) Contribution théorique : approfondissement du concept d'effet-levier du méga-événement

En lien avec la Q1, notre réflexion théorique sur l'effet-levier des méga-événements se distingue par un approfondissement du concept, en l'ancrant dans des dynamiques sociales, politiques et institutionnelles et conjoncturelles. Le triptyque analytique que nous avons identifié – l'effet-levier structurel, des dispositifs, et dans les dispositifs – permet de déplier cette notion, de rendre compte de sa variabilité et de sa traduction dans des contextes locaux et spécifiques. Nous sommes alors en

capacité de mettre en évidence l'effritement de la mise en œuvre des dispositifs à leur réception, en matière de promesse inclusive des méga-événements. Contrairement à une vision simplifiée où le méga-événement à effet-levier agit de façon automatique, nous montrons que ce levier doit être négocié, ajusté et réfléchi avec les acteurs concernés, en incluant le niveau d'hybridité souhaité de l'effet-levier, qui peut être thématique et événementiel.

b) Contribution théorique : développement d'une théorisation du stigmatisme organisationnel des ESSMS

En lien avec la Q2, notre travail propose un développement de la théorie du stigmatisme organisationnel appliquée aux ESSMS. Nous montrons la manière dont différents niveaux de stigmatisation affectent les ESSMS – que ce soit au sein même de l'organisation, entre individus et organisation, ou entre ESSMS et organisations extérieures. A ce titre, la source du stigmatisme, ou plutôt les sources, méritent d'être réinterrogées dans le cadre de recherches menées sur les ESSMS. Plus qu'une simple extension du stigmatisme individuel lié au handicap vers l'organisation, c'est-à-dire un stigmatisme par transfert, nous montrons également que l'ESSMS peut être vu comme défaillant et les personnes en situation de handicap perçues comme capables par le milieu ordinaire. Nous mettons en avant la possibilité d'un déplacement du stigmatisme organisationnel en certaines circonstances, notamment lors de la préparation d'un méga-événement : il concerne parfois moins les personnes accompagnées que les organisations elles-mêmes, perçues comme un frein à l'inclusion. Nous défendons donc une lecture nuancée des processus de stigmatisation organisationnelle des ESSMS, en prenant en compte des relations interorganisationnelles avec le «milieu ordinaire». Cette approche théorique nous semble ouvrir des perspectives intéressantes pour comprendre comment cette perception peut évoluer, à travers des politiques d'inclusion, mais aussi les forger au quotidien.

c) Contribution théorique : articulation du stigmatisme et de l'effet-levier du méga-événement en matière d'inclusion

En lien avec la Q3, l'originalité de notre contribution théorique réside dans l'articulation entre les concepts de stigmatisme organisationnel et d'effet-levier des méga-événements, notamment en matière d'inclusion. Nous montrons qu'un méga-événement à effet-levier faible n'engendre pas nécessairement un nouveau stigmatisme mais ravive et s'appuie sur des stigmates existants, souvent de manière implicite et insidieuse. En croisant ces deux dynamiques, nous soulignons les tensions et contradictions qui émergent lorsqu'une promesse d'inclusion se heurte à des réalités symboliques et structurelles profondes que la puissance publique choisirait d'ignorer. Cette articulation nous invite également à dépasser la vision binaire des ESSMS comme obstacles ou relais de l'inclusion et à considérer ces organisations comme expérimentant les conséquences de cette stigmatisation, en

l'occurrence la mise à l'écart tout essayant de les contourner, parfois au détriment ou en décalage avec les personnes concernées. Cette ambivalence doit, précisément, être intégrée en tant que telle comme problématique au moment de penser le méga-événement.

d) Contribution méthodologique : faire avec l'assistancialisation de la recherche pendant les Jeux

Notre démarche met en lumière les tensions liées au dénuement du secteur des ESSMS en matière de recherche pendant la préparation des Jeux. En nous mettant à hauteur d'organisations, nous avons montré le risque d'assistancialisation durant cette période, c'est-à-dire le processus par lequel les chercheurs et chercheuses se retrouvent progressivement investis de missions relevant de l'assistance éducative, sociale ou organisationnelle, sans en avoir été formés ni sans que cela ait été prévu initialement. Cette approche contient un certain nombre de risques pour les chercheurs et les acteurs. Cela soulève une question importante sur la possibilité et les conditions permettant de mener des recherches sur des sujets considérés comme périphériques ou qui ne seraient pas identifiés comme étant au cœur des missions des ESSMS. Nous proposons une réflexion sur la difficulté à trancher sur le fait de se risquer à l'assistancialisation, des moyens et ressources n'étant pas spécifiquement déployés au sujet exploré par exemple. Bien que nous ayons contribué à l'implication de certains ESSMS ou au volontariat de certaines personnes en situation de handicap lors des Jeux, cette intervention sur le terrain parfois non-académique permise par la recherche ne garantit pas le renforcement des droits ou l'amélioration des conditions de vie des personnes concernées. Autrement dit, nous montrons qu'une démarche, même lorsqu'elle est revendiquée comme partant du terrain, n'implique pas nécessairement de transformation profonde des rapports de pouvoir et des conditions de vie des personnes handicapées. Cela appelle la nécessité de mesurer et de qualifier ce que l'on appellerait « un déjà ça » dans un schéma plus large de revendications au moment de la préparation des Jeux. Ainsi, de futures recherches au sein des ESSMS, lors de méga-événements en particulier, devront être particulièrement attentives à l'objectif et la priorisation des actions académiques et non-académiques ainsi qu'à leur articulation.

e) Contribution empirique : critique de l'instrumentalisation de l'inclusion par les méga-événements

Nous avons démontré que l'idée selon laquelle les méga-événements serviraient automatiquement de levier d'inclusion est illusoire. Au contraire, ces événements souvent dissimulent une absence de volonté politique réelle et pérenne en matière d'inclusion. En exposant les impasses de ce modèle, nous avons proposé deux pistes d'action concrètes pour réorienter les politiques d'inclusion, en intégrant des modalités de financement mixtes dans le secteur associatif et en encourageant une concertation longitudinale au sein des acteurs concernés. Des propositions

concrètes, formulées dans un tableau récapitulatif en Discussion, visent à garantir une plus grande cohérence entre les ambitions affichées et les moyens réellement déployés pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

f) Contribution empirique : réflexion sur la transformation des ESSMS et leurs relations avec le milieu ordinaire

Sur le terrain, notre observation nous a conduit à affirmer que la transformation des ESSMS ne réside pas uniquement dans des ajustements organisationnels internes, mais également dans la manière dont ces organisations tissent des liens avec l'extérieur. Le développement de relations plus fluides et moins isolées avec d'autres acteurs sociaux, culturels et sportifs, dépassant les défiances et accusations larvées de stigmatisation à l'encontre des personnes en situation de handicap, nous semble central. En effet, ces coupures entre ESSMS et milieu ordinaire sont en grande partie partagées par les professionnelles d'ESSMS. Elles sont pourtant pensées comme étant déjà-là ou ne nécessitant pas de moyens dédiés par la puissance publique. Ainsi, nos propositions visent à repenser la place des ESSMS dans le processus global d'inclusion. Nous ne pouvons pas nous contenter de réaffirmer la nécessité d'une coopération active et structurée entre les acteurs du médico-social et du milieu ordinaire sans réinterroger également ce et ceux que les ESSMS représentent. Nous défendons que ce questionnement, mené de manière systématique, leur permettra de travailler sur le processus de stigmatisation que les personnes accompagnées et leur entourage tentent de contrer.

Dans l'ensemble, notre travail fait converger trois niveaux de contributions : théorique, méthodologique et empirique, pour offrir une lecture complexe et nuancée des dynamiques d'inclusion liées aux méga-événements. Nous avons montré que, loin de se réduire à une simple mécanique de levier, l'inclusion des personnes en situation de handicap dans ces événements nécessite une approche réflexive, stratégique et contextuellement ajustée. Ce faisant, nous espérons ouvrir la voie à des recherches futures plus inclusives, plus critiques et davantage ancrées dans les réalités vécues des personnes concernées.

3) Mise en perspective : ce que l'on sait des autres éditions des Jeux

Nos travaux permettent de documenter un aspect assez peu exploré dans la littérature sur les méga-événements et sur les Jeux en particulier : la manière dont les organisations du champ du handicap influencent et contribuent à la promesse sociale des méga-événements, que Misener (2015) estimait important à effectuer. Nous proposons ici de mettre en perspective nos travaux avec les éditions passées des Jeux, en particulier des Jeux de Sidney pour lesquels la littérature est la plus complète. On peut souligner une première distinction entre l'édition de Sidney et celle de Paris : alors que les acteurs australiens regrettent un manque de dispositifs, on observe un grand nombre de

dispositifs en 2024. Cependant, on retrouve également certaines dynamiques similaires assez frappantes. Les travaux de Darcy sur les Jeux de Sidney donnent également quelques pistes sur les relations distendues, voire conflictuelles entre les organisateurs du méga-événement et les organisations locales représentantes de personnes en situation de handicap (Darcy 2003; 2001) :

« Les personnes en situation de handicap entendaient parler des évolutions liées aux Jeux Paralympiques, mais ne se sentaient pas activement impliquées dans le processus. [...] C'était comme si le handicap était la partie invisible des Jeux Paralympiques. Cet aspect était une préoccupation majeure pour le mouvement des personnes handicapées.

En effet, le Comité d'Organisation des Jeux Paralympiques de Sydney [SPOC] faisait relativement moins pour développer l'implication des personnes handicapées et des organisations liées au handicap, en comparaison à ce qu'il faisait pour impliquer les sponsors, les écoliers et les personnes âgées. » (Darcy 2003:23)

Les organisations locales australiennes sont assez différentes des ESSMS français, rendant difficile la comparaison avec la France : *People with Disabilities Inc., Physical Disability Council of Australia, Blind Citizens Australia, Women with Disabilities Australia, the Deafness Forum, National Council on Intellectual Disability* citées dans l'article (Darcy 2003) sont des organisations qualifiées de défenseuses des droits humains, qui ne présentent, à notre connaissance, aucune activité d'accompagnement individuel ou collectif spécifique proche de celle des ESSMS. Nos travaux montrent que, dans le cas des Jeux de Paris 2024, l'intégration est elle aussi assez limitée, en pointillés, pour les ESSMS français qui présentent la particularité de soigner, d'accompagner d'une part et de représenter d'autre part. Les associations représentantes ou auto-représentantes françaises sont, quant à elles, tout à fait absentes des rares espaces de dialogue évoqués. Pour autant, l'observation des interactions entre les organisations du système olympique et paralympique et les ESSMS trouve quelques échos avec l'une des pistes de réflexion de Darcy, sur un méga-événement organisé il y a maintenant vingt années :

« Les Jeux n'ont pas apporté ces changements sociaux, mais ils ont été améliorés par les changements sociaux initiés par les personnes en situation de handicap. Ces actions ont été soutenues par l'implication continue des personnes handicapées et des organisations de défense des droits des personnes handicapées, à travers des comités, des consultations, du lobbying et des actions de plaidoyer qui ont eu lieu en amont des Jeux. [...] des organisations comme le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de Sydney [SOCOG] ont encore pu discriminer ouvertement les personnes handicapées, ignorer les décisions de la Commission des Droits de l'Homme et de l'Égalité des Chances [HREOC] et de la Cour fédérale, et être délibérément obstructives dans leur gestion des questions de handicap et d'accessibilité. » (Darcy 2003:26)

Ainsi, toujours en comparaison des Jeux de Sidney tels que relatés par Darcy, la dimension structurelle de l'exclusion était, elle aussi, présente les mois précédant le méga-événement :

« Un signe révélateur de ces tensions fut l'invitation de deux athlètes paralympiques à s'exprimer devant le Parlement de la Nouvelle-Galles du Sud. Au cours des dix-huit mois précédents, la communauté des personnes en situation de handicap avait organisé une série de manifestations de rue animées, portant sur plusieurs enjeux critiques. Ces manifestations incluaient la mise en concurrence pour la gestion des foyers collectifs pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, la crise de financement des aides personnelles pour les personnes handicapées, ainsi qu'un rassemblement en faveur des opportunités d'éducation inclusive [...] » (Darcy 2003:23)

Dans un contexte de tensions assez proches en termes de revendications, les deux éditions se rejoignent finalement sur l'idée que le méga-événement, en tant qu'événement symbolique et médiatique, ne peut à lui seul résoudre les problèmes structurels auxquels les personnes en situation de handicap sont confrontées. En dépit de la visibilité temporaire qu'il offre aux questions d'inclusion, les réalités quotidiennes de discrimination, d'isolement et de marginalisation persistent et permettent de détourner l'attention des enjeux de fond. Au-delà de l'impact directement observable de la préparation dans le secteur du handicap, une piste complémentaire d'analyse et de vigilance nous semble requise concernant les conséquences, dans les années qui vont suivre les Jeux, sur la manière de penser les politiques publiques en matière de handicap. Comme le soulignait Darcy, également durant les Jeux de Sydney :

« En particulier, il existait un certain cynisme concernant le nombre de politiciens prêts à soutenir les Jeux mais généralement réticents à discuter des questions liées au handicap, et encore moins à en démontrer une compréhension. D'autres ont remis en question le niveau des dépenses consacrées aux Jeux, le niveau des besoins non satisfaits au sein de la communauté des personnes handicapées et la diminution du financement d'une série de programmes destinés aux personnes handicapées dans les années précédant les Jeux. » (Darcy 2003:25)

Entre 2000 et 2024, il apparaît assez clairement qu'analyser les organisations du secteur du handicap lors de la préparation d'un méga-événement renvoie concrètement à observer un rapport de force avec un système organisationnel particulièrement complexe et peu transparent dans ses rouages, qui invisibilise d'autant plus facilement les voix dissonantes. Nous espérons avoir montré qu'il ne s'agit pas d'une fatalité, qu'il est toujours possible de tordre, de contourner, bien que le résultat soit toujours faillible. Nous insistons également sur l'impératif que d'autres espaces et d'autres moyens que le méga-événement soient pensés pour parler d'inclusion, la visibilisation du handicap lors des Jeux paralympiques ne pouvant être considérée comme suffisante ou convaincante au regard des enjeux.

4) Epilogue

Le 6 août 2024, j'appelle Maude pour savoir comment se passe le volontariat et elle me dit qu'elle est très fatiguée : « c'est vraiment crevant ». Elle me raconte que trois d'entre eux ont bien effectué leur volontariat au sein du village olympique : « Oui, ils ont fait un peu de trucs type... gérer les valises des athlètes, genre liftier tu vois. Et puis gérer les entrées avec les accréditations, pour savoir si les athlètes peuvent accéder à la cantine. ».

Elle décrit ensuite un autre groupe qui, lui, est au service des volontaires. Ces derniers ont assuré des missions de conditionnement avec d'autres volontaires mais trois choses m'interpellent. Premièrement, ils ont eu un jour de « tourisme » pour reprendre le terme de Maude. Le petit groupe a visité le village avec un autre volontaire en situation de handicap, qui leur a montré les différents lieux. Elle s'étonne un peu de ne pas avoir de mission à proprement parler en ce premier jour mais m'explique que la visite tombe plutôt bien : « Tu vois, certains n'ont pas pu faire la formation et bon ben un rappel, ça ne fait pas de mal ». Puis elle se met à rire. Elle me dit qu'il faut absolument qu'elle me raconte « un truc », qu'elle n'a pas pris de photo mais qu'elle aurait dû. Le premier jour, Maude a souhaité manger dans le self que les volontaires avaient découvert lors de leur formation. Plusieurs personnes s'étonnaient de la voir dans ces pièces mais, sous son insistance, ont fini par la laisser passer. Elle me décrit, toujours sur un ton malicieux : « Ben tu vois, on s'est assis et tu nous avais dit que niveau repas, ça n'allait pas être incroyable. Bon ben là, il y avait beaucoup de choix. Et puis des super décors, sur les thématiques des différentes délégations sportives. Et puis j'ai reconnu certains visages ». Le lendemain, le groupe retourne au self : cette fois-ci l'accès est barré, c'est le self des athlètes et non des volontaires. Maude en rit beaucoup et je la félicite de son exploit : avoir mangé dans le réfectoire des athlètes par erreur. Deuxièmement, en ce qui concerne le conditionnement, elle me précise que, pour une après-midi, les trois volontaires et elle-même étaient dans une pièce, « un peu à part quoi, il ne fallait pas être vus ». Je tique un peu. Le groupe préparait un « kit surprise » pour d'autres volontaires (incluant une serviette, du savon...). Pour ne pas être vus des autres, il fallait donc rester dans le bureau des *team leaders*. Je lui demande si d'autres volontaires valides ont fait cette mission. Elle me répond qu'ils étaient tous seuls pour cette tâche mais que d'autres kits avaient déjà été préparés, peut-être par d'autres volontaires. En revanche, ma question l'amène à me préciser que finalement les missions courtes avaient un petit désavantage pour eux : ils pouvaient obtenir moins de badges que les autres, car ils se déplaçaient moins, rencontraient moins de personnes susceptibles de leur en donner que d'autres volontaires. Enfin, elle évoque le fait qu'une mission n'était pas adaptée : exceptionnellement, les volontaires ont été affectés à des services aux athlètes pour vérifier que ces derniers avaient le droit d'accéder à la cantine : « ça tu vois c'était compliqué, il fallait vérifier des

choses et il y avait des filous, qui passaient vite en groupe ou cachaient des informations, ça n'allait pas pour eux ».

Enfin, pour le troisième binôme au Stade de France, cela se passe plutôt bien. Je lui demande si cette mission était moins fatigante pour elle, car ce binôme ne souhaitait pas nécessairement une aide très rapprochée. Elle me dit que finalement, c'était tout aussi exigeant. En effet, l'un des deux volontaires, Arthur, qui avait pourtant fait preuve de beaucoup de facilité aux différentes étapes du programme et ne souhaitait pas être accompagné, a éprouvé beaucoup de stress : « tu sais, c'est une vraie boule de nerfs donc j'étais là juste pour le détendre, lui dire que tout allait bien se passer. ». Elle compare avec l'autre volontaire : « tu vois, je trouve ça drôle parce que lui a beaucoup de mal à s'exprimer, enfin tu vois quoi, son bégaiement... Et pourtant ben, avec ses années de serveur, je l'ai trouvé super à l'aise ». Elle ajoute que cette mission était « plus sympa » parce qu'en plaçant les spectateurs, il était possible de voir un peu les épreuves et que Paris 2024 s'était assuré de faire un roulement entre ceux qui étaient à l'extérieur et ceux qui étaient à l'intérieur pour vérifier les billets et orienter.

Je lui demande si elle a l'impression que tout va bien du côté des volontaires, de manière générale. Elle me dit que globalement « ça va » et précise : « en fait on est toujours surpris... On découvre plein de choses dans ces moments-là ». Nassim, l'un des volontaires les plus anxieux lors du programme était étonnamment à l'aise et avait préparé des salutations dans différentes langues. Vincent, pour qui le processus d'inscription avait été difficile, discutait beaucoup avec les autres, volontaires et athlètes, au point de faire match de tennis de table avec l'un des athlètes de l'équipe olympique des réfugiés. Elle découvre que Vincent apprécie beaucoup ce sport et qu'« il est plutôt bon en fait ». Je lui dis que ce serait chouette qu'il s'inscrive à un club. Elle me confirme et me dit que le volontaire lui-même le lui a demandé. Elle me raconte que les autres ont l'air contents aussi, même si, pour certains, c'est un peu difficile à cerner : « Tu vois Malik, il m'a dit toute la semaine « oh pourquoi j'ai accepté, j'aurais pas dû... » et le dernier jour il a demandé à faire plus longtemps ». Elle en profite pour me dire qu'elle a rencontré deux personnes qui travaillaient sur le programme et se marre : « Je peux te dire que je leur ai demandé si on pouvait avoir un uniforme » et marque une pause : « tu sais ce qu'ils m'ont répondu ? Que nous, les accompagnants, on n'avait pas d'uniforme pour mettre en valeur les volontaires en situation de handicap ». Par automatisme, je m'excuse de cette réponse, qui résonne : elle me semble particulièrement vicieuse. Elle enchaîne : « Non mais tu vois, pas de souci pour avoir un autre tee-shirt, bon je ne leur ai pas dit, mais on aurait pu avoir des tee-shirts un peu différents. Je veux dire il faut valoriser aussi tout ça... Plus personne ne veut travailler, on manque de tout là en ce moment, ça aurait pu être l'occasion ». Puis elle ajoute une petite anecdote. L'un des *team leaders* lui a donné des goodies initialement dédiés aux volontaires, en lui disant qu'il n'avait pas

le droit. Maude me dit qu'elle est contente, qu'elle trouve ça « mignon », avant d'ajouter en riant « bon après Cyrille, elle s'est mieux débrouillée que moi, elle a eu une montre ! ».

Cet appel n'est pas le dernier et ne clôt pas le programme. Cependant, il constitue l'aboutissement d'un parcours de recherche que je ne voulais pas solitaire. J'espère que la lecture de cette thèse aura su montrer la manière dont ces moments de rencontres entre des mondes parallèles se construisent et, surtout, donner l'envie de continuer à les (re)penser et à les (re)créer, avec les personnes concernées.

Bibliographie

Documents primaires et sites internet (par ordre alphabétique)¹²⁴

Agence régionale de santé Île-de-France. (2023). Présentation internet de la stratégie héritage et livraison des Jeux de Paris 2024 de l'Agence régionale de santé (Île-de-France).
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/jeux-olympiques-et-paralympiques-2024-la-double-mission-de-lars-ile-de-france>

COJOP Paris 2024. (2018). Charte sociale Paris 2024. <https://olympics.com/fr/paris-2024/nos-engagements/creer-des-emplois-et-des-opportunités-economiques/charte-sociale>

COJOP Paris 2024. (2019). Charte éthique des Jeux de Paris 2024.
<https://medias.paris2024.org/uploads/2021/10/Paris2024-041021-Charte-ethique-fr.pdf>

COJOP Paris 2024. (2021). Charte du volontariat olympique des Jeux de Paris 2024.
https://medias.paris2024.org/uploads/2023/03/Paris2024_Charte_Du_Volontariat-1.pdf

COJOP Paris 2024. (2021). Plan Durabilité et Héritage des Jeux de Paris 2024.
<https://medias.paris2024.org/uploads/2021/09/Paris2024-210830-Legacy-Plan-FR.pdf>

COJOP Paris 2024. (2021). Rapport Durabilité et Héritage des Jeux de Paris 2024.
https://medias.paris2024.org/uploads/2023/10/PARIS-2024-BIL-231003-Rapport-Durabilite-et-Heritage_compressed-1-1.pdf

COJOP Paris 2024. (2023). Rapport intermédiaire d'évaluation de la stratégie Durabilité et Héritage des Jeux de Paris 2024. https://medias.paris2024.org/uploads/2023/11/Rapport-complet-2023-web_2.pdf

Cour des comptes. (2021). Rapport sur la gouvernance financière des Jeux de Paris 2024.

Cour des comptes. (2023). Rapport sur l'organisation des Jeux de Paris 2024.
<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20230111-JOP-Paris-2024.pdf>

Cour des comptes. (2023). « L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, rapport complémentaire au parlement. Article 29 de la loi n° 2018-202 du 26 mars 2018. »
<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20230720-JOP-Paris-2024-complementaire.pdf>.

Département de l'Essonne (91). (2021). Présentation internet de la stratégie héritage des Jeux de Paris 2024 du département de l'Essonne. <https://www.essonne.gouv.fr/index.php/Jeux-Olympiques-et-Paralympiques-de-Paris-2024/Les-evenements-en-Essonne/Les-Jeux-Olympiques-en-Essonne>

Département des Hauts-de-Seine (92). (2021). Présentation internet de la stratégie héritage des Jeux de Paris 2024 du département des Hauts-de-Seine. <https://www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/missions-et-actions/sport/paris-2024-dans-les-hauts-de-seine>

¹²⁴ Une grande partie des documents sur les Jeux des éditions précédentes ne sont plus accessibles ou trouvables actuellement. Dans une démarche de science ouverte, nous mettrons en dépôt sur Nakala l'ensemble des documents utilisés.

Département de Seine-et-Marne (77). (2023). Stratégie héritage des Jeux de Paris 2024 du département de Seine-et-Marne. <https://www.seine-et-marne.fr/fr/publications/en-route-vers-les-jeux-2024>

Département de Seine-Saint-Denis (93). (2019). Stratégie héritage des Jeux de Paris 2024 conjointe de la Ville de Paris et département de Seine-Saint-Denis.

Département de Seine-Saint-Denis (93). (2023). Stratégie héritage des Jeux de Paris 2024 du département de Seine-Saint-Denis. <https://jopparis2024.seinesaintdenis.fr/> - https://seinesaintdenis.fr/IMG/pdf/plan_de_mobilisation_jop_cd93_-_21102021.pdf

Département de Seine-Saint-Denis (93). (2023). Stratégie paralympique des Jeux de Paris 2024 du département de Seine-Saint-Denis. <https://jopparis2024.seinesaintdenis.fr/nos-dispositifs/paralympique/>

Département des Yvelines (78). (2022). Présentation internet de la stratégie héritage des Jeux de Paris 2024 du département des Yvelines. <https://www.yvelines-infos.fr/thematique/jop-2024/>

Département du Val d'Oise (95). (Date non déterminée). Présentation internet de la stratégie héritage des Jeux de Paris 2024 du département du Val d'Oise.

Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees). 2022. « 312 000 personnes sont accompagnées dans les établissements et services médico-sociaux pour adultes handicapés fin 2018 ». Etudes et résultats. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-11/ER1247.pdf>.

Direction régionale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) d'Île-de-France, et Observatoire Régional de Santé (ORS) Île-de-France. 2021. « Les personnes en situation de handicap en Île-de-France. Dossier de l'INSEE. » https://www.ors-idf.org/fileadmin/DataStorageKit/ORS/Etudes/Etude_1537/DossierHandicapSante_1.pdf.

EPIC Grand Paris Grand Est. (Date non déterminée). Stratégie héritage et livraison de Grand Paris Grand Est.

État. (2019). Plan Héritage des Jeux de Paris 2024 de l'État.

État. (2021). Suivi du Plan Héritage des Jeux de Paris 2024 de l'État. <https://patrickbayeux.com/wp-content/uploads/2021/12/2111-CIJOP-170-Mesures-Heritage-de-lEtat-pour-Paris-2024-Nov-2021.pdf>

Fonds de solidarité et d'investissement interdépartemental (FS2DI). (2022). Point d'avancement sur les projets innovants financés par le FS2DI avec un axe héritage des Jeux de Paris 2024. <https://www.valdemarne.fr/vivre-en-val-de-marne/actualites/fs2i-des-projets-finances-par-la-solidarite-interdepartementale#jo2024>

Groupement d'intérêt général Paris 2024 chargé de la candidature. (2015). Dossier de candidature Phase 1 des Jeux de Paris 2024. <https://cnosf.franceolympique.com/api/media/sites/default/files/2024-03/partie%201%20-%20Vision,%20concept%20des%20Jeux%20et%20strat%C3%A9gie%20C2%BB%20a%20C3%A9t%C3%A9%20r%C3%A9v%C3%A9l%C3%A9e%20au%20cours%20d'une%20pr%C3%A9sentation%20accueillie%20par%20la%20Philharmonie%20de%20Paris..pdf>

Groupement d'intérêt général Paris 2024 chargé de la candidature. (2016). Dossier de candidature Phase 2 des Jeux de Paris 2024.

<https://cnosf.franceolympique.com/api/media/sites/default/files/2024-03/partie%202%20-%20Aspects%20juridiques%20et%20financiers%20des%20sites.pdf>

Groupement d'intérêt général Paris 2024 chargé de la candidature. (2017). Dossier de candidature Phase 3 des Jeux de Paris 2024.

<https://cnosf.franceolympique.com/api/media/sites/default/files/2024-03/partie%203%20-%20Livraison%20des%20Jeux,%20exp%C3%A9rience%20&%20h%C3%A9ritage%20en%20termes%20de%20sites%20olympiques.pdf>

Inspection générale des affaires sociales. (2023). Mise en œuvre de 30 minutes d'activités physiques quotidiennes dans les établissements pour enfants en situation de handicap.

<https://igas.gouv.fr/Mise-en-oeuvre-de-30-minutes-d-activites-physiques-quotidiennes-dans-les>

Métropole du Grand Paris. (Date non déterminée). Stratégie héritage des Jeux de Paris 2024 pour le Grand Paris. <https://www.metropolegrandparis.fr/fr/lambition-olympique-et-paralympique-de-la-metropole-du-grand-paris#en-savoir-plus>

Paris 2024, Gouvernement français. 2016. « Dossier de candidature Phase 1 ».

https://library.olympics.com/Default/doc/SYRACUSE/171674/dossier-de-candidature-paris-ville-candidate-jeux-olympiques-2024?_lg=fr-FR.

Paris 2024, Gouvernement, et Mairie de la Ville de Paris. 2017. « Dossier de candidature Paris 2024 (phase 3) ». <https://bibliotheques-specialisees.paris.fr/ark:/73873/pf0002217802>.

Préfecture de police. (2023). Communication sur les périmètres de sécurité autour des sites des Jeux de Paris 2024.

<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/redirect?token=r82p8fqk3g27vz38akqeegh9ca>

Région Île-de-France. (2018). Stratégie d'accompagnement de la région Île-de-France à l'organisation des Jeux de Paris 2024. https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/2023-08/strategie_jop_2024.pdf

Solideo. (2018). Charte en faveur de l'emploi et du développement territorial des Jeux de Paris 2024. https://www.ouvrages-olympiques.fr/sites/default/files/fichiers/180705_AMB_CHARTE%20EN%20FAVEUR%20DU%20DEVELOPPEMENT%20LOCAL%20JOP%202024_Version%20d%C3%A9finitive%20adopt%C3%A9e.pdf

Ville de Paris. (2019). Stratégie héritage des Jeux de Paris 2024 de la Ville de Paris.

<https://cdn.paris.fr/paris/2020/06/10/827bb0d53634b8941a54cd2b1dd4a5c6.pdf>

Lois et textes juridiques

- Convention relative aux droits des personnes handicapées adoptée en 2006 par les Nations Unies : <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities>
- Charte sociale européenne (révisée) en 2019 par le Conseil de l'Europe : <https://rm.coe.int/168007cf94>
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000809647>
- Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées comme « des institutions sociales et médico-sociales » : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006103469>
- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000215460/2022-01-08/>
- Loi n° 2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049040245>
- Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au Service Civique : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000021954325/>
- Loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFARTI000045287577>
- Loi n° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFSCTA000036742944>
- Décret n° 2023-621 du 17 juillet 2023 relatif au référent pour l'activité physique et sportive en établissement social et médico-social issu de la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047858634>
- Décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatifs à l'accessibilité des lieux publics : <https://www.somme.gouv.fr/contenu/telechargement/12907/80472/file/D%C3%cret2006-1657.pdf>
- Décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatifs à l'accessibilité des lieux publics : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000246253>

Ouvrages et articles scientifiques

Aballea, François. 2014. *Sociologie de l'intervention sociale: déprofessionnalisation d'un métier, désinstitutionnalisation d'un secteur*. Toulouse, France: Octarès éditions.

Aballea, François, Groupe de recherche Innovations et sociétés, et Association internationale des sociologues de langue française. 2012. *Institutionnalisation, désinstitutionnalisation de l'intervention sociale*. Toulouse, France: Octarès, DL 2012.

Abrams, Thomas. 2014. « Re-Reading Erving Goffman as an Emancipatory Researcher ». *Disability Studies Quarterly* 34 (1). <https://doi.org/10.18061/dsq.v34i1.3434>.

Acef, Saïd. 2023. « Les configurations organisationnelles de la transformation de l'offre : vers quel schéma cible se dirige-t-on ? » *Vie sociale* 43 (3): 19-30. <https://doi.org/10.3917/vsoc.227.0019>.

Ahmed, Nadia. 2013. « Paralympics 2012 legacy: accessible housing and disability equality or inequality? » *Disability & Society* 28 (1): 129-33. <https://doi.org/10.1080/09687599.2012.739367>.

Akesbi, Meryem, et Sophie Boutillier. 2021. « La gouvernance des associations et son évolution : une analyse fondée sur la théorie des organisations ». *Marché et organisations* 40 (1): 71-101. <https://doi.org/10.3917/maorg.040.0071>.

Albrecht, Gary L., Jean-François Ravaud, et Henri-Jacques Stiker. 2001. « L'émergence des disability studies : état des lieux et perspectives ». *Sciences Sociales et Santé* 19 (4): 43-73. <https://doi.org/10.3406/sosan.2001.1535>.

Allard-Poesi, Florence, et Véronique Perret. 2003. « La Recherche-Action ». In *Conduire un projet de recherche, une perspective qualitative*, EMS, 85-132.

Andreff, Wladimir. 2014. « The Winner's Curse in Sports Economics ». *Contemporary Research in Sports Economics* 14:177-205.

Andrien, Loïc. 2014. « Penser la gestion médico-sociale. Peut-on gérer un établissement social ou médico-social comme une entreprise ? » *Revue française de gestion* 243 (6): 127-40.

———. 2022. « La notion de besoin. New Public Management et pensée capacitaire ». *Vie sociale* 40 (4): 79-94. <https://doi.org/10.3917/vsoc.224.0079>.

———. 2023. « La notion de besoin. New Public Management et pensée capacitaire ». *Vie sociale* n° 40 (4): 79-94. <https://doi.org/10.3917/vsoc.224.0079>.

Andrien, Loïc, et Coralie Sarrazin. 2022. *Handicap, pour une révolution participative. La nécessaire transformation du secteur médico-social*. Erès. Connaissances de la diversité.

Aragona, Estelle, Pierre-Yves Baudot, et Magali Robelet. 2019. « L'admission en établissements pour personnes en situation de handicap : flux de populations, parcours individuels et réseaux d'établissements ». CNSA. https://www.cnsa.fr/sites/default/files/2024-03/RESULT_RECH_304_-_aragona_-_rapport_publicable.pdf.

Armbrecht, John, Erik Lundberg, et Tommy D. Andersson. 2019. *A Research Agenda for Event Management*. Edward Elgar Publishing.

- Arnal-Capdevielle, Isabelle. 2020. *Le droit des établissements et services medico-sociaux*. Presses de l'EHESP. <https://www.cairn.info/le-droit-des-etablissements-et-services-medico--9782810908431.htm>.
- Arripe, Agnès d', Alexandre Oboeuf, et Cédric Routier. 2014. « L'approche inductive : cinq facteurs propices à son émergence ». *Approches inductives* 1 (1): 96-124. <https://doi.org/10.7202/1025747ar>.
- Arripe, Agnès d', Cédric Routier, Jean-Philippe Cobbaut, Mireille Tremblay, et Lydie Lenne. 2015. « Faire de la recherche "avec" les personnes déficientes intellectuelles : changement de paradigme ou utopie ? » *Sciences & Actions Sociales* 1 (1): 73-91. <https://doi.org/10.3917/sas.001.0073>.
- Augustine, Grace, et Alessandro Piazza. 2022. « Category evolution under conditions of stigma: the segregation of abortion provision into specialist clinics in the United States ». *Organization Science* 33 (2): 624-49. <https://doi.org/10.1287/orsc.2021.1450>.
- Avare, Philippe, et Samuel Sponem. 2008. « Le managérialisme et les associations ». In *La gouvernance des associations*, 111-29. Sociologie économique. Toulouse: Érès. <https://doi.org/10.3917/eres.lavil.2008.01.0111>.
- Ayache, Magali, et Hervé Dumez. 2011. « Le codage dans la recherche qualitative une nouvelle perspective ? » *Le Libellio d'AEGIS* 7 (2-Eté): 33-46.
- Baradji, Eva. 2021. « Minima sociaux : des conditions de vie plus dégradées pour les bénéficiaires handicapés ». ÉTUDES ET RÉSULTATS N° 1203. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/minima-sociaux-des-conditions-de-vie-plus-degradees-pour-les>.
- Baril, Alexandre, et Kathryn Trevenen. 2014. « Des transformations « extrêmes » : le cas de l'acquisition volontaire de handicaps pour (re)penser les solidarités entre les mouvements sociaux ». *Recherches féministes* 27 (1): 49-67. <https://doi.org/10.7202/1025415ar>.
- Barnartt, Sharon N. 2016. « How Erving Goffman Affected Perceptions of Disability within Sociology ». In *Sociology Looking at Disability: What Did We Know and When Did We Know it*, 9:29-37. Research in Social Science and Disability. Emerald Group Publishing Limited. <https://doi.org/10.1108/S1479-354720160000009004>.
- Barnes, Colin. 1990. *Cabbage Syndrome: The Social Construction of Dependence*. Psychology Press.
- . 1991. *Disabled People in Britain and Discrimination: A Case for Anti-Discrimination Legislation*. C. Hurst & Co. Publishers.
- Barral, Catherine. 2007a. « Disabled Persons' Associations in France » 9 (3-4): 214. <https://doi.org/10.1080/15017410701680506>.
- . 2007b. « La Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé : un nouveau regard pour les praticiens ». *Contraste* 27 (2): 231-46. <https://doi.org/10.3917/cont.027.0231>.
- Barreyre, Jean-Yves. 2023. « La résistible transformation de l'offre médico-sociale en France (1975-2023) ». *Vie sociale* 43 (3): 31-46. <https://doi.org/10.3917/vsoc.227.0031>.
- Bas, Jérôme. 2017. « Des paralysés étudiants aux handicapés méchants. La contribution des mouvements contestataires à l'unité de la catégorie de handicap ». *Genèses* 107 (2): 56-81. <https://doi.org/10.3917/gen.107.0056>.

- Bastien, Soulé. 2007. « Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales ». *Recherches qualitatives* 27 (1): 127. <https://doi.org/10.7202/1085359ar>.
- Batifoulier, Francis. 2019. *Manuel de direction en action sociale et médico-sociale*. Malakoff, France: Dunod.
- Baton, Odile, Pascal Dreyer, Patrick Préfacier Gohet, et Françoise Préfacier Casset. 2014. *Penser l'accompagnement des personnes handicapées*. Édité par Groupement d'études et de recherche des directeurs d'institutions pour infirmes moteurs d'origine cérébrale. Lyon, France: Chronique sociale.
- Batty, Elaine. 2020. « Sorry to Say Goodbye: The Dilemmas of Letting Go in Longitudinal Research ». *Qualitative Research* 20 (6): 784-99. <https://doi.org/10.1177/1468794120905737>.
- Battye, Louis, Harry Brown, Rosalind Chalmers, et Paul Hunt. 1966. *Stigma. The experience of disability, Louis Battye, Harry Brown, Rosalind Chalmers, Denis Creegan.... d. by Paul Hunt...* London, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Irlande, Australie.
- Baudot, Pierre-Yves. 2016. « Le handicap comme catégorie administrative. Instrumentation de l'action publique et délimitation d'une population ». *Revue française des affaires sociales*, n° 4, 63-87. <https://doi.org/10.3917/rfas.164.0063>.
- . 2018. « Layering Rights: The Case of Disability Policies in France (2006-2016) ». *Social Policy and Society* 17 (1): 117-31. <https://doi.org/10.1017/S1474746417000392>.
- . 2024. « Chapitre 18. Le loup dans la bergerie ? Comment les droits viennent aux organisations médico-sociales ». In *Interroger le médico-social*, 441-65. Hors collection. Paris: Dunod. <https://www.cairn.info/interroger-le-medico-social--9782100866328-p-441.htm>.
- Bauer, Frédéric. 2015. « Inclusion et planification : vers un territoire inclusif ». *Vie sociale* 11 (3): 71-80.
- Beldame, Yann, Elise Lantz, et Anne Marcellini. 2016. « Expériences et effets biographiques du sport adapté de haut niveau. Étude de trajectoires sportives et professionnelles d'athlètes catégorisés comme ayant une déficience intellectuelle ». *Alter* 10 (3): 248-62. <https://doi.org/10.1016/j.alter.2016.03.002>.
- Bell, Barbara, et Kevin and Gallimore. 2015. « Embracing the games? Leverage and legacy of London 2012 Olympics at the sub-regional level by means of strategic partnerships ». *Leisure Studies* 34 (6): 720-41. <https://doi.org/10.1080/02614367.2014.994553>.
- Bernstock, Penny. 2020. « Evaluating the contribution of planning gain to an inclusive housing legacy: a case study of London 2012 ». *Planning Perspectives* 35 (6): 927-53. <https://doi.org/10.1080/02665433.2019.1639210>.
- Berressem, Hanjo, Moritz Ingwersen, et Anne Waldschmidt, éd. 2017. *Culture - Theory - Disability: Encounters between Disability Studies and Cultural Studies*. Disability Studies : Body - Power - Difference, volume 10. Bielefeld: Transcript.
- Bertron, Anaïs. 2023. « Mettre en concurrence par le partenariat : les associations face à la promotion institutionnelle des consortiums ». *Revue française des affaires sociales* 234 (4): 89-109.
- Bessy, Olivier, et André Suchet. 2016. « Une approche théorique de l'événementiel sportif ». *Mondes du Tourisme*, n° 11 (mai). <https://doi.org/10.4000/tourisme.1023>.

- Bezes, Philippe. 2009. « Réinventer l'État: les réformes de l'administration française (1962-2008) ». Paris, France: Presses universitaires de France.
- Bleich, Erik, et Mona de Pracontal. 2003. « Histoire des politiques françaises antidiscrimination : du déni à la lutte ». *Hommes & Migrations* 1245 (1): 6-18. <https://doi.org/10.3406/homig.2003.4059>.
- Bloch, Marie-Aline, Brigitte Bouquet, Jean-Pierre Hardy, Léonie Hénaut, Patrick Lefèvre, Jean-René Loubat, Thomas Scandellari, et Marcel Jaeger. 2018. *Diriger un établissement ou un service en action sociale et médico-sociale*. Malakoff, France: Dunod.
- Bloch-Lainé, François. 1999. *Faire société: les associations au coeur du social*. Paris, France: Syros.
- Blondiaux, Loïc. 2022. « Le participatif en actes : quel avenir pour l'injonction à la participation ? » *Questions de communication*, n° 41 (juin), 73-86. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.28823>.
- Bocarro, Jason, Terri Byers, et Libby Carter. 2017. « Legacy of sporting and non-sporting mega event research: What next? » In *Legacies and Mega Events*. Routledge.
- Bodin, Romuald. 2018. *L'institution du handicap: esquisse pour une théorie sociologique du handicap*. Paris, France: la Dispute.
- Boucher, Normand. 2004. « Handicap, recherche et changement social. L'émergence du paradigme émancipatoire dans l'étude de l'exclusion sociale des personnes handicapées ». *Lien social et Politiques*, n° 50 (juin), 147-64. <https://doi.org/10.7202/008285ar>.
- Bouchet, Célia. 2022. « Handicap et destinées sociales : une enquête par méthodes mixtes ». Phdthesis, Institut d'études politiques de paris - Sciences Po. <https://theses.hal.science/tel-03637654>.
- Boudinet, Mathéa. 2024a. « Le modèle de protection sociale à l'épreuve du travail protégé en France ». *Alter. European Journal of Disability Research*, n° 18-4 (décembre), 31-46. <https://doi.org/10.4000/12z8e>.
- . 2024b. « Quand le genre travaille le handicap : enquête sur l'articulation entre handicap et genre sur le marché de l'emploi en France ». Phdthesis, Institut d'études politiques de paris - Sciences Po. <https://theses.hal.science/tel-04619993>.
- Bouquet, Brigitte. 2012a. « Analyse critique du concept de contrôle social. Intérêts, limites et risques ». *Vie sociale* 1 (1): 15-28. <https://doi.org/10.3917/vsoc.121.0015>.
- . 2012b. *Éthique et travail social*. Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.bouq.2012.01>.
- . 2014. « Droit et place des personnes en perte d'autonomie, éthique de l'intervention ». *Vie sociale* 6 (2): 121-27. <https://doi.org/10.3917/vsoc.142.0119>.
- Bouquet, Brigitte, Marcel Préfacier Jaeger, et François Auteur de la postface Roche. 2017. *Éthique et travail social: une recherche du sens*. Malakoff, France: Dunod.
- Bourbillères, Hugo, et Michel Koebel. 2020. « Les processus de contestation dans le cadre des candidatures des villes européennes aux Jeux olympiques et paralympiques 2024 ». *Movement & Sport Sciences - Science & Motricité*, n° 107, 17-29. <https://doi.org/10.1051/sm/2019032>.

- Bourgarel, Sophie, Bénédicte Marabet, Isabelle Gérardin, Lucile Agénor, et Marianne Schmitt. 2021. « Le non-recours aux établissements et services médico-sociaux du secteur handicap, témoin d'une inadéquation entre offre et demande ». *Revue française des affaires sociales*, n° 1 (avril), 211-33.
- Braye, Stuart, Kevin Dixon, et Tom Gibbons. 2013. « "A mockery of equality": An exploratory investigation into disabled activists' views of the Paralympic Games ». *Disability & Society* 28 (octobre):984-96. <https://doi.org/10.1080/09687599.2012.748648>.
- Brent Ritchie, J.R. 1984. « Assessing the Impact of Hallmark Events: Conceptual and Research Issues ». *Journal of Travel Research* 23 (1): 2-11. <https://doi.org/10.1177/004728758402300101>.
- Brittain, Ian. 2009. *The Paralympic Games Explained: Second Edition*. London: Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203885567>.
- Brittain, Ian, et Aaron Beacom. 2016. « Leveraging the London 2012 Paralympic Games: What Legacy for Disabled People? » *Journal of Sport and Social Issues* 40 (6): 499-521. <https://doi.org/10.1177/0193723516655580>.
- Brown, Christopher, et Athanasios (Sakis) Pappous. 2018. « "The Legacy Element . . . It Just Felt More Woolly": Exploring the Reasons for the Decline in People With Disabilities' Sport Participation in England 5 Years After the London 2012 Paralympic Games ». *Journal of Sport and Social Issues* 42 (5): 343-68. <https://doi.org/10.1177/0193723518781237>.
- Brown, Christopher, et Athanasios (Sakis) and Pappous. 2024. « Leveraging the London 2012 Paralympic Games to increase sports participation: the role of voluntary sports clubs ». *Managing Sport and Leisure* 29 (5): 813-29. <https://doi.org/10.1080/23750472.2022.2105253>.
- Bruce, Toni. 2014. « Us and them: the influence of discourses of nationalism on media coverage of the Paralympic ». *Disability & Society* 29 (octobre). <https://doi.org/10.1080/09687599.2013.816624>.
- Bruyaka, Olga, Déborah Philippe, et Xavier Castañer. 2018. « Run Away or Stick Together? The Impact of Organization-Specific Adverse Events on Alliance Partner Defection ». *Academy of Management Review*, juillet. <https://doi.org/10.5465/amr.2014.0323>.
- Bureau, Marie-Christine, et Barbara Rist. 2018. « Le droit au risque pour les personnes handicapées. Débats et pratiques ». In *Tous autonomes ! : Injonction des politiques sociales ou fabrication collective*, édité par Sylvie Rouxel, 47-60. Le regard sociologique. Villeneuve d'Ascq: Presses universitaires du Septentrion. <https://doi.org/10.4000/books.septentrion.25407>.
- Byers, Terri, Emily Jane Hayday, Fred Mason, Phillip Lunga, et Daneka Headley. 2021. « Innovation for Positive Sustainable Legacy From Mega Sports Events: Virtual Reality as a Tool for Social Inclusion Legacy for Paris 2024 Paralympic Games ». *Frontiers in Sports and Active Living* 3. <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fspor.2021.625677>.
- Byers, Terri, Emily Hayday, et Athanasios Pappous. 2019. « A new conceptualization of mega sports event legacy delivery: Wicked problems and critical realist solution ». *Sport Management Review* 23 (avril). <https://doi.org/10.1016/j.smr.2019.04.001>.
- Camberlein, Philippe, et Gérard Ponsot. 2021. *La personne polyhandicapée: La connaître, l'accompagner, la soigner*. France.
- Campana, Mario, Katherine Duffy, et Maria Rita Micheli. 2022. « 'We're All Born Naked and the Rest Is Drag': Spectacularization of Core Stigma in RuPaul's Drag Race ». *Journal of Management Studies* 59 (8): 1950-86. <https://doi.org/10.1111/joms.12848>.

- Carberry, Edward J., et Brayden G King. 2012. « Defensive Practice Adoption in the Face of Organizational Stigma: Impression Management and the Diffusion of Stock Option Expensing ». *Journal of Management Studies* 49 (7): 1137-67. <https://doi.org/10.1111/j.1467-6486.2012.01075.x>.
- Carrel, Marion. 2024. « Pluralité des savoirs et puissance des injustices épistémiques ». *SociologieS*, juin. <https://doi.org/10.4000/11ulg>.
- Cashman, Richard. 2006. *The Bitter-Sweet Awakening : The Legacy of the Sydney 2000 Olympic Games*. Walla Walla Press. Sydney.
<https://library.olympics.com/Default/doc/SYRACUSE/208378/the-bitter-sweet-awakening-the-legacy-of-the-sydney-2000-olympic-games-richard-cashman>.
- Cashman, Richard, et Simon Darcy. 2008. *Benchmark Games : The Sydney 2000 Paralympic Games*. Walla Walla Press. Australie.
- Chaillou, Aurore. 2024. « L'inclusion du handicap aux jeux olympiques et paralympiques ». *Études Juillet-Août* (7-8): 45-56. <https://doi.org/10.3917/etu.4317.0046>.
- Chalip, L. 2004. « Beyond Impact: A General Model for Sport Event Leverage. » *Sport Tourism: Interrelationships, Impacts and Issues*, 226-52.
- Chalip, Laurence. 2006. « Towards Social Leverage of Sport Events ». *Journal of Sport & Tourism* 11 (2): 109-27. <https://doi.org/10.1080/14775080601155126>.
- . 2014. « From Legacy to Leverage ». In *Leveraging Legacies from Sports Mega-Events: Concepts and Cases*, édité par Jonathan Grix, 2-12. London: Palgrave Macmillan UK.
https://doi.org/10.1057/9781137371188_1.
- . 2017. « Trading legacy for leverage ». In *Legacies and Mega Events*, Routledge, 17. Londres.
- Chalip, Laurence, et Sheranne Fairley. 2019. « Thinking Strategically about Sport Events ». *Journal of Sport & Tourism* 23 (4): 155-58. <https://doi.org/10.1080/14775085.2020.1732047>.
- Chalip, Laurence, Green ,B. Christine, Taks ,Marijke, et Laura and Misener. 2017. « Creating sport participation from sport events: making it happen ». *International Journal of Sport Policy and Politics* 9 (2): 257-76. <https://doi.org/10.1080/19406940.2016.1257496>.
- Chalip, Laurence, et Anna Leyns. 2002. « Local Business Leveraging of a Sport Event: Managing an Event for Economic Benefit », avril. <https://doi.org/10.1123/jsm.16.2.132>.
- Chamak, Brigitte. 2010. « Autisme, handicap et mouvements sociaux ». *Alter* 4 (2): 103-15.
<https://doi.org/10.1016/j.alter.2010.02.001>.
- Chamak, Brigitte, et Béatrice Bonniau. 2018. « « Mon fils, c'est ma petite entreprise ! » Les parcours des enfants autistes entre carence de soins et inégalités sociales en Seine-Saint-Denis ». *Anthropologie & Santé. Revue internationale francophone d'anthropologie de la santé*, n° 17 (novembre). <https://doi.org/10.4000/anthropologiesante.3395>.
- Chappelet, Jean-Loup. 1970. « Mega Sporting Event Legacies: A Multifaceted Concept ». *Papeles de Europa* 0 (25): 76-86. https://doi.org/10.5209/rev_PADE.2012.n25.41096.
- . 2016. *Jeux Olympiques : raviver la flamme / Jean-Loup Chappelet*. Le savoir suisse. PPUR. Lausanne. <https://library.olympics.com/Default/doc/SYRACUSE/58653/jeux-olympiques-raviver-la-flamme-jean-loup-chappelet>.

———. 2022. « The stakeholders of the Olympic System ». *Management et Organisations du Sport* Issue 4 | 2022 (Reviews): 7540. <https://doi.org/10.46298/mos-2022-7540>.

Chappelet, Jean-Loup, et Kh Lee. 2016. « The Emerging Concept of Sport-Event-Hosting Strategy: Definition and Comparison ». *Journal of Global Sport Management* 1 (avril):34-48. <https://doi.org/10.1080/24704067.2016.1177354>.

Chappelet, Jean-Loup, Jean-Jacques Préfacier Schilt, Institut de hautes études en administration publique, et Réseau transfrontalier pour le développement touristique et économique de l'arc alpin au travers d'événements sportifs. 2006. *Les politiques publiques d'accueil d'événements sportifs*: Paris, France: l'Harmattan, DL 2006.

Charleux, François, et Sylvain Jouve. 2013. *Réussir l'évaluation interne et externe en institution sociale et médico-sociale: périmètres et processus*. Issy-les-Moulineaux, France: ESF éditeur.

Chauvière, Michel. 2007. *Trop de gestion tue le social: essai sur une discrète chalandisation*. Paris, France: La Découverte, impr. 2007.

———. 2009. « Qu'est-ce que la "chalandisation" ? » *Informations sociales* 152 (2): 128-34. <https://doi.org/10.3917/inso.152.0128>.

———. 2016. *Trop de gestion tue le social: Essai sur une discrète chalandisation*. Paris (9bis, rue Abel Hovelacque 75013), France: La Découverte.

———. 2018. « Étapes et enjeux de la construction du handicap au sein des politiques sociales françaises : 1939–2005 ». *Alter*, Sixth Alter Conference, Lausanne, 2017 Disability, Recognition and « Community living ». Diversity of practices and plurality of values, 12 (2): 105-18. <https://doi.org/10.1016/j.alter.2018.04.006>.

Chavaroche, Philippe. 2021. *Où va le médico-social ?* Érès. <https://www.cairn.info/ou-va-le-medico-social--9782749270135.htm>.

Coates, Janine, et Philip B. Vickerman. 2016. « Paralympic Legacy: Exploring the Impact of the Games on the Perceptions of Young People With Disabilities ». *Adapted Physical Activity Quarterly: APAQ* 33 (4): 338-57. <https://doi.org/10.1123/APAQ.2014-0237>.

Code, Lorraine. 1995. *Rhetorical spaces: essays on gendered locations*. New York, Etats-Unis d'Amérique: Routledge.

Collinet, Cécile, Matthieu Delalandre, et Sandie Beaudouin. 2020. « L'opinion des Français sur les Jeux olympiques de Paris 2024 ». *Movement Sport Sciences* n° 107 (1): 31-40.

Combes-Joret, Monique, et Laëtitia Lethielleux. 2017. « Etre ou ne pas être une association gestionnaire d'établissements ?Le cas de la Croix-Rouge française ». *RECMA* 344 (2): 25-40. <https://doi.org/10.3917/recma.344.0025>.

Coron, Gaël. 2017. « Réformes managériales et redéfinition des catégories d'action publique : l'exemple du secteur médico-social ». *La Revue de l'Ires* 91-92 (1-2): 213-35. <https://doi.org/10.3917/rcli.091.0213>.

Coslor, Erica, Brett Crawford, et Barbara Brents. 2017. « Whips, Chains and Books on Campus: How Organizations Legitimate Their Stigmatized Practices ». *Academy of Management Proceedings* 2017 (1): 12142. <https://doi.org/10.5465/AMBPP.2017.12142abstract>.

Cottin-Marx, Simon, Matthieu Hély, Gilles Jeannot, et Maud Simonet. 2017. « La recomposition des relations entre l'État et les associations : désengagements et réengagements ». *Revue française d'administration publique* 163 (3): 463. <https://doi.org/10.3917/rfap.163.0463>.

Cour des comptes. 2023. « L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, rapport complémentaire au parlement. Article 29 de la loi n° 2018-202 du 26 mars 2018. » <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20230720-JOP-Paris-2024-complementaire.pdf>.

Cowden, Birton J., Joshua S. Bendickson, Blake D. Mathias, et Shelby J. Solomon. 2022. « Straight OUTTA Detroit: Embracing Stigma as Part of the Entrepreneurial Narrative ». *Journal of Management Studies* 59 (8): 1915-49. <https://doi.org/10.1111/joms.12839>.

Cret, Benoit. 2019. « Le secteur du handicap, un marché comme les autres (1944-2012) ». *Informations sociales* 199 (1): 106-13.

Crow, Liz. 2014. « Scroungers and Superhumans: Images of Disability from the Summer of 2012: A Visual Inquiry ». *Journal of Visual Culture* 13 (2): 168-81. <https://doi.org/10.1177/1470412914529109>.

Damamme, Aurélie, Emmanuelle Fillion, et Myriam Winance. 2015. *Care et handicap. 1ère partie : les enjeux et ambivalences du « prendre soin », dossier de la Revue européenne de recherche sur le handicap*.

Darcy, Simon. 2001a. « The Games for Everyone? Planning for Disability and Access at the Sydney 2000 Paralympic & Olympic Games ». *Disability Studies Quarterly* 21 (4). <https://doi.org/10.18061/dsq.v21i4.319>.

———. 2001b. « The Games for Everyone? Planning for Disability and Access at the Sydney 2000 Paralympic & Olympic Games ». *Disability Studies Quarterly* 21 (4). https://www.academia.edu/45259449/The_Games_for_Everyone_Planning_for_Disability_and_Access_at_the_Sydney_2000_Paralympic_and_Olympic_Games.

———. 2003a. « The politics of disability and access: the Sydney 2000 Games experience ». *Disability & Society* 18 (6): 737-57. <https://doi.org/10.1080/0968759032000119497>.

———. 2003b. « The Politics of Disability and Access: The Sydney 2000 Games Experience ». *Disability & Society* 18 (6): 737-57. <https://doi.org/10.1080/0968759032000119497>.

———. 2018. « The Paralympic Movement: A Small Number of Behemoths Overwhelming a Large Number of Also-Rans—A Pyramid Built on Quicksand? » In *The Palgrave Handbook of Paralympic Studies*, 221-46. https://doi.org/10.1057/978-1-137-47901-3_11.

Darcy, Simon, et L. Appleby. 2011. « Sydney 2000: Moving from Post-Hoc Legacy to Strategic Vision and Operational Partnership ». *Paralympic Legacies*, 75-98.

Darcy, Simon, Tracey J. Dickson, et Angela M. Benson. 2014. « London 2012 Olympic and Paralympic Games: Including Volunteers with Disabilities—A Podium Performance? » *Event Management* 18 (4): 431-46. <https://doi.org/10.3727/152599514X14143427352157>.

Dargère, Christophe, et Claude Préfacier Javeau. 2012. *Enfermement et discrimination: de la structure médico-sociale à l'institution stigmatisée*. Édité par Presses universitaires de Grenoble. Grenoble, France: Presses universitaires de Grenoble.

De Maillard, Jacques. 2004. « Les associations dans l'action publique locale : participation fonctionnalisée ou ouverture démocratique ? » *Lien social et Politiques*, n° 48 (juin), 53-65. <https://doi.org/10.7202/007891ar>.

Debeaudrap, Pierre, Myriam De Loenzien, et Gervais Beninguise. 2019. « Entre idéal d'égalité et constat d'iniquité: démêler l'écheveau conceptuel des relations entre handicap et inégalité ». In *Inégalités en perspectives*, édité par Etienne Gérard et Nolwen Henaff, 63-79. Editions des archives contemporaines. <https://doi.org/10.17184/eac.1620>.

DeJong, Gerben. 1979. *The movement for independent living: origins, ideology, and implications for disability research*. Microform. Occasional paper / University Centers for International Rehabilitation, Michigan State University, no. 2. East Lansing, Mich: University Centers for International Rehabilitation, Michigan State University.

Demoustier, Séverine. 2021. « Le pouvoir d'agir des personnes en situation de vulnérabilité : un nouveau paradigme à partir duquel le travail social peut se réinventer ? » *Sciences & Actions Sociales* 15 (2): 154-76. <https://doi.org/10.3917/sas.015.0154>.

Desjeux, Cyril, et Nicolas Henckes. 2024. « Chapitre 1. Le médico-social en catégories ». In *Interroger le médico-social*, 41-73. Hors collection. Paris: Dunod. <https://www.cairn.info/interroger-le-medico-social--9782100866328-p-41.htm>.

Desjeux, Cyril, et Myriam Winance. 2024. « La recherche et le médico-social ». In *Interroger le médico-social. Regards des sciences sociales*, édité par Nicolas Henckes, Myriam Winance, Alis Sopadzhian, Cyril Desjeux, Louis Bertrand, et Noémie Rapegno, 403-26. Dunod. <https://hal.science/hal-04571562>.

Devers, Cynthia E., Todd Dewett, Yuri Mishina, et Carrie A. Belsito. 2009. « A General Theory of Organizational Stigma ». *Organization Science* 20 (1): 154-71. <https://doi.org/10.1287/orsc.1080.0367>.

Dickson, TRacey J., Simon Darcy, et Angela Benson. 2017. « Volunteers with Disabilities at the London 2012 Olympic And Paralympic Games: Who, Why, and Will They Do It Again? » *Event Management* 21 (3): 301-18. <https://doi.org/10.3727/152599517X14942648527527>.

Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees). 2022. « 312 000 personnes sont accompagnées dans les établissements et services médico-sociaux pour adultes handicapés fin 2018 ». Etudes et résultats. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-11/ER1247.pdf>.

Direction régionale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) d'Île-de-France, et Observatoire Régional de Santé (ORS) Île-de-France. 2021. « Les personnes en situation de handicap en Île-de-France. Dossier de l'INSEE. » https://www.ors-idf.org/fileadmin/DataStorageKit/ORS/Etudes/Etude_1537/DossierHandicapSante_1_.pdf.

Dubost, Nathalie. 2014. « Culture professionnelle et démarches qualité dans le secteur médico-social français ». *Gestion* 39 (4): 185-92. <https://doi.org/10.3917/riges.394.0185>.

—. 2018. « Handicap et Consommation : Un État de l'art ». *Recherche et Applications En Marketing (French Edition)* 33 (2): 80-98. <https://doi.org/10.1177/0767370118754746>.

- Dubost, Nathalie, et Pascal Fabre. 2016. « Des indicateurs pour optimiser l'allocation des ressources ? Une enquête exploratoire au sein d'un réseau administré ». *Gestion et management public* 43 (1): 125-42. <https://doi.org/10.3917/gmp.043.0125>.
- Dubreuil, Bertrand. 2013. « Un métier vivant ». In *Le travail de directeur en ESMS*, IX-XII. Santé Social. Paris: Dunod. <https://www.cairn.info/le-travail-de-directeur-en-esms--9782100594856-p-IX.htm>.
- Duignan, Michael B. 2021. « Utilizing Field Theory to Examine Mega-event-led Development ». *Event Management* 25 (6): 705-20. <https://doi.org/10.3727/152599520X15894679115583>.
- Duignan, Michael B., Ian Brittain, Marcus Hansen, Alan Fyall, Simon Gerard, et Stephen Page. 2023. « Leveraging accessible tourism development through mega-events, and the disability-attitude gap ». *Tourism Management* 99 (décembre):104766. <https://doi.org/10.1016/j.tourman.2023.104766>.
- Dumez, Hervé. 2010. « Éléments pour une épistémologie de la recherche qualitative en gestion. Ou que répondre à la question : « quelle est votre posture épistémologique ? » ». *Le Libellio d'AEGIS* 6 (4): 3-16.
- . 2014. « Qu'est-ce qui fait la spécificité des sciences de gestion ? Dispositifs et performance » 10 (janvier):1-2014.
- Durand, Rodolphe, et Jean-Philippe Vergne. 2015. « Asset Divestment as a Response to Media Attacks in Stigmatized Industries ». *Strategic Management Journal* 36 (8): 1205-23. <https://doi.org/10.1002/smj.2280>.
- Duymedjian, Raffi, et Charles-Clemens Rüling. 2010. « Towards a Foundation of Bricolage in Organization and Management Theory ». *Organization Studies* 31 (2): 133-51. <https://doi.org/10.1177/0170840609347051>.
- Ebersold, Serge. 2005. « L'inclusion : du modèle médical au modèle managérial ? » *Reliance* 16 (2): 43-50. <https://doi.org/10.3917/reli.016.0043>.
- . 2010. « Idéologie de la réussite, réinvention des institutions et reconfiguration du handicap ». *Alter*, Hommage à Nicole Diederich / Homage to Nicole Diederich, 4 (4): 318-28. <https://doi.org/10.1016/j.alter.2010.09.005>.
- Ebersold, Serge, et Christian de Préfacier Montlibert. 2001. *La naissance de l'inemployable, ou l'insertion aux risques de l'exclusion*. Rennes, France: Presses universitaires de Rennes.
- Ecuriet, Meddy. 2022. « Disability studies et géographie du handicap : oppositions, rapprochements et enjeux épistémologiques croisés ». *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, n° 45 (novembre). <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.10403>.
- Eynaud, Philippe. 2019. « Les nouveaux enjeux de la gouvernance des associations ». *RECMA* 351 (1): 45-55. <https://doi.org/10.3917/recma.351.0045>.
- Eynaud, Philippe, et Genauto Carvalho de França Filho. 2019. *Solidarité et organisation: penser une autre gestion*. France.
- Eynaud, Philippe, et Damien Mourey. 2012. « Professionnalisation et identité des associations du secteur social : chronique d'une mort annoncée ? » *Politiques et management public*, n° Vol 29/4 (décembre), 671-93.

- Fassin, Didier. 2002. « L'invention française de la discrimination ». *Revue française de science politique* 52 (4): 403-23. <https://doi.org/10.3917/rfsp.524.0403>.
- Feder Kittay, Eva. 2015. « Le désir de normalité. Quelle qualité de vie pour les personnes porteuses de handicap cognitif sévère ? » *Alter, Care et handicap*. 1ère partie : Les enjeux et ambivalences du « prendre soin » *Care and Disability*. 1st Part: Stakes and ambiguities of "caring, 9 (3): 175-85. <https://doi.org/10.1016/j.alter.2015.05.003>.
- Ferez, Sylvain, Sébastien Ruffié, Hélène Joncheray, Anne Marcellini, Sakis Pappous, et Rémi Richard. 2020. « Inclusion through Sport: A Critical View on Paralympic Legacy from a Historical Perspective ». *Social Inclusion* 8 (3): 224-35.
- Ferrara, Kate, Jan Burns, et Hayley Mills. 2015. « Public attitudes toward people with intellectual disabilities after viewing Olympic or Paralympic performance ». *Adapted Physical Activity Quarterly* 32 (1): 19-33. <https://doi.org/10.1123/apaq.2014-0136>.
- Fougeyrollas, Patrick. 1996. « Les déterminants environnementaux de la participation sociale des personnes ayant des incapacités: Le défi socio-politique de la révision de la CIDIH. [Environmental factors in the social participation of persons with disabilities: The socio-political challenge to the revision of the CIDIH.] ». *Canadian Journal of Rehabilitation* 10:147-60.
- . 1998. « La classification québécoise du processus de production du handicap et la révision de la CIDIH ». *Les cahiers du CTNERHI*, 79-80, 85-90.
- . 2007. « Modèles individuel, social et systémique du handicap: Une dynamique de changement social. » *Développement humain, handicap et changement social, Revue internationale sur les concepts, les définitions et les applications* 16 (2): 7-21.
- Frandsen, Sanne, et Mette Morsing. 2022. « Behind the Stigma Shield: Frontline Employees' Emotional Response to Organizational Event Stigma at Work and at Home ». *Journal of Management Studies* 59 (8): 1987-2023. <https://doi.org/10.1111/joms.12749>.
- French, Sally, et John Swain. 1997. « Changing Disability Research: Participating and Emancipatory Research with Disabled People ». *Physiotherapy* 83 (1): 26-32. [https://doi.org/10.1016/S0031-9406\(05\)66107-X](https://doi.org/10.1016/S0031-9406(05)66107-X).
- Galli, C., et Jean-François Ravaud. 2000. « L'association vivre debout: Une histoire d'autogestion ». *L'Institution du Handicap: Le Rôle des Associations*, janvier, 325-35.
- Gardien, Ève. 2015. « L'inclusion en pratiques. L'exemple de jag, une ong de personnes polyhandicapées vivant au cœur de la société suédoise ». *Vie sociale* 11 (3): 81-95. <https://doi.org/10.3917/vsoc.153.0081>.
- . 2016. « De la liberté corporelle en situation : l'exemple de la résistance de personnes handicapées au validocentrisme ». *Corps* 14 (1): 105-14. <https://doi.org/10.3917/corp1.014.0105>.
- Gardou, Charles. 2012. *La société inclusive, parlons-en !: il n'y a pas de vie minuscule*. Toulouse, France: Éditions érès.
- Gavard-Perret, Marie-Laure, David Gotteland, Christophe Haon, Alain Jolibert, Benoît Aubert, Marie-José Avenier, et Sonia Blanc-Provent. 2018. *Méthodologie de la recherche en sciences de gestion: réussir son mémoire ou sa thèse*. Paris, France: Pearson.

- Gilbert, Keith, et Otto Schantz, éd. 2008. *The paralympic games : empowerment or side show?* Maidenhead: Meyer & Meyer.
- Gilbert, Patrick, et Nathalie Raulet-Croset. 2021. « Chapitre 3. Les dispositifs de gestion : explicitation d'une notion clé ». *Versus*, 69-90. <https://doi.org/10.3917/ems.gilbe.2021.01.0069>.
- Gillespie, Tom, Kate Hardy, et Paul Watt. 2018. « Austerity Urbanism and Olympic Counter-Legacies: Gendering, Defending and Expanding the Urban Commons in East London ». *Environment and Planning D: Society and Space* 36 (5): 812-30. <https://doi.org/10.1177/0263775817753844>.
- Girard, Jean-Pierre, Isabelle Méry, et Hakima Mounir, éd. 2016. *Les chefs de service à l'épreuve du changement*. France.
- Girginov, Vassil, et Holger Preuss. 2021. « Towards a conceptual definition of intangible Olympic legacy ». *International Journal of Event and Festival Management* 13 (1): 1-17. <https://doi.org/10.1108/IJEFM-03-2021-0025>.
- Godrie, Baptiste. 2017. « Rapports égalitaires dans la production des savoirs scientifiques: L'exemple des recherches participatives en santé mentale ». *Vie sociale* 20 (4): 99-116. <https://doi.org/10.3917/vsoc.174.0099>.
- Goffman, Erving. 1975. *Stigmate: les usages sociaux des handicaps*. Paris, France: les Éditions de Minuit.
- . 1979. *La mise en scène de la vie quotidienne*. 2 vol. Paris, France: Éditions de Minuit.
- . 1984. *Asiles: études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*. Paris, France: Éd. de Minuit.
- Goggin, Gerard, et Christopher Newell. 2000. « Crippling Paralympics? Media, Disability and Olympism ». *Media International Australia* 97 (1): 71-83. <https://doi.org/10.1177/1329878X0009700110>.
- Gold, John, et Margaret Gold. 2009. « Future Indefinite? London 2012, the Spectre of Retrenchment and the Challenge of Olympic Sports Legacy ». *The London Journal* 34 (juillet):179-96. <https://doi.org/10.1179/174963209X442450>.
- Gold, John R., et Margaret M. Gold. 2007. « Access for All: The Rise of the Paralympic Games ». *The Journal of the Royal Society for the Promotion of Health* 127 (3): 133-41. <https://doi.org/10.1177/1466424007077348>.
- Goodrick, Elizabeth, Jennifer Ling Bagdasarian, et Lee C. Jarvis. 2022. « Not on Skid Row: Stigma Management in Addiction Treatment Organizations ». *Journal of Management Studies* 59 (8): 2067-2100. <https://doi.org/10.1111/joms.12856>.
- Gratton, Chris, et Holger Preuss. 2008. « Maximizing Olympic Impacts by Building Up Legacies ». *International Journal of The History of Sport* 25 (décembre):1922-38. <https://doi.org/10.1080/09523360802439023>.
- Grégoire, Arnaud, Régine Ganot, Gyslaine Samson-Saulnier, et Pierre Paul Lachapelle. 2020. « SERAFIN-PH : au-delà de l'outil de tarification, un choix imposé de modèle conceptuel d'intervention. Une synthèse des modèles fonctionnels et de développement humain est-elle encore possible ? » *Empan* 119 (3): 144-52. <https://doi.org/10.3917/empa.119.0144>.

- Grix, Jonathan, Paul Brannagan, Hannah Wood, et Ceri Wynne. 2017. « State strategies for leveraging sports mega-events: unpacking the concept of ‘legacy’ ». *International Journal of Sport Policy and Politics* 9 (mai):1-16. <https://doi.org/10.1080/19406940.2017.1316761>.
- Grue, Jan. 2011. « Discourse Analysis and Disability: Some Topics and Issues ». *Discourse & Society* 22 (5): 532-46. <https://doi.org/10.1177/0957926511405572>.
- Guillemin, Marilys, et Lynn Gillam. 2004. « Ethics, Reflexivity, and “Ethically Important Moments” in Research ». *Qualitative Inquiry* 10 (2): 261-80. <https://doi.org/10.1177/1077800403262360>.
- Hall, Colin Michael. 1987. « The Effects of Hallmark Events on Cities ». *Journal of Travel Research* 26 (2): 44-45. <https://doi.org/10.1177/004728758702600209>.
- Hamori, Monika. 2007. « Career Success after Stigmatizing Organizational Events ». *Human Resource Management* 46 (4): 493-511. <https://doi.org/10.1002/hrm.20179>.
- Hampel, Christian, et Paul Tracey. 2016. « How Organizations Move From Stigma to Legitimacy: The Case of Cook’s Travel Agency in Victorian Britain ». *Academy of Management Journal* 60 (avril). <https://doi.org/10.5465/amj.2015.0365>.
- Hardy, Jean-Pierre. 2005. *Financement et tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux*. Paris, France: Dunod.
- . 2010. « La coopération dans le secteur social et médico-social : révolution copernicienne ou révolution astronomique ». *Vie sociale* 1 (1): 43-57. <https://doi.org/10.3917/vsoc.101.0043>.
- . 2014. *La marchandisation du travail social: fausses peurs et réalités*. Paris, France: Dunod.
- . 2018. *Financement et tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux*. Malakoff, France: Dunod.
- . 2020. « La marchandisation du secteur social : fausses évidences mais vraie doxa du travail social ». *Vie sociale* 31-32 (3-4): 127-41. <https://doi.org/10.3917/vsoc.203.0127>.
- . 2023. « Primauté de la demande sur l’offre avec les plateformes coopératives territorialisées de services sociaux et médico-sociaux ». *Vie sociale* 43 (3): 55-69. <https://doi.org/10.3917/vsoc.227.0055>.
- . 2024. « Chapitre 8. Les indicateurs d’allocation des ressources et de performance pour la contractualisation ». *Guides Santé Social* 6 (juillet):767-853.
- Heichette, Simon. 2023. « Le médico-social n’est pas une « offre ». Retour sur le désencastrement d’un champ d’action publique ». *Vie sociale* 43 (3): 199-210. <https://doi.org/10.3917/vsoc.227.0199>.
- Heichette, Simon, Michel Préfacier Chauvière, et Richard Préfacier Gaillard. 2023. *Les cadres salariés du secteur social et médico-social: quand le managérialisme instrumentalise l’encadrement*. Rennes, France: Presses universitaires de Rennes.
- Helms, Wesley S., et Karen D. W. Patterson. 2014. « Eliciting Acceptance for “Illicit” Organizations: The Positive Implications of Stigma for Mma Organizations ». *The Academy of Management Journal* 57 (5): 1453-84.
- Helms, Wesley S., Karen D. W. Patterson, et Bryant Ashley Hudson. 2019. « Let’s Not “Taint” Stigma Research With Legitimacy, Please ». *Journal of Management Inquiry* 28 (1): 5-10. <https://doi.org/10.1177/1056492618790896>.

- Henckes, Nicolas, Myriam Winance, Alis Sopadzhian, Cyril Desjeux, Louis Bertrand, et Noémie Rapegno. 2024a. *Interroger le médico-social: regards des sciences sociales*. Malakoff, France: Dunod.
- . 2024b. « Le médico-social et les sciences sociales : origines et contours d'un questionnement ». In *Interroger le médico-social*, 29-39. Hors collection. Paris: Dunod.
<https://www.cairn.info/interroger-le-medico-social--9782100866328-p-29.htm>.
- Hickey, Andrew, et Carly Smith. 2020. « Working the Aporia: Ethnography, Embodiment and the Ethnographic Self ». *Qualitative Research* 20 (6): 819-36.
<https://doi.org/10.1177/1468794120906012>.
- Hiller, Harry H. 2019. « The battle for public opinion in host cities: The paradox of the Olympics as a troubled brand ». In *Hosting the Olympic Games*. Routledge.
- Hirata, Helena Sumiko, Hélène Le Doaré, Evelyn Nakano Préfacier Glenn, Helena Sumiko Préfacier Hirata, et Danièle Auteur de la postface Kergoat. 2021. *Le care, théories et pratiques*. Paris, France: La Dispute.
- Hodge-Freeman, Elizabeth. 2018. « “Bringing Your Whole Self to Research”: The Power of the Researcher’s Body, Emotions, and Identities in Ethnography ». *International Journal of Qualitative Methods* 17 (1): 1609406918808862. <https://doi.org/10.1177/1609406918808862>.
- Howe, P. David. 2011. « Cyborg and Supercrip: The Paralympics Technology and the (Dis)Empowerment of Disabled Athletes ». *Sociology* 45 (5): 868-82.
<https://doi.org/10.1177/0038038511413421>.
- Huber, Guy. 2024. « Exercising Power in Autoethnographic Vignettes to Constitute Critical Knowledge ». *Organization* 31 (1): 49-65. <https://doi.org/10.1177/13505084221079006>.
- Hudson, Bryant A., et Gerardo Okhuysen. 2013. « Taboo Topics: Structural Barriers to the Study of Organizational Stigma ». *Academy of Management Proceedings* 2013 (1): 12979.
<https://doi.org/10.5465/ambpp.2013.12979abstract>.
- Hudson, Bryant Ashley. 2008. « Against All Odds: A Consideration of Core-Stigmatized Organizations ». *The Academy of Management Review* 33 (1): 252-66.
- Hudson, Bryant Ashley, et Gerardo A. Okhuysen. 2009. « Not with a ten-foot pole: Core stigma, stigma transfer, and improbable persistence of men’s bathhouses ». *Organization Science* 20 (1): 134-53. <https://doi.org/10.1287/orsc.1080.0368>.
- Hudson, Bryant Ashley, Karen D. W. Patterson, Thomas J. Roulet, Wesley S. Helms, et Kimberly Elsbach. 2022. « Organizational Stigma: Taking Stock and Opening New Areas for Research ». *Journal of Management Studies* 59 (8): 1899-1914. <https://doi.org/10.1111/joms.12875>.
- Humphry, Debbie. 2020. « From Residualisation to Individualization? Social Tenants’ Experiences in Post-Olympics East Village ». *Housing, Theory and Society* 37 (4): 458-80.
<https://doi.org/10.1080/14036096.2019.1633400>.
- Ivester, Sukari. 2017. « Removal, resistance and the right to the Olympic city: The case of Vila Autódromo in Rio de Janeiro ». *Journal of Urban Affairs* 39 (7): 970-85.
<https://doi.org/10.1080/07352166.2017.1355665>.
- Jaeger, Marcel. 2012. « Oser le débat sur la notion de contrôle social ? » *Vie sociale* 1 (1): 173-81.
<https://doi.org/10.3917/vsoc.121.0173>.

- . 2020. « T ». In *Guide du secteur social et médico-social*, 11e ed.:323-29. Guides Santé Social. Paris: Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.jaeger.2020.01.0323>.
- Jaeger, Marcel, et Emmanuel Préfacier Jovelin. 2023. *Principes et pratiques d'action sociale: sens et non-sens de l'intervention sociale*. Malakoff, France: Dunod.
- Juven, Pierre-André. 2012. « Ce que soigner veut dire. Repenser le libre choix du patient, A. Mol ». *Sociologie du travail* 54 (4): 542-44. <https://doi.org/10.4000/sdt.2165>.
- Kassens-Noor, Eva. 2016. « From Ephemeral Planning to Permanent Urbanism: An Urban Planning Theory of Mega-Events ». *Urban Planning* 1 (1): 41-54. <https://doi.org/10.17645/up.v1i1.532>.
- Kassens-Noor, Eva, et John Lauermann. 2017. « How to Bid Better for the Olympics: A Participatory Mega-Event Planning Strategy for Local Legacies ». *Journal of the American Planning Association* 83 (4): 335-45. <https://doi.org/10.1080/01944363.2017.1361857>.
- Kassens-Noor, Eva, Mark Wilson, Sven Müller, Brij Maharaj, et Laura Huntoon. 2015. « Towards a mega-event legacy framework ». *Leisure Studies* 34 (6): 665-71. <https://doi.org/10.1080/02614367.2015.1035316>.
- Kavetsos, Georgios. 2012. « The Impact of the London Olympics Announcement on Property Prices ». *Urban Studies* 49 (7): 1453-70. <https://doi.org/10.1177/0042098011415436>.
- Kennelly, Jacqueline, et Paul Watt. 2011. « Sanitizing Public Space in Olympic Host Cities: The Spatial Experiences of Marginalized Youth in 2010 Vancouver and 2012 London ». *Sociology* 45 (5): 765-81. <https://doi.org/10.1177/0038038511413425>.
- . 2012. « Seeing Olympic effects through the eyes of marginally housed youth: changing places and the gentrification of East London ». *Visual Studies* 27 (2): 151-60. <https://doi.org/10.1080/1472586X.2012.677496>.
- Kerroumi, Bachir, et Stéphane Forgeron. 2021. « 16. Le sport facteur d'inclusion sociale ». In *Handicap : l'amnésie collective*, 247-61. Hors collection. Paris: Dunod. <https://www.cairn.info/handicap-l-amnesie-collective--9782100829293-p-247.htm>.
- Kirakosyan, Lyusyena, et Manoel Osmar Seabra Jr. 2018. « Exploring the Social Legacy of Paralympic Games for Disabled People ». *Cadernos de Educação Tecnologia e Sociedade* 11 (1): 136. <https://doi.org/10.14571/brajets.v11.n1.136-147>.
- Kittay, Eva Feder. 2024. « Institution or Community? » In *Repenser l'institution et La Désinstitutionnalisation à Partir Du Handicap : Actes de La Conférence Alter 2022*, édité par Isabelle Hachez et Nicolas Marquis, 345-70. Collection Générale. Bruxelles: Presses universitaires Saint-Louis Bruxelles. <https://doi.org/10.4000/books.pusl.29581>.
- Kivits, Joëlle, Frédéric Balard, Cécile Fournier, et Myriam Winance. 2016. *Les recherches qualitatives en santé*. Malakoff, France: Armand Colin.
- Koenigstorfer, Joerg, Jason Bocarro, Terri Byers, Michael Edwards, Gareth Jones, et Holger Preuss. 2019a. « Mapping research on legacy of mega sporting events: structural changes, consequences, and stakeholder evaluations in empirical studies ». *Leisure Studies* 38 (septembre):1-17. <https://doi.org/10.1080/02614367.2019.1662830>.
- Koenigstorfer, Joerg, Jason N. Bocarro, Terri Byers, Michael B. Edwards, Gareth J. Jones, et Holger Preuss. 2019b. « Mapping Research on Legacy of Mega Sporting Events: Structural Changes,

Consequences, and Stakeholder Evaluations in Empirical Studies ». *Leisure Studies*, septembre. <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/02614367.2019.1662830>.

Kvåle, Gro, et Zuzana Murdoch. 2022. « Shame On You! Unpacking the Individual and Organizational Implications of Engaging with a Stigmatized Organization ». *Journal of Management Studies* 59 (8): 2024-66. <https://doi.org/10.1111/joms.12743>.

Laforcade, Michel, Vincent Meyer, et Groupe national des établissements publics sociaux et médico-sociaux. 2008. *Les usagers évaluateurs ? : leur place dans l'évaluation des bonnes pratiques professionnelles en travail social*. Bordeaux, France: les études hospitalières.

Lafore, Robert. 2010. « Le rôle des associations dans la mise en œuvre des politiques d'action sociale ». *Informations sociales* 162 (6): 64-71. <https://doi.org/10.3917/inso.162.0064>.

Lalonde, Jean-François. 2013. « La participation observante en sciences de la gestion : plaidoyer pour une utilisation accrue ». *Recherches qualitatives* 32 (2): 13-32. <https://doi.org/10.7202/1084620ar>.

Lansade, Godefroy. 2017. « La « vision des inclus »: Ethnographie d'un dispositif d'inclusion scolaire à destination d'adolescents et jeunes adultes désignés handicapés mentaux ». *VST - Vie sociale et traitements* N° 135 (3): 16-23. <https://doi.org/10.3917/vst.135.0016>.

Laprie, Bruno, et Brice Miñana. 2017. *Innover en institution sociale et médico-sociale*. Issy-les-Moulineaux, France: ESF éditeur.

Laville, Jean-Louis, et Michèle Préfacier Riot-Sarcey. 2019. *Réinventer l'association: contre la société du mépris*. Paris, France: Desclée De Brouwer.

Laville, Jean-Louis, et Renaud Sainsaulieu. 2018. *L'association: sociologie et économie*. Paris, France: Pluriel.

Laville, Jean-Louis, et Anne Salmon. 2015. *Associations et action publique*. Paris, France: Desclée de Brouwer.

———. 2022. *Pour un travail social indiscipliné*. Érès. <https://www.cairn.info/pour-un-travail-social-indiscipline--9782749273204.htm>.

Lebel, Estelle, Anne Marcellini, et Athanasios Sakis Pappous. 2010. « Regards croisés sur une photographie sportive. Photojournalisme sportif et athlètes handicapés : mise en scène du corps et production de sens ». *Alter* 4 (1): 18-33. <https://doi.org/10.1016/j.alter.2009.11.002>.

Legg, David, et Robert Steadward. 2012. « The Paralympic Games and 60 years of change (1948 – 2008): unification and restructuring from a disability and medical model to sport-based competition ». In *Disability in the Global Sport Arena*. Routledge.

Lejeune, Aude, et Anne Revillard. 2023. « Quand la sociologie du droit s'empare du handicap. Présentation du dossier ». *Droit et société* 113 (1): 21-29. <https://doi.org/10.3917/drs1.113.0021>.

Lemaire, Célia. 2020. « Évolution des perceptions d'un tableau de bord dans le médico-social ». *Finance Contrôle Stratégie*, n° NS-10 (juillet). <https://journals.openedition.org/fcs/5611>.

———. 2021. « Quand le contrôle de gestion façonne les relations inter-organisationnelles : le cas de l'introduction d'un tableau de bord dans le médico-social ». *Comptabilité Contrôle Audit* 27 (3): 7-40. <https://doi.org/10.3917/cca.273.0007>.

Lemay, Raymond, et Laetitia Delhon. 2020. *Valoriser par les rôles sociaux: Une dynamique pour l'inclusion*. Rennes (Avenue du Professeur Léon Bernard 35000), France: Presses de l'EHESP.

Leopkey, Becca, et Milena Parent. 2012a. « Olympic Games Legacy: From General Benefits to Sustainable Long-Term Legacy ». *International Journal of The History of Sport* 29 (avril):924-43. <https://doi.org/10.1080/09523367.2011.623006>.

———. 2012b. « The (Neo) institutionalization of legacy and its sustainable governance within the Olympic Movement ». *European Sport Management Quarterly* 12 (décembre):437-55. <https://doi.org/10.1080/16184742.2012.693116>.

Loison, Marie, Olivia Samuel, et François Théron. 2022. « L'écriture inclusive et ses usages dans les revues de sciences humaines et sociales ». *Revue des sciences sociales*, n° 68 (décembre), 186-94. <https://doi.org/10.4000/revss.8888>.

Loubat, Jean-René. 2012. « Performance et reprise en main de l'État : les raisons d'une obsession comptable ». *Empan* 87 (3): 22-26. <https://doi.org/10.3917/empa.087.0022>.

———. 2020. *Penser le management en action sociale et médico-sociale*. Malakoff, France: Dunod.

———. 2022a. « Chapitre 2. Les conséquences du nouveau contexte sur les champs de la santé et de la solidarité ». In *Concevoir des plateformes de services en action sociale et médico-sociale*, 2e éd.:50-88. Santé Social. Paris: Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.louba.2022.01.0050>.

———. 2022b. « Chapitre 3. PFS : du concept organisationnel à la réalité opérationnelle ». In *Concevoir des plateformes de services en action sociale et médico-sociale*, 2e éd.:89-138. Santé Social. Paris: Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.louba.2022.01.0089>.

———. 2022c. *Coordonner parcours et plans personnalisés en action sociale et médico-sociale*. Malakoff, France: Dunod.

———. 2022d. « Introduction. Une transition systémique et radicale. La fin d'un développement séparé ». In *Concevoir des plateformes de services en action sociale et médico-sociale*, 2e éd.:2-6. Santé Social. Paris: Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.louba.2022.01.0002>.

———. 2023. « « Transforme mais fais comme avant ! » Transformation et paradoxes de l'accompagnement médico-social ». *Vie sociale* 43 (3): 85-97. <https://doi.org/10.3917/vsoc.227.0085>.

Loubat, Jean-René, Marie-Aline Bloch, et Jean-Pierre Hardy. 2022. *Concevoir des plateformes de services en action sociale et médico-sociale*. Paris (5 Rue Laromiguière 75005), France: Dunod.

Lux, Gulliver. 2016. « Les représentations de la performance des directeurs d'Etablissements et Services Médico-Sociaux ». *RIMHE : Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise* 21, 5 (2): 46-68. <https://doi.org/10.3917/rimhe.021.0046>.

Marcellini, Anne. 2005. *Des vies en fauteuil: usages du sport dans les processus de déstigmatisation et d'intégration sociale*. Paris, France: Éditions du CTNERHI.

———. 2007. « Nouvelles figures du handicap ? Catégorisations sociales et dynamiques des processus de stigmatisation / déstigmatisation ». In *Corps normalisé, corps stigmatisé, corps racialisé*, 199-219. De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.boets.2007.01.0199>.

- Marcellini, Anne, Éric De Leselec, et Jacques Gleyse. 2003. « L'intégration sociale par le sport des personnes handicapées ». *Revue internationale de psychosociologie*, n° 20, 59-72.
<https://doi.org/10.3917/rips.020.0059>.
- Marcellini, Anne, Michel Vidal, Sylvain Ferez, et Éric de Léséleuc. 2010. « « La chose la plus rapide sans jambes » : Oscar Pistorius ou la mise en spectacle des frontières de l'humain ». *Politix* 90 (2): 139-65. <https://doi.org/10.3917/pox.090.0139>.
- Martin, Claude. 2024. « Chapitre 2. Médico-social : les mots pour le dire à l'échelle internationale ». In *Interroger le médico-social*, 74-99. Hors collection. Paris: Dunod.
<https://www.cairn.info/interroger-le-medico-social--9782100866328-p-74.htm>.
- Masson, Dominique. 2013. « Femmes et handicap ». *Recherches féministes* 26 (1): 111-29.
<https://doi.org/10.7202/1016899ar>.
- Meissonier, Régis. 2021. « De la problématique à la problématisation ». *Revue française de gestion* 297 (4): 73-80. <https://doi.org/10.3166/rfg.2021.00540>.
- Merlier, Philippe, et Brigitte Préfacier Bouquet. 2020. *Philosophie et éthique en travail social*. Rennes, France: Presses de l'École des hautes études en santé publique.
- Minnaert, Lynn. 2012. « An Olympic Legacy for All? The Non-Infrastructural Outcomes of the Olympic Games for Socially Excluded Groups (Atlanta 1996–Beijing 2008) ». *Tourism Management* 33 (2): 361-70. <https://doi.org/10.1016/j.tourman.2011.04.005>.
- Misener, Laura. 2015. « Leveraging parasport events for community participation: development of a theoretical framework ». *European Sport Management Quarterly* 15 (1): 132-53.
<https://doi.org/10.1080/16184742.2014.997773>.
- Misener, Laura, Simon Darcy, David Legg, et Keith Gilbert. 2013. « Beyond Olympic Legacy: Understanding Paralympic Legacy Through a Thematic Analysis ». *Journal of Sport Management* 27 (4): 329-41. <https://doi.org/10.1123/jsm.27.4.329>.
- Misener, Laura, et Daniel S. and Mason. 2006. « Creating community networks: Can sporting events offer meaningful sources of social capital? ». *Managing Leisure* 11 (1): 39-56.
<https://doi.org/10.1080/13606710500445676>.
- Mitra, Sophie. 2006. « The Capability Approach and Disability ». *Journal of Disability Policy Studies* 16 (4): 236-47. <https://doi.org/10.1177/10442073060160040501>.
- Mol, Annemarie, Monique Debauche, et Chantal Debauche. 2009. *Ce que soigner veut dire: repenser le libre choix du patient*. Paris, France: Presses des mines.
- Molinier, Pascale. 2013. *Le travail du care*. Paris, France: la Dispute.
- Monteil, Pierre-Olivier. 2016. « Du management du soin au soin du management. Autorité et pouvoir en management ». *Revue française d'éthique appliquée* 1 (1): 71-79.
<https://doi.org/10.3917/rfeap.001.0071>.
- Morris, Jenny. 2001. « Impairment and Disability: Constructing an Ethics of Care That Promotes Human Rights ». *Hypatia* 16 (4): 1-16.

- Müller, Martin. 2015a. « The Mega-Event Syndrome: Why So Much Goes Wrong in Mega-Event Planning and What to Do About It ». *Journal of the American Planning Association* 81 (1): 6-17. <https://doi.org/10.1080/01944363.2015.1038292>.
- . 2015b. « What makes an event a mega-event? Definitions and sizes ». *Leisure Studies* 34 (6): 627-42. <https://doi.org/10.1080/02614367.2014.993333>.
- . 2017. « Approaching Paradox: Loving and Hating Mega-Events ». *Tourism Management* 63 (décembre):234-41. <https://doi.org/10.1016/j.tourman.2017.06.003>.
- Müller, Martin, David Gogishvili, Sven Daniel Wolfe, Christopher Gaffney, Miriam Hug, et Annick Leick. 2023. « Peak Event: The Rise, Crisis and Potential Decline of the Olympic Games and the World Cup ». *Tourism Management* 95 (avril):104657. <https://doi.org/10.1016/j.tourman.2022.104657>.
- Noble, François, et Gilles Bouffin. 2015a. « Chapitre 1. Diriger dans des environnements en pleine transformation ». In *Entreprendre et diriger en action sociale*, 17-43. Santé Social. Paris: Dunod. <https://www.cairn.info/entreprendre-et-diriger-en-action-sociale--9782100565566-p-17.htm>.
- . 2015b. *Entreprendre et diriger en action sociale: gouvernance, dirigeance et management associatifs*. Paris, France: Dunod.
- O'Brien, Danny, et Laurence Chalip. 2007. « Executive Training Exercise in Sport Event Leverage ». *International Journal of Culture, Tourism and Hospitality Research* 1 (octobre). <https://doi.org/10.1108/17506180710824181>.
- . 2008a. « Sport Events and Strategic Leveraging: Pushing Towards the Triple Bottom Line ». In *Advancing Tourism Management*. <https://doi.org/10.1079/9781845933234.0318>.
- . 2008b. « Sport Events and Strategic Leveraging: Pushing Towards the Triple Bottom Line ». In *Advancing Tourism Management*. <https://doi.org/10.1079/9781845933234.0318>.
- Olivaux, Marc, Djelloul Arezki, et Olivier Keramidas. 2017. « L'éthique du care, levier de la mobilisation collective des agents hospitaliers. Le cas du pôle gériatrie d'un Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) ». *RIMHE : Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise* 25, 6 (1): 51-76. <https://doi.org/10.3917/rimhe.025.0051>.
- Oliver, Michael. 1983. *Social work with disabled people*. London, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: Macmillan.
- . 1986. « Social Policy and Disability: Some Theoretical Issues ». *Disability, Handicap & Society* 1 (1): 5-17. <https://doi.org/10.1080/02674648666780021>.
- . 1990. *The Politics of Disablement: A Sociological Approach*. Palgrave Macmillan.
- . 1996. *Understanding Disability: From Theory to Practice*. Palgrave Macmillan.
- Oliver, Michael, et Colin Barnes. 2010. « Disability studies, disabled people and the struggle for inclusion ». *British Journal of Sociology of Education* 31 (5): 547-60. <https://doi.org/10.1080/01425692.2010.500088>.
- Owen, K.a. 2002. « The Sydney 2000 Olympics and Urban Entrepreneurialism: Local Variations in Urban Governance ». *Australian Geographical Studies* 40 (3): 323-36. <https://doi.org/10.1111/1467-8470.00183>.

- Paetzold, Ramona L., Robert L. Dipboye, et Kimberly D. Elsbach. 2008. « A new look at stigmatization in and of organizations ». *The Academy of Management Review* 33 (1): 186-93. <https://doi.org/10.2307/20159382>.
- Pappous, Athanasios (Sakis), et Christopher Brown. 2018. « Paralympic Legacies: A Critical Perspective ». In *The Palgrave Handbook of Paralympic Studies*, édité par Ian Brittain et Aaron Beacom, 647-64. London: Palgrave Macmillan UK. https://doi.org/10.1057/978-1-137-47901-3_29.
- Pappous, Athanasios (Sakis), Anne Marcellini, et Eric De Léséleuc. 2011. « From Sydney to Beijing: The Evolution of the Photographic Coverage of Paralympic Games in Five European Countries ». *Sport in Society* 14 (3): 345-54. <https://doi.org/10.1080/17430437.2011.557271>.
- Pappous, Athanasios (Sakis), Anne Marcellini, et Eric de Léséleuc. 2011. « Contested issues in research on the media coverage of female Paralympic athletes ». *Sport in Society* 14 (9): 1182-91. <https://doi.org/10.1080/17430437.2011.614775>.
- Parent, Milena M. 2016. « Stakeholder Perceptions on the Democratic Governance of Major Sports Events ». *Sport Management Review* 19 (4): 402-16.
- Paris 2024, Gouvernement français. 2016. « Dossier de candidature Phase 1 ». https://library.olympics.com/Default/doc/SYRACUSE/171674/dossier-de-candidature-paris-ville-candidate-jeux-olympiques-2024?_lg=fr-FR.
- Paucher, Pierre, Valentin Doligé, Rémi Prunier, et Arnaud Vinsonneau. 2021. *Guide de la gestion financière des établissements sociaux et médico-sociaux*. Paris (5 Rue Laromiguière 75005), France: Dunod, 2021 Malakoff : Dunod.
- Paul, Maela. 2004. *L'accompagnement: une posture professionnelle spécifique*. Paris, France: L'Harmattan.
- Petitpierre, Geneviève, Germaine Gremaud, Aline Veyre, Bruni Ivo, et Cindy Diacquenod. 2013. « Aller au-delà de l'alibi. Consentement à la recherche chez les personnes présentant une déficience intellectuelle ». *Discussions de cas éthiques dans la recherche ethnologique*, janvier.
- Phung, Kam, Sean Buchanan, Madeline Toubiana, Trish Ruebottom, et Luciana Turchick-Hakak. 2021. « When Stigma Doesn't Transfer: Stigma Deflection and Occupational Stratification in the Sharing Economy ». *Journal of Management Studies* 58 (4): 1107-39. <https://doi.org/10.1111/joms.12574>.
- Piazza, Alessandro, et Grace L. Augustine. 2022. « Nevertheless, They Persisted: How Patterns of Opposition and Support Shaped the Survival of U.S. Abortion Clinics ». *Journal of Management Studies* 59 (8): 2124-53. <https://doi.org/10.1111/joms.12865>.
- Piazza, Alessandro, et Fabrizio Perretti. 2015. « Categorical Stigma and Firm Disengagement: Nuclear Power Generation in the United States, 1970–2000 ». *Organization Science* 26 (3): 724-42. <https://doi.org/10.1287/orsc.2014.0964>.
- Pollock, Timothy, Kisha Lashley, Violina Rindova, et Jung-Hoon Han. 2019. « Which of These Things Are Not Like the Others? Comparing the Rational, Emotional and Moral Aspects of Reputation, Status, Celebrity and Stigma ». *Academy of Management Annals* 13 (avril). <https://doi.org/10.5465/annals.2017.0086>.
- Preuss, Holger. 2007. « The Conceptualisation of Measurement of Mega Sport Event Legacies ». *Journal of Sport & Tourism* 12 (novembre):207-28. <https://doi.org/10.1080/14775080701736957>.

- . 2015. « A Framework for Identifying the Legacies of a Mega Sport Event ». *Leisure Studies*, janvier. <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/02614367.2014.994552>.
- Preuss, Holger, et Seok-Pyo Hong. 2021. « Olympic Legacy: Status of Research ». *Journal of Global Sport Management* 6 (3): 205-11. <https://doi.org/10.1080/24704067.2021.1888028>.
- Primerano, Adrien. 2020. « La fabrique des in/capables : ethnographie de l'accompagnement en institution spécialisée pour adolescent-es désigné-es autistes ». Thèse de doctorat, Paris, EHESS. <https://theses.fr/2020EHES0060>.
- . 2022. « L'émergence des concepts de "capacitisme" et de "validisme" dans l'espace francophone ». *Alter. European Journal of Disability Research*, n° 16-2 (juin), 43-58.
- Probst, Isabelle, Jean-Pierre Tabin, Monika Piecek-Riondel, et Céline Perrin. 2016. « L'invalidité : une position dominée ». *Revue française des affaires sociales*, n° 4, 89-105. <https://doi.org/10.3917/rfas.164.0089>.
- Puiseux, Charlotte. 2022. *De chair et de fer: vivre et lutter dans une société validiste*. Paris, France: La Découverte.
- Rapegno, Noémie. 2015. « Établissements d'hébergement pour adultes handicapés en France: enjeux territoriaux et impacts sur la participation sociale des usagers ». France. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01097620>.
- Ravaud, Jean-François. 1999a. « Modèle individuel, modèle médical, modèle social : la question du sujet ». *Handicap - Revue de sciences humaines et sociales*, n° 81, 64.
- . 1999b. « Modèle individuel, modèle médical, modèle social : la question du sujet ». *Handicap - Revue de sciences humaines et sociales*, n° 81, 64-75.
- . 2007. « French Disability Studies: Differences and Similarities » 9 (3-4): 138. <https://doi.org/10.1080/15017410701685877>.
- Ravaud, Jean-François, et Henri-Jacques Stiker. 2000a. « Les modèles de l'inclusion et de l'exclusion à l'épreuve du handicap. 2ème partie : Typologie des différents régimes d'exclusion repérables dans le traitement social du handicap. » *Handicap - Revue de sciences humaines et sociales* 87:1.
- . 2000b. « Les modèles de l'inclusion et de l'exclusion à l'épreuve du handicap. 1re partie : les processus sociaux fondamentaux d'exclusion et d'inclusion. » *Handicap - Revue de sciences humaines et sociales* 86:1-18.
- Ravaud, Jean-François, et Isabelle Ville. 2005. « Le handicap comme nouvel enjeu de santé publique ». *Cahiers français (les)*, n° 324, n° isolé, 21-26.
- Reedy, Patrick C., et Daniel R. King. 2019. « Critical Performativity in the Field: Methodological Principles for Activist Ethnographers ». *Organizational Research Methods* 22 (2): 564-89. <https://doi.org/10.1177/1094428117744881>.
- Reinmoeller, Patrick, et Shaz Ansari. 2016. « The Persistence of a Stigmatized Practice: A Study of Competitive Intelligence ». *British Journal of Management* 27 (1): 116-42. <https://doi.org/10.1111/1467-8551.12106>.
- Revillard, Anne. 2018. « Vulnerable Rights: The Incomplete Realization of Disability Social Rights in France ». *Social Sciences* 7 (6): 88. <https://doi.org/10.3390/socsci7060088>.

- . 2019. *Handicap et travail*. Paris, France: SciencesPo, Les presses.
- . 2020. *Des droits vulnérables: Handicap, action publique et changement social*. Paris (117 Boulevard Saint-Germain 75006), France: Presses de Sciences Po.
- . 2022. « Genre, handicap et questionnement des normes ». *Alter. European Journal of Disability Research*, n° 16-2 (juin), 13-30.
- Richard, Rémi, Anne Marcellini, Athanasios Sakis Pappous, Hélène Joncheray, et Sylvain Ferez. 2020. « Construire et assurer l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques. Pour une inclusion sportive durable des personnes vivant des situations de handicap ». *Movement Sport Sciences - Science Motricite* 107 (1): 41-52.
- Rix, Jonathan, Helena Garcia Carrizosa, Jane Seale, Kieron Sheehy, et Simon Hayhoe. 2020. « The While of Participation: A Systematic Review of Participatory Research Involving People with Sensory Impairments and/or Intellectual Impairments ». *Disability & Society*, août. <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/09687599.2019.1669431>.
- Robelet, Magali. 2017. « Les transformations des modes de contrôle croisés entre associations et autorités publiques dans le secteur du handicap ». *Revue française d'administration publique* 163 (3): 599-612. <https://doi.org/10.3917/rfap.163.0599>.
- Roche, Maurice. 1994. « Mega-Events and Urban Policy ». *Annals of Tourism Research* 21 (1): 1-19. [https://doi.org/10.1016/0160-7383\(94\)90002-7](https://doi.org/10.1016/0160-7383(94)90002-7).
- Roulet, Thomas. 2013. « Banking on Illegitimacy : Logics, Disapprobation and Inter-Organizational Relationships in the Post-Crisis Finance Industry (2007-2011) ». Phdthesis, HEC. <https://pastel.hal.science/tel-01333841>.
- Roulet, Thomas J. 2014. « "What Good Is Wall Street?" Institutional Contradiction and the Diffusion of the Stigma over the Finance Industry ». SSRN Scholarly Paper. Rochester, NY. <https://papers.ssrn.com/abstract=2440729>.
- Rouzeau, Marc. 2016. « 9. L'action sociale entre réorganisations et tensions ». In *Vers un État social actif à la française ?*, 113-22. Hors collection. Rennes: Presses de l'EHESP. <https://www.cairn.info/vers-un-etat-social-actif-a-la-francaise--9782810904129-p-113.htm>.
- Rouzel, Joseph. 2012. *Pourquoi l'éducation spécialisée ?* Paris, France: Dunod, impr. 2012.
- Ruebottom, Trish, et Madeline Toubiana. 2017. « Biographical Opportunities: How Entrepreneurship Creates Pride in Alterity in Stigmatized Fields ». *Academy of Management Proceedings* 2017 (août):12168. <https://doi.org/10.5465/AMBPP.2017.12168abstract>.
- Sadd, Deborah (Debbie). 2009. « What is Event-led Regeneration? Are we Confusing Terminology or Will London 2012 be the First Games to Truly Benefit the Local Existing Population? » *Event Management* 13 (4): 265-75. <https://doi.org/10.3727/152599510X12621081189112>.
- Sadri, Mohamad, Alessandro Piazza, Kam Phung, et Wesley Helms. 2023. « The Disparate Economic Outcomes of Stigma: Evidence from the Arms Industry ». *Strategic Management Journal* 44 (10): 2489-2533. <https://doi.org/10.1002/smj.3503>.
- Savignat, Pierre. 2009. « Le travail social aux défis du néolibéralisme. Entre le et la politique ». *Le Sociographe* 30 (3): 21-29. <https://doi.org/10.3917/graph.030.0021>.

- Scheu, Anja, Holger Preuß, et Thomas Könecke. 2021. « The Legacy of the Olympic Games: A Review ». *Journal of Global Sport Management* 6 (3): 212-33.
<https://doi.org/10.1080/24704067.2019.1566757>.
- Schulenkorf, Nico, Welty Peachey, Jon, Chen, Guangzhou, et Anja and Hergesell. 2024. « Event leverage: a systematic literature review and new research agenda ». *European Sport Management Quarterly* 24 (3): 785-809. <https://doi.org/10.1080/16184742.2022.2160477>.
- Sen, Amartya. 2012. *Repenser l'inégalité*. Paris, France: Éditions du Seuil.
- Shakespeare, Tom. 1996. « Disability, identity and difference ». *Exploring the Divide: Illness and Disability*, janvier.
- Shakespeare, Torn, et Nicholas Watson. 2001. « The Social Model of Disability: An Outdated Ideology? » In *Research in Social Science and Disability*, 2:9-28. Bingley: Emerald (MCB UP).
[https://doi.org/10.1016/S1479-3547\(01\)80018-X](https://doi.org/10.1016/S1479-3547(01)80018-X).
- Shin, Hyun Bang, et Bingqin Li. 2013. « Whose Games? The Costs of Being “Olympic Citizens” in Beijing ». *Environment and Urbanization* 25 (2): 559-76.
<https://doi.org/10.1177/0956247813501139>.
- Shuhan, SUN, YAN Rui, MAO Ailin, CHAO Liu, et JING Tang. 2011. « China and the development of sport for persons with a disability, 1978–2008: a review ». *Sport in Society* 14 (9): 1192-1210.
<https://doi.org/10.1080/17430437.2011.614776>.
- Shymko, Yuliya, Thomas J Roulet, et Bernardo de Melo Pimentel. 2023. « The Façade, the Face, and the Sympathies: Opening the Black Box of Symbolic Capital as a Source of Philanthropic Attractiveness ». *Organization Science* 34 (2): 870-93. <https://doi.org/10.1287/orsc.2022.1603>.
- Siltaoja, Marjo, Merja Lähdesmäki, Nina Granqvist, Sami Kurki, Petteri Puska, et Harri Luomala. 2020. « The Dynamics of (De)Stigmatization: Boundary construction in the nascent category of organic farming ». *Organization Studies* 41 (7): 993-1018. <https://doi.org/10.1177/0170840620905167>.
- Silva, Carla Filomena, et P. David Howe. 2012. « The (In)Validity of Supercrip Representation of Paralympian Athletes ». *Journal of Sport and Social Issues* 36 (2): 174-94.
<https://doi.org/10.1177/0193723511433865>.
- Slade Shantz, Angelique, Eileen Fischer, Aurora Liu, et Moren Lévesque. 2019. « Spoils from the Spoiled: Strategies for Entering Stigmatized Markets ». *Journal of Management Studies* 56 (7): 1260-86. <https://doi.org/10.1111/joms.12339>.
- Smith, Andrew. 2014. « Leveraging sport mega-events: new model or convenient justification? » *Journal of Policy Research in Tourism, Leisure and Events* 6 (1): 15-30.
<https://doi.org/10.1080/19407963.2013.823976>.
- Smith, Andrew, et Tim Fox. 2007. « From “Event-led” to “Event-themed” Regeneration: The 2002 Commonwealth Games Legacy Programme ». *Urban Studies* 44 (mai):1125-43.
<https://doi.org/10.1080/00420980701256039>.
- Snyder, Sharon L., et David T. Mitchell. 2006. *Cultural locations of disability*. Chicago, Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
- Solves, Josep, Athanasios Pappous, Inmaculada Rius, et Geoffery Zain Kohe. 2019. « Framing the Paralympic Games: A Mixed-Methods Analysis of Spanish Media Coverage of the Beijing 2008 and

- London 2012 Paralympic Games ». *Communication & Sport* 7 (6): 729-51.
<https://doi.org/10.1177/2167479518808237>.
- Souza, Doralice Lange, et Ian Brittain. 2022a. « The Rio 2016 Paralympic Games: inspiration as a possible legacy for disabled Brazilians ». *European Journal for Sport and Society* 19 (1): 78-93.
<https://doi.org/10.1080/16138171.2021.1879363>.
- . 2022b. « The Rio 2016 Paralympic Games: The Visibility of People With Disabilities in Brazil as a Possible Legacy ». *Communication & Sport* 10 (2): 334-53.
<https://doi.org/10.1177/2167479520942739>.
- Stewart, Allison, et Steve Rayner. 2016. « Planning mega-event legacies: uncomfortable knowledge for host cities ». *Planning Perspectives* 31 (2): 157-79.
<https://doi.org/10.1080/02665433.2015.1043933>.
- Stiker, Henri-Jacques. 2021. *Comprendre la condition handicapée : réalité et dépassement*. Connaissances de la diversité. Toulouse: Erès.
- Stiker, Henri-Jacques, José Puig, Olivier Huet, et Pascal Préfacier Jacob. 2014. *Handicap et accompagnement: nouvelles attentes, nouvelles pratiques*. France.
- Sutton, Robert I., et Anita L. Callahan. 1987. « The Stigma of Bankruptcy: Spoiled Organizational Image and Its Management ». *Academy of Management Journal* 30 (3): 405-36.
<https://doi.org/10.5465/256007>.
- Suzuki, Naofumi, Tetsuo Ogawa, et Nanako Inaba. 2018. « The Right to Adequate Housing: Evictions of the Homeless and the Elderly Caused by the 2020 Summer Olympics in Tokyo ». *Leisure Studies* 37 (1): 89-96. <https://doi.org/10.1080/02614367.2017.1355408>.
- Swain, John, et Sally French. 2000. « Towards an Affirmation Model of Disability ». *Disability & Society* 15 (4): 569-82. <https://doi.org/10.1080/09687590050058189>.
- Symons, Caroline. 2010. « Benchmark Games. The Sydney 2000 Paralympic Games ». *European Sport Management Quarterly* 10 (2): 279-81. <https://doi.org/10.1080/16184741003593244>.
- Takata, Kosuke, Ryutaro Yamakita, et Masaki Aoyama. 2024. « Leveraging Para-Sport Events for Accessible Tourism Development in Non-Host Cities: Tokyo 2020 Paralympic Games ». *International Journal of Event and Festival Management* 15 (4): 518-37. <https://doi.org/10.1108/IJEFM-02-2024-0023>.
- Taks, Marijke, Laurence Chalip, et B. Christine Green. 2015. « Impacts and Strategic Outcomes from Non-Mega Sport Events for Local Communities ». *European Sport Management Quarterly* 15 (1): 1-6.
<https://doi.org/10.1080/16184742.2014.995116>.
- Taks, Marijke, Laura Misener, Laurence Chalip, et Christine Green. 2013. « Leveraging sport events for participation ». *Canadian Journal for Social Research* 3 (janvier):12-23.
- Teater, Barbra. 2017. « Social Work Research and Its Relevance to Practice: “The Gap Between Research and Practice Continues to be Wide” ». *Journal of Social Service Research* 43 (5): 547-65.
<https://doi.org/10.1080/01488376.2017.1340393>.
- Thomas, Nigel B., et Andrew Smith. 2003. « Preoccupied With Able-Bodiedness? An Analysis of the British Media Coverage of the 2000 Paralympic Games ». <https://doi.org/10.1123/APAQ.20.2.166>.

- Thomson, Alana, Graham Cuskelly, Kristine Toohey, Millicent Kennelly, Paul Burton, et Liz Fredline. 2019. « Sport Event Legacy: A Systematic Quantitative Review of Literature ». *Sport Management Review* 22 (3): 295-321. <https://doi.org/10.1016/j.smr.2018.06.011>.
- Tracey, Paul, et Nelson Phillips. 2016. « Managing the Consequences of Organizational Stigmatization: Identity Work in a Social Enterprise ». *The Academy of Management Journal* 59 (3): 740-65.
- Tronto, Joan C. 2010. « Creating Caring Institutions: Politics, Plurality, and Purpose ». *Ethics and Social Welfare* 4 (2): 158-71. <https://doi.org/10.1080/17496535.2010.484259>.
- Tronto, Joan C., Hervé Maury, Joan C. Préfacier Tronto, et Liane Préfacier Mozère. 2009. *Un monde vulnérable: pour une politique du care*. Paris, France: Éditions la Découverte.
- Tsoukas, Haridimos, et Robert Chia. 2002. « On Organizational Becoming: Rethinking Organizational Change ». *Organization Science* 13 (5): 567-82. <https://doi.org/10.1287/orsc.13.5.567.7810>.
- Valet, Alexy. 2013. « Sport, inclusion et innovation : le cas italien du "Baskin" (2001-2013) ». These de doctorat, Lyon 1. <https://theses.fr/2013LYO10318>.
- Vandangeon-Derumez, Isabelle, et Lionel Garreau. 2014. « Chapitre 12. Analyses longitudinales ». In *Méthodes de recherche en management*, 4e éd.:388-417. Management Sup. Paris: Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.thiet.2014.01.0388>.
- Veal, A. J., Kristine Toohey, et Stephen Frawley. 2012. « The Sport Participation Legacy of the Sydney 2000 Olympic Games and Other International Sporting Events Hosted in Australia ». *Journal of Policy Research in Tourism, Leisure and Events* 4 (2): 155-84. <https://doi.org/10.1080/19407963.2012.662619>.
- Veran, Lucile, Christophe Pascal, et Mohamed Khalfaoui. 2018. « Établissements sociaux et médico-sociaux en difficultés : proposition d'identification d'outils d'anticipation des risques financiers et adaptabilité au secteur. Une enquête exploratoire illustrée par l'exemple du diagnostic financier ». *Management & Prospective* 35 (2): 83-103. <https://doi.org/10.3917/g2000.352.0083>.
- Vergne, Jean-Philippe. 2011. « Stigmatized Categories and Public Disapproval of Organizations: A Mixed Methods Study of the Global Arms Industry (1996–2007) ». *The Academy of Management Journal* 55 (janvier). <https://doi.org/10.5465/amj.2010.0599>.
- Ville, Isabelle. 2020. « Protection sociale et émancipation. Une alliance vertueuse mais instable ». *Développement Humain, Handicap et Changement Social* 26 (1): 7-21. <https://doi.org/10.7202/1068187ar>.
- Ville, Isabelle, Emmanuelle Fillion, et Jean-François Ravaud. 2020a. « Chapitre 3. Au tournant du XXIe siècle : vers une ère des droits et de la citoyenneté ? » In *Introduction à la sociologie du handicap*, 2e éd.:79-109. Ouvertures politiques. Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.ville.2020.01.0079>.
- . 2020b. « Chapitre 5. Mobilisations et action collective ». In *Introduction à la sociologie du handicap*, 2e éd.:137-66. Ouvertures politiques. Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur. <https://doi.org/10.3917/dbu.ville.2020.01.0137>.
- Wacquant, Loïc. 2014. *Corps & âme: carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*. Marseille, France: Agone.

Walker, Margaret Urban. 2007. *Moral understandings: a feminist study in ethics*. New York, Etats-Unis d'Amérique: Oxford University Press.

Wang, Mei, Helen X. H. Bao, et Pin-te Lin. 2015. « Behavioural Insights into Housing Relocation Decisions: The Effects of the Beijing Olympics ». *Habitat International* 47 (juin):20-28. <https://doi.org/10.1016/j.habitatint.2015.01.001>.

Watt, Paul. 2018. « Gendering the Right to Housing in the City: Homeless Female Lone Parents in Post-Olympics, Austerity East London ». *Cities* 76 (juin):43-51. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2017.04.005>.

Werner, Mirjam D., Maria Carmen Punzi, et A. J. K. Turkenburg. 2023. « Period Power: Organizational Stigma, Multimodality, and Social Entrepreneurship in the Menstrual Products Industry ». *Journal of Management Studies* n/a (n/a). <https://doi.org/10.1111/joms.12974>.

Wiesenfeld, Batia M., Kurt A. Wurthmann, et Donald C. Hambrick. 2008. « The Stigmatization and Devaluation of Elites Associated with Corporate Failures: A Process Model ». *The Academy of Management Review* 33 (1): 231-51.

Williams, Gareth H. 1983. « The Movement for Independent Living: An Evaluation and Critique ». *Social Science & Medicine* 17 (15): 1003-10. [https://doi.org/10.1016/0277-9536\(83\)90403-3](https://doi.org/10.1016/0277-9536(83)90403-3).

Winance, Myriam. 2004. « Handicap et normalisation. Analyse des transformations du rapport à la norme dans les institutions et les interactions ». <https://doi.org/10.3406/polix.2004.1022>.

———. 2014. « La conception universelle et le défi de la diversité. Quelques réflexions sur les principes de la conception universelle à partir d'une recherche empirique concernant la mobilité des personnes. » *Disability and Rehabilitation*, 28.

———. 2016. « Repenser le handicap : leçons du passé, questions pour l'avenir. Apports et limites du modèle social, de la sociologie des sciences et des techniques, de l'éthique du care ». *ALTER - European Journal of Disability Research / Revue Européenne de Recherche sur le Handicap* 10 (avril). <https://doi.org/10.1016/j.alter.2016.03.008>.

———. 2021. « Appréhender la pluralité des personnes handicapées et la complexité de leurs expériences : que faire des différences ? » *Revue française des affaires sociales*, n° 1 (avril), 23-36.

———. 2025. « Toute personne handicapée souhaite retrouver son corps valide ». In *Idées reçues sur le handicap*, édité par Etienne DOUAT, Hugo DUPONT, et Stéphane VAQUERO, 73-80. Idées reçues - Gresco. Le Cavalier Bleu. <https://hal.science/hal-04914038>.

Winance, Myriam, Isabelle Ville, et Jean-François Ravaud. 2007. « Disability Policies in France: Changes and Tensions between the Category-based, Universalist and Personalized Approaches ». *Scandinavian Journal of Disability Research* 9 (3-4): 160-81. <https://doi.org/10.1080/15017410701680795>.

Yarbrough, Dilara. 2020. « “Nothing About Us Without Us”: Reading Protests against Oppressive Knowledge Production as Guidelines for Solidarity Research ». *Journal of Contemporary Ethnography* 49 (1): 58-85. <https://doi.org/10.1177/0891241619857134>.

Zhang, Rongrong, Milo Shaoqing Wang, Madeline Toubiana, et Royston Greenwood. 2021. « Stigma beyond Levels: Advancing Research on Stigmatization ». *Academy of Management Annals* 15 (1): 88-222. <https://doi.org/10.5465/annals.2019.0031>.

Ziakas, Vassilios. 2014. « Planning and Leveraging Event Portfolios: Towards a Holistic Theory ». *Journal of Hospitality Marketing & Management* 23 (avril):327-56.
<https://doi.org/10.1080/19368623.2013.796868>.

Zirari, Sara. 2022. « Comment l'implication des résidents-es polyhandicapés-es dans le processus de recrutement peut contribuer à réduire les injustices sociales, symboliques et épistémiques dans une maison d'accueil spécialisée ? » *Canadian Journal of Nonprofit and Social Economy Research* 13 (S1): 18 pp-18 pp. <https://doi.org/10.29173/cjnser541>.

Zribi, Gérard. 2023. *L'avenir du travail protégé: les ESAT« transformés » dans le dispositif d'emploi des personnes handicapées*. Rennes, France: Presses de l'École des hautes études en santé publique.

Liste des abréviations, des sigles et des acronymes

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés

AAP : Appel à Projet

ACTP : Allocation Compensatrice pour Tierce Personne

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

ANRT : Association Nationale de la Recherche et de la Technologie

ARS : Agence régionale de santé

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

BIM : Boucle à Induction Magnétique

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CIFRE : Conventions Industrielles de Formation par la Recherche

CLAV : Comité de Lutte Anti-Validiste

CLEEH : Collectif Lutte et Expression pour l'Égalité des droits des personnes en situation de Handicap.

CNH : Conseil National du Handicap

CNOSF : Comité National Olympique et Sportif Français

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

CIH : Comité Interministériel du Handicap

CIO : Comité International Olympique

CIP : Comité International Paralympique

CIDPH : Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées

CNDPH : Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées

COJOP : Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques

CPJ : Centre de Préparation des Jeux

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CPSF : Comité Paralympique et Sportif Français

CROS : Comité Régional Olympique et Sportif

CFOP : Centres de formation et d'orientation professionnelle

CVS : Conseil de la Vie Sociale

DIJOP : Délégation interministérielle aux jeux Olympiques et Paralympiques

DJEPVA : Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

DREES : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

EA : Entreprise Adaptée

EAM : Établissement d'Accueil Médicalisé

EANM : Établissement d'accueil non médicalisés pour personnes handicapées

EATT : Entreprise Adaptée de Travail Temporaire

EMPRO : Externat Médico-Professionnel

EPIC : Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial

ESAT : Etablissement et service d'aide par le travail

ESS : Économie Sociale et Solidaire

ESSMS : établissements et services sociaux, sanitaires et médico-sociaux

FALC : Facile À Lire et à Comprendre

FAM : Foyers d'accueil médicalisés pour adultes handicapés

FINESS : Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux

IDF : Île-de-France

IDFM : Île-de-France Mobilités

IDFMF : Île-de-France Mobilités – Fondation

IME : Institut Médico-Éducatif

Insee : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

IRDS : Institut Régional de Développement du Sport

JOP : Jeux olympiques et paralympiques

LSA : Ligue de sport adapté

LSF : Langue des Signes Française

LVA : Lieux de Vie et d'Accueil

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

MDH-PPH : Modèle du Handicap - Processus de Production du Handicap

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

MSJOP : Ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques

NPM : New Public Management

ODAS : Observatoire National de l'Action Sociale

ORS : Observatoire régional de santé

PAM : Pour un Accès Meilleur

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PCS : Professions et Catégories Socioprofessionnelles

PLACSS : Plateforme d'Accompagnement et de Coordination des Services de Santé et Sociaux

PLF : Projet de Loi de Finances

PME : Petite et Moyenne Entreprise

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PFR : Prestation Financière Référencée

PRISME : Pôle de référence inclusif et sportif métropolitain

PSH : Personnes en Situation de Handicap

QPV : Quartier Prioritaire de la Ville

RATP : Régie Autonome des Transports Parisiens

SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer Français

SERAFIN-PH : Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des Financements aux Parcours des Personnes Handicapées

SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer Français

SOLIDEO : Société de Livraison des Ouvrages Olympiques

SOP : Semaine Olympique et Paralympique

TDAH : Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité

TPE : Très Petite Entreprise

Uniopss : Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

Uriopss : Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

UFR : Unité de Formation et de Recherche

VTC : Véhicule de Tourisme avec Chauffeur

Table des illustrations

Figure 1 Extrait d'une lettre publiée sur LinkedIn de Tony Estanguet, président du COJOP Paris 2024 avant la Journée paralympique d'octobre 2022. Source : auteure. Crédits : Paris 2024.	18
Figure 2 Représentation graphique réalisée à partir du tableur « Consequences considered in the studies depending on event-attributed structural changes ». Source : Koenigstorfer et al. (2019b).	82
Figure 3 Représentation graphique réalisée à partir du tableur « Types of legacy ».Source : Koenigstorfer et al.(2019b).	83
Figure 4 Modèle général de levier d'événements sportifs. Source : Chalip (2004).	99
Figure 5 Modèle de levier social des événements sportifs. Source : Chalip (2006).	99
Figure 6 Modèle de levier social d'événements. Source : O'Brien et Chalip (2008a).	99
Figure 7 Modèle d'effet-levier des événements sportifs pour la participation et le développement sportif. Source : Chalip et al. (2017).	100
Figure 8 Modèle d'effet-levier appliqué aux parasports dans la communauté locale. Source : Misener (2015)	104
Figure 9 Extrait de de la page de présentation de l'Uriopss Île-de-France au 18/02/2025. Crédits : Uriopss Île-de-France.	115
Figure 10 Extrait du portfolio de la mission JOP 2024. Cartographie présentée lors de l'Assemblée générale de l'Uriopss Île-de-France en juin 2024. Réalisation : Juliette Pinon. Crédits : Uriopss Île-de-France.	116
Figure 11 Document d'aide concernant les périmètres de sécurité et les spécificités de la période des Jeux produit dans le cadre de la recherche. Accessible sur le site de l'Uriopss Île-de-France. Réalisation : auteure. Crédits : Uriopss Île-de-France.	118
Figure 12 Série de documents de plaidoyer produits dans le cadre de la recherche. Accessibles sur le site de l'Uriopss Île-de-France. Réalisation : auteure et équipe de l'Uriopss Île-de-France. Validés par le Conseil d'administration de l'Uriopss Île-de-France. Crédits : Uriopss Île-de-France.	120
Figure 13 Extrait des planches théoriques utilisées au cours de l'élaboration de la thèse. Source : auteure.	131
Figure 14 Trois photographies des outils utilisés pour les ateliers avec les candidats en situation de handicap. Source : auteure.	159
Figure 15 Trois exemples de créations de supports spécifiques pour la collecte de données - Source : auteure.	159
Figure 16 Photographie d'une mobilisation organisée par l'Uriopss Île-de-France le 26/09/2022 au Palais Royal. Source : auteure.	186

Figure 17 Deux photographies du quartier de Marx-Dormoy La Chapelle (18ème arrondissement de Paris) le 23/05/2024. Source : auteure.	192
Figure 18 Carte de vœux 2024 du ministère de l'Intérieur. Source : auteure .Crédits : Ministère de l'intérieur.....	195
Figure 19 Flyer distribué aux volontaires par Saccage 2024 et un collectif de syndicats le 23/03/2024, à l'occasion de la Convention des volontaires de Paris 2024. Source : auteure. Crédits : Saccage 2024.	196
Figure 20 Deux photographies extraites de la page Facebook de Saccage 2024. Publication le 02/12/2023 à l'occasion de la journée de mobilisations citoyennes coordonnée par le collectif. Source : auteure. Crédits : Saccage Paris 2024.....	197
Figure 21 Schéma de la gouvernance des Jeux de Paris 2024. Source : Cour des comptes (2023).....	200
Figure 22 Exemple du planning d'activités physiques et sportives très riche de l'éducatrice sportive de l'Asso18 et de l'équipement de l'un des établissements. Source : auteure.	236
Figure 23 Deux photographies d'un événement organisé dans le cadre du Label Génération 2024, au moment de la Semaine olympique et paralympique (SOP) le 28/01/2022. Crédits : Auteure.	240
Figure 24 Extrait du dossier de l'AMI « Handicap et volontariat » à remplir par les associations. Source : auteure.	242
Figure 25 Frise chrono-thématique des adaptations du Programme «Handicap et volontariat». Réalisation : auteure.	248
Figure 26 Représentation de la connaissance des dispositifs des Jeux par les professionnelles d'ESSMS enquêtées avant l'entretien. Réalisation : auteure.	255
Figure 27 Deux photographies d'une activité physique inclusive proposée par l'Asso 18. Source : auteure. Crédits : Asso18.	257
Figure 28 Représentation des ESSMS enquêtés lauréats de dispositifs des Jeux avant et après les entretiens. Réalisation : auteure.	258
Figure 29 Représentation du détail des ESSMS enquêtés lauréats de dispositifs des Jeux après entretien. Réalisation : auteure.....	259
Figure 30 Photographie (en haut) et invitation (en bas) à l'occasion de la Journée associative 2022 sur la thématique des Jeux le 09/06/2022 de l'Asso3. Source : auteure. Crédits : Asso3.	260
Figure 31 Extrait d'une présentation de la Réunion Régionale d'Information sur les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 de l'ARS Île-de-France le 26/04/2024. Source : auteure. Crédits : ARS Île-de-France.....	261
Figure 32 Extrait d'une présentation de l'ARS Île-de-France le 25/03/2023. Source : auteure. Crédits : ARS Île-de-France.....	268

Figure 33 Extrait d'un article de presse locale dédié à l'Asso5 publié le 10/07/2024. Source : auteure. Crédits : Eclaireur du gâtinais.	269
Figure 34 Extrait d'une présentation de Paris 2024 le 27/05/2024 (RP7_20240527). Source : auteure. Crédits : Paris 2024.	269
Figure 35 Extrait d'une présentation de Paris 2024 le 27/05/2024 (RP7_20240527). Source : auteure. Crédits : Paris 2024.	280
Figure 37 Deux photographies prises lors de la Convention des volontaires à Paris 2024 le 23/03/2024. Crédits : auteure.	281
Figure 39 Post LinkedIn d'Amélie Oudéa-Castéra publié le 12/04/2023. Source : auteure. Crédits : ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques.	310
Figure 40 Illustration extraite de l'article en ligne "L'engagement sportif des établissements à interroger" publié le 09/07/2024. Rédaction : Alexandra Marquet. Illustration : Pavo. Crédits : Actualités Sociales Hebdomadaires (ASH)	332
Figure 41 Une photographie de la mobilisation des Dévalideuses et des Dégommeuses lors de la Journée paralympique à Paris, le 08/10/2023. Crédits : Anna Margueritat & Les Dévalideuses.	357
Figure 42 Affiche Festival des pratiques partagées. 2024. Crédits : FSGT 93.	359
Figure 43 Cartographie du Plan 5 000 équipements - Génération 2024. Novembre 2024. Crédits : Agence nationale du sport.	479
Figure 44 Capture d'écran du site billetterie de Paris 2024 le 08/09/2024. Source : auteure.	483
Figure 45 Post LinkedIn de la Croix-Rouge française publié le 04/09/2024. Source : auteure. Crédits : La Croix-Rouge française.	484

Liste des tableaux

Tableau 1 Synthèse des définitions utilisées dans la littérature sur la stigmatisation organisationnelle d'après Hudson et al. (2022). Traduction par nos soins.....	70
Tableau 2 Synthèse des définitions d'"effet-levier événementiel" et d'"effet-levier thématique", d'après les travaux de Smith (2014).	103
Tableau 3 Synthèse de l'évolution de la problématique de la thèse. Source : auteure.	129
Tableau 4 Synthèse des documents et présentations utilisés dans le cadre de la thèse. Source : auteure.....	139
Tableau 5 Synthèse des entretiens avec les organisations parties prenantes des Jeux de Paris 2024. Source : auteure.	144
Tableau 6 Synthèse des entretiens avec les professionnelles d'ESSMS. Source : auteure.	149
Tableau 7 Synthèse des réunions plénières observées durant le programme «Handicap et volontariat». Source : auteure.....	155
Tableau 8 Synthèse des ateliers avec les candidats au volontariat en situation de handicap. Source : auteure.....	160
Tableau 9 Synthèse des candidats au volontariat en situation de handicap. Source : auteure.	161
Tableau 10 Synthèse de la première tentative de codage des entretiens de la série 1. Source : auteure.....	165
Tableau 11 Synthèse de la première tentative de codage des entretiens de la série 2. Source : auteure.....	167
Tableau 12 Synthèse finale du codage de la série 1. Source : auteure.....	172
Tableau 13 Synthèse finale du codage de la série 2. Source : auteure.....	172
Tableau 14 Synthèse finale du codage de la série 3. Source : auteure.....	174
Tableau 15 Budget du COJO (valeur 2024) présenté en phase 3 de la candidature des Jeux de Paris 2024 (Paris 2024 et Mairie de la Ville de Paris 2017).	203
Tableau 16 Synthèse dispositifs Emploi - Jeux de Paris 2024. Source : auteure.	210
Tableau 17 Synthèse dispositifs Activité physique et sportive - Jeux de Paris 2024. Source : auteure.	212
Tableau 18 Synthèse dispositifs Culture - Jeux de Paris 2024. Source : auteure.	213
Tableau 19 Synthèse dispositifs Bénévolat - Jeux de Paris 2024. Source : auteure.	214
Tableau 20 Synthèse dispositifs Transports - Jeux de Paris 2024. Source : auteure.	216
Tableau 21 Synthèse dispositifs Infrastructure - Jeux de Paris 2024. Source : auteure.	217
Tableau 22 Synthèse dispositifs Célébration dans les sites - Jeux de Paris 2024. Source : auteure....	218
Tableau 23 Synthèse dispositifs Célébration hors des sites - Jeux de Paris 2024. Source : auteure. ...	219

Tableau 24 Synthèse des candidats n'ayant pas effectué le volontariat. Source : auteure.....	280
Tableau 25 Synthèse des missions des volontaires du projet. Réalisation : auteure.	282
Tableau 26 Synthèse des propositions empiriques concernant les méga-événements. Source : auteure.....	360
Tableau 27 Synthèse des propositions empiriques concernant les ESSMS. Source : auteure.	371

Annexes

Annexe 1 - Vue globale de l'évolution des Jeux olympiques et paralympiques

Jeux paralympiques d'été		Jeux olympiques d'été		Jeux olympiques d'hiver		Jeux paralympiques d'hiver	
		Athènes	1896				
		Paris	1900				
		St. Louis	1904				
		Londres	1908				
		Stockholm	1912				
		Anvers	1920				
		Paris	1924	Chamonix	1924		
		Amsterdam	1928	Saint-Moritz	1928		
		Los Angeles	1932	Lake Placid	1932		
		Berlin	1936	Garmisch-Partenkirchen	1936		
		Londres	1948	Saint-Moritz	1948		
		Helsinki	1952	Oslo	1952		
		Melbourne	1956	Cortina d'Ampezzo	1956		
Rome	1960	Rome	1960	Squaw Valley	1960		
Tokyo	1964	Tokyo	1964	Innsbruck	1964		
Tel Aviv	1968	Mexico	1968	Grenoble	1968		
Heidelberg	1972	Munich	1972	Sapporo	1972		
Toronto	1976	Montréal	1976	Innsbruck	1976	Örnsköldsvik	1976
Arnhem	1980	Moscou	1980	Lake Placid	1980	Geilo	1980
New York	1984	Los Angeles	1984	Sarajevo	1984	Innsbruck	1984
Stoke Mandeville							
Séoul	1988	Séoul	1988	Calgary	1988	Innsbruck	1988
Barcelone	1992	Barcelone	1992	Albertville	1992	Albertville	1992
Atlanta	1996	Atlanta	1996	Lillehammer	1994	Lillehammer	1994
				Nagano	1998	Nagano	1998
Sydney	2000	Sydney	2000	Salt Lake City	2002	Salt Lake City	2002
Athènes	2004	Athènes	2004	Turin	2006	Turin	2006
Beijing	2008	Beijing	2008	Vancouver	2010	Vancouver	2010
Londres	2012	Londres	2012	Sotchi	2014	Sotchi	2014
Rio	2016	Rio	2016	PyeongChang	2018	PyeongChang	2018
Tokyo	2021	Tokyo	2021	Beijing	2022	Beijing	2022
Paris	2024	Paris	2024	Milan Cortina	2026	Milan Cortina	2026
Los Angeles	2028	Los Angeles	2028				

RP1_20220121 - Présentation du programme de volontariat des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

La réunion du 21 janvier 2022, tenue en visioconférence, a réuni entre 15 et 20 participantes pour discuter du programme des volontaires des Jeux. L'objectif principal était de présenter les détails du programme aux associations. Une salariée de Paris 2024 détaille la dimension stratégique globale du volontariat pour Paris 2024, en décrivant les volontaires comme le visage des Jeux, et présente les différentes missions disponibles, telles que le service aux spectateurs, les fonctions auprès de la famille olympique, les médias, et les services médicaux.

La salariée expose les ambitions de Paris 2024, mettant l'accent sur la parité et les objectifs du programme, dont la recherche de volontaires compétents et la gestion des risques. Elle explique le calendrier du programme, qui inclut des étapes de recrutement et de formation tout au long de l'année 2023 et début 2024, avec une attention particulière aux adaptations nécessaires pour les personnes en situation de handicap.

Les discussions abordent les droits et les devoirs des volontaires, les conditions de candidature, et les défis liés à l'accessibilité des missions. Les questions posées par les participantes ont porté sur divers aspects du programme, notamment la participation à des événements avant les Jeux, la présence d'accompagnants pour les personnes en situation de handicap, et les adaptations possibles des horaires. Les réponses fournies par Paris 2024 soulignent la nécessité d'une approche personnalisée pour répondre aux besoins spécifiques des candidats. Une communication continue et une coopération étroite entre Paris 2024 et les différentes parties prenantes pour assurer le succès du programme sont alors très mises en avant.

RP2_20220531 - Organisation des missions et gestion des volontaires

La réunion plénière du 31 mai 2022 est très centrée sur la logique du méga-événement. Ainsi, Paris 2024 décline les lieux et les missions qui seront proposées.

Les missions de gestion des volontaires pour les Jeux de Paris 2024 se déclinent en plusieurs aspects clés. D'abord, les centres d'accréditation joueront un rôle crucial, avec une ouverture prévue deux jours avant le début des Jeux pour distribuer les cartes d'accréditation aux délégations, arbitres, et partenaires. La gestion des uniformes est également une priorité, avec une distribution par Decathlon dans trois points spécifiques, et un suivi du volontariat qui se mettra en place à partir de mai.

En parallèle, les volontaires pourront être impliqués dans l'accueil et l'assistance des participants dans les gares et aéroports, en particulier ceux nécessitant une assistance linguistique en anglais. Ils aideront également à la mise en place d'éléments visuels des Jeux sur les différents sites, incluant l'installation de kakémonos et de chevalets.

Pour les cérémonies, les volontaires exerceront des responsabilités variées, allant de l'assistance lors des remises de médailles à la gestion des cérémonies d'ouverture et de clôture, avec des compétences en anglais essentielles. Ils seront également impliqués dans la coordination des interviews avec les médias, l'assistance aux spectateurs, et la gestion des contrôles anti-dopage, où un suivi minutieux est requis.

Les tâches des volontaires incluront également des missions d'assistance linguistique et de premiers secours, avec des qualifications spécifiques nécessaires. Pour ceux qui souhaitent un rôle dans la

gestion des médias ou le soutien aux comités nationaux et internationaux, une bonne connaissance des procédures et des permis de conduire appropriés seront requis. Enfin, la gestion des villages des athlètes et des ressources humaines sera essentielle pour assurer un bon déroulement des événements, avec des outils de suivi précis pour les accréditations et les autres aspects administratifs.

Les échanges entre Paris 2024 et les ESSMS sont très peu nombreux durant cette réunion et une forme de frustration monte du côté des représentantes d'ESSMS, qui ne trouvent pas de réponses aux points qui leur semblent essentiels, notamment les modalités concrètes de l'adaptation des missions et la question de l'accompagnement.

RP3_20220706 - Processus de candidature et sélection des volontaires

Cette première réunion en présentiel est un moment-clé du programme. Celle-ci est organisée à l'initiative de la DIJOP, qui se positionne comme médiatrice entre Paris 2024 et le secteur du handicap. Première rencontre physique entre les participants, elle permet d'adresser de manière directe certaines difficultés pour les associations mais rend également plus palpables les tensions.

Les salariées de Paris 2024 commence par une présentation assez formelle sur les prochaines étapes du programme, qui soulève ensuite de nombreuses questions et quelques échanges. Durant cette réunion, il est mentionné que le processus de candidature pour les volontaires des Jeux commence par une inscription en ligne via un portail accessible depuis tout appareil. Les candidats, qu'ils soient accompagnés par des ESSMS ou non, doivent remplir un formulaire, compléter un questionnaire de personnalité et de motivation, et indiquer toute situation de handicap. Les candidats présentés par les ESSMS auront un accès prioritaire dès janvier 2023, tandis que le grand public pourra postuler à partir de février 2023.

Par ailleurs, il est précisé que le portail est conçu pour être accessible aux personnes en situation de handicap, et qu'une assistance est disponible par téléphone ou par courriel. Les candidats doivent fournir une adresse électronique unique pour chaque inscription, et les personnes en situation de handicap peuvent déclarer leur situation afin de recevoir des ajustements appropriés lors de leur pré-affectation. Il est également confirmé que les accompagnants éventuels des candidats seront pris en compte dans le processus de candidature, avec des modalités spécifiques selon le besoin d'accompagnement.

Les associations apprennent lors de la réunion que la sélection des volontaires se fait à l'aide d'une technologie de filtrage intelligent, prenant en compte les compétences spécifiques et les préférences des candidats pour les missions disponibles via un questionnaire. Les candidats présélectionnés peuvent être invités à des entretiens à distance ou à des épreuves supplémentaires, notamment des tests de langue. Les résultats de la sélection seront communiqués à partir de septembre 2023, avec une attention particulière pour les candidats en situation de handicap. Cette annonce plonge les représentantes d'ESSMS dans une certaine inquiétude, qui estimaient que le rendu de la liste de septembre attestait bien l'engagement, sans filtrage supplémentaire de la part de Paris 2024, des personnes en situation de handicap.

Enfin, la question de la formation est abordée, en déclinant des options en ligne ou en présentiel. Paris 2024 s'engage à rendre ces formations accessibles, en consultant des experts pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Il est encore affirmé que la mobilisation des volontaires inclura des missions d'une durée minimale de dix jours, avec des ajustements possibles pour les personnes ayant des besoins particuliers, sans que le format de 5 demi-journées, qui sera utilisé ensuite, ne soit inscrit sur le compte-rendu de la réunion.

Les pauses, la restauration et le transport seront organisés pour garantir le confort des volontaires, avec des espaces dédiés et des solutions de transport adaptées.

Les retours des associations permettent de clarifier certains points, comme la gestion des accompagnateurs et les exigences spécifiques pour les candidats en situation de handicap. A nouveau, la question des différentes échéances est abordée, les associations les estimant trop resserrées. En effet, en plus de la démarche en ligne, les ESSMS doivent remplir des tableurs Excel, servant de pré-listage pour les personnes en situation de handicap intéressées et leurs accompagnants présumés. Un climat de défiance est prégnant à la fin de la réunion. Pourtant, une initiative, notamment celle d'expérimenter un volontariat accessible lors d'un prochain grand évènement parasportif est abordée.

RP4_20221128 - Bilan d'un test de volontariat et prochaines étapes

Lors de la réunion, un premier bilan est présenté concernant le grand évènement parasportif, qui a globalement été jugé très positif. Les interventions des différents partenaires, l'ouverture du passeport du bénévole, et le dispositif de bénévolat à long terme de l'un des ESSMS sont très bien accueillis par les participantes à la réunion. Cependant, plusieurs problèmes sont également partagés : une concentration excessive de bénévoles en situation de handicap au même endroit, des missions trop nombreuses et répétitives sur une même journée, ainsi que des cas de fatigue empêchant deux bénévoles de revenir. Pour améliorer la situation, il est proposé de mettre en place des temps de rencontre pour mieux adapter les postes aux besoins spécifiques des bénévoles, d'introduire des rotations pour maintenir leur motivation, et de moduler les horaires. Il a également été noté que l'évènement de cinq jours avec un plancher de trois jours d'engagement était trop ambitieux. Ces éléments alimentent les demandes des ESSMS auprès de Paris 2024.

Concernant le volontariat pour les Jeux de Paris 2024, le risque de surmenage des volontaires avec des engagements prolongés, pouvant entraîner une réduction du nombre de personnes en situation de handicap engagées est mis en exergue. L'une des représentantes d'Etat indique que des ajustements seraient nécessaires pour accueillir des volontaires en situation de handicap, suggérant que des accompagnants pourraient aider à cette fin. L'une des représentantes de Paris 2024 répond alors que l'objectif est de garantir que chaque volontaire ait une mission significative et ne soit pas simplement un "faire-valoir". Elle souligne également que, contrairement à cet évènement, les Jeux impliquent une plus grande complexité organisationnelle et ne sont donc pas comparables.

En ce qui concerne les candidatures, un bilan positif a été dressé par Paris 2024 avec la participation de 21 « institutions », c'est-à-dire ESSMS et associations, 2347 candidats, et 135 accompagnants. Les prochaines étapes incluront un point avec les référents en février, un questionnaire de motivation en mars pour les candidats, et un suivi des besoins spécifiques déclarés par les ESSMS. Il est rappelé que l'objectif est de s'assurer que tous les candidats puissent trouver une mission adaptée aux Jeux.

Pour la communication, Paris 2024 souligne que des efforts ont été faits pour communiquer dès le début, avec des podcasts et des documents accessibles. Le FALC n'a pas pu être mis en place mais une écriture simplifiée est privilégiée. Il est confirmé que l'envoi de mails aux référents en même temps que ceux aux candidats est possible et sera réalisé. Quant au recrutement, il est conseillé de candidater le plus tôt possible.

Les ESSMS défendent la nécessité d'échanges individuels après l'ouverture du portail pour faciliter le placement des candidats. Paris 2024 annonce que des discussions sur les besoins spécifiques des candidats sont planifiées, sans donner plus de détail. Une salariée de Paris 2024 insiste sur le fait qu'il est important que les formulaires de candidature soient remplis correctement pour garantir des données fiables. Enfin, il est annoncé qu'un délai dans les pré-candidatures peut être finalement

envisagée pour permettre d'inclure des candidats supplémentaires, malgré la fermeture du processus de pré-candidature.

RP5_20230306 - Inscriptions et organisation des entretiens pour les volontaires

Lors de la réunion du 6 mars 2023, plusieurs points clés sont abordés concernant les inscriptions et l'organisation des entretiens pour les volontaires, ainsi que les aspects logistiques et budgétaires. Cette réunion est en présentiel, dans les locaux de Paris 2024 et précède une réunion plus large sur le rapport entre les associations du handicap et Paris 2024.

L'une des responsables de Paris 2024 est exceptionnellement présente. Elle souligne l'importance du programme de volontariat, en mettant en avant l'engagement à ouvrir le programme à toutes les personnes, y compris celles éloignées du volontariat. Elle évoque l'importance de réussir les missions des volontaires pour leur satisfaction et exprime une volonté de prendre des décisions difficiles lorsque le volontariat ne peut être accompli. L'une des salariées de Paris 2024 présente les résultats actuels avec 21 « institutions », 2327 candidats et accompagnants, et une répartition variée des disponibilités pour les missions. Les entretiens sont prévus de fin mars à fin avril, avec une possibilité de prolongation jusqu'à fin juin. Il a également été mentionné que les candidats doivent remplir les formulaires avant la fermeture du portail grand public, soit avant le 20 mars.

L'une des représentantes d'ESSMS s'interroge sur les avantages de remplir l'inscription en amont de l'ouverture du portail. En effet, ce dernier ne comprend pas l'intérêt de toutes les démarches précédant le portail, comme la liste des noms de candidats ou l'établissement des besoins spécifiques, au regard de cette nouvelle étape d'inscription. La répétition des étapes et des informations est alors reprochée. Il est demandé la possibilité d'obtenir des retours sur le taux de réponses des candidats, au fur et à mesure. Les modalités des entretiens complémentaires, notamment pour les groupes, sont discutées, avec un accent mis sur la prise en compte des items proposés par les ESSMS et retravaillés par Paris 2024, tels que les préférences en matière de station debout ou assis, les besoins en fauteuil roulant, et les conditions spécifiques liées aux environnements de travail et de vie des candidats. Il est précisé que des questions comme les besoins en pauses, les traitements médicamenteux, et les spécificités alimentaires doivent être abordées. Les représentantes d'ESSMS demandent la mutualisation des entretiens pour certains établissements. Il est rappelé que sans connaître le lieu de la mission ou les missions elles-mêmes, il est difficile de répondre aux questionnaires.

Concernant la formation, des informations sur l'accessibilité des contenus et les dates de mobilisation des bénévoles sont demandées par les ESSMS. De même, il est à nouveau suggéré de rediriger l'enveloppe budgétaire initialement prévue pour les transports en commun, qui ne seraient pas utilisés par les personnes en raison de l'inaccessibilité, vers un budget pour les transports collectifs internes, avec une anticipation des déposes directes sur site et des emplacements spécifiques pour les personnes en situation de handicap. La diversité des modalités d'accompagnement est également reconnue, incluant des accompagnants volontaires et non volontaires, ainsi que des situations d'accompagnement en un pour un.

Cette réunion est dense et plus formelle que les précédentes, en raison du lieu et des personnes présentes. Les difficultés sont encore palpables pour les ESSMS qui estiment difficiles de se projeter et regrettent également les différentes étapes qui leur semblent redondantes. En revanche, les tensions s'apaisent, les ESSMS remerciant publiquement la personne référente sur le programme.

RP6_20240111 - Points logistiques et communication pour le programme de volontariat

La réunion du 11 janvier 2024 est particulièrement dense. En amont, nous adressons un mail afin de faire remonter des sujets qui nous semblent importants à aborder collectivement, à partir de remontées d'autres associations. Tout d'abord, le collectif a soulevé la question de la marque JOP et son utilisation. Ils souhaitent créer une identité visuelle propre aux volontaires, potentiellement un logo spécifique pour le programme, ainsi que des éléments pour valoriser les accompagnants, comme un tee-shirt avec le slogan « Je suis volontaire pour les volontaires ». Le collectif a demandé des précisions sur ce qui est permis en termes de création et d'utilisation de ces visuels pour reconnaître et célébrer les contributions des bénévoles engagés depuis 2021. Ensuite, un point d'information général sur la journée du 23 mars a été demandé pour obtenir des détails supplémentaires sur le déroulement des événements. Le collectif a également abordé la question des accréditations pour les représentantes des ESSMS, qui, pour des raisons de sécurité, ne peuvent pas obtenir d'accréditations. Or, en tant que référentes au niveau national, elles seront mobilisées pour assurer le bon déroulement du programme et ont demandé si elles pouvaient obtenir des accréditations pour se déplacer entre les différents sites de mobilisation des volontaires si nécessaire. Des informations sur les modalités de récupération des badges pour les volontaires ont également été demandées. Un rappel des procédures existantes ainsi que des informations actualisées, notamment sur la prise de rendez-vous pour la récupération des badges, étaient souhaité. La question de l'accessibilité des sites et des zones de dépose a été soulevée, notamment en lien avec la publication des périmètres de sécurité par la Préfecture de Police. Le collectif souhaitait obtenir des informations supplémentaires pour assurer l'accès aux personnes en situation de handicap. Enfin, le collectif a abordé, à nouveau, le sujet du FALC (Facile à Lire et à Comprendre).

Durant la réunion, quelques réponses seront effectivement données. Paris 2024 a commencé par faire un bilan des candidats et des volontaires mobilisés. Paris 2024 parle alors de 800 volontaires. Ils évoquent également la convention des volontaires, les modalités d'inscription, et les options de transport. Celle-ci se déroulera le 23 mars à l'Arena Paris la Défense, avec pour objectifs d'inspirer les volontaires, de présenter le projet Paris 2024 et de donner plus d'informations sur les prochaines étapes. Pour l'inscription, un Excel est fourni par Paris 2024, les items à remplir avant l'être avant les autres volontaires, valides. Paris 2024 utilise également ce moyen afin de permettre aux accompagnantes d'avoir plusieurs billets sur l'application. La formation des volontaires est présentée, ainsi que la question de la récupération des accréditations et notamment de la nécessité de la présence des volontaires. Le parcours inclu-pro proposé par l'Agefiph est présenté. Enfin, un point sur la marque Paris 2024 confirme que les associations ne peuvent pas communiquer sur la dérogation de durée du volontariat pour les personnes en situation de handicap et que les associations doivent faire preuve de vigilance dans leur communication, notamment en évitant d'associer le COJOP ou le CIO à propos de leurs propres projets.

RP7_20240527 - Bilan et logistique du programme

Lors de la réunion en présentiel du 27 mai 2024, plusieurs sujets ont été abordés.

Un bilan des activités entre mars 2023 et mai 2024 a montré une progression significative dans l'engagement des volontaires. De mars à juin 2023, 66 % des inscrits ont été pré-sourcés à partir de listes existantes. Entre mars et septembre 2023, environ 1 500 personnes ont été rencontrées lors de plus de 200 échanges, et 160 établissements ont été contactés. D'ici la fin de 2023, 840 volontaires avaient confirmé leur engagement. Entre janvier et mars 2024, l'accent a été mis sur la gestion des conventions et des besoins spécifiques, y compris pour les accompagnants. En avril et mai 2024, la gestion des missions et des plannings a continué, avec un total de 825 volontaires confirmés à la fin de cette période.

L'équipe dédiée au programme de volontariat inclusif comprend plusieurs acteurs clés : une coordination générale, une équipe dédiée à l'accessibilité, un centre de contact, et des responsables spécifiques. Une salariée rappelle que ce programme repose sur 30 référents, 160 établissements partenaires regroupant 2 000 candidats, et une intense communication avec 50 heures d'appels et 4 500 mails échangés.

La prochaine phase de l'organisation implique la désignation de référents sur les différents sites olympiques, tels que le Champ de Mars, le Grand Palais, et le Stade de France. Chaque équipe de site prendra contact avec les référents établissements début ou mi-juin pour organiser les aspects pratiques, comme les transports, les zones de dépose, et les besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite (PMR). Les navettes IDFM sont envisagées pour les transports, bien que leur réservation doive être faite 48 heures à l'avance. Les accréditations sont indispensables pour tous les volontaires et accompagnateurs, et les missions sont organisées en demi-journées avec un accueil spécifique pour les volontaires.

Un protocole spécifique pour les accompagnants est établi, incluant des documents à signer pour officialiser leur rôle. En cas de remplacement, les informations doivent être communiquées au référent de site pour activer ou désactiver les accréditations. Enfin, la règle de la "clean venue" pendant les jeux interdit l'utilisation de la marque Paris 2024 par des tiers et la présence d'autres logos sur les sites.

Annexe 3 – Présentations courtes des candidats et des accompagnantes

Ces présentations n'ont pas vocation à donner un portrait exhaustif de la personne mais simplement de rendre compte, à partir de nos observations et de nos échanges, de son rapport au programme. Elles rendent compte, de manière moins abrupte que les tableurs, de certains éléments ou anecdotes qui pourraient éclairer nos lecteurs et lectrices sur les personnes avec qui nous avons vécu le programme durant près de trois années.

Alexandre : Homme de 25 ans, ne participe plus en raison d'une perte de motivation pour le volontariat, avec 1 participation aux ateliers.

Malgré sa très faible participation au programme, les professionnelles insistent pour l'inscrire et le maintenir dans le programme. Une adresse électronique est créée de manière artificielle et les différentes modalités du volontariat sont définies par les professionnelles, qui échangent avec lui entre les ateliers. Il sera donc officiellement volontaire mais ne validera jamais la mission qui lui sera proposé. Sa participation à un atelier ne nous permet pas d'en savoir plus sur ses motivations et les raisons exactes de son arrêt. Alexandre est parfois évoqué par d'autres participants comme quelqu'un de très discret. Cependant, les professionnelles pointent une perte de motivation pour le volontariat. Alexandre devait être en binôme avec Victor, qui n'a pas pu faire le volontariat pour des raisons de santé.

Léo : Homme de 31 ans, volontaire au Village Olympique, avec 9 participations aux ateliers.

Léo est très motivé par le programme et présente une grande aisance dans les différentes étapes. Il possède sa propre adresse électronique et gère son compte Paris 2024 seul. Il est très blagueur et s'entend très bien avec beaucoup de volontaires. Parmi ses motivations pour le volontariat, les relations interpersonnelles et la proximité à des célébrités ressortent beaucoup. Il est volontaire au Village olympique en tant qu'équipier restauration des athlètes, avec Malik. Avant d'effectuer sa mission, il dit avoir beaucoup apprécié le programme.

Claire : Femme de 24 ans, ne participe plus en raison d'une perte de motivation pour le volontariat, avec 3 participations aux ateliers.

Claire participe aux premiers ateliers, en étant très proche de Laura, qui interrompt elle aussi le volontariat. Claire est assez timide lors des premiers ateliers mais se dit motivée par le volontariat pour aider les gens. Lors de notre atelier, elle rencontre quelques difficultés pour s'exprimer et tend à répéter ce que les autres disent ou à se mettre en retrait. Claire arrête le volontariat en signifiant aux professionnelles que le volontariat ne l'intéresse pas.

Sophie : Femme de 29 ans, volontaire au Château de Versailles, avec 8 participations aux ateliers.

Sophie est l'une des volontaires les plus dynamiques du groupe. Elle propose souvent des solutions face aux différentes difficultés du programme. Très proche de nombreux candidats et souriante, Sophie exprime très tôt son intérêt pour les sports équestres. Elle crée un petit carnet, quelques mois avant les épreuves avec des mots en anglais pour se préparer. De même que Léo, Sophie est très à l'aise avec le téléphone et l'ordinateur, même si elle nous confie son mot de passe pour se rassurer. Sophie estime avoir besoin d'un accompagnant, au cas où, et apprécie le fait d'être en groupe pour la mission. Elle est volontaire au Château de Versailles, au service aux spectateurs, avec Louis et Adam. Elle s'inquiète quelques semaines avant le début de la mission des trajets entre son lieu de résidence et de volontariat, mais parvient à faire les trajets, accompagnée par le groupe et une professionnelle. Avant d'effectuer sa mission, Sophie estime que le processus d'inscription était un peu long, mais reste

très heureuse de participer. Elle est notamment très enthousiaste à l'idée que Grand corps malade parraine le volontariat.

Louis : Homme de 28 ans, volontaire au Château de Versailles, avec 9 participations aux ateliers.

Louis est très discret au début du programme mais participe régulièrement et se montre de plus en plus à l'aise, notamment lorsque les groupes de volontaires sont formés. Louis est motivé par les rencontres interpersonnelles et la proximité aux célébrités. Il est autonome dans la gestion de compte mail et de son compte Paris 2024. De même que Sophie, Louis exprime des inquiétudes pour les trajets puisqu'il est volontaire au Château de Versailles, au service aux spectateurs, avec Sophie et Adam. Il parvient finalement à faire les trajets avec les autres. Louis n'était pas présent au moment de faire le bilan sur le programme avant le début des missions.

Karim : Homme de 47 ans, volontaire au Village Olympique, avec 8 participations aux ateliers.

Karim est un homme très souriant mais il reste assez en retrait du groupe. Il a sa propre adresse électronique et gère son compte Paris 2024. Cependant, il éprouve des difficultés pour certaines étapes seul, notamment l'inscription. Karim est particulièrement motivé par de nouvelles rencontres et la proximité avec des célébrités. Il est volontaire au Village olympique, en tant qu'équipier équipement, avec François qu'il ne connaît pas très bien avant le début du volontariat. Lors du bilan du programme avant le début des missions, Karim éprouve des difficultés à exprimer son avis et ne souhaite pas participer aux activités.

François : Homme de 50 ans, volontaire au Village Olympique, avec 6 participations aux ateliers.

François est un candidat assez angoissé lors des ateliers. Il lui est difficile au début du programme de s'exprimer sur ses motivations pour le volontariat. En revanche, il pose beaucoup de questions pratiques, parfois de manière répétée, comme celle de la gestion de ses congés au moment de faire le volontariat. Bien qu'il possède sa propre adresse électronique, à laquelle est liée son compte Paris 2024, il lui est difficile de passer les étapes d'inscription seul, y compris une fois les consignes expliquées. François est en binôme avec Karim au Village olympique, en tant qu'équipier équipement. Lors du bilan du programme avant le début des missions, François est absent. De manière générale, il rate un certain nombre d'ateliers, étant travailleur détaché, c'est-à-dire travaillant au sein d'une entreprise autre que l'ESAT. François est le frère de Nicolas, avec qui il ne s'entend pas très bien.

Samir : Homme de 40 ans, volontaire au Stade de France, avec 6 participations aux ateliers.

Samir est un candidat très discret lors du programme. Au début, il exprime un intérêt pour l'aide à la personne et les célébrités. Il possède sa propre adresse électronique et gère l'accès à son compte Paris 2024. Cependant, il a besoin d'appui pour assurer l'étape de l'inscription notamment. Il est volontaire au Stade de France avec Théo et Kevin, au service aux volontaires. Lors du bilan du programme avant le début des missions, Samir est absent.

Deniz : Homme de 35 ans, ne participe plus en raison d'un autre événement personnel, avec 10 participations aux ateliers.

Deniz est un candidat très blagueur et assidu aux ateliers. Il n'hésite pas à exprimer ses frustrations lorsque les étapes d'inscription lui semblent trop longues. Au moment d'évaluer le programme avant le début des missions, Deniz ne signale pas d'élément moins apprécié ou négatif. Deniz est initialement affecté au Stade de France, pour le service aux spectateurs. Cependant, quelques jours avant le début de la mission, il nous informe qu'il prend des vacances à cette même période et ne peut pas finalement pas participer.

Rami : Homme de 41 ans, volontaire au Stade de France, avec 6 participations aux ateliers.

Rami est assez discret durant le programme. Il souhaite y participer pour aider les autres. Il possède sa propre adresse électronique et son propre compte Paris 2024 mais éprouve de grandes difficultés pour assurer le suivi. Les pertes de mots de passe ou d'adresses mails sont fréquentes mais il ne souhaite pas que nous gardions ces informations. Il est volontaire au Stade de France, au service aux spectateurs. Lors du bilan du programme avant le début des missions, Rami est absent.

Nicolas : Homme de 50 ans, volontaire au Château de Versailles, avec 4 participations aux ateliers.

Nicolas est le frère de François, avec qui il ne s'entend pas très bien. De même que François, il est assez stressé par le programme et les questions pratiques qu'il soulève, notamment en termes de congés. Il est également travailleur détaché dans une entreprise différente de l'ESAT, d'où sa participation légèrement en-dessous des autres. Il éprouve des difficultés à exprimer ses motivations pour le volontariat. Bien qu'il possède sa propre adresse électronique, à laquelle est liée son compte Paris 2024, il lui est difficile de faire les étapes d'inscription seul, y compris une fois les consignes expliquées. En revanche, il souhaite l'effectuer au Château de Versailles, qui ne se situe pas loin de son domicile. Il est volontaire au service des spectateurs. Il forme un binôme avec Michel. Lors du bilan du programme avant le début des missions, Nicolas est absent.

Michel : Homme de 51 ans, volontaire au Château de Versailles, avec 7 participations aux ateliers.

Michel est un candidat très motivé par le volontariat, en particulier par les sports équestres, passion qu'il nous partage très tôt. Ainsi, il souhaite, malgré la distance, se rendre au Château de Versailles. Il est en binôme avec Nicolas au service des spectateurs. Cependant, Michel ne possède pas d'adresse électronique et préfère que nous gérons son compte Paris 2024. Lors du bilan du programme avant le début des missions, il est très heureux que son souhait d'être affecté au Château de Versailles ait été respecté. En revanche, il estime que les étapes d'inscription étaient difficiles et très longues.

Vincent : Homme de 52 ans, volontaire au Village Olympique, avec 9 participations aux ateliers.

Vincent est l'un des candidats qui avait le plus de mal à s'exprimer durant le programme et qu'il était parfois difficile de comprendre pour nous. Cependant, il est particulièrement enthousiaste et régulier lors des ateliers. Vincent ne possède pas d'adresse électronique et préfère que nous gérons son compte Paris 2024. Il insiste sur le fait d'être aidé durant le volontariat, ne souhaitant pas participer dans le cas contraire. Il doit se rendre à plusieurs reprises au centre d'accréditations de Paris 2024 pour des difficultés administratives. Vincent s'engage dans le programme car il souhaite aider les autres. En revanche, il ne s'exprime pas au moment de faire le bilan du programme avant le début des missions. Il est volontaire au Village olympique, en service aux volontaires, avec Nassim et Aïssa.

Malik : Homme de 30 ans, volontaire au Village Olympique, avec 6 participations aux ateliers.

Malik est l'un des volontaires pour lequel le temps a été crucial dans la relation que nous avons pu développer avec lui. Lors des premières séances, Malik éprouve de grandes difficultés à s'exprimer et à participer. Il est également intimidé lorsque nous nous rapprochons de lui. Cependant, il est très motivé par la découverte de quelque chose de nouveau et, au moment du bilan avant le début des missions, se dit heureux d'apprendre de nouvelles choses. Il ne possède pas d'adresse électronique et ne peut pas gérer son compte Paris 2024. Il lui est également difficile de communiquer des informations administratives, comme sa date de naissance, engendrant des erreurs sur les accréditations. Malik nous parle beaucoup plus à la fin du programme, en nous posant des questions personnelles. Il est volontaire au Village olympique, avec Léo.

Martin : Homme de 30 ans, volontaire au Stade de France, avec 8 participations aux ateliers.

Martin est un volontaire assez discret durant la durée du programme. Cependant, il exprime une forte motivation pour la proximité des célébrités, les rencontres interpersonnelles et l'aide aux autres. Martin est très autonome durant le programme : il possède sa propre adresse électronique et gère son compte Paris 2024, à condition que les dates et les informations à remplir lui soient communiquées explicitement par les professionnelles. Martin éprouve quelques difficultés pour s'exprimer et se montre parfois timide mais il est serveur au sein de l'ESAT depuis quelques années, profession qu'il apprécie beaucoup. Il est volontaire au Stade de France au service aux spectateurs. Martin est très heureux d'être en binôme avec Lila, avec qui il est proche au début du programme, et malgré les avis contraires des professionnelles. Lila quitte finalement l'ESAT au cours du programme et il éprouvera des difficultés à garder des liens avec elle, élément sur lequel nous revenons dans la présentation de Lila. Lors du bilan du programme avant le début des missions, il exprime son intérêt pour des dimensions éducatives et instructives du programme. Il est heureux de découvrir d'autres manières de travailler et ne signale pas d'éléments négatifs particuliers.

Arthur : Homme de 27 ans, volontaire au Stade de France, avec 7 participations aux ateliers.

Arthur est l'un des volontaires les plus indépendants du programme. Il est particulièrement à l'aise avec les outils numériques et propose son aide aux autres durant les ateliers. Il a sa propre adresse électronique et gère parfaitement le compte Paris 2024. Arthur est également l'un des rares volontaires à préférer être seul durant les missions, ne souhaitant pas être en présence d'autres volontaires ou être aidé par une professionnelle. Sa principale motivation est celle de vivre une expérience enrichissante pour son parcours professionnel. Il rencontre d'ailleurs des difficultés, au début du programme, à nous tutoyer et à comprendre que nous ne faisons pas partie d'une équipe de recrutement. Sa mission de service aux spectateurs au Stade de France lui plaît beaucoup et il souligne, au moment du bilan avant le début du volontariat, que la mission est intéressante pour lui.

Mehdi : Homme de 26 ans, ne participe plus après avoir quitté l'ESAT, avec 3 participations aux ateliers.

Le parcours de Mehdi a été assez difficile à suivre pour nous. En effet, il participe peu aux ateliers mais sa candidature attire notre attention et celle des professionnelles, qui, très exceptionnellement, acceptent de donner quelques éléments complémentaires sur sa vie personnelle. C'est également l'un des candidats avec lequel nous échangeons par téléphone, de manière exceptionnelle, afin de s'assurer de finaliser la candidature. Mehdi souhaite participer au volontariat pour aider les autres. Il possède sa propre adresse électronique et semble gérer son compte Paris 2024 tout seul. Il se distingue également du reste du groupe car il est le seul à vouloir être accompagné par sa femme et à exercer des missions de bénévolat au quotidien dans le volleyball. Cependant, Mehdi quitte l'ESAT quelques mois avant le début du volontariat, fortement poussé à travailler dans le milieu ordinaire par sa famille, et abandonne la mission au même moment, auprès des professionnelles. Ces dernières expriment de grandes inquiétudes quant à son comportement et à celui de ses proches.

Laura : Femme de 28 ans, ne participe plus en raison d'une perte de motivation pour le volontariat, avec 2 participations aux ateliers.

Laura participe aux premiers ateliers, en étant très proche de Claire, qui interrompt elle aussi le volontariat. Laura est assez dissipée et ne communique pas de motivation particulière pour le programme. Laura arrête le volontariat en signifiant aux professionnelles que le volontariat ne l'intéresse pas.

Camilla : Femme de 29 ans, ne participe plus en raison d'une perte de motivation pour le volontariat, avec 2 participations aux ateliers.

Camilla participe aux premiers ateliers. Camilla est initialement motivée par la proximité aux célébrités. Le choix des cartes de Dixit, que nous utilisons lors de certains ateliers, est difficile pour elle et ne semble pas à l'aise à l'oral. Cependant, elle intervient pour expliquer la carte choisie par Deniz. Elle arrête le volontariat en signifiant aux professionnelles que le volontariat ne l'intéresse pas.

Amadou : Homme de 27 ans, ne participe plus en raison d'une perte de motivation pour le volontariat, avec une participation à 1 atelier.

Amadou est un sportif de haut niveau au sein de l'ESAT. Les professionnelles insistent pour qu'il participe au volontariat et l'inscrivent. Cependant, il ne participe qu'à un atelier durant lequel nous n'échangeons pas. Finalement, les professionnelles nous disent d'arrêter la candidature.

Jean : Homme de 37 ans, ne participe plus après avoir quitté l'ESAT, avec une participation à 1 atelier.

Les professionnelles insistent pour que Jean participe au volontariat et l'inscrivent. Cependant, il ne participe pas d'autres ateliers en raison de problèmes de santé. Ses difficultés l'amènent à quitter l'ESAT pour un autre établissement, plus médicalisé.

Victor : Homme de 30 ans, ne participe plus en raison de soucis de santé, avec 5 participations aux ateliers.

Victor est assez en retrait durant le programme. Cependant, il participe à plusieurs ateliers et exprime une motivation pour la découverte et le fait d'aider les autres. Il est également assez à l'aise avec le processus d'inscription, celui-ci possédant sa propre adresse électronique et gérant son compte Paris 2024 par lui-même. Lors du bilan du programme avant le début des missions, Victor souligne apprécier les interactions avec de nouvelles personnes, de l'extérieur. Il est affecté au Stade de France, avec Alexandre en tant qu'équipier équipement. Quelques semaines avant le début du volontariat, l'une des professionnelles nous partage ses inquiétudes à propos de Victor, qui ne semble pas aller bien. Victor ne participera pas au volontariat pour ces raisons de santé.

David : Homme de 32 ans, ne participe plus après avoir quitté l'ESAT, avec 2 participations aux ateliers.

Nous n'avons pas eu beaucoup de contacts avec David. Il souhaite être volontaire pour des raisons professionnelles. Cependant, celui-ci quitte l'ESAT quelques mois après le début du programme et arrête le programme.

Théo : Homme de 26 ans, volontaire au Stade de France, avec 6 participations aux ateliers.

Théo est un volontaire régulier des ateliers. Il est très proche des autres et très serein. Il souhaite être volontaire pour aider les autres et rencontrer de nouvelles personnes. Lors du bilan du programme avant le début des missions, il estime le programme comme étant instructif. Théo est assez à l'aise durant les étapes d'inscriptions : il possède sa propre adresse électronique et son compte Paris 2024, qu'il gère par lui-même. Il éprouve quelques difficultés au moment de l'inscription, notamment pour comprendre comment valider la mission sur l'application. Il est volontaire au Stade de France, en équipe avec Samir et Kevin, en service aux volontaires.

Lila : Femme de 21 ans, ne participe plus après avoir quitté l'ESAT, avec 3 participations aux ateliers.

Le parcours de Lila nous a particulièrement touché. Présente au sein de l'EMPRO lors d'un premier atelier, Lila apprécie le sport et souhaite vivement faire le volontariat avec Martin, malgré les avis

contraires des professionnelles. Lila quitte finalement l'EMPRO, pour un autre ESAT mais nous ne supprimons pas sa candidature. En effet, Lila avait insisté pour garder le contact et pouvoir participer. Martin entretient également la relation et lui transmet certaines informations. Elle participe exceptionnellement à un nouvel atelier pour assurer son inscription. Cependant, au fil des mois, le lien se détend, y compris avec Martin, et il devient impossible pour nous de la contacter. Les professionnelles nous recommandent d'abandonner la candidature. Quelques semaines avant le début du volontariat, Martin nous confie qu'il est inquiet de ne plus avoir de ses nouvelles et qu'il pense que Lila a quitté son nouvel établissement sans nouvelle solution.

Adam : Homme de 22 ans, volontaire au Château de Versailles, avec 7 participations aux ateliers.

Adam est souvent agité durant les ateliers. Plusieurs séances sont difficiles à supporter pour lui, dont témoignent des crises de colère, durant lesquelles il éprouve la nécessité de sortir de la salle. Cependant, il participe régulièrement aux ateliers et trouve un soutien important auprès de son groupe composé de Sophie et Louis, qui l'encouragent et l'aident. Il est également motivé par la découverte. Adam possède sa propre adresse électronique et gère son compte Paris 2024. Ses difficultés de lecture nous poussent à lui proposer de prendre le relai, ce qu'il refuse. Cette modalité de suivi conduit notamment au refus, involontaire de sa part, de la mission, erreur que nous pourrions résoudre en appelant Paris 2024. Adam est donc volontaire au Château de Versailles, au Service aux spectateurs. Lors du bilan du programme avant le début des missions, il estime que le programme permet d'avoir de nouvelles interactions sociales et de sortir de l'établissement. A notre étonnement, il n'exprime pas d'élément négatif à l'égard de l'organisation, notamment des étapes difficiles pour lui comme le questionnaire, du programme.

Nadir : Homme de 20 ans, ne participe plus en raison d'un autre événement personnel, avec 9 participations aux ateliers.

Nadir est un jeune accompagné par l'EMPRO assez discret durant les ateliers. Il est motivé à l'idée d'aider les autres et est passionné de sport. Il ne possède pas d'adresse électronique et nous créons son compte Paris 2024. Il est affecté au Village olympique, en tant qu'équipier équipement. Cependant, il arrête le volontariat, celui se déroulant au moment des congés de ses parents.

Madi : Homme de 22 ans, ne participe plus en raison d'une perte de motivation pour le volontariat, avec une participation à 1 atelier.

Madi a un profil assez similaire à Amadou. Très sportif, les professionnelles nous encouragent à l'inscrire, malgré son absence aux ateliers. Nous n'avons pas pu échanger avec lui du programme.

Kevin : Homme de 19 ans, volontaire au Stade de France, avec 9 participations aux ateliers.

Kevin est un jeune accompagné par l'EMPRO. Il est très dynamique durant les ateliers et montre une importante motivation pour l'aide et la découverte. Kevin possède beaucoup de connaissances sur le monde du sport, sujet à propos duquel il échange beaucoup avec les autres jeunes de l'EMPRO et le professionnel. Il possède sa propre adresse électronique mais éprouve des difficultés à gérer son compte Paris 2024. Les différentes étapes d'inscription pour Paris 2024 ne semblent pas l'inquiéter particulièrement. Une fois expliquées, il parvient assez bien à remplir les étapes par lui-même. Il est volontaire au Stade France, au service aux volontaires. Kevin est l'un des plus mitigés au moment du bilan précédant les missions : il ne souhaite pas s'exprimer au moment de dire ce qui a été agréable ou positif durant le programme et insiste sur le fait que le processus d'inscription a été compliqué et assez désagréable.

Nassim : Homme de 19 ans, volontaire au Village Olympique, avec 8 participations aux ateliers.

Nassim est un jeune accompagné par l'EMPRO. Il est très timide au premier abord et éprouve de grandes difficultés de compréhension. Il nous interpelle souvent, en levant la main, bien que nous lui disions que ce n'est pas nécessaire et nous demande de répéter certaines choses. Nous ne parvenons pas toujours à formuler les questions à l'oral de manière à ce qu'il les comprenne. Nassim stresse rapidement et tend à garder le silence malgré les insistances des professionnelles. L'utilisation du Dixit nous semble avoir été importante pour Nassim. En effet, Nassim était à l'aise avec l'exercice et parvenait à nous partager des émotions, y compris négatives, comme le stress ou l'angoisse. Nassim ne possède pas d'adresse électronique, que nous créons, et ne gère pas son compte Paris 2024. Nassim est volontaire au Village olympique, au service des volontaires avec Vincent et Aïssa. Le premier moment de mélange avec les autres volontaires, la Convention, est à la fois l'élément qu'il a le plus apprécié du programme, du fait des animations, mais également celui qui a été le plus difficile à vivre pour lui, du fait de la foule. Or, les nouvelles interactions sociales sont justement la motivation principale qu'il nous indique pour le volontariat.

Ahmed : Homme de 21 ans, ne participe plus en raison d'un autre événement personnel, avec 4 participations aux ateliers.

Ahmed est un jeune homme accompagné par l'EMPRO qui, tout au long du programme, est très attentif mais ne prend pas la parole. Les professionnelles nous expliquent que Ahmed éprouve de grandes difficultés à parler, au sein de l'ESAT. A l'extérieur, ce « mutisme » disparaît tout à fait. Ahmed est particulièrement à l'aise avec l'informatique : il a sa propre adresse électronique et souhaite gérer lui-même son compte Paris 2024. Au fil des ateliers, il ne parvient pas à échanger avec nous. Nous lui donnons notre adresse électronique pour faciliter la communication. En 2023, nous recevons une vidéo de Ahmed, nous expliquant qu'il ne peut pas participer au programme pour des raisons de congés. C'était la première fois que nous entendons sa voix début le début du programme. Cependant, quelques semaines plus tard, les professionnelles me demandent s'il peut participer à la convention des volontaires, bien qu'il ne soit pas volontaire. Ahmed est très motivé et, cette fois-ci, m'appelle directement pour m'expliquer la situation. Ahmed participe effectivement à la convention du 23 mars 2024.

Jules : Homme de 18 ans, ne participe plus car il n'avait pas l'âge requis, avec 2 participations aux ateliers.

Jules participe à un atelier. Il est très motivé pour participer, notamment pour aider les autres. Cependant, en vérifiant sa date de naissance, celle-ci ne lui permet pas de participer. Il est majeur quelques semaines après les Jeux. Jules est très déçu à l'annonce de la nouvelle.

Sarah : Femme de 20 ans, ne participe plus en raison d'un autre événement personnel, avec 2 participations aux ateliers.

Sarah est l'une des jeunes accompagnées par l'EMPRO. Elle est très souriante mais nous avons du mal à communiquer oralement toutes les deux. Elle s'intéresse beaucoup à notre ordinateur, qu'elle apprécie découvrir. Lors de l'atelier, elle éprouve d'importantes difficultés pour parler oralement et se déplacer. L'ordinateur sera très utile pour lui permettre de taper sur le clavier certains mots directement. Elle souhaite s'engager dans le volontariat pour aider les autres. Cependant, le professionnel nous informe quelques mois plus tard que sa mère refuse qu'elle participe au programme. En effet, elle préfère que Sarah parte en vacances plutôt que d'être volontaire durant les Jeux.

Aïssa : Homme de 21 ans, volontaire au Village Olympique, avec 7 participations aux ateliers.

Aïssa est un jeune travailleur de l'ESAT. Très souriant et chaleureux avec nous, Aïssa souhaite participer au programme car il apprécie le sport. Il n'a pas d'adresse électronique personnelle et ne peut pas gérer son compte Paris 2024 seul. Certaines étapes de l'inscription sont entièrement prises en charge par les professionnelles, celui-ci ne parvenant pas toujours à comprendre les consignes et les étapes. Il est volontaire au Village olympique, avec Vincent et Nassim, au service aux volontaires. Lors du bilan du programme avant le début des missions, il nous dit avoir tout apprécié. Cependant, un élément négatif ressort : l'uniforme, qu'il trouve laid.

Younes : Homme de 20 ans, volontaire au Stade de France, avec 8 participations aux ateliers.

Younes est un jeune accompagné par l'EMPRO. Blagueur et passionné de sport, il souhaite être volontaire. Younes possède sa propre adresse électronique mais éprouve des difficultés à gérer le compte Paris 2024. Il est volontaire au Stade de France en service aux spectateurs avec Deniz et Ahmed, qui ne participeront finalement pas. Lors du bilan du programme avant le début des missions, Younes nous dit avoir apprécié le programme, notamment les interactions sociales.

Maude : Femme de 50 ans, éducatrice

Educatrice, elle s'implique du début à la fin du programme, dont elle souligne l'absurdité des étapes préparatoires. Elle insiste sur le fait que la dimension numérique de l'inscription n'est pas adaptée aux volontaires ou à sa pratique, en tant qu'éducatrice. Elle accompagne des volontaires lors des Jeux.

Brenda : Femme de 54 ans, éducatrice

Educatrice, elle s'implique du début à la fin du programme. Elle n'est pas à l'aise avec le numérique et nous laisse en grande partie gérer cet aspect. Elle organise des ateliers sur la thématique des Jeux de manière régulière, afin de coupler le programme à un objectif pédagogique et éducatif. Elle accompagne des volontaires lors des Jeux.

Cyrille : Femme de 55 ans, cheffe de service

Cyrille est notre interlocutrice principale pour organiser les ateliers. Cependant, elle ne participe pas à de nombreux ateliers, laissant la place à Maude et Brenda. Elle accompagne des volontaires lors des Jeux.

Léa : Femme de 19 ans, fille de l'une des éducatrice

Nous n'avons pas rencontré Léa mais elle accompagne un groupe de volontaires, aux côtés de sa mère éducatrice. Elle n'avait jamais rencontré les volontaires avant.

APSH_1_20220615 - Présentation du volontariat

Lors de l'atelier APSH_1_20220615, qui a duré 2 heures et s'est tenu dans le réfectoire de l'ESAT, nous avons présenté le projet de volontariat à environ une quarantaine de travailleurs et travailleuses et de jeunes en situation de handicap. Cette réunion a été marquée par une ambiance chaleureuse mais un peu dissipée, en partie en raison de notre propre déstabilisation face à la tâche. Nous devions expliquer un projet complexe, s'étendant sur plusieurs années et impliquant divers acteurs, à un public qui était en grande partie néophyte sur le sujet des Jeux Olympiques et Paralympiques.

L'explication que nous avons fournie n'était pas totalement fluide, et l'appui de la cheffe de service, Cyrille, a été crucial, tant sur le plan pédagogique que comportemental. Le groupe, parfois bruyant et enclin aux commentaires, a néanmoins permis de dresser une liste de candidats potentiels de principe pour le programme. Nous avons eu un premier contact avec les personnes, au moment de prendre leurs noms et prénoms. L'idée d'un accompagnement est alors évoquée. Cette rencontre, malgré son caractère brouillon, a marqué une étape importante dans la communication du projet aux personnes concernées. Notre communication était complétée par un guide FALC d'explication.

APSH_2_2022_06_25 Présentation du volontariat

Lors de l'atelier APSH_2_2022_06_25, d'une durée de 2 heures, nous avons présenté le programme de volontariat aux personnes accompagnées, aux familles et aux professionnelles de l'EMPRO, lors du goûter de fin d'année. La cheffe de service avait suggéré que nous prenions la parole pour exposer le programme devant environ soixante personnes. Notre communication était complétée par un guide FALC d'explication. Nous avons fait une présentation de dix minutes sur le volontariat. L'accueil a été très chaleureux. Les jeunes et les parents ont posé des questions en privé plutôt qu'en public, ce qui a permis d'établir un contact personnel.

Plusieurs jeunes étaient accompagnés par leurs parents biologiques mais aussi par des familles d'accueil qui se connaissaient bien entre elles. Cette communauté semblait motivée pour que les jeunes participent au programme, bien que peu d'adultes soient intéressés par le rôle d'accompagnant. Parmi les jeunes, nous avons fait la connaissance de Sarah, qui est physiquement assez fragile et dont la communication est difficile à comprendre pour nous. Malgré cela, sa curiosité pour les documents et son intérêt pour notre présence (elle reste proche de nous, nous regarde avec insistance) nous ont suggéré qu'elle pourrait être intéressée par le volontariat. Nous avons découvert qu'elle était plus à l'aise pour écrire sur un ordinateur, une méthode que nous avons ensuite utilisée dans les ateliers.

Nous avons également rencontré Nadir et son père. Le père encourageait Nadir à s'inscrire en soulignant que les Jeux représentent une opportunité unique, mais Nadir semblait moins convaincu. Quelques mois plus tard, Nadir a exprimé son désir de participer au programme, mais sans la présence de son père. Bien que l'accueil ait été positif, nous avons constaté que de nombreuses questions restaient en suspens et que la perspective de l'événement dans plusieurs années suscitait une certaine inquiétude parmi les jeunes et les adultes.

APSH_3_2022_07_21 : Présentation du volontariat

Avant l'atelier, nous rencontrons une partie de l'équipe des éducatrices, à qui nous proposons de participer au projet. Seule Brenda partage son enthousiasme. Cet atelier de deux heures en présentiel a marqué le début du programme de volontariat, avec une présentation visant à expliquer les objectifs

et les attentes envers les volontaires. Parmi les participants, plusieurs ont partagé leurs réflexions à travers un exercice basé sur des cartes Dixit. Une première partie de l'atelier consistait à savoir ce que représentent les Jeux pour les candidats. Nous leur demandons de choisir une carte qui illustre leur perception, leurs émotions, en lien avec les Jeux.

Par exemple, l'un des participants, Léo s'est appuyé sur la carte d'un sablier pour évoquer l'importance du « temps des Jeux » et l'organisation nécessaire pour que tout soit bien réglé. David, bien qu'il ne suive pas particulièrement les Jeux, a choisi une carte représentant une torche, symbole très connu des Jeux. Laura, à travers l'image de chaussons de ballerine, a souligné le plaisir et l'amusement que la danse, considérée comme un sport, peut procurer.

D'autres cartes, comme un dé avec des tentacules ou un couple jouant aux échecs, ont permis d'aborder les thèmes de la stratégie, de l'affrontement et de la compétition. Un labyrinthe a inspiré Louis à parler de la nécessité de trouver son chemin, à l'image de la complexité du parcours de volontaire qui s'annonce. Samir, en voyant un lapin armé, a pensé à l'escrime, soulignant l'esprit de compétition.

En conclusion, l'atelier a permis aux participants de partager leurs attentes concernant le volontariat. Certains voyaient dans cette expérience une occasion unique de rencontrer des stars ou d'enrichir leur CV, tandis que d'autres voulaient simplement bien accueillir les gens, découvrir l'envers du décor des Jeux, ou encourager les athlètes.

APSH_4_2022_09_22 Présentation du volontariat

L'APSH 4 est une session en présentiel de deux heures pour introduire le volontariat, avec un support en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) pour une meilleure accessibilité. Les échanges ont permis d'éclaircir les attentes et les tâches : certains participants, comme Louis et Karim, ont exprimé le désir de prendre des photos des athlètes, mais ont été informés que leur rôle ne serait pas de capturer des moments en tant que "groupies", comme rappelle Cyrille. Michel, passionné d'équitation, souhaite aider à monter les obstacles et préparer les chevaux, mais apprend que ce rôle n'est pas compatible avec les responsabilités de volontariat, telles que l'accueil des spectateurs. Les discussions ont également abordé des tâches comme l'orientation des visiteurs et la remise de médailles. Cyrille a rassuré les participants sur la flexibilité de leur engagement, leur permettant de se désister à tout moment s'ils changeaient d'avis, assurant ainsi une approche ouverte et adaptable.

APSH_5_2022_12_15 Questionnaire et accessibilité

Le 15 décembre 2022, une session en présentiel de deux heures est organisée pour aborder le processus d'inscription des volontaires, avec un focus sur l'accessibilité des questionnaires et des modalités. L'objectif principal était de déterminer ensemble le calendrier et les modalités d'inscription pour les volontaires. La session s'ouvre sur la nécessité de suivre de près l'évolution du projet, notamment avec la rédaction en cours d'une lettre à Tony Estanguet, président du COJOP, pour garantir un programme «Handicap et volontariat» décent.

Plusieurs étapes clés ont été discutées, notamment le remplissage d'un questionnaire de motivation en mars 2023, comprenant 90 questions, ce qui a soulevé des préoccupations concernant la longueur et la complexité des thématiques abordées. Le groupe a discuté de solutions, telles que des sessions en version papier, individuelles ou groupées, avec un soutien humain, incluant des bénévoles et des familles.

Les participants ont également abordé la question des entretiens prévus entre mars et avril 2023, en soulevant les difficultés potentielles liées à l'absence de trame d'entretien accessible et les modalités

d'entretien (visio/téléphone) qui restaient à déterminer. Des solutions envisageables comprenaient l'organisation de visioconférences en petits groupes avec Paris 2024 et l'accompagnement individualisé des volontaires lors des entretiens.

Enfin, des discussions ont eu lieu sur l'utilisation de comptes mail pour ceux n'ayant pas d'adresse fixe, ainsi que sur l'idée de faire des ateliers thématiques pour mieux préparer les volontaires aux différentes étapes. Nous leur présentons notamment quelques photos de compétitions paralympiques, certains ne connaissant pas le terme ou leur existence.

APSH_6_2023_02_09 Remplissage du questionnaire d'inscription

Le 16 février 2023, s'est tenu une session en présentiel de deux heures dédiée aux inscriptions sur la plateforme en ligne pour les participants. L'étape du questionnaire de personnalité s'est révélée particulièrement complexe pour les volontaires, avec seulement sept d'entre eux réussissant à le compléter en version papier. Les autres ont soit abandonné l'exercice, soit choisi de ne pas le faire du tout, notamment en raison de difficultés liées à la lecture pour trois participants.

La session a occasionné une forte sollicitation de Maude et de nous-mêmes, en répondant aux nombreuses questions et inquiétudes des participants. Les échanges ont mis en lumière des obstacles, notamment en ce qui concerne la saisie d'informations personnelles comme le code postal et la date de naissance. Maude quitte temporairement la salle pour accompagner Adam, l'apaiser et lui permettre de continuer l'atelier. François, exprime son incompréhension face aux "questions bizarres" du questionnaire, illustrant ainsi les défis posés par cet exercice. Cette session a clairement montré les besoins en soutien individualisé et en adaptation des outils pour rendre le processus d'inscription plus accessible et moins stressant pour les volontaires.

APSH_7_20230216 Présentation du volontariat

Le 16 février 2023, une session en présentiel de deux heures a réuni les participants, axée sur la présentation du volontariat. La première partie de la session a été dédiée à des aspects administratifs. Nous avons commencé par vérifier leur compréhension du volontariat et s'assurer qu'ils recevaient bien les communications par mail. Certains participants ont mentionné qu'ils ne recevaient pas les courriels, ce qui a conduit à une vérification et à une correction des adresses électroniques, d'autres qu'ils en recevaient trop. Nous parlons également des prochaines étapes du volontariat.

Dans la deuxième partie, nous présentons les Jeux de Paris 2024, expliquant l'importance de l'événement et le rôle des volontaires. Les échanges ont permis aux participants d'explorer différents sports, en revenant sur le concept des Jeux paralympiques, méconnus des candidats. Nous expliquons que les participants pourraient être volontaires pour les Jeux olympiques et paralympiques. Les discussions ont également porté sur l'héritage des JOP, avec des questions sur les constructions près du Stade de France. Enfin, nous demandons à nouveau aux participants pourquoi ils souhaitaient devenir volontaires.

APSH_8_20230320 Inscriptions sur la plateforme

Le 20 mars 2023, une session de 3 heures et 30 minutes a eu lieu en présentiel. L'objectif de l'atelier était de finaliser les inscriptions sur la plateforme pour devenir volontaire aux Jeux de Paris 2024. Brenda a rencontré des difficultés avec les aspects numériques de l'inscription, notamment pour numériser des pièces d'identité et des photographies. Cette partie numérique lui a semblé complexe et l'a mise mal à l'aise. Les jeunes, de leur côté, ont également trouvé les étapes ennuyantes et parfois déroutantes. Ahmed aide ses camarades à comprendre le fonctionnement des systèmes de vérification par codes. Un moment plus léger est survenu lors de la prise des mesures pour les uniformes, ce qui a

provoqué des rires parmi les participants. Finalement, tous les candidats ont pu clôturer leur inscription. C'est également à ce moment que nous demandons aux personnes avec qui elles souhaitent être en binômes ou en trinômes. Cependant, un incident évoqué dans la Méthodologie a marqué l'atelier. Cet atelier a laissé une trace pour nous mais l'incident ne s'est pas reproduit.

APSH_9_20230324 Inscriptions sur la plateforme

Le 24 mars 2023, une session en présentiel de 3 heures réunit les participants pour finaliser les inscriptions sur la plateforme des volontaires. L'atelier a été marqué par des difficultés rencontrées par les participants, notamment lors de la saisie des informations personnelles comme le code postal et la date de naissance.

Lors de l'atelier, certains participants ont exprimé leur confusion et frustration face au processus. Adam a mentionné qu'il était "perdu" et a quitté la salle temporairement, visiblement agacé par la situation. Michel, quant à lui, a rencontré des difficultés techniques, se plaignant notamment de la session qui expirait et exprimant son refus de recevoir trop de mails. La professionnelle en charge a tenté de gérer la situation, mais elle a également été débordée, incapable de répondre à toutes les demandes simultanément. Elle a dû sortir de la salle pour rejoindre Adam et le ramener à l'atelier.

L'atelier a été compliqué par la difficulté des participants à comprendre certaines questions du formulaire, créant un sentiment de frustration générale. Ces difficultés ont mis en lumière la nécessité de former des groupes plus petits pour assurer un accompagnement plus serein pour les professionnelles mais également pour les personnes en situation de handicap bien que, dans la pratique, la réduction du groupe sera difficile à assurer au regard du manque de ressources humaines. En revanche, nous parvenons à construire des binômes et des trinômes.

APSH_10_20230407 Inscriptions sur la plateforme

Le 7 avril 2023, une session en présentiel de 3 heures a réuni les participants pour les inscriptions sur la plateforme des volontaires, dont certains avaient déjà participé à la session précédente. Durant cet atelier, plusieurs échanges ont eu lieu, principalement autour des difficultés techniques rencontrées par les participants. Nous parvenons à confirmer les binômes et trinômes.

Nous avons demandé à Rami s'il avait reçu des mails de Paris 2024, mais il a répondu qu'il ne les avait pas reçus et qu'il n'était même pas certain de connaître son adresse électronique. Nous avons vérifié son téléphone pour voir ses mails et en avons profité pour lui montrer comment les consulter. Un autre moment notable de l'atelier a été l'échange avec Karim, lorsque nous lui avons demandé s'il souhaitait des pauses.

Enfin, nous avons mentionné qu'il manquait encore la confirmation de Mehdi et avons tenté de l'appeler, sans succès, tombant sur sa messagerie. Nous nous sommes également inquiétés de l'absence d'Alexandre. Nous apprenons qu'il travaille entre plusieurs ESAT, ce qui explique sa disponibilité limitée. Cette session a mis en évidence des difficultés de communication et de compréhension chez les participants, ainsi que des défis logistiques pour les encadrants.

APSH_11_20230522 Inscriptions sur la plateforme

Le 22 mai 2023, s'est tenue la dernière session de 1 heure et 30 minutes pour l'inscription sur la plateforme des volontaires. Certains des participants avaient déjà assisté aux sessions précédentes. Cette fois-ci, la session s'est déroulée de manière plus fluide et détendue. Avec l'expérience acquise, tant les candidats que Maude et nous-mêmes maîtrisons mieux la plateforme. Les participants

soulignent que les ateliers sont utiles, qu'ils auraient eu du mal sans ces moments-là et qu'ils sont contents de se retrouver.

APSH_12_20230706 Entretiens complémentaires

Le 6 juillet 2023, s'est tenue une session de 3 heures marquant un moment clé pour le groupe : deux salariées de Paris 2024 sont venues sur place pour réaliser des entretiens complémentaires avec les candidats, à la suite des demandes des associations. Les participants étaient présents, et ils se sont montrés ravis, nous remerciant pour cette opportunité.

Nous avons fait le choix de ne pas assister aux échanges entre Paris 2024 et les candidats. Chaque binôme ou trinôme de candidats s'est auto-représenté durant les entretiens, qui se déroulaient dans des salles séparées. Les observations se sont donc concentrées sur le début et la fin de la session, lorsque tout le monde s'est réuni en plénière. Vincent, l'un des candidats, a exprimé une certaine impatience en disant que "l'année prochaine, c'est dans longtemps", ce à quoi les représentantes ont répondu que le temps passerait vite. L'excitation des candidats était palpable, notamment à l'idée de participer à des événements emblématiques comme le rugby et l'athlétisme au Stade de France, ou les épreuves équestres à Versailles.

Cet atelier est un moment important dans la consolidation de la motivation pour les volontaires, qui voient se concrétiser leurs projets mais également dans la confiance inter-organisationnelle.

APSH_13_20231108 Acceptation des missions

Lors de la session APSH_13_20231108, qui a duré 2 heures et 30 minutes, les participants de l'EMPRO ont travaillé sur l'acceptation officielle des missions pour Paris 2024. Les jeunes ont dû télécharger une photographie et une pièce d'identité pour valider leur mission, un processus facilité par la numérisation préalable de ces documents. Cependant, des questions ont émergé concernant la validité de certaines pièces d'identité, ce qui a mis Brenda mal à l'aise, étant donné que les dossiers des jeunes, souvent en papier, n'étaient pas à jour. Bien que nous ayons suggéré de contacter les parents pour confirmer ces informations, Brenda a préféré limiter leur implication, soulignant que seul un parent s'était proposé pour accompagner l'un des jeunes. Les participants insistent sur le fait de faire les ateliers ensemble, leurs parents ne comprenant pas toujours les démarches à faire.

APSH_14_20231115 Acceptation des missions

Lors de la session APSH_14_20231115, qui a duré 2 heures et 30 minutes, les participants ont travaillé sur la validation des missions pour Paris 2024. Les candidats devaient télécharger une photographie et une pièce d'identité pour finaliser leur mission. Bien que la plupart des éléments aient été numérisés par Maude en amont, des questions ont surgi concernant la validité des pièces d'identité. Un problème notable a été rencontré avec Malik, dont la pièce d'identité ne pouvait pas être acceptée. En séjour à l'étranger, il était difficile de communiquer avec lui, entraînant un report du délai de confirmation.

Un bon nombre des participants n'avaient pas de photos d'identité. Cela a conduit à l'improvisation d'un "studio photo" sur place. Deniz hésite à se prendre en photo. L'idée que les candidats se prennent en photo entre eux a suscité beaucoup de rires. Nous avons dû expliquer comment prendre la photo mais les candidats avaient des difficultés à prendre la photo selon les codes demandés par Paris 2024. Finalement, nous avons proposé de le faire. Cette séance photo a contribué à renforcer notre lien avec eux. Certains d'entre eux nous confient alors plus facilement leurs inquiétudes concernant le volontariat.

APSH_15_20240123 Préparation Convention des volontaires

Lors de la session APSH_15_20240123, qui a duré 3 heures, les candidats ont reçu des informations détaillées sur leurs missions. Les candidats ont été répartis en 12 groupes, chacun ayant des tâches spécifiques dans divers lieux. Les volontaires doivent également participer à une rencontre avec d'autres volontaires le 23 mars 2024, de 12h à 16h, à Paris La Défense Arena ou en ligne. Cette rencontre vise à permettre aux volontaires de découvrir les Jeux, rencontrer d'autres participants, et en apprendre davantage sur le rôle de volontaire. À la suite de la proposition de Paris 2024, nous demandons les préférences des volontaires, assis ou debout, en fosse ou en tribune etc. Les candidats sont invités à indiquer s'ils souhaitaient participer à la rencontre de mars et s'ils avaient besoin d'un accompagnant. Ce détail de la session a permis de finaliser les préparatifs et de s'assurer que chaque volontaire soit bien informé et préparé pour leurs futures responsabilités. Nous présentons également les prochaines étapes du programme.

APSH_16_20240125 Préparation Convention des volontaires

Cet atelier, pour l'atelier ressemble beaucoup à l'APSH_15. Lors de la session APSH_16_20240125, qui a duré 3 heures, nous avons fait un point sur les prochaines étapes et préparé la Convention des volontaires. Les candidats ont été répartis en 12 groupes, chacun ayant des tâches spécifiques dans divers lieux. Nous réexpliquons à nouveau les différentes missions et lieux.

APSH_17_20240528 Présentation de la formation et premier bilan

Lors de l'atelier APSH_17_20240528, d'une durée de 2 heures et 30 minutes, les participants ont abordé plusieurs points cruciaux pour leurs missions lors des Jeux. L'atelier était divisé en trois temps : un point d'actualité, un quizz test sur la formation en ligne, et un moment de bilan sur le programme.

Nous avons d'abord vérifié que chaque participant avait bien reçu son planning pour les missions, accessible sur leur portail. Nous avons notamment discuté de la récupération de l'accréditation et de l'uniforme, prévue pour le 19 au Parc des Expositions. Il a été précisé que les participants doivent se munir de leur pièce d'identité, qu'ils pourraient avoir à reprendre une photo, et qu'ils auront l'opportunité d'essayer les vêtements. Un *pass* pour les transports sera également fourni. En cas d'indisponibilité, des arrangements alternatifs pourront être trouvés. Enfin, nous avons rappelé l'importance des formations, avec des vidéos à regarder aujourd'hui, une formation spécifique sur la mission, et une formation sur site directement avant le début des missions. Si un participant ne peut pas assister à la formation sur site, une formation rapide sera disponible le premier jour de la mission.

Les participants ont participé à un quizz en ligne pour tester leurs connaissances sur Paris 2024. Les questions comprenaient des éléments comme "Combien d'athlètes seront réunis lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ?" et "Quel est l'objectif d'utilisation d'électricité renouvelable pour les sites de Paris 2024 ?". A notre connaissance, seule Sophie a suivi les formations en ligne, en dehors de cet atelier. Pour le bilan, nous avions prévu d'utiliser des cartes Dixit, mais constatant que les participants étaient à l'aise et engagés, nous avons opté pour une discussion plus libre. Nous avons posé des questions sur leurs expériences : ce qu'ils avaient aimé dans le programme, et ce qu'ils avaient moins apprécié.

APSH_18_20240606 Présentation de la formation et premier bilan

L'APSH_18_20240606 ressemble beaucoup à l'APSH_17_20240528 et se déroule au sein de l'EMPRO. L'atelier était divisé en trois temps : un point d'actualité, un quizz test sur la formation en ligne, et un moment de bilan sur le programme. En revanche, pour le bilan, nous avons cette fois-ci utilisé les cartes Dixit, les jeunes étant plus réservés, notamment Nassim. Nous demandons de choisir des cartes

représentant ce qu'ils avaient aimé dans le programme, et ce qu'ils avaient moins apprécié mais également comment ils se sentaient avant de commencer le volontariat.



Fiche-repère : Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

L'Uriopss Île-de-France se mobilise pour permettre aux adhérents de saisir les opportunités des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024 qui se dérouleront à Paris :

- Par un **relai des appels à projets, des appels à manifestation d'intérêt et des offres de marchés**. Les initiatives portées par les adhérents dans ce cadre sont valorisées, afin d'en assurer leur pérennisation.
- Par un **soutien des adhérents de l'Uriopss Île-de-France dans la construction de partenariats** avec des acteurs-clés de l'écosystème olympique et paralympique, des collectivités territoriales et des acteurs du mouvement sportif tout en suivant, de manière longitudinale, leur expérience.

Pour tout complément d'information : Juliette Pinon, chargée de mission, 06.31.15.93.65 - j.pinson@uriopss-idf.fr

1) Le contexte : des Jeux « exemplaires »	452
2) Le développement de l'insertion par l'activité économique et du secteur du travail protégé et adapté.....	453
ESS 2024	453
L'appel à manifestation d'intérêt « Paris tous en Jeux »	453
3) Le développement du sport pour toutes et tous.....	454
Impact 2024.....	454
L'opération ESSMS x Club	455
Le label « Génération 2024 »	455
L'Appel à manifestation d'intérêt Pour réduire les inégalités dans la pratique des activités physiques et sportives	456
4) Le développement du bénévolat	Erreur ! Signet non défini.
Le volontariat sur les JOP pour les personnes accompagnées	457
Le service civique « Génération 2024 »	458
5) La célébration, proche de chez vous	458
Le label « Terres de Jeux »	458
Les centres de préparation des Jeux	459

1) Le contexte : des Jeux « exemplaires »

En 2017, la ville de Paris est officiellement désignée comme organisatrice des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024 par le Comité international olympique. Les différentes parties prenantes de la livraison et de l'héritage de ce méga-événement se sont engagées à réaliser les premiers Jeux inclusifs, durables et solidaires en rendant accessibles les opportunités économiques de cet événement aux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) via une méthode de **sourçage** mais également en déployant des programmes éducatifs visant à **promouvoir la pratique sportive pour tous**. L'ambition inclusive des Jeux se traduit concernant ainsi des rôles sociaux variés, notamment dans les domaines du sport, du travail et du volontariat.



Le **Comité d'Organisation Paris 2024**, association loi 1901, a pour missions de **planifier, organiser, financer et livrer** les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024. Ce Comité dispose d'un budget de 3,9 milliards d'euros HT (valeur 2024) et dont le financement est à 97 % d'origine **privée**.



La **SOLIDEO** est un établissement **public** industriel et commercial (EPIC) chargé de financer, superviser et livrer les ouvrages et **opérations d'aménagement**, telle que la réhabilitation du Grand Palais. Son budget s'établit à 3,2 milliards d'euros HT (valeur 2016) d'investissements, dont 1,4 milliard provient de l'Etat et des collectivités territoriales.

L'objectif affiché d'inclusion se traduit en particulier par le développement de dispositifs à destination des publics en situation de handicap. Ces stratégies affichent la volonté de prendre en compte des rôles sociaux variés, notamment dans les domaines du sport, du travail et du volontariat.

Au niveau du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, Tony Estanguet ouvre le plan Héritage et Durabilité publié en août 2021 en affirmant vouloir « Mettre plus de sport dans la vie des gens, c'est mieux utiliser toutes les solutions qu'il peut offrir en matière de santé, d'éducation, de cohésion sociale, d'inclusion, en particulier des personnes en situation de handicap [...] ».

Au niveau de la stratégie Héritage des Jeux du Gouvernement, 23 mesures sur 170 concernent les personnes en situation de handicap en intégrant notamment des dispositifs spécifiques concernant le sport, le volontariat, le spectacle, les transports, le tourisme ou l'expression artistique.

Au niveau de la région Île-de-France, enfin, la question du handicap est centrale dans la stratégie d'accompagnement à l'organisation des JOP à travers trois axes : l'accessibilité des transports et de l'infrastructure, le développement des pratiques handisport et l'accessibilité de l'ensemble des opportunités de participation aux Jeux, dont le volontariat.

Ces stratégies se déclinent ensuite au niveaux départementaux et municipaux, offrant une opportunité de maillage territorial essentiel au bien-vivre des personnes les plus vulnérables, dans tous les pans de leur existence. Cependant, ces pistes de réflexion et d'action doivent permettre d'esquisser une méthodologie adaptée à d'autres secteurs que l'Uriopss Île-de-France représente également, tels que le secteur des personnes âgées, la protection de l'enfance et la lutte contre les exclusions en matière

de développement du sport. Cet enjeu est d'autant plus prégnant par suite de l'adoption de la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France.

2) Le développement de l'insertion par l'activité économique et du secteur du travail protégé et adapté

ESS 2024

La SOLIDEO, via une **charte en faveur de l'emploi et du développement territorial**, et le Comité d'Organisation Paris 2024, via une **stratégie responsable des achats**, se soumettent aux règles de la **commande publique**, régie par les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Il n'y a donc **pas de discrimination sur la position géographique** du répondant.

ESS 2024 est une association loi 1901 faisant la passerelle entre la SOLIDEO, le Comité d'Organisation Paris 2024 et les acteurs de l'ESS via la **plateforme** ESS 2024. Elle identifie en amont les solutions proposées par l'ESS afin de moduler les offres publiées.

Cette méthode dite de « **sourçage** » est complétée par un **accompagnement gratuit** des acteurs souhaitant répondre aux marchés incluant notamment une veille sur les offres, des ateliers autour des marchés, des conseils pour la formation de groupements le cas échéant.

En pratique :

- En savoir plus sur ESS 2024 : <https://ess2024.org/>
- Se référencer sur ESS 2024 : https://ess2024.org/formulaire_referencement/
- **Pour quelles structures ?** Établissements et services d'aide par le travail (ESAT), Entreprises Adaptées (EA), Instituts médico-professionnels ou Sections d'initiation et de première formation professionnelle, Centres de rééducation professionnelle (CRP), Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), Entreprises d'Insertion (EI), Associations Intermédiaires (AI), Régies de quartier ou de territoire (RQ et RdT), Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ).

Contacts :

- Un problème pour vous référencer ?
- Plus d'information sur les rencontres pour des groupements ?

L'appel à manifestation d'intérêt « Paris tous en Jeux »



L'appel à manifestation d'intérêt « Paris tous en Jeux » porté par la Ville de Paris a pour objectif de soutenir les actions de formation aux métiers mobilisés par les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Ces actions s'adresseront aux Parisien·ne·s éloigné·e·s de l'emploi et issu·e·s des quartiers populaires, notamment dans les secteurs-clés de la construction, de l'organisation et de la restauration.

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux entreprises, implantées ou non à Paris, en recherche de compétences sur les métiers mobilisés par les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, ainsi qu'aux opérateurs de compétences et aux acteurs économiques et associatifs parisiens ou franciliens.

En pratique :

- Les candidatures à cet appel à projets sont ouvertes **jusqu'au 15 juin 2024**.
- **En savoir plus sur Paris tous en Jeux** : <https://www.paris.fr/pages/appel-a-manifestation-d-interet-paris-tous-en-jeux-17954>
- **Le lien vers le règlement de l'AMI** : <https://cdn.paris.fr/paris/2021/06/14/52426d11e04090e659d8e62ab548c1fe.pdf>
- **Pour quelles structures ?** Toutes les structures sanitaires, médico-sociales et sociales peuvent soumettre un projet en lien avec la formation.

3) Le développement du sport pour toutes et tous

Impact 2024



L'appel à projet « Impact 2024 », co-financé avec l'Agence Nationale du Sport, le Comité National Olympique et Sportif Français, le Comité Paralympique et Sportif Français, la Ville de Paris et le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis vise à soutenir des projets portés par les acteurs des solidarités et de la santé, du mouvement sportif et des collectivités locales, qui utilisent le **sport comme outil d'impact social dans des territoires carencés**.

Cet appel à projet propose des financements adaptés à trois échelles :

- L'échelle locale, subvention comprise entre 10 000 et 30 000 euros par an (2021)
- L'échelle régionale, subvention comprise entre 30 000 et 100 000 euros par an (2021)
- L'échelle nationale, subvention comprise entre 100 000 euros et 200 000 euros par an (2021)

En pratique :

- **En savoir plus sur Impact 2024** : <https://www.paris2024.org/fr/fonds-dotation/>
- **Pour quelles structures ?** Toutes les structures sanitaires, médico-sociales et sociales peuvent soumettre un projet en lien avec une collectivité locale et/ou un acteur du mouvement sportif.

La plateforme de dépôt de l'appel à projet « Impact 2024 », co-financé avec l'Agence Nationale du Sport, le Comité National Olympique et Sportif Français, le Comité Paralympique et Sportif Français, la Ville de Paris, le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et la Française des Jeux a ouvert le 21 mars 2022 avec un budget de 5 millions d'euros. Pour cette 3ème édition, la Mairie de la Ville de Paris souhaite valoriser les projets à destination du public senior.

L'opération ESSMS x Club

Le Comité Paralympique et Sportif Français et l'Agence régionale de santé Île-de-France ont lancé l'opération "ESSMS x CLUBS". Il s'agit de mettre en lien des clubs sportifs et des établissements médico-sociaux qui n'ont pas de contacts réguliers avec le mouvement sportif fédéré (fédération sport adapté et fédération handisport) afin d'impulser des actions de découverte des pratiques parasportives et d'accompagner leur pérennisation.

L'accompagnement du CPSF peut prendre plusieurs formes :

- Aide à l'identification des établissements cibles via la mobilisation de ses réseaux
- Conseil et suivi à l'opérationnalisation du projet
- Accompagnement financier Une convention quadripartite valide l'action proposée et donne lieu à un financement.

ESSMS x Club présente un financement en 2 étapes :

- 1000 € versés par le CPSF au club proposant une découverte de pratique pour un minimum de 15 séances et un engagement à la pérennisation ;
- 1000 € versés par l'ARS Ile-de-France à l'ESSMS pour couvrir une facturation du club pour un montant équivalent

En pratique :

- Pour en savoir plus sur ESSMS x Club : <https://france-paralympique.fr/ESSMS-x-clubs/>
- Pour remplir l'appel à manifestation d'intérêt ESSMS x club : <https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx?id=GArXQ7hyrEO5xzvIcTqW7atVuUBe379DmjRCFM8IPBpUOVdXN1BMRUU3NENTRzg2VkxDQTMNVJCTS4u>
- Contactez Thomas Urban, Référent Paralympique Ile-de-France pour le Comité Paralympique et Sportif Français : t.urban@france-paralympique.fr

Le label « Génération 2024 »



Le label « Génération 2024 » pour les écoles et établissements scolaires vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

Le label comprend 4 objectifs :

- 1) Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire**
- 2) Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques**
- 3) Accompagner ou accueillir des sportifs de haut niveau
- 4) Ouvrir les équipements sportifs des établissements**

Cependant, en accord avec le ministère des solidarités et de la santé et l'agence régionale de santé Île-de-France, le dispositif est élargi depuis février 2021 aux IME, IEM, ITEP, DITEP, à l'INJAS et à l'INJS à compter de la rentrée 2021.

Déjà sept établissements sont concernés par la labellisation (Maia Autisme, INJS Paris, IME Cour de Venise, Mutuelle la Mayotte – Ditep Angela Davis Junior, ARERAM, Hôpital de jour de l'association Gombault Darnaud, Association Benjamin pour l'intégration des enfants handicapés).

Contrairement aux écoles, les structures médico-sociales ne doivent présenter, dans leur candidature, que deux objectifs sur les quatre, en particulier les 1, 2 et 4.

Dans le cadre de ce label, structurer un projet autour de la semaine olympique et paralympique peut constituer une bonne piste. La semaine olympique et paralympique est un des trois événements promotionnels olympiques et paralympiques et se déroulera la semaine du 24 janvier 2022. Elle aura cette année pour thème « le sport pour l'environnement et le climat » et vise, dans la lignée du label Génération 2024, au développement d'activités sportives communes entre le secteur médico-social et social et l'éducation nationale via une mise en lien avec les clubs sportifs.

En pratique :

Pour en savoir plus sur le label Génération 2024, c'est par ici : <https://eduscol.education.fr/962/le-label-generation-2024>

Le cahier des charges label Génération 2024 : https://medias-generation.paris2024.org/2020-10/Cahier%20des%20charges%20label%20G%C3%A9n%C3%A9ration%202024-MENJS_0.pdf

Pour candidater au label Génération 2024 : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dossier-de-candidature-a-la-labellisation-generati>

Pour visualiser la carte des écoles et établissements labellisés : [https://data.education.gouv.fr/map/etablisements_g2024/?location=21,48.82413,2.3724](https://data.education.gouv.fr/map/etablisements_g2024/?location=21,48.82413,2.3724&basemap=jawg.streets) et [basemap=jawg.streets](https://data.education.gouv.fr/map/etablisements_g2024/?location=21,48.82413,2.3724&basemap=jawg.streets)

Pour consulter et télécharger la liste des écoles et établissements labellisés : https://data.education.gouv.fr/explore/dataset/fr-en-etablisements-labellises-generation-2024/table/?disjunctive_academie=&disjunctive_dept=&disjunctive_type=&disjunctive_cp=&disjunctive_commune=&disjunctive_educ_prio=&sort=uai&disjunctive.academie&disjunctive.commune

L'Appel à manifestation d'intérêt Pour réduire les inégalités dans la pratique des activités physiques et sportives

L'Agence Régionale de Santé Île-de-France, l'Agence Nationale du Sport et Paris 2024 lancent un appel à manifestation d'intérêt pour réduire les inégalités dans la pratique des activités physiques et sportives favorables à la santé dans les territoires « Terre de Jeux » et en Contrat Local de Santé.

L'appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux porteurs suivants :

- Les collectivités territoriales
- Les acteurs de la prévention et de la promotion de la santé, du sport-santé
- Les Maisons Sport Sante et centres Prescri'Forme
- Les professionnels de santé en exercice regroupé sur les territoires concernés.
- Des opérateurs associatifs, structures déconcentrées (ligues régionales et comités départementaux) et associations sportives affiliées à une fédération sportive agréée ou au CNOSF (CROS / CDOS / CTOS)

Les axes d'intervention sont les suivants :

Axe 1 : « Développer la pratique quotidienne d'une activité physique volontaire »

Axe 2 : « Faciliter l'accès à une pratique régulière d'une activité sportive intégrant un objectif de santé pour des personnes en étant éloignées »

Axe 3 : « Faciliter l'accès à une pratique encadrée dans le cadre de la prévention pour les personnes vivant avec une maladie chronique »

Pour en savoir plus : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/appel-manifestation-dinteret-jeux-olympiques-et-paralympiques>

Le cahier des charges : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/media/92145/download?inline>

4) Le volontariat

Le volontariat sur les JOP pour les personnes accompagnées

En 2024, les volontaires seront un rouage essentiel du succès des Jeux. Pour organiser les Jeux olympiques et paralympiques, Paris 2024 engagera **entre 35 000 et 45 000 volontaires**. A cet égard, le comité d'organisation s'est doté d'une **charte du bénévolat**.

Pour **déposer sa candidature** comme volontaire, il faut avoir 18 ans au moins au 1er janvier 2024 et parler français ou anglais. Toute personne remplissant ces critères pourra postuler sur le portail des volontaires, qui ouvrira **en février 2023**.

Sur le portail dédié, les candidats seront invités à répondre à des questions qui permettront de les orienter vers leurs futures missions. Un **centre de relation avec les volontaires** sera ouvert pour les assister si besoin tout au long du processus.

La plupart des missions ne demandent pas de compétences particulières. Cependant, les candidatures seront évaluées au regard de critères déterminés par le comité d'organisation, notamment la motivation, la disponibilité, le savoir-être, la capacité d'écoute et de bienveillance. Lorsque des compétences spécifiques sont recherchées, certains candidats pourront être invités dans un second temps à un entretien à distance ou à réaliser un test de langue, par exemple.

Pour des motifs de bonne organisation, Paris 2024 favorisera les candidatures des personnes **disponibles au moins 10 jours** pendant la période de Jeux. Tous les candidats recevront une réponse à partir de septembre 2023.

A partir du dernier trimestre 2023, une **formation** sera dispensée aux candidats sélectionnés. Elle se compose de plusieurs parties, en présentiel et en distanciel :

- Formation générale sur les Jeux
- Formation mission pour préparer le candidat
- Formation site pour découvrir le site sur lequel le volontaire réalisera ses missions

Les missions susceptibles d'être confiées aux volontaires dans le cadre des Jeux sont regroupées en six catégories :

- Accueil, orientation et assistance aux spectateurs, participants et parties-prenantes
- Support aux opérations sportives
- Soutien opérationnel à l'organisation

- Transports
- Soutien aux services médicaux
- Support aux cérémonies

En pratique :

- En savoir plus : <https://www.paris2024.org/fr/volontaires/>

Le service civique « Génération 2024 »



Le **service civique** est également concerné par les Jeux. En effet, à partir de septembre 2021, un plan national vise mettre en place des missions labellisées « **Génération 2024** » pour 10 000 jeunes volontaires par an. Ces missions auront notamment comme objectif de favoriser la pratique du sport d'un public qui en est habituellement éloigné ou d'accompagner des projets d'éducation par le sport

En pratique :

- **Pour en savoir plus sur les missions « Génération 2024 » du service civique :**
<https://www.service-civique.gouv.fr/presse/en-vue-des-prochains-jeux-olympiques-et-paralympiques-en-france-lancement-des-missions-de-service-civique-generation-2024-au-service-de-limpact-social-du-sport>

Contact :

- **Mettre en place et suivre un service civique via l'Uriopss ?** PB, Chef de projet Mobilisation territoriale du réseau – Référent Service Civique URIOPSS Île-de-France

5) La célébration, proche de chez vous

Le label « Terres de Jeux »



Terre de Jeux 2024 est un label destiné à tous les territoires : communes, intercommunalités, départements, régions, France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, qui souhaitent **investir localement pour favoriser la pratique du sport de ses habitants mais aussi participer aux festivités des Jeux**. A ce jour, près de 1000 collectivités sont labellisées.

Au-delà d'un engagement sur les valeurs et l'ambition de Paris 2024, les collectivités labellisées s'engagent à mettre en place ou déployer des programmes liés au sport. Ces actions s'articulent autour de 3 objectifs :

- Faire vivre les émotions du sport et des Jeux à leur population. Par exemple : organiser une zone de retransmission des compétitions pendant les Jeux de Tokyo accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Mettre plus de sport dans le quotidien : à l'école, dans la rue, etc. Par exemple : organiser des séances de sport à destination des élus et agents de la collectivité.
- Animer et faire grandir la communauté Paris 2024 sur le territoire.

En pratique :

- **Pour en savoir plus sur le label Terres de Jeux** : <https://terredejeux.paris2024.org/>
- **Pour quelles structures ?** Toutes les structures sanitaires, médico-sociales et sociales peuvent bénéficier des actions et événements organisés. Se rapprocher des collectivités.

Les centres de préparation des Jeux

Il est possible d'accueillir les délégations du monde entier avant les Jeux, le temps d'un stage de préparation, ou comme base arrière durant l'événement. Les collectivités labellisées offrent les conditions optimales aux sportifs pour s'entraîner, récupérer du décalage horaire, s'acclimater et se préparer au mieux pour les Jeux. Aujourd'hui, plus de 900 centres de préparation des Jeux sont retenus à l'issue des premières phases de candidature, répartis sur 97 départements du territoire français.

Ces centres peuvent être l'occasion de rencontres avec les structures du social, du médico-social et du sanitaire. Certaines structures répondant à des caractéristiques techniques précises concernant leurs équipements sportifs et leurs services d'accueil (hébergement, restauration, transport, sécurité...), peuvent également être centres de préparation, en lien avec leur collectivité.

Pour en savoir plus : <https://www.paris2024.org/fr/centre-preparation-jeux/>

Annexe 6 – Vue globale du codage par série

Série 1

Nœuds	Attributs du nœud
1.A Leviers identifiés par les représentantes du système olympique et paralympique	Reconnaissance des personnes en situation de handicap comme population spécifique
	Apports de ressources matérielles et immatérielles en matière de handicap
	Sensibilisation du grand public au handicap
1.B Limites du méga-événement identifiées par les représentantes du système olympique et paralympique	Déficit d'influence et de contrôle sur les décisions
	Déficit de communication et de compréhension
	Ressources humaines internes limitées
	Ressources financières internes limitées
1.C Adaptations des dispositifs identifiés par les représentantes du système olympique et paralympique	Re-priorisation
	Utilisation de ressources externes déjà existantes
	Outils incitatifs et communicationnels
	Externalisation et partenariats
	Traduction légale
1.D Perceptions des ESSMS par les représentantes du système olympique et paralympique	Nécessité du soutien et de l'accompagnement
	Nécessité de l'adaptation des dispositifs
	Indifférence à la dynamique

Série 2

Nœuds	Attributs du nœud
2.A Leviers identifiés les professionnelles d'ESSMS lauréats et non-lauréats	Structuration et renforcement d'une activité extérieure
	Accompagnement des personnes en situation de handicap
	Valorisation des ressources de l'organisation
	Déstigmatisation des personnes en situation de handicap
	Aucun levier identifié
2.B Limites du méga-événement identifiées par les professionnelles d'ESSMS lauréats et non-lauréats	Ressources humaines insuffisantes
	Manque d'acculturation à la méthodologie de réponse aux dispositifs
	Manque d'offres et de partenariats externes
	Remise en cause de l'intérêt des dispositifs
2.C Stigmatisation des personnes en situation de handicap par le milieu ordinaire d'après les professionnelles des ESSMS lauréats et non-lauréats	Isolement des personnes en situation de handicap
	Présomption d'incapacité des personnes en situation de handicap
	Méconnaissance des personnes en situation de handicap
	Réification des personnes en situation de handicap

Série 3

Nœuds	Attributs du nœud
	Reconnaissance de l'accompagnement des personnes en situation de handicap

3.A Adaptations du programme «Handicap et volontariat» demandées par les professionnelles d'ESSMS	Accessibilisation des étapes d'inscription et de formation
	Accessibilisation des activités de volontariat
	Modifications des deadlines relatives aux étapes d'inscription et de formation
	Compensation de l'inaccessibilité de l'environnement
	Renforcement et structuration de la concertation
3.B Stigmatisation des personnes en situation de handicap par les ESSMS d'après les représentantes du système olympique et paralympique	Surprotection des personnes en situation de handicap
	Présomption d'incapacité des personnes en situation de handicap
	Isolement des personnes en situation de handicap
3.C Adaptations demandées par les personnes en situation de handicap candidates au programme « Handicap et volontariat »	Organisation collective des étapes d'inscription et de formation
	Possibilité d'un accompagnement lors du volontariat
	Demande d'aide pour les transports et l'hébergement
3.D Motivations des personnes en situation de handicap candidates au programme « Handicap et volontariat »	Aide à la personne
	Célébrités
	Appréciation du sport
	Rencontres interpersonnelles
	Découverte
	Absence de réponse
	Insertion professionnelle
3.E Eléments appréciés par les volontaires dans le programme « Handicap et volontariat »	Interactions sociales et sorties
	Missions de volontariat
	Aspects éducatifs et instructifs
	Absence de réponse
	Appréciation globale du programme
3.F Eléments moins appréciés par les volontaires dans le programme « Handicap et volontariat »	Absence d'éléments peu ou pas appréciés
	Processus d'inscription
	Absence de réponse
	Uniforme
	Interactions sociales et sorties

Annexe 7 - Règles d'attribution des différentes aides - PLACSS - 2022

	Conditions d'accès			Type d'aide	Montant variable selon les ressources	Montant variable selon l'incapacité	Prestations complémentaires	Financier
	Age	Niveau de handicap/taux d'incapacité	Conditions de ressources					
AEEH	< 20 ans	Taux d'incapacité ≥ 50%	Non	Allocation mensuelle forfaitaire	Oui	Non	Complément d'AEEH ou PCH	Sécurité sociale
ACTP	≥ 20 ans	Taux d'incapacité ≥ 80%	Oui	<i>L'ACTP a été remplacée en 2006 par la PCH mais les personnes qui la percevaient avant peuvent continuer d'en bénéficier.</i>				Département
PCH	< 60 ans	Difficulté absolue pour réaliser 1 activité de la vie courante	Non	Prise en charge de certaines dépenses liées au handicap	Oui	Oui (modulée selon les besoins)	AEEH ou AAH	Département/CNSA
Pension d'invalidité	De 20 ans à l'âge de départ en retraite	Réduction d'au moins 2/3 la capacité de travail ou de gain.	Non mais condition de durée minimale cotisée	% du salaire annuel moyen (/10 meilleures années)	Non	Oui	Majoration pour tierce personne / Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)	Sécurité sociale
Indemnisation en cas d'IP	De 20 ans à l'âge de départ en retraite	Incapacité partielle permanente (IPP) ≥ 25%	Non mais l'incapacité doit être liée à une maladie professionnelle	Taux IPP < 10% : Indemnité forfaitaire en capital Taux IPP ≥ 10% : rente viagère	Non	Oui	Prestation complémentaire pour recours à tierce personne (PC RTP)/ majoration pour tierce personne (MTP)	Sécurité sociale
AAH	De 20 ans à l'âge de départ en retraite	Taux d'incapacité ≥ 50%	Oui	Allocation mensuelle différenciée	Oui	Non	Complément de ressources / majoration pour la vie autonome	Etat
Pension d'invalidité	> âge légal de départ en retraite	Personnes inaptes au travail (bénéficiaires d'une rente AT-MP ou d'une pension d'invalidité ou allocataires de l'AAH)		Dispositif dérogatoire permettant de partir en retraite au taux plein dès l'âge légal.				Sécurité sociale
RATH	Entre 55 ans et l'âge légal de départ en retraite	Incapacité permanente ≥ 50%	Non mais condition de durée minimale cotisée à la sécurité sociale	Dispositif dérogatoire permettant de partir en retraite au taux plein quelle que soit la durée d'assurance				Sécurité sociale
APA	> 60 ans	Rattachement à l'un des groupes 1 à 4 de la grille	Non	Pas de limite de durée.	Oui	Oui	Cumul possible avec d'autres	Département/CNSA

Voir : <https://www.securite-sociale.fr/home/la-secu-en-detail/loi-de-financement/annees-passees/placss-2022.html>

Annexe 8 – Mesures « handicap » du Plan Héritage de l'Etat

Numéro de la mesure	Extrait mentionnant « personnes en situation de handicap »	Domaine
Mesure 10	« Établir un lien avec les structures en charge des personnes en situation de handicap (ex : MDPH : maison départementale des personnes handicapées) »	Activité physique et sportive
Mesure 11	« Le développement de l'activité physique adaptée pour les personnes atteintes de maladies chroniques via l'élaboration d'un parcours optimisé incluant de l'activité physique adaptée, dans le cadre des parcours « pertinence et qualité » mis en place dans la stratégie « Ma Santé 2022 » (sous réserve de son adoption dans le cadre du PLFSS 2020)	Activité physique et sportive
Mesure 35	« Déployer un référent CPSF (Comité Paralympique et Sportif Français) par région et procéder, dans le cadre de la stratégie nationale sport handicap, au renouvellement et à la mise à jour du handiguide »	Activité physique et sportive
Mesure 36	« Faciliter l'information accessible aux personnes en situation de handicap sur l'offre de pratique sportive et faire émerger des projets communs entre les ESSMS et les associations sportives afin d'accroître la pratique »	Activité physique et sportive
Mesure 37	« Mettre en place une étude de la pratique des personnes en situation de handicap (PSH) dans le cadre de l'enquête réalisée par la Mission enquêtes données et études statistiques (MEDES) de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) en intégrant des questions « sport » dans l'enquête généraliste »	Activité physique et sportive
Mesure 38	« Systématiser les retours de bonnes expériences « locales » vers le national en matière de pratiques sportives pour les personnes en situation de handicap (PSH), notamment en ESSMS »	Activité physique et sportive
Mesure 39	« Développer une structure universitaire de santé référente dont l'objet principal est l'expertise relative au sport pour toutes les personnes en situation de handicap, quels que soient leurs niveaux ou ambitions. Les 3 piliers fondateurs de cet ensemble seront le conseil pour la pratique, la recherche scientifique	Activité physique et sportive

	(technologique, physiologique) et la formation »	
Mesure 40	« Le renforcement de l'offre sportive destinée aux personnes en situation de handicap : Identifier un référent sport au sein de chaque établissement et service qui favoriserait l'animation du projet sport de la structure, les échanges réguliers et donc la mobilisation de chacun autour des pratiques et événements sportifs, et accroître l'offre de formation à thématique sportive à destination des personnels des ESSMS »	Activité physique et sportive
Mesure 41	« Centraliser, dans le cadre de la stratégie nationale sport handicap, toutes les demandes de renseignements et d'information relatives à la pratique sportive des personnes en situation de handicap »	Activité physique et sportive
Mesure 42	« Certifier, dans le cadre de la stratégie nationale sport handicap, la formation relative à l'accueil des personnes en situation de handicap pour les futurs éducateurs sportifs »	Activité physique et sportive
Mesure 43	« Créer, dans le cadre de la stratégie nationale sport handicap, un centre ressources des classifications des parasportifs en compétition, permettant à chaque sportif d'obtenir une classification et des conseils en fonction de cette dernière »	Activité physique et sportive
Mesure 44	« Créer, dans le cadre de la stratégie nationale sport handicap, un fonds d'équipements mutualisés permettant de recycler le matériel technique et sportif dédié aux pratiques sport-handicap »	Activité physique et sportive
Mesure 47	« Professionnaliser et pérenniser une délégation paralympique française compétitive à travers une approche sur mesure, en s'appuyant sur 2 axes stratégiques : - Faire émerger les champions de demain par la participation au développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap ; - Structurer la performance paralympique en renforçant l'expertise et en adoptant une démarche progressive, individualisée et multidisciplinaire »	Activité physique et sportive
Mesure 50	« Mettre en œuvre le protocole interministériel relatif au soutien du sport de haut niveau français qui a été signé le	Activité physique et sportive

	12 septembre 2019 et qui vise à : - favoriser le recrutement d'athlètes sous statut de sportifs de haut niveau au sein du ministère des Armées et du ministère de l'Intérieur, - harmoniser davantage le parcours de sportifs professionnels de haut niveau et favoriser l'évolution de leur carrière, - faciliter la reconversion des sportifs ayant perdu leur statut de haut niveau en renforçant les relations du ministère des Armées et du ministère de l'Intérieur avec le ministère des Sports et le secrétariat d'État aux Personnes handicapées. »	
Mesure 67	« Reconnaître l'investissement des bénévoles, y compris en situation de handicap (Coupe du monde de rugby 2023 et JOP 2024) en valorisant le temps d'engagement au profit des événements sportifs et diversifier les sources de financement du Compte d'engagement citoyen »	Bénévolat
Mesure 70	« Développer et généraliser des dispositifs permettant à 3 000 personnes en situation de handicap de participer à des programmes de bénévolat dans le cadre de grands événements sportifs, en particulier les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et/ou culturels, en facilitant l'identification, la préparation et l'accompagnement de bénévoles potentiels, notamment en mobilisant et accompagnant le réseau associatif »	Bénévolat
Mesure 73	« Soutenir financièrement, dans le cadre de la stratégie nationale sport handicap, la mise en accessibilité des équipements sportifs »	Activité physique et sportive
Mesure 74	« Concevoir un réseau du Grand Paris Express, et en particulier les lignes nécessaires pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, intégralement accessible (gares et matériel roulant compris), et étudier la mise en accessibilité du métro historique (ligne 6) »	Transports et infrastructures
Mesure 75	« Déployer les 5 axes de la stratégie accessibilité, notamment au sein des ouvrages olympiques et des équipements sportifs construits ou supervisés par la SOLIDEO : - mettre en place une démarche de conception universelle pour prendre en compte les besoins de tous les usagers :	Transports et infrastructures

	personnes déficientes cognitives, sensorielles, motrices, psychiques, mais aussi personnes avançant en âge, etc., - traiter l'ensemble de la chaîne de déplacement en veillant notamment à la continuité de la qualité d'usage avec les réseaux de transports publics, - sensibiliser et communiquer sur ces problématiques, en interne et en externe, - profiter des dernières solutions innovantes en matière de résilience urbaine pouvant améliorer l'expérience des usagers en situation de handicap, - laisser un héritage méthodologique en faisant en sorte que les processus et solutions déployées puissent être répliqués sur d'autres territoires. »	
Mesure 76	« Pendant l'olympiade culturelle (cf. axe 3), développer les dispositifs d'accessibilité en faveur des personnes en situation de handicap (PSH), à travers :- la constitution d'une cartographie de l'offre culturelle accessible dans tous les domaines et le déploiement d'une campagne de communication adaptée auprès du grand public,- l'expérimentation de mesures spécifiques de mise en accessibilité des œuvres pour une montée en charge de l'offre accessible. »	Culture
Mesure 90	« Créer une journée internationale de l'handisport pilotée par le CSA, comme cela existe dans le sport féminin (« Sport féminin toujours ») »	Activité physique et sportive
Mesure 112	« Identifier et valoriser les programmes de recherche issus des Instituts pour la Transition Ecologique (ITE) et des Instituts pour la Recherche Technologique (IRT) qui pourraient avoir une application dans le cadre des Jeux. Sont déjà identifiés les trois sujets ci-dessous : - solution naturelle et non consommatrice d'énergie de traitement des eaux usées (lombrifiltre) par INEF4, - oasis énergétiques avec Efficacy, - handicap et véhicules autonomes avec Vedecom. »	Transports et infrastructures
Mesure 132	« Déployer, durant l'Olympiade culturelle, un appel à projet « Création Hors Limite » permettant la mise en place d'un dispositif de soutien à la création des artistes en situation de handicap et accompagner la transformation de la représentation des situations de handicap. »	Culture

Annexe 9 – Vue globale et description des dispositifs « handicap » des Jeux de Paris 2024

Domaine	Code du dispositif	Date de lancement	Nom du dispositif	Lien possible avec les ESSMS	Financement donné aux ESSMS
Emploi	DISPO_EMPL_1	2018	ESS 2024	Les ESSMS sont éligibles et peuvent participer aux appels d'offres et marchés publics adaptés.	Les ESSMS perçoivent l'argent des marchés qu'ils remportent.
Emploi	DISPO_EMPL_2	2021	Salon de recrutement PSH Paris 2024	Les ESSMS peuvent communiquer ces offres auprès des personnes accompagnées.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.
Activité physique et sportive	DISPO_APS_1	2020	Appel à projet IMPACT 2024	Les ESSMS peuvent postuler avec un partenaire sportif pour des subventions.	Les ESSMS reçoivent entre 10 000 et 30 000 € pour les projets locaux ; jusqu'à 200 000 € pour les projets nationaux à condition que leur projet soit lauréat.
Activité physique et sportive	DISPO_APS_2	2019	Initiative « La relève »	Les ESSMS peuvent orienter et suivre les personnes accompagnées qui participent au programme.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.
Activité physique et sportive	DISPO_APS_3	2020	ESSMSxClub	Partenariats entre ESSMS et clubs sportifs locaux, financement spécifique pour les clubs et ESSMS participants.	Les ESSMS 2 000 € pour les ESSMS par l'ARS Ile-de-France ; 1 500 € au club pour la découverte d'activités sportives, à condition que leur projet soit lauréat.
Activité physique et sportive	DISPO_APS_4	2018	Clubs inclusifs	Les ESSMS peuvent communiquer ces offres auprès des personnes accompagnées.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.
Activité physique et sportive	DISPO_APS_5	2023	Prise en charge de la PCH des prothèses pour la pratique sportive	Les ESSMS peuvent informer et aider les personnes accompagnées à bénéficier de cette aide financière.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.
Activité physique et sportive	DISPO_APS_6	2020 pour les établissements scolaires et 2023 pour les ESSMS	30 minutes d'activités physiques dans les ESSMS	Programme d'intégration d'activités physiques quotidiennes dans les ESSMS.	Un fonds de soutien spécifique pour les projets sportifs en ESSMS est prévu.
Activité physique et sportive	DISPO_APS_7	2018 pour les établissements scolaires et 2021 pour les ESSMS	Label Génération 2024	Les ESSMS peuvent candidater au label en valorisant des actions entreprises pour les Jeux de 2024.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.
Activité physique et sportive	DISPO_APS_8	2024	Référents « sport » en ESSMS	Par décret, les ESSMS doivent désigner des référents pour coordonner et promouvoir l'activité sportive interne.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.
Culture	DISPO_CULT_1	2023	Olympiades culturelles - "Inspiration, création et handicap"	Les ESSMS peuvent participer en tant que partenaires dans les projets culturels liés au handicap.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.
Volontariat	DISPO_VOL_1	2021	Programme "Handicap et volontariat"	Les ESSMS peuvent soutenir la participation des personnes en situation de handicap dans le programme de volontariat, mais pas de financement spécifique.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.
Volontariat	DISPO_VOL_2	2021	Service civique Génération 2024	Les ESSMS peuvent informer les personnes en situation de handicap sur ce programme et les encourager à postuler.	Pour un service civique, l'État finance 81% de l'indemnisation mensuelle (environ 488,55 euros par mois) auprès du volontaire. Les ESSMS contribuent à hauteur de 111,49 euros.
Transports	DISPO1_TRANSP	2023	Navettes adaptées	Les ESSMS peuvent informer les personnes en situation de handicap sur la disponibilité des navettes adaptées.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.
Transports	DISPO2_TRANSP	2023	Taxis particuliers	Les ESSMS peuvent informer les personnes en situation de handicap sur les aides disponibles pour les taxis accessibles.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.
Transports	DISPO3_TRANSP	2024	Dérogation circulation - Pass Jeux	Les ESSMS doivent faire un diagnostic et une demande auprès de la préfecture pour obtenir des dérogations afin d'accéder à des périmètres sécurisés.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.
Infrastructure	DISPO1_INFRA	2022	Équipement PRISME	Les ESSMS sont consultés en amont de la construction du PRISME pour définir les créneaux de pratique et les besoins spécifiques.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.
Infrastructure	DISPO2_INFRA	2023	Plan 5000 équipements sportifs - Génération 2024	Les ESSMS peuvent déposer des projets avec d'autres partenaires.	Les ESSMS peuvent recevoir un financement direct, en consortium.
Célébration sur sites	DISPO_CELEB_SITES_1	N/A, mise en place en 2024	Stationnements et zones de dépôt	Les ESSMS peuvent informer les personnes en situation de handicap sur les autorisations de stationnement et zones de dépôt.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.
Célébration sur sites	DISPO_CELEB_SITES_2	N/A, mise en place en 2024	Accueil	Les ESSMS peuvent informer les personnes en situation de handicap sur les services d'accueil inclusifs disponibles sur les sites.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.
Célébration sur sites	DISPO_CELEB_SITES_3	N/A, mise en place en 2024	Expérience spectateur	Les ESSMS peuvent informer les personnes en situation de handicap sur les services de support (audio-description, sous-titrage, etc.).	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.
Célébration sur sites	DISPO_CELEB_SITES_4	2023	Billetterie PSH/PMR	Les ESSMS peuvent informer les personnes en situation de handicap des modalités de la billetterie.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.
Célébration sur sites	DISPO_CELEB_SITES_5	2023	Billetteries solidaires PSH	Les ESSMS sont éligibles et peuvent participer aux billetteries populaires.	Les ESSMS reçoivent gratuitement des billets pour certaines personnes accompagnées.
Célébration hors sites	DISPO_CELEB_HORS_SITES_1	2019	Label « Terres de Jeux »	Les ESSMS peuvent déposer des projets auprès des collectivités labellisées, inciter leur collectivité à obtenir le label, et participer aux événements locaux.	Financement distribué auprès des collectivités locales pour des projets locaux à hauteur de 50% à 80% du montant subventionnable, jusqu'à 100% en Outre-mer. Les ESSMS peuvent en bénéficier indirectement.
Célébration hors sites	DISPO_CELEB_HORS_SITES_2	2021	Centres de Préparation des Jeux (CPJ)	Les ESSMS peuvent être CPJ et informer les personnes en situation de handicap sur les activités proposées par les CPJ.	Les ESSMS ne reçoivent pas de financement direct.

EMPLOI

DISPO_EMPL_1 : ESS 2024

ESS 2024 est une plateforme spécifiquement mise en place dans le cadre des marchés des Jeux. Les offres de marchés sont structurées pour favoriser l'accès à la commande publique dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. La SOLIDEO (Société de Livraison des Ouvrages Olympiques) et le Comité d'Organisation Paris 2024 appliquent les règles de la commande publique, qui reposent sur les principes de liberté d'accès, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Une méthode de "sourçage" est mise en place pour identifier et promouvoir les solutions proposées par l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Cette démarche est accompagnée de conseils gratuits pour aider les acteurs à répondre aux appels d'offres, y compris par des ateliers, une veille sur les offres disponibles, et des formations pour la création de groupements d'entreprises. Cet accompagnement prend la forme d'une plateforme, ESS 2024 portée par Les Canaux et le Centre Yunus, avec le soutien de Paris 2024 et de la SOLIDEO. La SOLIDEO est un établissement public industriel et commercial (EPIC) responsable du financement, de la supervision et de la livraison des infrastructures olympiques. Le Comité d'Organisation Paris 2024 est une association loi 1901 chargée de la planification, de l'organisation, du financement et de la réalisation des Jeux. Les premiers résultats montrent une mobilisation importante des acteurs locaux et de l'ESS, soutenue par la plateforme ESS 2024. Lors du comité stratégique du 06 octobre 2023 d'ESS 2024, les chiffres suivants sont avancés : 98% des objectifs d'heures d'insertion sont atteints (soit 2.4 Millions d'heures réalisées en insertion). Les TPE/PME/ESS représentent 38% des entreprises mobilisées sur les chantiers, totalisant 738 Millions d'euros de chiffres d'affaires¹²⁵. Les ESSMS sont éligibles à ce dispositif.

Voir : <https://ess2024.org/>

DISPO_EMPL_2 : Salon de recrutement PSH Paris 2024

Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 a organisé, du 8 au 10 décembre 2021, un salon de recrutement 100 % dédié aux personnes en situation de handicap (PSH). Ce salon virtuel a proposé environ 70 offres d'emploi couvrant divers métiers (architecte, analyste technique, assistant de direction, responsable antidopage, stagiaire en relations presse, etc.) pour renforcer les effectifs du Comité qui passeront de 600 collaborateurs aujourd'hui à près de 4 000 en 2024. Ce salon vise à promouvoir l'inclusion et la diversité en offrant aux personnes en situation de handicap l'opportunité de candidater sur un large éventail de postes, principalement basés au siège de Paris 2024, à Saint-Denis. Les entretiens d'embauche se sont déroulés par téléphone ou via un chat

¹²⁵ <https://ess2024.org/2023/10/06/ess-2024-retour-sur-le-dernier-comite-strategique-dess-2024-avant-les-jeux-olympiques-et-paralympiques/>

en ligne, permettant aux candidats de participer de manière accessible et flexible. Ce salon de recrutement s'inscrit dans le cadre de la convention signée en novembre 2020 entre Paris 2024 et l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph), officialisant l'engagement du Comité en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans ses effectifs. Ce dispositif est également soutenu par des partenaires tels que Handicap.fr, Pôle Emploi, Cheops Réseau Cap Emploi, et Duoday, qui ont contribué à promouvoir cet événement et à faciliter l'insertion professionnelle des PSH. Le financement de cette initiative est assuré par le Comité d'Organisation Paris 2024, en partenariat avec des institutions telles que l'Agefiph et Pôle Emploi. A ce stade, nous n'avons pas accès aux chiffres de ce dispositif. Les ESSMS peuvent communiquer ces offres auprès des personnes accompagnées.

Voir : <https://presse.paris2024.org/actualites/paris-2024-organise-un-salon-100-dedie-au-recrutement-des-personnes-en-situation-de-handicap-3eb2-e0190.html>

Voir : <https://presse.paris2024.org/actualites/sophie-cluzel-felicite-le-comite-dorganisation-des-jeux-olympiques-et-paralympiques-de-paris-2024-pour-son-engagement-dans-laccueil-et-linclusion-de-collaborateurs-en-situation-de-handicap-7641-e0190.html>

ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE

DISPO_APS_1 : Appel à projet IMPACT 2024

L'appel à projet « Impact 2024 » vise à soutenir les initiatives qui utilisent le sport comme outil d'impact social, notamment dans les territoires défavorisés. Ce programme est cofinancé et porté par le Comité d'Organisation Paris 2024 et plusieurs partenaires nationaux et régionaux. Il répond aux priorités définies par les politiques sociales et sportives locales et nationales, et est régi par des règlements spécifiques, notamment en ce qui concerne les critères de sélection des bénéficiaires. Les financements varient selon l'échelle du projet : entre 10 000 et 30 000 euros par an pour les projets locaux, jusqu'à 200 000 euros par an pour les projets nationaux. Les premiers résultats démontrent un engagement fort des acteurs locaux et la mise en place d'initiatives visant à améliorer l'inclusion sociale à travers le sport. Les ESSMS sont éligibles à ce dispositif. En 2023, l'Agence nationale du sport annonce que 4,98M€ ont été distribués auprès de 311 projets lauréats¹²⁶. Les ESSMS sont éligibles à ce dispositif, à condition de déposer une demande de subvention avec un acteur du mouvement sportif et/ou parasportif.

Voir : <https://aap-impact.paris2024.org/fr/>

¹²⁶ Attention, les projets peuvent être lauréats sans toucher de subvention : ils sont labellisés « IMPACT 2024 ». Voir : https://www.agencedusport.fr/impact-2024#L-edition_2023_en_chiffres

DISPO_APS_2 : Initiative « La relève »

Le dispositif « La Relève » vise à identifier et accompagner les futurs talents sportifs paralympiques en vue des Jeux de Paris 2024 et des prochaines éditions. Ce programme propose un accompagnement personnalisé aux jeunes athlètes en situation de handicap, à travers un suivi médical, des stages d'entraînement intensifs, et un encadrement par des entraîneurs spécialisés. L'objectif est de renforcer les compétences sportives et la préparation mentale des athlètes, tout en assurant leur intégration dans les équipes nationales paralympiques. Ce dispositif est mis en place par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), en partenariat avec les fédérations sportives, les clubs et les centres spécialisés dans le sport adapté. Il est soutenu par le ministère chargé des Sports et par d'autres institutions publiques et privées engagées dans le développement du sport pour les personnes en situation de handicap. Les financements proviennent de subventions publiques, du soutien de partenaires privés, et des contributions des fédérations sportives. Les ESSMS peuvent communiquer ces offres auprès des personnes accompagnées et assurer le suivi de certaines, sur leurs fonds. En 2021, on compte 600 demandes d'inscription au programme, 170 participants dont 40 % de femmes¹²⁷.

Voir : <https://france-paralympique.fr/la-releve/>

DISPO_APS_3 : «ESSMSxclub »

Le dispositif ESSMSxClub (Établissements et Services Médico-Sociaux x Clubs sportifs) est une initiative du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), soutenue par l'Agence Régionale de Santé Île-de-France visant à créer des partenariats entre les établissements médico-sociaux (ESSMS) et les clubs parasportifs locaux. L'objectif est de favoriser l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap ou à besoins spécifiques, en favorisant la découverte d'activités physiques sur plusieurs séances. Il repose sur des conventions entre les ESSMS et les clubs sportifs partenaires, qui précisent les modalités de coopération, les objectifs communs et les engagements respectifs. Plus précisément, un financement est prévu pour le club (1500 euros versés par le CPSF au club proposant une découverte de pratique pour un minimum de 15 séances et 500 euros versé par le CPSF en complément si l'action est pérennisée) et l'ESSMS (2000 euros versés par l'Agence régionale de santé Île-de-France). En novembre 2023, les chiffres suivants sont présentés par l'ARS Île-de-France : 78 candidatures d'ESSMS sont soumises en 2022, 95 candidatures en 2023. En 2023, 26 conventions club-ESSMS sont signées. Le dispositif concernerait 315 bénéficiaires depuis 2022¹²⁸. Les ESSMS sont éligibles à ce

¹²⁷ <https://france-paralympique.fr/actualite/seconde-edition-du-programme-la-releve/>

¹²⁸ Voir : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/media/116653/download?inline>

dispositif et ces actions nouvelles de découverte peuvent être financées pour une quinzaine de séances.

Voir : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/index.php/ami-2024-ESSMS-et-clubs>

DISPO_APS_4 : « Clubs inclusifs »

Le dispositif « Clubs inclusifs » a été mis en place pour encourager les clubs sportifs à s'ouvrir davantage aux personnes en situation de handicap, favorisant ainsi leur inclusion sociale et leur participation régulière aux activités sportives. Ce programme vise à développer des clubs sportifs capables d'accueillir tous les publics, quelles que soient leurs capacités, en adaptant leurs pratiques, leurs infrastructures, et en formant leur personnel aux besoins spécifiques des personnes handicapées. Il s'agit de renforcer l'accessibilité et l'inclusivité des structures sportives sur tout le territoire français. Le dispositif est soutenu par le Comité d'Organisation Paris 2024 en partenariat avec le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), le ministère chargé des Sports, les fédérations sportives, et les collectivités territoriales. Il s'inscrit dans la continuité des politiques publiques visant à promouvoir le sport pour tous et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Les clubs participants doivent respecter un cahier des charges incluant des critères d'accessibilité, de formation des encadrants, et d'engagement sur l'accueil des personnes handicapées. Les financements sont assurés par des subventions publiques, notamment par le ministère des Sports, et par des fonds alloués par le Comité d'Organisation Paris 2024. Les clubs participants reçoivent un soutien technique et financier pour adapter leurs infrastructures et former leur personnel. Les premiers résultats montrent une augmentation du nombre de clubs labellisés "inclusifs" et une meilleure participation des personnes en situation de handicap aux activités sportives proposées. Le 23 mai 2023, Amélie Oudéa-Castéra donne le bilan suivant lors d'une conférence de presse : « Le MSJOP et le CPSF ont réalisé un bilan, après un an de mise en œuvre, de la formation des 3000 clubs inclusifs d'ici à 2024. Plus de 700 clubs sportifs, partout sur le territoire, ont déjà validé leur participation au programme.¹²⁹ ». Les ESSMS peuvent communiquer de nouvelles offres auprès des personnes accompagnées et assurer le suivi de certaines, sur leurs fonds.

Voir : <https://club-inclusif.fr/>

DISPO_APS_5 : Prise en charge de la PCH des prothèses pour la pratique sportive

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est un dispositif mis en place pour aider les personnes en situation de handicap à financer divers équipements nécessaires à leur autonomie. Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, un dispositif spécifique a été mis en

¹²⁹ <https://www.sports.gouv.fr/pratique-sportive-des-personnes-en-situation-de-handicap-1892>

place pour la prise en charge des prothèses utilisées dans la pratique sportive. Ce dispositif vise à faciliter l'accès à des prothèses adaptées aux besoins des athlètes paralympiques, permettant une meilleure inclusion dans les activités sportives de haut niveau. Les prothèses concernées incluent celles utilisées pour des sports comme le sprint, le basket en fauteuil roulant ou encore l'athlétisme. L'objectif est d'améliorer les performances et de garantir que les athlètes disposent de matériel à la hauteur de leurs ambitions et de leurs besoins. Le cadre juridique du dispositif repose sur les textes régissant la PCH, notamment la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ainsi que les décrets et arrêtés qui en découlent. Les établissements publics et les agences de sécurité sociale en charge de la gestion de la PCH (comme la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie - CNSA) coordonnent la mise en œuvre de cette mesure. Le financement de ce dispositif est assuré par les fonds de la PCH, qui sont alloués en fonction des besoins individuels des bénéficiaires. Le budget spécifique pour la prise en charge des prothèses sportives est prévu pour soutenir les athlètes paralympiques, en complément des financements préexistants pour les équipements généraux. A date, les prévisions indiquant le nombre d'athlètes concernés ainsi que le montant alloué pour chaque prothèse ne nous sont pas accessibles. Les ESSMS peuvent communiquer sur cette aide auprès des personnes accompagnées et assurer le suivi de certaines demandes, sur leurs fonds.

Voir : https://www.sports.gouv.fr/pratique-sportive-des-personnes-en-situation-de-handicap-1892#_ftn1

DISPO_APS_6 : 30 minutes d'activités physiques dans les ESSMS¹³⁰

Initialement développé dans les établissements scolaires, ce dispositif vise à intégrer une pratique régulière d'activités physiques dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Il s'agit d'encourager la participation des personnes en situation de handicap à des activités physiques adaptées pendant au moins 30 minutes par jour. L'objectif est de promouvoir la santé, le bien-être et l'intégration sociale des personnes résidant dans ces établissements. Les activités peuvent inclure des séances de gymnastique douce, des jeux collectifs, de la danse ou d'autres formes d'exercices ludiques. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la politique publique en faveur de l'activité physique et de la santé des personnes en situation de handicap. Il est soutenu par le ministère des solidarités et de la santé, en collaboration avec les Agences Régionales de Santé (ARS) et les fédérations spécialisées. Le financement provient de crédits alloués par l'État et les ARS, ainsi que de subventions spécifiques

¹³⁰ Parmi nos missions professionnelles de l'Uriopss Île-de-France, nous avons proposé une contribution dans le cadre du Rapport de l'Inspection générale des affaires sociales « Mise en œuvre de 30 minutes d'activités physiques dans les ESSMS pour enfants en situation de handicap » (Avril 2023). Voir le rapport : <https://www.sports.gouv.fr/sites/default/files/2023-05/mise-en-uvre-de-30-minutes-d-activit-s-physiques-quotidiennes-dans-les-tablisements-pour-enfants-en-situation-de-handicap--6062.pdf>.

destinées à soutenir les projets d'intégration d'activités physiques dans les ESSMS. Pour les ESSMS, un fonds de soutien aux projets sportifs des établissements et services médico-sociaux accueillant des jeunes est confié en 2024 aux Agences régionales de santé. Les ESSMS sont éligibles à ce programme, qui fait l'objet d'une instruction ministérielle dédiée en 2024, avec un financement dédié, attribué par les ARS. A date, le budget total exact du dispositif au niveau national et sa répartition régionale n'est pas communiquée publiquement.

Voir : <https://www.fhf.fr/sites/default/files/2024-05/Instruction%20interminist%3%rielle%20du%2029%20f%C3%vri%202024%20-%20publi%C3%e%20au%20BO.pdf>

DISPO_APS_7 : Label Génération 2024

Le Label Génération 2024 est une initiative mise en place par le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et le Ministère chargé des Sports, dans le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Créé en 2018, ce label vise à encourager la pratique physique et sportive au sein des établissements scolaires et médico-sociaux. Son objectif est de favoriser les passerelles entre le monde éducatif et le mouvement sportif, en intégrant les valeurs olympiques et paralympiques dans le quotidien des jeunes. Depuis septembre 2021, le dispositif de labellisation a été élargi aux établissements médico-sociaux (ESSMS) accueillant des enfants et des jeunes de 0 à 20 ans. Les critères pour obtenir le label sont multiples et incluent le développement de partenariats avec l'environnement associatif sportif local, la participation à des événements promotionnels liés aux Jeux, l'accueil de sportifs de haut niveau, et l'ouverture des équipements sportifs des établissements aux clubs et entreprises locales. Les ESSMS intéressés doivent soumettre un dossier décrivant les moyens mis en œuvre pour encourager la pratique physique, en répondant explicitement à au moins deux des quatre volets du cahier des charges. Le cadre juridique et institutionnel du Label Génération 2024 repose sur des politiques publiques en matière d'éducation et de sport. Il est soutenu par le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et le Ministère chargé des Sports, qui définissent les critères et assurent le suivi des candidatures. Depuis 2021, le ministère de la Santé et de la Prévention, ainsi que l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, collaborent également pour adapter le dispositif aux besoins des établissements médico-sociaux, garantissant une prise en compte adéquate des spécificités des jeunes en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers. Les financements pour le Label Génération 2024 proviennent de diverses sources. Le budget du ministère de l'Éducation Nationale et du ministère des Sports soutient directement les initiatives liées au label. A date, il n'est pas possible pour nous de donner des chiffres exacts du budget. En novembre 2023, 31 ESSMS sont labélisés sur la région francilienne, d'après l'ARS Île-de-France. Les ESSMS peuvent candidater, en valorisant des actions déjà entreprises et en décrivant les nouvelles actions entreprises dans le cadre des Jeux, sur leurs fonds propres.

Voir : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/media/116653/download?inline>

DISPO_APS_8 : Référents « sport » en ESSMS

Les Référents Sport en Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS), mis en place par décret, sont des professionnels désignés pour promouvoir et coordonner les activités sportives au sein des établissements accueillant des personnes en situation de handicap ou en difficulté sociale. Leur rôle est de favoriser la pratique régulière d'activités physiques adaptées, d'assurer la formation du personnel, et de créer des liens avec les clubs sportifs locaux et les dispositifs de soutien. Ce dispositif est mis en place par les directions des ESSMS en lien avec les autorités de santé et les instances sportives locales. Le financement de ce nouveau « statut » de référents et des activités sportives est assuré par les budgets propres des ESSMS. A date, il est difficile de savoir combien de référents sport ont été désignés et formés.

Voir : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047858634>

CULTURE

DISPO_CULT_1 : Olympiades culturelles - appel à projets “Inspiration, création et handicap”

Dans le cadre de l'Olympiade Culturelle, le ministère de la Culture et le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont lancé en octobre 2023 un appel à projets national intitulé « Inspiration, Création et Handicap ». Cet appel vise à changer les perceptions du handicap à travers l'art en établissant des liens entre l'art, le sport et le handicap. Cet appel à projets a reçu un vif intérêt de la part des acteurs culturels, avec plus de 500 propositions soumises pour 15 projets retenus. Les projets retenus couvrent une variété d'expressions artistiques, telles que le théâtre, les arts plastiques, la danse, la musique, le cirque, le documentaire et la photographie, et abordent le thème du handicap sous différents angles : des œuvres créées par des artistes en situation de handicap aux projets qui mettent en lumière des questions liées au handicap. Pour soutenir cette initiative, Paris 2024 et le ministère de la Culture ont alloué une subvention totale de 180 000 euros. Les ESSMS sont éligibles à cet appel à projet, à condition d'être partenaire d'un consortium piloté par un acteur du monde culturel.

Voir : <https://www.culture.gouv.fr/actualites/Olympiade-culturelle-le-monde-de-la-creation-s-empare-du-handicap>

VOLONTARIAT

DISPO_VOL_1 : Programme « Handicap et volontariat »

Le dispositif de volontariat pour Paris 2024 prévoit de recruter entre 45 000 volontaires pour différentes missions essentielles au bon déroulement des Jeux. Les candidats doivent avoir au moins 18 ans au 1er janvier 2024 et parler français ou anglais. Les volontaires seront formés sur différents aspects, incluant une introduction générale aux Jeux, une formation spécifique aux missions, et une formation sur site. Le programme de volontariat est régi par une charte du volontariat élaborée par le Comité d'Organisation Paris 2024. Cette charte établit les critères de sélection et les conditions de participation pour les volontaires. La sélection des volontaires est en cours, et la formation devrait débiter au dernier trimestre 2023.

Dans ce cadre, en automne 2021, est lancé l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) "Volontaires et Handicap" par Paris 2024, la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) et la Délégation interministérielle aux jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP). Cet AMI a pour objectif de réunir les associations et fondations qui souhaiteraient accompagner les personnes en situation de handicap de leurs structures tout au long du programme des volontaires des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024. Sans financement dédié, les « institutions », c'est-à-dire les ESSMS, pour reprendre les termes du contrat, doivent contribuer « à la réalisation de l'ambition de Paris 2024 en matière de diversité » et en particulier, pour notre cas, que les projets s'inscrivent « pleinement dans la démarche initiée par l'Etat en décembre 2019 et visant à l'engagement de 3 000 bénévoles en situation de handicap dans le cadre des événements sportifs internationaux et des Jeux de Paris 2024. » (Extrait de l'appel à manifestation d'intérêt). En lien avec un organisme gestionnaire adhérent de l'Uriopss Île-de-France, et plus particulièrement deux établissements, nous avons répondu à cet AMI. Les ESSMS sont éligibles au programme mais ne touchent pas de financement spécifique. Ce programme a fait l'objet d'une participation observante dans le cadre de cette thèse. Comme nous le préciserons dans nos Résultats, en mai 2024, environ 800 volontaires en situation de handicap seront effectivement présents. Il n'existe pas de document public à ce jour à son propos.

DISPO_VOL_2 : Service civique

Le Service Civique Génération 2024 est un programme qui encourage les jeunes à s'engager dans des missions d'intérêt général liées à l'impact social et environnemental du sport, en préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Il constitue une thématique particulière du service civique. Ce dispositif est ouvert à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans condition de diplôme. Les missions durent de 6 à 12 mois, avec un engagement hebdomadaire de 24 heures minimum. Les volontaires bénéficient d'une indemnisation de 600 euros par mois, dont 81% sont pris en charge par l'État. Ils reçoivent également une protection sociale complète, des droits à la retraite et à la formation, ainsi que des avantages similaires à ceux

offerts par la carte étudiant. Les missions doivent être axées sur l'intérêt général et ne doivent pas se substituer à un emploi salarié. Les volontaires ne peuvent pas être affectés à des tâches administratives ou logistiques ou occuper des fonctions d'encadrement au sein de la structure. Les missions de Service Civique Génération 2024 couvrent diverses thématiques : solidarité et inclusion, santé, éducation, culture et loisirs, environnement, citoyenneté, et engagement international. Ces missions sont conçues pour promouvoir l'accès au sport et renforcer son rôle comme vecteur de cohésion sociale et de développement durable. Le dispositif de Service Civique est régi par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au Service Civique¹³¹. Cette loi établit les modalités de mise en œuvre du Service Civique, ainsi que les droits et obligations des volontaires et des structures d'accueil. Les structures d'accueil doivent obtenir un agrément de l'Agence du Service Civique, qui encadre la création et l'organisation des missions. Les organismes éligibles pour accueillir des volontaires incluent notamment les ESSMS. Par ailleurs, les ESSMS peuvent informer les personnes en situation de handicap de ce dispositif. Le financement des missions de Service Civique est principalement assuré par l'État, qui prend en charge 81% de l'indemnisation mensuelle des volontaires (environ 488,55 euros). Les structures d'accueil contribuent à hauteur de 111,45 euros par mois. Les coûts de formation (formation civique et citoyenne, premiers secours) sont également financés par l'État. En 2023, environ 4 500 jeunes ont déjà participé à des missions de Service Civique Génération 2024. L'objectif est d'atteindre 30 000 volontaires d'ici 2024, afin de maximiser l'impact social et environnemental du sport à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

Voir : <https://www.service-civique.gouv.fr/accueillir-un-volontaire/enjeux-prioritaires-service-civique/generation-2024>

TRANSPORTS

DISPO1_TRANSP : Navettes adaptées

Les transports adaptés durant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 visent à garantir l'accessibilité et la mobilité des spectateurs. Ce dispositif des navettes adaptées vise à compenser l'inaccessibilité dans les transports en commun (bus, métro, trains), et des services de transport à la demande déjà existants dans la région francilienne (PAM). Ce dispositif est géré par le Comité d'Organisation Paris 2024, en partenariat avec les opérateurs de transport (RATP, SNCF, etc.), et les collectivités locales. Il est encadré par des lois nationales sur l'accessibilité et la mobilité pour les personnes handicapées, ainsi que par des règlements spécifiques aux Jeux. Le tarif est identique à celui appliqué exceptionnellement durant les Jeux (4 euros pour un ticket). Nous ne sommes pas en mesure

¹³¹ Voir : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000021954325/>

de fournir le montant du budget de ce dispositif et n'avons aucune certitude sur sa pérennisation. On estime que 150 navettes accessibles sont mises en service par IDFM¹³². Les ESSMS peuvent informer les personnes en situation de handicap de cette possibilité de mobilité.

Voir : <https://accessible-shuttles.paris2024.iledefrance-mobilites.fr/>

DISPO2_TRANSP : Taxis particuliers

Ce dispositif mis en place pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 vise à améliorer l'offre de taxis accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) et utilisateurs de fauteuil roulant. Cette aide exceptionnelle concerne principalement l'Île-de-France ainsi que les métropoles et communautés d'agglomération accueillant les épreuves des Jeux. Pour bénéficier de cette aide, les exploitants de taxis doivent remplir plusieurs conditions d'éligibilité. Ils doivent être établis en Île-de-France ou dans les zones hôtes des Jeux, être engagés à poursuivre leur activité pendant au moins quatre ans, et détenir une autorisation de stationnement délivrée par les autorités compétentes. De plus, ils doivent signer une convention avec le préfet, s'engageant à respecter des normes d'accessibilité spécifiques. Les véhicules concernés par l'aide doivent être neufs et répondre à des critères précis. Ils doivent se conformer aux normes d'accessibilité définies par l'arrêté du 23 août 2013, renforcées par l'arrêté du 9 août 2022, et satisfaire à des critères environnementaux stricts, avec des émissions de CO2 inférieures à 170 grammes par kilomètre et un classement Crit'Air « 1 » ou « électrique ». Ces critères visent à garantir que les véhicules sont à la fois accessibles et respectueux de l'environnement. En termes de financement, l'aide couvre 40 % du coût d'acquisition ou de location des véhicules, avec un plafond fixé à 22 000 € pour les véhicules électriques et à 15 000 € pour les véhicules classés Crit'Air « 1 ». Les demandes doivent être soumises avant le 31 décembre 2024. L'aide est attribuée dans la limite des 1 000 premiers dossiers complets et éligibles, et elle n'est pas cumulable avec le bonus écologique et la prime à la conversion. Les ESSMS peuvent informer les personnes en situation de handicap de cette possibilité de mobilité.

Voir : <https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/jop-2024-aide-letat-taxis-plus-accessibles>

DISPO3_TRANSP : Dérogation circulation - Pass Jeux

Durant les compétitions, des difficultés de mobilité pour les professionnels, les bénévoles, les personnes accompagnées et leur entourage sont à prévoir. En effet, environ 185 km de voies sur les axes routiers franciliens seront réservés à certains véhicules. La Préfecture de police de Paris a établi des périmètres de sécurité (noirs, gris, rouges et bleus) à proximité des sites de compétition bâtis ou

¹³² <https://presse.paris2024.org/actualites/280-000-personnes-en-situation-de-handicap-attendues-toutes-les-solutions-pour-garantir-laccessibilite-des-jeux-de-olympiques-et-paralympiques-de-paris-2024-98784-e0190.html>

temporaires pour les épreuves et les cérémonies. La circulation motorisée y sera restreinte deux heures trente avant le début et une heure après la fin des épreuves et cérémonies. Les transports et mobilités sont également impactés avant la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques (26 juillet 2024), notamment en raison du montage des sites et du passage du Relais de la flamme olympique dans la région. De même, le Relais de la flamme paralympique ainsi que la période de démontage doivent être pris en compte dans les déplacements jusqu'au mois d'octobre 2024. De manière générale, les jours d'épreuves organisées hors des sites principaux seront particulièrement contraignants. Chaque professionnelle d'ESSMS susceptible d'utiliser un véhicule motorisé pour se rendre à son travail doit faire une demande de laissez-passer numérique, en fonction du lieu d'habitation et de travail, obtenu au préalable sur la plateforme dédiée, de même que pour les déplacements avec les personnes en situation de handicap.

Voir : <https://www.paris.fr/pages/perimetres-de-securite-pendant-les-jeux-de-paris-2024-les-reponses-a-vos-questions-25632>

INFRASTRUCTURES

DISPO1_INFRA : Le PRISME

Le PRISME (Pôle Régional Inclusif Sportif Métropolitain) est un lieu clé pour la promotion de l'inclusion et du sport dans la région métropolitaine de Paris, en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le PRISME se compose de plusieurs axes principaux. D'abord, il met en place des structures sportives pensées sur le mode de l'accessibilité universelle dans la région métropolitaine, offrant des équipements et des installations accessibles aux personnes en situation de handicap. Il œuvre également à la formation des entraîneurs et des éducateurs pour qu'ils soient mieux préparés à travailler avec des sportifs handicapés. De plus, il est prévu que PRISME joue un rôle crucial dans la promotion des événements sportifs inclusifs, en organisant des compétitions et des manifestations sportives qui mettent en avant le sport pour tous. Le cadre juridique et institutionnel du PRISME repose sur une coopération entre plusieurs entités publiques et privées. Le projet architectural représente 55,5 millions d'euros hors taxes financés par le Département de la Seine-Saint-Denis, la région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris, le Fonds de Solidarité et d'Investissement Interdépartemental, avec la participation de la SOLIDEO et de la Ville de Bobigny¹³³. Les ESSMS sont consultés en amont de la construction du bâtiment et des créneaux de pratiques doivent leur être dédiés.

Voir : <https://www.ouvrages-olympiques.fr/complex-sportif-para-sportif-prisme>

¹³³ https://www.ouvrages-olympiques.fr/sites/default/files/fichiers/WEB_SSD_Brochure_Prisme_ITW_ORGAJOP5_20211209_8P_Avril2023_V2.pdf

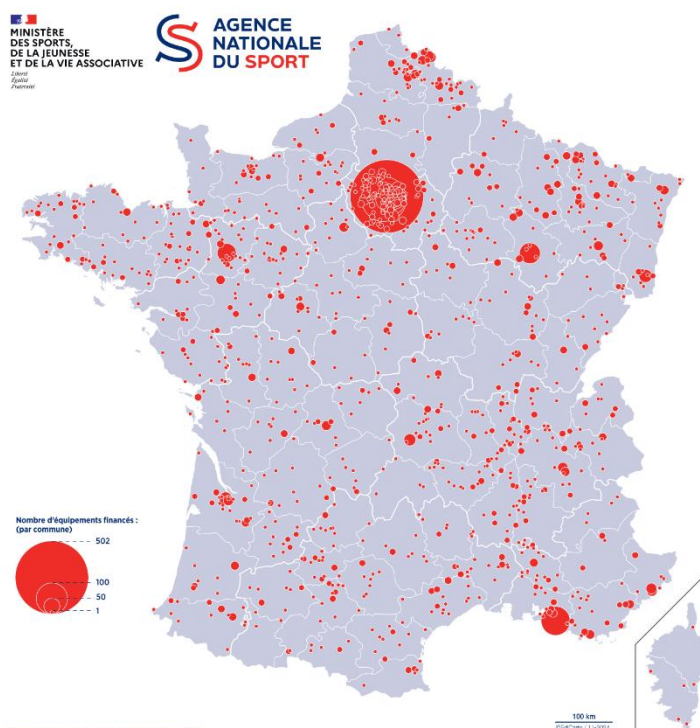
DISPO2_INFRA : Plan 5000 équipements sportifs – Génération 2024

Le Plan 5000 équipements sportifs – Génération 2024, annoncé par le Président de la République le 5 septembre 2023 s’inscrit dans la continuité du Plan 5000 terrains de sport (2022-2023). Une enveloppe pluriannuelle de 300 M€ sur 3 ans est allouée à l’Agence nationale du Sport pour la mise en place de ce programme. Entre 2024 et 2026, ce plan doit permettre la création de 5000 équipements supplémentaires (3000 équipements de proximité, 1500 cours d’écoles actives et sportives et 500 équipements structurants). 1/3 des projets devront être situés dans des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) ou à proximité immédiate. Le plan est à destination des collectivités ou leurs mandataires, des associations à vocation sportive, des universités publiques et des établissements médico-sociaux publics accueillant des jeunes en situation de handicap ayant une association sportive affiliée à une fédération sportive.

Plan 5000 Équipements - Génération 2024 3000 équipements financés (novembre 2024)

MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

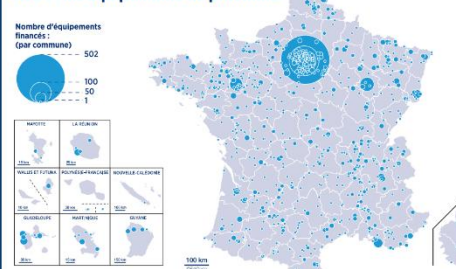
AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



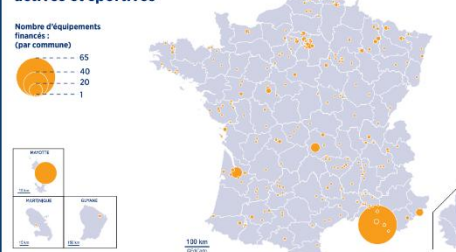
Sources : Agence nationale du Sport - Novembre 2024.



Axe 1 : les équipements de proximité



Axe 2 : les cours d'écoles actives et sportives



Axe 3 : les équipements structurants

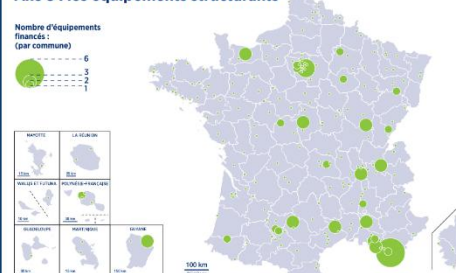


Figure 41 Cartographie du Plan 5 000 équipements - Génération 2024. Novembre 2024. Crédits : Agence nationale du sport.

Voir : <https://www.agencedusport.fr/plan-5000-equipements-generation-2024>

CELEBRATION SUR SITES

DISPO_CELEB_SITES_1 : Stationnements et zones de dépose

650 autorisations de stationnement supplémentaires ont été accordées pour des taxis PMR à proximité des sites. Des zones de pose/dépose et reprise permettent aux personnes en situation de handicap venues en taxis ou VTC, véhicule privé ou collectif de se faire déposer au plus près du site de compétition ou célébration. Les ESSMS peuvent informer les personnes en situation de handicap de cette possibilité de mobilité et en bénéficier en cas de sorties.

Voir : <https://presse.paris2024.org/actualites/280-000-personnes-en-situation-de-handicap-attendues-toutes-les-solutions-pour-garantir-laccessibilite-des-jeux-de-olympiques-et-paralympiques-de-paris-2024-98784-e0190.html>

DISPO_CELEB _SITES_2 : Accueil

Pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, de nombreuses solutions d'accueil inclusives sont déployées sur les douze sites sportifs et de célébration pour garantir l'accessibilité et le confort des personnes en situation de handicap. Toyota, partenaire de l'événement, propose des véhicules de micromobilité "Accessible People Mover" pour faciliter les déplacements jusqu'aux sièges. À chaque entrée de site, un guichet d'accueil dédié offre divers services, tels que le prêt de fauteuil roulant et un accompagnement personnalisé, et dispose d'un équipement de Boucle d'Induction Magnétique (BIM) pour améliorer la communication avec les personnes malentendantes. Un coupe-file spécifique est également mis en place, avec un protocole de fouille adapté, qui peut être effectué à l'abri des regards et avec une table abaissée si nécessaire.

Pour faciliter les déplacements, des passes-câbles abaissés ou recouverts sont installés, permettant aux personnes en fauteuil roulant de circuler en toute sécurité. Une signalétique adaptée est prévue sur l'ensemble des sites, avec des plans clairs, des pictogrammes explicites, et des informations bilingues en français et en anglais, utilisant des couleurs visibles et des tailles de police importantes pour une meilleure lisibilité. Une zone d'aisance canine est également aménagée pour permettre aux chiens guides et d'assistance de se rafraîchir.

Les points de vente, tels que les boutiques et les comptoirs de buvettes, ont été pensés pour être accessibles, avec une présentation verticale des marchandises, facilitant leur accès aux personnes en fauteuil roulant ou de petite taille. De plus, les fontaines à eau sont conçues avec une hauteur et des boutons adaptés pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap. L'ensemble des volontaires de Paris 2024 est formé aux gestes et attitudes appropriés pour accompagner efficacement les personnes en situation de handicap, contribuant à un accueil respectueux et inclusif pour tous.

A date, nous ne pouvons estimer le coût de cette mise en accessibilité et il est difficile de savoir de quelles manières ces outils seront reçus par les personnes en situation de handicap. Les ESSMS peuvent informer les personnes en situation de handicap de cette possibilité de mobilité et en bénéficier en cas de sorties.

Voir : <https://presse.paris2024.org/actualites/280-000-personnes-en-situation-de-handicap-attendues-toutes-les-solutions-pour-garantir-laccessibilite-des-jeux-de-olympiques-et-paralympiques-de-paris-2024-98784-e0190.html>

DISPO_CELEB_SITES_3 : Expérience spectateur

Pour garantir une accessibilité optimale lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, de nombreuses solutions innovantes ont été mises en place pour les spectateurs en situation de handicap. Un service d'audiodescription sera disponible pour les personnes malvoyantes sur une sélection de sessions sportives des Jeux Olympiques (athlétisme, football, judo, natation, tennis et équitation) et des Jeux Paralympiques (boccia, cécifoot, goalball, Para athlétisme, Para badminton, Para judo, Para natation, Para tennis de table, tennis fauteuil). Ce service, ouvert à tous les spectateurs, sera disponible en français et en anglais via l'application officielle des Jeux en entrant simplement son numéro de billet et en utilisant ses écouteurs personnels. Au total, 460 heures d'écoute réparties sur 123 sessions à médailles seront proposées sur 13 sites de compétition, avec des sessions identifiées par le logo "AD" sur la billetterie et le guide du spectateur. Pour les sites très étendus, un service de commentaires en direct sera offert par les speakers et annonceurs, alternant entre le français et l'anglais.

Pour les personnes sourdes et malentendantes, un sous-titrage systématique ainsi que l'interprétation en Langue des Signes Française (LSF) seront proposés lors des discours et prises de parole durant les cérémonies. En outre, des initiatives novatrices sont déployées pour rendre les compétitions encore plus accessibles. Par exemple, une tablette tactile sera disponible pour les personnes en situation de handicap visuel sur six sites de compétition en Île-de-France. Cette tablette permet de suivre en direct la position du ballon grâce à un aimant qui se déplace, et de ressentir l'intensité du jeu par un système de vibrations. Ce dispositif sera disponible pour trois sports olympiques (football, rugby, basket) et quatre sports paralympiques (cécifoot, rugby fauteuil, basket fauteuil, goalball), avec 45 tablettes disponibles pour un total de 213 heures. Ce service sera accessible principalement sur réservation via un formulaire distribué par Paris 2024 aux associations représentantes des personnes en situation de handicap, avec quelques tablettes disponibles sur place.

Pour améliorer davantage l'expérience des spectateurs malvoyants, un casque basse vision permettant de zoomer sur le terrain sera disponible au Stade de France lors des épreuves d'athlétisme, de Para athlétisme, et des cérémonies de clôture. En parallèle, Paris 2024 soutient le projet de téléprésence

"Robby", qui permet à des jeunes hospitalisés de vivre les Jeux depuis leur établissement grâce à un robot mobile. Ce projet offrira une expérience immersive unique à des enfants empêchés de se rendre sur place, leur permettant de se connecter à distance pendant une heure pour explorer les sites de compétition, interagir avec les personnes présentes et ressentir l'ambiance des Jeux.

A date, nous ne pouvons estimer le coût de cette mise en accessibilité et il est difficile de savoir de quelles manières ces outils seront reçus par les personnes en situation de handicap. Les ESSMS peuvent informer les personnes en situation de handicap de cette possibilité de mobilité et en bénéficier en cas de sorties.

Voir : <https://presse.paris2024.org/actualites/280-000-personnes-en-situation-de-handicap-attendues-toutes-les-solutions-pour-garantir-laccessibilite-des-jeux-de-olympiques-et-paralympiques-de-paris-2024-98784-e0190.html>

DISPO_CELEB_SITES_4 : Billetterie PSH/PMR

La billetterie de Paris 2024 pour les personnes en situation de handicap distingue les billets PFR (Places Fauteuils Roulants), qui garantissent le fait de pouvoir avoir accès aux sites de compétition en fauteuil. La quantité de ces billets est limitée. La possession de la carte mobilité inclusion ou d'un document équivalent peut être exigée à l'entrée des sites.

Les billets PSH (Personnes en situation de handicap) sont pensées comme étant faciles d'accès : « Place accessible destinée aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite. Place avec un accès facile en tribune en empruntant un minimum de marches et restant proche des équipements accessibles. ». De même que pour les billets PMR, la quantité de ces billets est limitée.

Les billets « PSH Accompagnateur » sont également en vente. Un billet accompagnateur peut être ajouté au panier uniquement si un billet « Personne en situation de handicap » a été sélectionné en premier. Il est indiqué que la « contiguïté ne sera pas possible avec des places standard selon la configuration des sites de compétition ». Autrement dit, une personne en situation de handicap ou en fauteuil roulant qui ne prendrait pas de billet pour son accompagnateur ne pourra pas être assis aux côtés de son accompagnateur. En effet, les places PMR ou PSH ne sont pas situées dans les tribunes mais sur des plateformes, à part. Il n'est possible d'ajouter qu'un seul billet Accompagnateur au panier. Concrètement, une personne en situation de handicap souhaitant assister à la compétition avec sa famille ne pourra être accompagnée que d'un membre de sa famille. Le billet accompagnateur est au même prix que le billet PSH ou PMR.

Exemple de la compétition de para-haltérophilie (08.09.2024, 14:00–17:00 à l'Arena Porte de La Chapelle) :

Catégorie A ⓘ

Standard	25,00 €	—	0	+
Personne en situation d'handicap ⓘ	25,00 €	—	0	+
PSH Accompagnateur ⓘ	25,00 €	—	0	+
Personne en fauteuil roulant ⓘ	25,00 €	—	0	+
PFR Accompagnateur ⓘ	25,00 €	—	0	+
Standard - Offre famille	25,00 €	—	0	+
Enfant - Offre famille ⓘ	10,00 €	—	0	+
Carré des Supporters Standard ⓘ	25,00 €	—	0	+
Carré des Supporters PSH ⓘ	25,00 €	—	0	+
Carré des Supporters PSH Accompagnateur ⓘ	25,00 €	—	0	+

Figure 42 Capture d'écran du site billetterie de Paris 2024 le 08/09/2024. Source : auteure.

Voir : <https://presse.paris2024.org/assets/paris-2024-dp-billetterie-des-jeux-paralympiques-08-2023-pdf-b5de-e0190.html>

DISPO_CELEB _SITES_5 : Billetteries solidaires PSH

« **Programme Tous aux Jeux** » : Le programme « Tous aux Jeux » vise quatre catégories de publics principaux : la jeunesse (notamment les élèves scolarisés en France), les bénévoles du mouvement sportif, les agents publics des catégories B et C impliqués dans la préparation des Jeux et les personnes en situation de handicap et leurs aidants. Le pilotage opérationnel de ce programme de billetterie populaire a été confié par le cabinet de la Première Ministre à la DIJOP, sous la supervision de la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. Plus précisément, ce sont 17 400 billets réservés à l'intention des personnes en situation de handicap et de leurs aidants. Un groupe de travail est mis en place par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) à partir de Septembre 2023 et réunit une quarantaine de fédérations et d'associations de proches et de professionnels, d'organismes gestionnaires, de fédérations et d'associations de personnes en situation de handicap.

Chaque association ou fédération pourra choisir de distribuer son allocation de billets en respectant l'égalité numérique entre plusieurs associations (ex : 400 billets pour 40 associations = 10 billets par association), ou en les répartissant en fonction des besoins et des disponibilités respectives, de l'engagement dans le projet ou encore de la capacité pratique à mobiliser et à accompagner les

bénéficiaires, notamment pour les questions de transport et d'hébergement, ou encore de mettre un focus sur les territoires carencés. Le rendu du volume de billets souhaités doit être communiqué d'ici septembre 2023, avec précision, au fur et à mesure de l'identité des personnes bénéficiaires et de leurs aidants. Dans ce programme, l'hébergement et les transports ne sont pas pris en charge en cas de déplacement et il n'y a pas de garantie que les places attribuées correspondent à la localisation des demandeurs. L'attribution des billets est pensée par groupes de 10 à 15 personnes, avec une certaine flexibilité sur le nombre d'aidants. Le billet est entièrement numérique, avec possibilité d'avoir plusieurs billets sur un même téléphone. Des zones de dépose-reprise pour les flottes des ESSMS ainsi que le système de navettes déployé dans le cadre des Jeux pourront être mobilisées.



Figure 43 Post LinkedIn de la Croix-Rouge française publié le 04/09/2024. Source : auteure. Crédits : La Croix-Rouge française.

Voir : <https://www.sports.gouv.fr/tous-aux-jeux-lancement-de-la-billetterie-populaire-de-l-etat-1889>

« **Programme billetterie de Seine-Saint-Denis** » : 180 000 billets sont distribués gratuitement auprès de divers publics identifiés de Seine-Saint-Denis. Parmi ces publics, les personnes en situation de handicap, jeunes et adultes, ainsi que leurs aidants sont ciblés. Le programme s'appuie également sur les ESSMS, et présente le même mécanisme que la billetterie nationale.

Voir : <https://jopparis2024.seinesaintdenis.fr/actualites/pour-des-jeux-accessibles/>

CELEBRATION HORS SITES

DISPO_CELEB_HORS_SITES_1 : Label « Terres de Jeux »

Le label "Terre de Jeux 2024" est une initiative lancée par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) de Paris 2024 pour mobiliser les collectivités territoriales (villes, intercommunalités, métropoles, départements, régions) et les acteurs du mouvement sportif (fédérations, clubs sportifs) autour de l'événement. Ce label permet aux collectivités de s'engager dans la dynamique des Jeux, de mettre en valeur et d'accélérer leurs projets autour du sport, tout en renforçant l'accès à la pratique sportive pour tous les citoyens. Le label "Terre de Jeux 2024" est soutenu par le COJO et le Ministère des Sports, en collaboration avec les collectivités territoriales et les associations sportives. Dès 2021, l'appel à candidatures a été lancé pour permettre aux collectivités et aux acteurs du sport de participer activement à la préparation des Jeux de Paris 2024 et d'accueillir des centres de préparation olympiques (CPJ). Les collectivités labellisées "Terre de Jeux 2024" pourront soumettre leur candidature pour figurer sur la liste officielle des Centres de Préparation aux Jeux, qui sera présentée aux Comités Nationaux Olympiques et aux Comités Nationaux Paralympiques. Le label offre un soutien financier significatif pour les projets locaux de construction et d'aménagement d'équipements sportifs. Les projets de construction d'équipements proposés par les collectivités territoriales et les associations sportives pourront être financés par l'État à hauteur de 50% à 80% du montant subventionnable, et jusqu'à 100% en Outre-mer. On compte parmi ces projets la construction de nouveaux équipements sportifs, le soutien aux initiatives sportives locales ou encore l'organisation d'événements sportifs et de sensibilisation. Les ESSMS peuvent déposer des projets auprès de leur collectivité, à condition qu'elle soit labellisée, inciter sa collectivité à l'être, participer aux événements et informer les personnes en situation de handicap des opportunités locales. On compte 4 500 collectivités territoriales labellisées¹³⁴. Voir : <https://terredejeux.paris2024.org/>

DISPO_CELEB_HORS_SITES_2 : Les Centres de Préparation des Jeux

Les Centres de Préparation des Jeux (CPJ) sont des infrastructures sportives réparties sur l'ensemble du territoire français et sélectionnées pour accueillir les athlètes des délégations internationales avant et pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques. Ces centres offrent aux athlètes des conditions optimales d'entraînement, avec des installations adaptées à leurs besoins spécifiques. Ils permettent également de renforcer l'attractivité des territoires qui les accueillent et de promouvoir la pratique sportive auprès des populations locales. Ce dispositif est coordonné par le Comité d'Organisation Paris 2024, en partenariat avec les collectivités locales et les fédérations sportives nationales et internationales. Les CPJ doivent répondre à des critères de sélection stricts définis par le Comité d'Organisation, en matière de qualité des infrastructures, de services disponibles (hébergement, transport, soins médicaux), et de conformité aux normes internationales de sécurité et d'accessibilité.

¹³⁴ https://medias-terredejeux.paris2024.org/2023-11/2023_ANDES_GUIDE_TERRE_DE_JEUX_2024_LD.pdf

Le financement de ces centres est principalement assuré par les collectivités locales, avec le soutien du Comité d'Organisation Paris 2024 et, dans certains cas, des partenaires privés. L'objectif est de garantir que tous les CPJ soient pleinement opérationnels pour accueillir les athlètes dès 2023, favorisant ainsi des retombées économiques et sociales locales grâce à l'afflux de délégations internationales. Les ESSMS sont éligibles à condition d'avoir les équipements adéquats et ils peuvent informer les personnes en situation de handicap ou participer à d'éventuels événements locaux en lien avec les CPJ. En 2024, on parle de 1000 centres de préparation listés.

Voir : <https://prepare.paris2024.org/fr/>

Annexe 10 – Nœud 1.A : Leviers identifiés par les représentantes du système olympique et paralympique

Attributs du nœud	Références des entretiens	Exemples de verbatim
Reconnaissance des personnes en situation de handicap comme population spécifique	ITW_OrgaJOP2_20210922 ITW_OrgaJOP4_20211012 ITW_ORGAJOP8_20220110 ITW_ORGAJOP9_20220413 ITW_ORGAJOP10_20220607 ITW_ORGAJOP1_20210512 ITW_ORGAJOP2_20230626 ITW_ORGAJOP5_20211209	Non, non, mais j'entends, mais je le comprends totalement parce que c'est vrai que nous, on se enfin on se concentre sur PH [personnes handicapées]. (Cheffe de projet, ITW_ORGAJOP2_20230626)
Apports de ressources matérielles et immatérielles en matière de handicap	ITW_ORGAJOP1_20210512 ITW_ORGAJOP6_20211217 ITW_ORGAJOP8_20220110 ITW_ORGAJOP9_20220413 ITW_ORGAJOP4_20211012 ITW_ORGAJOP11_20221012 ITW_ORGAJOP2_20230626	C'est fascinant, c'est un accélérateur de politiques publiques, avec la bannière des Jeux, ça va vite, ça passe au-dessus de la pile. [...] Il y a des gens qui nous disent « On a de l'argent à donner », bah donnez, je prends. C'est bien que les choses se structurent. (Cheffe de projet, ITW_ORGAJOP9_20220413)
Sensibilisation du grand public au handicap	ITW_ORGAJOP7_20220106 ITW_ORGAJOP3_20211007 ITW_ORGAJOP5_20211209	Par exemple, depuis quelques temps, il y a un appel à projets sur le fonds audiovisuel pour aider les fédérations à produire en partenariat avec des boîtes de production pour produire des reportages, des choses qui vont pouvoir être médiatisées, pour médiatiser les pratiques. (Cadre, ITW_ORGAJOP5_20211209)

Annexe 11 – Nœud 2.A : Leviers identifiés par les professionnelles d'ESSMS lauréats et non-lauréats

Attributs du nœud	Références des entretiens	Exemples de verbatim
Structuration et renforcement d'une activité extérieure	ITW_Aso1_20211008 ITW_Aso3_20211215 ITW_Aso4_20211213 ITW_Aso6_20211222 ITW_Aso8_20220311 ITW_Aso9_20220401 ITW_Aso10_20220412 ITW_Aso11_20221024 ITW_Aso13_20221026 ITW_Aso14_20220518 ITW_Aso15_20220705 ITW_Aso19_20221027 ITW_Aso20_20220629	Ce serait une façon d'appuyer encore le bénévolat sportif, pour qu'ils créent des passerelles avec des personnes en situation de handicap ou en insertion, et ils ne le savent pas forcément. Mais qu'ils aillent plus vers les ESAT ou l'IAE pour proposer des activités de soutien. On aimerait bien qu'il y ait plus de transversalité avec les assos sportives, on y travaille avec les collectivités territoriales et avec la FSGT 93. (Directrice territoire, ITW_Aso1_20211008)
Accompagnement des personnes en situation de handicap	ITW_Aso16_20220530 ITW_Aso7_20220214 ITW_Aso14_20220518 ITW_Aso15_20220705 ITW_Aso20_20220629	Exactement, c'est des moments de socialisation, ça nous permet, d'écouter, d'avoir des informations, de comprendre la personne, parce qu'on peut être à côté de la plaque. Si on comprend mieux, on accompagne mieux. (Educatrice sportive, ITW_Aso7_20220214)
Valorisation des ressources de l'organisation	ITW_Aso1_20211008 ITW_Aso2_20211019 ITW_Aso3_20211215 ITW_Aso5_20220414	ça fait quelques années qu'on répond à des marchés importants, on en a remporté certains donc on commence à avoir une certaine expérience et on voulait aller plus loin. (Directrice d'établissement, ITW_Aso2_20211019)
Déstigmatisation des personnes en situation de handicap	ITW_Aso3_20211215 ITW_Aso18_20220415 ITW_Aso19_20221027	Dans la vie de tous les jours, on a pas un créneau privatif piscine donc là c'est pareil. Mais avant on avait un créneau privatif où on était que nous dans la piscine mais il y avait pas d'interaction avec les autres, c'était pas la vraie vie. Mais on doit se battre pour ça. On peut travailler sur ça avec les JO, pas qu'ils soient à part. (Enseignante activité physique adaptée, ITW_Aso19_20221027)
Aucun levier identifié	ITW_Aso12_20221027 ITW_Aso17_20220714 ITW_Aso7_20220214	Juliette : A chaud quelque chose vous intéresse en particulier ? Educatrice : Non là tout de suite non... Je reviendrai vers vous. (ITW_Aso7_20220214)

Annexe 12 - Nœud 1.B : Limites du méga-événement identifiées par les représentantes au système olympique et paralympique

Attributs du nœud	Références des entretiens	Exemples de verbatim
Déficit d'influence et de contrôle sur les décisions	ITW_ORGAJOP1_20210512 ITW_ORGAJOP2_20210922 ITW_ORGAJOP10_20220607 ITW_ORGAJOP2_20230626 ITW_ORGAJOP4_20211012 ITW_ORGAJOP8_20220110 ITW_ORGAJOP11_20221012	C'est déjà un combat perdu parce qu'on aurait dû le mener encore en amont et je ne sais pas comment on peut le mener. C'est très compliqué. (Cadre, ITW_ORGAJOP4_20211012) Donc du coup, ce qui fait que sur les 170 mesures la DGCS à l'époque et la direction des sports n'avaient même pas eu le temps de se parler sur qu'est-ce qu'on allait pouvoir faire et ce qui fait que tous les ministères, avec les gens concernés comme moi à l'époque, qui sont chargés de mission quoi, ils ont lu le truc et ils ont dit « mais c'est quoi ça ? », avec des ministères qui avait pointé des mesures en mentionnant d'autres ministères comme porteurs, sans leur dire. (Cadre, ITW_ORGAJOP11_20221012)
Déficit de communication et de compréhension	ITW_ORGAJOP3_20211007 ITW_ORGAJOP4_20211012 ITW_ORGAJOP6_20211217 ITW_ORGAJOP7_20220106 ITW_ORGAJOP10_20220607 ITW_ORGAJOP2_20230626	Non ça j'étais pas au courant du tout. (Cadre, ITW_OrgaJOP7_20220106)
Ressources humaines internes limitées	ITW_ORGAJOP1_20210512 ITW_ORGAJOP9_20220413 ITW_ORGAJOP11_20221012	[Une des directions] s'est totalement reconfigurée, enfin restructurée. Donc ça, ça fait un an que ça dure parce que chez nous c'est long. Et ça nous a manqué dans nos relations parce qu'on avait plus de référents, et cetera. (Cheffe de projet ; ITW_ORGAJOP9_20220413)
Ressources financières internes limitées	ITW_ORGAJOP2_20230626 ITW_ORGAJOP5_20211209 ITW_ORGAJOP11_20221012	Alors oui , oui , ça [les candidatures] augmente . Après, on sera limité en termes de réponses positives , c'est sûr. (Cadre, ITW_ORGAJOP5_20211209)

Annexe 13 – Nœud 2.B : Limites du méga-événement identifiées par les professionnelles d’ESSMS lauréats et non-lauréats

Attributs du nœud	Références des entretiens	Exemples de verbatim
Ressources humaines insuffisantes	ITW_Aso6_20211222 ITW_Aso16_20220530 ITW_Aso12_20221027 ITW_Aso15_20220705 ITW_Aso3_20211215 ITW_Aso5_20220414 ITW_Aso18_20220415	Et il y a des projets qui patinent, faut le dire. Moi je fais du hockey, et en fait c’est très bien mais on a une difficulté, c’est que depuis que suis à mi-temps, avec l’absence d’éducateurs ça rend très difficile la suppléance quoi. (Enseignante spécialisée, ITW_Aso6_20211222)
Manque d'acculturation à la méthodologie de réponse aux dispositifs	ITW_Aso2_20211019 ITW_Aso12_20221027 ITW_Aso20_20220629 ITW_Aso15_20220705 ITW_Aso13_20221026 ITW_Aso3_20211215 ITW_Aso18_20220415	Et puis moi j’ai des lacunes en fait sur tout ça, ça fait 5 ans que je faisais ces championnats, je n’ai eu rien à écrire, à justifier quoi et là je dois le réécrire en entier donc que du coup c’est pas que à la direction que je dois rendre des comptes et j’ai peur de pas avoir assez de crédit. (Educatrice sportive, ITW_Aso20_20220629)
Manque d’offres et de partenariats externes	ITW_Aso13_20221026 ITW_Aso14_20220518 ITW_Aso6_20211222 ITW_Aso17_20220714 ITW_Aso9_20220401 ITW_Aso11_20221024 ITW_Aso8_20220311	Ben il faut voir mais c’est vrai que là c’est des clubs que je connais [je lui montre une liste de clubs à proximité] et on a jamais trop réussi à travailler avec eux (Enseignante activité physique adaptée, ITW_Aso17_20220714)
Remise en cause de l'intérêt des dispositifs	ITW_Aso7_20220214 ITW_Aso8_20220311 ITW_Aso10_20220412 ITW_Aso12_20221027 ITW_Aso14_20220518	Non mais voilà c’est ça, parce que la question c’est est-ce-que c’est de l’annonce encore, est-ce-que c’est pour perdurer, donner de la visibilité à ce qu’eux mettent en place sans rentrer dans le contenu ? (éducatrice sportive, ITW_Aso8_20220311)

Annexe 14 – Nœud 1.C : Adaptations des dispositifs identifiés par les représentantes du système olympique et paralympique

Attributs du nœud	Références des entretiens	Exemples de verbatim
Re-priorisation	ITW_ORGAJOP10_20220607 ITW_ORGAJOP8_20220110 ITW_ORGAJOP2_20230626	J'ai aussi pris attache avec le CNCPH [Conseil national consultatif des personnes handicapées], mettre les acteurs autour de la table et avoir un groupe de personnes concernées. Pour le moment j'étudie le sujet, pour ne pas faire usine à gaz, qu'on priorise, qu'on ne perde pas de temps sur les sujets annexes, pour lesquels on a pas les moyens. (Cadre, ITW_ORGAJOP10_20220607)
Utilisation de ressources externes déjà existantes	ITW_ORGAJOP9_20220413 ITW_ORGAJOP6_20211217 ITW_ORGAJOP11_20221012	Tu vois les étés culturels apprenants qui ont été mis en place à l'été 2020, pendant le Covid ? Là l'idée c'est de passer les valeurs olympiques. Pour les structures qui ont fait ça les étés précédents, qu'elles soient pas surprises en attendant un appel à projet été culturel qui soit sur une autre thématique quoi. C'est le même appel à projet mais cette année il est spécial JOP... (Cheffe de projet, ITW_ORGAJOP6_20211217)
Outils incitatifs et communicationnels	ITW_ORGAJOP2_20230626 ITW_ORGAJOP2_20210922 ITW_ORGAJOP8_20220110	Dire « en fait être labellisé bah peut-être que l'année prochaine ça vous donnera accès en priorité au CNR qui seront fléchés sur le sport pour aller à des événements pour enfin pour l'achat de matériel pour ce genre de choses » vu que pour l'instant l'argent c'est pas trop un point qu'on arrive à mettre en avant. (Cheffe de projet, ITW_ORGAJOP2_20230626)
Externalisation et partenariats	ITW_ORGAJOP9_20220413 ITW_ORGAJOP10_20220607	Par exemple, pour ce qui est de la rénovation des terrains, c'est Adidas ou Nike qui toquent à notre porte en disant "Il y a des jeux qui arrivent et nous on aimerait être présents quand même, avoir notre marque sur Paris, comment on fait ?". Bien sûr il y a des règles d'urbanisme, on indique nulle part que c'est Nike qui a... On l'indique sur la plaque commémorative mais pas sur le dessin et il y en a plein, y a tik tok aussi qui est venu. On a beaucoup d'entreprises qui nous contactent pour ça. (Cheffe de projet, ITW_ORGAJOP9_20220413)
Traduction légale	ITW_ORGAJOP11_20221012 ITW_ORGAJOP2_20210922	Ah ben ça j'imagine après que sur ces mesures-là... Certaines ont été balancées

		comme ça quoi. C'est pour ça que nous il fallait qu'on les renforce, de trouver les outils juridiques pour les mettre en œuvre derrière. C'est pour ça qu'il y a un certain nombre de mesures qui se retrouvent dans la loi de mars, qui est énorme. Elle s'appelle « Démocratiser le sport en France » et a à la fois des enjeux sur la santé, sur le vieillissement, sur les personnes handicapées, et cetera.(Cadre, ITW_ORGAJOP11_20221012)

Annexe 15 – Nœud 3.A : Adaptations du programme «Handicap et volontariat» demandées par les professionnelles d’ESSMS

Attributs du nœud	Références des entretiens	Exemples de verbatim
Reconnaissance de l’accompagnement des personnes en situation de handicap	RP1_20220121 RP2_20220531 RP3_20220706 RP4_20221128 RP5_20230306 RP6_20240111 RP7_20240527	Il se pose toujours la question également pour la valorisation des accompagnants, comme un tee-shirt avec le slogan « Je suis volontaire pour les volontaires ». Nous aimerions avoir un point collectif sur ce qu'on peut faire ou non et sur nos marges de manœuvre pour valoriser les personnes qui s'engagent depuis 2021 dans ce programme. (Représentante d’ESSMS, RP7_20240527)
Accessibilisation des étapes d’inscription et de formation	RP1_20220121 RP2_20220531 RP3_20220706 RP4_20221128 RP5_20230306 RP6_20240111	Est-ce qu’on aura des supports ? On a besoin de didactique en amont. Si on est que dans l’oralité, nous clairement on ne sait plus comment les attraper, sans le visuel, les infos vont se perdre dans le flot. (Représentante d’ESSMS, RP2_20220531)
Accessibilisation des activités de volontariat	RP1_20220121 RP2_20220531 RP3_20220706 RP4_20221128 RP5_20230306 RP6_20240111	Nous on a des publics qui ont besoin de routine. Donc si on a une mission, avec plusieurs types de missions, est-ce qu’on peut anticiper qu’ils en aient 3 pour faire un brief dessus et pas... 12 de manière intempestive ? Sinon ce ne sera pas gérable. (Représentante d’ESSMS, RP2_20220531)
Modifications des deadlines relatives aux étapes d’inscription et de formation	RP2_20220531 RP3_20220706 RP4_20221128 RP5_20230306	Je comprends qu’il faille à un moment clore le processus de pré-candidatures, je me doute bien sûr que vous avez de fortes contraintes de traitement informatique, régulièrement rappelées, mais n’y avait-il pas aussi une marge temporelle de fait, laissée par le report de l’ouverture du portail ? (Représentante d’ESSMS, RP4_20221128)
Compensation de l’inaccessibilité de l’environnement	RP1_20220121 RP3_20220706 RP4_20221128 RP5_20230306 RP7_20240527	C’est vraiment bien tout ça [retex], mais est-ce que vous pouvez nous dire comment sont venus les volontaires. C’est un vrai sujet. (Représentante d’ESSMS, RP4_20221128)
Renforcement et structuration de la concertation	RP2_20220531 RP3_20220706 RP5_20230306	Je suis quand même un tout petit peu mal à l’aise sur les délais mis à nous faire des réponses simples et claires on est un certain nombre à engager beaucoup d’énergie des moyens parfois et je m’étonne que aujourd’hui on considère que les prochaines étapes ne soient pas encore complètement validées donc ma question c’est quand est-ce que vous allez nous dire ce qui est attendu enfin vraiment mettez-vous à notre place, on a on y va pour la cause je trouve que le dialogue commence à être un peu compliqué. (Représentante d’ESSMS, RP2_20220531).

Annexe 16 - Courrier interassociatif à Paris 2024 – Programme «Handicap et volontariat» - Décembre 2022

Monsieur le Président,

Répondant à l'appel des pouvoirs publics et de Paris 2024, nos associations et fondations se sont fortement mobilisées dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Volontaires et Handicap ». Celui-ci a suscité un vif engouement dans nos institutions, tant auprès des personnes que nous accompagnons que des professionnels ou des proches, avec l'espoir de contribuer de manière citoyenne à la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024. Ainsi, plus de 2000 personnes en situation de handicap se sont inscrites en tant que futur.es volontaires pour les JOP 2024.

Pour la première fois, il a été décidé de faire des Jeux un événement international durable, inclusif et solidaire. Une ambition louable et à laquelle nous ne pouvons qu'adhérer puisqu'elle porte en elle la promesse d'y associer et d'y faire participer les personnes en situation de handicap que nous accompagnons au quotidien. Une ambition exigeante qui impose de faire résonner organisation d'un événement d'envergure mondiale et prise en compte des attentes, besoins et contraintes de ce public.

Depuis septembre 2021, nos associations et fondations ont été attentives aux enjeux de l'organisation d'un méga-événement comme les JOP de Paris 2024. Elles ont adopté une posture constructive de partage de connaissances et d'expériences, y compris entre elles. Elles se sont engagées dans de multiples expériences, comme celle des Championnats du monde de paracyclisme d'octobre 2022, qui prouvent que, dans un cadre adapté, l'engagement bénévole des personnes en situation de handicap peut s'organiser de manière fluide.

C'est dans ce contexte que nous souhaitons aujourd'hui vous faire part, en votre qualité de Président du Comité d'Organisation des JOP de Paris 2024, de notre vive inquiétude quant au cadre général et aux déclinaisons opérationnelles du programme « Volontaires et Handicap », pourtant juste et nécessaire.

Le calibrage de la durée des missions a, dès le départ, été repéré comme un point de difficulté majeur et signalé comme tel dès nos premiers échanges avec l'équipe de Paris 2024. En effet, le cadre général du volontariat aux JOP pose le principe d'une disponibilité d'au moins dix jours. Nous avons obtenu un premier assouplissement de ce cadre avec la possibilité de scinder cette période en deux périodes de 5 jours de volontariat. Nous notons au passage que cet engagement n'a jamais été confirmé de manière formelle et écrite. Toutefois, la durée d'engagement minimale demeure – malgré nos demandes réitérées d'adaptation - de huit heures par jour pendant 5 jours. Même s'il nous a été garanti que des temps de pause seraient aménagés pendant les missions, pour tenir compte de la fatigabilité des volontaires, cette garantie est totalement insuffisante pour l'immense majorité des personnes que nous accompagnons, a fortiori si l'on rajoute le temps de transport vers et depuis les sites des JOP.

Si le formatage des missions n'évolue pas vers une proposition de demi-journées, avec possibilité de participation « perlée » (c'est-à-dire sans obligation de 5 demie- journées consécutives) nous ne parviendrons pas à maintenir l'engagement des personnes que nous avons sollicitées. Paris 2024 nous a montré, ces dernières semaines, sa capacité à adapter sa communication auprès des volontaires, en expérimentant la méthode du langage clair. Ces modifications du programme, au fil de l'eau, aussi substantielles que le calibrage de la durée des missions, étaient prévisibles et sont aujourd'hui indispensables. Paris 2024 peut, pour cela, s'appuyer, en confiance, sur notre expertise. Nous nous tenons à disposition pour vous rencontrer et échanger autour de ces enjeux.

Annexe 17- Nœud 1.D : Perceptions des ESSMS par les représentantes du système olympique et paralympique

Attributs du nœud	Références des entretiens	Exemples de verbatim
Nécessité du soutien et de l'accompagnement	ITW_ORGAJOP2_20210922 ITW_ORGAJOP4_20211012 ITW_ORGAJOP9_20220413 ITW_ORGAJOP11_20221012 ITW_ORGAJOP2_20230626	Après bien sûr il y a un travail à notre niveau d'accompagner les acteurs du champ médico-social pour leur faire comprendre que la pratique sportive est bénéfique, mais que ça va pas de soi [...]. (Cadre, ITW_ORGAJOP4_20211012)
Nécessité de l'adaptation des dispositifs	ITW_ORGAJOP3_20211007 ITW_ORGAJOP6_20211217 ITW_ORGAJOP7_20220106 ITW_ORGAJOP8_20220110	Bref, on a essayé de savoir si des gens avaient un handicap et tu vois un éduc m'a demandé s'il pouvait accueillir un trisomique. Et je lui ai dit bien évidemment. Mais après il faut adapter, avoir des gens qualifiés mais il y a des disciplines où c'est plus facile. (Administratrice ; ITW_ORGAJOP3_20211007)
Indifférence à la dynamique	ITW_ORGAJOP5_20211209 ITW_ORGAJOP10_20220607 ITW_ORGAJOP11_20221012	Alors oui c'est un... C'est quelque chose qui est passé un peu inaperçu, y compris du côté des ESSMS, alors que c'est quand même assez... Enfin je me dis que c'est ça certainement un des héritages qui sans doute les concerne le plus. [...] C'est sûr que t'auras des établissements, ils diront qu'ils sont pas concernés, ça, y en aura, mais au moins de faire une place plus importante en disant que c'est inscrit dans une loi avec un décret, et cetera. (Cadre, ITW_ORGAJOP11_20221012)

Annexe 18 – Nœud 3.B : Stigmatisation des personnes en situation de handicap par les ESSMS d'après les représentantes du système olympique et paralympique

Attributs du nœud	Références des entretiens	Exemples de verbatim
Surprotection des personnes en situation de handicap	RP1_20220121 RP2_20220531 RP3_20220706	Il faudrait vous demander : est-ce que c'est pas normal aussi qu'on [en tant que volontaire] sache pas trop, enfin qu'on apprenne quoi. (Professionnelle de Paris 2024, RP1_20220121)
Présomption d'incapacité des personnes en situation de handicap	RP1_20220121 RP2_20220531 RP4_20221128	C'est pas parce qu'on sait pas lire qu'on ne peut pas aider sur la partie distribution des uniformes, plastification des accréditation, actions de manutention. Une personne en situation de handicap, elle peut le faire aussi. (Professionnelle de Paris 2024, RP2_20220531)
Isolement des personnes en situation de handicap	RP1_20220121 RP2_20220531 RP3_20220706	J'aimerais quand même insister sur une chose, l'objectif c'est pas d'avoir un groupe par structure mais de s'assurer qu'au sein de l'équipe de volontaires, on assure des mélanges. (Professionnelle de Paris 2024, RP3_20220706)

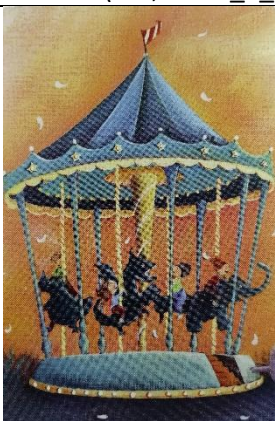
Annexe 19- Nœud 2.C : Stigmatisation des personnes en situation de handicap par le milieu ordinaire d'après les professionnelles des ESSMS lauréats et non-lauréats

Attributs du nœud	Références des entretiens	Exemples de verbatim
Isolement des personnes en situation de handicap	ITW_Aso2_20211019 ITW_Aso5_20220414 ITW_Aso8_20220311 ITW_Aso9_20220401 ITW_Aso14_20220518 ITW_Aso19_20221027 ITW_Aso20_20220629	Et mon jeune, il me le dit, à la piscine, il est sur sa ligne tout seul, y a personne qui viendrait l'aider ou nager avec lui. (Educatrice sportive, ITW_Aso20_20220629)
Présomption d'incapacité des personnes en situation de handicap	ITW_Aso4_20211213 ITW_Aso6_20211222 ITW_Aso7_20220214 ITW_Aso11_20221024 ITW_Aso12_20221027 ITW_Aso13_20221026	Après je ne fais pas pour faire entre guillemets, j'essaie de mettre quatre objectifs dans mes séances [...]. Moi, je pense qu'ils peuvent faire des choses. Mais dehors, c'est pas ça. (Educatrice sportive, ITW_Aso7_20220214)
Méconnaissance des personnes en situation de handicap	ITW_Aso3_20211215 ITW_Aso12_20221027 ITW_Aso16_20220530 ITW_Aso17_20220714 ITW_Aso18_20220415	Donc par exemple un jeune autiste, léger ou sévère, ben en fait ils vont pas accepter l'un ou l'autre parce qu'ils sont pas formés. Il y a des clubs qui refusent parce qu'ils disent "on est pas formés pour ça, ça va être compliqué". Mais bon je comprends, c'est pas évident si on ne sait pas faire. (Enseignante activité physique adaptée, ITW_Aso17_20220714)
Réification des personnes en situation de handicap	ITW_Aso1_20211008 ITW_Aso10_20220412 ITW_Aso14_20220518 ITW_Aso15_20220705	C'est ce qui manque dans le domaine du sport, c'est vrai qu'on a pas eu des tonnes et des tonnes de propositions nouvelles ou de voilà de personnes très motivées à faire découvrir autre chose quoi... On croit que les handicapés sont un peu... du pareil au même. (Directrice d'établissement, ITW_Aso14_20220518)

Annexe 20 – Nœud 3.C : Adaptations demandées par les personnes en situation de handicap candidates au programme « Handicap et volontariat »

Attributs du nœud	Références des réunions	Exemples de verbatim
Organisation collective des étapes d'inscription et de formation	APSH_5_2022_12_15 APSH_6_2023_02_09 APSH_7_20230216 APSH_8_20230320 APSH_9_20230324 APSH_10_20230407 APSH_11_20230522 APSH_13_20231108	« On a qu'à faire la formation ensemble. Parce que ça a l'air long. » (Sophie, APSH_7_20230216)
Possibilité d'un accompagnement lors du volontariat	APSH_1_20220615 APSH_2_2022_06_25 APSH_3_2022_07_21 APSH_4_2022_09_22 APSH_5_2022_12_15	« Moi j'ai besoin de quelqu'un pas loin. Pas pour faire les choses. Mais juste au cas où. » (Léo ; APSH_4_2022_09_22)
Demande d'aide pour les transports et l'hébergement	APSH_14_20231115 APSH_15_20240123 APSH_16_20240125 APSH_17_20240528	« Pour aller à Versailles, c'est sûr que si on peut dormir sur place, ça sera plus facile. » (Louis ; APSH_14_20231115)

Annexe 21 – Nœud 3.D : Motivations des personnes en situation de handicap candidates au programme « Handicap et volontariat » »

Attributs du nœud	Candidats	Exemples de verbatim / cartes dixit choisies par les candidats
Aide	Samir ; Vincent ; Martin ; Victor ; Théo ; Kevin ; Claire ; Deniz ; Rami ; Mehdi ; Nadir ; Jules ; Sarah	Ce qui m'intéresse en fait ce serait pour aider les gens qui ont du mal, ceux qui parlent pas français (Martin, APSH_7_20230216)
Célébrités	Léo ; Louis ; Karim ; Samir ; Martin ; Sophie ; Camilla	Moi c'est les stars qui m'intéressent. (Camilla, APSH_3_2022_07_21)
Appréciation du sport	Sophie ; Michel ; Lila ; Aïssa ; Younes ; Nadir	Moi c'est le sport, j'aime bien le foot et la boxe. (Lila, APSH_5_2022_12_15)
Rencontres interpersonnelles	Léo ; Louis ; Karim ; Martin ; Théo ; Nassim	 Cette carte, les gens se rencontrent, c'est ça qu'on va pouvoir faire. (Théo, APSH_3_2022_07_21)
Découverte	Malik ; Victor ; Adam ; Kevin ; Deniz	Je suis un peu là par curiosité. Découvrir comment ça se passe. (Deniz, APSH_3_2022_07_21)
Absence de réponse	François ; Nicolas ; Laura ; Ahmed	N/A
Insertion professionnelle	Arthur ; David	C'est pour le mettre dans mon dossier, dans mon CV. Mettre que j'ai été volontaire, c'est un petit plus. (David, APSH_3_2022_07_21)

Détail – Comparaison des réponses des volontaires et des candidats ayant arrêté le programme

Attributs du nœud	Volontaires	Candidats ayant arrêté
Aide	Samir ; Vincent ; Martin ; Théo ; Kevin	Claire ; Deniz ; Rami ; Mehdi ; Nadir ; Jules ; Sarah ; Victor
Célébrités	Léo ; Louis ; Karim ; Samir ; Martin ; Sophie	Camilla
Appréciation du sport	Sophie ; Michel ; Lila ; Aïssa ; Younes	Nadir
Rencontres interpersonnelles	Léo ; Louis ; Karim ; Martin ; Théo ; Nassim	-
Découverte	Malik ; Adam ; Kevin	Deniz ; Victor
Absence de réponse	François ; Nicolas	Laura ; Ahmed

Insertion professionnelle	Arthur ; David	-

Annexe 22 – Nœud 3.E : Eléments appréciés par les volontaires dans le programme « Handicap et volontariat »

Attributs du nœud	Candidats
Interactions sociales et sorties	Victor ; Adam ; Younes ; Nassim
Missions de volontariat	Arthur ; Michel ; Sophie
Aspects éducatifs et instructifs	Malik ; Théo ; Martin
Absence de réponse	Vincent ; Karim ; Kevin
Appréciation globale du programme	Aïssa ; Léo ; Deniz

Détail – Exemples de réponses et verbatims (APSH_17_20240528)

Candidat	Qu'est-ce-que vous avez le plus aimé ? Ou aimé dans le programme ?
Vincent	Absence de réponse
Nassim	A aimé l'animation de la Convention du 23 mars 2024
Aïssa	A tout aimé
Michel	La mission sur l'équitation
Malik	« C'était bien pour apprendre des nouveaux trucs, pour changer un peu. »
Léo	A tout aimé
Martin	« On apprend ce que c'est le travail autre part, de voir autre chose, de voir comment ça se passe dans un événement »
Younes	La sortie au village olympique avec l'un des éducateurs
Kevin	Absence de réponse
Théo	« C'était instructif »
Sophie	La découverte de l'équitation comme sport de compétition
Adam	« On est toujours enfermés on est dans une cage, là au moins on sort »
Arthur	« On a une mission intéressante »
Karim	Absence de réponse
Victor	« C'est bien, on a vu du monde »
Deniz	« Tout était bien, on a rigolé, ça s'est bien passé »

Annexe 23 – Nœud 3.F : Éléments moins appréciés par les volontaires dans le programme « Handicap et volontariat »

Attributs du nœud	Candidats
Absence d'éléments peu ou pas appréciés	Deniz ; Victor ; Arthur ; Adam ; Théo ; Martin ; Léo ; Malik
Processus d'inscription	Sophie ; Michel ; Kevin
Absence de réponse	Vincent ; Karim
Uniforme	Aïssa ; Younes
Interactions sociales et sorties	Nassim

Détail – Exemples de réponses et verbatims (APSH_17_20240528)

Candidat	Qu'est-ce-que vous n'avez pas aimé dans le programme ?
Vincent	Absence de réponse
Nassim	A éprouvé des difficultés pendant la convention car il y avait beaucoup de monde
Aïssa	L'uniforme du volontaire
Michel	Le questionnaire
Malik	Rien
Léo	Rien
Martin	Rien
Younes	Le chapeau du volontaire
Kevin	Ateliers ennuyants, un peu longs
Théo	Rien
Sophie	C'est long pour avoir les vêtements, les accréditations
Adam	Rien
Arthur	Rien
Karim	Absence de réponse
Victor	Rien
Deniz	Rien

Productions liées à la thèse

Publications et interventions académiques

Chapitre d'ouvrage collectif - Pinon, Juliette. 2025. « Fabriquer un territoire inclusif dans le contexte de préparation des Jeux de Paris 2024 ». In ESS et territoires, coordonné par Nathalie Raulet-Croset, Philippe Eynaud et Didier Chabaud. ISTE WILEY.

Chapitre d'ouvrage collectif - Pinon, Juliette. A paraître. « Care et gestion ». In Dictionnaire de l'autre gestion, coordonné par Philippe Eynaud et Guerreiro Ramos.

Communication - "L'inclusion dans le contexte de préparation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, apports théoriques et pratiques de l'inter-territorialité", Réseau Inter-universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire 2023, Avignon, 24, 25 et 26 mai 2023.

Communication – "Transition socio-écologique : spatialité et temporalité d'action en débat", Réseau Inter-universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire 2022, Bordeaux, 1, 2 et 3 juin 2023. Avec Vincent Pradier.

Communication – "'Ce ne sera pas gérable" : du levier performatif au nécessaire bricolage du programme "Handicap et volontariat" des Jeux de Paris 2024", Conférence annuelle de la European Society for Disability Research 2024, Paris, 30 juin 2023.

Communication - "'C'est toujours à la marge ce qu'on obtient": l'effet-levier des JOP de Paris 2024 en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap", Workshop Ges'Handi Gestion et Handicap - Laboratoire Vallorem, Orléans, 12 mai 2023.

Publications et interventions médiatiques

1. France culture. (2024). Interview radiophonique. La questions du jour. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/la-question-du-jour/handicap-qu-attendre-des-jeux-paralympiques-1715346>
2. Hospimedia. (2023). Interview écrite. La dimension inclusive des Jeux de Paris 2024. <https://www.hospimedia.fr/actualite/interviews/20230822-juliette-pinon-chargee-de-la-dimension-inclusive-des>
3. Uniopss. (2024). Interview écrite. Inclusion et Jeux Olympiques et Paralympiques: un bilan mitigé. https://www.uniopss.asso.fr/sites/default/files/fichiers/uniopss/us378_entretien_juliette_pinon.pdf
4. France TV info. (2023). Interview écrite. L'accessibilité des transports durant les Jeux Olympiques et Paralympiques. https://www.francetvinfo.fr/jeux-paralympiques/paris-2024/jeux-paralympiques-de-paris-2024-voyager-dans-la-capitale-une-epreuve-pour-les-spectateurs-en-situation-de-handicap_5989256.html
5. Le Parisien. (2023). Interview écrite. L'accessibilité des transports durant les Jeux Olympiques et Paralympiques. <https://www.leparisien.fr/jo-paris-2024/paris-2024-les-transports-face-au-defi-du-handicap-et-ce-nest-pas-gagne-23-02-2023-ENJJCBYBLZBINIRKNCBE5CXymm.php>
6. L'Equipe. (2023). Interview écrite. Les déplacements de populations précaires avant les Jeux de Paris 2024. <https://www.lequipe.fr/Jo-2024-paris/Tous-sports/Article/Repression-exclusion-quel-heritage-social-pour-paris-2024/1447223>

